This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HV
8206
.P3
C6
1881

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

VII

494-82.— IMPRIMERIE D. BARDIN ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ

SOUS LE SECOND EMPIRE

TOME SEPTIÈME

PARIS
JULES ROUFF, ÉDITEUR
14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, 14

1882

Droits de traduction et de reproduction réservés

HV
8206
.P3
C6
1981

MÉMOIRES
DE
MONSIEUR CLAUDE

CHAPITRE PREMIER.

MA RENTRÉE EN FONCTION.

La préfecture brûlait, les bombes à pétrole pleuvaient sur ses ruines effondrées pour en activer les flammes, lorsque je me réinstallais à mon poste.

Mon premier devoir, tout en conjurant l'incendie, était de grouper autour de moi la partie de mon personnel qui, jusqu'à la dernière heure, s'était employée à lutter contre les ravages de la plus terrible des guerres civiles.

Durant les derniers jours de la semaine sanglante, je puis dire que j'ai vécu dans une émanation d'incendie.

J'ai respiré au milieu d'une fournaise. Dans l'air assombri coupé par des jets de feu et de fumée, couraient des papiers brûlés, et le vent les faisait voltiger comme des flocons de neige noire, au delà de tous les horizons.

J'étais entouré d'une couche épaisse de vapeur qui enveloppait Paris dans un suaire, d'où perçaient ses dômes et ses clochers, et qui couvrait tous ses toits dévastés.

Du quartier de la Madeleine à la Bastille, le navire de la vieille Lutèce sombrait sous des vagues de flammes.

C'était le spectacle horrible et magnifique de la Babylone moderne qui s'abîmait, silencieuse, dans le gouffre creusé par sa décadence avant d'entrer dans la mort!

Mais j'ai hâte d'en terminer avec cet épouvantable tableau, d'en finir avec un funeste passé dont les crimes ont été la conséquence des précédentes et diverses usurpations qui les avaient préparés.

On me dispensera d'entrer plus avant dans les horribles détails de cette époque, qui fut pour moi l'époque la plus fatale de ma vie.

Qu'il suffise de savoir que, lorsque je me transportai sur les ruines encore fumantes de ma maison, j'appris que ma famille, mes serviteurs, chassés de leur foyer avant l'incendie, avaient eu la vie sauve. S'ils étaient ruinés, presque sans gîte et sans ressource, je n'éprouvai pas la douleur de les savoir perdus pour moi comme ils croyaient que j'étais perdu pour eux!

Ce ne fut que quelques jours après qu'ils appri-

rent par quel miracle j'avais pu échapper des mains de mes bourreaux. N'était-ce pas, en effet, une volonté de la Providence que je ne fusse pas mort dans ma prison ou sur les barricades des fédérés ?

On a vu à qui je dus la vie, à mes inspecteurs passés en apparence dans le camp ennemi, à un ancien forçat qui, déguisé en sergent, s'employa, au compte de Versailles, à détourner, à plusieurs reprises de ma poitrine, les fusils des vengeurs de Flourens.

J'avoue qu'il me répugnait de devoir la vie à un bandit qui, du jour de la victoire définitive des troupes de Versailles, me mit en demeure de lui en témoigner ma reconnaissance.

Quoiqu'il m'en coûtât, d'employer le vieux système de Vidocq, qui consiste à prendre des voleurs pour arrêter des gens de même espèce, je n'hésitai pas, en ces jours critiques, à dresser aussi mon forçat au rôle de Judas.

Il m'était recommandé, je n'avais qu'à obéir. En ces jours difficiles, où tous les bandits avaient eu la clef des champs par la faute des Rigault et des Ferré, ce misérable me fut très utile. Il rabattit d'abord une partie de ses frères dans leurs cachots respectifs, quoiqu'il m'égarât ensuite comme on le verra plus loin.

Ce fut lui qui, le 24 mai, le jour de ma délivrance, mit sur les traces de Raoul Rigault, l'armée de Versailles.

Rigault commandait, dans la journée du 24, les barricades des rues adjacentes au boulevard Saint-Michel, à la rue d'Enfer et à celle des Feuillantines.

Il ne cessait de les parcourir, au moment où je les traversai, en trébuchant à chaque pas avec la mort devant moi.

En revenant de la barricade de la rue Royer-Collard à son poste d'observation de la rue Gay-Lussac, Rigault, que mon bandit n'avait pas perdu de vue, tomba au pouvoir des soldats.

Son délateur savait, depuis le 18 avril, que Rigault habitait l'hôtel de la rue Gay-Lussac. En prenant domicile à cet hôtel, Rigault s'était fait inscrire sur le registre de police sous le nom de *Varenne* (Auguste), âgé de vingt-sept ans. Il s'était dit homme d'affaires, né en Espagne et domicilié à *Pau*.

Une lettre apportée par un commissionnaire, en l'absence du soi-disant Varenne, à l'adresse de Rigault, ayant donné quelques soupçons au propriétaire de l'hôtel, mon sergent, qui avait la confiance de celui qu'il devait perdre, apprit au propriétaire le véritable nom de son dangereux locataire.

Lorsque les chasseurs du 19e s'étaient emparés de ce point de Paris, mon sergent, portant le brassard tricolore, avait déjà quitté la prison de la Santé. Il s'était embusqué à l'angle de la rue Gay-Lussac pour voir revenir Rigault, lorsque l'armée le cernait, le pressait de plus en plus dans ses retranchements.

Rigault portait le costume de commandant du 142e bataillon.

Lorsqu'un officier du 19e chasseurs aperçut le commandant rentrer à son hôtel, il fut signalé par mon sergent comme étant l'ordonnateur officiel des otages de la Commune et le défenseur des barricades du quartier.

Aussitôt l'officier fit cerner et fouiller la maison.

On prit d'abord le propriétaire de l'hôtel pour celui qu'on recherchait.

En entendant qu'on le poursuivait, Rigault monta au sixième étage. Le malheureux propriétaire, étant pris pour lui, s'empressa de le rejoindre en lui criant :

— Rendez vous ou je suis fusillé à votre place!

— Alors, lui répond Rigault prêt à enjamber une lucarne, faites comme moi, fuyez sur les toits.

Le propriétaire se refusa à cette ascension; il s'empara de Rigault, qui lui répliqua :

— Lâchez-moi, je ne suis ni un *serin* ni un lâche. Je redescends.

Au deuxième étage, les chasseurs empoignèrent Rigault, il se présenta à eux en se frappant la poitrine et en disant :

— Me voilà, c'est moi!

Il remit à un caporal son épée et son revolver. On le traîna jusqu'à la barricade qu'il venait d'abandonner. Là il tomba frappé par les balles des soldats.

Lorsque la justice sommaire eut cessé, mon sergent, qui avait assisté de loin, à l'angle d'une maison, à cette exécution, s'approcha du cadavre de l'homme qu'il avait dénoncé.

Il le contempla un instant.

Avant de quitter le corps de l'ex-commandant, il lui retira ses bottes; il s'en empara et s'en alla en murmurant :

— Il n'en a plus besoin! Autant moi qu'un autre.

Quant à Ferré, le complice de Rigault, celui qui

compte le plus avec lui dans les tortures que j'ai endurées, il mourut au poteau de Satory.

Jusqu'au dernier moment, si Ferré ne se défendit pas d'avoir ordonné l'incendie de la préfecture, il ne répondit pas aux questions que lui adressa à ce sujet le conseil de guerre de Versailles. Il protesta seulement contre l'existence du fameux ordre donné par lui et trouvé sur un fédéré mort : « Faites flamber Finances et venez me trouver. »

Ferré prétendit que c'était là une pièce fausse fabriquée par la police pour lui faire tort dans l'opinion publique.

« Nul n'ignore, dit-il devant le conseil de guerre, « que la préfecture est composée en grande partie « des mêmes agents que ceux qui exerçaient sous « l'Empire. Or ces agents m'en veulent beaucoup et « sont mes ennemis acharnés. J'ai tout lieu de « croire que cette invention vient d'eux. Mon écri- « ture a été contrefaite. »

Ce que Ferré ne put nier, parce qu'il avait été reconnu à la préfecture par ses agents, par les mêmes qu'il avait gardés quoique datant de l'Empire, ce fut l'incendie du Palais de justice ordonné par lui devant mes employés que je retrouvai après le départ des incendiaires.

La mort de mes deux ennemis personnels, l'un tué près de la barricade de la rue Gay-Lussac, l'autre fusillé au plateau de Satory, ne me guérit pas des tortures qu'ils m'ont infligées.

Cette double mort ne m'inspira que plus d'horreur pour la politique, qui souvent change un scélérat en héros.

Durant les trois mois employés par les cours de Versailles pour infliger dans leurs prétoires des châtiments aux complices de la Commune, je restais à Paris, réorganisant mes brigades d'inspecteurs dirigées spécialement contre les voleurs et les assassins.

Ma tâche était assez lourde, tout était à refaire, tout était à réglementer de nouveau. Il fallut pendant trois mois me reconnaître entre mes agents, chasseurs de criminels, et ces criminels que les chefs de la Commune avaient mêlés avec mes agents.

Bien malgré moi, je fus appelé plus d'une fois à Versailles pour trier des nombreux fédérés de la maison d'arrêt de la rue Saint-Pierre, d'anciens bandits se décorant du titre de *politiques* pour mieux effacer leur passé, que la dispersion des archives réduisait à néant.

Lorsque, après la victoire de Paris, je fus appelé par mon nouveau préfet de police à Versailles, pour assister au *Te Deum*, pour me mêler aux prières publiques adressées à Dieu afin de le remercier d'avoir mis fin à la guerre civile, je vis ce que je n'avais jamais vu chez des hommes qui, toute leur vie, s'étaient fait les apôtres de la Révolution.

Je vis MM. Picard, Jules Favre, Jules Simon, avec M. Thiers en tête, s'incliner devant un évêque, qui leur donna sa bénédiction. Pour que la cérémonie eût un caractère plus étrange, dans sa tristesse et dans son amertume, le cortège, en sortant de l'église, se heurta contre un convoi de prisonniers qu'on traînait à Satory!

Ces malheureux avaient des regards terribles ; il

y avait sur leur physionomie autant de haine qu'il y avait sur la figure des vainqueurs de pitoyable commisération. La Commune était terrassée. Le gouvernement venait d'entendre son *Te Deum;* mais ce qu'il ne pouvait entendre, c'était le ressentiment sourd et farouche qui grondait dans le cœur des vaincus!

Ma rentrée en fonction, au moment où le préfet Valentin revenait exercer à Paris son pouvoir à la préfecture, fut presque un noviciat.

Sans les horribles dangers que j'avais affrontés pour sauver ce qui restait du Palais, sans mon expérience acquise dans mon rôle de chef de la sûreté, je crois que j'aurais été fort dépaysé sous les ordres de mon nouveau préfet.

On ne saurait croire le trouble que jette dans une administration comme celle de la préfecture, tous les changements de ses chefs.

En un an, sans parler les quatre préfets de la Commune, je comptais depuis Pietri quatre supérieurs sous les ordres desquels il m'avait fallu obéir. Après le comte de Kératry, étaient venus Edmond Adam, Cresson, puis le général Valentin.

Sous le général Valentin, qui était une vieille moustache, qui, pour le moment, était bien dans le caractère de la situation, la préfecture reprit l'attitude soldatesque que je lui avais connue, vingt ans auparavant, au coup d'État

La préfecture de police qui, dans les temps calmes, ne doit voir dans son administration que la partie magistrature, était réglée militairement. Il fallait que tout marchât carrément, disciplinairement. Jusque dans la sûreté, le sergent de ville en uniforme

l'emportait sur l'agent en bourgeois et sur l'inspecteur en p*ékin*.

Un moment il fut question de donner un uniforme militaire aux commissaires de police, de leur faire porter l'épée et de les assimiler aux officiers de paix.

Encore une fois, quoique dans un sens contraire à l'empire, je revis affluer à la Préfecture de police, les sergents de ville soldats. Ils firent patrouille, montèrent la garde et portèrent ouvertement le fusil. La préfecture de police se transforma en caserne.

Il fallait la grande influence que j'exerçais à la préfecture, par mon âge, par mon expérience, par la position exceptionnelle que m'avaient faite mes adversaires, il fallait mes relations constantes avec le chef de l'Etat et le général Valentin, pour que le service de la sûreté ne fût pas englobé dans le service militaire réglementant l'administration générale.

La magistrature elle-même était une magistrature en épaulette, les conseils de guerre de Versailles primaient la cour d'assises de Paris?

Si j'eusse été un ambitieux, si j'eusse cédé à l'engouement provoqué par cette réaction, il m'eût été facile par le rôle intéressant que m'avaient fait mes ennemis, d'ériger, comme sous l'empire, la sûreté, en une section independante de la préfecture de police. Il n'eût dépendu que de moi de faire de la sûreté, ce qu'elle avait été, après le coup d'Etat, une véritable sous-préfecture dont j'eusse été le chef.

Mais je connaissais trop les fluctuations de nos re-

virements politiques pour diminuer, dans un intérêt tout personnel, l'importance de la préfecture de police.

Pour laisser le service de la sûreté à ses attributions, dont la mission est de veiller à la sécurité publique, pour détacher la sûreté de l'administration militaire, tous mes efforts tendirent à la faire rester telle qu'elle était dans le passé : le rouage absolu de la magistrature,

Quant à moi, son principal employé, je ne désirais que rester à ma place, je n'enviais nullement l'honneur de rivaliser avec nos magistrats, n'ayant qu'un but, celui de les servir.

J'étais sûr qu'avec l'apaisement de nos discordes la préfecture reviendrait à son véritable rôle et qu'elle serait avec le temps, plus militante que militaire. Pour son importance et dans l'intérêt de la justice, je restais monsieur Claude comme devant.

Malgré les avances qui me furent faites par mes puissants protecteurs, malgré M Thiers qui m'attirait à Versailles pour transformer la préfecture, et pour faire de moi un sous préfet de police, je ne songeais qu'à l'unité administrative de cette subdivision du ministère de l'intérieur.

Je restai à mon poste de Paris, prêt à rentrer sous les ordres de la magistrature, quels que fussent les régimes sous lesquels elle avait à exercer la justice.

Je savais par expérience combien la magistrature est jalouse de ses privilèges. Je savais trop les services qu'un chef de la sûreté est appelé à lui rendre en restant complètement à ses ordres; je savais aussi par mes malheurs, combien l'ancien régime m'a-

vait fait de mal, en m'écartant de mes attributions.

Cependant les journaux, entre autres le journal *la Liberté*, à la suite d'une entrevue que j'eus avec le président de la République et le général Valentin, s'empressèrent d'annoncer que, pour me récompenser de mes anciens services et du rôle que j avais joué pendant la Commune, j'étais appelé à un poste créé tout exprès pour moi, celui de *sous*-préfet de police.

Je m'empressai de réfuter l'article du journal qui s'était fait l'écho du projet du gouvernement.

Je donne à la suite de ce volume le texte de ma rectification écrite de ma main, envoyée au journal *la Liberté*.

Je dois avouer que la nouvelle dont ce journal s'était fait l'interprète, n'était pas tout à fait dénuée de fondement.

M. Thiers pour sa part, avait sur la police des idées qui se rapprochaient de bien près de celles de Napoléon III.

On a vu, pendant le second siège, avec quel art le nouveau chef du pouvoir exécutif sut lancer ses espions là ou il supposait qu'il y avait des officiers à vendre, prêts, moyennant salaire, à lui ouvrir les portes de Paris.

Ce qui me semblait bon en temps de trouble et de révolution, me semblait funeste, une fois la paix rétablie. L'expérience me faisait une loi, pour l'honneur, pour le respect de mon administration, de ne pas recommencer les errements de l administration impériale.

Lorsque M. Thiers me fit part de son projet de réforme en scindant l'administration de la police, l'une toute militaire sous les ordres du général Valentin, l'uue toute civile, sous ma direction, je me récusai. Je prétextai que mon âge, mes modestes attributions se refusaient à l'emploi supérieur qu'il voulait bien créer pour moi.

Ce que je n'avouai pas, connaissant l'esprit absolu de M. Thiers, c'était de voir mon administration dévoyée ou divisée par une importance qui en faisait moins la servante de la magistature que la garde prétorienne d'une dictature.

J'étais trop payé, depuis ma récente sortie de prison où j'avais risqué mille morts, pour provoquer plus tard les horribles représailles de ceux qui, à tort ou à raison, me supposaient toujours un des anciens agents du despotisme impérial.

En cette occasion, c'est-à-dire en face des vaincus de la Commune, je ne voulais donner aucun prétexte à leurs griefs contre moi. Chef de la sûreté, comme je l'écrivis en mon nom personnel à ceux qui crurent m'être agréables en flattant la pensée de M. Thiers, je tins à rester chef de la sûreté.

Ma lettre publiée à la fin de ce volume en fait foi.

Et ma tâche était assez lourde, une fois l'apaisement fait à Paris.

Quoique la magistrature s'exerçât plus par l'épaulette que par la toge, la sûreté de dormait pas.

On ne peut s'imaginer le nombre de délations que je reçus durant la dernière phase du drame de la Commune et qui, durant trois mois, se passa en

réquisitoires dans tous les tribunaux militaires de la Seine et de Seine-et-Oise.

Je crois que la moitié de Paris dénonça l'autre. Je n'avais pas assez d'agents pour démêler la vérité du mensonge dans ces accusations sans nombre inspirées le plus souvent par des vengeances personnelles.

Constamment j'eus à lutter contre des commissaires de police qui, pour être agréables au conseil de guerre, prêtaient une oreille trop complaisante aux amis de l'ordre.

D'un autre côté, les prisons, qui avaient été ouvertes pour tous les bandits, ne s'étaient pas refermées aussi vite sur eux après la victoire de Paris. Il se passa après la chute de la Commune, ce qui se passe, du reste, après tous les cataclysmes sociaux et toutes les crises révolutionnaires. Des bandes de malfaiteurs, composées de récidivistes, achevaient de dévaster les alentours de Paris et les habitations respectées encore par nos ennemis ou par la guerre civile. Des assassinats, sans nombre, étaient commis par des échappés du bagne ; la justice avait fort affaire pour mettre la main sur tous les coupables.

Lorsque ces derniers étaient pris ou plutôt repris, il était difficile au juge d'instruction de reconnaître leur identité et de leur opposer leur passé ; la Commune avait eu soin de brûler tous les dossiers à leur image!

Pour la première fois je compris, dans le désarroi où la Commune avait mis le service de la sûreté, qu'il était bon de revenir aux anciennes traditions ;

je fus réduit à prendre les voleurs et les assassins par les voleurs et les meurtriers eux-mêmes.

Alors je me rappelai mon sergent à qui je devais la vie et que le gouvernement m'avait dépêché jusqu'au fond de ma prison. Il devait connaître, en sa qualité de vieux fagot, les derniers bandits qui n'étaient pas encore sous ma main depuis la chute de la Commune.

Non seulement je lui donnai la mission de devenir un mouton provocateur, mais je lui fis obtenir un cautionnement pour acheter l'exploitation des chaises en location dans les endroits publics afin de tout voir, tout entendre, tout observer.

J'avais vu mon sergent à l'œuvre quand il m'avait sauvé des griffes de ses soldats et arraché à plusieurs reprises à la mort; je connaissais jusqu'où pouvaient aller son adresse et son habileté. Je résolus de m'en servir, persuadé que mon forçat policier n'hésiterait pas à mettre à mon service sa criminelle adresse, autant dans un but lucratif que dans un but de faire oublier son passé.

En lui donnant l'exploitation des chaises des jardins et lieux publics, je le mettais à même d'écouter les conversations de ses innombrables clients, d'en faire son profit et le mien.

A cette époque une bande de voleurs, de pillards et de meurtriers, exploitaient les environs de Paris en y portant le meurtre, et l'incendie.

Cette bande était composée aussi d'anciens forçats qui continuaient, après la guerre et la Commune, de dévaster tous les environs déjà en ruine de la capitale.

La bande Maillard tel était son nom ne se contentait pas de porter ses déprédations et ses meurtres aux portes de Paris ; elle exploitait avec impunité et avec une cruauté sans exemple tout le département de la Seine et une partie du département de Seine-et-Oise.

Elle se signala principalement par les *assassinats de Limours*, dans l'arrondissement de Rambouillet, par le double meurtre d'un garde champêtre, à Bonneville, et d'une veuve à Nogent !

Pendant une année entière, quoique je fusse certain, par les rapports de mes autres inspecteurs, que ces crimes ne pouvaient être commis que par des *chevaux* de retour. par de vieilles pratiques, il me fut impossible de mettre la main sur un seul des héros de la bande Maillard.

Ce ne fut qu'un an après, lors des assassinats de Limours, que je m'expliquai pourquoi mon sergent n'avait pas voulu découvrir la piste de ces bandits.

Mon sauveur d'autrefois, malgré la prime qu'il touchait sur chaque tête de récidiviste. avait un intérêt tout personnel et bien trop vif pour épargner les membres de l'association Maillard.

Car mon sergent, surnommé la *Carotte*, *Pifsoif*, *Deaudaff* ou le *grand Vidocq*, n'était aussi qu'un Maillard !

Le chapitre suivant, à propos des hautes et basses œuvres de cette bande d'assassins, va le prouver.

CHAPITRE II

ASSASSINS ET MALFAITEURS DE PARIS APRÈS LA COMMUNE.

Après la défaite de la Commune, le service de la sûreté fut sur les dents. Le bouleversement de l'ordre social s'accrut moins par les ruines de nos palais et de nos maisons incendiées que par le désarroi jeté dans toutes les administrations. Pour ce qui concernait la justice, l'incendie de son palais avait amené l'anéantissement des archives et des actes de l'état civil ; ce qui faisait la partie belle à tous les malfaiteurs.

Les révoltés de la société pouvaient se dire aussi purs que des anges, n'ayant plus de casiers judiciaires. Le feu les avait purifiés, à dessein sans doute ? En tous les cas la Commune, en satisfaisant leurs vœux, leur assurait l'impunité. Ils en profitaient, comme ils avaient profité de la guerre pour s'emparer des environs de Paris et s'y établir en maîtres, après le départ de l'ennemi.

Comme aux précédentes époques de guerre et d'anarchie, on vit reparaître dans les départements de la Seine, Seine-et-Marne et Seine-et-Oise, des bandes de réfractaires et d'assassins qu'il fallut bientôt rendre à la justice.

Il était surtout indispensable de les sortir des rangs de la politique, de les rejeter dans leurs rangs naturels, malgré le rôle d'insurgé qu'ils avaient usurpé pour effacer le voleur de grande route.

Telle fut ma plus grande préoccupation après la défaite de la Commune.

Je n'eus quelques succès dans cette immense besogne que par la délation. On sait qu'elle s'exerçait partout après la victoire de l'armée de Versailles et le rétablissement de l'ordre dans Paris.

Comme je l'ai dit aussi, en raison du chaos provoqué par les désastres de la Commune, il me fallut employer pour la première fois le système de Vidocq; arrêter les hommes de désordre par leurs chefs que j'enrégimentai provisoirement jusque dans mes brigades pour mieux faciliter la *filature* de leurs soldats.

J'avais été à même, durant ma captivité, d'apprécier le vieux système de Vidocq par mon sergent des fédérés, ancien forçat comme lui, et qui, en se mêlant à mes bourreaux pour mieux les *rouler*, m'avait évidemment sauvé la vie.

Ce sergent était je le répète un vieux fagot, un pilier de prison. Je me gardai bien de le rendre à ses geôliers, une fois la Commune vaincue, et les cachots rouverts aux prisonniers lâchés par l'insurrection.

Ce faux sergent des fédérés, dépêché autrefois par le gouvernement de Versailles sur la recommandation de l'espion T*** D***, ce récidiviste, dit la *Carotte*, dit *Pifsoif*, dit *Deaudaff*, devint pour mes brigadiers et pour moi d'un puissant secours.

La Carotte, mouton précieux par son long séjour à la Roquette, à Mazas et aux pénitenciers, connaissait une partie du nombreux personnel des prisons.

Et pour sa part, il me rabattit aussi bien au compte de la politique qu'au compte de la police de sûreté, des malfaiteurs qui jusque dans la politique avaient pris un caractère aussi odieux qu'épouvantable.

La Carotte dit Pifsoif, après l'ordre rétabli, se fit donc au Bois de Boulogne, aux Champs-Élysées, pour le compte de la Ville, loueur de chaises; mais ce n'était au fond qu'un espion cautionné, patenté et autorisé par la préfecture de police.

Tout en faisant son métier, il écoutait de groupe en groupe, de chaise en chaise, dans une société d'élite, tout ce qui se disait au profit de la sécurité publique et de sa fortune personnelle.

Car le drôle, malgré la position exceptionnelle et très lucrative qu'il devait à ma reconnaissance et à celle du gouvernement, n'avait pas renoncé à son ancien métier de bandit.

Il était bandit d'instinct comme de profession. On a pu en juger lorsqu'après avoir dénoncé Rigault qu'il fit traquer jusqu'à son hôtel, il ne put résister, une fois celui-ci fusillé, au désir de le débarrasser de ses bottes.

La Carotte dit Pifsoif, dit Deaudaff, dit le Grand

Vidocq était digne de tous ses noms. Il y avait deux choses qu'il n'avait jamais pu parvenir à solder, même dans ses jours de prospérité ; son blanchissage et son garni. Grâce à ce défaut particulier encore à des gens moins haut placés que lui sur l'échelle du vol, il fit une arrestation presque aussi importante que celle de Rigault, l'arrestation de Groslier, ex-délégué de la Commune au ministère de l'intérieur, et ancien blanchisseur.

Groslier, avant d'être en effet ministre de l'intérieur et signant des arrêtés concernant la démission des anciens employés de l'Imprimerie nationale. Groslier avait été blanchisseur du lavoir de la Villette, et il savait à peine signer son nom!

Après l'entrée des troupes de Versailles, il avait disparu. Toutes les recherches faites par la police, qui était certaine cependant de sa présence à Paris, avaient été sans résultat jusqu'au 25 février 1872.

A cette date, Groslier, l'ancien ministre de l'intérieur, l'ex-blanchisseur, s'était transformé, pour mieux se déguiser, en cuisinier. Il cuisinait au compte de qui? Des Pères jésuites!

Il rencontre un soir, après avoir terminé son travail son frère et ami la Carotte qui, durant toute la Commune, pour ne pas déroger à ses principes, s'était fait blanchir à crédit chez l'ex-ministre de l'intérieur.

Celui-ci, en rencontrant sa vieille pratique dont la prestance et l'allure n'ont rien qui trahit la débine, lui parle de sa dette tout en se faisant reconnaître, le malheureux!

La Carotte, qui n'aimait pas plus qu'on lui parlât de son passé que de ses dettes, assure à l'imprudent qu'il le payera pas plus tard que le lendemain, il lui demande son adresse.

Le candide Groslier lui dit qu'il couche à Meudon dans une maison de plaisance qui appartenait en cet endroit à la Compagnie de Jésus.

Immédiatement la Carotte, qui posséda toujours l'art de ne pas payer ses dettes, s'empressa de s'acquitter envers le candide Groslier. Il fit un rapport contre lui. Comme à cette époque tous les chefs de l'ex-Commune étaient mis à prix, la Carotte n'oublia pas de réclamer la prime allouée à sa future et importante capture.

Pour l'honneur de la sûreté générale, moi qui ne partageais pas la morale de ce mouton, je lui *brûlais* son affaire. J'envoyais son rapport au commissaire de police des délégations judiciaires. Et ce fut un autre agent qui suivit Groslier, qui se présenta au rendez-vous indiqué, après que ce nouvel agent eût fait connaître aussi la retraite de l'ex-ministre de l'intérieur de la Commune au commissaire de police de la localité.

Groslier fut arrêté dans la maison de Meudon avec sa femme, puis amené au Dépôt pour être mis à la disposition de la justice.

Mais la Carotte n'entendit pas perdre sa prime, il récrimina contre ma manière d'agir.

Il prétendit que je le frustrais. Je lui répondis que je n'entendais pas, au moment du jugement, que l'accusé, beaucoup plus *honorable* que lui, se targuât de son arrestation faite par un homme du bagne.

Il comprit, l'oreille basse, ce que je lui affirmai lorsque je lui démontrai combien il serait pénible pour les magistrats chargés d'appliquer la loi, si lui, la Carotte, en arrivait en témoignage à la barre. Je lui fis aussi entendre combien sa présence, en devenant un objet de scandale pour le jury, donnerait raison aux amis politiques de ce chef de la Commune contre la police.

La Carotte subit mon raisonnement; il entendit bien qu'on le lâchât, il n'entendit pas lâcher sa prime.

Je me rendis à ses récriminations, tout en lui faisant observer encore qu'il se payait des deux mains. N'était-ce pas, en effet, parce qu'il ne s'était jamais acquitté envers son blanchisseur, qu'il condamnait son frère et ami, ou ministère de l'intérieur, et qui, pour son malheur, s'était trop souvenu, vis-à-vis du perfide, de son premier métier !

Je le payai donc, mais comme on payait en ce temps là, lorsque la France envoyait en fourgons tout son or monnayé à ses vainqueurs ; je le payai en *bons de monnaie* émis depuis trois mois par la Société Générale en bons de cinq francs et de deux francs.

Je reproduis ici, pour mémoire, un de ces bons de deux francs (recto et verso). Ils rappellent les anciens assignats, dont ces bons, heureusement pour la France, n eurent pas le même sort, tout en rappelant nos désastres d'autrefois.

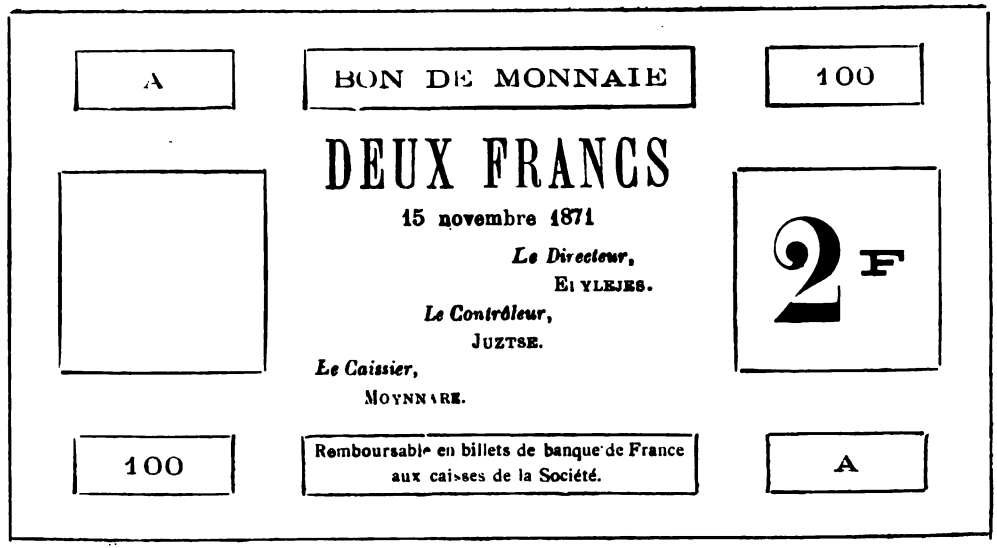

RECTO D'UN BON DE 2 FRANCS

CAISSES DE LA SOCIÉTÉ

PARIS,	54, rue de Provence.	PARIS,	49, boulevard Voltaire.
—	46 rue Notre-Dame-des-Victoires.	—	10, boul St Germain (Ent d. Vins)
—	5, rue Palestro.	—	24, rue du Pont-Neuf. (Hal. Cent.)
—	29, boulevard Malesherbes.	—	9, place de Passy.
—	2, rue du Bac.	—	72, rue de Clichy.
—	224, rue Saint-Honoré.	—	57, boulevard Magenta.
—	19, rue du Temple.	—	91, rue du Faubourg-Saint-Honoré.
—	81, boulevard Saint-Germain.	—	3, place de la Bastille.

DÉPARTEMENTS

Avignon, r. de la Républ., 13.
Bar-le-Duc, r. d. Tanneurs, 33.
Béziers, pl. de la Citadelle, 15.
Blois, r. Denis-Papin, 12.
Bordeaux, allées de Tourny, 30
Boulogne-s.-M., r. de l'Ecu, 32.
Caen, place du Théâtre.
Cette, Grande-Rue, 4.
Clerm.-Ferr., p. Poids-de-Ville.
Colmar, r. des Serruriers, 23.
Dreux, Grande Rue, 4.
Fontainebleau r. la Cloche, 20.
Lille, r. Nationale, 95.
Limoges, r des Combes, 8
Lyon r. de Lyon, 6.
Mans (le), pl. des Halles, 32.
Marseille, r. de Noailles, 3.
Montereau, Grande-Rue, 40.
Montpellier, r. St-Guilhem, 31.
Mulhouse, r. de la Sinne, 49.
Nantes, pl. du Commerce, 12.
Nimes, r. Régale, 10.
Orleans, r. Lescure, 14.
Rennes, pl. du Ch.-Jacquet, 8.
Rouen, r. Jeanne-d'Arc, 76.
St-Étienne, r de la Bourse, 30
St-Germain, pl. du Château.
St-Malo, r. d'Orléans, 7.
St-Quentin, r. des Suzannes.
Sens, r. Dauphine, 41.
Strasbourg, r. Brulée, 12.
Toulouse, r des Art., 22.
Tours, pl. Saint-Venant, 8.
Versailles, r. de la Pompe, 2.

VERSO D'UN BON DE 2 FRANCS

J'ai dit au commencement de ce chapitre que, après la Commune, les malfaiteurs, déguisés en insurgés, continuèrent aux environs de Paris leurs crimes, leurs vols ou leurs déprédations.

Ils ne lâchèrent pied dans la capitale que lorsque l'armée de Versailles en devint la maîtresse.

Vers la chute de la Commune, quatre ou cinq scélérats suffisaient pour s'imposer au nouveau gouvernement et pour faire commettre, en son nom, les crimes les plus épouvantables.

Le crime de la rue des Rosiers et le drame de la Maison-Blanche, dont les auteurs responsables furent des réfractaires et des Allemands, prouvent amplement mon dire. Le drame de la *Maison-Blanche* a été conçu par un Allemand et des déserteurs, dont les agissements rappellent ceux des *anciens chauffeurs*. Le drame *de la rue desRosiers* a été médité par des bandits qui, à l'époque du meurtre de Troppmann, se donnaient déjà rendez-vous à la Taverne anglaise de la rue Grange-Batelière, tenue par cette même M^me^ D***, qui ressemblait tant à M^me^ Kinck !

Je vais le prouver en parlant des tristes héros des meurtres commis sur les généraux Clément Thomas et Lecomte à *la rue des Rosiers*, comme sur M. Dubois, la victime du drame *de la Maison-Blanche*.

Les fédérés, témoins de ces sanglants spectacles ourdis par des hommes en rupture de ban, par des réfractaires, par des étrangers, n'ont été que les complices inconscients de ces misérables. Et ce sont ces derniers qui les poussaient toujours en avant.

Egarés par le fanatisme, les fédérés ont souvent

payé pour ces vrais coupables dans les conseils de guerre.

Tristes conséquences des luttes terribles que fédérés et soldats de l'armée régulière avaient engagées dans une société affolée, sur le point de périr.

Voici, du reste, sur ces deux affaires et leurs horribles détails, le récit des journaux de l'époque, d'après le rapport des conseils de guerre qui en résument les terribles péripéties.

Le drame sanglant de la Maison-Blanche rappelle l'atroce mise en scène des chauffeurs. Il a lieu dans la propriété de M. Dubois, située passage de ce nom, lequel passage descendait de la rue des *Cinq-Diamants*, sur le boulevard de la Glacière.

Le 24 mai, ce passage était occupé par des bataillons de fédérés se préparant à résister à l'armée qui commençait à entrer dans Paris.

Le 23 mai, M. Dubois, gardé à vue dans sa demeure et dans son jardin, demande à un facteur, en le voyant passer, si les troupes de Versailles sont rentrées dans Paris.

Sur la réponse affirmative de l'employé de la poste, un garde national interpelle brusquement M. Dubois :

— Qu'est-ce ça peut te faire à toi la rentrée des troupes, lui cria-t-il, puisque tu es *signalé* !

Dès le lendemain matin, 24 mai, *un Allemand* et un nommé G***, *ancien repris de justice*, lui servant d'interprète, venaient frapper à la porte de M. Dubois. Ils voulaient, disaient-ils, pénétrer dans sa propriété pour pratiquer des créneaux dans le

mur du jardin, à la hauteur de la barricade; mais M. Dubois leur refusa d'ouvrir. Trois fois les gardes fédérés, au nombre de neuf, revinrent à la charge, trois fois cet honnête et courageux citoyen leur opposa un énergique refus.

De ce moment, la perte de ce bourgeois fut résolue. Les insurgés sonnèrent le clairon; les fédérés se réunirent, la propriété fut cernée par une cinquantaine de gardes nationaux, les portes furent enfoncées à coups de crosse de fusil et à l'aide d'un merlin; cette troupe de furieux fit irruption dans la cour et le jardin.

La fusillade avait déjà commencé contre les portes et les fenêtres de l'habitation, tandis que des coups de feu étaient tirés des jardins situés en face. En un instant, la façade de la maison fut criblée de projectiles et les persiennes brisées.

En se voyant ainsi assailli par cette horde de misérables, le malheureux Dubois avait fermé la porte de sa maison. Il s'était réfugié dans sa petite chambre du premier étage, tandis que sa domestique se retirait dans une pièce contiguë à celle de son maître; au bruit de la fusillade, elle se présenta à la fenêtre, d'où elle reconnut de l'autre côté de la rue, posté sur le mur attenant à sa maison, le nommé D*** qui la tenait en joue. Saisie d'effroi, elle se retire aussitôt pour ne pas être atteinte.

Au même instant, en entendant les coups redoublés des assaillants qui enfonçaient sa porte, se voyant seul et sans défense contre cette bande féroce, M. Dubois n'a d'autre ressource que de saisir un flacon d'acide sulfurique qui se trouve sous sa

main, de s'avancer sur le balcon et de jeter le liquide sur ses agresseurs.

Trois gardes nationaux, ceux qui avaient pénétré les premiers dans la cour, sont atteints par ce liquide brûlant.

La fureur des assaillants ne connut plus de b ›rnes; la fusillade devint plus intense, la porte de la maison fut ouverte par un coup de chassepot tiré dans la serrure, cinq de ces bandits pénètrent dans la maison. Trois hommes montèrent rapidement l'escalier étroit, qui conduit à la chambre de M. Dubois.

Ce dernier, se voyant alors perdu, s'avance sur le palier tenant un revolver d'une main, et lançant de l'autre, sur les assassins, le peu d'acide sulfurique qui lui reste. Aussitôt le nommé R***, *qui s'en est vanté*, tire un coup de fusil, à bout portant, qui atteint M. Dubois à la poitrine et l'étend au pied de son lit.

La domestique qui était dans la pièce voisine, entendit presque en même temps et la détonation et le bruit d'un corps tombant sur le parquet; puis une voix qui cria : Oh ! le coch... il a donc tout mis au Mont-de-Piété, il n'a plus qne 20 fr. dans son portemonnaie.

Après avoir achevé la victime à coups de baïonnette, les trois meurtriers descendirent au rez-de-chaussée, et, presqu'aussitôt, montèrent chercher la domestique, qui était à demi morte de frayeur; ils la font descendre dans la rue, où elle s'attendait à être fusillée au milieu des vociférations de la foule. Là, on l'assit sur une chaise, et elle affirme avoir

vu le nommé D*** distribuant aux gardes fédérés le vin provenant de la cave du défunt, son maître.

Quelques minutes plus tard, le nommé G***, accompagné de trois autres gardes fédérés, se chargeait de conduire cette femme à la prison disciplinaire, pendant que les auteurs et les complices de l'assassinat faisaient de la maison Dubois leur quartier général.

Une sentinelle avait été placée à la porte d'enceinte ; elle invitait les passants à entrer pour boire le vin de la victime.

La maison était remplie de gardes nationaux, et parmi les curieux se trouvait un jeune homme qui entra dans la chambre de M. Dubois, il affirme avoir vu, étendu sur le parquet, le corps de la victime, percé de plusieurs coups ; le sang coulait encore des blessures.

Le témoin vit aussi les gardes nationaux qui aidaient G... à traîner le cadavre sur le balcon, où ils le placèrent la tête et les mains passées à travers les barreaux, le laissant ainsi exposé jusqu'au lendemain. Ce même témoin aperçut ensuite G... dans la cave, distribuant le vin aux gardes nationaux, et plus tard forcer les meubles avec sa baïonnette. Il a vu également un des douze qui menaient toute l'affaire s'emparer d'un paletot en soie mérinos et le mettre aussitôt sur lui.

La nuit, les fédérés occupèrent la maison, se livrant au pillage et à toutes les orgies ! Plus de deux cents bouteilles de vin furent bues ou emportées, une somme de 2,000 francs en numéraire fut enlevée, ainsi que des titres ; un portefeuille, les

armes, quarante draps de lit, toute la garde-robe d'homme; en un mot toute la maison fut saccagée.

Le lendemain, 23 mai, en voyant que l'armée de Versailles approchait de leur quartier, ces scélérats, toujours au nombre de douze, précipitèrent le cadavre du haut du balcon dans la cour, le garrottèrent, le traînèrent dans le jardin et le jetèrent dans une fosse qu'ils avaient creusée d'avance.

Les douze bandits, conduits par l'Allemand qui ne parut plus après l'affaire, furent traduits devant le conseil de guerre de Saint-Cloud. Ils expièrent leur peine, après qu'il fut démontré durant le cours du procès que les nombreux fédérés qui les regardaient faire n'étaient là que comme comparses.

L'Allemand, qui agissait sous une influence étrangère, n'eut sans doute en G... qu'un *toucheur* ordinaire. Celui-ci fut heureux, en ce temps de guerre civile, de se faire des complices parmi les nombreux gardes nationaux, qui n'étaient pas fâchés, de leur côté, de donner encore une leçon au bourgeois !

Un an après la Commune, la société avait été si fortement ébranlée qu'elle n'osait complètement se réveiller; elle tremblait, elle croyait toujours à une organisation formidable de ses ennemis.

Il fallut un an, par la réorganisation de mon service, pour qu'un officier de paix, un brigadier de la sûreté et quelques gendarmes eussent enfin raison des malfaiteurs déguisés, pendant la guerre et sous la Commune, en fédérés pour rire ou en francs-tireurs, quand ces bandits n'étaient que des tireurs de bourses. Il fallut un an pour que le bien

eût raison du mal! Je vais en citer deux exemples entre mille.

Un an à peine après les affaires de la Commune, la joie était dans Belleville. Je venais de faire arrêter dans un hôtel garni un individu de mauvaise vie qui était la terreur de ce quartier.

Ce coquin, véritable colosse, que l'on ne connaissait que sous le nom du Grand-Lapin, s'était, pendant la Commune, rendu coupable d'un vol de 7,000 francs au préjudice d'un marchand de vins du boulevard de Belleville. Tant que la terreur régna dans la capitale, le marchand de vins n'osa pas porter plainte; mais une fois que l'armée de Versailles fut entrée, il s'en fut dénoncer Grand-Lapin et les deux complices qui l'avaient aidé à commetre le vol.

Ce ne fut pas sans peine qu'on put arrêter ce dangereux individu, qui changeait chaque jour de domicile.

Amené devant moi, Grand-Lapin nia avoir jamais commis quoi que ce soit qui pût motiver son arrestation.

— Mettez-moi le nez sur quelque chose, fit-il, et j'avouerai, si cela est vrai!

On lui montra immédiatement une condamnation à douze années de travaux forcés prononcée contre lui par la cour d'assises de la Seine, et Grand-Lapin finit par être obligé de convenir qu'il était bel et bien flambé.

Durant la guerre, un nommé Pasquier avait été condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, comme coupable d'avoir assassiné, pour

oler ensuite, un malheureux soldat du 51e de
e, dont le porte-monnaie contenait *deux francs*
t centimes !

: 4 septembre étant survenu, Pasquier avait eu
eine commuée en celle des travaux forcés à per-
ité, et il était resté à la Roquette. Lorsque
il Rigault et Ferré ouvrirent les portes des pri-
, il sortit avec les autres détenus, il s'affubla à
âte d'un uniforme militaire quelconque, et, en
pagnie de trois de ses acolytes, il fut, sous pré-
: de perquisitions, dévaliser deux riches appar-
:nts du boulevard de Strasbourg.

)s hommes. ayant les poches bien garnies, ne
:eaient qu'à s'amuser, lorsqu'ils furent con-
ıts de prendre part à la défense des barricades
ı place du Château-d'Eau. On était à la grande
ıine de la bataille. Deux d'entre eux furent tués
)mbattant. Ce que voyant, Pasquier s'esquiva au
ıe d'être fusillé, et, trois mois après, ne sachant
·ouver un abri sûr, il retourna à la prison d'où
ıit sorti, en disant aux gardiens :

· Je suis condamné aux travaux forcés à perpé-
, reprenez-moi.

)urt, trapu, musclé comme un taureau, l'œil
he, le front déprimé, Pasquier était bien le type
riminel vulgaire et sans remords. En montant
ı la voiture cellulaire, il s'était écrié en riant :

· Allons, en route! mieux vaut encore ce voyage
l'autre.

ı ne connaîtra jamais les véritables assassins
victimes de la rue Haxo, immolées le 26 mai,
plus qu'on ne connaîtra tous les meurtriers des

généraux Clément Thomas et Lecomte à la rue des Rosiers.

Ces deux grands faits si terribles, qui commencent et terminent la dernière lutte sociale, sont l'œuvre, selon moi, de la juxtaposition de malfaiteurs et de fanatiques. Cette juxtaposition s'est formée, sans liens solides, quand le pays légal était désorganisé, désarmé, dissous. Les politiques ont armé alors les bras des assassins.

La rancune du régime déchu a frappé les moins coupables aussi bien du côté des victimes que du côté des bourreaux. Clément Thomas meurt massacré en criant : *Vive la République!* Et Lecomte tombe pour avoir signé le traité de Paris avec les Prussiens.

Quant à ceux qui les égorgent, ce sont des réfractaires payés par ceux qui leur en veulent personnellement. La masse applaudit les meurtriers qui sont le contraire de ce que pense le peuple, las de souffrir par la faute de ceux qui ont payé les bourreaux comme les victimes.

Mais les bourreaux sont, je le répète, des malfaiteurs vulgaires. L'instinct du désordre, l'esprit de rebellion, la débauche, l'ivrognerie et la cupidité, les mettaient déjà hors la société commune,

Les principaux assassins *connus* des généraux Lecomte et Clément Thomas sont un nommé Verdaguer, un sergent réfractaire qui, en apprenant, à Versailles, que l'heure suprême va sonner, se laisse tomber presque sur son lit. Il ne se remet que lorsqu'on lui dit qu'il doit songer à mourir en soldat pour ne pas prêter à rire aux ennemis de la France,

puis un Herpin-Lacroix, un tartufe des faubourgs. Celui-ci ne cesse de répéter avec exaltation :

— Je suis innocent! les véritables assassins des généraux se promènent en liberté dans Paris, *je les connais bien!*

Enfin, le dernier c'est Lagrange. Il se soutient à peine, quand il sort de la prison de Noailles pour être conduit avec ses deux complices à son lieu d'exécution, à la montée de Satory.

J'ai été témoin du supplice de ces trois criminels. Par mon habitude de juger du premier coup les condamnés à mort, je puis certifier que ces hommes n'étaient que les bras et non la tête de ceux qui ont provoqué, sinon conçu, les meurtres du 18 mars.

Il était six heures du matin lorsque les trois condamnés à mort dans l'affaire de l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas arrivèrent au haut de la montée de Satory.

Il faisait jour à peine ; la lune, qui brillait d'un vif éclat, argentait les casques des dragons et les sabres nus des gendarmes. Les rayons lunaires donnaient au lugubre cortège un aspect encore plus terrifiant.

Lorsque les trois hommes descendirent de voiture, suivis de leur aumônier, l'abbé Follet, ils furent placés contre la butte dominant, à droite et à gauche, la haie des cavaliers. Ceux-ci se rangèrent par les trois côtés ; une fois les condamnés placés près de la butte, ils fermèrent le quatrième côté du carré.

Vingt curieux à peine, dont deux femmes, composaient la foule derrière les soldats. Verdaguer descendit le premier; l'abbé Follet le rejoignit. Il

accompagna l'ex-sergent jusqu'au poteau fatal, celui de droite, au pied duquel il s'agenouilla, après avoir reçu du prêtre le dernier baiser de paix. Puis on lui banda les yeux, pendant que le greffier lui lisait sa sentence et que le peloton d'exécution, qui attendait au milieu des soldats, prenait place en face de lui.

Herpin-Lacroix, pendant ce temps, s'avançait rapidement, toujours la cigarette aux lèvres, après avoir sauté plutôt qu'être descendu de la voiture. Arrivé à l'endroit où il devait mourir, il murmura encore quelques mots de protestation pendant la lecture de son jugement; puis il se laissa bander les yeux, croisa les bras et attendit.

Lagrange, lui, semblait se soutenir à peine. Cependant il voulut rester debout, ainsi qu'Herpin-Lacroix. Il se fit alors pendant quelques secondes un silence terrible, qu'une triple détonation, précédée d'un triple éclair, troubla tout à coup.

Les trois pelotons d'exécution avaient accompli leur œuvre de justice. Il était six heures vingt-cinq minutes.

Verdaguer était tombé en avant et sur le côté droit, la mort avait été instantanée. Herpin-Lacroix, jeté en arrière, paraissait vivre encore. Les balles, mal dirigées, l'avaient surtout atteint aux bras et aux membres inférieurs. Un soldat accourut près de lui et lui donna le coup de grâce, pendant qu'un vieux sergent rendait également à Lagrange cet horrible et dernier service.

Quelques secondes après le défilé commençait, tambours et musique en tête; et, moins de dix mi-

nutes plus tard, il ne restait sur le plateau de Satory que la voiture des pompes funèbres, qui allait enlever les corps des suppliciés pour les conduire au cimetière Saint-Louis, où des fosses étaient prêtes à les recevoir dans la partie du champ de repos réservée aux suppliciés.

Ces trois hommes, je le répète, n'étaient que de vulgaires meurtriers. Je tenais à m'en convaincre en étudiant leur attitude à leur heure suprême. Ils n'avaient rien des héros, même des héros de guerre civile. Ils ne sont pas morts comme Vermorel, qui pourtant, en pleine santé, redoutait la mort; ni comme Delescluze, un vieillard, qui cependant devait tenir à la vie comme on y tient dès qu'on est sur le bord de la tombe; ni comme Dombrowski, qui se vendait, en soldat de fortune qu'il était, mais qui, du moins, sut mourir en soldat!

Non, ces vulgaires meurtriers n'avaient rien du martyr. Ils n'étaient que de vils instruments qui, jusqu'à la dernière heure, espéraient être sauvés par ceux qui les avaient armés. Ils n'avaient ni l'amour de leur cause, ni la haine des victimes qu'ils avaient faites.

J'en ai la preuve par cet écrit qui me fut confié, bien avant l'heure suprême qui raya ces malfaiteurs du nombre des humains. Je donne cet écrit à méditer à ceux qui ne partageraient pas mon opinion sur les assassins de la rue des Rosiers.

Paris, le 8 novembre.

« Ami Lagrange,

« Dieu, toi et moi, seuls nous connaissons les pr cipaux assassins des généraux.

« Car tout le peuple qui hurlait à la suite ét des idiots, et nous étions du nombre.

« Avoue donc tout, ce sera mieux pour tout monde, et tu ne t'en repentiras pas. Le parti q nous avait offert de l'argent pour nous taire (fondu. Nomme donc tout et tu regagneras la liber

« Dis tout, sans quoi j'irai parler à M^me^ D***.

« Les sentiments... (illisible.)

« Quand tu seras condamné il sera trop tard causer.

« Réfléchis que tout avait été raconté devant m dame D***. Rappelle-toi nos dernières paroles s le trottoir de la rue Grange-Batelière, 13. Tu as (tort de ne pas t'attacher *à ma politique* avec l'er pereur.

« Ensuite, il faut te rappeler le proverbe d M^me^ D*** : « Qui a bu boira. » Il y en a trop (France de cette race, et tout ça est sorti d'une ma mite infernale. Par le fait, tu n'es pas coupable, tu sais où ils sont.

« Va, écoute-moi, il est temps de causer hard ment.

« Ton ami,

« Henri. »

Cette lettre entra en ma possession quand une saisie domiciliaire fut opérée, un an après, chez mon étrange ange gardien, le sergent la Carotte. Malgré la protection de l'État et ma reconnaissance, il ne put, par ses nouveaux méfaits, se soustraire encore à la justice.

Bien avant son arrestation, une fois au poste de confiance que la Ville lui avait accordé, comme concessionnaire de la location des chaises publiques, mon bandit s'était rendu coupable de délits inimaginables.

Non seulement mon mouton frustrait la ville par ses comptes infidèles, mais il trompait jusqu'à ses bienfaiteurs en pactisant avec ses ennemis. *La Carotte*, dit *Pifsoif*, dit *Deaudaff*, dînait de la République et soupait de l'Empire.

La lettre d'Henri que l'on surprit à son domicile, concernant un des meurtriers des généraux Lecomte et Clément Thomas, le prouvent péremptoirement. Ce qui acheva de l'abandonner à son malheureux sort, malgré les services qu'il avait rendus au chef de l'Etat et à moi-même, ce fut sa complicité avec les derniers et ténébreux défenseurs de Rossel.

On sait qu'après la défaite de la Commune, les vaincus sentirent dans la main bonapartiste une main protectrice et secourable; on sait qu'il n'eût tenu qu'à Rossel d'être délivré du poteau de Satory par ses amis de l'Appel aux peuple et par les anciens rédacteurs du *Drapeau*.

Le perfide la Carotte, qui servait tous les drapeaux, qui ne se contentait pas de servir les ré-

publicains et les bonapartistes, entretenait aussi des relations secrètes avec les chefs les plus compromis et les plus dangereux de *l'Internationale*.

Lorsqu'on l'arrêta aux Champs-Elysées, avant de le faire passer en jugement, la Carotte causait avec un homme du monde, décoré de tous les ordres ; cet homme, un Italien, n'était en réalité qu'un de ses complices les plus influents, dans l'internationalisme du meurtre et du vol.

Lorsque *la Carotte* dont je dirai bientôt le véritable nom, fut pris pour *la quatrième fois*, afin de répondre, malgré les récents services qu'il avait rendus à la police, sur les *assassinats de Limours*, crimes qui seront l'objet d'un prochain chapitre, il devint impossible de retrouver l'Italien, l'homme du monde, qui parlait à la Carotte, une heure avant son arrestation.

Il fut prouvé lors du jugement des *assassinats de Limours*, du *garde champêtre de Seine-et-Oise*, de la *veuve Lafon* et du *meurtre de Chevilly*, que cet Italien avait trempé avec le prétendu la Carotte, dans ces divers assassinats qui signalent la nouvelle période de mon service, du 15 juin 1871 au mois d'octobre 1872.

Lorsque mon ex-sergent, mon ex-mouton fut transféré à la Roquette pour subir sa nouvelle peine, j'eus avec lui un entretien secret dans son cachot ; il me dit, après l'avoir interrogé sur son complice l'Italien :

— Oh ! quant à celui-là, on ne le pincera jamais. C'est un comte, un gentilhomme pour de bon, quoi que l'on dise ! C'est un *Mafia* ! Lui, voyez-vous,

monsieur Claude, il *moutonne* dans la haute. Garibaldi et Cavour lui doivent un fameux cierge ! Ce qui ne l'empêche pas d'être au mieux avec les aristocrates de tous les pays ! Ses croix sont de vraies croix, ce qui ne l'empêche pas d'arrêter les diligences, de fouiller comme moi dans les sacs du pauvre monde. Mais lui, n'en parlons pas, par prudence pour vous comme pour moi ! Moi, c'est une autre paire de pantoufles, malgré la bonté que vous avez eue pour votre copain qui vous a sauvé la vie à la Santé, je reconnais que je n'ai pas triché avec la Camargue ! Que voulez-vous, comme le noble italien, je suis possédé pas la grinche et par la saignante ! Lui, quand il voit une diligence, il faut qu'il l'arrête ! Moi, quand un verre de vin est versé, il faut que je le boive, quand je vois une montre, il faut que je la prenne ! J'ai toujours soif, j'ai toujours eu la main malheureuse. Cependant je ne suis pas noble, moi, comme mon Italien, je ne puis me dispenser aujourd'hui d'un nouveau petit voyage au pénitencier. J'en serai quitte pour ce voyage, et ça grâce à vous et au chef de l'État. Si je n'étais pas aussi un privilégié, j'en suis sûr, je serais *raccourci !* Il y a des vieux fagots qui sont allés à Charlot qui l'ont moins volé que moi !

J'expliquerai lorsque j'arriverai à la série des différents meurtres qu'il m'a fallu poursuivre, du mois de juin 1871 au mois d'octobre 1872, le sens des étranges paroles de mon forçat.

Je dirai seulement ici que ces meurtres ont été les conséquences de la révolution du 18 mars.

On a vu, à cette époque, ce qui ne s'était vu qu'à l'époque la plus néfaste de notre histoire, un forçat, comme *la Carotte*, dans la prison où était retenu un chef de la sûreté, devenir sa Providence. On a vu un gentilhomme, comme l'était réellementcet Italien, appelé à Paris pour devenir le dictateur des voleurs et assassins, graciés par la Commune.

Tel était, en effet, l'Italien dont la Carotte n'était en réalité que le lieutenant. Ce gentilhomme étranger était en grand ce que ce forçat faubourien était en petit : un bandit, qui dès sa jeunesse s'était associé à toutes les révolutions de la terre, pour en ramasser les épaves.

Il semble que Balzac, qui devina le second empire dans le baron Hulot, ait deviné aussi Vautrin, le voleur diplomate. Car Vautrin règne et gouverne de plus en plus dans notre société en décadence.

Aux jours de trouble, il a son armée toute trouvée, il trompe à la fois et son armée de bandits et l'armée régulière ; au nom de la démocratie, il défie la justice et la police ; au nom de l'aristocratie, selon les circonstances, il *roule* jusqu'à la police, en forçant ses chefs à devenir ou leur victime ou leur très humble serviteur.

Plus les sociétés s'égalisent et se rapetissent, plus grands sont les Vautrin, type idéal, dont le comte L... de M... est le type vrai.

Le comte L... de M..., tel était le nom de ce gentilhomme, chef de la fameuse bande *la Mafia*, bande sicilienne, qui se transporte avec son armée, partout où la société se décompose, se

rue contre elle-même; bande anonyme et permanente, qui associa sous la Commune, des déclassés, comme des *Carotte* et des *Maillard*, à ses plus épouvantables et plus monstrueuses combinaisons!

CHAPITRE III

LE CHEF DE LA MAFIA.

Ce que j'avais prévu en refusant la direction de la sous-préfecture de police, se réalisa après ma réinstallation dans mes fonctions de chef de la police de sûreté. L'insurrection était vaincue; mais le parti de la révolution existait toujours. M. Thiers, qui se donna le mérite d'avoir réorganisé notre armée et d'avoir sauvé la société, dut s'incliner devant ses adversaires et faire aussi la part des prérogatives de la magistrature.

Par décret du président de la République, en date du 17 novembre 1871, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Léon Renault, alors préfet du Loiret, fut nommé préfet de police, en remplacement du général Valentin. M. Albert Gigot, à son tour, après M. Voisin, successeur de M. Renault, succéda plus tard à ce dernier.

J'ai dit dans un précédent chapitre, les consé-

quences fâcheuses de ces remaniements trop rapprochés de préfets. A la préfecture, comme dans toutes les grandes administrations, la bureaucratie est omnipotente, notre administration pour sa part, appartient exclusivement à la robe ; aussi la préfecture, dès le départ du général Valentin, sous le règne de M. Renault et Voisin, s'appliqua-t-elle à détruire ce qu'avait fait leur prédesseur. M. Voisin qui était un magistrat, se demanda si le sabre, si le fusil des sergents de ville, ne pouvaient pas être remplacé par la baguette du constable ; si sa tunique militaire ne jurait pas trop avec la robe des huissiers du Palais ?

Mais lorsque M. Voisin commença aussi à connaître son métier de préfet, il fut question de lui donner un successeur ne connaissant pas le caractère primordial de notre administration. C'était encore un grave danger, surtout après les affaires de la Commune, qui, jusqu'en 1873, étaient loin d'être terminées !

A cette époque, tout en m'éloignant de plus en plus des affaires politiques et militaires, spécialement du ressort du conseil de guerre de Versailles, j'étais obligé de signaler, jusque dans les plus terribles événements de la Commune, les repris de justice qui en avaient tant profité.

Il est incontestable pour moi, qu'une association de bandits qui, deux ans après la défaite de la Commune, continua ses déprédations dans la banlieue, fut toute-puissante jusque dans le comité de salut public.

Cette association composée d'étrangers, de Polo-

nais, d'Italiens et d'Allemands, a déshonoré cette révolution inaugurée d'abord par des fanatiques.

Ces fanatiques eux-mêmes se sont sentis les premiers fort mal à l'aise à côté des êtres nuisibles qui les ont forcés à endosser leurs crimes et leurs infamies.

J'ai signalé l'existence de cette association dans l'*affaire Dubois*, dans les affaires de *la rue des Rosiers* où les plus coupables n'ont pas été ceux qui ont été fusillés aux poteaux de Satory, comme l'attestent leurs humbles complices.

J'ai découvert chez un des proches parents d'un membre influent du comité de salut public, à Clignancourt, les derniers procès-verbaux de ce comité, contenant les votes de l'incendie de l'Hôtel-de-Ville, du Grenier d'abondance et de la Cour des Comptes. Ils étaient signés de noms terminés en *i* et pleins de *w* et de *nn*. Les Français étaient en minorité dans cet aréopage d'assassins cosmopolites. Quant aux Parisiens, ils y brillaient par leur absence. L'incendie de la capitale par ces signataires étrangers a été bien plus une *affaire* qu'une question de principes.

Et s'il s'y rencontrait quelques Français, c'étaient presque tous des récidivistes, pensionnaires de Mazas et de la Roquette. J'ai vu fusiller l'incendiaire de la Cour des Comptes, durant la semaine sanglante, c'était un Italien, un Sicilien, il mourut bravement la cigarette à la bouche. Il était vêtu comme un Garibaldien, son costume tenait surtout du Fra Diavolo.

Mon sergent des fédérés, mon ancien sauveur,

je le crains bien, ne trahit la Commune que dans l'espérance de la servir un jour si, dans l'avenir, elle eût repris une éclatante revanche qui lui eût assuré une nouvelle impunité.

Mon sauveur devenu mon mouton, ne dénonça jamais que d'anciens complices qui avaient fait avec lui le *barbot*. Il respecta ses chefs étrangers qui, deux ans après la Commune, se contentaient de faire *barboter* encore leurs soldats, sans se compromettre devant des subalternes dont mon sergent *la Carotte*, dit *Pifsoif*, dit *Deaudaff*, dit le *Grand Vidocq*, était l'intermédiaire ou le trait-d'union.

Je raconterai comment je fus obligé de rendre à la justice, ce récidiviste sans qu'il voulut dénoncer l'homme important qui, dès le triomphe de la Commune, expédia à Paris des bandes d'insurgés siciliens, voleurs et assassins de profession. Cet homme-là était un *monsieur*, un véritable gentilhomme.

Je ne suis pas éloigné de croire que si Garibaldi refusa de se mêler aux mouvements communalistes du 18 mars, c'est qu'il connut à l'avance le rôle atroce qu'allaient y jouer les mêmes bandits, ses compatriotes, qui, en 1859, l'avaient aidé à piller les couvents de la Péninsule.

Ce que personne ne sait, c'est que par l'existence, au 18 mars, de certains bandits, compagnons de la *Mafia*, société mère des *Carbonari*, dont Napoléon III, Mazzini, Cavour, ont fait partie, la Commune s'est vu déborder par l'étranger pirate.

Alors des révolutionnaires d'un grand patriotisme,

d'une foi aussi ardente que sincère, se sont vus en minorité dans le comité central. Ils n'ont plus eu qu'un refuge pour dégager leur responsabilité, comme Rossel, Delescluze et Vermorel, celui que leur offrait la mort !

Et l'homme important, le gentilhomme, dont dépendait mon mouton, ne quitta définitivement Paris que lorsque les derniers excès engendrés par la guerre civile ne permirent plus à ses soldats de continuer des brigandages, rappelant ceux des anciens *chauffeurs* et des anciens *soldats de Jehu*.

Il est de mon devoir de parler de la Mafia, la plus ancienne des sociétés secrètes de ce siècle, engendrant l'*Internationale*, dont la Commune de Paris est la fille.

En Italie, surtout en Sicile, le mot bandit, aventurier, soldat de l'indépendance sont synonymes

Or, en 1859, lorsque toute l'Italie fut travaillée par les sociétés secrètes exploitées par Cavour contre l'Autriche et contre les Bourbons de Naples, les bandits siciliens, grâce au ministre de Victor-Emmanuel qui, disait-il, voulait faire de l'Italie un *vaste foyer de conspiration*, les bandits siciliens, dis-je, étaient tous préparés à l'insurrection.

De son côté, lorsque Garibaldi mit le pied en Sicile, tout était combiné pour son triomphe.

Bandits et soldats se donnèrent la main, contre les sbires de Naples, prêts à grossir les rangs des vengeurs de la Liberté commandés par Garibaldi, sauf au vainqueur de Caprera, à punir les bandits et à glorifier les soldats.

Les bandits étaient tous des soldats de la Mafia.

La Mafia fut fondée en 1810 par une société de bonapartistes étrangers, pour soutenir Murat, roi de Naples. Lorsque les Siciliens ne trouvèrent plus dans le lieutenant-roi de Napoléon Ier, un protecteur de leurs exactions, ils s'inclinèrent devant Ferdinand IV.

Toutefois les bandits après avoir chassé leur ancien roi, le gardèrent en Sicile pour que son pouvoir amoindri fît encore la force de la Mafia.

Sous la Restauration, Ferdinand voulut se débarrasser complètement des ces brigands aussi *nationaux* que *politiques* et qui volaient aussi bien dans les caisses de l'Etat que sur les grandes routes.

Ce prince ne parvint à mettre de l'ordre dans son royaume que par l'intervention anglaise. La Mafia et ses bandits furent refoulés à l'extrémité de l'île, vers les cavernes de la Catalafimi.

Une fois redevenu maître de la Sicile, Ferdinand chassa à son tour les Anglais, puis retira à l'aide de la réaction de 1815, tous les privilèges à la Sicile.

La Sicile se regimba. La Mafia eut beau jeu. Elle fit sortir ses soldats des entrailles de la montagne. Elle fomenta une double révolution qui éclata à la fois à Palerme et à Naples. Ferdinand la comprima à l'aide des forces autrichiennes qui occupèrent tout le pays.

La Sicile ne fut pas plus tranquille.

Les bandits de la Mafia, grossis des Anglais évincés au profit des Autrichiens, tinrent souvent en échec les armées et les sbires de Naples et de l'Autriche.

En 1830 et jusqu'en 1848, ce fut une lutte continuelle entre le peuple sicilien et l'autorité royale, lutte dans laquelle les sbiresde Naples et les sicaires de l'Autriche n'eurent pas toujours le dessus.

Durant les dernières années, l'élément bonapartiste composant l'état-major de la Mafia sous la royauté de Murat, reprend le dessus.

Les agents des potentats détrônés, tous carbonari dont la Mafia est la mère, s'en souviennent, surtout les fils des rois de Hollande et d'Espagne, et d'Italie sous l'éphémère et vaste empire de Napoléon Ier. Ils servent d'atouts dans le jeu des Siciliens. Ils tendent la main au nom de l'indépendance italienne, au chef de 'la Mafia : Le comte P... de M..., vrai gentilhomme, chef des frères de la Mafia depuis 1820, resté fidèle à tous les partis vaincus pour mieux faire passer ses meurtres et ses exactions,

Alors les compagnons de la Mafia, pour s'assurer l'impunité auprès de la justice royale, sous l'inspiration de P... de M..., père de celui qui figure sous la Commune, et du chef de mon sergent des fédérés, alors les compagnons de la Mafia donnent un caractère politique à leurs cruautés.

Lorsqu'ils arrêtent une malle-poste, lorsqu'ils traquent les voyageurs dans les montagnes, les frères de la Mafia ont le soin d'épargner les Siciliens. Mais ils sont sans pitié pour les Napolitains et les agents de l'Autriche.

Sicile et Liberté, tels sont les mots d'ordre des frères de la Maffia. Lorsque P... de M... meurt, son fils lui succède. L... de M... met au service de

Garibaldi et de Victor-Emmanuel, tous ses soldats, lors de la guerre d'Italie contre l'Autriche, inspirée forcément par notre empereur Napoléon III.

Alors le comte L... de M... rappelle à Napoléon III, après Solférino, que son père avait rompu autrefois, dès le règne de Murat, contre tous les princes de Bourbon tyrannisant le royaume de Naples et de Sicile.

En 1859, la situation du nouveau chef de la Mafia est des plus florissantes, grâce à l'amitié qu'il cimente entre le roi Victor-Emmanuel, Cavour, Garibaldi et l'empereur des Français. Il se pose, lui et ses soldats, qui ne sont que des bandits, comme des vengeurs de la Liberté.

L'Italie n'est pas en vain le berceau des Machiavels. Plus tard, le même L.. de M..., digne fils de son père, transporte ses frères de la Mafia au Mexique, lorsque cette guerre est déclarée par la France, au nom des intérêts nationaux anglais et espagnols; elle promet à ce chef de bandits de nouvelles épaves. L... part avec ses bravi pour le Mexique, semant partout l'anarchie, le meurtre et le pillage.

Là il organise une compagnie de contre-guérillas.

Dès que Bazaine abandonne la partie en laissant fusiller l'empereur Maximilien, L... de M... passe, avec ses bandits siciliens, des contre-guérillas dans les compagnies de guérillas. Il travaille à son tour à la défaite, à la tuerie du frère de l'empereur d'Autriche, « qu'un chef de la Mafia a eu la honte de servir », dit cyniquement L... de M....

Il retourne en Sicile, il attend le moment de la guerre de France avec l'Allemagne pour recommencer de nouveaux exploits. Chef des soldats de rapine, chef des soldats du désespoir et de la Mort, il accourt à Paris avant la déclaration de la Commune. Il suit les péripéties de cette guerre intestine et sanglante comme le requin suit, au moment du naufrage, un navire en détresse qui lui permet d'assouvir sur des cadavres ses insatiables et horribles appétits.

Il se glisse avec ses soldats, costumés en Fra-Diavolo, jusque dans le Comité central. Il se dit le délégué de Garibaldi au nom de la fraternité des peuples. Il montre, à l'appui de ses prétentions, des lettres du libérateur de l'Italie ; il a bien soin de cacher, jusqu'à nouvel ordre, les épîtres louangeuses que lui adressaient à la même époque les souverains libéraux de la Péninsule.

La Mafia, avec ses lieutenants costumés en rouge, plume au chapeau, poignard à la ceinture, encombre, sous la Commune, tous les comités et tous les clubs, en criant : *Viva la Liberta! honor à Garibalde*! On la voit au premier rang près des tribunes des clubs et aux barricades, jusqu'à l'heure de l'entrée des troupes dans Paris ; à cette heure-là, la Mafia s'éclipse pour reparaître avec ses soldats pillards et incendiaires, à toutes les banlieues. Là ils continuent à porter le ravage et l'incendie.

La Mafia semble obéir à un signal invisible. Ce signal est donné par L... de M..., qui ne reçoit que la nuit ses frères bandits, loin de l'hôtel qu'il occupe dans le quartier le plus élégant de Paris.

L... de M..., chef de la Mafia, est, en 1871 et 1872, un homme de quarante à cinquante ans. C'est un gentilhomme dans toute l'acception du mot. Pour le public élégant qu'il fréquentait à Paris quelques mois avant la guerre, c'était un noble Italien dont le patrimoine s'était dissipé aussi bien au service de ses plaisirs qu'au profit de son amour pour la Liberté; c'était un admirateur de Mazzini et de Garibaldi, un soldat dévoué de l'indépendance. Durant la guerre, c'était un brillant capitaine de francs-tireurs, qui, en haine du despotisme allemand, a servi la nouvelle République française. La Commune le retrouve sous ses mêmes habits et pour rester le serviteur de la même foi.

Mais, dès qu'il n'est plus avec ses soldats italiens pour soutenir en apparence la cause de l'indépendance, L... reprend ses habitudes d'homme du monde. Il n'est démocrate que par l'idée, il est resté aristocrate par l'allure, par le ton, par le langage, par les formes extérieures.

Il déjeune au café de Paris, il dîne chez Véfour. S'il ne va pas au Jockey, c'est que ses opinions s'y refusent. En revanche, il joue dans les cercles non *autorisés*, un jeu d'enfer; il soupe dans ces cercles comme on ne soupe même pas au Jockey. Les nuits où on ne le trouve pas aux cercles, il les passe non loin des lieux où le meurtre, le vol et l'incendie viennent lui apporter le tribut des infâmes exploits de ses mystérieux soldats.

Dans ces nuits-là, jours de *travail* pour le chef de la Mafia, L... de M... patauge dans le sang et ne vit que de carnage! Au fond, cet individu qui,

pour tout le monde, est un élégant distrait et blasé traînant sa vie au Bois, dans tous les salons, avec un visage impassible, énigmatique, n'est qu'un fauve ou un oiseau de proie.

Celui qui l'aurait vu sur le théâtre de ses crimes, l'œil en feu, la haine au cœur, la convoitise dans les traits, ivre de sang et de meurtre, ne l'eût pas reconnu. C'était alors le dieu du Mal, animant de ses cris féroces et goguenards les démons italiens, Crispins de l'infamie, qu'il dépassait même en férocité.

Tel était L... de M..., le chef de la Mafia, le brigand cosmopolite, le chef des *bandits siciliens*.

Depuis vingt ans, L... de M... avait semé la terre entière de ses meurtres; jamais il n'avait été pris, parce qu'il n'apparaissait que là où surgissaient la guerre et la révolution.

C'était un bandit d'un nouveau genre, qui, pour s'assurer l'impunité, se dérobait derrière la révolution pour y dissimuler encore ses méfaits.

En temps de paix, lui et ses soldats se sauvaient du pays qu'ils venaient d'exploiter; ils allaient plus loin, comme les vampires, les goules qui n'aiment que la nuit, pour mieux y dérober leurs crimes, fuyant partout la lumière de la justice et de la vérité.

L... de M..., comme on le verra plus tard, devait disparaître après l'assassinat de Limours, ce dernier exploit du banditisme national, qui s'appelle les *exploits de la bande Maillard*.

Alors, Paris et la France devenaient un théâtre

trop dangereux pour ses exploits, dès qu'on voyait clair dans ses coulisses, dès que le prolétariat vaincu rentrait sous la bannière de l'ordre et du travail.

Voilà L..., l'homme étrange dont dépendait continuellement mon ancien sergent des fédérés. Je l'appris trop tard, lorsque, compromis à l'assassinat de Limours, mon mouton, dit *la Carotte*, dit *Pifsoif*, dit *Deaudaff*, etc., etc., etc.. m'avoua le véritable rôle qu'il avait joué auprès de moi depuis qu'il m'avait sauvé la vie à la prison de la Santé :

— Monsieur Claude, me dit-il lorsque je le retrouvai à la prison de la Roquette, ne croyez pas, lorsque je tentais l'impossible pour vous sauver la vie, ne croyez pas que j'agissais uniquement pour gagner l'argent des Versaillais. Non, j'avais un autre but! Je puis vous le dire aujourd'hui que mon chef *s'est tiré des pieds*, mon but, c'était aussi de tirer les vers du nez à la police dont vous êtes le représentant, au profit de mon chef, de mon seul chef, un Italien, un malin qui en revendrait à tout votre troupeau de moutons!

Lorsque je voulus le questionner sur ce chef, ce L..., ce monsieur élégant que j'avais vu avec lui aux Champs-Elysées une heure avant son départ de Paris, mon Pifsoif se tut; il se contenta de branler la tête, puis il me répondit :

— Si je vous le disais, monsieur Claude, vous en sauriez autant que moi, et si vous en saviez autant que moi, mon affaire serait bonne. Demain, je vous réponds que je ne pourrais plus parler. Je serais cuit. Vous savez le proverbe : « Trop parler nuit, trop gratter cuit. »

Voyant que je ne pouvais rien tirer de mon Pifsoif, je l'interrogeai sur les événements de la Commune, sur les criminels qu'il m'avait dénoncés, tant par les complices de Raoul Rigault que par ceux qui avaient frappé les officiers supérieurs de notre armée.

— Les vrais meurtriers, me dit-il, qui ont aidé Rigault et Ferré, les véritables assassins des otages et des généraux de l'armée, n'ont pas été au poteau de Satory. Je vous en réponds, mon chef les connaît comme moi et mieux que vous, puisque c'est lui qui a dirigé leurs chassepots!

Comme je souriais d'un air de doute, il reprit en haussant les épaules :

— Vous ne me croyez pas, eh bien! relisez la lettre d'Henry adressée à Lagrange. Henry, c'est le bras droit, comme je suis moi, le bras gauche, de mon Italien! Mais, pas plus que moi, Henry ni Mme D***, la femme de la brasserie de la rue Grange-Batelière, vous savez, celle qui était tant aimée de Troppmann! Pas plus que moi, Henry, Mme D***, ne vous diront rien sur le grand chef, parce que, si nous ouvrions le *crachoir* sur le bonhomme, la *saignante* nous la fermerait aussitôt!

Je ne pus rien savoir de plus de mon madré de sergent, qui, tout en me dénonçant autrefois ses anciens compagnons de captivité, m'avait aussi dénoncé au chef de la Mafia, afin de lui préparer, au moment où mon sergent allait être pris, une sécurité qui ne lui était plus permise.

Si j'appris de nouveaux détails sur ce chef de bandits cosmopolite, sur ce Vautrin doublé de Man-

drin, si je connus sa nationalité, son nom, le rôle qu'il joua au Mexique, en France sous la guerre et sous la Commune, je connus ces détails par un autre soldat de L... de M....

Mais, le lendemain des confidences de ce dernier, j'appris, au moment où je me rendais dans sa cellule pour l'interroger encore, qu'il avait été poignardé, dans la nuit, par un de ses camarades de prison.

Cet assassin ne put jamais être reconnu; à la forme du couteau qui avait frappé la victime, je reconnus la main qui l'avait tenu, c'était une main italienne.

Mon sergent ne m'avait pas trompé : L... de M... avait sa police dans toutes les prisons de l'Europe; ce bandit cosmopolite qui narguait tous nos espions était plus fort que nous. Je comprenais pourquoi mon sergent, mon mouton, qui avait trompé Thiers, qui avait trompé les fédérés, qui avait joué mes geôliers, qui m'avait joué moi-même, ne voulait pas jouer le chef de la Mafia, parce qu'il savait alors qu'il risquait sa vie!

Lorsque je connus le nom, la nationalité de ce gentilhomme-bandit, par un autre complice que mon Pifsoif, et qui paya de la mort ses confidences, ce dernier me fit connaître deux particularités de son existence que je tiens à relater.

Vers la fin de la Commune, lorsque le feu prenait aux extrémités de la rue de Rivoli, lorsque la troupe de Versailles s'avançait entre deux barrières de flammes, L... de M... était là, seul avec deux ou trois de ses bandits les plus forcenés,

plume au chapeau, casaque rouge, revolvers et poignards à la ceinture; ils arpentaient tous trois les arcades désertes de la rue, pleine de fumée, d'où sortaient, des fenêtres des Tuileries et du ministère des Finances, d'immenses langues de feu.

La barricade de la place de la Concorde venait d'être enlevée par la troupe; un capitaine, plus aventureux que les autres, s'était précipité avec un peloton de la ligne au delà de la barricade pour se répandre avec ses hommes dans la rue de Rivoli, et se jeter dans la fournaise qui commençait à incendier le ministère des Finances et les Tuileries.

Qu'y trouve ce capitaine? L... de M... et ses Italiens prêts à ramasser les dernières épaves du ministère des Finances et des Tuileries en feu!

Malgré l'imminence du danger, malgré la situation étrange où lui, l'officier, se voit placé vis-à-vis de ce gentilhomme, il le reconnaît.

Un an auparavant, L... de M... avait été son compagnon au cercle; ce capitaine était marié depuis un an à peine, L... de M... avait été le témoin de son récent mariage, il avait signé à son contrat!

Et, cet officier ne peut en douter, c'est bien lui, L..., quoiqu'il soit cette fois déguisé en bandit sicilien.

Il le reconnait sous ses traits bouleversés, malgré sa barbe et ses cheveux roussis aux flammes. Il l'a vu de loin attiser le feu en compagnie de ses bandits, cherchant, furetant partout, le poignard aux dents, pour voler et favoriser le pillage de ses mercenaires.

D'un bond, la colère dans les yeux, l'indignation sur les traits, le capitaine s'élance à travers les ruines fumantes vers le bandit italien; il l'empoigne au collet, il lui crie :

— Et toi aussi, L... de M..., tu es un incendiaire! Meurs lâche! Meurs! malgré les titres que tu t'étais donnés dans mon monde, pour mieux le reconnaître au moment de la curée!

Et déjà il fait signe à une dizaine de soldats qui le précèdent de prendre L... de M..., de l'acculer au mur pour le fusiller avec ses lieutenants cernés par son peloton.

L... de M... ne se déconcerte pas. Il sourit en reconnaissant le capitaine, son ancien compagnon du cercle. Il lui dit en le prenant à part :

— Prenez-garde, capitaine, en me tuant, de commettre une imprudence, car je me défends, quoique les apparences me condamnent, d'être un pillard et un voleur. Je ne suis ici que par caprice, uniquement pour éteindre le feu allumé par ces misérables!

Le capitaine hausse les épaules, il ricane; de son épée il fait signe aux soldats de le mettre en joue.

Mais M... retient à dessein le capitaine près de lui, pour que ses soldats ne tirent pas. Il ajoute à leur chef :

— Et quand je serais un voleur, un incendiaire, un communard, ne craignez-vous pas, si vous me tuez, le scandale qui vous attend? J'ai signé à votre contrat, uniquement parce que je connaissais avant vous votre femme, en tout bien, tout

honneur, je le confesse. Mais j'ai des lettres de sa famille? Or, si l'on trouvait ces lettres chez moi après ma mort ordonnée par vous, le monde attribuerait à un tout autre mobile que celui de la guerre votre justice sommaire. Le monde est méchant! on dira, quoique cela soit faux, je le reconnais, on dira que vous avez trouvé plus commode de tuer sur une barricade que dans un duel, un rival que vous redoutiez et qui vous gênait depuis trop longtemps.

Le capitaine est un cœur loyal et une âme chevaleresque. A ces mots il lâche l'adroit bandit. Il se frappe le front; il pousse un soupir comme un homme terrifié, convaincu par la révélation, par l'argument de ce bandit machiavélique.

Lorsque les soldats se rapprochent pour fusiller L... de M..., il a disparu avec ses lieutenants.

Le capitaine dit, en courbant la tête, l'oreille basse, la main crispée sur le pommeau de son épée :

— Nous nous trompions! L... de M... s'est fait reconnaître; c'est un homme du monde. Il était ici non pour activer, mais pour éteindre l'incendie.

Dix ans avant, en Italie, L... de M... avait échappé à une autre mort aussi certaine

Elle était arrêtée contre lui par un agent de la police autrichienne. Le gouvernement sicilien, qui n'osait pas ouvertement, malgré ses crimes, se débarrasser du chef d'une association aussi redoutable que la *Mafia*, avait chargé la police royale de ce soin.

Un jour, un individu prêchant misère, se disant émigré politique, savant professeur parlant cinq langues, demande un secours au noble L..., une fois-

ble somme pour lui permettre d'aller dîner le soir même.

M... lui fait l'aumône.

Le mendiant, comme gage de sa probité, le prie d'accepter en retour un rasoir. Il le lui laisse malgré lui.

Quelques jours plus tard, M... qui n'avait pas encore eu le temps de se servir du rasoir de son mendiant reconnaissant, le rencontre dans la ville.

Cette fois, le mendiant est transformé. Il est parfaitement habillé; il a toutes les apparences d'un parfait gentleman.

M... veut l'aborder pour le féliciter de son prompt retour de fortune, celui-ci l'évite et s'enfuit sitôt qu'il l'aperçoit.

L... se doute d'un tour de la police, il consulte un de ses lieutenants, un fin limier, comme on n'en trouve qu'en Italie; un lazzarone bon à tout faire, bon à tuer un homme d'un coup de poignard, en une seconde; bon à jouer sur la guitare toutes les ballades les plus enchanteresses, en cinq minutes; bon à faire la barbe à un quidam sans sentir son raseur. Policier, bretteur, poète et barbier de la Mafia, tel était le lieutenant de M..., tel est le nouveau *Figaro*.

Dès que son maître lui fait part de la singulière rencontre du monsieur si bien mis, qui, quelques jours auparavant, était si mal vêtu pour lui offrir un rasoir en échange d'un dîner, le lieutenant se frappe le front, s'écrie :

— Povero! O povero! O buono M...! celui qui vous demandait à dîner au prix de ce rasoir,

voulait, avec ce petit cadeau, vous ôter le goût du pain. Je gage, signorito, que la lame de ce perfide instrument est une lame empoisonnée!

L'expertise est faite; il est prouvé que le lieutenant avait raison.

Alors M... fait filer à son tour son fileur.

Il apprend par son lieutenant bon à tout faire, que son fileur se fait raser chez le barbier le plus en vogue.

Le lieutenant s'y rend sur l'ordre de son maître avec le rasoir du prétendu professeur reconnaissant. Il demande au barbier à entrer chez lui pour le servir; séance tenante, il lui prouve son savoir faire.

Le lieutenant de la Mafia, transformé en Figaro, est agréé par son nouveau patron.

Jusqu'à la visite de l'agent, l'aide-barbier, qui a en poche le rasoir empoisonné de l'agent, n'a garde de l'employer; il ne veut pas désobliger cruellement la clientèle de son bourgeois.

Mais lorsqu'il tient par le nez, tout barbouillé de savon, l'agent de la police, le bourreau n'hésite plus. Il sort de sa poche le rasoir destiné naguère à L... de M...; et pour mieux satisfaire sa vengeance, il a le soin de le couper en le rasant avec son propre instrument.

L'agent se recule en lui criant :

— Maladroit!

— Pas si maladroit! répond le Figaro, en lui mettant sous le nez et sous les yeux le manche de son rasoir empoisonné.

L'espion se recule avec effroi, il jette des cris horribles, il se sent perdu.

Deux heures après, le malheureux mourait empoisonné par l'arme dont il avait failli rendre victime L... de M... ; c'était lui qui mourait à sa place !

Tels étaient les hommes que la Commune, transformé en comité de salut public, s'adjoignit lorsqu'elle désespéra de la victoire, lorsqu'elle condamna Paris après n'avoir pu conquérir ses suffrages par le vote, ni par les armes.

Les bandits italiens qui, au mois de mai, prirent la tête du mouvement communaliste, valent les Marseillais qui prirent la tête du mouvement terroriste de 93. Et le pouvoir des frères de la Mafia fut tout aussi sanguinaire et tout aussi dangereux.

Je dévoile là un des mystères de la Commune des derniers jours ; sans parti pris aucun, j'écarte de ces bandits les martyrs de cette révolution sociale ; ceux-là sont mort vaillamment sur les barricades, expiant ainsi leurs erreurs ou leur dévouement, leurs vertus et leurs principes. Les vaincus sont respectables quelle que soit la cause qu'ils embrassent. Mais les voleurs, les incendiaires seront toujours méprisables, en blouse comme en habit noir !

En 1862 comme 1869, le tout Paris élégant a connu le chef de la Mafia, c'était un héros du turf, un très beau joueur très en vue dans les cercles. On admirait au bois ses coursiers noirs, fringants, nerveux, à la crinière et la queue pendantes, race chevaline pur sang qui faisait l'envie de tous les *sportsmen*.

Il trainait toujours un panier d'osier avec cette

aisance nonchalante et impertinente qui le faisait remarquer au milieu de tous les gommeux de l'époque ; c'était un type énergique dissimulé sous une indolence factice et qui tenait du félin.

Le chapeau sur l'oreille, le cigare à la bouche, cet individu avait une physionomie étrange.

Sa figure était d'un galbe, d'une correction académique. Comme les statues antiques, sa belle tête brune, aux teints mordorés, n'avait aucun reflet intérieur, l'âme n'y paraissait vivre que par les yeux dont les feux avaient l'éclat du fauve.

Sous la chaude carnation de cet être impassible, on devinait la sécheresse de l'âme ; au balancement de ses épaules, dont l'ondulation caressante rappelait la courbe du reptile ou de la bête de proie, se trahissait l'insouciance captieuse qui dérobe le criminel retors, sans conscience, mais non sans férocité.

Cet homme n'inspirait aucune sympathie ; en revanche, il provoquait une profonde curiosité.

En 1862, il partait pour le Mexique pour devenir un des bourreaux de Maximilien. En 1869, il revenait en France pour être, sous la Commune, avec les frères de la Mafia, les aides des bourreaux du comité du salut public !

Plus heureux que Raoul Rigault et que Ferré, le comte *L... de M...* court encore le monde. Peut-être attend-il comme la Mafia, une révolution prochaine pour s'enrichir de nouveau des dépouilles de l'ancienne société dont son titre nobiliaire très authentique, est l'odieuse protestation.

Au XIX^e^ siècle, le comte L... de M... s'est jeté à corps perdu, les mains pleines de crimes, dans la révolution ; au XIII^e^ et au XVI^e^ siècle, L... de M... comme ses ancêtres eût fait partie des membres de l'inquisition ou des soldats des *Vêpres siciliennes* !

CHAPITRE IV

LA FIN D'UN ALDULTÈRE

Les événements de la guerre, du siège et de la Commune ayant entravé pendant plus d'une année les actions de la justice, il se passa, aux environs de Clermont, un terrible événement qui émut tout le département. Un drame adultérin signalait son dénouement vers 1870 par deux victimes, mortes dans des circonstances aussi effroyables que sinistres.

Le jeune homme qui, avec sa belle maîtresse, avait été la dupe de cette catastrophe conjugale, était un gentilhomme. Il appartenait au meilleur monde.

Sa mort instantanée devint, par les démarches de la famille, l'objet des recherches de la préfecture de police.

Je fus chargé, au nom du juge d'instruction, de dépêcher plusieurs agents, pour bien connaître les véritables causes de ce drame adultérin où avait

succombé le baron de B***, l'amant de Mme L***, morte également, victime de la vengeance de M. L***, l'époux légitimement outragé.

Il s'agissait de savoir dans l'horrible fin de cette adultère, si le mari qui avait si cruellement vengé son honneur, n'avait agi que dans l'unique but des légales représailles.

La position sociale, l'état de fortune de l'amant, ne permettaient pas de laisser passer, sans instruction, une affaire de ce genre. La noble famille regrettait amèrement son jeune et brillant rejeton. Elle eût trouvé une horrible compensation à s'attaquer au mari qui avait frappé si impitoyablement deux coupables ; Mme L*** que le mari aimait à l'adoration, comme la famille du baron adorait le fils B*** sa joie et tout son espoir.

Mais les événements politiques détournèrent l'attention fixée un moment sur cet événement sinistre. Lorsque la justice s'en occupa, l'invasion vint ; les agents dépêchés par moi, à Clermont-sur-Oise, ne purent revenir à Paris, ni me faire parvenir leur rapport au sujet de cette malheureuse affaire.

Paris était cerné par les Prussiens.

Mais la justice divine se chargea de frapper le mari. Il n'échappa aux représailles légales que pour être frappé dans sa conscience troublée, comme dans sa passion pour la femme qu'il avait trop cruellement punie.

Lorsque, vers la fin de 1871, je repris cette affaire, lorsque j'interrogeai de nouveau les agents chargés de surveiller M. L***, j'appris que la justice n'avait plus aucun droit sur lui. Il était fou !

Voici dans quelles circonstances se manifesta ce drame conjugal qui vaut tous les drames imaginés par les romanciers les plus habiles à disséquer le cœur humain. Vers la fin de l'année de 1869 vivait, à Montgeron, un menuisier qui avait une très jolie femme qui le trompait.

Par malheur pour cette femme, jeune, jolie et coquette, elle avait un mari aussi soupçonneux que désagréable. Tout en lui consacrant un amour sans borne, l'époux n'avait rien au physique qui pût plaider en faveur de son amour plus malheureux que partagé ; de son côté, cette femme était trop belle pour qu'elle ne fût pas remarquée par certains jeunes gens plus favorisés que son époux par l'extérieur et par la fortune.

Il arriva qu'elle fut courtisée par un jeune gentilhomme qui avait tout pour plaire à la jeune femme. Mme L*** très désœuvrée, grâce aux absences fréquentes de son époux, menuisier travaillant en ville, ne tarda pas a occuper ses loisirs avec le jeune et galant baron de B***.

M. L***, par les voisins, ne tarda pas à apprendre ce qui se passait dans son ménage, très occupé pendant qu'il travaillait en ville.

L*** n'était pas du bois dont on fait les maris complaisants. Il s'informa auprès des voisins qui savent tout ce qui se passe dans les petites localités, des visites fréquentes de son beau remplaçant. Un matin, il rentra chez lui, sans prévenir personne, sans en avoir rien dit surtout à sa femme.

Alors son plan est tracé à l'avance. Il sait que l'amant de Mme L*** a passé la nuit chez lui et

qu'il est sur le point, vu l'heure encore matinale, de se disposer à faire avec sa moitié un déjeuner fin. Il se promet de les déranger au moment des tendres adieux. Il fait tapage avant d'entrer dans sa maison, de façon à être bien vite entendu des amants.

Aussitôt la femme prend peur. Dans sa fiévreuse agitation, elle ne trouve qu'un moyen pour faire éclipser son amant coupé dans sa retraite. Elle ouvre une armoire traversée par un énorme tuyau du poêle de la salle à manger où les deux coupables espéraient d'abord s'installer avec tant de sécurité.

Le jeune baron hésite par dignité à choisir cette cachette.

Pour le salut de sa maîtresse, il consent enfin à se blottir dans le seul endroit capable de bien le dissimuler.

Le mari se doutait de ce qui arriverait. Il entre quand l'amant est fourré tant bien que mal dans l'armoire au tuyau.

L*** prend un air riant, jovial, à la vue de sa femme, aux traits bouleversés. Il l'embrasse avec entrain ; il lui dit, en se frottant les mains d'un air très joyeux :

— Femme, j'ai une faim de loup et je viens déjeuner avec toi.

Puis, sans laisser le temps à son épouse de se remettre de ses angoisses, il ajouta, en tirant un paquet de sa poche :

— J'ai pris en route un bifteck, et c'est toi qui vas le faire cuire.

Il lui donne le paquet, que la malheureuse prend

d'un air hébété, tout en se dirigeant avec inquiétude vers la cuisine.

— Non pas, non pas! ajoute le mari en la clouant à sa place; reste ici; nous ne sommes pas si souvent ensemble. Mets le feu au poêle, ce sera plus vite fait.

— Mais, mon ami, bégaye la malheureuse avec des déchirements dans la voix, tu sais bien que ce poêle ne va plus, que son tuyau a des fuites. Le placard s'emplira de fumée.

— Qu'est-ce que cela fait! répond en ricanant l'Othello, puisque le placard est vide. Et si le feu est long à prendre, tant mieux encore! nous ne serons que plus longtemps ensemble!

La pauvre femme pousse un cri de terreur; mais ce cri s'arrête dans sa gorge en regardant dans les yeux son mari, qui fixe obstinément ses regards sur les siens.

L'expression de ce regard est si étrange, si froidement menaçante, qu'elle courbe la tête et n'ose plus le regarder.

Eperdue, folle, puis inerte, elle s'acroupit vers le poêle, elle commence à faire machinalement ce que son impitoyable époux lui commande avec tant d'énergie.

Lorsque le charbon s'allume, un bruit se fait entendre dans l'armoire :

— Tiens! exclame l'Othello en se frottant les mains, en regardant faire la pauvre femme, qui par un gémissement sourd a répondu au bruit du dedans, tiens, il y a des rats dans l'armoire!

A cet horrible sarcasme, la femme se relève. Elle

a des regards indignés; sa colère a fait place à l'épouvante.

Le mari n'a pas l'air de s'apercevoir de son mépris, pas plus qu'il n'a fait attention à son désespoir, ajoute :

— Mais que disais-tu donc, femme? Le poêle va très bien! le bifteck est déjà à moitié grillé. Ah! c'est le rat qui est là-dedans qui n'est pas content. Quand je dis le rat, je plaisante ; ils doivent être une demi-douzaine de rats, au tapage qu'ils font! Mais ne t'épouvante pas ; avant un quart d'heure, du train dont va le bifteck, ils ne bougeront plus, les gaillards. Allons, retourne le bifteck, tu vois bien qu'il ne grille toujours qu'à la même place...

Mais la femme ne l'entend plus.

Les mains défaillantes, le front ruisselant de sueur, elle essaye en tremblottant de retourner le bifteck.

Enfin la fourchette lui tombe des mains; elle s'affaisse, elle est inanimée, elle plie sans vie sur le plancher...

On n'entend plus rien au fond du placard.

Le mari reprend la fourchette de sa femme. Sans s'inquiéter de son corps, qu'il laisse à ses pieds, il retourne tranquillement le morceau de viande. Il siffle un air dans ses dents, il se met à table, à la table même que la femme adultère s'apprêtait à dresser pour son amant.

Après avoir mangé de très bon appétit, comme s'il n'avait pas son épouse à demi-morte près de lui, comme s'il n'avait pas le malheureux B*** qui ago-

nise à quelques pas dans son mur, le mari sort de chez lui.

A peine est-il parti que la femme sort aussi de sa léthargie. Après s'être assurée du départ du bourreau, elle se traîne plutôt qu'elle ne marche vers l'armoire; elle l'ouvre, elle pousse un cri. Elle aperçoit son amant, qui a préféré mourir plutôt que d'être le témoin du déshonneur de sa maîtresse.

En mourant héroïquement pour elle, l'amant espérait la sauver.

Pendant ce temps-là l'époux, satisfait de sa vengeance, n'est sorti que pour aller trouver le commissaire de la localité et pour tout lui raconter. Quant à l'épouse, frappée de terreur, frappée dans ses affections, doublement atteinte par les coups de ce vengeur raffiné, elle prend aussitôt le lit.

Quelques jours après, elle devait succomber par les tortures qu'elle avait éprouvées pendant cette scène terrible.

Avant la mort de sa deuxième victime, le mari, malgré l'excuse légale de son crime, était confronté avec la moribonde. Le commissaire, gardait le mari en état d'arrestation, il voulait connaître toutes les particularités de son double meurtre avant de l'excuser.

Alors il se passa un double phénomène qui nécessita urtout l'instruction de la magistrature : la femme, qui ne pouvait pardonner à son mari de l'avoir forcée à être l'instrument de mort de son amant, l'accusa d'être son meurtrier. Le mari, qui aimait passionnément sa femme, se roula sur sa couche en lui demandant pardon de son meurtre légitime.

La moribonde ne voulut rien entendre. Jusqu'à son dernier soupir elle l'appela assassin !

L'époux, désespéré, se remit entre les mains du commissaire.

Il dit, en voyant mourir sa femme, que la liberté et la mort lui étaient indifférentes, dès que son épouse emportait avec elle dans la tombe l'horreur que sa vengeance lui avait inspirée.

Il se constitua prisonnier. Le malheureux L*** donna aussi gain de cause à la famille de l'amant qui, d'ordinaire, à la saison d'hiver habitait la capitale, loin du château qu'il possédait près de Clermont.

Les choses en restèrent là, lorsque le parquet de Paris fut saisi de cette affaire par les parents du jeune baron.

La guerre survint. Elle ne permit pas à cette cause de passer par les tribunaux, et lorsque les agents que j'avais envoyés sur le lieu du double meurtre allaient revenir pour instruire les magistrats ils étaient arrêtés par les Prussiens. Les portes de Paris étaient fermées;

Un an se passa avant que je n'entendisse parler de ce drame conjugal, dont le mari, la femme et l'amant avaient été à la fois les tristes héros.

Lorsque l'affaire fut remise en question, la justice officielle, malgré le vif désir de la famille du jeune baron, avait été devancée par la justice divine. Le remords du mari s'était chargé de venger la famille de l'amant.

L'époux, depuis que sa femme était morte sans lui avoir pardonné sa vengeance, n'avait cessé d'avoir d'étranges hallucinations.

Il ne pouvait voir arriver la nuit sans tressaillir, il se retrouvait dans la situation de l'homme qu'il avait traqué au fond de son armoire.

Il croyait être l'asphixié lui-même; il se sentait enveloppé d'une fumée épaisse! Il étouffait, il étranglait comme s'il eût été pris, aveuglé, suffoqué dans l'étroit espace et contre le tuyau où était mort son rival.

Et, chose extraordinaire, il se prenait pour lui. Il demandait grâce au mari. Puis, comme sorti de sa suffocation, il riait aux éclats en apercevant dans son imagination sa femme, étendue mourante sur sa couche, et criant toujours au mari terrifié : « Assassin! assassin!... »

Et lui répétait, dans des spasmes, dans des éclats de rires terribles :

— Ah! le pauvre mari! C'est bien fait! c'est bien fait!

Ces hallucinations, qui revenaient à des heures fixes, qui, au moment de la nuit, l'empêchaient de dormir, finirent, d'insomnie en insomnie, par le rendre tout à fait insensé.

Lorsque je fus mis en rapport avec la famille du jeune baron, lorsque mes agents purent revenir à Paris pour me rendre compte de leurs démarches, ce fut la famille du défunt qui se désista contre le bourreau du jeune homme et de sa maîtresse.

Le mari était assez puni. Il était fou à lier, et l'on avait été obligé de l'enfermer à l'asile de Clermont, pour qu'il n'incendiât pas sa propre maison; la nuit, il n'avait qu'un désir, recommencer contre lui l'horrible supplice qu'il avait infligé à son rival.

Ce fou est encore enfermé à l'asile de Clermont. C'est un exemple vivant de la vengeance divine qui frappe plus sûrement, plus souvent les coupables que la justice humaine, dont j'ai été si longtemps l'agent.

La Providence est partout. Je l'ai sentie se mêler à mes chasses incessantes contre tous les criminels; elle m'a guidé plus efficacement que mon expérience et tout le flair de mes limiers!

CHAPITRE V

BOHÉMIENS, MENDIANTS ET BANDITS.

Tous les cinquante ans, on voit s'implanter aux portes des capitales des nations occidentales des tribus de bohémiens.

Zingari, gitanos et gypsies accourent de l'Orient, ou du midi de l'Europe, pour opérer leur évolution sous l'impulsion fatidique du cycle lunaire.

Déchu depuis des milliers d'années, ce peuple errant s'abat sur nous comme des oiseaux de mauvais augure, pour donner, dans les régions qu'il parcourt, un nouveau spécimen de sa misère et de son abjection.

C'est l'avant-garde de l'Orient.

Ses parias, autrefois des prophètes, annoncent à l'Occident, depuis les croisades, la revanche des payens contre nous les *gouris*.

Cette immense avant-garde, dont les plus vieilles tribus viennent de l'Inde, les plus jeunes de la Sicile et de l'Espagne, reparut en 1867 à nos portes,

trois ans avant le siège. Elle apparut cent ans auparavant, avant la Terreur, cinquante années plus tard, à l'époque du premier choléra !

Partout où les zingari passent, ils sont méprisés, comme leur mère Cybèle fut méprisée du pâtre Atys. Leur départ précède la mort et la révolution dans leurs plus horribles convulsions.

C'est un fait acquis à l'histoire et que la superstition grossit encore.

Ce n'était pas en vain que le moyen âge les voyait arriver avec terreur. Ils apparurent au XVIII^e^ siècle, avant l'année du grand hiver; au XIX^e^ siècle, en 1832, avant le premier choléra ; en 1867, quelques années avant l'année terrible !

Je ne déduis rien de ces rapprochements fatidiques, pour ne pas être pris en pitié par les esprits forts; mais je constate ces rapprochements.

Ces Bohémiens, ces Égyptiens, ces Indiens, qui furent, bien avant le christianisme, les maîtres de la terre, se contentent depuis deux mille ans d'en faire le tour. Ils méprisent notre civilisation autant que nous méprisons leur abjection et leur misère.

Ils se disent fils de la femme comme nous nous disons fils de l'homme. Ils parlent une langue à part que la misère rend glauque et glapissante; ils prétendent qu'elle n'en est que plus sonore et plus harmonieuse.

— Nous parlons, disent-ils souvent, comme les oiseaux chantent; nous chantons comme les lions rugissent !

On les a vus, ces bohémiens, quelques années avant la fin de l'Empire.

Ils reviennent comme les hirondelles, à époque fixe, au même nid et dans les mêmes contrées; ils reprennent, pour se parquer, l'immense plaine Saint Denis qu'ils ont tant occupée jadis. Ils l'occuperont encore si la civilisation ne les en déloge. Ils n'aiment que les endroits déserts, ces enfants de la nuit et du mystère, ces précurseurs des convulsions sociales, ces fils de Cybèle ou de la terre, qui reparaissent à chaque crise, à chaque tourmente, inconsciemment peut-être, mais toujours fatalement!

« Ces bohémiens, écrit Desbarrolles, sont restés ce qu'ils étaient aux temps bibliques, pâtres nomades, musiciens et poètes, artisans et artistes, toujours oracles, toujours devins.

« Ni le temps, ni la misère, ni l'esclavage n'ont pu détruire complètement leur langue, leur croyance, leurs traits. Ils sont bruns de peau, olivâtres, quelquefois même presque noirs, sveltes, agiles, vigoureux. Ils ont le visage ovale, le front haut, des yeux noirs bien fendus, de longs cils qui donnent à leur visage un air de mélancolie. En général ils ont le nez grec, les dents blanches et bien rangées, les lèvres minces et vermeilles, les mains et les pieds plus petits que grands, les bras et les jambes grêles, les cheveux noirs, épais, longs et droits, souvent frisés et bouclés.

« Doués au plus haut degré du sentiment de la liberté, ils ont toujours été voyageurs. Ils ont toujours aimé les tentes, les chevaux et les chats; doués également des facultés de l'esprit, malgré leurs fatigues ils gardent les dons innés qui les ca-

actérisent; ils élèvent des chevaux, ils sont très abiles dans l'art de travailler les métaux; ils com-osent des danses, improvisent de la musique et es chansons. Ils se livrent avec ardeur à l'étude de a chiromancie; ils ont aussi, à un puissant degré, eaucoup de mauvais instincts, parmi lesquels rillent en première ligne l'avidité, le mensonge et e vol. Ces facultés sont chez eux si énergiquement rononcées qu'elles ne peuvent pas rester inactives, ussent-elles s'exercer aux dépens de parents et 'alliés. »

Lorsque ces bohémiens s'établirent encore dans es plaines Saint Denis et de Clichy, ils furent pour ous les Parisiens un nouvel objet de curiosité. e parquet ne tarda pas à recevoir des plaintes ombreuses contre ces hôtes nomades, aussi curieux u'incommodes.

Il était de mon devoir de me rendre en personne ur les lieux où ces bohémiens, aussi ingénieux que alfaisants, avaient dressé leurs tentes.

Je désirais étudier cette nouvelle colonie volante our juger de près leurs sciences, apprécier leurs ivers métiers dont se plaignaient tant les Pari-iens et leurs voisins des faubourgs.

J'avoue que la mise en scène de ces bohémiens ans les plaines Saint-Denis, Clichy et Saint-Ouen, tait admirablement entendue; et elle était bien aite pour m'impressionner.

Je vis à cette époque, c'est-à-dire quelque temps vant la fin de l'Empire, dans toute l'étendue de ette immense plaine, qui n'était pas encore parse-née d'habitations, de nombreuses tentes. Elles me

donnaient une idée, sauf le climat et le ciel, des douars des Arabes.

Les tentes étaient vastes, hautes, d'une teinte brune, ombrée par les intempéries des saisons. Elles reposaient sur de grands piquets enchevêtrés dans le haut comme autant de baïonnettes croisées l'une dans l'autre.

Les charrettes qui avaient amené chaque propriétaire de ces tentes leur servaient de bases inférieures; elles séparaient leurs tentes en deux, formant d'un côté la pièce de réception, d'un autre la chambre à coucher.

L'ouverture donnait passage à la fumée d'un foyer allumé au charbon de terre. Ce foyer offrait par cette ouverture un feu rouge et ardent. Sur ses lumières se dessinaient les ombres des habitants : enfants en chemise, femmes et hommes accroupis, grouillant sous des haillons de toile.

Les tentes étaient assez espacées pour qu'on pût circuler tout autour, les chevaux étaient attachés à des piquets rivés en face du camp. C'étaient des chevaux sans harnais et sans bride, à la crinière tombant jusqu'à terre, aux jambes courtes et fines qui juraient avec leur ventre, aussi démesuré que leur tête.

Des marmites en activité ronflaient dans chaque tente. J'étais arrivé vers le soir; des enfants, des femmes dans des postures étranges, se groupaient pour la plupart autour de la marmite gigantesque; ils ressemblaient à des possédés du diable faisant une conjuration dans un rendez-vous de sorciers.

Dans une tente à part je vis une femme, la reine

du douar, assise avec une certaine majesté. Elle posait en statue antique sur un coffre qui jouait au piédestal.

Cette femme que Desbarrolles, ce grand nécromancien moderne, a connue à l'époque où je l'entrevis, a été dépeinte par lui de main de maître.

Je lui en laisse la description, qui ne pourrait être égalée par la mienne, au moment où il étudiait comme moi, dans un sens bien différent et dans une autre région, ces tribus sans patrie, fixées momentanément dans la nôtre.

« La reine du douar avait de grands traits, beaux et réguliers. Ils portaient l'empreinte de la fatigue ou de la débauche; ses pommettes saillantes, ses yeux, venimeux et fauves, se fixaient avec une certaine férocité sur ceux qui s'approchaient d'elle; ils provoquaient comme une espèce de frisson et d'effroi qui empêchait de la considérer longtemps.

« Très brune, très pâle, elle avait un de ces types qui fascinent les natures faibles; elle laissait deviner sans hypocrisie, tous ses mauvais instincts. Elle les étalait effrontément. Seule de toutes les femmes de la tribu, elle portait de longues boucles d'oreilles en or; sur la tête une espèce de coiffure était arrangée, avec la prétention du turban ou du diadème. Peut-être faisait-elle métier de dénouer à tous sa ceinture, son isolement dans sa tente pouvait le laisser supposer. »

Autour de sa tente, moins rapprochée que les autres, circulaient des enfants en guenilles, au regard avide, demandant l'aumône, tendant la main et flairant les poches.

A quelques pas d'eux, des bohémiens accroupis s'occupaient en sifflant à des travaux de vannerie et de serrurerie; les uns étaient fourbisseurs, et les autres, c'était le plus grand nombre, étaient étameurs.

Enfants, hommes et vieillards, tous étaient d'une malpropreté dégoûtante. Les enfants se roulaient dans la boue, les hommes prenaient plaisir à s'y étendre. Toutes les figures avaient l'expression du vice.

Prise en masse, cette horde eût été, par le burin de Callot, par le pinceau de Salvator Rosa, la merveilleuse et pittoresque image de la vie errante.

Mes regards, après avoir embrassé l'ensemble de ces bohémiens, revenaient involontairement à la tente principale où trônait la reine de la tribu. Là, une vieille femme aux épaules athlétiques, debout sur le seuil, invitait les passants à la consulter. Deux consultantes, une femme de la campagne et une fille de boutique, venaient de lui tendre les mains en se faisant raconter leur destinée.

J'observai cette scène : la matrone, la suivante sans doute de la reine, ne quittait pas le seuil. Comme la reine elle restait impassible; elle regardait à peine dans les mains de ses clientes; elle semblait, en les fixant des yeux, en prophétisant, réciter une leçon apprise. Elle marmottait des mots en bohémien, puis se frappant la poitrine, portant la main à son cœur, à sa bouche, elle expédiait ensuite les visiteuses.

Mais l'une d'elles, en s'éloignant, s'aperçut qu'on lui avait volé sa bourse. Elle cria, et ce qui excita

le tumulte, ce fut un homme qui, montrant le poing à toute la horde des bohémiens, s'écria d'un air indigné :

— Peuple maudit, chiens de bohémiens !

Je voulus m'approcher du groupe, dans lequel tous les témoins étaient autant de vo'eurs, lorsque instinctivement je portai aussi les mains dans la doublure de mon paletot ; je m'aperçus à mon tour qu'on m'avait volé mon foulard.

Désormais j'étais édifié sur la moralité de ces gens-là.

Comme je m'étais rendu seul dans leur camp, je ne me plaignis pas.

Je résolus au contraire de pousser jusqu'au bout mes explorations. Je m'avançai vers la vieille femme, la pythonisse toujours à la tente de la reine, toujours immobile sur la porte.

A mon tour, je tendis la main à la vieille femme, en la regardant bien en face. Elle avait les cheveux gris ; sa face rebondie, ses épaules plantureuses, avaient encore l'incarnat de la maturité. Malgré son embonpoint, ses bras étaient grêles et ses mains décharnées ; ses joues comme sa gorge étaient pendantes ; ses yeux brillaient comme des charbons ardents ; ses dents étaient des perles ; et ses regards avaient conservé les feux de la jeunesse sous des sourcils blancs.

Je lui dis, en m'avançant vers elle en lui tendant la main :

— Dis-moi la vérité, si tu la sais.

— Le destin, me répondit-elle, ne ment jamais.

— Je vais bien le voir, lui répliquai-je d'un air d'incrédulité.

Et je continuai à lui ouvrir la main, sur laquelle ses yeux daignèrent s'abaisser.

Tout à coup je vis la vieille femme pâlir; elle ferma les yeux, elle balbutia quelques mots en bohémien qui, je l'avoue, m'intriguèrent fort.

Je lui demandai, presque aussi intrigué qu'elle :

— Qu'as-tu, bohémienne? Est-ce que je te fais peur?

— Peur, oui, répondit-elle, parce que le destin, dont tu te joues, me dit que tu te moques de moi.

— Qui te fait croire ce que tu me dis?

— Le diable, qui est en toi.

Je craignais déjà de la comprendre. La pythonisse m'avait-elle deviné? Il ne me fut plus permis d'en douter, quand elle ajouta :

— Tu es ici pour nous faire renouer nos ceintures! Le démon t'inspire pour nous troubler dans nos tentes et nous en chasser. Patience! nous serons vengés! Ta ligne de vie est brisée aux trois quarts de sa course déjà parcourue par toi. Des ennemis préparent ta mort; ils te font le mauvais œil. Tu triompheras, mais ils te feront de graves blessures dans leur lutte de fer, de flammes et de sang! Tu t'en relèveras, mais à demi brisé. Ainsi sera ta destinée!

A ces mots je reculai, plus pâle encore, plus ému que la pythonisse qui les avait prononcés.

Ce qui me rassura de moins en moins, ce fut de voir la reine de la tribu, aux paroles de sa suivante, sortir tout à coup de son immobilité. Furieuse,

menaçante, exaltée par les avertissements de la bohémienne, elle s'élança contre moi; on eût dit une bête fauve prête à sauter sur sa proie.

Je me hâtai de dégager ma main de la main de la sorcière pour éviter la fureur de ces mégères; je me sauvai après avoir jeté une pièce d'argent à ces femmes, ce qui calma leur furie.

Je n'étais pas moins sous le coup de la prophétie de la bohémienne.

C'était à l'époque où l'on sentait sombrer l'Empire, où je recevais, sous l'inspiration des amis de Blanqui, des lettres d'invectives et de menaces.

Cette prophétie ne faisait que devancer la prophétie plus explicite de ma voleuse de Londres.

Je ne me doutais pas cependant que toute cette prédiction dût sitôt s'accomplir.

Et je m'empressai de faire justice de ces bohémiens, autant pour le repos public que pour ma propre sécurité.

Je fis un virulent rapport contre ces Égyptiens qui, par un privilège, reste barbare d'une tradition du moyen âge, établissaient toujours leur *cour des Miracles* aux portes de Paris. Les plaintes des habitants de la banlieue vinrent donner force de loi à mes appréciations personnelles. Les bohémiens ne tardèrent pas à plier bagages, sur les intimations des commissaires de police de ces quartiers excentriques.

Plus en permanence sont les mendiants de Paris; ils ne sont pas aussi faciles à déloger que les bohémiens nomades.

Il faut bien le dire, le précédent règne, en élar-

gissant, en embellissant Paris au détriment des déshérités, n'a fait qu'élargir, aux banlieues, sa ceinture de boue, de misère et d'infamie!

La mendicité a beau être défendue, elle exerce, en dehors de la législation, ses droits et son empire; elle s'est emparée de tous les arrondissements de Paris. Les deux cent mille individus inscrits au bureau de bienfaisance ne sont que des privilégiés à côté des cent mille misérables qui vivent de la charité publique dans les rues, dans les cours ou les domiciles privés.

Les *arcassineurs* sont les mendiants à domicile.

Les *ramastiqueurs*, les mendiants de cours qui ramassent les sous.

Les tendeurs de *demi-aune*, les mendiants des rues.

L'*arcassineur* est le mendiant en habit noir.

C'est un monsieur. Il ne se compromet jamais au point de tendre la main dans les rues ou de chanter dans les cours. Homme d'imagination, il a élevé la mendicité à la hauteur d'un art et d'un sacerdoce. Il possède par vocation tous les trucs du métier.

L'arcassineur comprend le mendiant à *la lettre* et le mendiant à *la carte*.

Le mendiant à *la lettre* s'installe de grand matin dans un café; il expédie, entre neuf et onze heures du matin, sur la table de marbre de *son* café, une dizaine de lettres à l'adresse des gens de Bourse qui ont gagné, la veille, sur la hausse ou la baisse.

Il s'intitule homme de lettres ou ancien commis d'agent de change. Il sollicite une aumône au financier heureux dont il connaît plus ou moins le

nom; il lui envoie sous pli un billet de spectacle qu'il se procure dans la bohème littéraire ou artistique. Il promet la continuation de la veine au joueur superstitieux qui fréquente le dehors ou le dedans de la corbeille de la Bourse. Il est rare que ces dix lettres, agrémentées souvent d'un billet de théâtre et terminées le plus souvent par une demande de cinq francs, ne rapportent pas dix à quinze francs par jour.

Le *mendiant à la carte* est moins modeste; il se présente hardiment chez le client dont il caresse la conviction politique. Monarchiste avec un monarchiste, républicain avec un républicain, bonapartiste avec un bonapartiste, il se dit un martyr de la cause. Il prétend s'être ruiné pour son parti. Comme il s'est muni d'une carte de son soi-disant coreligionnaire politique, il se dit envoyé par un de ses amis pour lui demander de quoi vivre; cinquante francs ou cinquante centimes, à la générosité du client. Durant son boniment, il coule dans sa manche les cartes de visite qu'il peut se procurer au domicile du quidam qu'il *refait* à la carte; il recommence ailleurs son manège, grâce aux autres adresses soustraites à son premier client.

Le mendiant à domicile, le mendiant à la lettre ou à la carte connaît, par le Bottin, par les bandes de journaux, tous les personnages richissimes qui ont la réputation d'avoir le *louis facile*. Ce mendiant bohème possède aussi le *tour au bouquet*, à l'usage des auteurs célèbres, dont il se fait, le lendemain de *première*, le complimenteur oral. Bon prince jusqu'au bout, l'arcanisseur recommande à

ses copains, mendiants comme lui à la *carte*, à la *lettre* ou au *bouquet*, les auteurs, journalistes, financiers heureux, dont les aumônes viennent grossir encore le capital du père des arcanisseurs. Il fait des élèves !

L'*arcanisseur* est le mendiant du Paris élégant.

Le *ramastiqueur* est le mendiant bohème.

Celui-ci charme les cours par ses talents variés. Le ramastiqueur est accouplé d'ordinaire d'une épouse *temporaire*.

Artiste d'un côté, infirme de l'autre; si le mari est aveugle ou estropié, la femme chante. Si l'un et l'autre ne possèdent aucun talent de société, ils se font accompagner d'un chien savant appelé à charmer par ses tours les locataires dont ils sollicitent les suffrages et la menue monnaie.

Si le ramastiqueur n'est pas un couple respectable, doublé d'un caniche ou d'enfants, c'est un aimable voyou, célibataire, qui implore la charité, au nom des dons qu'il tient de la nature. Il s'est adonné à l'imitation de tous les bruits de la création. Son programme qu'il lance dans les cours, d'une voix impassible, vaut les deux sous qu'il réclame.

Écoutez-le : C'est la *porte qui se ferme*, c'est *la lampe qui se remonte et qui n'a pas besoin d'huile*, *le rabot*, *la scie*, *le chien dont on écrase la patte*, *le scieur de bois*, *la chatte amoureuse*, *le hoquet du noyé*, *la revue du Champ de Mars et le chant du rossignol*, etc., etc., etc.

Un ramastiqueur de ce genre s'appelait, par son nom de guerre, *Crapaud-Céleste*. C était un grand

diable, maigre, blême et chauve ; il était fort connu des *mastro*. Après avoir jeté ses cris à la foule attentive, il avait besoin, une fois sorti des cours, de rendre à son gosier tout le velours que lui avait fait perdre son harmonie imitative.

Voici maintenant les mendiants des rues, les tendeurs de *demi-aune*. Leurs variétés se subdivisent à l'infini : marchand de crayons, aveugle sous les portes, *mécanicien* à la plaque, *mineur* ayant les yeux brûlés par un incendie de fabrique ou par le feu grisou.

Les plus vulgaires tendeurs de demi-aune sont les *ramasseurs de bouts de cigare*.

Les *mendiants au tabac* forment deux catégories : il y a la catégorie des hommes qui se baissent sur le trottoir, le long des boulevards, pour ramasser le bout de cigare jeté par le fumeur, êtres sordides, mercenaires du ruisseau, ouvriers en haillons, gris, poussiéreux comme l'asphalte qu'ils explorent de leurs souliers éculés ; puis vient la catégorie des vendeurs de ces messieurs, collectionneurs de bouts de cigare retravaillés, repréparés pour être transformés en *cigarettes ;* ils sont vendus au même fumeur qui jeta si dédaigneusement autrefois le résidu de son panatellas sur l'asphalte ou dans le ruisseau !

Ce mendiant-là, je le répète, c'est le commis voyageur du ramasseur de bouts de cigare *travaillés*! Il porte un chapeau mou, une redingote râpée ; il ressemble à un sous-officier en retraite ; c'est presque un monsieur. Il s'approche de vous et vous glisse en passant dans le tuyau de l'oreille :

— Cigarettes!! cigarettes!! moins chères qu'à la régie.

Puis il s'en va si vous ne vous retournez pas tout de suite et surtout si vous ne portez pas la main à la poche.

Le mendiant à la *cigarette* glisse comme une ombre, c'est le contraire de l'*homme aux chiens;* celui-ci est un vieillard solennel, à longue barbe blanche, marchant à pas comptés; il porte dans chaque main un petit caniche frisé; les deux jeunes chiens enrubannés semblent comme les oiseaux de ce nom, ne faire qu'une seule et même paire d'inséparables, ils ont les poils aussi blancs que la barbe du vendeur.

Je n'en finirai pas avec les mendiants des rues qui se dérobent derrière toute sorte de petits métiers, parce que pour les *tendeurs de demi-aune*, la *mendicité* est soi-disant *interdite* dans la ville de Paris! Cependant, à l'heure qu'il est, Paris en compte près de cent mille, aussi bien en habits qu'en haillons.

Le commerce le plus lucratif des mendiants, celui qui se pratique sur une plus vaste échelle, c'est l'exploitation de l'enfance.

La mendiante la plus sûre de *lever* son pante, c'est celle qui traîne après ses jupes une grappe d'enfants.

La mère d'*occasion* de ces enfants loués, emploie tous les *trucs* pour attirer la pitié. Elle pince, elle pique avec ses ongles ou des épingles les pauvres petites créatures vouées à la pluie, au chaud, au froid, dans l'unique but d'apitoyer les passants.

On connaît cette horrible mendiante qui avait mis sur l'œil de son enfant volé un bandeau, sous le bandeau une coquille de noix, dans la coquille une araignée qui mangeait les paupières à l'enfant, uniquement pour provoquer, par ses cris, par ses spasmes, la pitié des âmes charitables !

Et si le public n'est pas satisfait des tableaux horribles offerts par cette mendiante, qu'il se rende le jour des Morts au Père-Lachaise, à Ivry, à Saint-Ouen, le long des routes de ces divers cimetières.

Il verra au bord du chemin de ces champs de repos des paralytiques, des culs-de-jatte, des aveugles, des éléphantiasiaques, tous demandant la charité d'une voix dolente. L'un braque sur le passant son moignon rongé et cancéreux, l'autre lève au ciel ses yeux blancs, l'autre tremble de tous ses membres, comme possédé de la danse de saint Guy. Tous ces gâteux qui, le soir, boivent leur recette à l'*Assurance contre la soif*, au *Petit-Mazas*, chez la *Femme en culotte* ou le *Père-Lunette ;* tous ces dépenaillés forment légion. La police est désarmée contre eux, parce qu'ils s'adressent au côté le plus sain de notre cœur, à celui qui bat pour la charité !

Les bandits qui touchent le plus près aux mendiants, sont les *pifferari*.

Dès la guerre d'Italie, ils s'emparèrent d'une partie du quartier de la Sorbonne ; ils logèrent dans ses vieux cloîtres abandonnés.

J'ai donné un aperçu de l'attitude prise à Paris par les pifferari dans l'affaire Orsini, lors des mystères de la petite maison d'Auteuil, où ces bandits

faillirent réussir à enlever Napoléon III, avant que l'empereur fût menacé par les bombes des régicides.

Les pifferari logeaient par centaines dans de grandes salles délabrées qui avaient servi jadis d'intérieur de chapelle, de réfectoire de couvent à des congrégations perdues.

Lorsqu'on pénétrait dans l'intérieur de ces monuments séculaires, au milieu d'un dédale de rues étroites et sans air, un spectacle étrange frappait les yeux d'un amateur de pittoresque ou de couleurs heurtées.

Une foule en haillons grouillait dans des salles noires, fumeuses, aux voûtes élevées et sonores. Elle se composait de gens sales et aux costumes originaux.

Les hommes, à culotte de velours, au gilet rouge, à la veste courte, coiffés d'un chapeau tyrolien, étaient, pour la plupart, accouplés à de jeunes femmes, au teint basané. Le profil antique de ces filles, usées avant l'âge par la misère et par le vice, était rehaussé d'une coiffure blanche, horizontale, d'où débordaient d'épaisses nattes de cheveux noirs retenus par de longues épingles; coiffures nationales des femmes du midi de l'Italie.

Ces hommes bruns, flanqués de guitares, de harpes, de violons, étaient pour la plupart des pifferari.

Ces femmes, au teint basané, sous leur coiffe blanche, jouant presque toutes du tambour de basque, étaient des *modèles*.

Tous revenaient le soir à la salle commune rendre compte de leur journée au *maître* qui les louait, qui

les parquait, le fouet à la main, comme un vil troupeau dont il prélevait le tribut de la journée.

Ces artistes en plein vent, ces virtuoses du pavé, ces modèles jouant, dans leurs loisirs, du tambour de basque comme du couteau, étaient plus mendiants qu'artistes, plus bandits que mendiants; leur maître apparent, qui les conduisait le jour dans les cours ou qui faisait les marchés de ses *modèles* au peintre, n'était qu'un lieutenant de chef de bandits, le fameux Pietro Ceneri, dont tous les pifferari étaient les obscurs soldats.

Ce Ceneri, comme le chef de la Mafia, joua un certain rôle dans la Commune; lui aussi dépêcha, à Paris en insurrection, ses voleurs et ses incendiaires titulaires.

Je copie ici la figure de ce bandit célèbre, dont la vie aventureuse pourrait fournir des sujets intéressants à tous les romanciers de la terre. Il me suffira d'exposer ses états de service que j'ai envoyés autrefois en note à tous les journaux après la défaite de la Commune, afin de bien édifier les juges militaires de cette époque :

« Ceneri, doué d'une grande intelligence, d'un courage indomptable, d'une énergie et d'une audace extraordinaires, lancé dans le vice de bonne heure, n'eut pas de difficultés à s'imposer à ses compagnons qui le suivirent partout et lui obéirent aveuglément.

« Il commença sa carrière par un coup d'éclat. Un jour, en plein midi, à Gênes, les employés de la banque Parodi étaient tous dans les bureaux lorsque, tout à coup, une bande de huit individus ar-

més fit irruption dans la salle, imposa le silence sous peine de mort et emporta un million ! C'était Ceneri qui avait préparé et dirigé l'expédition.

« Pour cet exploit il fut condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité. Vivement recherché par la police et traqué de toutes parts, il parcourut l'Italie dans tous les sens, puis il alla à Paris, à Londres et à Constantinople où il se mit à la tête d'une association de faux monnayeurs ; la société prospéra et Ceneri devint riche.

« En 1860, il reparaît dans les Romagnes, et pendant l'interrègne qui se passa fatalement entre la retraite de la police pontificale et la venue de l'autre, il fonda une association de malfaiteurs qui fut la terreur de la province. En douze mois, cette association compta à son actif : 480 agressions à main armée, une invasion suivie de vol dans les bureaux de la banque Padovani, invasion et pillage du palais Pepoli, disparition d'un garçon de recettes d'une banque, attaque et prise d'assaut de la gare du chemin de fer, assassinats de deux inspecteurs de la sûreté publique, attentat à la vie du préfet de police, disparition de carabiniers et de gardes, cadavres trouvés sur la voie publique et portant sur la poitrine l'écriteau : « Traître à l'association. » Voilà ce qu'avait su faire Ceneri, suffisamment pour illustrer dix malfaiteurs.

« Il fallut quatre ans à la police pour s'emparer de toute la bande. Le procès qui suivit restera fameux dans les annales judiciaires. Les débats, ouverts le 17 avril 1864, durèrent jusqu'au 17 octobre : six mois !

« Les accusés, au nombre de cent, étaient enfermés dans une grande cage en fer. Les jurés entrèrent dans la salle des délibérations, le 17 octobre, à huit heures un quart du matin, et n'en sortirent que *cinquante-trois* heures après pour rendre leur verdict. C'est qu'ils avaient à répondre à 467 questions!

« Les accusés furent presque tous condamnés aux travaux forcés à perpétuité, et Ceneri fut envoyé dans un bagne de la Sardaigne. En 1867, il s'évada. Cette évasion donna lieu à de nombreux commentaires. Un ordre mystérieux du ministère, arrivé à la direction du bagne de Cagliari, enjoignait d'envoyer Ceneri sous bonne escorte à Gênes. Le navire sur lequel le bandit était monté s'arrêta à Livourne; c'est là qu'eut lieu l'évasion. Ceneri avait obtenu l'autorisation de parler avec des chefs du parti républicain qui étaient venus le voir à bord du navire.

« Ce fut pendant cette entrevue que Ceneri disparut. Comment? C'est ce qui est toujours resté à l'état de mystère. Les uns disaient que c'était à de hautes influences qu'il devait son évasion, d'autres allaient jusqu'à affirmer que c'était le gouvernement qui l'avait laissé prendre le large, et cela pour le récompenser de certaines révélations de la plus haute importance faites à la police. Je crois plutôt que ce furent ses complices qui lui rendirent la liberté. Ceneri, comme chef de la terrible association des malfaiteurs des Romagnes, connaissait des secrets de la plus importance; or, parmi les complices des vols et des assassinats il y avait, au dire des journaux de l'époque, des personnes haut placées qui auraient

més fit irruption dans la salle, imposa le silence sous peine de mort et emporta un million ! C'était Ceneri qui avait préparé et dirigé l'expédition.

« Pour cet exploit il fut condamné par contumace aux travaux forcés à perpétuité. Vivement recherché par la police et traqué de toutes parts, il parcourut l'Italie dans tous les sens, puis il alla à Paris, à Londres et à Constantinople où il se mit à la tête d'une association de faux monnayeurs ; la société prospéra et Ceneri devint riche.

« En 1860, il reparaît dans les Romagnes, et pendant l'interrègne qui se passa fatalement entre la retraite de la police pontificale et la venue de l'autre, il fonda une association de malfaiteurs qui fu la terreur de la province. En douze mois, cette as sociation compta à son actif : 480 agressions à ma armée, une invasion suivie de vol dans les bureau de la banque Padovani, invasion et pillage du p lais Pepoli, disparition d'un garçon de recet d'une banque, attaque et prise d'assaut de la g du chemin de fer, assassinats de deux inspecte de la sûreté publique, attentat à la vie du préfe police, disparition de carabiniers et de gardes, davres trouvés sur la voie publique et portant s poitrine l'écriteau : « Traître à l'association. » ce qu'avait su faire Ceneri, suffisamment p trer dix malfaiteurs.

« Il fallut quatre ans à la police de toute la bande. Le procès meux dans les annales juri verts le 17 avril 1864, et six mois!

été perdues par une seule parole de Ceneri. Les journaux de l'époque disent, en outre, que le nom d'un député fut prononcé à la cour d'assises, et qu'un colonel garibaldien fut arrêté parce qu'on le soupçonnait d'avoir pris part au vol de la banque Parodi, de Gênes. Ceneri, après son évasion, vint à Rome et passa ensuite en Australie, au Japon et en Amérique.

Ce fut sous la protection d'un comité, dont faisait partie le général garibaldien, qu'il s'empressa au 18 mars, comme le chef de la Mafia, de se signaler au comité de salut public avec ses anciens pifferari Il repartit en Amérique, à l'incendie de Paris.

A New-York, il forma avec d'autres Italiens une nouvelle association de malfaiteurs qui, après avoir opéré quelque temps avec succès aux États-Unis, passa au Mexique et de là au Pérou où la bande se composa de près de trois cents individus. Le ministre italien à Lima savait que Ceneri était au Pérou, mais il ne réussit jamais à le faire arrêter, parce que sa bande, comme la *Mafia* en Sicile et la *Camorra* à Naples, s'appuyait sur toutes les classes de la société.

Si l'internationalisme du vol et du crime envahit de plus en plus le monde, toutes les préfectures de police, tous les services de sûreté de la terre seront impuissantes contre cette nouvelle légion des soldats du mal livrant une guerre acharnée et sans trêve à tous les gens de bien!

CHAPITRE VI

LES CRIMES DE PEDRO ET DE SON AMI PILLE-BOURSE

Un autre crime qui n'eut plus pour excuse la légitime vengeance d'un mari, resta encore impuni, au moment où la France était terrorisée à la fois par la guerre et par la Commune.

Ce crime épouvantable n'était que la continuation d'une série de forfaits commis et médités par une bande d'assassins que j'ai déjà signalée. A Marseille, cette bande passa en cour d'assises, avec ses principaux chefs, le Bel Anselme, le Pègue dit le Géant, Cotelletto et la Barbentane. Tous expièrent par le dernier supplice les meurtres qu'ils avaient commis, tant aux environs de Lodeve que dans la ville de Marseille.

J'ai raconté les prouesses sanglantes de ces brûleurs de fermes, de ces *chauffeurs du Midi*. Des crimes se continuèrent de la même façon, dans le département des Landes, ils ne tardèrent pas à

prouver à la magistrature que tous les soldats de l'assassinat n'étaient pas tombés sous le coup de la justice avec le bel Anselme et ses lieutenants.

La bande du Midi, en effet, n'avait pas tardé à se reformer sous un chef encore plus redoutable, pour exploiter également les presbytères, assassiner les curés et ses plus riches marguillers.

Avant de m'étendre sur ces meurtres qui se commettaient par ces mêmes mots de ralliement : *Mort aux riches et à la calotte*, et qui nécessitaient, de ma part, par l'intermédiaire des commissaires centraux, l'envoi de mes plus fins limiers, je dois parler du crime que j'ai signalé au début de ce chapitre.

En 1870, dans l'arrondissement de Dax, au bord de la route de Laurède à Magron, à quelques mètres du bourg de Poyanne, s'élevait une habitation au-dessus d'un clos, le clos Morassin ; c'était une maison blanche, de bonne mine, presque coquette.

C'était la maison d'un vieux rentier, un richard pour ce misérable pays, l'ami du curé des environs. Il venait souvent le voir au nom de ses pauvres.

Quoique le bonhomme ne fût pas généreux de sa nature, jamais le curé ne sortait de chez lui les mains vides.

Ce vieux rentier, Vincent L***, infirme, presque impotent, avait pour l'aider à dénouer sa bourse, au nom de la religion, une veuve, son unique servante, bien plus dévote que lui-même.

Elle ne manquait jamais de s'unir à M. le curé, pour décider son maître à faire du bien au pays.

La veuve était plus connue sous son sobriquet que

sous son nom de veuve; on ne l'appelait partout que la charitable *Catherinette.*

Les pauvres la bénissaient. Ils savaient que c'étaient pour eux que la très dévote Catherinette avait ouvert au curé la porte du logis de son maître, vivant comme un ladre, même après avoir été converti à la charité évangélique.

On disait dans Poyanne qu'il avait un trésor dissimulé dans un bureau secrétaire qu'il avait converti, depuis qu'il était marguiller, en prie-Dieu.

La médisance ajoutait qui si le propriétaire se tenait tant de fois à côté de son meuble vénéré, c'était pour ne pas quitter avec son bréviaire, la place de son trésor.

Vers la fin de février 1871, une véritable terreur se répandit dans le voisinage de la maison du vieux rentier. Depuis plusieurs jours, les volets des fenêtres, de la maison du clos Morassin, n'avaient pas été ouverts.

Catherinette n'était plus parue pour faire, au bourg, les emplettes de la journée au profit de son maître impotent. On avertit le curé qui conseilla aux voisins d'aller prévenir le juge de paix et le gendarme.

Quand les habitants du bourg se présentèrent à la maison déserte, sous l'escorte de l'autorité, un spectacle horrible s'offrit à leurs yeux.

Le vieillard Vincent L*** avait le corps allongé sur le sol, la tête tournée contre le foyer de sa salle à manger, les pieds en dehors comme le sont tous les pieds des morts; ils touchaient son fauteuil de malade. Le cadavre se noyait dans une mare de

sang calciné. Chose étrange, aucun désordre dans les meubles, dans les objets extérieurs, n'indiquait la trace d'une lutte entre la victime et le meurtrier. Cependant lorsqu'on releva ce corps ensanglanté, on s'aperçut que le crâne avait été fracassé; la place de deux coups de stylet était indiquée à la place du cœur.

Quant au corps horriblement déformé et tuméfié, il était constant qu'on avait piétiné dessus !

En s'avançant jusque derrière la salle, aux meubles intacts et rangés comme si rien ne s'était passé dans cet intérieur, en pénétrant dans la salle à côté, on voyait une nouvelle mare de sang; un nouveau cadavre y gisait : le cadavre de la Catherinette.

Au lieu d'être couché sur le ventre comme son maître, elle était étendue sur le dos. Elle aussi avait le crâne fracturé; les coups avaient laissé bien d'autres traces que celles qui marquaient à peine le corps du vieillard déformé à grands coups de talons.

Ils attestaient, sur le corps de la servante, la lutte qu'elle avait dû engager avec les meurtriers; sa poitrine était labourée de dix blessures faites aussi par un stylet. Les blessures à la tête étaient produites par le même objet qui avait frappé Vincent L*** et qui n'était plus un instrument tranchant.

La main droite de la servante était restée crispée sur un gros morceau de pain.

En poursuivant les investigations dans cette seconde pièce, on aperçut un tison ensanglanté; ce

tison avait servi à la perpétration du double crime commis sur les deux victimes. Le stylet n'avait servi dans l'accomplissement de ces meurtres que comme hors-d'œuvre. Chose plus extraordinaire, aucun meuble n'avait été fracturé, ni ouvert dans l'une et l'autre pièce.

Les assassins s'étaient contentés d'aller droit au prie Dieu. Ils l'avaient mis en pièces, parce qu'ils savaient sans doute que c'était là que le vieillard cachait toute sa fortune évaluée par la famille à la somme de 6,000 francs; cette somme n'y était plus!

Alors les divers rapport des agents de l'autorité conclurent qu'il n'y avait que les gens de la famille, les voisins connaissant les habitudes du vieillard et les êtres de la maison qui avaient pu commettre le crime.

Les soupçons se portèrent sur le gendre de la victime et sur son voisin Diris le forgeron. Ce dernier, pour n'être pas atteint par la justice, s'était empressé de dénoncer le gendre de la victime.

Celui-ci n'eut pas de peine à se laver de cette accusation; il n'en fut pas de même au sujet du forgeron, son dénonciateur.

On le savait très lié avec un nommé Pedro, aubergiste suspect, depuis longtemps la terreur du pays.

Ce Pedro, surnommé *Esperdio*, était installé dans une auberge signalée comme un repaire de meurtre; il cumulait à la fois les fonctions de braconnier et de contrebandier. On le savait voleur et assassin à ses heures.

On n'ignorait pas qu'à vingt lieues à la ronde, entretenait des relations avec d'anciens mercenair de son auberge, les plus mauvais garnements d environs.

On savait que les divers crimes resté impun depuis dix ans dans le département des Lande étaient dus à des opérations commandées par lui exécutées par les hommes de sa bande.

Diris le forgeron et sa femme étaient signalés pa les voisins du clos Morassin, comme appartenant la bande de Pedro. Ces voisins du marguiller d Poyanne étaient chargés d'enfants. Catherinett par l'intermédiaire de son maître, les comblait d présents. Un jour la servante du marguiller éta parvenue à donner une vache à la femme du fo geron pour qu'elle pût mieux nourrir ses enfants e bas âge.

La femme du forgeron lui en avait témoigné s reconnaissance en lui disant :

— Mâme Catherinette, vous êtes seule à la veillé quand votre bon maître s'endort dans son gran fauteuil. Permettez-moi de vous tenir compagni d'autant mieux que ça m'économisera de la lu mière, que ça me permettra de prier avec vous l bon Dieu pour votre brave homme de maître. Grâc à vous, grâce à lui et au bon Dieu, moi, mo homme et mes pauvres petits nous pouvons vivre c'est bien le moins que nous vous servions pou vous remercier.

Le langage de l'odieuse femme était tout autr quand elle revenait trouver son homme le fo geron.

Tous les deux s'emportaient alors contre la fortune; les voisins rapportaient des propos odieux échangés entre ces envieux, comme celui-ci :

— L'hiver est rude ! Le grain est chez les canailles de riches ! Il faudra extirper toute cette vermine s'engraissant sur la peau du pauvre peuple, quand le peuple crève de faim !

Lorsqu'on commença une première perquisition chez les époux Diris, on saisit un instrument dont l'empreinte de la lame s'adapta parfaitement au prie-Dieu fracturé et mis en pièces; on y découvrit aussi un stylet taché de sang; ce stylet s'adaptait aussi aux trous des vêtements et aux blessures des deux victimes. La preuve de ce meurtre était trouvée. Cependant le parquet n'osa pousser plus loin son enquête; la Commune éclatait à Paris, elle donnait à tous les gens de la bande de Pedro une plus grande autorité. Le crime de Poyanne resta impuni, grâce à la terreur que Diris et le lieutenant de Pedro répandaient dans tout le pays.

Il y avait vraiment bien de quoi trembler ! le curé de la localité, qui, le premier, avait conseillé au voisin le marguiller d'éclairer la justice, avait été trouvé, à son tour, assassiné dans un chemin creux, le lendemain de l'instruction de cette mystérieuse affaire.

Qui avait fait le crime? Il n'y avait pas à en douter, un des vengeurs de Diris, un autre acteur du crime de la maison du clos Morassin. Depuis dix ans, tous les crimes qui se commettaient dans le département des Landes étaient à l'actif de Pedro; les habitants ne considéraient les Diris et autres

garnements de la contrée que comme des aides de ce bandit à gages, de ce bandit de grand chemin rappelant, par ses exploits à main armée, les plus épouvantables légendes des Cartouche et des Mandrin.

Toute la vie de cet homme sanguinaire qui, par le moral, rappelle le fameux Dumollard, n'est, en vérité, qu'un sinistre roman.

Elle commence pour lui en devenant un prévôt d'armes dans un régiment de chasseurs. Il quitte le régiment, accusé d'avoir tué par maladresse un soldat à qui il donnait une leçon d'armes. Il entre ensuite comme soldat instructeur de la garde nationale de 1848; il est encore soupçonné d'avoir tué par jalousie un collègue de sa compagnie.

Aux environs de Dax on le retrouve bûcheron; on le rencontre la nuit, maraudant et braconnant.

Tant qu'il reste dans le pays, les habitants n'osent plus s'attarder, de peur d'être attaqués par le braconnier Pedro. Le misérable ne se contente pas de faire la chasse aux bêtes, il fait aussi la chasse aux gens. Il part, et le pays reprend sa tranquillité.

Un jour, au fond des bois, il rencontre un de ses camarades de régiment qui rentre au pays avec une somme de trois cents francs, il le dévalise sous peine de mort. Le malheureux se laisse dépouiller; mais le lendemain il se rend auprès de la gendarmerie.

Alors Pedro, aussi astucieux qu'audacieux, proteste de son innocence.

Comme il n'y a aucun témoin pour l'accuser, on le laisse libre.

Plus tard, Pedro, enrichi par le vol, par les rapines de toute sorte, ouvre à Mogron une auberge qui devient le rendez-vous de tous les brigands de la province.

A la veille de l'insurrection de Paris il organise sa bande, il recrute tous les *chauffeurs* du Midi, restés sans chef dès l'exécution du bel Anselme.

Cette nouvelle bande est organisée en vue des mêmes principes : l'*assassinat des curés*. Il faut la force armée pour la dissiper.

C'est à l'époque du meurtre de Vincent L*** et de sa servante, qu'a lieu la formation de la bande de Pedro.

Diris le forgeron devient son lieutenant, c'est lui qui indique à Pedro le coup à faire dans la maison du clos Morassin.

Mais Pedro, chef de bandits, aubergiste de Mogron, hôtelier d'une nouvelle *Taverne aux tueurs*, n'a pas que Diris le forgeron pour lieutenant. Il en possède un autre bien plus dangereux, bien plus astucieux, sans être aussi sanguinaire.

Journalier pour la forme comme son capitaine est aubergiste, il est connu sous les noms caractéristiques de *Pille-Bourse* ou *Tueur de Corbeaux*.

Ce dernier sobriquet lui est acquis après le meurtre du curé, trop puni, comme je l'ai dit, parce qu'il a dénoncé le premier à la justice le meurtre du vieillard Vincent L***.

Au moment où commence l'instruction de cette mystérieuse affaire, le journalier Pille-Bourse vient sonner, la nuit, à la porte du presbytère. Il se pré-

sente au vénérable curé d'un air contrit, piteux ; il a les larmes aux yeux et la prière à la bouche. Il lui annonça que son père mourant réclame le saint viatique avant de passer de vie à trépas.

— Mon pauvre père, s'écrie-t-il les mains jointes les yeux au ciel, ne veut pas mourir comme un païen, sans recevoir le bon Dieu!

Le bon curé s'empresse de passer sa robe, de se munir de son viatique pour l'administrer à l'agonisant Il ne se doute pas que c'est lui qui en aura bientôt le plus besoin. Il suit Pille-Bourse.

Lorsque le curé, avec celui qui le conduit, est loin du presbytère, lorsqu'ils gagnent une montée avoisinant à droite un bois, à gauche un précipice, Pille-Bourse passe brusquement derrière le curé ; celui-ci est très étonné du bond de son conducteur ; avant qu'il ait pu se retourner pour lui demander la cause de sa retraite, il sent le froid de l'acier pénétrer dans la chair de sa nuque.

Il n'a plus la force de se retourner. Son assassin lui a porté entre le cou et le derrière de la tête un coup mortel avec le stylet qu'il a tenu caché dans sa manche.

Le prêtre s'affaisse ; il tombe et roule dans l'abîme ; là il est dévalisé par Pille-Bourse. L'assassin a soutiré, après l'avoir assassiné, sa montre d'argent, et Pille-Bourse, de son côté, lui soutire une faible somme destinée aux frais d'enterrement du prétendu mourant que le curé croyait avoir à administrer.

Car l'astucieux Pille-Bourse avait tout prévu. Comme son maître, lui aussi ne voulait pas tuer

pour rien le *corbeau*. Il avait fait appel à sa charité pour avoir tous les bénéfices de son meurtre avec son capitaine Pedro.

Lorsque, le lendemain, les gens du pays retrouvèrent dans le *ravin de la Route* le cadavre de leur curé, ils n'osèrent accuser Pille-Bourse, ni Diris le forgeron, ni Pedro. Ils redoutèrent les représailles des assassins du prêtre, du marguiller et de la malheureuse Catherinette.

La magistrature, faute de témoins, ne put continuer l'instruction du double meurtre de la maison du clos Morassin ni celle de l'assassinat du curé.

Le parquet n'osa arrêter le forgeron Diris, pas plus que le journalier Pille-Bourse et Pedro.

L'ami Pille-Bourse, pour sa part, ne se gêne plus, au compte de la bande, pour continuer sur une plus vaste échelle, ses criminels exploits.

Pedro, le chef de la bande, vivait au milieu de sa cour de bandits en véritable satrape. Dans son auberge de Mogron, où l'on allégeait les voyageurs de leur sacoche, quand on ne les tuait pas, Pedro avait pour aides de jolies filles. Elles se chargeaient parfois de la besogne du maître. Les beaux yeux et les autres attraits des servantes étaient un moyen de plus de séduction, mis au compte de l'avidité du maître.

Mais l'élément féminin, qui servait si bien ces bandits, faillit les perdre. Lorsque l'amour nous tient, on peut dire adieu prudence. Pedro, qui n'était plus de la première jeunesse, se vit un jour repoussé de sa servante, préférant à son maître un adolescent nommé Lasève. Pedro se vengea de

cette préférence en assommant son rival à coups de bâton dans un chemin creux.

Lasève survécut, à demi-paralysé des suites de ses blessures, juste assez de temps pour bégayer le nom de son assassin.

Encore une fois la justice n'osa agir. Aucune plainte ne fut dressée contre lui. Pille-Bourse, déguisé en commissionnaire, Pille-Bourse, qui connaissait tous les êtres de la maison du juge, lui glissa un jour sur sa table de nuit une lettre de Pedro, sans signature; elle était ainsi conçue :

« On prie le magistrat de ne pas s'inquiéter de celui qui a tapé Lasève, sinon le même bâton qui l'a tué servira au juge instructeur. »

Et Pedro, dont Pille-Bourse est le valet comme Bertrand est le valet de Robert-Macaire, Pedro est tellement redouté que, encore une fois, il n'est pas inquiété.

Mais une femme qui, au profit de bien des crimes de Pedro, fit toute sa force, faillit le compromettre et le mettre en défaut.

Ève perdit le premier homme : une nommée Magloire, maîtresse de Pille-Bourse, après avoir été celle de son maître, tenta de perdre les deux hommes, ses amants. Pille-Bourse vivait des regains de son capitaine; il posséda donc aussi Magloire, qui devint aussi funeste au complice de Pedro.

Lorsque cette fille fut délaissée de Pille-Bourse, lorsque Magloire fut renvoyée brutalement par ce dernier de l'auberge de Mogron, à coups de pieds,

à coups de poings, elle le menaça; elle s'écria tout échevelée et rouge de colère :

— Ah! tu voudrais bien m'assassiner, sale canaille, comme tu as assassiné le vieux marguiller et Catherinette...

Et comme Pille-Bourse voulait lui fermer la bouche d'un nouveau coup de poing, Magloire continua en se débattant et en se sauvant de ses étreintes :

— Oui, oui, sale crapule! tu étais là-bas avec le forgeron, avec Pedro, sa rosse et sa *carne :* La Sévère!

Alors Pille-Bourse est arrêté à la suite de ce propos; il est conduit en prison. Il répond qu'il a pu participer à l'assassinat du vieillard et de sa servante, mais qu'il s'est contenté de faire le guet à la porte de sa maison.

Il ne nomme pas ses complices.

Les complices, pour récompenser Pille-Bourse de sa discrétion, travaillent à sa prompte évasion.

Lorsque, le lendemain de sa confrontation avec le juge d'instruction, on veut chercher Pille-Bourse dans sa cellule, on ne le retrouve pas. Sa cellule est vide. On apprend que la bande Pedro a des intelligences jusque chez les geôliers de la prison de Dax.

Deux jours après, Pille-Bourse reparaît avec aplomb à l'auberge de Mogron. On n'ose l'arrêter, parce que son maître est tout-puissant dans la taverne maudite.

Non seulement Pedro a pour servantes de jolies filles dont les appas servent à corrompre jusqu'aux

gendarmes chargés de l'arrêter, mais son auber cache des antres mystérieux et redoutables.

On dit qu'à l'auberge de Mogron il existe, derriè la maison, dans une cour fermée par un gros mu un abîme sans fond Les voyageurs y disparaisse une fois volés, assassinés par Pedro et ses associé hommes ou femmes.

La Sévère, dont a parlé la Magloire une fois r mercière à coups de pied, à coups de poing par l'i grat et irascible Pille-Bourse, avait été égaleme la servante de l'auberge maudite.

L'aubergiste, fatigué d'elle, l'avait aussi délaiss pour faire de sa fille sa maîtresse.

Lorsque la Sévère voulut protester en face (son enfant. comme mère, comme rivale, ce Barb Bleue lui infligea une mort horrible : il lui ver un verre de vin qui contenait un poison des pl violents.

Mon Pedro punissait les indiscrétions de la Sévè comme il avait récompensé la discrétion de son a Pille-Bourse, un être aussi placide qu'entrepr nant.

Depuis que Pedro lui avait donné sa propre fil pour rivale, la Sévère, rongée par le chagrin, p le remords, et *pour se décharger le cœur,* av raconté à deux femmes qu'elle, son maître et Pill Bourse avaient été de l'assassinat de Poyanne.

— Et si vous saviez combien de prêtres ont é requis par Pille-Bourse pour aller porter le viatiq aux malades et qui ne sont plus revenus, *vos ch veux se dresseraient sur la tête!*

Quant à l'affaire de Poyanne, la Sévère s'était expliquée ainsi devant les deux femmes, la veille même d'être punie par Pedro :

« — C'était dimanche gras, leur avait-elle dit, Pedro, Pille-Bourse, son ami Suscosse, qui est mort depuis, étaient réunis dans l'auberge de Mogron, où nous *traitions* toutes nos affaires. Pedro proposa d'aller faire un coup à Poyanne. Il s'agissait de tuer et de dévaliser le vieux Vincent L*** et la Catherinette, sa bonne. On partit.

« Arrivés à Poyanne, nous entrâmes chez Diris le forgeron. Il se joignit à nous avec sa femme, qui avait indiqué l'affaire.

« Les Diris étaient des amis de M. Vincent L***, qui leur voulait beaucoup de bien. Pendant que Pille-Bourse, Suscosse, la femme Diris et moi nous faisions le guet, Diris alla avec Pedro frapper à la porte du clos Morassin. Catherine vint ouvrir; son maître et elle achevaient de souper : « Je vous « amène un ami à moi, dit le forgeron en montrant « Pedro », et M. L*** leur offrit un verre de bon vin.

« C'est à cet instant que Pedro et Diris se jetèrent sur le vieillard et sa bonne, les assommèrent avec un tison et les poignardèrent. Le vieux fut bientôt mort; mais la Catherinette criait à Diris : « Ah! c'est comme ça, coquin, que tu me récom- « penses de mes bontés. »

« Enfin elle tomba morte, assommée par le tison et perforée à coup de poignards. Le forgeron et Pedro les tirèrent par les pieds et par la tête pour s'assurer que c'était bien fini. »

Lorsque la Sévère raconta ce drame aux deux femmes, qui en avertirent le pays, elle paya cette confession de la vie; cet aveu concordait trop avec le premier dire de Pille-Bourse pour que la magistrature ne recommençât pas une nouvelle instruction.

Pedro fut arrêté, longtemps après le double meurtre de Poyanne et l'empoisonnement de la malheureuse la Sévère.

Quand on exhuma le corps de la Sévère, après quatre ans, l'exhumation devint inutile. La justice ne put connaître si cette infortunée avait été empoisonnée par Pedro.

Mais Pedro ne parut pas pour cela devant la cour d'assises des Landes. Le service qu'il avait rendu à Pille-Bourse, Pille-Bourse le lui rendit. Le valet sauva son maître de la prison, comme le maître l'en avait sauvé lui-même.

La bande de Pedro partit avec son chef du côté des Pyrénées.

L'auberge maudite de Mogron devint déserte; les habitants des environs de Dax respirèrent; les prêtres se livrèrent en toute sécurité aux soins spirituels de leurs ouailles. Ils purent enfin passer impunément, le soir, le long de la route du ravin!

Alors Pedro reparaît dans les montagnes; chef d'une bande de contrebandiers, il est à la tête d'Italiens et de Basques qui ne se contentent pas de livrer la chasse aux douaniers, aux gendarmes, et de passer en fraude des marchandises, ils se livrent à la fabrication de la fausse monnaie. C'est Pille-Bourse

qui, dans les bourgs voisins, écoule toutes les fausses pièces de la fabrication Pedro et C°.

Un de mes agents est envoyé de Paris à Dax auprès du commissaire du département pour étudier les curieuses physionomies de Pedro et de Pille-Bourse ; il m'en fait ainsi la portraiture.

Pille-Bourse est un individu plus maigre que gras, dont la physionomie de chat, aux regards voilés et modestes, n'a de remarquable qu'une expression béate, sournoise et presque niaise.

C'est le type de la bêtise et de la gaucherie. Ses gestes indécis, en apparence, dissimulent sous des allures embarrassées, une grande dextérité à faire le mouchoir et la bourse. Comme les chats, il ferme souvent les yeux, mais il voit en dedans, s'il se croise souvent les mains contre sa poitrine, c'est pour mieux les défendre contre la tentation de les pousser dans les poches d'autrui.

Pille-Bourse a tout l'encolure, tout l'aspect chétif du Bertrand de l'*Auberge des Adrets;* comme Pedro, par l'énergie et l'aplomb, a toute la prestance de Robert-Macaire. Il en a aussi la ruse et l'énergie.

Ces deux hommes se complètent l'un par l'autre. Leurs qualités si contraires leur font une nécessité de bien s'entendre et de bien s'unir. Les autres, femmes et hommes, ne sont que des auxiliaires, comme Diris et sa femme, comme Suscosse, la Magloire et la Sévère.

Pedro, dit *Espedro*, dont l'activité, la ruse et l'imagination malicieuse s'exercent encore au fond des

Pyrénées, est un Troppmann doublé d'un Dumollard. Il joint à l'agilité de l'un les passions effrénées de l'autre.

Lorsque Pedro était, en 1848, un prévôt d'armes, c'était sous l'uniforme un assez beau militaire. Sous l'éclat de sa face assez régulière, on devinait une énergie que ses yeux, enfoncés dans leur orbite, accentuaient encore.

Lorsqu'ils brillaient sous leurs paupières clignolantes, c'était d'un éclat glauque et morgue. Son front disparaissait sous des amas de cheveux, ses lèvres sensuelles s'ouvraient sous un menton carré et plat. Le nez aquilin, fortement arqué, dénotait une grande avidité poussée jusqu'à la convoitise, comme ses larges maxillaires trahissaient de violents appétits déguisés sous un certain air de bon enfant.

Lorsque ses petits yeux brillaient, on ne pouvait s'empêcher d'en subir l'éclat étrange. Et dans la nuit, ils devaient étinceler comme ceux des animaux félins. Il a les épaules rondes, le corps un peu voûté, les pieds plats et longs. A l'encontre de Pille-Bourse, long, élancé, Pedro est ramassé et trapu. On sent qu'il a l'habitude de ramper dans la nuit. Ses pieds, comme il le disait lui-même, étaient faits pour *fouler* des cadavres.

Pille-Bourse, plus délicat, avait horreur du sang. Autant son ami Pedro le répandait à plaisir avec plus d'indifférence que s'il *buvait un verre de vin*, autant son ami Pille-Bourse, lorsqu'il fallait mettre la main à la pâte, se défendait d'avoir recours à la *saignante*.

Ce fut Pille-Bourse qui, dans le crime de la Poyanne, conseilla à Pedro et à Diris, le forgeron, d'employer un tison pour assommer sans bruit, sans effusion de sang le vieux marguiller et sa bonne Catherinette.

Lorsque son maître tuait un prêtre en route pour donner l'extrême-onction à un prétendu mourant, Pille-Bourse, au fond du ravin, attendait au bas le corps assassiné par Pedro.

Il n'aimait pas la façon brutale avec laquelle Pedro, dit Espedro, expédiait le *ratichon* par un coup de stylet dans la nuque, et que Pedro désignait sous le nom de : *Coup du taureau.*

Il avait appris ce coup-là de ses camarades de régiment qui avaient fait la campagne du Mexique en voyant les Mexicains tuer ainsi les taureaux sauvages pris au *lasso.*

Pedro, la terreur des Landes, était l'énergie et la cruauté incarnées ; il affirmait ses terribles qualités par un aplomb insolent et une désinvolture narquoise.

Pedro était le contre-pied de Pille-Bourse qui, une fois un prêtre tué par son complice dans le ravin, recevait au bas son corps uniquement pour le dévaliser. Il ne le dévalisait jamais, le saint homme ! qu'après avoir fait à son intention et à la sienne, plusieurs signes de croix.

Malgré la pusillanimité plus apparente que réelle du cauteleux Pille-Bourse, ce cafard, pour l'énergie et pour l'âpreté, valait son patron sans vergogne : l'audacieux et insouciant Pedro.

Ces deux misérables, la terreur du Midi, les

Troppmann des Pyrénées, sont parvenus encore par leur habileté et leur audace à déjouer la justice. Je ne doute pas qu'un jour à l'autre la justice ne reprenne sa revanche et que le crime de la Poyanne ne soit enfin vengé ; ces deux crimimels sont toujours surveillés.

CHAPITRE VII

LE PRÊTRE ET LE MAÇON.

Je vais raconter l'étrange odyssée d'un de mes agents qui, dès la défaite de la Commune, s'acharna à la poursuite d'un ancien insurgé, celui-ci parvint jusqu'en 1872 à se dérober à toutes les recherches de son fileur.

Cet agent connaissait pourtant bien son homme. Il l'avait rencontré une première fois, avant le 18 mars, au club du Pré-aux-Clercs. Il était de service pour observer et signaler tous les adversaires du gouvernement. Dès cette époque, il s'était mis en mesure pour bien posséder son *sujet* qui, sous la Commune, avait été un des membres du comité de salut public.

Je vais indiquer en quelle circonstance cet agent, dit *Jarret-d'Acier*, avait rencontré sa future et importante capture ; je ne la désignerai que sous son initiale ou sous son n° 2,147. Car pour un agent, tout

individu devenant un objet de recherches ou de poursuites n'est qu'un numéro.

Aux dernières années de l'Empire, un commissaire de police avait démasqué, en pleine séance, un inspecteur de M. Lagrange qui, pour forcer les républicains à se découvrir, avait surenchéri sur leurs doctrines subversives.

Mon Jarret-d'Acier, craignant d'avoir le sort de son collègue, s'était mis à tonner tout à coup contre son émule, le provocateur.

L'attitude de mon faux républicain avait séduit particulièrement un futur membre de la Commune, le n° 2,147, internationaliste enragé de la rue de la Corderie-du-Temple.

Dès ce jour, l'espion et l'espionné se lièrent ensemble comme Oreste et Pylade.

Le socialiste Oreste, un apôtre de Verlin et de Jourde, ne quitta plus son Pylade, Jarret-d'Acier. Pour n'éveiller aucun soupçon, ce Pylade de la rue de Jérusalem, en sa qualité d'ancien militaire, s'aboucha avec les Duval et les Cluseret, futurs généraux de la Commune.

C'était une manière pour Jarret-d'Acier de s'initier au socialisme militant afin de mieux le vendre.

Par malheur, la révolution s'affirmait de plus en plus dans le sens d'Oreste; elle forçait Pylade à lui emboîter de si près le pas, que d'un jour à l'autre il pouvait bien découvrir le faux nez de son Pylade. Et celui-ci, tant la situation devenait critique, ne pouvait plus songer, après les événements du 4 septembre, à arrêter son ami, il n'éprouvait qu'une crainte, celle d'être arrêté par lui!

Cependant mon Jarret-d'Acier eut le courage de ne pas le quitter tant que dura l'invasion.

Ils servirent ensemble dans la même compagnie, sous le siège.

Jarret-d'Acier apprit par lui, autant que par les événements du 31 octobre, toutes les espérances que les futurs membres de la Commune concevaient depuis la capitulation de Paris.

Jusqu'à cette époque, L***, qui occupa dans l'état-major de Dombrowski un poste élevé, ne douta pas que son ami Jarret-d'Acier ne fût un socialiste de la plus belle eau.

Ne le voyant plus reparaître sous la Commune, il le crut mort ou délégué en province au nom de la propagande socialiste.

Il ne lui vint pas à l'idée qu'il pût être un traître, et que depuis plus d'un an Oreste était l'objet par Pylade d'un rapport quotidien et spécial sous le n° 2,147!

Jarret-d'Acier, à cette époque, était déjà à Versailles; il collationnait les dossiers du commissaire aux délégations judiciaires, au moment où l'armée de M. Thiers amenait prisonniers, à la prison de Saint-Pierre, les fédérés pris les armes à la main.

Lorsque cet employé de la justice militaire avait des loisirs, il guerroyait encore. En sa qualité d'ancien soldat, il allait grossir le nombre des assiégeants.

Nul doute que si dans ce moment-là il eût rencontré Oreste au bout de son chassepot, Pylade, pour ne pas être tué, ne lui eût pas fait grâce.

Heureusement pour les deux amis qu'ils ne se rencontrèrent pas.

Pendant que Pylade se battait aux remparts or instrumentait à Versailles contre les prisonniers de la Commune, Oreste occupait à Passy une grande propriété avoisinant le château de la Muette, en sa qualité de secrétaire de l'état-major de Dombrowski.

Dans cette maison où logeait temporairement cet état-major, L*** occupait, bien avant la guerre, un appartement modeste, au troisième étage. Une fois les fédérés maîtres du XVI^e^ arrondissement, c'était lui, qui avait conseillé aux chefs de l'insurrection de s'emparer de cette habitation qui, ancienne maison princière, avait encore cour et jardin.

Une fois les fédérés casernés dans cette vaste habitation, L*** ne s'arrêta pas là, tant était grand son amour pour les déshérités. Il connaissait, de longue date, les riches locataires de cette habitation.

Si personnellement, malgré le mal qu'il vouait aux privilégiés de la naissance et de la fortune, il était incapable, pour leur nuire, de recourir au vol et au meurtre, il n'était pas éloigné de laisser faire par des coreligionnaires politiques moins scrupuleux, ce qu'il n'osait faire lui-même.

Un jour, la rage dans le cœur, lorsqu'il apprit que l'armée de Versailles s'apprêtait à forcer la porte d'Auteuil, il dit aux soldats de Dombrowski, que dans sa maison étaient enfouis des trésors incalculables.

Comme la concierge de cette habitation s'était enfuie, affolée de peur depuis que l'armée de Ver-

sailles bombardait ce quartier général de Dombrowski, c'était L*** qui, en sa qualité d'unique locataire, avait pris les clefs confiées à la garde de la concierge.

Un jour, tourmenté par la rage de voir son parti vaincu, il entraîne trois ou quatre fédérés dans l'appartement de la vieille rentière. Là, à l'aide de ses clefs, il pousse ces soldats dans son appartement; il ouvre les tiroirs de ses meubles où sont étalés de riches étoffes et des objets précieux.

Puis il se sauve sans rien distraire pour sa part, très certain que la convoitise qu'il a excitée chez ces soldats laissera des traces fort désagréables à sa riche voisine dont l'opulence égale l'avarice.

Cette fois, L*** n'avait pas compté sans ses hôtes.

Lorsque ces fédérés rendent les clefs de la richarde à son voisin, ils ont fait une râfle abondante.

Lorsque la Commune est vaincue, lorsque la locataire de l'appartement dévalisé rentre dans ses lares, une plainte est déposée au parquet. Les défenseurs de la Commune qui ont pillé la susdite dame sont arrêtés. Pour se disculper, ils accusent l'inspirateur de leur méfait. Celui-ci va être aussi emprisonné; l' ex-fédéré explique à son tour comment il est entré en possession des clefs de la vieille dame; sa concierge est chassée de la maison.

Elle n'avait eu pourtant qu'un tort, celui de ne pas se laisser tuer par les bombes.

Quand à L***, il va être pris pour apprendre, à

l'occasion de ce vol, que les conseilleurs valent les pilleurs ; un bon prêtre intercède pour lui.

L***, avant d'être un officier de l'internationale, a été un catholique fervent. Élevé au séminaire, il s'était fait par ambition, par envie ou par calcul, son réfractaire.

Soit par peur, soit par conviction ou par remords, il s'est ressouvenu, après la défaite de la Commune, de sa première éducation.

Et pour éviter les représailles des commissions militaires, l'ancien communard, au moment d'être pris, s'est rapproché de ses condisciples tonsurés.

Au moment d'être emmené à Versailles pour répondre devant les juges militaires du rôle qu'il avait joué dans l'état-major de Dombrowski, il fait appel à l'Église et à ses anciens frères.

Un ecclésiastique, très influent, naguère son camarade, s'interpose entre lui et ses juges ; il le recommande chaudement auprès d'un couvent voisin pour le cacher. Puis, cet ecclésiastique fait des démarches nécessaires afin de suspendre le cours de la justice militaire.

Mais le jour où ce bon ecclésiastique se rend chez L*** pour l'emmener au couvent qui l'attend, qui rencontre-t-il prêt à l'accompagner chez l'ami commun, qui?

Jarret-d'Acier, le Pylade de son Oreste que celui-ci n'a pas revu depuis la guerre.

Cette fois, Pylade porte une lévite, un chapeau à larges ailes, rappelant la coiffure monacale ; et de plus, il est décoré de l'ordre de la Légion d'honneur.

Il s'annonce au bon prêtre comme l'ami le plus dévoué de celui qu'il protège.

L'ecclésiastique ne peut douter des paroles de l'agent par le saint habit qu'il porte, par la décoration qui l'honore, et surtout lorsqu'il lui fait part des particularités les plus scabreuses de la vie de son protégé.

L'ancien séminariste, l'ami de l'ex-fédéré ne doute plus qu'il a en Jarret-d'Acier un nouveau défenseur prêt à le sortir des griffes de la gendarmerie.

Voici comment cet inspecteur avait repris enfin la piste de son sujet.

Le cabinet noir fonctionnait encore; le chef du pouvoir exécutif, qui ne négligea aucun moyen employé par la police de l'Empire, l'avait remis en vigueur pour mieux éclairer les juges de Versailles.

Par les lettres de l'ancien séminariste à ce transfuge prêt à passer devant un conseil de guerre, la police n'avait pas tardé à être au courant des menées du bon prêtre pour sauver L***, sa brebis égarée.

Ces lettres avaient éveillé l'attention de la police; Les délégués de la justice n'avaient pas tardé à rendre l'ancien orateur du club du Pré-aux-Clercs, l'ancien membre de la Commune, l'ex-secrétaire de Dombrowski, à son filleur naturel, au Pylade éternel de cet Oreste perdu.

En apprenant par des rapports de police que l'Église s'intéressait particulièrement à L***, à

son n° 2,147, Jarret-d'Acier n'hésite plus à prendre le rôle, le caractère, la mission du bon prêtre, son sosie.

Il s'habille comme s'il appartenait lui-même à l'Église.

Une fois que le véritable serviteur de Dieu apprend par la bouche de Jarret-d'Acier qu'ils sont deux maintenant à sauver L***, il ne doute plus de son salut.

Alors le faux et le véritable ecclésiastique se présentent au domicile de L*** pour le cacher dans un couvent, au moment où le vrai prêtre attend de ses démarches personnelles un résultat satisfaisant pour ne plus compromettre la liberté ni l'avenir de son ancien ami.

Mais L***, qui attendait tout du vrai prêtre, se méfie pour la première fois de son Pylade. Il s'étonne à bon droit de le retrouver dans un moment aussi critique, sous des habits qui ne sont pas les siens, pour le faire rentrer, prétend-il, dans le giron de l'Église, lui qui s'en disait, comme lui-même autrefois, l'ennemi le plus acharné?

Lorsque le vrai prêtre, très confiant, s'écrie que « forcé de retourner à sa cure, il le laisse entre les mains de son frère pour le cacher dans un couvent, » L*** se récrie.

Il demande en grâce que son vieil ami ne l'abandonne pas, malgré le dévouement de son ami de plus fraîche date.

Alors Jarret-d'Acier roule des yeux d'un air béat, il se croise les bras sur la poitrine, il prend un ton affligé et très contrit.

Il s'écrie :

— Mon frère n'a pas confiance en moi ! C'est bien mal ! Ne lui ai-je pas donné autrefois, au péril de ma vie, des preuves irrécusables que je ne suis pas un Iscariote !

— Je ne dis pas non, mon frère, s'écrie L***, qui n'est pas des plus rassurés, mais vous n'êtes pas connu du supérieur comme mon camarade du collège épiscopal. Vous ne pouvez répondre de moi comme lui-même...

— Et cette croix, répond avec dignité l'impudent Jarret-d'Acier, ne parle-t-elle pas aussi haut que l'amitié de mon cher frère ! Oubliez-vous, mon ami, le sang que nous avons répandu ensemble au temps de la guerre, vous pour tuer des ennemis, moi pour les sauver ; oubliez-vous ce sang qui m'a valu cette décoration, n'est-ce pas une garantie suffisante, comme le nom de notre cher frère, pour me faire bien venir de tous les couvents de la terre ?

Le haut ton de Jarret-d'Acier en impose à l'ecclésiastique. Du reste, il a affaire ailleurs, il a toute confiance en l'agent.

Il laisse sans réplique L***, qui cependant n'a plus une confiance aussi illimitée en son Pylade.

Lorsque le vrai prêtre est parti, Jarret-d'Acier, avant d'entraîner l'ex-fédéré au couvent protecteur, situé à une lieue de Paris, se met à danser une sarabande échevelée !

Il ne doute pas que, comme la plupart des fédérés, L*** ne soit resté un communard endurci ; il

croit qu'il n'a eu recours à l'indulgence de l'Église que pour mieux la tromper dans un intérêt tout personnel.

Et Jarret-d'Acier continue à faire dans la chambre des entrechats fantastiques. Malgré ses saints habits, il exécute le pas de la chaloupe orageuse ; et il s'écrie avec un entrain endiablé :

— Enfoncée la calotte ! J'espère, mon vieux, que tu vas rester dans cette boîte à bon Dieu juste le temps que le ratichon va mettre pour étouffer la mauvaise affaire *du vol au tiroir !* Après il s'agira, comme moi, de nous tirer des bottes du côté de Genève ou de Londres, où les amis mijotent la revanche contre Versailles ! C'est égal, elle a du bon, la robe ! Tu es heureux, comme moi, d'avoir goûté à tous les saints ciboires du diable pour enfoncer ton bon Dieu ! Il fallait le danger où tu te trouves et l'amitié que je te porte pour reprendre à ton profit ces sacrées plumes de corbeau !

Mais L***, se méfie toujours. Et peut-être est-il de bonne foi, depuis que son intérêt est d'accord avec ses craintes ? Il ne donne pas cette fois dans le nouveau piège de l'agent.

Il le regarde d'un air béat, presque contristé. Il lui répond, avec un accent pénétré qui confond l'agent madré :

— Vous vous abusez, cher frère ! cessez cette attitude aussi irrespectueuse que sacrilège. Je suis un converti ! l'action abominable que Satan m'avait fait commettre, en conseillant le péché à des égarés comme je l'ai été moi-même, m'a remis sur le chemin de Damas ! Dieu est trop bon de vouloir en-

core me sauver, moi son serviteur très coupable! Conduisez-moi donc à mon couvent, pendant que je vais le prier qu'il vous éclaire comme je suis éclairé moi-même. Si vous avez encore quelque amitié pour moi, n'affligez pas votre frère repenti et en état de grâce. Non, ne l'affligez plus par votre impiété et vos inconvenances!

— Ah bah! exclama Jarret-d'Acier, qui, très au courant des ruses des scélérats, s'aperçoit que son Oreste n'a qu'une médiocre confiance en lui, alors soit, en route pour le couvent!

Mais, tout en le conduisant au couvent indiqué, il traite à part lui L*** de tartufe.

Il se promet bien de lui faire payer son manque *absolu* de confiance à son égard.

En cette circonstance, L*** était en effet dans le vrai, car, une fois arrivé au couvent, Jarret-d'Acier prend à part le supérieur, il lui tient ce langage:

— Je ne suis pas plus prêtre que ne le sera jamais votre ancien séminariste, un ex-fédéré traqué par la justice. Je suis un agent de police. Ce costume m'a servi, mon père, uniquement pour vous dire qu'il serait dangereux pour vous de placer longtemps le loup dans votre troupeau de brebis. Je vous préviens, la justice ne va pas tarder à vous le réclamer, une fois mon rapport adressé à qui de droit. Je me retire; à la première réquisition, vous aurez à mettre votre néophyte à la disposition de la justice; désormais c'est vous, saint père, qui répondez de ce criminel, si vous ne faites pas droit au mandat lancé contre lui.

Mais le saint père qui, de son côté, a été édifié

par le vrai prêtre influent, et qui a remué pour son ami toutes les foudres d l'Église, répond avec hauteur à l'agent ébahi :

— Dieu, mon frère, ne reconnaît plus de coupables, dès que ses enfants sont rentrés en état de grâce. La charité évangélique est supérieure à la justice des hommes; Dieu nous fait un devoir de ne pas rendre à la justice cette brebis retrouvée après avoir été si longtemps égarée. Elle est de notre troupeau, nous la lui rendons, et la justice ne nous la reprendra maintenant qu'en faisant brûler notre couvent.

Jarret-d'Acier ouvre une large bouche et des yeux de plus en plus étonnés.

Il est joué. Il connaît l'entêtement du parti clérical, il est bien roulé.

Il se retire la tête basse; il ne sait comment expliquer sa déconvenue à ses supérieurs.

Dans l'intervalle le couvent brûle, ou du moins un commencement d'incendie a lieu. Les frères et amis de l'ancien fédéré, rôdant dans la campagne, ont su ce que voulaient faire pour leur ancien collègue du salut public les frères du couvent. Eux aussi se vengent!

Ils se vengent de leur défaite, ils profitent du désordre causé par l'incendie pour reprendre avec eux l'ancien secrétaire de l'état-major de Dombrowski.

Cette fois, malgré les paroles du supérieur, les bons frères laissent partir L*** pour sauver leur couvent, par peur de l'incendie, qui n'aurait pas manqué

d'éclater une seconde fois avec ces soldats au pétrole.

Sur ces entrefaites, Jarret-d'Acier apprend ce qui se passe.

Honteux d'avoir été joué, il n'a pas quitté les alentours du couvent, pour flairer encore la piste de son homme, si bien défendu par l'Eglise.

Il est là au moment où éclate l'incendie, où les bons religieux engagent L*** à sortir de chez eux pour ne plus rester l'objet des représailles des frères et amis.

Lorsque L*** quitte les religieux. Jarret-d'Acier le guette. Il veut lui mettre la main au collet; il lui dit sans détour ce qu'il est, ce qu'il lui veut.

Mais les anciens soldats de Dombrowski, qui ont mis, pour leur ancien secrétaire, le feu au couvent, rôdent aussi aux alentours de la propriété religieuse.

Au moment où l'agent de police se démasque à son ancien Oreste, prêt à lui mettre les menottes, Pylade reçoit des vengeurs d'Oreste, une tripotée à le laisser demi-mort sur la grande route!

Lorsque l'agent revient à lui, tout contusionné, les membres fracturés, le corps plein de blessures, il y a longtemps que L*** est à l'abri de ses atteintes.

Jarret-d'Acier garde le lit pendant quinze jours.

Voilà tout ce qu'il tire de sa persévérance à traquer celui dont, nouveau Pylade, il s'était fait si longtemps l'Oreste!

Jarret-d'Acier n'avait que plus de rage au cœur depuis que les amis, les ennemis de l'Eglise et de

la société légale se mettent contre lui en faveur du coupable qui a des alliés dans tous les camps.

Malgré les gens puissants qui le protègent, la justice le réclame encore, le mandat d'arrêt qui lui est destiné existe toujours.

Et Jarret-d'Acier, qui s'était chargé de rendre à la justice son n° 2,147, excité par l'amour-propre, ne désespère pas de le rendre aux tribunaux de Versailles.

Une fois bien rétabli, l'agent apprend, à force de courses, de renseignements, de pistes fausses qui le mettent sur la vraie, que son ancien ami L***, n'osant plus retourner à son domicile ni recourir à la protection des religieux, trop payés pour s'intéresser toujours à lui, a pris un parti désespéré.

Pour mieux se dérobér à la justice, lui un homme d'éducation, presque un lettré, lui l'ancien secrétaire de Dombrowski, il n'a pas craint de se faire, quoi ?

Gâcheur de plâtre, aide de manœuvres. Jarret-d'Acier, en connaissant cette particularité, n'hésite pas une minute.

Il s'habille en maçon, il se fait embaucher par l'entrepreneur sous les ordres duquel travaille son ancien Oreste.

Dès le lendemain il est au chantier avec lui. Arrivé à son échafaudage, il le regarde bien en face, il le gouaille, il l'appelle par son véritable nom.

L***, qui n'a plus à se dissimuler le danger que lui fait courir son faux ami emplâtré, ne fait ni une ni deux ; il saute de la planche où il se trouve avec son gâcheur de plâtre, et parvient à un étage inférieur.

Jarret-d'Acier veut le suivre ; au moment où il descend du troisième au second de l'édifice, L*** fait encore un bond.

Cette fois il passe dans une maison voisine, dont les pierres d'attente réclament un autre mur mitoyen.

Sur cette pierre d'attente, un seul homme peut s'y blottir ; entre cette pierre et l'édifice à construire il y a un abîme.

L***, tout narquois, blotti sur sa pierre, suspendu dans le vide, crie à Jarret-d'Acier :

— Viens donc me prendre !

L'agent n'a plus qu'un moyen pour se rendre maître de son homme, qu'il chasse en vain depuis deux ans : il se fait reconnaître aux yeux de tous les maçons pour un agent de police à la recherche de ce faux manœuvre, un communard traqué par la justice.

Par malheur pour Jarret-d'Acier, la plupart des maçons qui l'entourent ont des amis qui passent en conseil de guerre à Versailles.

Lorsque Jarret-d'Acier se fait reconnaître comme étant un agent de l'autorité, il voit tous les compagnons se tourner contre lui !

Quelques-uns crient en l'empoignant :

— Dans la chaux vive, le mouchard !... A mort, à mort, le quart-d'œil, le Macchabée !

Et, de son observatoire, L*** peut voir avec satisfaction son filleur aux mains de ses vengeurs.

Malgré ses cris, ses protestations, vingt bras l'entourent, le pressent, le portent, pour le jeter au bas de l'échafaudage, dans le lac de chaux vive pré-

paré par les maçons en vue de leurs travaux journaliers.

C'en est fait!

Jarret-d'Acier va être lancé dans la chaux; des sergents de ville accourent pour le délivrer, pour faire descendre en même temps l'ancien fédéré, qui se croyait tant à l'abri des coups du sort, du haut de sa pierre d'attente.

Une seconde de plus, et le malheureux agent était noyé, dévoré dans la terre calcaire et mortelle.

Ce qui le console, c'est que, au prix des tribulations que son Oreste lui a causées depuis deux ans, il est pris par les sergents de ville, avant de paraître aux assises entre deux gendarmes!

Certes, c'est une prise que son Pylade a bien gagnée; il n'a pas volé, pour les peines que lui a fait endurer son *filé*, l'argent que la préfecture a donné à son *fileur*.

Mais, nouveau guignon! Jarret-d'Acier, après toutes ses mésaventures, n'a pas les bénéfices de la vengeance.

Il a compté sans l'influence du clergé.

Il est prouvé que L*** n'a pas participé aux vols des soldats de la Commune opérés dans les appartements de la vieille dame de Passy. Il répand devant les juges des larmes abondantes sur son égarement, il se repent d'avoir pactisé un moment avec les soldats de la Commune. Bref, il est acquitté; il rentre en religion.

En apprenant ce résultat, Jarret-d'Acier est furieux.

Comme il est un peu voltairien, il ne cesse de ré-

péter, quand on lui rappelle son ancienne et intéressée amitié avec L***, qui l'a si bien joué :

— Ne m'en parlez pas ! Il ne faut jamais se frotter à la calotte, elle vous étouffe ou vous soufflette. J'ai trouvé plus malin que moi, voilà tout !

CHAPITRE VIII

LE PATRIARCHE DE LIMOURS.

J'ai dit précédemment, qu'après la chute de la Commune, il se passa aux environs de Paris des faits monstrueux, des crimes épouvantables, comme il s'en commet toujours à la suite des cataclysmes ou des mouvements révolutionnaires.

Dès que l'ordre fut rétabli à Paris, la banlieue, le département de la Seine, le département de Seine-et-Oise furent ravagés par des bandes de malfaiteurs. Des assassinats sans nombre s'y commirent par des échappés du bagne que la justice n'avait pu encore reprendre. Elle eut fort à faire pour mettre la main sur des coupables qui, délogés de Paris après la Commune, recommencèrent à semer la terreur dans tous les environs.

La mort d'un vieillard, causée par un fils parricide qui n'était pas aussi criminel qu'il paraissait l'être, mit un terme à ces épouvantables forfaits qui, de la

fin de l'année 1871 jusqu'en 1873, semèrent l'effroi à vingt lieues à la ronde autour de la capitale.

Cet homme, que la police, depuis, a surnommé le *patriarche de Limours*, était un vieillard de quatre-vingt-huit ans, un cultivateur assez aisé ; il possédait du bien tant aux environs de Saint-Germain qu'aux environs de Limours.

A Limours, il avait une sorte de métairie assez modeste ; et aux environs de Saint-Germain, une habitation rustique close d'un jardin auquel attenaient quelques arpents de terre. Ce paysan, qui avait gardé toutes les allures rustiques de sa condition, jouissait, par le rendement de ses propriétés, d'une rente de 1,500 à 2,000 livres.

Quoique ce vieillard eût été marié deux fois et qu'il eût eu de ses deux femmes de nombreux enfants, la plupart de ses enfants étaient morts à la suite de ses mauvais traitements. Depuis quelque temps il était veuf de sa seconde femme.

Ce vieillard, nommé Jongé, était une nature sombre et farouche ; il vivait en solitaire, il se défiait de tout le monde, même de l'unique enfant qui lui restait et celui-ci ne quittait plus son père, pour lui donner les soins que nécessitait son âge avancé.

Cet homme de vingt-neuf ans était rangé par les mœurs, et très doux de caractère ; son père resta violent, déréglé tant que dura sa longue et mystérieuse carrière.

Jacques Jongé, c'était le jeune homme, était aussi aimé, aussi respecté dans le pays que son père était craint et méprisé.

Etait-ce au caractère atrabilaire et peu sociable

du vieux propriétaire de Limours et de Saint-Germain qu'il devait la réprobation dont il était frappé?

L'envie suscitée par sa position relativement aisée, le mystère dont il entourait tous les actes de sa vie, étaient-ils les seules causes du mépris et de la crainte dont ce vieillard était l'objet?

En tous les cas, voici ce que l'envie avait inspiré aux mauvaises langues du pays à propos du patriarche de Limours.

Les gens âgés des différentes localités que le patriarche de Limours ne cessait de parcourir, toujours seul, à pied, malgré ses quatre-vingt huit ans, disaient « à cinquante ans le père Jongé n'était qu'un journalier assez mauvais sujet, un pauvre hère aussi ivrogne que batailleur, fréquentant à trente lieues à la ronde tout ce qu'il y avait de pire dans le département. »

A cinquante ans, il épousa subitement une jeune et belle ouvrière qui, avant lui, avait été fort remarquée par un jeune magistrat.

Neuf mois après, elle lui donna un enfant.

Un garçon.

Les mauvaises langues prétendirent que ce garçon ressemblait trait pour trait au magistrat, qui voyait encore le nouveau ménage de celle qu'il avait donnée au père Jongé.

Ce qui ajoutait quelque créance à cette calomnie, c'était l'aisance qui était entrée tout à coup dans l'intérieur de Jongé une fois en possession de sa nouvelle épouse, qui lui apporta en dot la métairie de Limours.

Dix ans se passèrent; Jongé eut presque chaque année un enfant de sa femme. Quoiqu'il ne fît rien, quoiqu'il continuât sa vie de débauche d'autrefois, il se trouva qu'après ces dix ans de mariage Jongé, tout en buvant, tout en courtisant toutes les filles du pays, était aussi à son aise qu'aux premiers jours de son mariage.

Il est vrai que les enfants ne le gênaient guère; sa femme en prenait soin, pendant que lui ne cessait de faire débauche.

Chose digne de remarque, qui n'échappa pas aux malicieux du pays, le premier enfant, pour ne pas avoir le sort des autres, qui périrent tous, fut recueilli et adopté plus tard par le magistrat. Il se chargea de l'avenir de ce garçon, parce qu'il n'avait pas eu, lui, d'héritier, à la suite de son mariage, suivant de près celui du patriarche de Limours.

Le magistrat, l'auteur du mariage de Jongé prit cette initiative autant dans l'intérêt de l'enfant que de la mère; cette malheureuse femme, qui déplorait la conduite de son mari, qui voyait successivement mourir tous les petits êtres qui la rattachaient à la vie, conçut un chagrin si profond qu'elle en fit une maladie mortelle; elle mourut, dit-on, de langueur.

Trois ans après, Jongé se remariait. Comme pour sa première femme, un beau monsieur, un homme titré, un comte étranger, se chargea de lui présenter sa fiancée.

Cet homme, comme je l'appris plus tard, par les événements que je vais développer, était précisément ce L... de M..., le chef des bandits de la Mafia.

Il ne cessa aussi, dès son retour en France, d'avoir des relations avec le propriétaire de Limours, dans un but très opposé à celui du magistrat, le marieur de sa première femme.

Ce second mariage rapporta au patriarche de Limours sa propriété des environs de Saint-Germain; mais, si elle mit l'aisance dans ce ménage, elle n'y apporta pas le bonheur.

La seconde épouse Jongé eut aussi plusieurs enfants. Ils périrent tous, sauf le dernier... par les brutalités du père. Les voisins remarquèrent que, lorsque L... venait voir le patriarche de Limours, la femme avait des frissonnements nerveux. Elle tremblait comme la feuille.

Pour dérober ses terreurs et ses larmes, elle allait souvent se cacher dans l'étable.

Un jour, c'était quelque temps après la guerre. L..., que la femme Jongé avait toujours évité depuis son mariage, reparut pour causer longtemps et plusieurs fois avec le patriarche.

Comme Jongé avait voulu forcer sa femme à faire bon accueil à son protecteur, celle-ci, pour ne pas supporter sa vue, qui lui rappelait un passé terrible, qui la ramenait à un présent funeste, celle-ci préféra la mort. Elle courut vers la Seine ; elle se noya de chagrin !

Lorsque la justice se préoccupa de ce suicide, le médecin qui avait soigné quelque temps auparavant la femme Jongé donna sur son mari les plus mauvais renseignements :

« — J'ai médicamenté, dit-il, les deux femmes Jongé. Pour moi, la première est morte des suites

d'un coup de bâton que son mari lui avait lancé en pleine poitrine. Quant à la seconde, je ne sais à quoi attribuer son suicide. Ce que je puis affirmer, c'est que, avant sa mort, elle était encore bien malade par la faute de son époux, qui ne lui épargnait aucun mauvais traitement. Je vais en citer un exemple : Une fois, elle a eu un mal de jambes; je prescrivis un médicament. Et Jongé père, furieux, parce quil est aussi méchant qu'avare, prit une étrille et en frotta brutalement la plaie en disant :

« — Tiens, cela va te guérir ! »

Avec de pareils témoignages, avec les fins malheureuses de ses enfants et de ses deux femmes, le patriarche de Limours ne pouvait que donner l'éveil à la justice.

Mais ce vieillard, outre son grand âge, qui déposait en sa faveur, avait un autre titre bien plus puissant à invoquer devant la magistrature. En sa qualité de mouton, il rendait de très grands services à la police.

Ensuite le fils du vieux magistrat, qui avait patronné autrefois son premier mariage, était juge d'instruction.

Quoique ce juge fût l'héritier du magistrat protecteur de Jongé, quoiqu'il portât son nom, la loi ne pouvait le dispenser de considérer le père Jongé, le patriarche de Limours, comme étant son premier père!

L'influence de la magistrature servit à couvrir d'un voile épais le passé aussi criminel que ténébreux de ce mauvais père, de ce mauvais époux, de ce mouton très connu à la préfecture.

Hélas! il était pire encore que tout cela.

Ses relations avec L... de M..., à la veille de la Commune, disaient déjà quelle était la véritable profession de ce prétendu rentier.

Avant de spéculer sur le vol, sur le crime, Jongé avait depuis longtemps spéculé sur l'adultère, endossant toutes les hontes pour en avoir tous les profits.

Tel était, comme je l'appris bientôt par Pifsoif, le lieutenant de L..., le patriarche de Limours.

Je sus que, dès les premières visites du chef de la Mafia, Jongé combina, de concert avec tous ses bandits, les meurtres nombreux qui ensanglantèrent, en 1872, sous le titre de *Crimes de Limours*, les deux départements de la Seine et de Seine-et-Oise.

Ce qui m'amena par Pifsoif à connaître ces nouveaux détails, ce fut la mort violente du patriarche de Limours, assassiné un jour par le seul fils qui lui restait.

Au commencement de l'année 1872, Jongé venait de tomber malade; c'était à la suite des nombreux meurtres qui venaient de désoler le département de Seine-et-Oise.

Le patriarche de Limours, en revenant de Saint-Germain, après avoir passé la nuit loin de sa propriété, à Carrières-sous-Bois, était tombé comme une masse dans son lit; il était menacé d'un commencement de paralysie.

La chose paraissait fort naturelle pour un vieillard de quatre-vingt-huit ans, miné depuis longtemps par des excès de tous genres.

Jongé fils, que son père négligeait avec intention,

Jongé fils gardait sa propriété de Carrières-sous-Bois, quand il passait la moitié des jours et des nuits soit à Limours, soit à la ville. Il fut très heureux cette fois de soigner son père au moment où il revint une nuit à la maison. Il le soigna comme l'enfant le plus tendre.

Par malheur pour lui, au moment où son père tombait en syncope, il avait entendu de sa bouche certaines phrases incohérentes qui n'étaient pas faites pour l'édifier sur le compte du misérable auteur de ses jours.

Il avait prononcé certains noms qui étaient ceux des victimes qui, quelques jours après, étaient signalées comme étant tombées sous les coups des assassins de Limours.

Lorsque Jongé fils s'ouvrit à son père convalescent à propos des paroles incohérentes qu'il avait prononcées imprudemment pendant sa syncope, Jongé père s'emporta.

Il lui répondit brutalement :

— Je n'ai été à Saint-Germain, mauvais sujet, que pour te dénoncer ; car tu es très sournois. Et je ne suis pas bien sûr que tu ne sois pas toi-même de la bande des criminels qui tuent chaque nuit les maraichers de passage de Limours à Paris.

Jongé fils ne méritait à aucun égard ces suspicions injustes, ces reproches sanglants.

Car pour hâter la convalescence de son père, il s'empressait encore, dans la journée, de l'emmener dans le jardin et de le réchauffer au soleil.

Devant cette accusation Jongé fils s'emporte et se récrie :

— Mon père, lui dit-il, s'il y a quelqu'un qui mérite d'être dénoncé à la justice, c'est celui qui a laissé mourir tous mes frères qui a tué ma mère et sa première femme!

— Ta mère, hurle le cynique vieillard en roulant des yeux farouches et l'écume à la bouche, ta mère était une *catin*, comme ma première femme, comme leurs bâtards, ils sont bien heureux d'être tous morts!

Le vieillard ne se contente pas de ces injures.

Il quitte les bras de son fils. Il court tant bien que mal dans le jardin pour atteindre sur un banc un couteau qui y est déposé.

Il veut s'en emparer pour frapper son fils.

Celui-ci le devance.

Il prend une pioche qui, par hasard, se trouve à ses pieds; pour éviter le coup de couteau que lui réserve son odieux père, il le tue à coups de pioche et il l'étend inanimé à ses pieds.

A peine Jongé fils a-t-il commis, par un premier mouvement de légitime défense, ce parricide, qu'il sort comme un fou de l'habitation.

Il se rend à Saint-Germain; il dit au commissaire ce qu'il a fait :

— J'ai tué mon père, dit-il, parce qu'il s'était échappé de mes mains pour aller chercher un couteau. Je l'ai tué à coups de pioche pour ne pas être frappé par lui.

Lorsque ces faits sont connus de la justice et de tous les gens des pays environnants, il n'y a qu'un cri dans la localité habitée par les Jongé père et fils :

— Ce qui nous étonne, disent les habitants, c'est que ce ne soit pas le père qui ait tué le fils.

Quand la justice criminelle fait dresser rapport sur rapport concernant le parricide du patriarche de Limours, dont tout le monde connaît le caractère sournois et violent, les sympathies sont acquises à l'assassin, le mépris à l'assassiné.

L'opinion se formule ainsi : « Jongé fils en soignant son père, qui ne lui en était nullement reconnaissant, réchauffait un véritable serpent. S'il l'a tué, c'était probablement pour ne pas être tué lui-même par son venin.

Les rôles étaient changés : celui qui était plaint, ce n'était pas la victime, c'était le bourreau.

Quoique le bourreau fût le propre fils de la victime, on le bénit.

En effet, depuis que son père n'existait plus, le département redevenait tranquille. On ne signalait plus aucun meurtre de Limours à Saint-Germain ni de Saint-Germain à Paris.

Comme tout devait être extraordinaire dans l'affaire du patriarche de Limours, il se trouva que ceux qui furent les plus embarrassés par ce parricide, ce fut la magistrature du département.

Le juge d'instruction chargé de suivre la filière des événements qui avaient amené un fils à tuer son père était précisément le frère du coupable!

Dans une condition sociale bien autrement importante que celle du fils de ce cultivateur, le juge d'instruction, adopté, instruit, élevé depuis sa plus tendre enfance par l'important magistrat qui avait

fait le mariage du patriarche de Limours, n'était pas moins le fils du père assassiné.

Quand le meurtre fut accompli, tout le monde se le rappela avec malignité. Quand les deux frères d'un lit différent furent en présence, on se souvint que la première femme du patriarche de Limours avait donné le jour au juge d'instruction chargé maintenant de faire condamner le fils de son père.

Alors le doute ne fut plus possible : le patriarche de Limours n'avait épousé sa première femme que pour accepter une paternité qui, au fond, n'était pas la sienne.

On sut que le vieux magistrat, à défaut d'un enfant légitime que lui avait refusé le mariage, avait plus tard adopté son bâtard. Il l'avait fait légitimer en donnant sa maîtresse à marier au très peu scrupuleux patriarche de Limours!

On s'expliquait la mort de cette première femme, objet des récriminations de l'époux complaisant, avant d'être pour cet époux l'objet d'un premier forfait.

Le parricide du fils de la seconde femme du patriarche de Limours faisait revivre tous ces souvenirs, très désagréables pour le juge d'instruction. Il se trouvait le premier visé par les recherches, par les poursuites qu'il était obligé de faire lui-même dans l'intérêt de la justice.

Là encore ne finissait pas le rôle aussi ridicule que méprisant, que lui donnait le parricide de son frère.

Ce fils d'un second lit de Jongé n'était pas plus, par les droits de la nature, le fils du patriarche de Limours qu'il ne l'était lui-même.

Le vieillard assassiné par cet autre enfant, juste instrument de la Providence, avait fait également une nouvelle affaire, par son second mariage.

Encore une fois, en adoptant, moyennant un mariage qui lui rapportait un nouveau bien, le fils du gentilhomme L... de M..., le juge d'instruction retombait dans un embarras plus grand encore.

La position se compliquait par la profession policière de la victime de son frère.

Le vieux Jongé, grâce à ses anciennes relations avec le magistrat qui avait fait son premier mariage, n'avait cessé d'être l'employé de la police.

C'était un *mouton*, un mouton d'autant plus précieux pour la justice que, grâce à L... de M..., il connaissait les bandits qu'il faisait agir mystérieusement au compte du second amant de sa deuxième femme.

On s'explique les terreurs de cette malheureuse mère qui, d'abord la maîtresse d'un criminel, avait cru, en se jetant dans les bras d'un vieux cultivateur aisé, retrouver l'oubli, le repos, le pardon, une vie laborieuse et honnête, lorsqu'elle n'avait retrouvé au contraire, dans son mari, qu'un homme plus vil, plus misérable, plus infâme que son amant, le bandit L....

Elle aussi était morte, comme la première épouse du patriarche de Limours, victime à son tour d'un marché infâme.

On voit la position complexe, aussi tendue qu'épouvantable, du juge d'instruction, par ce crime commis sur le patriarche de Limours.

Il était en face d'un frère qu'il ne pouvait recon-

naître coupable qu'en déshonorant publiquement deux noms, le nom de son père véritable, le nom de son père légal.

Il était en face d'une victime frappée par la justice divine, frappée par un fils dont le père légal, le père du juge d'instruction, vendait ses complices quand il n'avait plus à bénéficier de leurs vols et de leurs crimes !

Le juge d'instruction chargé d'instruire l'affaire des *Crimes de Limours*, dont le parricide de Jongé fils n'était que le prologue, voulut se démettre de ses fonctions.

Il comprit que le prestige de la magistrature recevait de trop rudes coups en le plaçant, lui, le vengeur de la société, en face d'un frère couvert du sang de son père.

Il comprit que les plus coupables n'étaient pas ceux flétris par la loi, mais bien ceux qui au contraire, placés comme son père dans la magistrature, avaient tout fait pour la flétrir.

Mais la magistrature ne l'envisagea pas ainsi : elle força le juge d'instruction à exercer son ministère, tout en l'engageant à glisser légèrement sur le passé des gens influents qui l'enchaînaient par les liens du sang et les liens d'amour.

Les jurés furent sermonnés dans ce sens. Après tout, l'intérêt public était porté du côté de Jongé fils ; la malignité publique était satisfaite par le supplice intérieur que ressentait le juge d'instruction à poursuivre l'instruction de l'affaire de Limours, devenant pour lui une affaire de famille.

Lorsque le parricide parut à la barre, les juges,

d'accord avec les jurés, lui appliquèrent le minimum de la peine. Jongé fils, qui avait tué son père sans qu'il fût prouvé qu'il eût agi en légitime défense, ne fut condamné qu'à cinq ans de travaux forcés.

On eut égard à la position exceptionnelle de l'honorable famille du juge d'instruction, plus victime que l'assassin des erreurs et des crimes de leur famille.

La pitié accordée aux héritiers des deux pères coupables tourna au profit des criminels de Limours.

Ils ne furent poursuivis que mollement, parce que plusieurs d'entre eux, comme Pifsoif, complice de L... et du patriarche de Limours, connaissaient aussi les particularités de la vie de ce dernier et l'origine de ses enfants, l'un fils de l'amante du vieux magistrat, l'autre fils de l'amante de L... de M....

Je donne cette histoire très vraie à méditer aux dramaturges et aux romanciers de profession. Elle pourra peut-être leur donner l'idée d'un scénario original. Elle prouve, en tous les cas, que la vérité est plus puissante, par ses aperçus imprévus, et ses effets extraordinaires, que l'imagination la plus féconde.

CHAPITRE IX

LES CRIMES DE LIMOURS

En 1872, un grand nombre de vols et plusieurs assassinats n'avaient cessé de mettre en émoi les habitants du département de Seine et-Oise.

Il était facile de reconnaître, en suivant les lignes topographiques des lieux exploités par les bandes des malfaiteurs de ce département, qu'ils étaient guidés par un homme qui en connaissait les endroits les plus mystérieux et les plus déserts.

La plupart des victimes de ces voleurs et assassins étaient des maraîchers de Rambouillet, de La Seille et de Limours, qui passaient par Saint-Germain avant de se rendre à Paris pour approvisionner ses marchés.

La façon dont ces maraîchers étaient dévalisés ou tués dans leur voiture, prouvaient que celui qui dirigeait la main des meurtriers était parfaitement

fait de la position pécuniaire, et des habitudes
malières de leurs victimes.

lans le premier jour de décembre 1872, un
san avait été trouvé mort dans sa charrette sur
oute de Nanterre. Quelques jours après, vers
f heures du soir, les pontonniers de garde au
t de service qui conduit de Chatou à Saint-Ger-
n, aperçurent une charrette dont le cheval mar-
it de côté et d'autre et paraissait n'être plus
duit. Ils s'approchèrent de la voiture : ils virent,
idu sur la paille, un homme mort, dont la face
aissait être fortement congestionnée.

n médecin fut appelé ; après un rapide examen,
it constaté que la mort de cet homme provenait
i crime et qu'il avait été étranglé. Des perqui-
ons furent faites sur les lieux, devant un com-
saire de l'endroit, il fut constaté que les poches
a victime avaient été arrachées et coupées; on
ouva bientôt dans la paille un foulard tordu qui
it servi à la strangulation.

a police ne tarda pas à apprendre que cette vic-
e s'appelait Goyard. C'était un riche cultivateur,
ami du père Jongé, vendant de seconde main,
uis vingt ans, les produits de ses terres de
ours et de Carrières-sous-Bois.

lusieurs jours après, un nommé Coquelin fut
illi dans sa voiture, en quittant encore Saint-
main. Des individus lui enlevèrent sa bourse, tan-
que celui qui paraissait le *toucheur* de la bande
rchait à l'étrangler; mais Coquelin parvint à
asser ce dernier; en se sauvant avec le reste de
bandits, il laissa sa casquette dans sa voiture.

Paris. C'était le quatrième rappo
un crime du même genre. Je re
les victimes, appartenant pour l
lité de Limours, avaient eu plus
ports avec le père Jongé.

Ces crimes s'étaient succédé
avec une rapidité effrayante. Il
la terreur dans tous les environ
Saint-Germain. Ils me faisaient
aussitôt dans mon cabinet celui q
les environs de Saint-Germain
père Jongé, et, dans les environ
sous le sobriquet : du patriarche

Comme cet homme était de
homme de la police, je le fis ve
sans mandat d'amener.

Dès qu'il fut avec moi, je
tance.

Je lui dis, malgré son âge avan
tion aisée, sinon honorable dont

de Limours, ce sera vous que j'arrêterai pour que vous désigniez vous-même à la justice de quelle façon vos quatre clients de Limours et de Saint-Germain sont devenus tout à coup la proie des assassins de votre double localité. »

Il me répondit avec un aplomb qui m'étonna ; car je ne connaissais pas encore la puissance de ce misérable vieillard, par son double mariage qui le rendait maître de la magistrature et des mystères des scélérats que la magistrature a pour mission d'éclairer.

— Vous ne feriez pas cela, monsieur Claude, parce que vous devez respecter un vieillard que ses derniers jours mettent à l'abri des lois. Vous ne ferez pas cela, parce que vous devez savoir ce qu'il en coûte d'arrêter les gens à la légère ou de compromettre, par un excès de zèle, des personnes beaucoup plus puissantes que vous-même !

Ces paroles étaient une allusion à mes récents malheurs, elles m'irritèrent au dernier point. Je considérai sa réponse comme un défi et comme une provocation, je lui répondis :

— Jongé, la justice est pour tous, même pour un *mouton* comme vous. Ni la vieillesse, ni la fortune ne rendent respectables ; ce qui met à l'abri de la justice, c'est l'honneur, et vous n'en avez point ! Or si vous ne me nommez pas ceux que vous avez sans doute embauchés pour travailler, par les voies du crime, à votre fortune mal acquise et malhonnête, c'est vous que j'arrêterai. Les noms ? Il me faut les noms des assassins de Limours ? Si je ne les ai pas par vous, je les aurai contre vous. Allez, ré-

fléchissez, sinon la justice aura son cours, demain je vous dénoncerai au parquet !

Le vieillard partit en se grattant le front et en me ménageant cette fois ses flèches du Parthe.

Se repentait-il de m'en avoir trop dit ?

J'en eus la certitude le soir même de mon aventure avec ce mouton. Je n'attendis pas au lendemain pour avoir sa dénonciation. Elle m'arriva en me désignant l'endroit où je devais rencontrer les gens qui avaient fait le coup du *Coquelin*.

Ils séjournaient dans une maison publique à Courbevoie, dont l'un d'eux était passé à l'état de souteneur attitré.

Dès le soir même, j'y envoyai plusieurs inspecteurs.

Ils purent se convaincre que les dénonciations du patriarche de Limours étaient aussi exactes que fondées.

Mes inspecteurs pénétrèrent dans la maison désignée par le vieux mouton, juste au moment où deux voyous, deux rôdeurs de barrières s'armaient chacun d'un couteau. Et une fille, nommée la *Vengeance*, déclara que le but de la querelle était le partage d'une somme de quatre-vingt-dix francs, chiffre exact de la somme volée au maraîcher Coquelin.

Une fois ces deux hommes envoyés au dépôt avec la fille la *Vengeance*, je les fis interroger par le juge d'instruction qui leur présenta la casquette dont Coquelin s'était emparé, au moment où l'un des leurs s'apprêtait à étrangler le maraîcher de Limours.

Les deux bandits, qui se dirent se nommer Adolphe et Alexandre, se regardaient en pâlissant à la vue de la casquette de leur *toucheur ;* ils s'écrièrent d'un commun accord :

— Ça, c'est la casquette à *Maillard !*

Alors le juge leur demanda devant moi, présent à cet interrogatoire préalable :

— Qu'est-ce que c'est que Maillard?

— C'est le chef.

— Alors, reprit le juge, vous n'avez été que les manœuvres de Maillard, de ce chef que vous avez aidé, sans doute, dans ses trois autres assassinats ?

— C'est possible, reprit Adolphe en regardant avec un clignement d'yeux son copain Alexandre. En tous les cas, nous n'avons été dans ces sortes d'affaires, que des éclaireurs. Nous faisions le guet lorsque les autres *travaillaient;* nous ne connaissons rien de l'*ouvrage.*

— Pourtant, reprit le juge d'instruction, c'est vous qui en avez touché le prix ; la preuve en est par les quatre-vingt-dix francs trouvés sur vous et que vous vous disputiez dans une maison de tolérance, le couteau à la main, devant la fille la *Vengeance ?*

— Pour les remettre *honnêtement* légitimement, riposte Adolphe, à Maillard, notre chef, dont voici la casquette et dont nous ne possédons pas plus que vous, monsieur le juge, les secrets; nous ne sommes que ses *innocents* manœuvres !

Il fut impossible au magistrat de rien tirer de ces deux bandits. Chaque fois qu'on les pressait de questions, ils répondaient :

— Tâchez de prendre Maillard! comme son *buté* a pigé sa *casquette!*

Les deux vauriens ne sortirent pas du cercle dans lequel ils avaient circonscrit leurs aveux. Il fallut, pour jeter une nouvelle lumière sur tous ces meurtres, trouver des complices moins discrets ou moins madrés.

L'affaire se poursuivit.

Naturellement les tribunaux de Versailles en furent saisis. Pour éclairer le juge de la nouvelle cour je pensais au père Jongé qui, avec intention, ne m'avait livré que les moins coupables de la bande, afin de ne pas se découvrir lui-même.

Par malheur, quand je pensais de nouveau à lui, il était mort par son fils! Ce parricide devenait une affaire connexe avec le crime de Limours. Elle fut confiée aux soins du même juge d'instruction.

On sait, par le chapitre précédent, ce qu'était ce juge au père Jongé, l'ordonnateur mystérieux des crimes de Seine-et-Oise.

Comme j'étais loin de me douter du mystère qui se rattachait à la naissance de ce magistrat, je ne négligeai rien pour déchirer le voile qui recouvrait ces assassinats impunis.

A cette époque, la Carotte, dit *Pif-soif*, venait de passer en jugement; il était à la Roquette. Il attendait le moment d'être dirigé sur les pontons pour gagner la Nouvelle-Calédonie.

En apprenant par sa police de scélérats, la mort du père Jongé, il ne put s'empêcher de dire à un camarade qui n'était aussi qu'un mouton :

— Eh bien vrai! le patriarche a de la chance!

Son fils lui a cassé sa pipe à pic et à point! Le vieux renard de Claude lui aurait fait dévider le jars. Si L... ne craint plus rien depuis qu'il a *flanché* en enjambant la frontière, il n'en est pas de même de ce daim de Maillard. Pourquoi a-t-il oublié sa casquette dans les *arpions des pantes?*

Ces paroles me furent rapportées.

Ces quelques mots de la Carotte furent pour moi tout un monde de révélations.

Je ne doutai plus que la bande Maillard, dont Jongé était le *renseigneur*, avait des ramifications secrètes avec le bandit italien L..., dont la Carotte était resté jusqu'à la fin le lieutenant.

Immédiatement j'écrivis, sous les ordres du parquet de Paris, pour que la *Carotte*, de son vrai nom, François *Dumont*, fût mis à la disposition du parquet de Versailles.

Auparavant, je fis venir à la permanence mon ancien geôlier de la commune. Je promis à ce *jugé*, qui devait sous peu voyager pour la *Nouvelle*, un grand allégement à ses peines, quoique récidiviste endurci, s'il se donnait de nouveaux droits à ma reconnaissance, en m'éclairant sur les crimes de Limours opérés par la bande Maillard.

D'abord il fit l'étonné. Lorsque je lui rappelai les paroles qu'il avait tenues à son camarade, un mouton comme il l'avait été lui-même, il s'écria en tournant d'un air de mauvaise humeur la visière de sa casquette.

— Pincé! Pas de chance! Je suis un imbécile! J'aurais dû me méfier du pante auquel on m'accouplait. Enfin, ce qui est fait est fait! Je n'ai plus

qu'à cracher la vérité. Après tout, Jongé est mort, quant à L...! il y a longtemps qu'il s'est tiré des bottes et qu'il se la trotte à l'étranger.

Alors il compléta sur L..., le chef de la Mafia, les détails que l'on a lus dans un précédent chapitre, détails qu'il n'avait fait qu'ébaucher quand je le questionnai dans son cachot de la Roquette. Il m'avoua le rôle qu'avait joué le patriarche de Limours, dans tous les crimes de ce nom. Il m'apprit, ce dont je me doutais : que le père Jongé avait dénoncé à L .. de M... ses plus riches clients, des maraîchers de profession qu'il faisait tuer la nuit sur ses indications.

— Par exemple, termina-t-il, comme ces affaires-là étaient des affaires toutes locales, ce n'étaient plus les Siciliens qui étaient chargés des coups décisifs ; c'étaient des rôdeurs de barrières dont Maillard a été le chef responsable sous la direction de L... et du père Jongé, c'étaient des *gayets*.

J'avais la clef de tous les mystères de cette vaste affiliation. Lorsque je voulus interroger la Carotte sur le compte de ce Maillard, il se tint coi, il devint aussi fermé qu'une porte de prison Je ne pus tirer de lui aucun renseignement, probablement parce que mon Pif-soif s'était sans doute trop compromis avec ce Maillard. Je devinais que Maillard devait être un *buteur*, un *toucheur* (assassin) de la bande.

J'en eus la preuve lorsque, à Versailles, où je renvoyais mon Carotte, sous bonne garde, l'affaire des crimes de Limours se poursuivit.

Il fut prouvé qu'Adolphe et Alexandre, les moins

coupables, les éclaireurs de la bande Maillard, ne s'étaient pas acharnés seulement sur les maraîchers de Limours et de Saint-Germain. Un garde champêtre de Seine-et-Oise, qui avait été témoin du premier meurtre commis sur un paysan de Limours, avait été tué par eux pour ne pas être dénoncés par ce témoin. Une dame, une veuve Lafon, petite rentière demeurant à Nogent, rue Charles V, avait été trouvée tuée dans son domicile par les étrangleurs; enfin, les meurtriers de Limours, toujours conduits par les plans mystérieux de L..., avaient été jusqu'à commettre, près d'Orléans, un assassinat à Chevilly, dont l'auteur responsable était, dit-on, un ex-zouave, avec un nommé la Saucisse. Mais ni le Zouave, ni Maillard, ni la Saucisse ne furent retrouvés.

L'instruction de tous ces crimes fut l'objet d'une enquête un peu molle de la part du juge d'instruction. Ce magistrat connaissait trop le père Jongé, son enquête n'amena d'autres éclaircissements que ceux que je tenais de Jongé lui-même et de la Carotte.

Lorsque ce dernier parut dans le cabinet du juge de Versailles, il prit une attitude singulière. Elle lui fut inspirée par ses relations très suivies autrefois avec le père Jongé et le chef de la Mafia.

Quand j'appris par la Carotte le résultat de son interrogatoire avec le magistrat, il ne me fut plus permis d'ignorer que les secrets du père Jongé, touchant ses deux mariages, étaient connus aussi de mon ancien geôlier de la Santé.

La Carotte, en se présentant devant le magistrat,

qui le questionna sur toutes les prouesses de la bande Maillard, eut des allures provocatrices.

— Mon doux juge, lui dit-il, il est inutile de m'interroger. Je ne dirai rien. En ne disant rien, je suis persuadé que je vous rendrai, tout magistrat que vous êtes, tout scélérat que je suis, un fameux service.

Le juge se récria, il lui riposta d'un air d'indignation; et il lui dit que son cynisme était à la hauteur de ses crimes. La Carotte l'arrêta; il répondit :

— Vous voulez que je parle! Eh bien! soit, je parlerai. Je vous dirai, au risque de faire rougir les bons gendarmes qui me guettent dans la chambre à côté, je vous dirai que les crimes de Limours ont été connus, sinon exécutés, par le père Jongé! Et vous savez, n'est-ce pas, que le père Jongé!... le vieux, avait le bras long? Il m'a conté, dans le temps, ses relations avec la magistrature. La magistrature, reconnaissante pour les services qu'il lui a rendus, en dénonçant les filous qu'il connaissait aussi, l'en a bien récompensé. Ah! voyez-vous, on calomnie la justice! elle vaut des honnêtes gens comme nous! Demandez au papa Claude? Tenez, tout gredin que je suis, il me doit la vie, le vieux! Comme un magistrat de ma connaissance, qui doit son honneur au père Jonzé, un brave homme, après tout, quoique calomnié par tout le monde, avant d'avoir été tué par son cafard de fils, qui, j'en suis sûr, va se blanchir de son crime par les calomnies déversées depuis trop longtemps sur son brave homme de père! Mais la jus-

tice est *juste*... je suis sûr qu'elle laissera dormir en paix les mânes du vieux !

Et la Carotte ne négligea pas de m'apprendre que ses paroles avaient produit sur le juge instructeur des effets inattendus.

Celui-ci ne le laissa pas achever.

Il lui dit que le vieux Jongé n'était pas en cause; qu'il n'avait à répondre que sur la bande Maillard, et non sur le parricide commis sur la personne du père Jongé.

C'était ce que voulait le malin la Carotte.

Sans doute il avait vu, au trouble dans lequel il avait mis le magistrat, que ce dernier ne voulait pas, dans un intérêt tout personnel, remonter des effets aux causes. Par sa parole à double entente, mais trop explicite pour le juge, la Carotte était sauvé, de ce côté-là, parce que le magistrat instructeur avait désormais peur de lui.

On écarta la Carotte de sa complicité avec Jongé.

Quand il fallut le confronter avec Alexandre et Adolphe, la Carotte fut tout à fait à son aise. Il ne les connaissait pas, et ces rôdeurs de barrière ne le connaissaient pas non plus.

J'appris que, dans tous les crimes de Limours, L..., Jongé, la Carotte et Maillard n'avaient employé ces rôdeurs que comme comparses.

En effet, Maillard seul se mettait en communication avec les rôdeurs.

Ce Maillard avait eu soin de gagner la frontière, pour rejoindre L..., en fuite avec ses Siciliens après l'affaire manquée de Coquelin et la mort du vieux Jongé.

Le juge d'instruction ne tenait qu'à mettre en cause l'introuvable Maillard. Il fit revenir devant lui la Carotte avec Alexandre et Adolphe; il les confronta devant Coquelin, le seul survivant des quatre victimes de Limours.

Encore une fois, la casquette de Maillard joua le principal rôle dans cette triple confrontation. Elle fut essayée à la fois par Adolphe, par Alexandre et la Carotte.

Tous les trois, sur l'ordre du magistrat, la placèrent sur leur tête devant Coquelin, qui l'avait arrachée de la nuque de Maillard, et présent à cette enquête.

A l'un elle fut trop large, à l'autre trop étroite, au troisième trop longue.

Coquelin fut bien obligé d'avouer qu'il ne reconnaissait pas, dans tous les hommes qu'on lui présentait, l'assassin dont lui et les familles des autres victimes de Limours avaient tant à se plaindre.

Dans cette nouvelle instruction, la Carotte, qui n'avait plus rien à attendre de l'indulgence de la justice et qui tenait son magistrat dans sa main, fut plaisant jusqu'au cynisme. Cette fois j'étais présent à cette instruction, pour ramener, après cette dernière confrontation, la Carotte à Paris.

Et ce dernier s'écria, après l'expérience de la casquette :

— Ah! quelle chance pour la magistrature qu'on ne retrouve pas le Maillard de la casquette!

— Que signifient vos impudentes paroles? lui demanda le magistrat.

— Rien, mon doux juge, lui répondit-il, rien que

la signification que vous pouvez vous-même leur donner.

— Et moi, exclama le magistrat, furieux du sourire qui se dessinait sur les lèvres du soldat de Maillard, je vous somme de répondre!

— Je n'en ferai rien, malgré tout le respect que je vous dois, insista-t-il, parce que, voyez-vous, j'ai beau avoir servi la Commune, j'aime la famille! Et, M. Claude peut le dire, je n'ai jamais voulu la mort du pécheur. Tenez, c'est une appréciation toute personnelle, celle-là, mais Maillard, que je ne connais pas quoi qu'on en dise, dont la casquette m'est aussi étrangère que l'individu, Maillard a peut-être bien fait de fuir. Maillard pincé, il aurait fallu remonter à son vieux chef de file! De Maillard à Jongé on aurait été peut être plus haut encore! Dame! d'échelons en échelons, on ne sait pas jusqu'où l'on se serait arrêté! Peut-être que, d'instruction en instruction, cette affaire-là aurait pu dégénérer en une petite affaire de famille! Mais Maillard est délicat, il a préféré se tirer des pieds et ne laisser ici que sa casquette, pour ne pas faire rougir bien des gens.

— Taisez-vous! hurla le juge, rouge de colère, dont les gouttes de sueur perlaient sur le front, vous êtes fou! Et prenez garde, par vos insolentes digressions, d'aggraver votre situation, déjà si compromise.

Moi-même, par pitié pour magistrat, je tirai la Carotte, je le remis entre les mains des gendarmes.

En ce pénible moment pour le juge, on ne pou-

vait plus deviner celui qui était le plus sur la sellette, ou de l'accusé, ou du criminel, ou du magistrat.

Deux mois après, l'affaire des crimes de Limours était terminée. On n'en parla pas plus que du parricide commis sur le père Jongé.

Par déférence pour la magistrature, autant que par considération pour les bons antécédents du fils Jongé, le parricide n'encourut que la peine de cinq ans de travaux forcés.

Quant aux crimes de Limours, leurs auteurs et Maillard en tête, sont encore à trouver.

Adolphe et Alexandre n'ont été condamnés que comme des voleurs purs et simples, ils n'ont pu être considérés, faute de preuves, comme des assassins.

Et la Carotte, pour bien d'autres crimes étrangers aux crimes de Limours, retourna à la Nouvelle-Calédonie.

Pour des causes plus étrangères à la justice qu'à ses représentants, les crimes de Limours restèrent impunis et la société ne fut pas vengée!

CHAPITRE X

LA BANDE LA TAILLE.

J'ai parlé précédemment, à propos des *chauffeurs du Midi* et des *étrangleurs de Marseille*, d'une bande redoutable dont le premier chef fut découvert par Bagasse.

Malgré l'arrestation de ce chef et de ses complices en 1869, cette bande ne cessa d'exister. Je dis plus, elle n'eut jamais de solution de continuité.

Ses soldats, non moins féroces, se retrouvèrent deux ans après, comme je l'ai dit encore, dans la bande de Pedro, l'assassin-contrebandier des Landes. Leurs repaires s'étendaient de Lodève à Bordeaux, elles se continuaient des Cévennes jusqu'à Marseille. Elles ont eu des ramifications jusque sur tout le littoral des Pyrénées et dans toute la Provence.

Lorsque le nord de la France fut menacé par la guerre et par la guerre civile comme en 1870-71,

les légions de cette bande cosmopolite, ainsi qu'on l'a vu dans les précédents chapitres, cherchèrent leurs chefs invisibles et introuvables, jusqu'en Italie, au fond de la Sicile.

La *Camorra* et la *Mafia* étendirent alors leurs pernicieuses ramifications jusqu'au sein de la capitale, point de mire de nos ennemis intérieurs et étrangers.

Lorsque la paix fut rétablie en France, lorsque le chaos fait par la guerre et par la guerre civile se dissipa, les bandes des malfaiteurs se refoulèrent vers leurs repaires naturels : aux Cévennes, aux Pyrénées, jusqu'à l'Etna.

Prenons-y garde, le volcan sicilien brûle et fume toujours sur l'Europe ; son cratère n'attend pour y répandre encore sa lave que de nouveaux tremblements de terre comme en 1793, en 1814, en 1848, en 1870, où tout devient anarchie.

Alors on voit renaître, sous des noms moins connus, tout aussi redoutables, de nouveaux Mandrin, de nouveaux Cartouche, de nouveaux Lacenaire que l'incurie, la lâcheté, la désorganisation sociale érigent en héros et qui ne sont au fond que les agents dépravés par les passions les plus funestes, les plus honteuses et les plus dissolvantes !

Mais je hâte d'abandonner le rôle de moraliste pour rentrer dans mon caractère beaucoup plus modeste de policier.

A l'époque où les Italiens fuirent Paris, réadministré policièrement, il se forma aux environs de Marseille une association redoutable, qui dépassa par ses forfaits tout ce qu'avaient imaginé les chauffeurs

et les étrangleurs du Midi. Elle était composée en plus grande partie d'Italiens. Elle se signala vers la fin de 1871 et en 1872 par une série de meurtres dont les révoltants détails sont aussi épouvantables que répulsifs.

Grâce à deux agents de la sûreté, grâce à un habile inspecteur, F*** que je détachai de mon administration de Paris, un des assassins de la bande, nommé Ribetto, fit découvrir les traces de tous ses complices qui, en moins d'une année, commirent des atrocités inimaginables. Je citerai : 1° l'assassinat du gardien du pont de la Durance; 2° les assassinats de la ferme de l'Ève, dans la commune de Lurs, arrondissement de Forcalquier; 3° l'assassinat de la veuve Lambot; 4° le meurtre d'Oscar Leneur; 5° l'assassinat de Sautel, dit Poulet.

Il fallut une véritable expédition militaire pour s'emparer de la bande la Taille. Un détachement de chasseurs à pied cerna à la fois et la maison de son chef, nomme Fontana, et la maison de Vercellonné, le lieutenant des soldats de Fontana.

Lorsque ce détachement de chasseurs eut fait le siège des habitations de ces deux chefs de la bande la Taille, elle alla le lendemain s'emparer a Marseille de ses soldats qui y avaient élu domicile.

Voici les noms des principaux chefs et soldats de la bande qui, de 1871 à 1872, répandirent l'effroi dans tout Marseille et ses environs :

Josephe Fontana, dit Achin, dit Romagnol, Italien, né à Turin;

Vercellonné, dit le Carabinier, Italien, né à Turin;

Garbarino, Gênois ;

Galetto. dit Bochon, né à Turin;
Pascal Montegazza, né à Turin;
François Reynaudi, né à Turin;
Angele Arene, jeune Italienne;
Bellera, jeune Italienne;
Madeleine, épouse de Montegazza, jeune Italienne;
Marie Galligaris, jeune Italienne;
Marie Simon, revendeuse à Marseille.

Le siège central de ces bandits était non loin du théâtre de leurs principaux exploits. Il se trouvait au Puy-Sainte-Réparade, la résidence privée de Fontana, le chef de la bande la Taille. L'association qui exploitait toute la Provence se divisait en trois groupes distincts. L'un siégeait au Puy, habité par Fontana; les deux autres résidaient à Marseille et à Orgon, explorés par les hommes des deux lieutenants de ce chef de bande.

Le second lieutenant de Fontana était le Génois Garbarino, un volontaire sorti d'un corps garibaldien. Il avait été enrégimenté par Galetto, au Puy, qui donna encore, au mois d'avril 1871, une nouvelle recrue à la bande : le nommé Ribetto; celui-ci, après avoir formé et développé un nouveau noyau de l'association Fontana, ne devait pas tarder à la vendre.

Fontana, le chef de la terrible association, n'avait guère le physique de l'emploi, à l'encontre des M..., chef de la Mafia ; des Cenuri, chef des bandits des Romagnes; on ne trouvait en lui aucune ressemblance avec leurs portraits; rien ne rappelait dans son allure ni dans son physique le type du classique Fra-Diavolo.

C'était un homme de trente-six ans, aux traits vulgaires, de petite taille, très maigre, dévoré par la phtisie qui menaçait de l'enlever du jour au lendemain. Tel du moins parut-il à l'audience, à la suite de ses nombreux méfaits. Il n'avait que le souffle. Sauf ses yeux vifs et brillants qui relevaient sa physionomie jaune et terne, on l'aurait pris pour un vagabond vulgaire.

Pourtant, par les conceptions de ses crimes qui rappellent les épopées les plus épouvantables de Mandrin, cet homme était le génie du mal; il avait l'hystérie du sang.

Galetto, dit Bochon, le premier soldat de la bande, donne aussi un aperçu de sa férocité par sa généalogie : le grand-père de Galetto était mort sur l'échafaud, son père mort en prison. Son grand-père s'appelait l'Hyène, le Féroce, *il feroce*. Lorsque cette terrible bande fut prise sur la dénonciation de Ribetto, soudoyé par mon inspecteur F***, le consul général d'Italie transmit ces détails sur l'aïeul de Galetto : c'était un monstre qui assassinait les jeunes filles et qui faisait de leur chair de la charcuterie !

Voici d'abord l'exposé du premier exploit de la bande la Taille, au sujet du meurtre du gardien du pont de la Durance.

Le 15 mai 1871, des habitants des campagnes, se rendant au marché de Cavaillon, voulurent réveiller, à quatre heures du matin, le gardien du pont de la Durance. Il ne leur répondit pas. Surpris de ce silence, ils cherchaient à s'en expliquer la cause, lorsqu'ils remarquèrent une mare de sang à leurs

pieds. On alla chercher aussitôt le maire qui se rendit sur les lieux avec le juge de paix, le juge d'instruction et le substitut de Tarascon.

De chaque côté du pont suspendu qui traverse la Durance se trouve un petit bâtiment; l un, à gauche, affecté à la recette et au logement du gardien; l'autre, à droite, servant d'entrepôt aux outils des ouvriers du pont.

Une ligne rougeâtre se détachait de la mare de sang, elle se prolongeait sur le pont sans solution de continuité. Elle marquait le passage d'un corps parti du bâtiment de droite jusqu'à la balustrade opposée où le corps avait dû être précipité dans la rivière, à l'endroit où le courant est le plus rapide.

L'intérieur du gardien, un nommé Martin, était tout bouleversé. Les draps du lit portaient encore les marques des mains ensanglantées qui avaient souillé la couche de la victime. Une pendule, suspendue au-dessus du manteau de la cheminée, avait été dérangée et les aiguilles, arrêtées sur neuf heures quarante-cinq minutes, marquaient le moment où le crime avait été consommé.

Le même jour, on découvrait vers le soir le cadavre de Martin, étendu sur les graviers de la Durance; il portait les traces de onze blessures, dont quatre au moins étaient mortelles.

Martin était un ancien gendarme. Quoique âgé de soixante ans, il était grand, fort, courageux; un homme ne lui faisait pas peur! Et deux individus au moins avaient été nécessaires pour aider l'assassin à le porter jusqu'à la rivière.

Lorsqu'on arrêta Fontana, sa concubine et sa

bande, on retrouva les armes et les livres de recettes de Martin chez les assassins. La maîtresse de Fontana, au moment de son arrestation, cachait encore sous sa robe le pistolet du gardien du pont de la Durance.

Voici maintenant des détails plus circonstanciés sur les assassinats de Lurs. Ils rappellent les actes les plus odieux des *chauffeurs du Midi*.

Le dimanche 9 septembre 1871, un quadruple assassinat, suivi de vol, était commis dans la ferme de l'Ève.

Quatre personnes, les unes dans la force de l'âge, les autres dans la fleur de la jeunesse, étaient égorgées en plein jour dans leur habitation. Un enfant de onze mois était seul épargné.

Cette ferme était exploitée par André Granier, âgé de cinquante ans, par Véronique Simon, son épouse, âgée de quarante ans, par leur fille et Sube, son époux.

Ce dernier, le 9 septembre, avait quitté la ferme de l'Ève pour se rendre au village de Lurs. Il avait laissé son beau-père reposant tout habillé sur son lit, au premier étage. Sa belle-mère était assise dans la cuisine, sa femme faisait jouer son petit enfant devant la porte avec sa cousine, Rosa Granier, une jeune fille de dix-neuf ans.

Lorsque Sube revint à l'Ève, à l'entrée de la nuit, il ne retrouva plus que quatre cadavres ! Il n'y avait plus dans la ferme qu'un seul être humain, c'était son enfant au berceau, qui pleurait à côté des quatre cadavres.

Le cadavre le plus rapproché de la porte

d'entrée était celui de Rosa Granier. Cette jeune fille était étendue sur le dos, sa robe relevée sur la face masquait en partie sa figure. Le bras gauche était recourbé et la main s'appuyait sur la hanche, le bras droit était tendu et le chignon séparé de sa chevelure. L'épaule gauche était appuyée sur les jambes d'un autre cadavre.

Elle avait trois blessures et une main ensanglantée avait laissé son empreinte sur la cuisse droite.

L'expression des traits, l'attitude de la jeune fille dénotaient de sa part une certaine résistance qui n'avait servi qu'à prolonger son agonie.

Le second cadavre était celui de la Sube, ses pieds touchaient la tête de Rosa Granier. Il ne présentait qu'une seule plaie de la mâchoire au menton, ouverture béante qui permettait l'introduction du doigt à l'intérieur. La mort avait dû être presque instantanée.

Le troisième cadavre, celui de la femme Granier, était comme les autres, recouvert d'une étoffe ensanglantée; couchée la face contre terre, les pieds touchaient presque la tête de Rosa.

Ces trois corps de femme avaient été dépouillés de tous leurs bijoux.

Au premier étage se trouvait le dernier cadavre, celui de Granier André. Réveillé sans doute par les cris des trois femmes, il avait été frappé à son tour en remontant l escalier. A la dernière marche, en effet, près d'une porte vitrée, gisait, en manches de chemise et sur le dos, baigné dans le sang, le corps du malheureux Granier.

Les révélations de Ribetto à mon inspecteur de la

sûreté S*** expliquèrent les causes et la manière de procéder de ces deux meurtres, commis l'un au pont de la Durance, l'autre à la ferme de l'Ève.

Au pont de la Durance, ce furent les outils des ouvriers du pont qui servirent à tuer son gardien! Celui-ci n'eut pas le pouvoir de résister, parce que toute la bande se mit après lui pour l'assassiner et le jeter dans la rivière. Et Ribetto ajouta que la déception de la bande fut grande lorsqu'elle ne trouva chez lui que quelques centaines de francs. Elle s'en vengea en le dévalisant complètement.

» — A la ferme de l'Ève, ajouta Ribetto, nous savions qu'il devait y avoir 7,000 francs. Nous entrâmes et nous tuâmes, avec les instruments de la cuisine et avec les armes prises au gardien du pont, tous ceux qui se présentaient, hommes et femmes. Nous ne pardonnâmes qu'à un jeune enfant qui était encore au berceau. Après quoi nous fouillâmes partout; mais il nous fut impossible de trouver l'argent. Encore une fois nous fûmes volés. Nous nous contentâmes des bijoux des *péronnelles,* que nous donnâmes à nos femmes. »

Les instruments des deux crimes furent retrouvés et saisis à Puy-Sainte-Réparade.

Voici maintenant d'autres détails sur l'assassinat de la veuve Lambot. Cette femme se livrait à la prostitution, malgré son grand âge. Elle avait soixante-seize ans; elle habitait le village de Meyrasques. Le dimanche 5 novembre, quelques voisins s'inquiétèrent de la disparition de cette femme. Ils ne l'avaient pas vue depuis l'avant-veille au matin. Lorsque les voisins se décidèrent à pénétrer

légalement chez elle, ils la trouvèrent assassinée dans son appartement bouleversé par la main des voleurs.

Il résulta des explorations du docteur d'Aix que la veuve Lambot avait été violemment frappée à la tête d'un coup de pierre. Deux individus étaient entrés chez elle, et voici ce que donnèrent les explications de Ribetto :

L'un des deux meurtriers tenait sa pierre à la main au moment où, assise sur le bord du lit, elle se livrait à lui Immédiatement elle avait reçu un coup de couteau au bas-ventre par le même individu. D'autres coups de la même arme, portés de haut en bas, avaient pénétré dans l'estomac, brisé une côte, puis tranché le cou. Ensuite les barbares avaient enlevé, sur le corps encore chaud, dans le gras de la cuisse, un morceau de chair grand comme la main qu'ils *avaient mangé !* Pas entièrement cependant, parce qu'un lambeau de cette chair avait dû être emporté et montré à Fontana, comme une preuve matérielle de cet attentat commis au profit de la bande la Taille.

Voici pourquoi ils avaient conservé ce lambeau de chair, qu'ils tenaient à montrer au chef comme preuve convaincante de la mort de la veuve Lambot :

Cette prostituée, qui avait pour amant Galetto, dit Bochon, avait donné à ce soldat de la bande la Taille une partie de ses économies, à condition qu'il lui ferait annuellement une rente viagère que celui-ci, depuis les meurtres infructueux du gardien du

pont de la Durance et des fermiers de l'Ève, ne pouvait pas lui payer.

Alors Galetto, de complicité avec Ribetto, conçurent le projet, pour se débarrasser de cette dette, d'en finir avec la vieille Lambot. Ce furent eux, avec le consentement de Fontana, qui se décidèrent à l'assassiner, en employant les horribles moyens que je viens d'indiquer et que me transmit mon inspecteur S***, sur la dénonciation du complice de Galetto.

L'horrible *marque de fabrique*, indiquée par ce lambeau de chair de leur victime portée au siège de cette infernale association, dénote à quel degré de férocité étaient montés les soldats du phtisique Fontana.

Le chef de cette bande d'hyènes et de chacals était, du reste, un type sans pareil de cruauté. On disait dans le pays que, lorsque Fontana était sur le théâtre de ses crimes, entouré de nombreux cadavres, aux plaies béantes et inondées de sang, il se faisait verser un verre de sang chaud qu'il avalait avec une volupté inouïe. On disait que son corps épuisé, grelottant la fièvre, avait besoin du sang des autres pour vivre encore, pour ranimer ses sens émoussés par l'orgie, épuisés dans les excès de toute nature, aussi atroces, aussi cyniques que tous ses crimes.

Les façons de tuer de ces Italiens procédaient de celles des bouchers. Jamais ils n'engageaient de longues luttes. Ils pénétraient à l'improviste, au nombre de dix ou douze, dans les maisons de ceux dont ils connaissaient les habitudes, et en restant le

moins possible sur le terrain où ils opéraient. Jamais ils ne les tuaient debout ! ils commençaient par terrasser leurs victimes et par les coucher par terre !

Une fois retenues par les vingt bras armés qui les menaçaient en silence, qui étouffaient leurs cris, ces victimes étaient saignées comme des moutons, dépecées comme des agneaux à l'abattoir !

Le plus souvent, ainsi qu'à la ferme de l'Ève ou pour la veuve Lambot, les assassins se contentaient de les étourdir avant de les frapper au cou et de leur ouvrir le ventre de bas en haut.

Lorsque Fontana parut à l'audience, il ne put donner tous ces horribles détails, consignés par mon inspecteur sur les dénonciations de Ribetto.

A chaque instant Fontana se trouvait mal. Il semblait que la vie se retirait de ce vampire depuis qu'il n'avait plus de corps à tuer, ni de sang à boire. A plusieurs reprises il fallut l'emporter de l'audience, il fallut attendre qu'il revînt à la vie pour recommencer à compter les morts faits par les atroces exploits de ce cannibale !

Ce qui était aussi effrayant que les crimes de cet épouvantable et odieux personnage, c'était de penser qu'il avait trouvé assez de monstres créés à son image pour pouvoir consommer tous ses horribles forfaits.

La femme Angèle Arène, la concubine de Fontana, une Italienne, était bien digne d'être accouplée à ce monstre ! Elle vivait dans l'odeur du sang comme dans une atmosphère de délices. Lorsque le détachement de chasseurs, sous la conduite de S***, mon inspecteur, cerna la maison de son amant,

Angèle tenait encore, caché sous sa jupe, le couteau qui avait saigné le fermier et les fermières de l'Ève. Ce couteau était resté taché de sang, « parce que, disait cette infâme créature à Ribetto, elle ne pouvait se décider à le laver, pour respirer plus longtemps l'odeur des meurtres qu'ils avaient commis tous ensemble à la ferme de l'Ève. »

Ces derniers meurtres, malgré les horribles traces qu'ils avaient laissées, de la cuisine jusqu'au premier étage de la ferme, avaient été si promptement exécutés, près d'une route si passagère, que pas un des nombreux témoins qui avaient passé sur cette route à l'heure de ce quadruple meurtre, ne s'en était aperçu et n'en avait eu même le soupçon!

Cependant il faisait grand jour,

C'est que la bande la Taille possédait par tradition une habileté merveilleuse pour occire les gens. Elle connaissait à fond la science du meurtre. En quelques minutes ils savaient envoyer leurs victimes de vie à trépas. Par leurs blessures toujours mortelles, à l'endroit des carotides, ils provoquaient des hémorragies foudroyantes. Ils tarissaient aussitôt la source de la vie dans l'effusion du sang; ils s'attaquaient au cou, au ventre, quand ils ne saignaient pas leurs victimes aux quatre membres.

Lorsque ces misérables se croyaient sûrs de l'impunité, à l'abri de tout témoin, protégés par la nuit, ou loin de toute habitation, la bande la Taille laissait parfois souffrir ses victimes pour mieux jouir et se repaître de leurs mouvements spasmodiques.

A l'orgie du sang se mêlaient alors l'orgie du vin et des bacchanales les plus écœurantes.

Hommes et femmes dansaient en rond autour des victimes que leurs complices saignaient aux quatre membres. Pendant que ces démons exécutaient leur ronde, ils criaient, ils chantaient, pour bien étouffer les cris, les râles, les soupirs des moribonds!

Les femmes, dans ces bacchanales de l'enfer, étaient encore les plus acharnées! Comme Angèle, conservant le couteau taché qui lui rappelait les meurtres de la ferme de Lodève, ces furies, ces bacchantes, ces Euménides, étaient toutes des hystériques. Fontana, leur sultan, se mourait comme elles consumé aussi par ses ardeurs charnelles. Toutes ces furies étaient dominées par la névrose du crime!

Ces scènes de l'enfer, dans lesquelles des assassinés se débattaient sous les couteaux de leurs égorgeurs, pendant que des bacchantes échevelées, des démons avinés, dansaient en rond, deviendraient impossibles à décrire. Leurs peintures, en tous les cas, seraient trop repoussantes pour qui voudrait les reproduire à la lettre.

On a eu, après tout, un aperçu de la férocité de la bande la Taille par le meurtre de la veuve Lambot. Il est impossible de pousser plus loin la cruauté, à moins de retourner dans les peuplades les plus sauvages. Chose bizarre, ces experts dans l'art du crime étaient encore des innocents dans la façon d'en récolter les fruits. Ainsi, dans l'assassinat du gardien du pont de la Durance, ils tuent sans s'être bien assurés de la production de leur meurtre. Ils sont volés, comme dans l'affaire du

quadruple assassinat de la ferme de l'Ève. Là encore ils ne trouvent pas les 7,000 francs qu'ils espéraient récolter sur le lieu du crime, pourtant si habilement conduit et si prestement exécuté.

Lorsque à l'audience ils apprennent qu'il y avait encore, dans les tiroirs des meubles des fermiers de l'Ève, des centaines de francs qu'ils n'ont pas pris, ils se regardent et semblent se dire :

« — Hein! si nous avions su! »

Cela prouve que ces misérables n'ont par-dessus tout que la passion du meurtre ; en effet, une fois grisés par leur furie sanguinaire, l'hystérie du sang l'emporte sur l'appât du gain.

Si, plus tard, ils tuent la vieille prostituée Lambot, leur poule aux œufs d'or, qui pourtant leur rapportait plus qu'ils ne lui devaient, c'est qu'ils sont possédés par amour du crime, il l'emporte sur l'amour des richesses.

Ils n'ont aussi aucune prudence : lorsque les femmes de ces monstres sont arrêtées, traquées dans leur propre repaire, elles sont en partie ornées des bijoux qu'elles ont pris à leurs victimes. Elles ne songent pas à s'en défaire afin de mieux garder, comme le couteau d'Angèle, un *agréable* souvenir de leur sanglante orgie à la ferme de l'Ève.

Ce qui donne à cette horrible bande un caractère monstrueux dans lequel le vice, la folie criminelle dominent au premier chef, c'est la mort de la veuve Lambot, la prostituée.

Sa mort, conçue par des misérables qui ne valaient guère mieux qu'elle et qui, par cela même,

auraient dû l'épargner, sa mort, bien digne de sa vie, achève de peindre ses odieux complices.

Cette femme, cette prostituée septuagénaire choisit, pour protecteur et pour amant, le plus féroce de la bande la Taille, ce Galetto, cet Italien dont les indignes ancêtres sont montés sur l'échafaud ; c'est à lui qu'elle confie ses économies! Lorsqu'elle reçoit de son amant le premier coup qui doit la tuer, elle ne se défend pas! Elle se laisse mourir entre les derniers spasmes de la volupté et les premières crises de la mort.

Elle répétait souvent à ses amis, qui se réunissaient chez elle pour faire orgie en compagnie d'Arsène, de Madeleine, la seule épouse légitime d'un de ces bandits, le nommé Montegarra!

— Faisons des infamies, n'en disons pas!

En effet, cette mère de prostituées, cette papelarde, bigote et bacchante, joignait à la lubricité la plus révoltante une hypocrisie qui contrastait avec son ignoble métier.

Son lit était garni de bénitiers, son corps était enguirlandé de chapelets.

Elle allait à l'église ; elle dînait de l'autel, elle soupait de la prostitution.

Elle menait une vie pleine de contresens dont les superstitions étranges, mélangées de mysticismes religieux, de joies profanes devaient plaire du reste à un Italien comme Galetto, le petit-fils d'un homme qu'on appelait l'*Hyène*, un chat féroce dont les caresses mordaient jusqu'au sang! La Lambot, et le petit-fils de celui qui tuait les jeunes filles avant d'en

faire de la charcuterie, étaient bien dignes de s'entendre ; c'étaient deux natures de félin.

Les autres femmes de cette bande odieuse étaient, comme je l'ai dit, à la hauteur de cette association. Lorsque ces horribles femmes étaient mères, elles apprenaient à leurs enfants à devancer toutes les passions inhérentes à la maturité de leur sexe. Lorsqu'un mari de l'une d'elles, un honnête homme, pardonnait à sa femme de s'être souillée à Fontana, lorsqu'il la sortait de son antre, elle se sauvait du foyer conjugual, pour rentrer, poussée par la puissance du mal, à cette école du crime et de la lubricité.

Maintenant que je crois avoir assez dépeint le caractère particulier et monstrueux de la bande la Taille, je continue à poursuivre la série de ses crimes.

Elle se termine par l'assassinat d'*Oscar Loneux*, ouvrier charpentier, et par l'assassinat de Sautel, dit Poulet, messager d'Apt.

Le malheureux Loneux avait été attendu par trois Italiens de la bande, au moment où il sortait de Ratisbonne, à neuf heures sonnant. Il avait été assassiné à deux kilomètres de cette localité, une demi-heure lui avait suffi à peine pour franchir cette distance.

L'infortuné, tué à l'improviste, avait été précipité de la hauteur du chemin sur des buissons auxquels il était resté suspendu.

Loneux avait été assailli à l'improviste.

On n'avait encore rien entendu dans le voisinage. Le cadavre ne portait aucun signe de lutte, les

vêtements étaient intacts ; Loneux, cependant, était grand, vigoureux, énergique, capable de se défendre. S'il ne s'était pas défendu, c'est qu'on ne lui en avait pas laissé le temps.

Il avait été atta[illegible] par plusieurs individus. Les deux blessures qu'il avait reçues avaient été faites à *coup sûr*, par d[illegible]assins armés de couteaux, l'un devant, l'autr[illegible]re lui. Un troisième assassin était armé de p[illegible], dont la baguette avait été retrouvée à Puy-S[illegible]Réparade.

L'assassinat de Sautel dit Poulet, le messager d'Apt, âgé de quarante-quatre ans, avait eu lieu aussi sur la grande route. Il avait été assommé, et la mort avait été instantanée. Encore une fois, il fut constaté que les assassins de la bande de la Taille étaient plus habiles dans l'art du meurtre que dans l'art du vol ; car le messager assommé dans sa charrette avait encore dans un des caissons de son véhicule une somme de 31 francs que les meurtriers n'avaient pas songé à prendre.

Et Ribetto, qui était de ce meurtre, avoua que l'assassinat de Poulet ne rapporta à la bande que du tourteau qu'il amenait à Aix et 14 francs d'argent !

Toutes les révélations de ce crime furent dues à Ribetto. Il avait un intérêt particulier à se venger de la bande, surtout du dernier amant de la veuve Lambot, de Galetto.

Je passe sur bien d'autres meurtres que la bande la Taille exerçait sur ses propres complices. Ces cannibales ne se contentaient pas de tuer les richards du pays, ils se dévoraient entre eux, sous le pré-

texte le plus futile, on l'a vu par l'assassinat de la veuve Lambot. Ils n'étaient pas aussi experts dans l'art du vol.

— Nous savons bien tuer, disait Ribetto, mais nous ne savons pas voler. Nous ne sommes que des *maladroits !*

Ribetto, le dénonciateur de la bande par dépit amoureux, avait été le premier à posséder la confiance de la Lambot. Elle lui avait vendu son bien à fonds perdu, moyennant une rente viagère de 200 francs par an. N'ayant pu la payer, la veuve Lambot s'était adressée ensuite au beau Génois.

Et celui-ci d'accord avec le traître Ribetto, dans la même situation que le traître, avait inspiré à Fontana et à sa bande l'idée de tuer la vieille prostituée.

Fontana et ses lieutenants furent condamnés par le tribunal à la peine capitale.

Le chef de la bande, Fontana, ne tarda pas avant les autres à subir sa condamnation, il était mort d'avance. Il n'en fut pas de même pour Garborino et Galetto. Ils montèrent sur l'échafaud ; la femme Arsène fut condamnée aux travaux forcés à perpétuité, Montegarra et Bellora à vingt ans, Trinchini à dix ans de réclusion, Montabelli à cinq ans.

Quant à Ribetto, le dénonciateur de la bande la Taille, il fut acquitté. Pour que son acquittement ne parût par trop inique, il fut suivi de celui de la racoleuse Martaille et de la femme de Montegarra.

Ainsi finit cette corporation de malfaiteurs qui

désola pendant un certain temps tout le territoire d'Aix.

Il suffit d'un inspecteur de Paris qui fut autorisé à faire appel, au nom de la justice, au général de division du département, pour avoir raison de tous ces bandits dont le centre se tenait, comme je l'ai dit, à Puy-Sainte-Réparade, chez le chef Fontana.

A la tête de la force armée pour traquer la bande la Taille dans ses divers repaires, l'inspecteur S*** conduisit les chasseurs à pied, tant dans la maison de Fontana que dans la maison de Vercelonné ; il pénétra chez les bandits sans constater trop de résistance. Lorsque les soldats entourèrent l'habitation de Fontana, celui-ci voulut sortir. L'inspecteur S*** s'avança vers lui pour entamer la conversation. Fontana se tint sur la réserve. S***, ayant entendu du bruit dans la maison, fit rapprocher les soldats. Ils entrèrent la baïonnette en avant. Les scélérats qui s'y trouvaient, se blottirent contre les murailles. Un d'entre eux, Garborino, avait à la main un couteau encore ensanglanté.

L'inspecteur S*** lui demanda ce qu'il avait fait avec ce couteau ?

— J'ai tué des moutons, répondit-il.

Galetto, le second de Garborino était menaçant, les autres comme Fontana, le premier pris, étaient humbles. Les bêtes féroces sont lâches.

Durant l'audience, un détail singulier signala les débats. Pendant que l'avocat Rougier plaidait pour ces Italiens, assassins émérites, d'autres Italiens étaient en train de dévaliser sa maison de campagne, à quelque distance d'Aix.

On remarqua, dès qu'on apprit cette nouvelle à l'audience, des signes d'intelligence entre des accusés de la bande la Taille et des individus qui étaient dans l'auditoire.

Il faut désespérer des malfaiteurs qui ne désarment pas, fût-ce devant les généreux efforts de leur honnête défenseur ! et les fils des Phocéens ont toujours raison de détester, d'instinct et de raison, les descendants des enfants de la Louve !

CHAPITRE XI

LA PLACE DES MARIS..... TROMPÉS ET LA MAISON DES SUICIDÉS.

Il existe à Paris comme ailleurs des endroits funestes qui semblent appelés à devenir, à époque fixe, le rendez-vous des maris trompés, ou des fous obsédés par l'idée du suicide.

Tout le monde connaît la place de la capitale qui, dans l'ancien quartier de la galanterie, était surnommée la place *des Maris trompés*. Je pourrais me servir, par euphonie, du qualificatif si cher à Molière ou à Paul de Kock. Je tiens à rester poli et moins gaulois. On connaît également, au bois de Boulogne, l'arbre des pendus, situé entre les deux lacs, et qui attire régulièrement comme au guichet du Louvre un malheureux dont la fin tragique augmente chaque semaine les faits divers de la presse.

Eh bien, il y a dix ans, il existait une maison aussi funeste, aussi maudite que l'arbre du bois

de Boulogne. Là plus d'un suicidé y mourut obsédé par un désespoir amoureux, qui était l'opposé du désespoir des maris trompés par leurs femmes.

Cette maison mystérieuse était située aux confins de Paris ; elle était habitée par une noble dame à la mode, menant à grandes guides la vie des hétaires, dont elle avait les principes, la manière de vivre, la folle élégance. Cette femme, d'une beauté remarquable, était intraitable vis-à-vis des hommes du monde qui souvent se ruinaient pour elle, avant d'aller se tuer à sa maison maudite.

J'ai sous les yeux différents rapports concernant les victimes de cette beauté. Ses ténébreux scandales, à la fin de l'Empire, finirent par émouvoir autant la politique que la police.

Avant de parler de cette maison, de sa mystérieuse propriétaire, rangée dans la catégorie des femmes fatales, je dois parler d'un épisode qui se passa la nuit, sur la place des Maris trompés. Il a singulièrement marqué dans l'histoire du précédent règne.

Était-ce bien sous le règne précédent? Je ne l'affirmerais pas, comme je ne préciserai pas d'une façon topographique, pour l'honneur de son arrondissement, la place où se passe la scène que je vais décrire.

C'était par une nuit d'hiver, un homme en chemise descendait, par une échelle improvisée, d'un balcon d'une maison au style Médicis. C'était un homme en bonne fortune qui n'attendait pas précisément le chant de l'alouette, pour abandonner

à regret son amante. Ce nouveau Roméo avait ét surpris trop tôt par le mari de sa Juliette ou de s Desdemone. Il s'empressait de rendre au mari l place qu'il lui avait prise, au moment où celui-ci d'ordinaire fort occupé à son cercle, était reven à une heure plus matinale que de coutume au lo gis conjugal.

Ce mari avait-il été averti par un ami complai sant, jaloux d'un bonheur à trois qu'il n'avait p partager? Cela pouvait être dans les conjecture probables. Les maris ne sont jamais bien clair voyants, surtout ceux qui se partagent entre l'amou du foyer et l'amour plus absorbant du jeu?

Enfin, pour une raison ou pour une autre, le mari à une heure du matin, entrait brusquement dan la chambre de sa femme pendant que son rempla çant en sortait précipitamment, laissant derrière lui au pied de l'alcôve, ses vêtements accusateurs.

Dans l'intérêt de sa propre conservation, autan que pour éviter les suites d'une conversation tro criminelle, l'amant déguerpissait par vingt degré de froid, le corps nu et grelottant. Il franchissai un balcon, à l'aide d'un châle de la belle qui lu servait d'échelle de soie.

Il n'était pas au bas du balcon, à deux étages d sol, que le mari importun forçait la chambre d la dame. Eplorée, folle de terreur, elle n'avait pa le temps,devant son mari changé en Othello, de lu dérober les vêtements de son amant, preuves con vaincantes de son adultère.

Et ce qui prouvait que le guet-apens était prévu combiné à la suite d'une dénonciation anonyme

c'était que l'amant vêtu à peu près comme le premier homme était reçu au bas du balcon par les deux domestiques du mari outragé.

A peine touchait-il le trottoir, que notre malheureux amant heureux était enlevé par de vigoureux serviteurs. Ils le garrottaient à l'aide d'une corde solide, à la colonne de la vasque de la fontaine de la place.

Alors le quidam, déjà si désagréablement dérangé, n'osa crier, de peur de faire du scandale. Tout au plus, opposa-t-il une vigoureuse et muette résistance aux aides de son bourreau, vengeur légitime de son honneur!

On juge des tortures que dut endurer, par vingt degrés de froid, cette victime de l'adultère, garrottée à cette colonne de l'infamie ou du ridicule. Aux souffrances physiques se joignirent pour lui les souffrances morales, quand l'aube vint à blanchir les façades des maisons de la place.

Alors les premiers passants qui aperçurent le malheureux amant, exposé à la rigueur du temps et à la risée publique, s'approchèrent de lui. Ils le regardèrent d'abord avec effarement. Ils le crurent victime d'une gageure ou d'un pari malveillant; ils se mirent aussitôt en devoir de le dégarrotter.

Comme les premiers passants n'étaient que des balayeurs, des mercenaires de la rue, n'ayant aucun rapport avec le monde de cette victime de l'amour, les serviteurs qui veillaient autour de la vasque heureusement à sec, défendirent à ces libérateurs de faire acte de générosité. Ils les forcèrent

... locataires de ses ... villas.
... autant plus de bruit que le mari et
... très connus dans le monde de la po-
... rts. L'un, le mari, était un journa-
... position était fort désagréable au gou-
... L'autre, l'amant, était un artiste, un
... nt le talent avait valu déjà à son au-
... urs de l'Etat.
... avait le tort d'aimer sa femme et le plus
... d'être hostile au pouvoir. Il ne se con-
... s de déférer une plainte en adultère : il
dans son journal contre le sculpteur dont
rs donnaient, disait il, un avant-goût de la
plus que suspecte des favoris du pouvoir.
lultère fit tant de bruit en ce temps-là, par
logue aussi étrange que scandaleux, que le
en prit ombrage.
bunaux allaient s'emparer de l'affaire. Cet
, grâce au mari, journaliste libéral, ap...
é d'abord un différend de ménage, allait
r ... différend politique. Le chef du
... alarmé de la tournure que pre-
... et des railleries de tous les jour-
Paris. Il fit venir séparément le
... l'amant de plus en plus honteux.
... colère de l'époux, pour étouffer
... s journaux, sur la manière dont l'a-
... é traité publiquement par l'irascible
... chef de l'Etat ne trouva qu'un moyen :
journaliste, le mari offensé et son jour-
au rouge le plus vif, et faire pleuvoir
acteur en chef les faveurs ministérielles ;

à le laisser nu et grelottant. Ils racontèrent ce qui l'avait mis là; ils les mirent au fait de la juste représaille du mari.

Les balayeurs passèrent, en riant de la bonne farce de l'époux-vengeur.

Il fallait, pour ce mari, que les représailles conçues contre le rival illégal eussent leur cours naturel; il fallait qu'il fût vu, bafoué publiquement par son monde.

Ce fut ce qui arriva, quand il fit jour pour les habitants du quartier.

On voit d'ici le scandale provoqué par ce quartier en émoi, devant l'homme en chemise implorant la pitié des passants, pour ne pas risquer une fluxion de poitrine ou une bronchite, en restant dans la position des femmes adultères aux temps bibliques.

Il ne fut délivré de ses cordes que lorsque la vengeance du mari fut assouvie; que lorsque les gens du quartier connurent en même temps les effets et la cause de l'exposition publique d'un amant trop heureux, dans le simple appareil d'un homme arraché du lit... d'un autre.

Il va sans dire que les serviteurs, instruits par leur maître, ne manquèrent pas de donner toute l'explication du garrottement et de la quasi-nudité de l'amant noctambule.

Il fut l'objet des railleries des naturels de cette région aux mœurs aussi indépendantes que légères. Les petits journaux de l'époque en parlèrent. La place qui en avait été le théâtre, ne conserva que davantage la mauvaise réputation dont l'avaient

déjà gratifiée les locataires de ses élégantes villas.

L'affaire fit d'autant plus de bruit que le mari et l'amant étaient très connus dans le monde de la politique et des arts. L'un, le mari, était un journaliste dont l'opposition était fort désagréable au gouvernement. L'autre, l'amant, était un artiste, un sculpteur dont le talent avait valu déjà à son auteur les faveurs de l'Etat.

Le mari avait le tort d'aimer sa femme et le plus grand tort d'être hostile au pouvoir. Il ne se contenta pas de déférer une plainte en adultère ; il fulmina dans son journal contre le sculpteur dont les mœurs donnaient, disait-il, un avant-goût de la moralité plus que suspecte des favoris du pouvoir.

Cet adultère fit tant de bruit en ce temps-là, par son prologue aussi étrange que scandaleux, que le pouvoir en prit ombrage.

Les tribunaux allaient s'emparer de l'affaire. Cet adultère, grâce au mari, journaliste libéral, après avoir été d'abord un différend de ménage, allait dégénérer en un différend politique. Le chef du pouvoir fut très alarmé de la tournure que prenait l'affaire, objet des railleries de tous les journaux et du *Tout Paris*. Il fit venir séparément le mari vengé, et l'amant de plus en plus honteux. Pour apaiser la colère de l'époux, pour étouffer les brocards des journaux, sur la manière dont l'amant avait été traité publiquement par l'irascible Othello, le chef de l'Etat ne trouva qu'un moyen : Acheter le journaliste, le mari offensé et son journal tourné au rouge le plus vif, et faire pleuvoir sur le rédacteur en chef les faveurs ministérielles ;

acheter l'artiste, en payer toutes les œuvres en les considérant toutes à l'avance comme commandes de l'Etat.

De cette façon les tribunaux se turent. Le mari et l'amant furent renvoyés dos à dos, sous la manne bienfaisante qui tomba des mains du chef de l'Etat sur le mari pour couper, court au malheur de l'amant, qui avait payé si cher sa dernière nuit de bonheur!

Ce fut de ce jour que les passants, en regardant sur la place les deux maisons qui se faisaient face, où dans l'une restait le ménage gâté par l'adultère, dans l'autre l'amant qui avait gâté ce ménage, ce fut de ce jour que la place en question prit définitivement la dénomination de : *place des Maris trompés*. Je me sers de cet euphémisme pour ne dire ici le véritable nom de ce lieu de Paris, que ni Molière, ni Paul de Kock n'aurait négligé d'écrire sans respect pour les mœurs.

J'arrive maintenant à la maison des suicidés. Elle était sise dans une rue inconnue du monde élégant. C'était pour les boulevardiers qui étaient venus parfois s'y compromettre en compagnie d'une grande dame, une maison au bout du monde. Elle était située rue d'Enfer.

On racontait, au sujet de cette habitation, des choses aussi mystérieuses que terribles. Trois jolis petits crevés y avaient compromis leur vie. Sur ces trois jeunes gens du meilleur monde, deux s'étaient fait sauter la cervelle, le troisième s'était raté. Mais il n'était pas moins sorti très meurtri de la maison de la rue d'Enfer.

Après y avoir été appelé, attiré comme tous les autres par la sirène, s'il ne s'était pas tué raide à ses pieds, il n'en était pas moins sorti, blessé grièvement, et plus grièvement atteint dans sa fortune.

En moins de deux ans, le parquet reçut, au sujet de la femme de la rue d'Enfer, des plaintes sanglantes. Elles donnèrent raison aux rapports terrifiants que me fournirent mes inspecteurs sur le mystère de cette maison infernale.

Mais comme la sirène, la pieuvre, la goule de ce repaire, avait un nom très aristocratique, les plaintes dont elle fut l'objet restèrent sans effet. Les rapports dressés par mes inspecteurs à la suite de ces plaintes, dormirent encore quelque temps dans mes cartons.

Enfin la rumeur publique, très alarmée, parla plus haut que la faveur. Le dernier jeune homme qui s'était tiré un coup de revolver devant cette sirène fut mis en évidence par le scandale de son équipée et par les sommes folles qu'il avait dépensées pour elle. La justice fut bien obligée de s'occuper des choses étranges qui se passaient dans la maison de la rue d'Enfer.

Le jeune homme en question, après avoir failli mourir pour cette nouvelle Marguerite de Bourgogne, ne se considéra pas comme guéri de son amour, malgré la mort qu'il venait de risquer pour ses beaux yeux.

Elle avait failli lui prendre la vie, elle lui avait pris une partie de sa fortune; tout cela ne suffisait pas encore pour lui arracher le bandeau qui l'aveuglait.

Encore malade de sa blessure, plus malade encore de l'amour qu'il concevait pour la femme de la rue d'Enfer, il fit un procès à sa famille, afin de posséder ce qui lui restait de son patrimoine.

Mais la famille, alarmée de la conduite insensée de ce jeune homme qui avait failli mourir pour une femme indigne, saisit la justice d'une demande en nomination d'un conseil judiciaire.

Comme la famille de ce jeune homme était extrêmement riche, la justice fut entravée par les révoltes de l'amoureux blessé, non guéri. Il trouva des avocats pour soutenir sa mauvaise cause et entraver la justice.

Pendant que se plaidait ce procès, qui n'était pas encore en l'honneur du jeune homme, on m'adressait des rapports terribles concernant la propriétaire de la maison de la rue d'Enfer.

Ils étaient tellement épouvantables qu'ils dépassaient la vraisemblance.

Ces rapports disaient en substance, sur le dire des voisins, d'après les racontars du précédent régime, que souvent, au moins une fois par semaine, une voiture de place s'arrêtait à la petite porte d'un mur du jardin de la maison de la rue d'Enfer.

Alors il en sortait une femme voilée, et le visage entièrement caché par les ornements de sa coiffure. Elle était suivie d'ordinaire d'un cavalier à la tournure et à la mise d'un homme du monde. Une heure après, des bruits étranges se faisaient entendre de l'intérieur de cette habitation mystérieuse. De ses fenêtres donnant sur la rue se répandaient des lueurs éclatantes, rougeâtres, sinistres. On en-

tendait, disaient les voisins, comme des éclats de rire, mêlés de soupirs et de bruits sourds ou métalliques, comme le bruit d'un lourd marteau résonnant sur le plancher, ou le bruit strident de chaînes et de ferrailles. A mesure que la nuit s'avançait, les lumières devenaient plus vives, les éclats de rire, rappelant le bruit du tonnerre, résonnaient comme des rires de démon, ils se succédaient avec plus de puissance. Puis tout s'éteignait, tout rentrait dans la nuit. Généralement à la suite de vibrants échos où des éclats de rire accompagnaient des imprécations de rage, on entendait des soupirs ressemblant à des râles de mourant.

Une nuit, sous l'Empire, à la suite du même tapage dans cette maison infernale, un homme avait ouvert une de ses fenêtres, il s'était précipité dans la rue comme un fou, en retombant dans la rue le crâne brisé ; une autre nuit, un autre personnage, toujours à la suite du même sabbat, s'était élancé dans le jardin et s'y était brûlé la cervelle.

Mais comme ces deux sinistres s'étaient passés à une époque où cette grande dame, cette princesse était au mieux avec le roi d'Italie et la cour de Prusse, on avait étouffé le scandale de ces deux meurtres dans cette maison, qu'on n'appela plus que la *maison des suicidés*.

Cependant lorsque, en 1872, sous la nouvelle République, le même scandale recommença par le coup de revolver du jeune homme très riche et très roturier qui s'était mis à son tour à la merci de cette pieuvre titrée, le public s'inquiéta sérieusement des

mystères qui continuaient à se passer dans cette étrange maison.

Malgré l'obstination du jeune homme, toujours épris de sa princesse, malgré sa fortune entamée par elle, malgré les épouvantables déboires qu'il en avait reçus, cet amant éconduit ne voulait rien dire, sur les mystères de la maison des suicidés.

Pour ma part, j'en fus réduit aux vagues rapports, assez romanesques mais très invraisemblables, de mes inspecteurs.

Fallait-il interroger moi-même ce jeune fou qui, après s'être ruiné, presque tué pour sa belle princesse, voulait vivre pour recommencer avec elle son martyre?

Je connais le cœur humain : c'eût été de ma part peine perdue. Il m'aurait été répondu ce que répondaient ceux qui avaient été à la maison de la princesse, pour y éprouver des souffrances au point d'essayer de s'en délivrer par la mort. « La maison des suicidés, disaient-ils, est une maison de luxure appartenant à une grande dame qui déroge et qui se débauche en compagnie d'hommes de plaisir ! Les bruits que l'on entend ne sont que des bruits d'orgie. Si parfois ces orgies se terminent par la mort de ces galants, c'est que, pour elle, il y a toujours loin entre les premières et les dernières satisfactions de l'amour.

Voilà ce que répondaient généralement tous ceux qui avaient été attirés dans la maison des suicidés. Ils ajoutaient avec une certaine fatuité que, s'ils n'avaient pas eu le sort de ses victimes, c'était parce

qu'ils avaient été plus heureux vis-à-vis de la belle princesse.

Tout cela ne me disait rien de bien positif sur la nature de cette femme extraordinaire, sur les agissements qu'elle mettait en œuvre dans sa maison mystérieuse.

J'appris enfin, par un rapport plus circonstancié, que cette grande dame était en communication avec M^me^ de C***, la perfide amie de M^me^ X***, mon espionne de Forbach, celle qui, sous la Commune, dans mon cachot, était venue s'offrir à moi, au nom du bonapartisme, pour me sauver la vie.

Lorsque je connus ce détail, je m'empressai, en raison des rapports aigres-doux que nous avions conservés entre nous, de me rendre au quartier de la Madeleine, où elle logeait alors, quand elle n'habitait pas sa maison de Ville-d'Avray.

Quand M^me^ C*** m'aperçut, elle me fit d'abord le plus parfait accueil, car elle me redoutait depuis que j'étais rentré dans mes fonctions d'autrefois.

— Ah! vous voilà, lâcheur! me dit-elle. Eh bien! qu'est-ce qui me procure l'honneur de votre visite? Ce n'est pas, je pense, pour me remercier des offres que je vous ai faites à la Santé, sous la Commune? puisque vous avez refusé mes services quand je vous rappelais ceux que vous aviez rendus au maître que je sers toujours; car, avant comme après, je suis restée bonapartiste! Que voulez-vous, je me souviens; je n'ai pas, comme vous, cette indépendance de cœur qui fait de vous un serviteur de la République thiériste, comme vous avez été autre-

fois un serviteur de l'Empire libéral ou autoritaire ! Ce qui m'étonne encore, cher monsieur, c'est que que vous n'ayez pas servi aussi la Commune, comme vous servez la République !

— Madame, lui répondis-je, avec un mouvement de tête, un haut-de-corps indignés, voilà trop longtemps que vous m'habituez à vos amabilités. Ce n'est pas plus pour les entendre que pour vous remercier que je suis forcé de revenir chez vous !

— Alors, me répondit-elle, assez piquée elle-même, expliquez-vous en redevenant aimable.

Je remarquai lorsqu'elle m'engageait à m'asseoir auprès d'elle, qu'un changement s'était opéré dans sa physionomie. Son visage n'avait plus l'incarnat d'autrefois, ses traits étaient fatigués, tirés. Un cercle noir ombrait le contour de ses grands yeux dont l'éclat, moins vif, avait quelque chose de vitreux. Je constatai qu'en me parlant, une toux sèche s'échappait opiniâtrément de sa poitrine pour s'arrêter à ses lèvres gercées et couperosées.

— Madame, lui dis-je, vous recevez souvent ici, je le sais, la princesse de ***.

Je lui désignais sa qualité, qui n'était pas celle qu'elle prenait quand elle faisait débauche à sa maison de la rue d'Enfer ou quand elle se commettait avec Mme C***.

— Eh bien, oui ! me répondit-elle ; après? Est-ce qu'il m'est défendu, en république, de recevoir encore des princesses?

— Au contraire, lui dis-je, de cette façon l'aristocratie fait un pas de plus vers la démocratie. Je vous félicite de cette nouvelle conquête.

— Trêve de plaisanterie, me répondit-elle. Où voulez-vous en venir avec celle qui se fait appeler chez moi *la Dragonne*, ou la *Perle-Noire*, et qui, vous devez le savoir, n'est pas plus princesse avec moi que votre singe de Thiers, à Versailles, n'est gentilhomme?

— Il ne s'agit pas, lui répondis-je, il ne s'agit pas ici de M. Thiers! mais de vous, de la princesse, qui dans votre monde, se démocratise au point de descendre jusqu'au rôle d'une hétaire, dont elle adopte jusqu'au nom de guerre.

— Alors, me riposta-t-elle, s'il s'agit de la Dragonne et de moi, arrivez vite au fait, en me ménageant, de nouveau, vos amabilités.

— Eh bien! j'y arrive : dans quel but tenez-vous ensemble de si longues conférences avec la princesse?

— Probablement parce que nous nous plaisons!

— N'est-ce pas plutôt dans un but criminel?

M^me^ C*** pâlit, rougit, toussa, puis se remit.

— Est-ce que vous avez un mandat d'arrêt contre moi, pour anticiper sur votre questionnaire, auquel je ne répondrai que s'il vous est permis de m'envoyer chez le juge d'instruction?

— Non, je n'ai pas de mandat d'arrêt contre vous, lui répondis-je, car le cas qui m'amène n'est pas justiciable des lois.

Et je la regardai dans le blanc des yeux.

Cette fois M^me^ C***, quoique très cynique, très effrontée par état et par tempérament, n'osa soutenir mes regards. Elle courba la tête et rougit de nouveau.

Je profitai de son embarras pour ajouter :

— Mais, si la loi n'a rien prévu contre vos cas, il n'en est pas de même pour votre complice, toute princesse qu'elle est ! Vous savez la nouvelle mort qu'elle a failli causer à un jeune homme de famille entraîné dans sa maison maudite? Eh bien ! je veux savoir de vous, madame, tout ce qui s'est passé à ce sujet.

— Est-ce comme une prière ou comme une menace que vous me posez votre ultimatum?

— Comme une prière...

— A la bonne heure, ajouta-t-elle, en s'accoudant avec coquetterie sur le canapé où elle venait de s'asseoir pendant que j'étais en face d'elle, roulant mes pouces dans l'attitude recueillie d'un juge en séance. A la bonne heure ! alors je céderai à votre prière, je n'aurais pas cédé à votre menace. Or vous saurez que la Dragonne n'entraîne jamais personne dans sa maison, c'est à son corps défendant que ses amants la pressent de les y conduire.

— Attirés sans doute à cette maison des suicidés comme le papillon est attiré à la chandelle, pour s'y brûler !

— Est-ce que vous croyez à ces fables absurdes?

— Je crois à l'histoire.

— Quelle histoire ?

— Mais l'histoire de l'homme qui s'est jeté par la fenêtre, de l'homme aussi qui s'est tué dans le jardin? Enfin de mon jeune homme, qui a failli se tirer dans le cœur un coup de revolver !

— Eh bien ! qu'est-ce que cela prouve?

— Que votre princesse est une scélérate, qu'elle est passible de la cour d'assises.

— Vraiment! parce que la Perle-Noire ne veut pas se donner à tous les gens qui, sous prétexte de souper et de boire, se rendent avec elle à sa maison de la rue d'Enfer?

— Où il se fait, dit-on, des bacchanales à révolter tous les gens du quartier.

— Qui est-ce qui vous a conté cela? dit M^me^ C*** en haussant les épaules. Un de vos brigadiers pour avoir de l'avancement! Je vous le répète, s'il fallait empêcher une jolie femme de se laisser faire la cour par tous les imbéciles qui veulent se tuer pour elle, la police du monde entier ne suffirait pas à emprisonner toutes les coquettes, à enfermer tous les serins! Votre jeune homme, comme vous l'appelez, n'est que très fier aujourd'hui d'avoir voulu mourir pour une princesse! Cela le pose, lui un roturier, lui le fils, je crois, d'un ancien rôtisseur! Ah! il se plaint. maintenant qu'il est l'objet des *racontars* du turf, maintenant qu'il est à la mode? Eh bien! il est très difficile, le petit rôtisseur!

— Non, madame, il ne se plaint pas! c'est la justice qui se plaint, et qui informe, au sujet de tous les scandales qui se passent depuis trop longtemps à la maison des suicidés, par la faute, par la très grande faute de votre princesse!

— Est-ce que vous croyez, ajouta-t-elle avec un sourire aigu, que des princesses peuvent vivre comme des mercières de la rue Saint-Denis ou des *Lucrèce*, en filant la laine?

— En tous les cas, les princesses ont autre chose à faire qu'à dévaliser les jeunes gens avant de les tuer, comme vous le faites vous et elle, à la suite des longues conférences que vous tenez ensemble pour ourdir vos complots infâmes. Car mes notes sont précises. Les voici telles qu'elles m'ont été transmises par mes inspecteurs : « La princesse *** se rend journellement chez la fille C***; c'est elle qui lui indique les hommes riches qui se sont épris d'elle et qui sont très disposés à se ruiner pour ses attraits aristocratiques. Alors la princesse dite *la Dragonne*, dite *la Perle-Noire*, les entraîne à sa maison de la rue d'Enfer! Là, à la fin d'une orgie, en présence de Mme C*** et de quelques hétaires comme elle, la princesse n'est plus la Dragonne, dite Perle-Noire. Alors elle défie l'amant de la posséder! Et si cet amant, surpris par l'ivresse, subjugué par ses charmes, veut passer outre, il s'engage en présence de ses compagnes, très friandes de ce spectacle, un combat entre l'homme éconduit et sa maîtresse intraitable. Comme la princesse joint à une grande beauté une force extraordinaire, il se trouve que souvent, dans la lutte, ce n'est pas l'homme qui est le plus fort! Lorsqu'il est terrassé, aux applaudissements de la galerie féminine, la princesse éternise sa victoire. Retenant toujours son adversaire sous son genou, elle le marque, de la pointe d'une épingle à perle noire, à l'arcade sourcilière, d'un trait de sang. Elle lui fait une incision dont la trace, grâce à la pointe acidulée, devient ineffaçable! Et c'est pour échapper à ce stigmate ridicule que des amants désabusés

de leur idole, humiliés de ses mépris, ont préféré souvent la mort à ces outrages!

Lorsque j'eus fini de parler, j'aperçus Mme de C*** dans la même attitude méditative, le front courbé, les regards mélancoliques.

Enfin elle les reporta sur les miens et elle me demanda :

— C'est tout ce que vous savez?

— C'est tout ce que je sais, et j'en sais assez pour faire délivrer à Mme la princesse, qui ne vit plus sous l'Empire, un mandat d'amener.

— Qui vous ferait perdre votre place. La princesse n'a pas été pour rien maîtresse d'un roi et d'un fils de roi. On la soutiendra contre vous, même sous la République que vous servez si bien, on la soutiendra comme sous l'empire, que vous ne servez plus et que je sers encore!

— Comme vous servez les mauvaises passions de la princesse.

A ces mots, dictés par mon indignation, Mme C*** bondit comme une lionne. Ses yeux bleus me lancèrent de foudroyants éclairs, éclairs fauves et sinistres; sa bouche se contracta, prête à me lancer une nouvelle injure. Cette fois je l'avais profondément blessée.

Puis elle s'arrêta, réfléchit et me dit d'un air sombre :

— Enfin que voulez-vous de moi?

— Que vous certifiiez par écrit, lui répondis-je, ce que j'avance ici d'après les rapports plus ou moins explicites de la Préfecture, rapports que j'ai complétés d'après mes conjectures personnelles basées

sur l'expérience et sur votre attitude au moment où je vous parle.

Et je la regardai bien en face.

Elle me regarda de même et répliqua :

— Et vous ne direz rien de plus?

—.Rien! parce que le *plus* que je pourrais dire, serait inutile à la cause.

Elle me comprit; elle me fit un signe approbateur, puis, prenant une plume, du papier qui était à sa portée, elle se mit vivement à écrire tout ce que je venais de lui énoncer concernant les faits mystérieux de la *maison des suicidés*.

Une heure ne s'était pas écoulée que j'avais en poche le récit plus ou moins détaillé des orgies de la petite maison de la rue d'Enfer, atténuées et embellies par la compagne de sa propriétaire.

M^me^ C^***^, malgré l'influence qu'exerçait sur elle la *Dragonne*, ne pouvait, à aucun point de vue, me refuser cette délation. N'était-elle pas de la police? Elle tenait à y rester autant pour se servir que pour trahir le nouveau gouvernement.

Enfin, j'avais des armes contre cette terrible pieuvre, contre la Dragonne qui continuait, comme autrefois, à faire tant de victimes.

Cette femme était d'autant plus à craindre que sa puissance égalait sa beauté.

C'était, d'après les chroniqueurs de l'ancien régime, une brune, au profil italien. Elle avait, écrivaient-ils, des yeux noirs, grands, effrontés, qui vous enveloppaient de la tête aux pieds. Piquante et superbe, croustillante ou majestueuse, elle prenait tous les rôles, toutes les poses, toutes les phy-

sionomies. Comédienne achevée, elle réunissait à la grâce *apprise* de la Parisienne, des allures de grande dame ; elle avait une beauté sculpturale ; ses formes splendides semblaient taillées dans le marbre le plus pur et le plus blanc. Elle était élancée et puissante ; elle possédait une forêt de cheveux noirs tirant sur le bleu et descendant en torsades serrées sur la nuque. Ses courbes séduisantes faisaient courir des frissons sur tous ceux qui en étudiaient les éblouissants contours ; c'était une brune qui fascinait. Elle n'avait qu'à vouloir, qu'à regarder pour éblouir et *tomber* son homme !

Sa beauté absorbante, sa grâce fascinatrice avaient des dons opposés à ceux de la blonde M^me^ C^***^.

Son type de vierge déchue ne pouvait que s'éclipser, se confondre dans la nature ardente de la *Dragonne*. C'était l'astre de cette étoile qui, près d'elle, n'était plus qu'un satellite.

Il était donc naturel que M^me^ C^***^ subît son pouvoir.

Si, malgré l'autorité que me donnait ma volonté de chef de la sûreté, la Dragonne eût été en ce moment auprès de M^me^ C^***^, il est certain que son pouvoir eût contrebalancé le mien.

Alors je n'aurais pas eu le précieux rapport qui me permit de faire exiler la Dragonne !

Cette fausse hétaire, cette princesse véritable, en dehors du monde galant où elle satisfaisait ses goûts à la Sapho, avait des attaches dans toutes les cours étrangères.

La disparition de cette sirène titrée, de cette

hétaire d'occasion donnant un libre champ à ses goûts les plus dépravés, rendit service à tout le monde.

Sa disparition servit à son amie, M^me^ C***, qui commençait à se compromettre *personnellement*, avec cette dangereuse pieuvre. Elle sauva ainsi sa dernière victime, le malheureux qui, à la maison de la rue d'Enfer, avait risqué aussi sa vie pour elle.

Je fis venir ce jeune homme dans mon cabinet.

Une fois en tête-à-tête avec lui, je le sermonnai au nom de sa famille. Je le suppliai de ne plus penser à la dangereuse Circé qui s'était moquée de lui, comme elle s'était moquée de bien d'autres.

Ce jeune homme, aveuglé par la passion, voulut se récrier, protester. Je lui lus le rapport que je tenais de la complaisante de sa maîtresse.

Il resta pétrifié, ébahi, quand je lui dis avec une nuance de malice :

— Consolez-vous, mon jeune ami, vous ne vaincrez pas plus que d'autre l'aversion de la Perle-Noire pour tous ses amants. La marque qu'elle vous a faite au front est un stigmate que vous partagez avec beaucoup d'autres qui ont essayé avant vous de se faire aimer d'elle !

L'amour vit d'égoïsme et de vanité ! En apprenant que cette grande dame n'était pour lui comme pour tant d'autres qu'un jouet inutile, ne servant qu'à ses caprices, pour ne devenir qu'un numéro et un objet de rebut, le jeune homme se réconcilia avec sa famille. Il revint à la morale et retourna à la saine raison. Il est aujourd'hui un homme

aussi raisonnable qu'il était autrefois une fou, un inutile courant au-devant du déshonneur et du suicide!

Grâce à la disparition de la Dragonne, il n'est plus question maintenant de la *maison des suicidés!*

CHAPITRE XII

L'AFFAIRE DE LA RUE DE SURESNES

Vers la fin de l'année 1862, deux jeunes filles, deux Bruxelloises, l'une aux yeux bleus et aux cheveux blonds dorés comme des épis, l'autre aux cheveux et aux yeux châtains, toutes deux d'une remarquable beauté, sortaient de la gare du chemin de fer du Nord.

Elles étaient accompagnées d'une dame d'un certain âge, à figure sinistre et qui aurait pu être leur mère. C'était une femme de cinquante ans. Sa physionomie, plus revêche que respectable, avait une expression aussi répulsive que celle des jeunes filles était heureuse et provocante !

Ces deux jolies personnes, de dix-neuf à vingt ans, étaient deux orphelines, c'étaient deux émancipées se rendant à Paris pour jouir avec entrain de la vie folle, de la vie parisienne.

Elles avaient fait connaissance, à la douane, d'une

dame qui, malgré son air rébarbatif et ses allures sordides, se donnait le titre de baronne de S***.

Au titre nobiliaire de cette dame, la connaissance n'avait pas tardé à s'établir sur un pied d'intimité entre les trois voyageuses.

La dame noble ayant demandé aux deux jolies filles où elles espéraient descendre à Paris, elles répondirent : « Au Grand Hôtel. »

La baronne se récria, prétextant que le Grand Hôtel ne recevait pas de dames seules.

La jeunesse est confiante, surtout lorsqu'elle rencontre une personne respectable qui se recommande par un titre aussi ronflant que séculaire.

Nos deux jeunes filles qui ne désiraient que s'instruire en s'égayant, s'empressèrent de demander à leur nouveau guide où elles pouvaient bien passer la nuit.

La dame les conduisit à la maison de la *rue de Suresnes*, dont elle était une des principales commanditaires.

Quelle était cette maison de Suresnes tenue par la soi-disant baronne S***, d'origine bruxelloise, avec la dame veuve R***, lingère à l'occasion, et qui, en réalité, n'était pas plus lingère que la S*** n'était baronne?

Cette maison était une maison de prostitution.

Elle avait à Bruxelles une succursale, tenue précisément par la dame S***, à la recherche de Paris à Bruxelles, de Bordeaux à Paris, de jolies mineures à l'usage de ses nombreux clients.

C'était à peu près la même histoire, la même organization que j'ai signalée, par l'aventure du

jeune Valaque, victime de la pensionnai certaine M^me^ C***, entretenant, par un banqu maisons de prostitution de Bordeaux, Bru dont le siège central se trouvait à Paris.

La maison de la rue de Suresnes était te deux sœurs, les dames R*** et L*** ; la m Bruxelles qui recevait de la rue de Suresr pensionnaires, était aussi une succursale dir la prétendue baronne S***.

Quand les deux jeunes filles racolées p baronne furent conduites le soir à sa maiso ris, la police y opérait une descente.

Ce fut ce denouement imprévu qui fit deux jeunes Bruxelloises égarées de gré ou dans ce lieu de prostitution :

« Pas de chance ! A peine parties de Bel peine arrivées à Paris pour jouir de ses agi nous sommes arrêtées juste à notre arrivée.

La veuve R***, et M^lle^ L***, mère d'un son image, les deux directrices de la mais rue de Suresnes s'étaient installées sous les d'un riche rentier, un libertin idiot.

Elles se disaient lingères comme M^me^ S correspondante, se disait baronne.

Elles continuaient d'exercer en appare faux commerce de lingerie ; ce commerce s plastron ou de manteau au trafic plus lucra moins avouable, de filles mineures.

Elles n'avaient pas tardé à rencontrer la grâce à la marchandise de choix qu'elles procurée par la bourse inépuisable de leur

nds; un Crésus, un gâteux, un libertin, le mé O***.

rtaines actrices fort en vue, très en vogue, nt venues mettre à la mode l'établissement de la le Suresnes, par leurs amours panachées, mysuses et renaissantes.

ı journaliste proxénète qui joua un très grand dans les scandales de l'Empire, alimenta, de imagination et de ses relations dans le *quart monde*, la clientèle riche, mâle et femelle, de tablissement aussi clandestin que malhonnête. œuf de cette corporation de filles mineures à lre, fut couvé au numéro 106 de la rue Neuve-Mathurins. A peine installées, les deux lingères l'une avait pour Alphonse un certain E***, l'at à la fois de la mère et de la fille, quittèrent blissement de la rue Neuve-des-Mathurins. Il nt trop petit. Il fallut bientôt le transporter dans ocal plus vaste, plus splendide et dans un centre re plus mystérieux et plus tranquille.

ı choisit la rue de Suresnes.

rsque l'on fit une première descente de police à maison de prostitution, on saisit des lettres compromettantes entre ses associées de Paris et Bruxelles.

oici la lettre que la baronne S*** écrivait à la e R*** ; je la transcris avec son orthographe :

A Bruxelles ce n'*es* pas comme à *Parisse*. On a pas de dames à *choisir*. Une fois qu'une dame connue, il n'y a plus rien à faire. J'ai donné er votre adresse à 2 messieurs, très *chique* et

« un monsieur de Bruxelles qui a du *foin dans ses*
« *bottes.* »

Maintenant voici une lettre-circulaire de la veuve R*** à ses clients et amateurs :

« Nous avons quitté le n° **106** de la rue Neuve-
« des-Mathurins pour venir prendre une installation
« beaucoup plus convenable, où nous vous tenons
« en réserve de véritables bijoux. Veuillez donner
« une petite visite à notre nouvel établissement,
« vous y trouverez tout ce qu'on peut espérer trou-
« ver dans l'écrin le plus riche. »

Voici encore une autre circulaire où la veuve R*** change de nom pour n'être plus que la simple *Augustine* :

« Ceux qui aiment la belle peinture n'ont qu'à
« visiter nos tableaux d'un rare mérite. »

Mlle Augustine ou la veuve R*** voulait parler, sans doute, de tableaux vivants.

Il est incontestable que cette proxénète, en fait de peinture, n'entendait que le nu académique de ses modèles; ce qui constituait sa plus belle peinture!

Mlle Augustine, outre son commis voyageur E***, l'*Alphonse* de Mme L*** et de sa fille, beau blond de vingt-six ans, possédait encore une racoleuse chargée de la pourvoir de jeunes filles pauvres. C'était une vieille de soixante-deux ans ; on la nommait la veuve Brocard; elle pratiquait dans les quar-

tiers excentriques de Paris et dans les ménages d'ouvriers pauvres le commerce qu'exerçait en grand, à Bruxelles, dans le monde galant, la baronne S***.

L'établissement avait pour commanditaire O***, le client millionnaire, aussi pauvre d'intelligence qu'abondamment pourvu de billets de banque.

Cet homme de cinquante ans, aux revenus aussi inépuisables que ses désirs, dépensait, à l'établissement de la rue de Suresnes, deux cents francs par jour pour avoir chaque jour une fille nouvelle.

Avec de telles ressources, de tels éléments de succès, la maison de Suresnes ne pouvait que grandir et prospérer.

L'imaginative n'y faisait pas plus défaut que le capital.

Ces lingères d'occasion, ces brocanteurs et brocanteuses d'objets d'art, dont la nature vivante formait le fonds le plus palpable et le plus productible, s'inspiraient aussi de l'intelligence, aussi ingénieuse que féconde, d'un ancien journaliste du temps du second empire.

Expert en consciences et en vertus à vendre, ce journaliste, caméléon de tous les régimes, ancien serviteur de Napoléon III, comme il était le serviteur de M. Thiers, ne faisait pas de différence entre les coulisses des théâtres et les coulisses de la politique.

Tout lui était bon pour battre monnaie, l'âme et le corps.

Comme Vespasien, sa fortune n'avait pas d'odeur quelle que fût la sentine d'où elle sortit.

Sa plume c'était un hameçon. Autrefois elle lui avait servi à pêcher en eau trouble les gens hos-

tiles à son maître. Sous la République, elle lui servait à rabattre les adeptes de son ancien souverain pour le compte du nouveau gouvernement.

Il dînait de la République en ne se rappelant plus qu'il avait soupé de l'empire.

Comme les dîners de la République n'étaient pas aussi gras que les soupers de Compiègne, il ajoutait à son menu un dessert de son choix. Ce dessert, c'était la maison de la rue de Suresnes dont il ornait l'établissement par de gracieuses artistes.

Durant quelques mois, la rue de Suresnes eut une animation inusitée; on vit continuellement des femmes en grande toilette aller et venir chez la veuve R***, puis des hommes ayant l'air d'appartenir à la haute classe de la société.

Le train brillant de cette maison, les scandales qu'elle amena, les plaintes qu'elle provoqua de la part de certains pères de famille, en quête de leurs enfants, plus ou moins égarées, finirent par mettre en éveil la police, par occuper spécialement le bureau des mœurs.

Un jour, un commissaire de police, suivi d'un nommé Gogo dit Rigolo, puis de mon agent Œil-de-Lynx, arrivèrent inopinément dans cet hôtel, trop garni de mineures.

A l'arrivée du commissaire et de ses agents, les femmes fuirent de tous les côtés; elles se cachèrent derrière les tentures, jusque dans les cabinets les plus secrets.

Dans une chambre du premier étage, bien qu'il fît alors grand jour, Rigolo et Œil-de-Lynx furent bien surpris d'entrer dans un salon, aux tentures fer-

mées, rempli de lumières, d'y trouver un homme ayant assises à côté de lui deux jeunes femmes de dix-huit à dix-neuf ans à peine.

C'étaient les deux sœurs dont j'ai parlé au début de ce chapitre, plus surprises de la désagréable visite du commissaire et de ses agents, que de leur tête-à-tête à trois conçu par leur obligeante cicerone, la baronne de Bruxelles.

On saisit dans l'établissement de la rue de Suresnes toute une collection de photographies des femmes à la mode, à l'usage de tous les lupanars de l'Europe.

On cueillit l'inspecteur de la maison, l'amant de l'associée de Mme veuve R***, de la soi-disant Augustine, amant utile de la sœur L***, celle-ci eut l'art de filer à l'approche du commissaire.

Son amant était un magnifique garçon de vingt-six ans, frais et rose, à la barbe soyeuse, qui, à l'encontre de ses patronnesses, n'avait nullement le physique de l'emploi.

Lorsque Mme R*** fut arrêtée avec E***, l'Alphonse de cette sœur d'Augustine, elle se dit encore marchande de lingerie.

On ne trouva, rue de Suresnes, en fait de lingères que dix-huit jeunes filles mineures.

On saisit avec les propriétaires de l'établissement, avec tout son matériel féminin, le jeune E...

Ce serviteur intéressé de ces dames était aussi le sultan de la mère et de la fille.

Le pourvoyeur E*** touchait, pour sa part, vingt francs sur chaque jeune fille racolée par ses soins et par les soins de ses commis mâles et femelles.

Les agents Rigolo et Œil-de-Lynx mirent aussi la main, au moment de cette descente de police, sur le nommé O***, l'homme de cinquante ans, le libertin idéal, qui donnait chaque jour deux cents francs à l'établissement pour avoir tous les jours une fille nouvelle.

C'était un homme caduc avant l'âge, au teint décoloré, un chauve aux paupières demi-closes, aux lèvres pendantes et aux chairs flasques. Lorsque M. O*** fut interrogé par le commissaire, à peine put-il le comprendre et lui répondre par monosyllabes.

Le commissaire mit aussi la main sur un prétendu homme du monde qui dit se nommer Lesourd.

Cet homme n'était en réalité qu'un faussaire recherché depuis très longtemps par la police.

La rencontre inopinée de ce bandit dans cet endroit suspect rendit un véritable service à la famille Lesourd, dont il avait pris le nom avec une impunité sans égale.

Le lendemain de cette arrestation à la rue de Suresnes, la femme du véritable Lesourd apprit que son mari, absent en effet à l'heure où le faux Lesourd avait été arrêté, avait été pris en flagrant délit dans une maison de prostitution, l'épouse indignée entra dans une violente fureur contre son innocent époux.

Le mari répliqua à sa moitié, abusée :

— Qu'il était aussi pur que le jour qui l'avait vu naître, qu'il ne connaissait pas même de réputation les sirènes de la rue de Suresnes !

Et la preuve, ajouta-t-il :

— C'est que je suis auprès de toi. C'est que je ne suis pas arrêté comme ce misérable qui, en cette occasion comme en tant d'autres, se pare de mon nom pour commettre ses infamies. Encore une fois, ma bonne amie, je suis la dupe de mon sosie, de mon infatigable, de mon insaisissable sosie ! C'est encore la faute à *Equipé !*

Equipé était le nom de ce chevalier d'industrie.

Depuis nombre d'années, Equipé, qui cependant, par ses nombreuses aventures, était si bien dénommé, avait emprunté le nom moins ronflant de Lesourd.

Quoique ce nom fût bien moins caractéristique que le sien, il s'était mis dans la peau du Lesourd, à la suite de différentes circonstances désagréables que je vais brièvement raconter.

Equipé débute par commettre un faux au préjudice de la préfecture de la Seine. Dans ce faux, il prend le nom du Lesourd en question. Il est condamné, pour ce fait, par la cour d'assises à dix ans de travaux forcés. Mais il ne répond pas plus à son mandat d'amener qu'à son mandat d'arrêt ! Il s'engage avec les papiers du véritable Lesourd. Au régiment, il ne tarde pas à déserter. Et c'est le véritable Lesourd qui est pris à sa place. On reconnut enfin l'erreur ! Et cette fois l'invisible Equipé a une nouvelle condamnation de dix ans de travaux forcés !

Mais Equipé subit sa peine d'une façon toute platonique; il continue à devenir invisible. Profitant de ses études au collège Louis-le-Grand, il se fait

professeur sous le nom de Lesourd. Il se marie en 1863, en faussant tous ses actes civils. Devenu veuf, il se remarie avec les mêmes papiers! Ce n'est qu'en 1872, lorsqu'il donne un coup de canif trop violent à son contrat illicite, que le faux Lesourd, l'adroit Equipé, trop bien nommé cependant, est dénoncé par le vrai Lesourd à la préfecture de police.

Il fallut l'affaire de la rue de Suresnes pour découvrir le faux Lesourd, l'audacieux Equipé qui contrariait depuis trop longtemps le digne, le seul vrai propriétaire du nom d'emprunt de son gênant copain!

Le commissaire, en poursuivant ses investigations qui l'amenèrent à des captures imprévues, met aussi la main sur la veuve Brocard.

Cette vieille racoleuse de mineures pauvres ne jouissait pas, comme l'état-major de la rue de Suresnes, du privilège accordé à la signature sociale : *Augustine*.

Elle se contentait de prélever tant pour cent sur les jeunes filles prises dans ses coups de filet ; on saisit chez elle une lettre ainsi conçue, signée de la baronne S***, la directrice de la maison de Bruxelles :

« Envoyez-moi une Irlandaise aux yeux bleus. C'est pour un prince; écrivez-moi, poste restante, à Spa. »

La baronne S***, dans l'intérêt de son commerce, faisait aussi bien le voyage de Bruxelles à Spa, que de Bruxelles à Paris; elle prêtait parfois des sommes.

considérables aux femmes bien lancées, comme savait le faire le journaliste de l'établissement qui produisait ses sujets non seulement à l'établissement de la rue de Suresnes, mais dans toute la haute gomme.

Le banquier de cette honnête maison se payait, intérêt et capital, sur toutes les mineures soumises à la maison. M. O*** était si abruti qu'il ne sut à l'audience que répondre.

Lorsqu'il parut à la barre, ce fut la dame R***, la matrone de l'établissement, qui répondit pour lui quand le juge lui demanda :

— M. O*** était le banquier de votre maison?

— Oui, monsieur.

— Tous les matins on lui menait une femme?

— Oui, monsieur.

— Jamais la même?

— Non, monsieur.

Mme R***, qui se disait lingère, prenait sur sa marchandise cinquante francs sur les cents francs, prix convenus et cotés pour chaque mineure vendue aux clients de son établissement.

Comme je l'ai dit, E***, le cornac du troupeau féminin, avait cinq francs par chaque jolie tête.

Il était, comme je l'ai dit encore, l'amant de la sœur de la patronne; il passait pour être l'amant de sa fille.

La maison de la rue de Suresnes était aussi le refuge galant des filles de théâtre et des jeunes dames qui s'y rendaient en cachette de leur amant.

On offrit à l'une d'elles la somme de cinq cents francs pour aller se dérober avec un riche inconnu,

peut-être avec M. O***, à cet établissement par trop hospitalier.

Cette dame nia à l'audience ce marché.

Le journaliste proxénète, qui était au courant de toutes les négociations des matrones de la maison, dit au tribunal que cette dame lui avait raconté le fait.

Ce fut le brigadier Gogo, dit Rigolo, le brigadier des mœurs, qui rencontra dans une chambre de cette maison, dans un costume aussi diaphane que galant, les deux jolies Bruxelloises flirtant avec un bel inconnu.

Elles répétèrent à l'audience ce qu'elles avaient dit dans le procès-verbal :

« Qu'elles venaient de Belgique, qu'elles n'avaient pas eu de chance d'être arrêtées juste à leur arrivée. »

Quant à la fille de la sœur de Mme R***, associée de la matrone, qui passait aussi pour être l'amante de E***, elle répondit au juge avec un cynisme qui n'était pas de son âge.

Alors détenue à Saint-Lazare, elle parut à l'audience, vêtue du costume de la prison. Le président lui demanda :

— Votre profession ?

— Je suis musicienne, lui répondit-elle en battant la mesure de ses doigts. J'étudie le piano pour donner plus tard des leçons aux autres.

— Vous avez été en Suisse avec votre mère ?

— Oui, monsieur, ma mère et moi nous aimons beaucoup les voyages. Ça change !

— Est-ce que E*** passait pour votre beau-père ?

— Oui, car il était l'associé de ma mère.

— Et de vous?

— Oh non! Il n'avait pas d'argent. En Suisse, j'ai fait un amant. Je ne voulais pas de l'amant de ma mère.

— Avez-vous eu des relations avec O***?

— Oui, mais c'était sans conséquence!

A cette réponse, le magistrat baisse les yeux, il se pince les lèvres avec dégoût, il dit sèchement à cette éhontée :

— C'est bien! allez vous asseoir.

On appelle une nommée Gabrielle, autre mineure de dix-neuf ans, qui s'obstine à appeler Mme S***, de Bruxelles, « sa chère baronne ».

— Pourquoi baronne? demande le juge.

R. — Parce que je l'ai toujours entendu appeler comme ça. Du reste, dans le monde, ça fait bien.

D. — Elle vous a procuré un amant?

R. — Pourquoi faire? j'en avais un.

D. — Alors, pourquoi vous a-t-on trouvée chez Mme R***?

R. — J'ai connu Mme R*** chez moi, lorsqu'elle faisait la place pour m'offrir de la lingerie. J'ai été chez elle pour voir sa marchandise.

D. — Vous ignoriez quel pavillon couvrait cette marchandise?

R. — Oh non! je savais en réalité que Mme R*** détournait des mineures et qu'elle offrait ses services à des hommes mariés. Elle causait toilette aux femmes et les renseignait sur la maison de la rue de Suresnes.

Comme la précédente, elle a un langage qui démonte le magistrat.

Une grande dame mondaine, ayant équipage et chevaux, est citée à l'audience, comme ayant été une des pensionnaires des deux sœurs R*** et L*** par l'intermédiaire de la *baronne* de S***; celle-ci lui a prêté 7,000 francs, sur *ses économies*, prétend la prêteuse.

Cette dame qui, relativement, jouit d'une position assise, sinon honorable, hésite à se présenter au tribunal. Contrainte à paraître à la barre pour éviter la force armée, elle exige que le journaliste qui l'a lancée paraisse avec elle à l'audience.

C'est une femme d'une merveilleuse beauté. On la distingue à peine derrière sa voilette qu'elle tient constamment baissée pendant tout le temps que dure son interrogatoire.

Alors il se passe un phénomène qui fait honte à notre pauvre humanité.

Lorsque cette dame se présente, lorsqu'elle retire ses gants pour jurer devant le tribunal, elle les laisse tomber par mégarde ou par émotion.

Alors O***, le banquier du lupanar de la rue de Suresnes, l'homme inerte, sans parole, sans regard, sans intelligence, ramasse vivement les gants de la dame; l'œil ardent, un sourire de satyre sur les lèvres, il les présente d'une main fébrile à la jolie propriétaire, qu'il ne quitte plus du regard.

C'est à la fois répugnant et horrible à voir. Lorsque le tribunal prononce son jugement contre les cinq complices, contre les cinq propriétaires de la maison de la rue de Suresnes, où l'on faisait si bien

la traite des blanches, O***, le vieillard cynique, l'être inconscient, est renvoyé des fins de la prévention sans dépens. Il est soumis par arrêt à un conseil de famille, ce n'est plus qu'un cynique tombé en enfance!

La veuve R***, possédant la signature sociale sous le nom d'*Augustine*, est condamnée à deux ans d'emprisonnement; la S***, la baronne, à trois mois; la fille de Mme L***, la sœur de Mme R***, à trois ans de prison. De plus, elle est soumise à un conseil de famille pendant dix ans.

La veuve Brocard, une vieille chouette de soixante-trois ans, chargée de racoler des Fleur-de-Marie frelatées, au compte des tapis-francs du grand monde, est condamnée à huit mois de prison.

Quant au journaliste, proxénète en tout genre dont les services rendus se comptent aussi bien dans les antichambres princières, dans les salons des banquiers que dans les alcôves des impures, il a l'art de se mettre hors de cause.

Sa personnalité trop connue, si elle eût été en évidence dans cette affaire, aurait déchiré un trop long voile sur les mystères de la maison de la rue de Suresnes; et ces mystères resteront éternellement à l'état... de problèmes!

CHAPITRE XIII

LES MANIAQUES ET LES AFFOLÉS

Ce qui se passa durant la période de 1869 à 1872 eut lieu aussi bien dans la société que dans la cervelle de chaque individu. Il s'opéra un état de bouleversement et de désorganisation, aussi funeste à l'économie individuelle qu'à l'économie sociale. Il se traduisit par des altérations, des hallucinations qui amenèrent de nombreux cas de folie.

Des espoirs déçus, des humiliations horribles, à la suite de la guerre et de l'invasion où la France ne fut plus l'*Invincible* de 1792, la *Glorieuse* de 1810, la *Dominatrice* de 1860, provoquèrent chez certains patriotes de violents accès de démence.

Les privations du siège, les alternatives d'espoirs qui énervaient tous les assiégés, achevèrent l'œuvre rêvée par un cerveau impérial et malade qui mit la France au niveau de ses hallucinations, dès que la

.trie, affolée, tomba désarmée aux pieds du vain-
ıeur!

La Commune surgit sous le talon de l'ancien
ltre, elle fut conçue d'abord par des citoyens in-
gnés, à bout de honte.

Si la Commune se termina par l'incendie et par le
ng, ce fut sous les ordres de bandits interna-
ıaux dont l'ennemi fournit la torche, le glaive et
pétrole.

Il y avait bien de quoi rendre fous les Français
bitués par leur passé, surtout par les flatteurs
leur passé, à se considérer comme les maîtres
monde, les pionniers de la civilisation et du
ıgrès.

'e fut ce qui arriva pour la partie la plus saine,
t-à-dire la plus crédule de la population pari-
ıne.

a Commune est née d'abord de cette généreuse
lulité.

es plus fougueux héros n'ont pas tous été des
ı féroces, la Commune a eu ses fous sublimes.

eux-là sont morts pour purger de leur sang les
nes de certains monstres et pour se délivrer
nt tout de leurs odieuses responsabilités.

es femmes de ces illuminés, les femmes dont les
ıltés affectives sont plus disposées que les hom-
ı, au désorganisme né des perturbations de la
ıion et du fanatisme, figurent en 1870-71, en
de la liste des maniaques et des affolés.

e vais en citer quelques exemples.

e fut la *manie* poussée jusqu'à la furie qui pro-
ua dans les rues, sur les barricades et sur les

remparts, les légions de femmes soldats, petites filles de Théroigne de Méricourt.

Ce fut sous l'empire de leurs désirs hystériques qu'elles assouvirent leurs passions, toutes de haine, ne pouvant être toutes d'amour.

Ce fut la *manie* poussée jusqu'à l'égarement qui provoqua dans les clubs, dans les rues, sur les remparts, la formation de ces bataillons de fusilières, d'artilleuses, de fuséennes et pétroleuses.

En proie à leurs désirs hystériques, elles assouvirent leurs passions avec toute la rage que donnent la volupté et l'amour.

Alors on les vit déguisées la plupart en vivandières ; les plus forcenées coururent bras nus, bonnet rouge au vent, drapeau et fusil sur l'épaule, monter la garde sur les remparts, pousser et pointer des canons sur les barricades.

Elles étaient prêtes à se faire tuer parce que le fanatisme de la révolution, comme le fanatisme de la religion, d'autrefois, leur défendait d'aimer.

On vit comme au club Saint-Éloi, dit : *Club Eloi*, un bataillon de femmes chargé d'arrêter les réfractaires de la Commune et de les fusiller.

Un jour ce bataillon féminin apprend qu'une boutiquière, dont le mari est parti pour ne pas servir la Commune, a remplacé temporairement son époux ; ce remplaçant est son premier garçon.

Préférant Vénus à Mars, ce réfractaire s'était blotti, avec la moitié de son bourgeois, au fond de sa boutique, pour former avec elle, jusque dans son alcôve, un hymen cimenté par l'amour et rendu plus indissoluble par la peur.

Le bataillon du club Eloi apprend la cachette de ce réfractaire, jeune employé du mari aussi trompé que réactionnaire.

Le lieutenant femelle des Amazones de la république n'hésite pas, au nom du comité de salut public, à investir la boutique.

On la fouille partout, au nom de la loi martiale.

Les intrépides gendarmes, en carmagnole, ne tardent pas à découvrir, caché sous le lit, le galant du mari qui a oublié Versailles, Paris, la Commune, pour Cythère.

Les femelles rouges sont d'autant plus furieuses que plusieurs d'entre elles, par leur aspect désagréable, par leur âge plus ou moins respectable, n'ont plus de pareilles fautes à commettre. Ils emmènent le voleur de cœur, au grand émoi de l'épouse coupable qui, en fait de mariage, comprend aussi la communauté !

Les soldats femelles tirent par les jambes, empoignent, mordent, griffent l'amant plus mort que vif, pendant que la femme adultère tombe en syncope. Nos guerrières le poussent dans leurs rangs, elles lui criént simultanément, en le traînant en prison :

— Ah ! fainéant ! Propre à rien ! Canaille de Versaillais ! Ce n'est pas assez, pour ton patron, de nous canarder à Versailles sous les ordres du Foutriquet, il te laisse ici pour nous moucharder : et toi, sous prétexte de le servir, tu l'aides à le coiffer ! Eh bien, nous allons le venger tout en nous vengeant ; en route, galant réfractaire !

Il est traîné par les vengeresses de la Commune et... du mariage légal à la prison du poste, pour

être mené le lendemain matin à la Conciergerie.

Arrivé devant son nouveau juge d'instruction, ce juge demande à ce prisonnier des femmes :

— Pourquoi avez-vous été mis en prison ?

L'amant, qui ne veut pas compromettre la patronne, répond :

— Ma foi ! je n'en sais rien !

— Ni moi non plus ! répond le juge. Il donne l'ordre qu'on le relâche.

La réponse de ce magistrat improvisé à cet homme amené devant lui par des femmes, parce qu'il refuse de prendre le fusil, porté par le sexe faible, donne un aperçu de cette époque où tout était bouleversé jusqu'aux lois de la nature !

Le bon sens était partout outragé, la folie partout à l'ordre du jour.

Un autre exemple de monomanie furieuse va le prouver encore.

Les époux D*** avaient mené pendant douze ans une existence à peu près paisible, lorsque survint l'année terrible.

Le mari D*** se souvint alors que sa femme d'origine allemande avait été courtisée avant lui par un cousin prussien !

Aux premières nouvelles de nos défaites, D*** croit remarquer que sa femme ne partage pas la haine de la France contre la Prusse.

Sa jalousie si longtemps endormie se ranime avec l'amour national ! Il prétend que si sa femme ne fait pas des vœux pour que la France reprenne le dessus sur l'Allemagne, c'est parce qu'elle aime son cousin?

La femme, blessée dans sa vertu, dans ses affections, répond avec acrimonie.

Elle ne fait rien pour éviter les scènes violentes qui aigrissent ce mari patriote, aussi jaloux de son épouse que de l'honneur de la France.

Cette double jalousie finit par le rendre tout à fait maniaque.

Il se dit que le cousin prussien n'a pas cessé de voir sa femme !

Il se persuade que sa moitié est une espionne placée à son foyer.

Il porte plainte à la police. Dès que la guerre est terminée, il écrit au parquet. Il prétend, dans la plainte qu'il envoie au procureur, que sa femme n'a cessé durant le siége, sous la Commune, durant l'invasion, de communiquer avec l'Allemagne, par l'intermédiaire de son cousin.

Il dénonce, comme preuve à l'appui de son dire, un miroir *indiscret*, un miroir maudit mis juste en face de l'une de ses fenêtres. Il soutient que ce miroi appartenait à des locataires intéressés à loger vis-à-vis de lui ; c'était, prétend-il, un moyen de savoir tout ce qui se passait dans son intérieur.

Il ajoute que son cousin a fait mettre ce miroir ; car son propriétaire était, comme son parent, un Allemand. Lors de la guerre, cet Allemand dut, conformément aux prescriptions françaises, quitter la France ; mais le miroir resta.

Il est persuadé, termine ce maniaque, dans sa plainte, que ce réflecteur a compté pour beaucoup, avec les manèges de sa femme contre la France, dans les malheurs de l'invasion.

Ce maniaque était d'autant plus malheureux des prétendues tromperies de son épouse, qu'elle a fait de lui, malgré lui, un traître à la patrie !

Cet insensé, en envoyant ces dépositions au parquet, ne cessait de faire des scènes à sa femme.

Après m'être convaincu, sur le texte des dépositions de ce maniaque, que j'avais affaire à un monomane, j'envoyai plusieurs inspecteurs pour le surveiller dans son quartier.

Il habitait un petit appartement au cinquième étage dans le XV^e^ arrondissement.

Trois jours après le dernier rapport que je reçus de lui, la femme fut en butte, de la part de ce patriote exalté, à une scène de jalousie féroce.

Pour se soustraire à ses outrages, elle courut se réfugier chez une voisine demeurant sur le même corridor.

Le mari jaloux entra précipitamment chez la voisine, elle était sortie pour aller probablement chercher du renfort. Trouvant sa femme seule, il se précipita sur elle et essaya de l'étrangler. Elle échappa à ses poursuites et à ses étreintes.

Le mari la poursuivit encore.

Alors elle saute par la fenêtre, le mari y saute avec elle.

L'épouse descend de la fenêtre sur le toit, l'époux la suit toujours.

La malheureuse pousse des cris déchirants.

Les voisins s'émeuvent.

Les inspecteurs que j'avais chargés d'explorer les environs accoururent avec des gardiens de la paix.

Ils ne peuvent atteindre le mari, que tous les gens à sa poursuite rendent plus furieux.

Pendant qu'ils tentent de l'atteindre, celui-ci se rapproche de sa femme, déjà à l'extrémité descendante du toit. Tous les deux se trouvent debout, suspendus dans le vide, placés sur un cheneau étroit.

Une lutte s'engage, lutte terrible où, à chaque instant, le moindre mouvement peut les faire tomber dans la rue.

Alors mes inspecteurs, ceux qui sont restés en bas, se hâtent, avec les voisins, de couvrir le sol de matelas, de paille, afin d'amortir une chute immanquable.

L'époux furieux a saisi sa femme par les cheveux.

Il va la lancer dans l'espace.

Une exclamation d'horreur s'échappe de toutes les poitrines oppressées et haletantes.

La femme parvient encore à se retenir. Elle reste un instant suspendue dans le vide.

Le forcené la ressaisit.

Il l'empoigne par la nuque, la fait tournoyer dans l'air avant de la jeter sur le pavé. Un voisin, spectateur à la fenêtre d'où sont partis le mari et la femme, crie au premier, à la vue de cette scène saisissante :

— Misérable ! veux-tu donc finir comme Troppmann ?

Ces paroles paraissent avoir un effet magique sur le maniaque. Il retire sa femme du bord du toit ; il la repousse vers la fenêtre et la sort brusquement de cette position critique ; puis il la ramène au logis.

Là il y trouve mes inspecteurs, qui l'arrêtent.

Le maniaque se laisse arrêter sans résister. Il se contente de dire, chez le commissaire où il est emmené :

— Vous ne voulez pas que je punisse celle qui m'a trahi et qui a trahi la France, parce que vous êtes des traîtres comme les autres ! Vous me punissez, quand c'est ma femme qui devrait être punie ! Eh bien ! emmenez-moi !

On l'emmena en effet, non au Dépôt, mais à Bicêtre. Le maniaque y devint fou !

Que j'en ai vu de ces fous du même genre, tourmentés par cette même idée fixe, la trahison !

Ils se promenaient le soir sur les remparts que notre million de soldats parisiens n'avaient pu défendre.

Je les voyais, le geste menaçant, les yeux sanglants, la bouche crispée et écumante. Ils jetaient à l'horizon des imprécations contre des ennemis invisibles.

C'étaient des affolés de patriotisme ; ils criaient à des adversaires imaginaires :

— Non, non ! nous n'avons pas été vaincus. Nous avons été vendus !

La France, dans la personne d'un grand nombre de ses enfants, ne peut se persuader encore aujourd'hui qu'elle n'est pas toujours la France invincible.

L'attitude timorée, les discours navrants du verbeux Trochu ont fait plus de mal à la population parisienne que les obus des ennemis.

On ne se doute pas de la quantité innombrable de victimes qu'a faites la folie du patriotisme, folie sublime, après tout, et qui ne disparaît qu'avec la

virilité d'un peuple. A Paris le peuple français a bien mérité de la patrie !

En voici un autre exemple. Il est aussi terrible que celui que je viens de citer.

Un vieillard de quatre-vingts ans habitait un riche hôtel sur la place de l'Arc-de-Triomphe.

C'était un ancien militaire ; il avait fait toutes les campagnes du premier empire.

Colonel du temps de l'*autre*, il avait brisé son épée au retour des Bourbons. Son fils, ancien capitaine, était mort à la campagne d'Italie.

Le vieux colonel habitait avec ses petits-enfants, qui, pour ne plus courir les hasards de la guerre, avaient préféré entrer dans la banque. Ils jouissaient, en raison de leurs attaches à l'Empire, d'une très haute position. Ces petits-fils entouraient leur grand-père, ancien officier de cuirassiers, d'un respect et d'une sollicitude qui tenaient de la vénération.

Lorsque ce vieux débris de la Grande-Armée apprit la nouvelle de la guerre de Prusse, il entra dans une joie inénarrable :

— Ah ! mes enfants, s'écria-t-il, que je regrette que vous n'ayez pas fait comme votre père. Il est mort, il est vrai, sur le champ d'honneur. Et s'il vivait comme vous, il vengerait comme vous nos désastres de Waterloo ! Que n'ai-je vingt ans de moins, moi aussi, je ferais payer cher à ces maudits Prussiens tous nos affronts de 1815 !

Mais les petits-enfants du vieil héros d'Iéna ne partageaient plus la haine ni la confiance de leur grand-père.

Lorsque l'annonce de nos revers transpira dans tous les journaux, les enfants de l'ancien colonel eurent bien le soin de les lui cacher.

Comme le vieux héros était avide de connaître nos victoires, sa famille se chargeait de lui lire, en caressant sa gloriole, les nouvelles de la guerre.

Le grand-père était à moitié aveugle. Il était facile à ses petits fils de travestir dans leurs lectures les nouvelles désastreuses de la guerre qui nous parvinrent après Reischoffen, après le désastre de Sedan.

C'était un subterfuge que l'amour filial peut seul produire. Le confiant vieillard, qui ne pouvait plus sortir de sa chambre, parce que ses jambes étaient aussi mauvaises que sa vue, le confiant vieillard crut sur parole les lectures mensongères, consolantes et flatteuses de ses petits-enfants.

Tout ce qui avait trait aux malheurs de la France était mis sur le compte de l'armée prussienne.

Quand vint le siège, la famille du vieux colonel donna l'ordre aux domestiques de ne faire pénétrer aucun journal chez leur grand-père.

Par un hasard malheureux qui servit les petits-enfants, à l'époque du siège, une indisposition du vieillard le força à garder le lit, à s'isoler de toutes les choses extérieures.

Lorsqu'il se rétablit, les Prussiens faisaient leur entrée dans Paris. Ils se préparaient à passer sous l'Arc de Triomphe.

Le vieillard entendit le bruit extraordinaire, les clameurs de la population vaincue forçant l'état-major de la Prusse à ne pas passer sous l'arc triom-

phal, parce qu'ils avaient épuisé Paris sans le vaincre. Ces bruits insolites vinrent frapper étrangement les oreilles du vieil officier du premier empire.

Pour la première fois un terrible soupçon traverse l'esprit du vainqueur d'Iéna.

Il se dit que ces clameurs ne ressemblent en rien à des cris de triomphe.

Il demande, avec une inquiétude mêlée d'angoisse, à ses enfants, qui ne le quittaient pas à ce moment critique :

— Quels sont ces cris ?

— Ce sont, répondent-ils, les cris de triomphe du peuple de Paris, qui fête l'armée française, et acclame les vainqueurs de Berlin!

— Je veux voir, je veux voir ! se récrie le vieux soldat. Il se précipite sur le balcon de sa fenêtre lorsque le peuple furieux défend aux vainqueurs de Paris le passage de l'Arc de Triomphe.

Avant que les petits-enfants du vieux cuirassier aient le temps de le suivre sur le balcon de l'appartement, celui-ci a tout vu, tout compris, tout embrassé du regard!

Il a reconnu les casques à pointe des Prussiens, les uniformes de l'état-major de l'empereur Guillaume.

Le vétéran du premier empire pousse un cri de douleur et de rage.

Il se frappe le front; il est fou de douleur.

Ses yeux prennent une expression égarée; il s'écrie, en se précipitant du balcon sur la chaussée:

— Encore ! encore l'invasion! Encore le roi de Prusse! comme en 1815.

Et l'ancien colonel, affolé de douleur et de rage, tombe, le crâne fracassé, aux pieds du vainqueur du second empire.

Dans sa folie, il s'était dit qu'il avait vécu trop longtemps depuis Waterloo.

La vérité, qu'on lui avait tenue cachée depuis Sedan, avait amené dans son esprit affaibli une réaction trop pénible.

Un transport au cerveau l'avait envahi en face du nouveau tableau de notre défaite.

Cette victime de la guerre me rappelle un autre affolé, v . de la Commune et du massacre des otages de la Roquette.

Cet homme, cet affolé, avait été, sous la Commune, un des lieutenants du 66e bataillon de fédérés; il avait fait partie de son peloton d'exécution.

C'était un ancien artiste, républicain exalté. Il avait enfin reculé devant les horreurs commandées par les chefs dirigeants du Comité de Salut public.

Lorsqu'il fut désigné pour diriger le peloton qui devait fusiller à la Roquette les six principaux otages, ce lieutenant prit peur. Il brisa son sabre et se refusa à commander le feu.

Dans le désarroi causé par l'entrée des troupes dans Paris, il put traverser les lignes bien éclaircies de ses soldats. Il parvint à s'enfuir du côté des remparts gardés par les Prussiens, et éviter ainsi les représailles de l'armée de Versailles.

Une fois hors de danger, les terribles tableaux dont il avait été le témoin, plus ou moins volontaire, avaient frappé son cerveau et dérangé sa raison.

Jusque vers la fin de 1872, cet ancien lieutenant

des insurgés erra de bourg en bourg, il se croyait toujours poursuivi par les vengeurs des six principaux otages de la Roquette, au nombre desquels l'archevêque de Paris et le curé de la Madeleine tombèrent morts contre le chemin de ronde.

Il était fou de terreur.

Un tremblement convulsif agitait ses membres; il roulait à chaque instant des yeux égarés.

Au moindre bruit, il croyait entendre un gendarme passer derrière lui, prêt à lui demander compte de ses faits et gestes dans les terribles scènes auxquelles il avait assisté.

Le temps, loin de calmer ses terreurs, loin d'apaiser sa fièvre, ne fit que les augmenter.

Il avait toujours sous les yeux les images épouvantables de la semaine de mai, au moment où son bataillon avait reçu l'ordre de Ferré de retourner à la Roquette, de fusiller les six principaux otages.

Ces images terribles le poursuivaient avec le souvenir du châtiment qu'il n'avait pas eu la force d'exécuter.

Il voyait, comme des fantômes menaçants, les six victimes désignées au feu de son peloton : l'archevêque de Paris, Deguerry, Bonjean, Leclerc, Allard et Ducoudray; il les voyait rangés encore contre le mur de ronde, en face des chassepots de ses soldats prêts à faire feu.

Lorsque la nuit arrivait, il était en proie à des cauchemars épouvantables. Il lui semblait entendre comme des bruits de sonnette électrique. Il était persuadé qu'il revoyait les couloirs de la Roquette,

qu'il les traversait de nouveau pour se rendre dans la cour avec son peloton.

Il apercevait, descendant une à une, les six victimes dans le chemin de ronde. Elles se replaçaient sous ses yeux contre le mur, en lui criant toutes, d'une voix calme mais attristée : « Frappez! frappez au cœur. » Alors le malheureux, pâle, livide, la sueur au front, leur criait, comme il avait crié autrefois à ses soldats impassibles, dédaigneux ou goguenards :

— Pitié ! pitié !

Il revoyait tout, exactement tout ce qu'il avait vu à cette époque :

Il voyait un sergent prendre son commandement, et à défaut de l'arme brisée du lieutenant, emprunter le sabre d'un camarade pour commander le feu à sa place.

Il entendait la décharge

Il voyait tomber les cinq morts du coup ; il voyait, après la décharge, l'archevêque rester debout au mur avec le même calme que s'il n'eût pas été criblé de blessures.

Il réentendait un second commandement de l'impitoyable sergent, résumé par ce seul et éternel mot :

— Feu ! feu !

Et l'archevêque tombait.

Et le lieutenant, affolé, se sauvait à toute jambe pour ne pas revoir, comme autrefois, les quelques gardes qui avaient obéi au dernier commandement et donner le coup de grâce aux otages !

Toute la nuit, cette même scène de carnage se représentait à son cerveau. Il l'apercevait, endormi,

il la voyait, éveillé. Elle se groupait dans sa tête endolorie comme sur la toile d'un tableau! c'était l'archevêque donnant sa bénédiction au prêtre Allard avant de mourir; c'était Bonjean tenant à la main un papier qu'il remettait à un garde pour sa famille; c'était Deguerry, très calme, très digne, tous n'ayant que des mouvements de douleurs pour ceux qui allaient les frapper!

A la fin le lieutenant n'y tint plus.

Il était las de vivre ainsi, poursuivi par l'image des victimes dont il n'avait osé lui-même commander le dernier supplice et dont il se reprochait cependant le trépas!

Las de fuir la justice, las d'être poursuivi par ses remords, il se dénonça au parquet, il vint se livrer à moi.

Sa vue me fit peine.

Les traits altérés de cet homme, aux yeux inquiets, sa figure creusée, amaigrie, qui avait tout l'aspect d'une tête de cadavre, m'inspira autant de pitié que d'horreur.

Aux premières paroles que cet ex-lieutenant des fédérés m'adressa, je n'eus pas de peine à reconnaître que j'avais affaire à un fou.

Les événements de la terrible semaine de mai l'avaient terrassé.

Sa nature sensible d'artiste n'avait pu résister aux terribles impressions qu'elle avait ressenties.

C'était un homme frappé, frappé de mort.

Cependant je résolus de faire briller encore en lui quelques lueurs de raison, je lui demandai ce qui avait motivé le massacre des otages après le 15 mai.

Il m'apprit que le 24 mai, la fureur des fédérés était à son comble, parce que trop tard ils avaient découvert qu'il y avait dans leur état-major un grand nombre de bonapartistes qui ne se faisaient pas faute de *purger* et leurs bataillons et leurs adversaires.

Les paroles de ce malheureux ne s'accordaient que trop avec ce qui m'avait été signalé dès la formation de la Commune.

En effet, dès son origine, au 18 mars, la Commune ne fut-elle pas composée, comme je l'ai écrit précédemment, de deux éléments hétérogènes : de l'*Internationale des travailleurs et du comité fédéral*. Ce dernier comité avait pour président, comme je l'ai dit encore, un certain Raoul de B***, ancien protégé de l'empire, proche parent du docteur C***.

Que devint ce Raoul de B*** à la fin de la Commune ?

Ce fut son lieutenant, le lieutenant des otages, qui me l'apprit.

— Le 15 mai, me dit-il, je devinai que ce B***, mon capitaine, était un traître ; je lui reprochai son passé. Comme il était ivre, il me répondit : « Quand on s'appelle le comte Raoul de B***, on se f... des gens comme toi. »

Il tira son sabre, il m'en menaça. Moi, je le désarmai. Alors, fou de colère, il me dit qu'il se vengerait sur mon bataillon et qu'il le *purgerait*.

Le lendemain, il envoie faire tuer mes hommes, par ordre supérieur, à la barricade de la rue Caumartin. Je reviens avec les débris de mon bataillon,

place du Château-d'Eau. En me retrouvant là, mon Raoul de B***, qui croyait bien que j'étais mort avec mes soldats à la barricade Caumartin, me traita « de lâche. » En revoyant ce misérable, je lui crie :

— Canaille, tu as dit que tu nous purgerais, et tu nous as presque tous fait tuer là-bas; ici, c'est ton tour !

« Alors j'ordonnai aux hommes qui me restaient de mettre mon comte de l'ex-empire contre un mur et de lui faire ce qu'il a fait faire aux Versaillais contre les nôtres. »

« Son compte ne fut pas long ! »

Je ne me contentai pas de cette légitime vengeance, j'allai trouver Ferré. Il s'était replié alors avec tous les gens de la préfecture à la mairie du XI^e^ arrondissement. Je racontai ce que j'avais fait contre l'officier d'état-major, le comte de B***, après qu'il eut combiné notre massacre.

Mon sergent, celui qui précisément me remplaça pour commander bientôt les massacres des otages, dit à Ferré :

— Ça ne peut pas aller comme ça. Nous sommes trahis. On a fait un décret pour nous protéger; la Commune nous fait mourir comme des mouches par d'anciens bonapartistes. On a fusillé les nôtres rue Caumartin, nous voulons qu'on fusille six des principaux otages que vous détenez à la Roquette.

Ferré écouta mon sergent, puis il écrivit sur un papier qu'il lui donna en nous disant :

— Faites ce qu'il faut !

Et moi, mon sergent et trente hommes de mon

bataillon nous nous dirigeâmes à la prison de la Roquette avec cet ordre de Ferré :

« Ordre au citoyen directeur de la Roquette de faire exécuter six otages et *notamment l'archevêque.* »

Vous savez le reste, vous savez ce qui se passa, le rôle que j'ai joué dans cette tuerie qui ne me laisse pas un moment de trêve, ni une seconde de repos, ni une heure de sommeil. Aussi suis-je décidé à en finir en me livrant au poteau de Satory.

Je calmai mon affolé, une fois qu'il eut fini son récit, je lui dis qu'il avait assez souffert pour mériter l'indulgence de la justice militaire, je crus devoir prendre sur moi de lui assurer une retraite provisoire avant de le livrer à la justice.

Je le fis envoyer à Charenton. Il y est encore !

Que sont devenus ces soldats et ces sous-officiers qui commandaient son peloton d'exécution; hélas ! frappés à leur tour, ils sont presque tous morts ; ceux qui leur survivent ne valent guère mieux que le lieutenant affolé du 66e bataillon des fédérés !

CHAPITRE XIV

L'ASSASSIN DE LA RUE DE LA VIERGE.

Depuis deux mois, dans la même année 1872, l quartier de la Villette était plongé dans la consté nation. Il ne se passait pas de semaine où les bord du canal Saint-Martin ne fussent signalés par un rixe nocturne ou par un guet-apens, suivid'un crime

Les mariniers ne cessaient de repêcher près d pont de Flandre, à la passerelle des vastes bâti ments à farine, des cadavres d'homme ou de femm qui portaient de nombreuses traces de violence.

Le parquet reçut du commissaire de police d quartier de nombreuses plaintes au sujet de c meurtre, dont l'auteur ou les auteurs restaient in connus.

Leurs victimes étaient généralement de jeune ouvrières ou des ouvriers des fabriques environ nantes. Lorsque les mariniers les sortaient de l'eau ils constataient, si c'étaient des femmes, qu'elle

étaient odieusement outragées par d'ignobles blessures. Ces blessures avaient dû préalablement devancer les vols opérés sur leur cadavre. Si c'étaient des hommes, ils ne portaient que la trace d'un coup de couteau dans la poitrine, dont l'effet avait dû produire une mort instantanée.

En tous ces cas, les assassins devaient être des maîtres experts dans l'art du crime. Les mains expérimentées qui avaient frappé ces cadavres, étaient celles de récidivistes familiers depuis longtemps aux menottes ou aux poucettes de mes brigadiers.

Sur les avis réitérés du commissaire, d'après les ordres de la magistrature, j'envoyai vers l'ancienne barrière Saint-Martin, du côté du pont de Flandre, mon inspecteur le plus habile; il fut chargé d'étudier ce genre d'assassin qui devait appartenir, selon moi, à la classe des *débardeurs*.

Et j'y fis mettre en permanence mon brigadier durant près de quatre semaines. Il ne bougea pas avec les hommes de sa brigade des environs du pont de Flandre.

L'inspecteur Requin, comme je l'ai dit, comme je l'ai prouvé par l'affaire d'Avinain, avait toutes les qualités du squale pour attendre patiemment sa proie, pour la happer sûrement au passage.

Je savais que cet homme, aux joues creuses et verdâtres, aux yeux clairs et brillants qui fouillaient dans la nuit comme la lumière d'une lanterne sourde, avait la patience du fauve pour saisir à temps sa proie.

Son flair, qui se centuplait à l'odeur du sang, à

la senteur de cadavre, était, pour moi, d'une précieuse ressource dans le genre d'affaire qu'on me donnait à surveiller et à suivre de près.

Grâce à Requin, je ne tardai pas à être sur la piste de l'assassin et de ses complices, auteurs plus ou moins responsables des meurtres et des noyades du pont de Flandre et de la passerelle des Moulins.

Voici ce que le rapport de Requin, chef de la *filature* du pont de Flandre, ne tarda pas à m'apprendre au sujet de la dernière victime jetée dans le canal.

Le dernier cadavre était un nommé Becker; il fut reconnu pour être un ouvrier d'une scierie mécanique de la Villette. Il fut prouvé, après la confrontation du cadavre, que cet ouvrier, de nationalité américaine, avait donné, quelques jours auparavant, un dîner d'adieu à ses camarades et qu'ils avaient passé ensemble une partie de la nuit.

Becker avait annoncé à ses compagnons qu'il devait partir le lendemain pour sa patrie. A cette intention, il avait annoncé qu'il avait envoyé ses malles à la gare.

Les compagnons de Becker, au nombre desquels se mêlèrent, dans le cabaret où ils se trouvaient, des rôdeurs de barrières et des débardeurs, restèrent avec lui jusqu'à trois heures du matin.

Ils se rappelèrent qu'à cette heure, les rôdeurs et les débardeurs avaient emmené leur amphitryon, sous prétexte de lui faire la conduite jusqu'à son domicile.

Depuis, les compagnons de Becker ne revirent pas plus ces individus que Becker lui-même.

Sa disparition ne les inquiéta guère, ils savaient

qu'il devait partir de France, le lendemain, en emportant sur lui une assez forte somme.

Mais lorsqu'on retira huit jours après l'Américain du canal, le Requin, présent à cette pêche, entendit ces paroles dans un groupe des curieux attroupés autour du cadavre :

— C'est encore un coup de la Cyclope ! Si le pante avait été aussi bien une largue, la Cyclope l'aurait bien autrement saigné !

Le Requin, dont l'ouïe était d'une finesse miraculeuse, entendit ces mots, quoique murmurés à voix très basse à l'oreille d'une jeune femme.

Aussitôt mon Requin se rapprocha de celui qui les avait prononcés : il reconnut dans ce jeune homme, à haute casquette, le souteneur élégant ; souteneur aux mains blanches, à manchettes, à col cassé, quoique en blouse.

Cet Alphonse parlait à une femme en peignoir, nu-tête, coiffée avec une certaine affectation.

Requin n'eut pas de peine aussi à la signaler comme une fille publique des environs.

Cette femme répondait très bas à son Alphonse :

— C'est encore un coup de l'Hyène ; c'est lui qui l'a barboté dans le canal avec sa Cyclope. Moi aussi je connais le coup.

Cet échange de paroles suffit à Requin pour dresser sur place tout un plan d'attaque contre ce souteneur et sa largue.

A l'aide d'un sifflement particulier, Requin réunit autour de lui les inspecteurs qu'il avait sous ses ordres. Il fit empoigner l'Alphonse et la dame qui avaient trop parlé.

Pendant qu'on envoyait le cadavre à la Morgue sur la constatation du commissaire, on entraînait chez ce magistrat le souteneur et la fille pour entendre leurs explications touchant les auteurs présumés des assassins de Becker assassiné, puis noyé.

La fille et le souteneur se retranchèrent vis-à-vis de Requin et du magistrat dans une réserve absolue. Ils prétendirent que les paroles qu'ils avaient échangées au moment du repêchage de Becker n'avaient pas trait à cette victime, qu'ils ne *connaissaient pas*.

Par malheur un des curieux, qui s'était trouvé dans la foule pour constater l'identité de Becker, son ancien camarade d'atelier, reconnut aussi l'Alphonse.

Il le signala comme faisant partie du groupe de souteneurs et de rôdeurs qui, dans la nuit du crime, se proposait de reconduire Becker à son domicile.

Immédiatement on fit une enquête ; le rapport fut envoyé au parquet pendant que l'Alphonse et la fille furent consignés au Dépôt.

Voici ce qui amena la découverte des assassins du cadavre de Becker et la première capture de mon brigadier le Requin.

L'Alphonse, qui se nommait Louis Marjotte, un ancien repris de justice, dénonça, pour ne pas passer pour le meurtrier, celui qui avait fait le coup.

Pour innocenter sa fille publique aussi compromise que lui, il nomma l'assassin et sa complice : la Cyclope, l'inspiratrice de tous les crimes de cet assassin ; son homme, dit l'*Hyène* ou le *Chat-Sauvage*. La bande de l'Hyène était composée de sou-

teneurs et de débardeurs. L'Hyène était plus généralement désigné sous le titre du *butteur* ou tueur de la rue de la Vierge.

Encore une fois, ce meurtrier ne fut pas puni. Il déjoua avec la Cyclope les embûches de la police et les rigueurs de la justice, malgré les six cadavres, les six noyés, les six victimes de la Villette que ces misérables comptaient dans leurs fastes criminels.

Je vais raconter la circonstance dramatique qui empêcha la magistrature de sévir contre ces meurtriers, en même temps que je vais dépeindre leur physionomie.

La Cyclope était une petite femme horrible, repoussante, maigre, rouge de cheveux. Elle avait une peau de parchemin criblée de trous dus à la petite vérole. Dès son enfance, cette maladie l'avait tellement ravagée qu'elle l'avait privée d'un œil; de là, son surnom de la *Cyclope*. Une plaie hideuse remplaçait la cavité de l'œil gauche; son œil droit, terne et oblique, s'avançait d'une façon étrange, épouvantable, par l'effet des convulsions du jeune âge, jusqu'au centre du front.

De la sorte, c'était un vrai cyclope femelle.

Ses cheveux rouges et rebelles, vraies tresses de la figure de la Gorgone antique, étaient partagés en deux cornes hérissées sur ce front qui n'avait qu'un œil !

Ces tresses formaient au-dessus de sa tête plombée, immonde, fantastique, comme deux serpents; elles complétaient le portrait de sa hideur mythologique.

L'Hyène, son digne époux, valait bien, pour le moral et le physique, sa féroce moitié.

C'était un grand diable tout en bras, tout en jambes; il avait des pieds démesurés, et sur son corps de faucheux s'allongeait une tête blême et pointue.

Sa figure sans lèvres, — tant elles étaient minces, — était fichée dans des épaules voûtées, comme si la longueur de son corps était impuissante à les supporter.

Son cou était tout dans ses épaules ramassées, comme le vautour qui déguise sa chair dans ses plumes, comme l'hyène qui courbe son museau vers la terre pour mieux se concentrer sous son corps voûté, prêt à fondre sur sa proie.

L'homme et la femme, les assassins de la rue de la Vierge, habitaient dans une rue de ce nom. C'était une rue ou ruelle ignorée, elle n'existe plus aujourd'hui. Elle était située au-dessus de l'ancienne barrière Saint-Martin et terminée par une maison isolée, perdue dans les champs.

Cette maison fermait cette ruelle ou cette impasse qui, par ses longs murs, par ses enclos de jardin de rapport, était plutôt une route sans issue qu'une impasse.

Une poterne en défendait l'accès aux voitures, aux charrettes des propriétaires environnants.

La maison regardait la ruelle, de ses fenêtres louches, braquées effrontément sur elle.

Située dans un endroit désert, moitié plaine, moitié boulevard, elle semblait se dresser là pour attendre les vagabonds, les criminels qu'elle attirait de tous les points de l'horizon.

Par un contraste grimaçant avec sa façade et sa odieuse solitude, une sainte niche s'enfonçait entre la porte bancale et les fenêtres de cette habitation de mauvaise mine.

Dans cette niche on voyait une statue de la Vierge: elle drapait son enfant Jésus sous des plis tourmentés, rappelant la façon de peindre ou de sculpter des artistes redondants du XVII^e^ siècle.

Cette pieuse image, enclavée à l'entrée du repaire de cette ruelle ou de cette impasse, achevait de rendre son aspect plus répugnant. Ce parfum de sainteté jetait je ne sais quelle équivoque dans cette solitude où régnaient l'hypocrisie, la débauche et le crime!

On sentait que là tout devait être infâme...

Le Requin, sur les indications de Marjotte et de sa prostituée, n'hésita pas, pour traquer l'Hyène et la Cyclope dans leur repaire, de s'y rendre en personne, coûte que coûte.

Accompagné de loin par les gens de sa brigade, il pénétra *seul* à la maison de la rue de la Vierge, après s'être bien fait renseigner sur les faits et gestes de ses locataires.

Marjotte, pour ne pas être compromis par l'Hyène et la Cyclope, dont il avait en effet partagé les travaux et les bénéfices, avait, une fois mis au Dépôt, tout à fait renseigné Requin.

La Cyclope, selon ce souteneur, était las de l'Hyène, lui avait fait des propositions pour entrer en ménage avec lui, pour le faire chef de la bande des assassins de la rue de la Vierge, dont elle, la Cyclope, était l'allumeuse.

Voici comment s'y prenait la Cyclope pour attirer les femmes et les hommes dans les pièges ourdis par sa bande de voleurs et d'assassins.

Elle accostait de onze heures à minuit les rares passants attardés près du canal de l'Ourcq. Elle se faisait passer pour une mendiante; elle leur contait une histoire, en leur disant qu'elle avait des enfants en bas âge à nourrir, qu'elle n'avait rien à leur mettre sous la dent; puis, pendant que le passant compatissant s'apprêtait à fouiller dans sa poche, dans l'endroit désert où l'avait attiré la fausse mendiante, les gens de la bande débusquaient du parapet. Ils assassinaient *le désigné* et le jetaient après leur meurtre au fond du canal.

Quelquefois, comme avec Becker, la bande des assassins de la rue de la Vierge changeait de théâtre et de tactique. Ils attendaient le samedi, jour de paye, dans un cabaret désert des environs, tous ceux qui étaient disposés à y faire ripaille.

Une fois la noce arrivée à son terme, une fois les ouvriers en goguette et très enclins par l'ivresse à la confiance, les faux ouvriers se mêlaient à leur orgie. Finalement ces derniers, moins gris que les autres, offraient de reconduire isolément leurs camarades à leur domicile.

On sait ce qui arriva pour Becker, dans le même cas.

L'*Hyène*, l'amant de la Cyclope, pratiquait plus volontiers le coup des *ouvriers du samedi*. Deux ouvriers avaient succombé de la même façon.

La Cyclope, sa digne compagne, s'exerçait plus volontiers sur les femmes.

En sa qualité de fausse mendiante, elle les conduisait à la mort sur les ailes de la charité.

Trois jeunes ouvrières, en un mois, étaient tombées sous les coups de la Cyclope. En sa qualité de femme du capitaine, elle se chargeait elle-même, à l'aide de gigantesques ciseaux, de labourer le sein, le ventre, le cou de ses victimes avant de les faire jeter à l'eau par les aides de l'Hyène.

La plupart de ces aides, comme je l'ai dit, étaient des souteneurs ou des débardeurs.

La rage contre son sexe, dont la Cyclope n'avait ni le charme ni la beauté, la poussait à défigurer ses victimes, à exercer contre elles des outrages barbares, obscènes, inhumains. Ces outrages ne pouvaient entrer que dans le cerveau d'un monstre comme la Cyclope.

Quant à l'Hyène, ancien forçat qui avait subi deux condamnations, à propos de vols suivis de meurtres, mais dont les meurtres n'avaient pu être prouvés, il se contentait de tuer d'un seul coup. Il frappait au cœur ceux qu'il dépouillait avant de les jeter dans le canal.

Ce qui faisait toujours dire à l'horrible Cyclope :

— Mon homme, ma Hyène, mon chat est un fainéant! Il ne sait pas faire souffrir!

Cette hideuse créature avait toutes les fureurs de l'hystérie du sang et de l'amour; elle s'était prise de belle passion pour le séduisant Marjotte, le lieutenant de sa bande d'assassins.

Au moment où le Requin s'apprêtait à traquer ces deux misérables, Marjotte s'était promis de faire

jouer la corde de la jalousie dans le ménage de la rue de la Vierge, mieux uni pour le meurtre que par l'affection.

Averti par Marjotte, qui tenait à se faire bien venir de la justice une fois traqué par elle, Requin s'était fait un rôle qu'il voulait jouer d'un bout à l'autre, pour mieux pincer les deux scélérats.

Lorsqu'il pénétra dans leur repaire de la rue de la Vierge, il s'annonça comme un homme en rupture de ban désirant s'associer à la bande de l'Hyène pour partager le prix de son infamie.

— Je m'appelle, dit-il aux deux monstres, de mon nom de prison, *Jus-de-Réglisse*. J'ai dix ans de pré. Je viens à vous pour vous dénoncer une affaire que je ne puis entreprendre seul. Je me présente sous les auspices de Marjotte, qui vient d'être pincé à propos du Becker qu'on a repêché, ce qui ne *sent pas bon* pour vous!

— Eh! s'écria la défiante Cyclope, c'est au moment où la renâcle peut nous boucler que tu viens à nous. Ce n'est pas malin, ça! qu'en dis-tu, mon chat?

L'affreuse Cyclope regarda de son œil vitreux, d'un air d'intelligence son complice. Celui-ci se contenta d'incliner la tête d'un air d'acquiescement.

— Vous vous méfiez de moi! se hâta de reprendre d'un air contrit le madré Requin, ce n'est pas bien! Vous devriez plutôt vous méfier de vous-mêmes.

— Mon fiston, reprit la Borgnette en se pinçant les lèvres, j'aime à voir clair avant de me livrer à

un Philistin. Voyons? Lâche-le *bibelot*, car si je n'ai qu'un œil, je t'avertis, il est bon. Avant de connaître ton affaire, il faut que nous sachions ce qui en retourne sur la nôtre. Tu disais donc que tu viens de la part de Marjotte et qu'on a découvert ce daim de Becker?

— Oui, reprit le Requin à voix basse et en coulant sa tête entre la tête des deux monstres. Entre nous, je crois que la femme à Marjotte est jalouse de toi, elle t'a dénoncée à la police parce que, ce dont je ne crois pas un mot, elle t'accuse de vouloir lui souffler son homme!

— Hein!... potence de sort! Si je savais ça, la Cyclope! hurla l'Hyène, qui prit brusquement la parole; si je savais que la femme à Marjotte dit la vérité, si j'étais sûr que c'est pour cela qu'elle a mangé le morceau, c'est moi qui te renverrais à Charlot!

En même temps il prit un verre sur la table; il fit mine de le broyer dans sa large main, avant de vouloir le jeter à la tête de sa complice.

Car Requin, en entrant sous prétexte d'être un galérien comme ces échappés de prison, avait surpris l'Hyène et la Cyclope en train de vider une bouteille placée sur une mauvaise table, branlante et boiteuse!

— Des bêtises! exclama la Cyclope en grinçant des dents, en pâlissant, ce qui fit réfléchir l'Hyène tout en reposant son verre sur la table, la femme à Marjotte a une araignée dans la tourte! Si elle a fait ce que dit Jus-de-Réglisse, si elle nous a dénoncés, tant pis pour elle. Pour le repos de la

bande, pour le repos de mon ménage avec mon chat, elle payera cher son potin. Je lui ferai faire connaissance avec mes *faucheux!* Ce n'est pas tout, ça, reprit la Cyclope, qui ne tenait pas à exciter la jalousie féroce de l'Hyène, roulant encore des yeux furibonds; car ce n'était pas la première fois que ce bandit avait des soupçons sur la Cyclope. Voyons ta nouvelle *affaire*, Jus-de-Réglisse? Il faut déboucler ton cadenas; on sait que la Cyclope, toute borgne qu'elle est, voit de loin de son bon œil. Allez-y en douceur, mon bon, jaspinez de l'orgue, petit père, allez-y de votre boniment!

— Auparavant, s'écria l'Hyène en regardant froidement la Cyclope, il faut apporter ici une nouvelle bouteille; celle-ci est vide, le verre de Jus-de-Réglisse ne peut être plein avec le fond de cette fiole. Allons, ma fille, va à la cave, va nous chercher une nouvelle bouteille; prends-la cette fois derrière les fagots.

La Cyclope était aussi désireuse que l'Hyène de le quitter; elle ne se le fit pas dire deux fois.

En abandonnant la place, elle faisait diversion, ou du moins croyait-elle faire diversion à la jalousie de son homme, dont elle redoutait les effets depuis que sa jalousie venait d'être si habilement travaillée par le faux Jus-de-Réglisse.

D'un autre côté, en femme astucieuse, elle soupçonnait Requin d'être autre chose qu'un récidiviste.

Quand elle fut partie, elle monta au grenier avant d'aller à la cave, tout en murmurant :

— Ce nouveau copain-là ne me dit rien de bon; je crois que nous brûlons et que nous avons affaire à un *remueur de casseroles*.

La Cyclope en fut convaincue après être mont[illegible] au grenier. De là elle aperçut dans la plaine l'e[illegible] couade de Requin cernant, en travers des route[illegible] tous les abords de la plaine avant de traquer l[illegible] bandits.

— Ça y est, pincés! exclama la Cyclope en [illegible] frappant le front.

Alors elle s'empara d'un petit paquet d'arsen[illegible] qu'elle resserrait dans un coin, au cas d'alerte ou a[illegible] moment d'entreprendre une campagne.

Une fois munie de son poison, elle descendit à l[illegible] cave.

Durant son absence, l'Hyène, lui aussi, n'avai[illegible] pas perdu son temps.

Bien convaincu que la Cyclope le trompait avec Marjotte, afin de lui donner un jour tous les bénéfices et toute l'autorité dont il jouissait dans la bande, l'Hyène n'attendit que le départ de ce monstre femelle pour exécuter son projet, déjà mûri depuis l'arrivée de Requin.

Au moment où elle montait au grenier, l'Hyène versait, dans son verre à demi-plein, une poudre blanche. Elle composait la moitié du paquet que la Cyclope était venue chercher au grenier, une fois convaincue qu'elle était aussi trahie par la police.

Lorsque la femme du bandit revint dans la salle avec une autre bouteille, elle fit un signe presque imperceptible à son homme, et qui voulait dire :

— Méfie-toi, nous sommes avec un policier.

Requin surprit ce geste, comme mon brigadier avait surpris le mouvement de l'Hyène versant le poison dans le verre de la Cyclope.

Il s'agissait pour cet agent découvert et dont la vie était à la merci des bandits qu'il avait à traquer, il s'agissait de jouer serré.

Une fois que l'assassin de la rue de la Vierge eut compris le geste de la virago, il prit un air engageant vis-à-vis de la Cyclope et de Requin, il espéra les prendre tous les deux à leur propre piège.

— Allons, dit-il à Requin, buvons du vin de cette bouteille. Je veux que vous m'en donniez des nouvelles. Après nous causerons!

Requin s'aperçut, pendant que l'Hyène lui versait, que la Cyclope, sous prétexte de causer de très près à son chat, répandait dans son verre le contenu de son paquet; c'était la moitié du poison qui, grâce à son homme, était déjà dans le verre de sa digne moitié.

Mon agent en sa qualité d'agent, avait des yeux de côté jusque derrière la tête, il ne perdit rien de ce manège.

L'instant était pour lui des plus critiques.

Le vin était versé, il fallait le boire.

Si la mort était dans le verre de la Cyclope, elle était aussi dans le sien.

Sur ces trois verres pleins, un seul ne condamnait pas son buveur, celui de l'assassin de la rue de la Vierge.

Il fallait, pour Requin, intervertir les rôles sans que les deux bandits s'aperçussent de cette interversion; elle ne pouvait se faire qu'avec autant de mystère que d'adresse.

Enfin Requin prend son verre au vin empoisonné. Il fait mine de le porter à ses lèvres; il regarde en

dessous ses bourreaux, il surprend tous les éclairs de joie qui brillent dans leurs yeux.

Très décidé à ne pas boire, il abaisse tout à coup son verre en s'écriant :

— Que je suis bête! j'allais boire sans trinquer et sans trinquer à la réussite de l'affaire que je vous apporte...

— A ta santé, à la vôtre, à la nôtre! exclament les deux bourreaux, qui choquent leurs verres contre celui de l'agent avec l'impatience du chasseur qui tient sa proie au bout de son fusil.

— Ah! exclame le madré Requin, en remettant tout à coup son verre sur la table, comme surpris à l'improviste par un bruit insolite, ah! est-ce que vous n'avez rien entendu? Voyez donc ce qui se passe dehors.

Les deux bandits, préoccupés par la brigade de sûreté qui veille dans la plaine, donnent en plein dans la ruse de Requin.

Ils ne font ni une ni deux, ils s'élancent contre une fenêtre donnant sur la campagne, et ils tournent le dos à leur avertisseur, qui leur a désigné de quel côté il a cru entendre du bruit.

Au moment où l'Hyène et la Cyclope, anxieux, ne le voient plus, Requin pousse son verre contre le verre de l'assassin de la rue de la Vierge. Avant que celui-ci se soit retourné pour revenir à sa place avec sa complice, le verre de son hôte est échangé contre le sien.

C'est au tour de l'Hyène à prendre son verre empoisonné.

Les deux scélérats triomphants lui répondent en se regardant avec intelligence :

— C'était une fausse alerte, trinquons! A la réussite de la nouvelle affaire que nous ne connaissons pas.

— Et, répond Requin d'un air impassible, en buvant d'un trait le verre ne contenant pas de l'arsenic, et que vous allez bientôt connaître. A vos santés!

— A la vôtre! reprennent en chœur l'Hyène et la Cyclope, frémissants de plaisir à la pensée de leur nouveau meurtre, en présence de la victime qu'ils tiennent ou du moins qu'ils croient tenir en leur pouvoir.

Ils boivent.

Une fois qu'ils ont bu, Requin, parfaitement tranquille, après avoir échappé à la mort qu'il vient de donner à ceux qui croient être encore ses bourreaux, leur raconte une histoire impossible. Il leur dresse un plan qu'il combine sur une vieille aventure de bandit à laquelle a dû être mêlé autrefois Vidocq ou Canler.

Une fois l'histoire finie, une fois le plan déroulé devant ceux qui ne sont, pas plus que lui, dupes de cette histoire, il les quitte. Il leur dit qu'il va chercher des camarades appelés à les seconder dans leur projet.

L'assassin de la rue de la Vierge et la Cyclope sont enchantés de voir partir le faux Jus-de-Réglisse avant que l'arsenic produise ses effets.

Le *Quart d'Œil* du moins ne mourra pas chez eux. Ce sera une circonstance atténuante lors-

que viendra l'heure de payer tous leurs crimes.

Requin, une fois hors du repaire où son devoir professionnel l'a entraîné en y risquant sa vie, s'empresse d'aller rejoindre ses divers inspecteurs. Les uns sont couchés dans des taillis, les autres dissimulés derrière des charrettes. Tous attendent l'ordre de cerner la maison de la rue de la Vierge où s'est passé la scène réglée par leur brigadier.

Alors Requin se dirige vers les uns et vers les autres, en les enjoignant tous de serrer de plus près les tenants et les aboutissants de la ruelle, objet de leur objectif.

Il leur dit :

— Vous n'avez pas besoin de pénétrer dans la souricière. Vous n'avez plus qu'à la cerner, le gibier est pris. L'échafaud n'aura pas besoin d'être dressé pour lui.

En effet, lorsque le Requin se rendait plus tard chez le commissaire et à la Préfecture, il constatait devant témoins le double suicide de la rue de la Vierge et de la Cyclope dans leur habitation.

Requin et sa brigade n'y pénétraient que lorsque ces deux monstres n'étaient plus que deux cadavres.

Les journaux de l'époque prétendirent que les meurtriers des victimes de la Villette, au moment d'être pris, s'étaient empoisonnés par de l'arsenic.

Ce n'était pas la vérité. La vérité, la voici :

Dès que la Cyclope s'était sentie la première, atteinte par le poison, elle avait accusé l'Hyène, se doutant qu'elle devenait la victime de la jalousie contre Marjotte.

Celui-ci s'était aussitôt emporté en se sachant si bien deviné.

Au moment où, dans sa fureur, l'assassin de la rue de la Vierge s'apprêtait à lancer à la Cyclope une bouteille à la tête, il avait senti à son tour de violentes douleur l'envahir.

Lui aussi se vit condamné.

A son tour il accusa la Cyclope d'avoir voulu se débarrasser de lui pour partager avec le Marjotte tous les profits de sa condamnable souveraineté, comme chef de bande.

Une lutte s'engagea, lutte horrible, dans les convulsions de la mort torturant les deux combattants !

Lorsque Requin et sa brigade pénétrèrent dans la maison de la rue de la Vierge, ils ne trouvèrent plus que deux cadavres entrelacés d'un façon horrible.

L'Hyène tenait dans une de ses mains convulsionnées, un tronçon de bouteille ; la Cyclope, le nez mangé par son associé, avait dans le crâne des débris de verre qui lui avaient ouvert la tête.

Tous deux nageaient dans une mare de vin et de sang.

Voilà comment l'assassin de la rue de la Vierge ne parut pas devant la justice criminelle.

CHAPITRE XV

LE BRIGANDAGE MODERNE ET SON TOUR DU MONDE.

Le lecteur de ces Mémoires peut déjà en tirer une première conclusion. Par le développement des nombreuses causes célèbres que j'ai successivement passées en revue, il peut se convaincre du mouvement *cosmopolite* du brigandage moderne.

A part les crimes inspirés par la passion, crimes logiquement, fatalement individuels, les forfaits qui ont pour mobile l'amour du lucre sortent d'une officine plus ou moins étrangère, je la dénommerai, pour me résumer, sous le titre : *l'Internationalisme du vol et du meurtre.*

Je ne parle ici qu'au nom de mon expérience, et la pratique que m'a donnée ma fonction de *policier en chef.*

Loin de moi la pensée de confondre avec les voleurs et les assassins, les hommes politiques à quelque parti qu'ils appartiennent.

Si un meurtrier comme Lacenaire, si un empoisonneur comme La Pommerais, si une bête féroce comme Troppmann, si une brute sanguinaire comme Collignon, si un loustic comme l'assassin Poncet, se déguisent sous le masque d'un adversaire ou d'un ami du gouvernement, ils ne restent pas moins des réprouvés. Ce sont des maudits, qui mériteront toujours d'être mis en quarantaine par la justice.

Entre eux et la société, se dressera un vide qui ne pourra toujours être comblé que par l'échafaud!

Je dis plus ; ces êtres féroces dont les instincts ne peuvent être modifiés ni par l'éducation, ni la perfectibilité, parce que la conformation de leur cerveau, la nature de leur tempérament le leur défendent, ces monstres ne sont souvent que les instruments d'une pensée infernale conçue par des monstres comme eux.

Lacenaire est le produit matériel d'une époque en combustion. Collignon est un criminel *personnel* comme Lacenaire, Collignon lui-même est le prolétaire homicide armé par le rebut du socialisme contre la bourgeoisie.

Collignon le dit : il a tué pour donner une *leçon* aux bourgeois.

Poncet, *Marjette*, *Maillard*, et *Maillot* dont je vais bientôt parler, tout en étant, en apparence les chefs d'attaque de leurs bandes, toujours les mêmes, toujours recrutées aux barrières, pour tuer isolément des veuves et des vieillards, ne sont que les lieutenants de bandits internationalistes. Ils ne sont que les agents d'un crime collectif. Ils n'ont

que devant l'échafaud, la responsabilité et la signature sociales.

Leurs chefs véritables sont introuvables, parce que depuis trente ans, le monde, par les applications de la science, s'est transformé. Parce qu'il y a aussi loin de l'organisation séculaire de la police à l'organisation du brigandage moderne, qu'il y a loin du *coucou* d'autrefois à nos chemins de fer, à nos voies de communication perfectionnées par la vapeur et par l'électricité.

Les grands voleurs, les audacieux assassins savent aujourd'hui se servir de tous nos moyens de transport et de communication à travers le monde entier.

Tandis que la police actuelle en est presque restée à M. de Sartine, à Vidocq, à *la filature locale* d'un quartier ou d'une province.

Si Jud a pu se soustraire à la police, si Troppmann n'a été que le plastron de sa bande d'assassins encouragés dans leur évasion ou dans leur invisibilité, par un gouvernement ombrageux et timoré, ces assassins le doivent à la routine administrative de la police française.

Il ne m'appartient pas, moins à moi qu'à tout autre, de parler des abus d'une administration, que mon rôle était de servir et non de transformer.

Je dois l'avouer, mes aptitudes spéciales de policier s'y sont toujours refusées.

Je crois cependant, en raison de la facilité *effrayante* avec laquelle les scélérats peuvent se communiquer d'un bout du monde à l'autre, qu'un homme aujourd'hui quelle que soit son habileté à se

transformer, à se transfigurer, comme je l'ai fait souvent, pour tromper un coupable, ne pourra plus être dans la police de la sûreté, son *Deus ex machinâ*.

Les règnes des *Vidocq*, des *Canler* et des *Claude*, *praticiens de la police de sûreté* sont passés. Le règne des administrateurs commence. je crois avoir été le dernier des policiers.

Il faut organiser ce service entièrement dévoué à la magistrature, sur les bases indiquées, en prévision de l'avenir, par Allard dont Canler le *figuriste*, ne fut que le lieutenant inconscient.

Tout chef de la police de sûreté, qui voudra voir de haut et de loin, en raison du mouvement universel, dans le monde des criminels, ne devra s'attacher des hommes de mon tempérament, que comme lieutenants.

Ce n'est plus l'homme qui doit filer son semblable, c'est le chemin de fer. Un policier administrateur doit pousser ses brigades là où surgissent des convulsions sociales, des organisations politiques, des invasions, des révolutions ou des guerres. La police aujourd'hui pour être bien faite, ne peut être une police locale. Elle doit exiger l'extradition des scélérats de tous les continents, pour séparer partout l'ivraie du bon grain, pour que le bon grain ne soit pas étouffé par l'ivraie.

C'est pour prouver mon dire basé sur des faits, et non sur des hypothèses, que je me suis étendu avec tant de complaisance sur certains faits révolutionnaires qui, du reste, ne pouvaient que figurer dans les Mémoires de ma vie, puisqu'ils m'ont été tout personnels.

J'indiquerai plus tard par une carte du crime que je dessinerai à un prochain chapitre, le mouvement internationaliste du brigandage moderne.

Les pégriots des faubourgs comme les Maillard, les Maillot et les Poncet, ne sont que les actifs instruments des mercenaires de hardis capitaines. Ils se recrutent à Londres, en Sicile, en Amérique, en Afrique, partout où la sauvagerie reste à l'état latent dans la civilisation, pour garantir leurs antres, au profit des ramasseurs d'épaves ; ces derniers n'en sortent que bien armés contre la société moderne.

Je serais désolé que le lecteur pût croire que je suis ici un utopiste.

Policier retraité, en critiquant l'administration, je n'agis nullement sous le pouvoir d'une mauvaise pensée. Loin de moi, toute idée d'envie et de rancune.

En signalant d'après la transformation de nos conditions sociales, ce que doit faire la police pour être à la hauteur de sa nouvelle mission, je crois encore la servir.

Comme je n'ai pas la prétention, moi, un praticien, d'être un réformateur ou un organisateur, je me contente, à la suite des nombreuses causes criminelles qui se sont passées sous mes yeux, après en avoir été l'acteur obscur, je me contente, dis-je, d'en indiquer l'origine et le mouvement dans le monde entier.

Les traits que je vais indiquer d'une façon topographique, en indiquant dans chaque région, avec la nature caractéristique de ses méfaits seront bien

imparfaits. Je donnerai donc l'explication de ce plan sommaire.

C'est à Londres, je le répète, ce pays du vol, que se trouvent les plus fameux picks-pockets. A chaque grande solennité dans une des capitales du vieux et nouveau continents, l'Angleterre comme on l'a vu, durant le cours de mon récit, y lance ses voleurs les plus expérimentés. C'est à Londres aussi, comme je l'ai précédemment indiqué, que se tient, au profit du vol universel, la *caisse de dépôt* où tous les scélérats du globe portent en sûreté les fruits de leurs rapines.

C'est à Paris, autour de son enceinte, que les voleurs de la Grande-Bretagne, enrégimentent les pégriots et les gayets, mercenaires du crime, chargés d'assassiner les veuves, les vieillards, désignés par ces jeunes capitaines de la dernière heure, mineurs de la *Grinche* cosmopolite.

Il y a encore à Paris, des changeurs et des bijoutiers qui, tous les cinq ans, régulièrement comme M. F***, du Palais-Royal, restent les points de mire des voleurs cosmopolites qui, à leur intention, descendent de Londres ou viennent d'Amérique.

Les contrebandiers occupent généralement les Pyrénées, les faux monnayeurs les Cévennes, ils s'étendent jusque dans le Haut et le Bas-Rhin ; Bruxelles est la capitale de l'escroquerie et la succursale des femmes à vendre. Les assassins fameux qui font, très volontiers le tour du monde, comme les experts en l'art du vol, sortent d'Italie, de la *Carmorra* et de la *Mafia*, d'Amérique, de la Californie et du Mexique.

Dès les victoires d'Italie, les pifferari, ont inondé la capitale. Ils sont revenus pour tenir encore les torches des incendiaires de la Commune. L'Allemagne nous envoie l'élite de ses assassins qui, grâce à une contre-police secondée par une haine internationale, reste introuvable.

L'Amérique comme l'Allemagne est le refuge des plus grands scélérats. Aux époques marquées par le fléau de la guerre et de la révolution, ils sortent de leurs repaires : des vieux quartiers de Londres, de la Sicile et du Mexique. Ils se ruent sur tous les pays où les troupes régulières les combattent avec les rebelles, dont ces bandits déshonorent, par leur férocité, par leurs déprédations, les plus légitimes révendications.

Cette carte bien imparfaite donnera, je crois, un aperçu du mouvement internationaliste de tous les bandits du monde.

Je le répète, par nos voies de communication, qui ont effacé toutes nos frontières, rapproché toutes les distances, Mercure, le dieu du commerce et du vol, a fait une aussi large part aux négociants qu'aux bandits.

Cette carte des crimes, par les localités qui ont entre elles de fréquents rapports au profit de l'internationalisme du brigandage, formera le tableau de l'association caractéristique des différentes bandes qui, à un moment donné, se ruent comme une seule légion, sur les pays sans défense, livrés par la défaite, à toutes les revendications et à tous les pillages.

Nous l'avons vu pour notre compte après la guerre

e Prusse et dans les désastres de la Commune.

Les cours des Miracles ne sont plus aux portes les villes, elles se tiennent à la frontière de tous les États.

C'est à la police française à être armée en conséquence contre elles, par la fermeté de nos gouvernements, par la prévoyance de nos légistes, sinon la police elle-même deviendrait sans force, sans autorité, sans puissance, en face de cette imposante et universelle truanderie ! La police serait lettre morte !

Les pénitenciers où les bandits, frappés par la justice, expient leurs forfaits, ne sont pour eux que de nouveaux repaires. Ils ne sont pour ces récidivistes, malgré les climats meurtriers de la Guyane, malgré l'infécondité de la Nouvelle-Calédonie, que des *guillotines* sèches et bien anodines !

Poncet et tant d'autres, malgré l'aridité des savanes, malgré les sables brûlants de la Guyane, sont parvenus à s'en échapper et à revenir en France, pour y commettre de nouveaux forfaits.

La *Nouvelle-Calédonie* qui, en 1863, devint après la *Guyane*, après *Lambessa*, un autre pénitencier, n'est pas si bien gardée sur ses côtes, pour qu'un des chefs de l'internationalisme criminel, ou de ses soldats les plus farouches n'en sortent à leur tour pour rentrer dans les rangs de l'infamie active.

De nouveau, ces soldats du bagne, ces réfractaires, se ruent sur la société en péril, pour recommencer leurs exploits.

Aujourd'hui le monde est partagé en deux camps: celui des honnêtes gens sans défense, n'ayant pour

rempart que la police mal armée par la tradition, et celui des bandits qui ont su mettre à profit les applications de la science pour dépouiller en un temps donné la société laborieuse. Elle semble n'avoir travaillé qu'au profit de tous les Caïn de l'univers, placés en dehors de la famille commune pour mieux la dépouiller.

Loin de supprimer le gendarme, loin de laisser croupir la police dans sa vieille ornière, il faut renforcer l'un, il faut régénérer l'autre.

CHAPITRE XVI

L'AFFAIRE BRAZÈS.

Le meurtre d'un marchand de vin, nommé Brazès, assassiné dans sa cave; meurtre qui, malgré les actives recherches de la police, dérouta les pistes de tous mes infatigables inspecteurs, prouve une fois de plus la puissance mystérieuse du brigandage parisien.

C'est dans cette affaire que prend naissance la bande Maillot. Elle succède à la bande Marjotte et Poncet, qui, elle-même, se dédouble sous les ordres de l'invisible Maillot. C'est toujours le *pégriot*, le *guide* ou le *toucheur*, c'est-à-dire le souteneur qui devient *a priori* le chef d'attaque *responsable* d'une affaire criminelle.

Brazès était un homme de quarante-huit ans; il vivait solitaire dans une rue, tout aussi solitaire que sa personne et que sa boutique. Il ne recevait dans son établissement, situé rue l'Abbé-Groult, que quelques

honnêtes clients, vieux rentiers ou employés paisibles, fort surpris, un matin, de trouver sa boutique fermée.

Dès que l'on requit le commissaire pour pénétrer dans sa boutique, on fut fort alarmé de retrouver le malheureux Brazès étendu dans la cave, frappé au cou par un instrument tranchant, dont on ne retrouva pas plus la trace que celle du meurtrier.

La porte de la boutique de Brazès ne donnant que sur un mur, l'assassin avait pu impunément, dans ce quartier désert, à l'heure où il n'y a plus de passant, commettre son crime en toute sécurité.

Était-ce le vol ou la vengeance qui avait inspiré le crime?

Tout cela, comme le meurtrier lui-même, fut un problème.

Brazès était-il la victime d'une vengeance, d'une haine de parti ou d'une bande de rôdeurs de barrière, dont le chef est toujours un drôle qui d'ordinaire conduit dans la journée les chevaux à l'abreuvoir, et le soir ses maîtresses au *persil!* garçon boucher ou conducteur de gayet, comme Poncet ou Avinain!

Toujours était-il que le crime Brazès était un nouvel anneau de cette chaîne du brigandage des faubourgs qui se rallonge de plus en plus sur Paris, depuis qu'il élargit sa ceinture de boue et d'infamie.

Avant d'arriver à l'issue de cette affaire, je tiens à démontrer par mes rapports professionnels concernant le meurtre de Brazès, combien sont minutieusement faites les recherches de mes inspecteurs!

Ces rapports prouveront, par leur résultat, combien est difficile, combien est semé d'écueils le terrain exploré par la police, quand les malfaiteurs, traqués par elle, ont tant de moyens de lui échapper.

Il n'est pas exagéré de dire que, sur toutes les affaires entamées par les inspecteurs qui souvent mettent des mois, des années et des dizaines d'années à poursuivre un coupable, la moitié de ces affaires ne donne aucun résultat.

Pour indiquer en même temps le mécanisme de la *filature* moderne, je vais énumérer, au sujet du meurtre de Brazès, rapports par rapports, toutes les recherches inutilement entreprises avant de découvrir la vraie bande, sinon le véritable chef qui entreprit ce crime.

Voici textuellement ce que donnèrent comme *travail*, après le meurtre de Brazès, tous les procès-verbaux de la police pour arriver, après bien des erreurs, à suivre à peine la trace de la vérité !

---

10 novembre 1872.

1er RAPPORT

Les instructions prescrites par la lettre de M. le juge d'instruction au sujet de l'assassinat du sieur Brazès n'ont rien fait connaître jus-

qu'ici qui puisse mettre sur la trace du coupable ou des coupables.

Les voisins ne peuvent fournir aucun renseignement. Du reste, la principale entrée de la boutique de Brazès est située en face d'un mur et la rue est on ne peut plus déserte, surtout le soir, ce qui peut lui permettre d'entrer et sortir sans qu'on s'en aperçoive ; il n'a pas été possible non plus, en raison des précautions qu'il faut prendre pour ne pas donner l'éveil d'être fixé sur la situation commerciale de sa famille, que l'on surveille. Cependant nous avons appris qu'un de ses parents avait des billets en circulation et en avait remboursé deux tout récemment, l'un de 120 francs le 25 novembre, l'autre, d'environ 200 francs, le 30 du même mois.

Pour le dernier effet, ce parent aurait emprunté 50 francs à Brazès, mais il le lui aurait rendu le 1er du courant, en même temps qu'une autre somme que ce dernier aurait avancée pour lui au sujet d'un achat de cognac fait en commun.

Ces deux sommes, formant un total de 242 francs, auraient été remboursés en un billet de 100, deux de 50, un de 20 et cinq de 5 francs.

Les renseignements pris chez Mme veuve M.

et Ce, épiciers en gros, route d'Orléans (Montrouge), principaux fournisseurs de ce parent, lui sont aussi favorables ; il les a toujours payés régulièrement, et, pour eux, rien ne peut leur faire croire qu'il soit gêné dans ses affaires.

M. le commissaire de police chargé de cette perquisition n'a rien jusqu'à ce jour qui puisse faire découvrir l'assassin.

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE

Paris, le 8 décembre 1872.

2e RAPPORT

A six heures du matin, M. R..., commissaire de police, a consigné au poste Saint-Lambert, à sa disposition, les nommés : 1° P..., François, trente et un ans, employé au chemin de fer de l'Ouest, demeurant rue de Vaugirard, et L..., vingt-six ans, couturière, vivant en concubinage avec le précédent, inculpés d'assassinat sur la personne du sieur Brazès, marchand de vins, rue de l'Abbé-Groult, 67.

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE
SERVICE DE SURETÉ

Le 7 décembre 1872.

3e RAPPORT

Le sieur P..., âgé de trente-deux ans, écrivain, prénoms et lieu de naissance inconnus, dont il est question dans la note ci-jointe, demeure avec sa concubine, connue sous le prénom de L... seulement, rue de Vaugirard.

La concierge de cette maison croit pouvoir affirmer que P... est rentré, le jour de l'assassinat du sieur Brazès, vers neuf heures et demie ou dix heures du soir, comme d'habitude.

Cette femme n'a rien remarqué qui puisse faire soupçonner P...

Nous croyons utile de dire que M. R..., commissaire de police chargé de cette affaire, vient de recevoir, d'une personne dont il ne nous a pas fait connaître le nom, un renseignement qui tendrait à faire croire qu'une autre personne serait l'auteur du crime.

En conséquence, il a été convenu qu'aujour-

d'hui, jour de l'enterrement, on ferait surveiller les démarches et l'attitude de cette personne.

Les inspecteurs B... et L... sont chargés de cette surveillance.

Signé : F...

PRCFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE
SERVICE DE SURETÉ

Du 8 décembre 1872.

4e RAPPORT

L'arrestation du nommé P..., treinte et un ans, et de sa maîtresse, la fille L..., vingt-six ans, a été provoquée par suite d'une lettre anonyme dans laquelle on indiquait que ces individus avaient eu des relations avec le sieur Brazès, marchand de vins, rue de l'Abbé-Groult, 67, et qu'ils se trouvaient aujourd'hui dans une position très précaire; qu'ils pouvaient donc être les auteurs de l'assassinat dudit Brazès.

Le juge d'instruction avait, sur cette lettre, décerné une commission rogatoire et mandats d'amener conditionnels dont l'exécution avait

été confiée à M. R..., commissaire de police du quartier Saint-Lambert, lequel avait aussitôt fait procéder à l'arrestation desdits individus, et, à la suite, il avait fait une perquisition à leur domicile qui n'avait rien produit. Il a en conséquence remis lesdits P... et fille L... en liberté.

M. le commissaire de police nous a dit qu'il avait procédé sous prétexte que le nommé P... était détenteur d'armes et pour participation à la Commune, ainsi que l'avait recommandé M. le juge.

Signé : A... (illisible).

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE
SERVICE DE SURETÉ

Paris, le 7 décembre 1872.

5e RAPPORT

Pendant la cérémonie de l'enterrement de la victime, la personne incriminée dans le 3e rapport paraissait très agitée et très énervée ; sa figure se contractait continuellement ; cepen-

t nous n'avons rien surpris autre ni entendu conversation sur le crime.

près l'enterrement, cette personne et le de la victime se sont rendus sur la tombe la femme de la victime et rentrés à leur micile.

La femme de l'incrimiué serait venue passer elques instants la nuit dernière près de la ime; elle paraissait tourmentée et inquiète, nait beaucoup; à chaque parole qu'elle sait à son mari, il lui répondait brusque- nt et brutalement.

Les inspecteurs,

Signé : B..., E. L...

PRÉF LICE, POLICE MUNICIPALE E DE SURETÉ

Paris, le 4 décembre 1872.

6e RAPPORT

jourd'hui seulement qu'un assas- été commis sur la personne d'un

sieur Brazès, marchand de vins, rue de l'Abbé-Groult, n° 67, à l'angle de la rue Fenoux, XV^e^ arrondissement de Paris, dont le cadavre a été retrouvé hier dans la cave de son établissement, je me suis transporté immédiatement à l'adresse indiquée, accompagné d'agents du service de sûreté, et des informations prises à ce sujet, il est résulté ce qui suit :

Le sieur Brazès (Damien-Jean-Pierre), âgé de quarante-huit ans, né à Montferré (Pyrénées-Orientales), depuis plusieurs années établi marchand de vins à ladite adresse, où il habite complètement seul; sa conduite et ses habitudes sont régulières, il est sobre, de bonne vie et mœurs, et il jouit d'une très bonne réputation dans le voisinage. Son établissement, bien placé, mais peu achalandé, n'était fréquenté, surtout le soir, que par des voisins, gens rangés, qui venaient faire avec lui la partie de cartes ; il serait veuf depuis quelques années, et on ne lui connaîtrait d'autre personnel qu'une femme de ménage, la veuve B..., demeurant rue Zangiaccomi prolongée, n° 55, laquelle venait chaque jour chez lui, où elle restait seulement de huit heures et demie du matin à deux heures de relevée ; on ne lui connaîtrait d'autres parents qu'un frère, dégusta-

teur de la ville de Paris, demeurant à Vanves, et un neveu.

On a su que le sieur Brazès, après avoir fermé sa boutique, la veille, vers neuf heures et demie du soir, était allé acheter du tabac dans le voisinage pour sa propre consommation, et qu'à son retour, au bout de dix minutes environ, il était entré dans l'établissement des époux ....., marchands épiciers, dont l'entrée forme le pan coupé précisément en face de la sienne, à l'angle desdites rues de l'Abbé-Groult et Fenoux, où il aurait bu une goutte avec le mari.

Je charge L..., sous-brigadier, et les inspecteurs, de bien étudier les environs et de me rendre compte de leurs recherches.

CLAUDE.

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE
SERVICE DE SURETÉ

Paris, le 5 décembre 1872.

7e RAPPORT.

Conformément aux ordres de M. le chef du service, nous nous sommes livrés à de nombreuses investigations, à l'effet de découvrir l'auteur d'un assassinat commis pendant la nuit du 2 au 3 du courant, sur la personne du sieur Brazès (Damien-Jean-Pierre), âgé de quarante-huit ans, né à Montferré (Pyrénées-Orientales), marchand de vins, rue de l'Abbé-Groult, n° 67, à l'angle de celle Fenoux.

Tout d'abord, nous nous sommes rendus chez M. R..., commissaire de police de ce quartier, qui n'a pu que nous répéter les termes de son procès-verbal, c'est-à-dire que le sieur Brazès a été trouvé, dans la matinée du 2 au 3 courant, à huit heures et demie, assassiné dans sa cave.

Aucune trace de lutte n'a été constatée, et l'instrument du crime n'a pu être trouvé.

Le sieur Brazès n'avait d'autres parents, à Paris, qu'un frère, dégustateur de la ville de Paris, et un neveu, épicier.

Le sieur Brazès vivait complètement seul et n'avait qu'une femme de ménage, Mme B..., demeurant rue Zangiaccomi, n° 55 (*prolongée*), qui ne venait chez lui que de huit heures et demie à deux heures de relevée pour procéder aux soins de son intérieur. — Cette femme a quatre fils de son mari, savoir :

1° B... Emile, vingt et un ans, carrier et scieur de pierres, demeurant chez elle ;

2° Id. Auguste, dix-neuf ans, garçon maçon, même domicile ;

3° et 4° Deux enfants de six et huit ans, logés également chez leur mère.

Précédemment il avait eu aussi, comme femme de ménage, une nommée T..., concierge rue de l'Abbé-Groult, n° 4, sans enfants.

Enfin, avant celle-ci, il y avait à son service, pour remplir les mêmes fonctions, une nommée C..., demeurant rue de l'Abbé-Groult, n° 66, laquelle a deux enfants :

1° Un fils âgé de vingt-neuf ans, Jules, garçon de lavoir, logé en garni, rue de Vaugirard, 321 ;

2° Une fille d'une vingtaine d'années, blan-

chisseuse, laquelle reste, actuellement encore avec elle.

Dans la soirée qui a précédé le crime, le sieur Brazès a fermé son établissement vers neuf heures et demie. Il est allé acheter 50 centimes de tabac chez le sieur G..., débitant, rue de Vaugirard, 323; et, en sortant de là, il s'est arrêté chez le sieur B..., épicier, rue Fenoux, n° 9, chez lequel il a pris un petit-verre et a fumé une cigarette. Il n'est resté qu'un instant dans cet établissement et est rentré chez lui.

Dans la même soirée, à dix heures et quart, les époux Sanceau, rue de l'Abbé-Groult, 65, ont remarqué en rentrant chez eux, dans la maison du sieur Brazès, de la lumière dans sa boutique, et déclarent n'avoir entendu aucun bruit dénotant une lutte quelconque. — Le concierge de la maison, ainsi que les voisins, n'ont, pas davantage que les susnommés, entendu rien qui fût de nature à révéler une lutte.

Personne de suspect n'a été remarqué, par qui que ce fût, entrant ou sortant de cette maison.

L'établissement du sieur Brazès n'était composé que de quelques clients, qui sont, les uns propriétaires, les autres rentiers et jardiniers,

parmi lesquels nous citerons M. G..., président du Cercle des Jardiniers, rue de l'Abbé-Groult, 62; M. V..., son ami intime, dégustateur de la Ville de Paris, rue de l'Abbé-Groult, n° 114, et M. P..., également ami, même rue, n° 64.

Aucune de ces personnes donc ne saurait être suspectée dans le crime qui nous occupe.

On ne connaît à la victime aucun ennemi; jamais on n'a entendu proférer contre elle aucune menace, ni banale ni sérieuse. — Elle était généralement estimée et bien considérée dans tout le quartier.

Le vol ne paraît pas être le mobile du crime, attendu que, dans le tiroir-caisse de son comptoir, on a retrouvé intacte une somme de 242 francs en quelques billets de banque et menue monnaie, et dans sa commode, en divers titres et obligations, pour environ 35.000 francs de valeurs. (Ces valeurs sont placées sous scellés par ordre de M. le juge de paix.)

Nous ferons remarquer que le criminel a emporté un trousseau de clefs, plus le bec-de-cane de la porte de la boutique donnant sur la rue.

Une seconde perquisition, soigneusement opérée tant dans toute la maison que dans la *cave même*, a été encore opérée, en notre pré-

sence, par MM. Claude et R..., commissaires de police, laquelle n'a rien révélé qui pût faire découvrir l'instrument du crime.

Toutes les investigations donc qui ont eu lieu dans le but d'arriver à la découverte du criminel n'ont eu, jusqu'ici, qu'un effet négatif.

Le sous-brigadier et les inspecteurs,

(Signatures illisibles).

Paris, le 10 décembre 1872.

8e RAPPORT.

N° 4 D'UN ÉTRANGE

Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser cette lettre pour vous communiquer quelques renseignements sur le crime de la rue de l'Abbé-Groult, qui pourront peut-être aider la justice à découvrir le véritable coupable ; et d'abord beaucoup de personnes du quartier soupçon-

nent très fortement un homme d'une très mauvaise réputation, qui, pendant la Commune, était, disait-il, receveur, avait toujours beaucoup d'argent, tandis qu'aujourd'hui il est dans la misère. La femme avec laquelle il vit (car cet homme a abandonné ses enfants et sa femme légitime pour vivre avec une coquine), cette femme, dis-je, disait, dans un moment où il l'a abandonnée, qu'elle pourrait le faire arrêter si elle le voulait, à cause de sa conduite pendant la Commune.

Cet homme était très lié avec le malheureux Brazès; il y passait ses soirées, il y a encore six mois, à jouer et à boire du vin de Collioure, dont il vantait partout l'excellence. C'est ce même vin dont on a trouvé deux litres vides sur le comptoir le jour de l'assassinat, et dont l'infortune Brazès tirait le troisième litre lorsqu'on lui a coupé le col.

Cet homme, depuis qu'il est revenu avec sa concubine, rentre tous les soirs vers huit ou neuf heures au plus tard; le jour du crime, sa femme l'a vainement attendu jusqu'à dix heures en lui gardant son dîner. Impatientée, elle s'est couchée et ne sait pas au juste l'heure qu'il est rentré cette nuit-là. La maîtresse de cet homme devait à une personne 2 francs; en les lui em-

pruntant elle lui dit qu'elle les lui rendrait vers le 29 novembre, jour où son amant devait recevoir une forte somme. Ce jour-là étant arrivé, et n'ayant pas pu rendre ces 2 francs, elle dit à la susdite personne :

— Pour sûr, le 2 ou 3 décembre je vous rendrai cet argent, car mon amant aura à cette époque la grande somme qu'il attend.

Or l'assassinat a eu lieu le lundi 2 décembre. Tout cela est connu dans le quartier, c'est ce qui fait que beaucoup de personnes soupçonnent très fortement cet homme, qu'il est facile de trouver, d'avoir commis l'assassinat; dans tous les cas, si ce n'est pas lui, c'est un grand misérable capable de l'avoir fait, à cause de son infâme conduite sous la Commune, où il a pillé, volé et fait pis encore, dit-on.

Tels sont, monsieur, les faits qui motivent les soupçons que nous avons contre cet homme.

Votre très humble serviteur.

Si l'on n'a pas volé chez Brazès, c'est que l'assassin, ayant été effrayé, n'a pas eu le temps, ou bien encore Brazès pouvait avoir des valeurs dont se serait contenté l'assassin.

La maîtresse de cet homme a dit, je l'affirme, que si elle voulait elle pourrait le faire condamner pour le reste de ses jours, cela à propos de la Commune.

Paris-Vaugirard, 10 décembre 1871.

9e RAPPORT

SUITE DE LA NOTE-LETTRE

MONSIEUR CLAUDE, CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ
A PARIS

Monsieur Claude,

Contre mon attente, ce n'est que ce matin que j'ai pu compléter les renseignements que je vous avais promis pour avant-hier dimanche au matin ; encore ne sont-ils pas aussi complets que je l'espérais, mais néanmoins je pense qu'ils pourront vous être utiles s'ils viennent corroborer ceux que vos agents ont déjà recueillis.

L'individu supposé être l'auteur de l'assassinat de M. Brazès doit être le fils d'un homme

condamné à la déportation, au témoignage de Brazès. pour des faits commis sous la Commune. Cet individu vit aux dépens d'une femme avec qui il est maritalement.

M. C..., jardinier, client habituel du soir de M. Brazès, et M. G..., jardinier, voisin de Brazès. Il y a encore dans le voisinage, rue de l'Abbé-Groult, 76, en face la rue Bausset, un client de Brazès, ancien employé aux Tuileries sous l'Empire. Ces trois messieurs connaissent parfaitement l'individu dont je parle plus haut et qui était très lié avec M. Brazès.

J'ai tout fait pour connaître le nom de l'individu et savoir dans quel procès Brazès a témoigné au conseil de guerre, mais la peur les empêche de parler.

J'ai interrogé M. B..., propriétaire ; j'ai questionné V..., fabricant de paniers rue de l'Abbé-Groult, qui cependant n'a pas hésité à faire arrêter son concierge et à le faire condamner.

Eh bien ! aujourd'hui ce dernier a peur et il hésite à faire connaître ce qu'il sait très bien.

En un mot, tous les voisins de Brazès ont peur de renseigner la police et la justice : c'est ce qui me confirme dans mon opinion, comme beaucoup d'autres du quartier, que la mort de

Brazès ne peut être que le résultat d'une vengeance de bas étage.

D'après les uns, on est allé ouvrir trop tard, à neuf heures du matin, la boutique fermée; d'après les autres, dès qu'on avait frappé sans obtenir de réponse, il fallait aller chercher M. le commissaire de police pour faire ouvrir les lieux. Je m'abstiens de tout autre détail jusqu'à plus amples renseignements, que je ne désespère pas de trouver.

J'ai l'honneur de vous prévenir que je me mets entièrement à votre disposition non seulement pour l'affaire Brazès, mais encore pour toutes celles dont vous pouvez avoir besoin de moi dans mon quartier, entre autres une affaire de vol de timbres-poste commis sous la Commune à Vaugirard, et dont trois accusés ont été condamnés, mardi 3 courant, il y a huit jours, en police correctionnelle, savoir : P..., épicier, à deux mois de prison et forte amende; W..., à dix mois de prison et amende; Q..., à un an par défaut, sur la dénonciation des voleurs principaux! Une autre marchand de tabac a été acquittée; cependant elle en a vendu. — A..., marchand, rue de Vaugirard, a profité le premier du vol, et il a servi de témoin cependant contre les autres, etc., etc.

Veuillez agréer, monsieur Claude, la nouvelle assurance de dévouement de votre très humble et obéissant serviteur.

V...

PRÉFECTURE DE POLICE

10e NOTE POUR M. LE CHEF DE LA POLICE MUNICIPALE

A l'occasion de l'assassinat du sieur Brazès, marchand de vin, rue de l'Abbé-Groult, un anonyme appelle l'attention sur un nommé P..., ancien locataire de la maison rue de l'Abbé-Groult, qui aurait fréquenté assidûment l'établissement de sieur Brazès, et buvait ordinairement du vin de Collioure, dont l'assassin aurait bu deux bouteilles avant le crime, et dont le marchand de vin assassiné était en train de tirer la troisième bouteille quand il a été frappé.

P... serait un individu mal famé ayant joué un certain rôle pendant la Commune.

Il aurait abandonné sa femme et sa fille pour

concubinage avec une femme dont il
ɔux enfants. Puis il aurait abandonné
ubine pour aller habiter Levallois-
ette femme aurait répété plusieurs fois
ı'aurait qu'un mot à dire pour faire ar-
ı amant.

renseignements fournis sont exacts,
ɜerait réconcilié avec sa maîtresse et
ɜrait avec elle rue de Vaugirard, près
ıge de la Favorite.

ɜ à M. le chef de la police municipale
ɾ, s'il y a lieu, ces renseignements pour
. la découverte du coupable.

Le préfet de police,

Pour le préfet :

* * *

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE

SERVICE DE SURETÉ

Paris, le 11 décembre 1872.

11e RAPPORT.

Les informations prescrites par une lettre ci-jointe du juge d'instruction, au sujet de l'assassinat du sieur Brazès, n'ont rien fait connaître jusqu'à présent qui pût mettre sur la trace du ou des coupables.

Le neveu de Brazès demeurait avant son mariage avec son oncle, et était employé depuis plusieurs années comme premier commis chez MM. Afforty et Balu, commissionnaires pour l'article de Paris, rue Saint-Denis, n° 143, et avant il avait déjà été au service de leur prédécesseur, M. Bizet, lesquels ont donné sur son compte les meilleurs renseignements sous tous les rapports. C'est un honnête sujet.

Ses voisins, consultés, n'ont pu fournir aussi aucun renseignement sur le crime ; du reste, la principale entrée de la boutique de Brazès est située en face d'un mur, et la rue, notam-

ent à ce endroit, est on ne peut plus déserte, surtout le soir, ce qui peut permettre d'entrer et de sortir sans jamais être vu. Il n'a pas été possible non plus, en raison des précautions qu'il faut prendre, d'être fixé sur la situation commerciale de sa famille.

Les renseignements pris chez Mme veuve M... et Ce, épiciers en gros, route d'Orléans, no 176, à Montrouge, principaux fournisseurs de Brazès, sont aussi favorables à toute cette famille.

Et M. le commissaire de police chargé de cette affaire n'a rien non plus qui puisse faire découvrir l'assassin.

Le chef du service de sûreté,

CLAUDE.

Le 12 décembre 1872.

12e RAPPORT

L'individu signalé dans la lettre anonyme, en date du 10 courant, comme pouvant être l'auteur de l'assassinat du sieur Brazès, n'est autre que le nommé P..., François-Alphonse,

né à Montrichard, le 4 août 1841, employé aux écritures chez un sieur G..., demeurant avec sa concubine Louise, âgée de vingt-six ans, rue de Vaugirard, sur lequel nous avons déjà fourni des renseignements le 7 courant.

M. R..., commissaire de police, a fait le 8 courant une perquisition chez P... qui est restée infructueuse. Ce dernier, de plus, a justifié de l'emploi de son temps, et rien n'est venu établir qu'il puisse être le coupable.

Au sujet de l'individu signalé par le nommé V..., dans sa lettre aussi en date du 10 courant, nous avons consulté M. G..., ancien jardinier retiré, ainsi que plusieurs autres clients de la victime ; mais ni les uns ni les autres n'ont connaissance que le sieur Brazès ait servi de témoin dans aucune affaire de la Commune ; ils croient même pouvoir affirmer que les dires de V... à ce sujet sont complètement faux.

Quant au sieur C..., dont on n'a pu nous donner l'adresse pour le moment, M. G... affirme qu'il a quitté le sieur Brazès en même temps qu'eux, c'est-à-dire à sept heures. M. G... affirme, du reste, que le sieur C... est un honnête homme que l'on ne peut suspecter.

Nous avons vainement cherché le nommé

V... pour lui demander des explications sur les faits qu'il indique; nous avons bien appris qu'il avait logé en dernier lieu, 13, rue Dombasle, mais il est parti de là sans laisser d'adresse.

Ce nommé V..., qui est prénommé Frédéric, âgé de soixante-quatre ans, né à Castelnau, est connu dans Vaugirard sous les auspices les plus défavorables; aussi dit-on qu'il n'y a pas d'importance à attacher aux renseignements donnés par lui.

Cependant, si M. le chef du service juge à propos qu'il soit consulté, nous ferons en sorte de le découvrir.

F...

ASSASSINAT BRAGÈS

Paris, le 21 décembre 1872.

13e RAPPORT

Conformément aux instructions reçues et de la note de M. le juge d'instruction « que l'instrument du crime doit être un instrument tranchant jeté dans un terrain voisin, »

Nous avons recherché dans le terrain occup par un blanchisseur, donnant rue Blomet, 1[illegible] et 171, rue Lecourbe, et même rue Blomet, 1[illegible] et Lecourbe, 161, grand terrain d'un maraîche Dans le terrain de ce dernier, nous avon trouvé le bouton à vis ci-joint portant l'in tiale B.

Les terrains faisant le coin de la rue Dan et Maublanc, coin de la rue Blomet et l'Abb Groult et place de l'Église, sont clos et [illegible] sents de propriétaires, ils n'ont pu être visité Nous avons donné connaissance de notre mis sion au commissariat du quartier Saint-Lam bert, qui n'a pas voulu prendre sur lui de faire ouvrir la porte desdits terrains clos, n'ayan pas de commission rogatoire.

En résumé, recherches à peu près insignifiantes; les personnes consultées ont déclaré ne pas avoir connaissance qu'un rasoir, couteau ou autre instrument tranchant ait été trouvé dans les terrains voisins du domicile de Brazès.

Les inspecteurs.

Paris, le 22 décembre 1872.

14e RAPPORT

La dame M... exploite, depuis plusieurs années, une petite crémerie-fruiterie sise rue de la Verrerie.

Elle habite à cette adresse, au premier étage, une chambre en communauté avec son fils, le détenu M...

Depuis une dizaine d'années, elle est séparée de son mari, le sieur M..., porteur aux Halles, lequel habite en garni rue de l'Abbé-Groult, n° 7.

Elle a une fille qui est mariée à un sieur P..., briquetier, demeurant même rue, n° 1.

Questionnée, sous prétexte relativement à son fils, le détenu M..., la dame M... le présente comme ne jouissant pas, depuis son bas âge, de la plénitude de ses facultés intellectuelles, lesquelles se seraient encore sensiblement altérées depuis que, pour faits insurrectionnels, il a été détenu sur les pontons, d'où il n'est sorti qu'en février dernier.

Depuis cette époque, M... habite et travaille

chez sa mère, ne sortant jamais et ne fréquentant personne.

Dans les premiers jours du courant, il manifesta l'intention d'aller rendre visite à son père. Il y alla le dimanche 8 du courant, et ne rentra chez sa mère que le mardi matin, 10. Il dit à cette dernière qu'il avait passé son temps à faire la noce avec son père et son beau-frère P..., ajoutant que ceux-ci lui avaient dit :

— Si ta mère veut te faire travailler, viens nous rejoindre après lui avoir pris de l'argent.

Deux jours après, c'est-à-dire le 12, il retournait en effet leur rendre visite. Il partit vers trois heures de l'après-midi en habit de travail et rentrait chez sa mère le lendemain 13, vers cinq heures du matin. Ses vêtements, notamment son pantalon, étaient déchirés, ce qui semblait résulter d'une lutte. Il disait d'ailleurs en rentrant que des agents de police étaient à sa poursuite ; mais, connaissant la faiblesse d'esprit de son fils, la dame M... dit n'avoir attaché aucune importance aux dires de ce jeune homme.

Je n'ai pas cru devoir pousser plus loin mes questions, mais j'ai prié cette femme de me présenter les vêtements de son fils, ce qu'elle a fait avec empressement. Je les ai minutieuse-

ment visités sans qu'il m'ait été possible d'y découvrir la moindre maculation de sang ou suspecte.

J'ai également remarqué qu'ils n'avaient pas été lavés depuis un certain temps.

Le pantalon et la chemise qu'il portait lors de sa deuxième escapade, c'est-à-dire la nuit du 12 au 13 courant, m'ont seuls paru dignes d'être examinés avec soin; c'est pourquoi je me les suis fait remettre.

Le tablier bleu à bavette, ainsi que le gilet et le paletot qu'il portait ce jour-là, ne possèdent pas la moindre tache suspecte.

Le jeune M... passe dans son quartier pour un idiot, et la dame M... jouit d'une excellente réputation.

Elle m'a paru être de très bonne foi, et surtout ne se douter nullement du but réel de ma visite.

L'inspecteur,

A. B...

PRÉFECTURE DE POLICE, POLICE MUNICIPALE, SERVICE DE LA SURETÉ, ASSASSINAT BRAGÈS

Paris, le 23 décembre 1872.

15e RAPPORT

La commission rogatoire de M. le juge d'instruction contre le nommé C..., garçon de lavoir chez Mme L..., rue de l'Abbé-Groult, 98, n'a pas été terminée, C... ayant été renvoyé hier pour mauvais service ; sa mère demeure même rue, no 66 ; le susnommé est disparu depuis sa sortie de chez Mme L...

Les personnes désignées par la note remise par Denis à M. le juge d'instruction signalent, comme pouvant donner des renseignements, G..., Henri, contrôleur des Omnibus, 335, rue de Vaugirard; C..., jardinier, rue Blomet; T..., cantonnier, rue Gerbert, et F..., rue de l'Abbé-Groult, 66, n'ont pu être consultés, étant absents.

A onze heures du matin, le sieur D... est venu chez le commissaire de police du quartier Saint-Lambert et a déclaré que le nommé H..., demeurant rue du Commerce, 56, à Grenelle,

ami intime de Brazès, venait de se donner la mort d'un coup de poignard, et qu'il avait dit chez un sieur D..., coiffeur, rue du Commerce, 45, qu'on le désignait comme assassin de son ami Brazès et qu'il ne pouvait vivre davantage, que l'on pourrait avoir des renseignements chez le pharmacien rue du Commerce, 52, chez le marchand de vin même rue, nos 56 et 60, et chez le marchand de tabac même rue, 61 ; les personnes consultées, ainsi que le sieur M..., épicier, même rue, 55, et même maison que H..., ont à peu près confirmé la déclaration de D.....

H... a dit, en présence de la dame D... et de ses deux garçons, les propos rapportés par D..., qu'on le disait l'assassin de Brazès et qu'il serait déménagé avant qu'on ait trouvé l'assassin. Ces mêmes personnes disent que, depuis le crime seulement, le sieur D... était comme fou.

Demain M. le commissaire de police doit entendre ces personnes de nouveau à son bureau.

Il y aurait contradiction : la femme H... dit que son mari, le jour du crime, serait rentré chez lui à sept heures du soir ; d'après des témoins entendus, il serait parti assez tard, huit heures et demie ou neuf heures du soir.

Vu les nombreux renseignements et recherches, il n'a pas été possible de faire la recherche ordonnée dans les terrains clos voisins du domicile de Brazès pour la recherche de rasoir ou couteau, ou autre instrument ayant servi à commettre le crime.

Demain continue l'affaire.

Les inspecteurs,

(Signatures illisibles).

Paris, le 24 décembre 1872.

16e RAPPORT

Informé qu'un individu disant se nommer Louis M..., être né à Paris, âgé de dix-sept ans, et demeurer rue de l'Abbé-Groult, n° 1, habillé en femme, venait d'être arrêté pour vagabondage, il a été, à raison du domicile par lui indiqué, voisin de celui du sieur Brazès, questionné au sujet de l'assassinat de ce dernier, principalement sur la question de savoir s'il ne

pourrait pas fournir quelques renseignements utiles.

Dès les premiers mots qui lui ont été adressés, cet individu s'est mis à pleurer, et il a été impossible d'en obtenir aucune réponse raisonnable, si ce n'est qu'il ne savait absolument rien.

Il résulte des renseignements recueillis que le père de ce jeune homme, porteur aux Halles, serait séparé depuis une dizaine d'années d'avec sa femme, et demeurait avec son gendre, nommé P..., rue de l'Abbé-Groult, n° 1, et que sa mère, avec laquelle il demeure habituellement, serait établie marchande fruitière rue de la Verrerie, n° 7.

Le père et le gendre chercheraient sans cesse à attirer chez eux le jeune M..., et ce serait sur leurs instances que, le 8 décembre courant, il aurait quitté le domicile de sa mère pour aller chez eux, où il serait resté deux jours; puis une seconde fois, le 12 du même mois, d'où il serait rentré le lendemain 13, avec ses vêtements déchirés comme s'il avait eu une lutte avec quelqu'un, disant qu'il était poursuivi par la police, qui voulait l'arrêter; enfin il a été établi que le jeune M... ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles, principalement depuis

qu'il serait de retour des pontons, où il avait été envoyé comme insurgé.

Les vêtements dont il était couvert appartiennent à sa mère, chez laquelle il les avait pris, en y laissant les siens, lors de la dernière incartade qui a motivé son arrestation pour vagabondage.

Le chef du service de sûreté,

CLAUDE.

Paris, le 24 décembre 1872.

17e RAPPORT

Ce matin, nous avons assisté M. le commissaire de police du quartier Saint-Lambert dans la perquisition faite au domicile du nommé C..., rue de Vaugirard, 321, en garni, troisième étage, chambre n° 9, où il n'est pas rentré depuis sa sortie de chez la dame L...; une deuxième perquisition a été faite au domicile de la mère à C..., rue de l'Abbé-Groult, 66, qui n'a eu, comme la première, aucun résultat; n'étant pas venu chez sa mère depuis deux

mois, elle dit qu'il a subi une condamnation de un mois.

Le sieur G..., Henri, contrôleur aux Omnibus, rue Gerbert, 11, et rue Vaugirard, 355, dit que, se trouvant chez son collègue le sieur A..., demeurant rue de Vaugirard, 332, la femme de ce dernier a dit que, se trouvant chez la dame B..., fruitière, même rue, 359, une femme avait dit qu'on avait vu un individu suspect rue Fenoux.

Vu la dame A..., et la dame B..., elles dirent se rappeler le fait et le propos tenu, mais ne pas connaître la femme qui l'a tenu; elle est âgée de cinquante ans environ et louche.

Le sieur S..., ancien jardinier, rue Blomet et aujourd'hui distillateur rue de Cambronne, 93, ne connaît rien de l'affaire Brazès et nie qu'un individu lui ait proposé de faire une partie chez Brazès le jour du crime.

Le sieur T..., quarante-sept ans, cantonnier rue Gerbert, demeurant 40, rue Cambronne, déclare que, le lendemain du crime, sur les sept heures et demie du matin, il a vu un individu rue Fenoux, entre les nos 8 et 10, qui lui a paru très suspect, et même fait peur; il ne le connaît pas davantage.

Signalement : quarante ans environ; taille

1m,65 à 1m,68; sans barbe, peut-être des moustaches; pantalon-cotte bleu, tunique-vareuse de la garde nationale; corpulence maigre.

Le sieur F..., Joseph, soixante et un ans, propriétaire, rue de l'Abbé-Groult, 66, déclare que l'individu qu'il a vu est le sieur B..., Louis, quarante-quatre ans; qu'à huit heures du matin, le lendemain du crime, il était avec sa bonne à la fenêtre et qu'ils ont été frappés de la figure décomposée de B..., et, l'ayant interpellé, les paroles ne pouvaient sortir de sa bouche, et qu'il était rentré chez lui immédiatement.

Les recherches continuées dans les terrains clos voisins du domicile de Brazès, terrains situés rue Blomet, rue Bausset, coin de la rue Maublanc, et principalement dans le terrain de l'église projetée, n'ont amené aucun résultat: aucune arme, aucun couteau ou rasoir ayant pu servir à commettre le crime n'a été trouvé.

Les inspecteurs.

18e RAPPORT

M. V., AGENT D'AFFAIRES, DEMEURANT, 105, RUE LECOMBE, A PARIS-VAUGIRARD

Il sait que le sieur Brazès aurait été témoin devant un conseil de guerre dans le procès d'un individu dont il ne se rappellerait pas le nom, lequel aurait été condamné à la déportation.

Ce dernier aurait un fils âgé de vingt-cinq à quarante ans environ, taille ordinaire, trapu, portant toute sa barbe alors, demeure ignorée mais dans le quartier de Vaugirard; aurait fait des menaces envers Brazès, dont le témoignage, disait-il, avait fait condamner son père.

19e RAPPORT SUR LA NOTE 8

C... serait le dernier qui, dans la soirée du 2 décembre, aurait quitté Brazès.

G... et C... connaissent parfaitement l'individu signalé par M. V... dans la note et la première partie de la lettre.

AFFAIRE BRAZÈS

Le 31 janvier 1873.

20e RAPPORT

Informé qu'un sieur M***, gardien de la paix au XVe arrondissement, demeurant 129, rue Blomet, aurait dit pouvoir fournir des renseignements au sujet de l'assassinat du sieur Brazès, nous l'avons consulté à ce sujet.

Il nous a déclaré que, dans la journée qui a précédé le crime, en faisant vers midi une tournée de surveillance avec son collègue J.. un sieur D..., âgé d'environ quarante-huit ans, concierge, rue de l'Abbé-Groult, leur avait dit en parlant de Brazès :

— C'est un homme qui a plus *vécu qu'il ne vivra*; il est asthmatique et un de ces jours on le trouvera mort chez lui.

Le lendemain de l'assassinat, ce même D.. aurait dit au gardien Morel que la veille, à neuf heures et demie du soir, il s'était fait servir par Brazès du mêlé-cassis.

conversations, auxquelles le sieur M... tout d'abord attaché aucune importance, t croire, quoiqu'il n'ait aucune preuve, ... qui était un habitué de l'établissement , pourrait bien être l'auteur du crime.
onséquence nous avons pris des renseints sur lui, desquels il résulte ce qui

, ainsi qu'il est dit plus haut, est corue de l'Abbé-Groult; il vit en comvec une veuve C..., ancienne femme de e de Brazès, mais ils ont des logements s. On ne dit rien de défavorable sur is le quartier, et nous n'avons rien apii vienne confirmer les soupçons du sieur

nt à la veuve C..., elle a deux enfants, qui est garçon de lavoir et une fille blanuse, sur lesquels nous avons déjà inlors des premières démarches, informaqui ont fait connaître qu'ils n'etaient pas de chez eux la nuit du crime.
somme, bien que ces renseignements ne sent pas avoir grande importance, nous is cependant utile d'en donner connais-

P...

DE D..., ÉPICIER, VOISIN DE BRAZÈS

21e RAPPORT

Vers neuf heures et quart, Brazès sort du bureau de tabac. Brazès entre chez lui; il prend une goutte de cognac et fume une cigarette.

Rentré à neuf heures et demie avec son bec-de-cane, il a laissé la porte entre-bâillée; à travers on apercevait de la lumière. Il a fermé la sienne.

Brazès ne causait que peu ou point de ses affaires.

Le 20 janvier 1873.

22e RAPPORT

Les démarches faites par suite d'une lettre de M. le juge d'instruction, signalant un boucher, dit le *Terrible*, comme étant l'auteur, de complicité avec d'autres individus, de l'assassinat du sieur Brazès, marchand de vins,

de l'Abbé-Groult, n° 67, nous ayant fait naître qu'un individu connu sous les noms qués fréquentait le bal du Salon de Paris, Folie-Méricourt, 22, plus particulièrement gné sous le nom de bal Popincourt, nous ns arrêté et amené au bureau du service d'être examiné.

a déclaré se nommer C..., Alexandre-s, âgé de vingt-six ans, né à Paris le 6 jan 1847, garçon boucher, demeurant dans ses bles rue Saint-Maur, 45, et en garni au de l'ancienne rue de Bon, située à la Cha-, et travailler chez le sieur Prévoteau, me-de viande, rue de Torcy, 25, où il gagne ancs par semaine.

erpellé au sujet du sieur Brazès, il a dé-ne pas le connaître ou plutôt ne l'avoir s connu, et n'avoir jamais fréquenté le ier de Vaugirard, qu'habitait ledit Brazès, ne connaîtrait pas le moins du monde; il ait non plus dans Vaugirard aucun ami. rade ni parent.

. a déclaré en outre que, depuis long-s, il travaillait toutes les nuits à trans-r avec sa voiture de la viande chez les iers pour le compte de son patron et n'al-ulle part ailleurs que dans les quartiers

Popincourt, Montmartre, et quelquefois barrière d'Enfer, partant des abatteirs de la Villette; il affirme n'avoir pas manqué une nuit, notamment au moment de l'assassinat du sieur Brazès, et n'avoir fait chez ce dernier aucune libation nocturne à cette époque, soit seul, soit avec quelqu'un.

Enfin il déclare ne connaître personne du nom de Becquet, non plus qu'un nommé Abadie, fruitier, et les filles soumises Louise Bertaud et Julie, dite la grosse *Marie*.

Ces derniers, ainsi que le nommé Delmonico, qui aurait révélé ces faits dans une lettre au nommé Becquet, sont inconnus au bal du Salon de Paris et rue d'Allemagne, où l'on indique que doit demeurer la grosse Marie, laquelle, ainsi que Louise B..., sont également inconnues au service actif des mœurs et au dispensaire.

Quant au vol que l'individu signalé sous le nom de le Boucher aurait commis avec Abadie, Delmonico et les filles B... et la grosse Marie, C.... affirme n'y avoir participé en aucune façon, et même n'en avoir aucune connaissance.

Du reste ce vol ne paraît pas exister, car tous les marchands du vieux boulevard de Belleville, où aboutit la rue de l'Orillon (et non bou-

boulevard Ménilmontant), que nous avons consultés, n'en ont aucune connaissance.

C... a été consigné au dépôt de la préfecture à la disposition de M. le juge d'instruction, en attendant que ce magistrat ait statué à son égard.

L'inspecteur,

P...

Par les marches, les contremarches de la police, par la filière de ses investigations, on voit que de faux rapports s'amassent à la préfecture par chaque affaire criminelle.

Ainsi le soupçon commence à peser sur l'entourage de Brazès, sur les membres de sa famille; ensuite, lorsque l'innocence éclate de ce côté-là, l'erreur surgit de nouveau par d'autres faux rapports inspirés par un misérable V...; celui-ci n'a qu'un intérêt : compromettre d'autres honnêtes gens, à propos d'un crime qui peut assouvir, comme il l'écrit lui-même, ses lâches vengeances.

Enfin, ce n'est qu'au vingt-deuxième rapport que la police croit être sur les traces de la bande qui a engendré, sinon conçu ce crime mystérieux. Ce

boucher, *dit le terrible*, est-il encore le v
assassin de Brazès? C'est un autre *guiche*
dira plus tard. Et en temps et lieu je me
de revenir sur cette affaire.

CHAPITRE XVII

MÈRE ET COURTISANE.

Un jour, je rentrais à mon bureau en revenant de ersailles. J'étais très content de moi, je n'avais pas erdu ma journée; mais ma journée fut gâtée par ne femme qui m'attendait à la préfecture.

Hélas! cette dame, par ses incessantes rencontres, mplaçait fatalement, horriblement mon amie X***, ont elle avait été le bourreau.

J'étais encore en présence de Mme C*** !

A sa vue, je pâlis, je frémis, elle s'aperçut de impression pénible qu'elle me causait. En effet, le ntentement dont j'étais rempli s'effaça ostensiblement à sa fatale vision.

Elle me rappelait trop mes récents malheurs, s désastres dont la patrie saignait toujours.

Avant de raconter l'émouvante scène qui se passa

entre cette femme et moi, je dois avouer ce que j'avais fait à Versailles.

Je m'y étais rendu, comme l'exigeait mon devoir professionnel, pour rechercher parmi les soldats de la Commune des récidivistes se dissimulant derrière le drapeau de la guerre civile pour mieux faire disparaître leurs casiers judiciaires.

A ma vue, certains insurgés, que j'avais souvent rencontrés sur les bancs de la police correctionnelle ou des assises, avaient le soin de se cacher pour ne pas être reconnus par moi.

Ce jour-là, au contraire, à peine arrivé à Versailles, je vis deux pauvres diables, qui, loin de rentrer à mon approche dans les rangs des insurgés prisonniers, s'en détachèrent de façon à attirer tous mes regards.

Je les reconnus pour deux ouvriers rangés, très bien notés par leur patron. Ils appartenaient à une fabrique de bronze de la rue Ménilmontant. Ils avaient été dénoncés faussement par des camarades envieux, comme ayant pris part aux actes les plus sanguinaires de la révolution, uniquement parce qu'ils n'avaient jamais voulu marcher avec les soldats de l'*Internationale*.

Connaissant de longue date ces ouvriers employés à une fabrique, dont le patron était le beau-père de mon secrétaire S***, je pris sur moi de les recommander à la commission militaire. J'eus le bonheur de les faire immédiatement relâcher.

Ce jour-là, j'avais fait plus encore, j'avais porté sur la liste des récompenses tous mes inspecteurs qui, sous la guerre, sous la Commune, m'avaient

protégé au prix de leur liberté et de leur sang.

Il va sans dire que *Bagasse*, *Œil-de-Lynx*, *Requin*, *Jarret-d'Acier* et tant d'autres qui m'étaient restés fidèles depuis le commencement de la guerre jusqu'à la fin de l'insurrection, avaient été mis les premiers sur cette liste, avec les inspecteurs qui avaient partagé ma captivité à la prison de la Santé.

Je revenais donc très satisfait à la préfecture en pensant avec quelle joie mes inspecteurs apprendraient ce que j'avais fait pour eux et leur famille.

J'avais toujours dans les oreilles les paroles du secrétaire du ministre de la guerre, me disant :

— Eh bien! monsieur Claude, vous allez être content. Vos inspecteurs, d'anciens soldats, vont obtenir tout ce que vous sollicitez pour eux. Et je ne vois pour eux, grâce à votre généreuse initiative, que du profit; tandis que vous, leur chef, vous qui avez souffert tout ce qu'ils ont enduré, vous restez Jean comme devant. Que désirez-vous?

— Rien! rien que la peine, répondis-je, d'affronter encore avec eux de nouveaux dangers!

Ce fut, je crois, à la suite de ma réponse qui confondit un peu le secrétaire du ministre, qu'il fut question de me nommer sous-chef de la police sur la proposition du président de la République, concernant la création d'un nouveau bureau chargé spécialement des affaires criminelles.

J'ai dit au commencement de ce volume ce que je pensais de la formation de ce poste qui, en continuant les errements de l'Empire, ne pouvait que diviser l'administration de la préfecture.

La lettre que j'envoyai aux journaux dit bien mieux que tout ce que je pourrais dire aujourd'hui contre une récompense que je n'ambitionnais pas, parce qu'elle eût nui à une administration dont je ne me suis toujours considéré que comme le serviteur et non comme l'ordonnateur suprême.

Un policier, je le répète, n'est que le premier agent du magistrat; il ne peut être son égal, au risque de renverser tous les rôles.

Le jour où la police deviendra omnipotente, elle n'aura plus à conduire qu'un troupeau d'esclaves!

Je reviens à ma visite avec Mme C***.

Comme je l'ai indiqué au début, cette femme avait lu sur mon visage, dans mon attitude, l'impression pénible que m'avait causée sa présence.

Cependant Mme C*** n'était plus en ce moment la fringante et délicieuse amazone de Forbach, ni la séduisante vivandière des fédérés m'apportant à la Santé la liberté ou... la mort.

Non, Mme C*** n'était même plus la défiante et sarcastique complice de la *Perle-Noire*, telle que je l'avais vue au sujet des drames de la maison de la rue d'Enfer.

Alors elle était humble, soumise, larmoyante. Immédiatement elle prit, sous mes regards irrités et soupçonneux, la pose d'une Ariane éplorée.

Pour moi, elle n'en était que plus dangereuse.

— Monsieur Claude! s'écria-t-elle en sanglotant et en se jetant presque à mes pieds. Quoique je n'aie aucun droit à faire valoir auprès de vous pour implorer votre pitié, je connais trop votre bon cœur

pour que votre voix si propondérante ne me fasse rendre prompte justice.

— Madame, lui répondis-je, sans m'asseoir, en lui faisant entendre que je désirais abréger cet entretien. Mon pouvoir ne s'étend pas jusqu'à influencer la justice, surtout à l'égard d'une femme comme vous qui, en tant d'occasions, en avez fait si peu de cas.

— Monsieur, me répondit-elle en se relevant avec un mouvement de dignité qui jurait avec sa première attitude, vous manquez de générosité. Je ne vous croyais pas capable d'insulter une femme... une femme suppliante qui était venue ici confiante en votre loyauté, ou tout au moins en votre savoir-vivre.

— Excusez-moi, madame, repris-je, un peu confus en m'asseyant, en priant enfin la belle éplorée de s'asseoir à son tour. Je vous écoute; de quoi s'agit-il ?

— Ah! reprit-elle en souriant à travers ses larmes, vous voulez du moins m'entendre. C'est pour moi une première conquête. Je n'espérais pas moins de votre galanterie.

— De grâce, madame, lui ripostai-je sévèrement, ne reprenez pas votre rôle de Forbach, ni celui que vous jouiez si bien à la Santé, sinon je me souviendrais, moi, que votre premier rôle a coûté la vie à ma meilleure amie, M^me^ X***, et que le second rôle a failli, de votre fait, me faire fusiller par les fédérés.

— Vous avez de la mémoire? exclama-t-elle sur un ton de douloureux reproche, en attachant sur moi de longs regards dont les effluves magnétiques me donnèrent le frisson.

— Il en faut, madame, dans notre métier, lui répondis-je pour me défendre contre de dangereux manèges.

— Et en aurez-vous jusqu'au bout pour rester sourd à ma prière?

— J'en ai bien peur, si la justice, — lui dis-je en m'apercevant que je la blessais profondément, — si la justice n'est pas tout à fait de votre côté!

— Alors, reprit-elle joyeusement en me dévisageant avec un sourire de sirène, en attachant sur moi des yeux éclatants de lumière qui firent baisser les miens; alors n'ayez plus aucun scrupule, la justice est tout à fait pour moi.

— J'en doute, répondis-je en souriant avec amertume, car une courtisane comme vous, dont le passé est si chargé, ne peut absolument égaliser les plateaux de la balance.

— Peut-être comme courtisane?

— Vous pourriez ajouter comme meurtrière!

— Comme meurtrière, comme courtisane, comme espionne soudoyée par l'étranger, femme déchue, tombée si bas qu'elle déshonore même son sexe! Vous voyez, monsieur Claude, que je fais bon marché de ma personne, que je vais au-devant de vos injures?

— Eh bien! alors, que pouvez-vous attendre de moi? lui répondis-je en me retournant vers elle d'un air étonné, confondu, en frappant dans mes mains comme un homme indigné de son cynisme.

— J'espère de vous, me dit-elle très froidement, que vous rendrez justice à une femme perdue qui vous la demande.

)mme meurtrière, comme courtisane? lui
i-je avec dédain.
)n, exclama-t-elle en se relevant avec une
dont je ne l'aurais pas crue capable, non,
mme mère!
:re, vous! exclamai-je en tressautant, en la
nt avec une curiosité pleine de mépris; une
comme vous ne peut être mère?
:pendant une mère comme moi, une cour-
omme moi! riposta-t-elle en se frappant la
, vaut la femme la plus sainte, entendez-
lorsqu'elle est mère? Est-ce que la louve
)as son petit du même amour que la brebis?
que l'hyène ou la tigresse, la brebis ou la
:lle n'ont pas pour les fruits de leurs en-
les mêmes tendresses, les mêmes caresses,
ies dévouements?
ı bien? lui demandai-je d'un air de plus en
ıfondu!
ı bien! s'écria-t-elle avec un emportement
eux, on m'a volé mon enfant! Comme il n'y
:e loi humaine qui puisse permettre de ravir
) à sa mère, je viens charger la police, dans
)nne de M. Claude, de me faire rendre ce qui
)i, rien qu'à moi!
ı! exclamai-je en la contemplant avec une
ion singulière, et qui vous a pris votre

tante, ma propre sœur!
ıis elle n'a pu agir ainsi sans un ordre
ıagistrature, un ordre motivé par un juge-
:éalable et par ministère d'avoué?

— Oui, fit-elle avec un sourire étrange et diabolique, oui, mais en corrompant la magistrature! Car corrompre, c'est notre métier à nous, de mère en fille, de sœur à sœur, et ma sœur a un amant dans la magistrature; alors on a prétendu, pour éviter les mauvais exemples que ma conduite place, dit-on, sous les yeux de ma fille, on a prétendu qu'il fallait mettre en tutelle mon enfant chez ma sœur et lui donner un conseil de famille.

— Mais, ripostai-je en souriant, avouez que la magistrature n'a pas eu tout à fait tort?

— Oui, fit-elle en bondissant de fureur, si le magistrat qui a rendu cet arrêt n'était pas ou n'avait pas été l'amant de ma sœur!

— Madame, lui dis-je avec indignation, si je ne connaissais pas votre perversité, comme je connais de longue date votre inconduite et vos crimes, je pourrais avoir foi en vos paroles, je pourrais m'associer à votre douleur, mais je vous connais, je ne vous crois pas. La justice a été juste pour une infâme comme vous! Ne vous rendez pas plus infâme que vous l'êtes en calomniant votre famille, la justice et ses magistrats.

J'avais dit ces paroles en me reculant de cette femme dont, je le répète, j'avais appris à redouter la puissance et le contact.

Cette fois, comme à Forbach, je n'avais plus pour égide mon honneur; ou comme à la Santé, ma vie en danger. Non, j'étais en face d'une sirène qui, belle, éplorée, était sûre de son pouvoir, lorsque son pouvoir s'attaquait à ma pitié avant d'envelopper mes sens et de bouleverser mon cœur.

Il faut avouer que depuis que j'avais délivré Mme C*** de la *Perle-Noire*, elle avait repris tout l'attrait de sa beauté.

Pendant que je débitais cette dernière diatribe contre elle, Mme C*** s'était avancée, à mesure que je me reculais avec une expression d'épouvante.

Elle était très belle sous sa robe de velours noir prise pour la circonstance, et qui faisait valoir avec tant de charmes le satin de son cou et de sa gorge. Décolletée à dessein, elle m'embrasait de l'éclat de ses contours admirables, de la flamme perfide de ses grands yeux bleus qui me souriaient comme ses lèvres.

Alors son regard, plein de voluptueuse promesse, m'enveloppait de toutes parts; je ressentais cette langueur qu'éprouve l'oiseau fasciné sous le regard du serpent. Elle s'approcha de moi pour me lier de ses mains blanches, aux doigts effilés. Je cherchais encore à combattre sa puissance attractive et magnétique.

Elle ne parlait pas, moi je ne parlais plus.

Mais je le sentais! je ne le sentais que trop! J'admirais son profil qui se dilatait, je voyais ses narines roses, diaphanes, qui s'ouvraient comme la fleur lorsqu'elle se livre au zéphyr. J'étais anéanti, j'étais subjugué!

Et plus ses bras s'étendaient, s'arrondissaient vers moi d'un air de supplication, plus je détournais la tête pour ne pas rencontrer ses lèvres d'un rouge de feu, fraîches et humides, qui cherchaient les miennes!

J'étais dans la situation de ce vieillard qui se sent

renaître au printemps de la vie par la puissance d'un corps jeune, séduisant, prêt à se donner à lui. Je ne pouvais plus lutter longtemps contre tant de grâces se livrant à moi avec tant d'abandon.

J'étais vaincu.

Un sourire de triomphe perdit cette enchanteresse au moment où elle croyait être certaine de son triomphe.

Déjà, d'une main tremblante, je caressais les longues tresses de sa chevelure blonde qui encadrait l'ovale de sa figure d'ange déchu; mais le sourire diabolique de cette femme me rendit à la raison, il me sauva encore une fois de cette Circé.

Dans ce sourire de la bacchante j'entrevis tout un monde de représailles! Le remords me mordit au cœur d'une façon encore plus pénétrante que sa volupté, je me rappelais Mme X***, mon amie, bafouée par sa rivale avant de mourir par elle! Je me rappelais le prix que la volupté de cette courtisane avait mis à ma liberté, dans la prison de la Santé; je me rappelais ce qui la rendait si indigne d'être mère, sa liaison surnaturelle avec la *Perle-Noire*.

Alors tout ce que j'avais dit à la dernière dupe de l'odieuse complice de Mme C*** à la *Perle-Noire*, je me le dis à moi-même. Je me fis honte, je pensais qu'à mon âge je n'avais plus l'excuse du jeune homme qui avait failli aussi être la victime de la maison de la rue d'Enfer!

La raison m'éclaira, le remords m'épouvanta, l'orgueil surtout me sauva.

Alors j'étais plus furieux contre moi que contre la perfidie de Mme C*** qui, cette fois, se donnait à

moi pour un bon sentiment, pour la plus pure des affections, par l'amour maternel.

Et détachant mes bras des siens, je la repoussai avec horreur, avec indignation!

Cette fois, ce fut Mme C*** qui fut stupéfaite.

Elle se croyait si sûre de sa victoire qu'elle me regarda d'un air confondu, comme si elle ne croyait pas à ma raison revenue si brusquement après m'avoir si bien grisé par sa beauté, par ses manèges de coquette.

Je repris ma place à mon bureau, je dis froidement à Mme C***, très interdite :

— Madame, je vous le répète, vous calomniez la justice! Quand même la fable odieuse que vous avez inventée pour salir votre famille si honteuse de vos débordements de courtisane, de marâtre, pour ne pas dire plus ; quand même vous seriez sous les coups d'un calcul, d'une vengeance infâme, tant mieux! j'en serais encore bien aise. On vous fait souffrir dans votre amour de mère, comme vous avez fait souffrir Mme X*** dans sa dernière affection. Eh bien! mon devoir est de venger aussi celle que vous avez tuée. Il faut avouer que votre audace a été bien grande en vous adressant à moi que vous avez voulu tuer à votre tour, parce que, comme aujourd'hui, comme hier, sous la Commune, je n'ai pas voulu être votre dupe. Partez, madame, j'ai le regret de vous le dire, je ne puis rien, je ne dois rien faire pour vous!

Mme C*** me regarda d'abord d'un air consterné, hébété.

Une femme blessée, surtout lorsqu'elle est jeune

et jolie, ne pardonne pas à celui qui la dédaigne, c'était la seconde fois que je la blessais de la même façon.

Et je dois l'avouer à ma honte, mon coup inattendu avait atteint si brusquement cette sirène qu'elle en fut émue autant que je le fus moi-même.

Mes paroles n'eurent pour écho, de la part de Mme C***, que des sanglots déchirants.

Elle pleura; ses yeux, habitués à feindre la passion, eurent de véritables larmes.

Elle pleura non pas sur sa vanité blessée, mais sur la terrible déception qu'elle éprouva en ne pouvant pas me faire sa dupe.

Car Mme C***, incapable de concevoir un sentiment tendre dans l'amour, pour elle une marchandise, était, je l'appris depuis, une très bonne mère. Elle aimait ardemment sa fille.

J'en fus convaincu par le procès qu'elle intenta à sa sœur pour reprendre son enfant, où elle excusa son inconduite par l'inconduite vraie ou fausse de celle qui prétendait sauver sa nièce du contact impur de sa mère.

Lorsque Mme C*** put se convaincre par mon attitude, par mes paroles qu'elle n'avait rien à attendre de ma faiblesse, elle se redressa comme une lionne blessée.

Elle se drapa dans une dignité ironique et sanglante.

Pour la seconde fois, comme à la prison de la Santé, elle rajusta son corsage que, dans l'ardeur de ses supplications, dans le désordre étudié par sa coquetterie, elle avait ouvert à dessein pour

mieux étourdir ma raison et bouleverser mes sens.

Elle me dit en remettant ses gants qui emprisonnaient ses mains de duchesse, un doigt posé fébrilement sur l'entablure de mon bureau :

— Ah ! monsieur Claude, la mère ne trouve pas plus grâce pour vous que l'amante ! Prenez garde, la fortune est changeante ! Vous êtes insensible aux larmes d'une mère, je prendrai ma revanche ! Vous êtes encore tout-puissant aujourd'hui ; mais vous êtes vieux, moi je suis jeune. Vous n'avez plus l'avenir pour vous, moi je l'ai. Et quel que soit le régime qui reviendra pour vous accabler de nouveau, peut-être me trouverez-vous sur votre route pour être du côté de vos bourreaux !

Mme C... avait prononcé ces mots d'une voix saccadée ; son corps tremblait ; ses traits, d'ordinaire si beaux, si enchanteurs, même dans la raillerie, étaient hideux de colère.

Je me contentai de hausser les épaules sans oser la regarder.

Elle me répéta comme une menace :

— Vous m'entendez bien, monsieur le chef de police ?

Pour toute réponse, j'agitai une sonnette, j'appelai un garçon de bureau !

La porte de mon cabinet s'ouvrit.

Je dis au garçon :

— Reconduisez madame. Adieu, lui ajoutai-je en m'inclinant profondément.

— Au revoir, monsieur Claude ! reprit Mme C... avec un geste de souveraine et en me toisant de la

tête aux pieds, avant de suivre le garde qui me délivrait de cette dangereuse importune.

Une fois qu'elle fut partie, je retombai accablé dans mon fauteuil, en essuyant les gouttes de sueur qui perlaient sur mon front; je m'écriai avec effort :

— Que m'importe. J'ai vengé la mémoire de M^me^ X***, j'ai fait mon devoir!

Je devais ressentir, quelques années après, les nouveaux coups de cette courtisane, dont je n'avais pas plus demandé la haine que l'amour. Elle fut pour beaucoup dans les déboires qui devaient signaler mes dernières années de chef de police.

CHAPITRE XVIII

L'ASSASSINAT DE LA VEUVE ROUGIER.

Le 15 août 1874, deux jeunes gens, presque des adolescents, paraissant appartenir à la classe ouvrière, se présentaient chez la veuve Rougier, vieille rentière de soixante-sept ans, rue de Vaugirard, 242.

Le plus jeune s'était annoncé chez cette dame pour toiser des travaux de peinture récemment exécutés dans son logement; il n'avait pas tardé à être accompagné d'un second individu se disant architecte.

Ils allaient se préparer à vérifier, prétendaient-ils, des travaux commandés, exécutés depuis quelque temps, lorsqu'ils furent dérangés par la double arrivée du neveu de la veuve et de sa petite-fille qui se présentèrent les bras chargés de bouquets.

Le 15 août était la fête de la dame; les deux étrangers, pour ne pas déranger cette fête de fa-

mille, s'empressèrent de se retirer, de remettre à un autre jour leurs vérifications.

Lorsqu'ils furent partis, le neveu, qui avait observé les figures louches, les allures embarrassées des jeunes gens, dit à sa tante :

— Faites attention, il faut se méfier de ces prétendus vérificateurs de peinture.

Mais la dame, très confiante de sa nature, avait répliqué à son neveu, à sa petite-fille partageant les appréhensions de son parent :

— Bah ! ceux-ci sont si jeunes !

Et Mme Rougier, pour effacer l'impression pénible causée par les appréhensions de sa famille, ne voulut plus songer qu'à la joie de fêter avec ses rejetons sa soixante-septième année.

Cependant ce jour-là, jour de bonheur pour elle, la veuve Rougier, veuve d'un soldat de la grande armée, mort à Waterloo, avait couru, sans s'en douter, un danger de mort.

C'était la présence de ses petits-enfants qui avait écarté ce terrible danger, qui la frappait un mois et demi après par les mêmes hommes, dont se méfiaient avec raison son neveu et sa petite-fille.

Quels étaient ces hommes, ces jeunes gens?

Des soldats du crime, dont l'école se tient en face de la prison de la Roquette, à la prison des jeunes détenus.

Ils faisaient partie de ces recrues toujours renaissantes, avant garde des rôdeurs de barrières, d'où sont sortis les Poncet, les Marjotte, les Maillard. Comme pour ces indignes soldats, leurs étapes se comptent des prisons centrales aux pontons pour se

prolonger à Cayenne ou à la Nouvelle-Calédonie, et ils n'en reviennent le plus souvent que pour mourir sur l'échafaud!

Ce faux vérificateur s'appelait Thauvin; ce faux architecte, Greffier.

Thauvin, rôdeur de barrières comme son compagnon et se disant relieur de son état, avait déjà été condamné pour vol, à la suite d'un abus de confiance qu'il avait commis, à Blois, chez son patron. Greffier était un misérable qui, malgré son jeune âge, avait subi deux condamnations. Il était l'amant d'une fille publique, recéleuse à l'occasion. Fourbe, immoral, paresseux et ivrogne, ce dernier avait été chassé de sa famille pour vivre de vol et de prostitution! Et comme le disait sa digne maîtresse :

— Lorsque *je bats mon quart*, Greffier, mon macq, boit ma recette au café.

Thauvin et Greffier étaient, je le répète, les soldats d'une bande de voleurs qui s'était formée à l'expiration de leurs peines dans une prison centrale.

Cette bande composait le nouvel anneau de cette immense chaîne de filous et d'assassins qui ne cesse de cerner Paris, pour grossir les annales de ses vols et de ses crimes.

Cette bande, composée de jeunes *pégriots* dont les scélératesses dépassaient le nombre des années, avait pour chef un voleur expérimenté qui, dès l'âge le plus tendre, avait eu maille à partir avec la justice.

Ce vieux pégriot, ce cheval de retour, ayant chevauché sur tous les *prés* du monde, dans toutes les prisons centrales, dans tous les pénitenciers,

comptait quarante-cinq ans! Nestor de la bande, il avait vieilli sous le harnais de l'infamie; il était bien digne d'être le chef de cette bande qui ne comptait pas moins de quinze soldats, tous ou presque tous récidivistes.

Ce chef, c'était MAILLOT, Adolphe-Clément-Thomas, dit le *Jaune*, ainsi dénommé par sa figure jaune, encadrée d'une barbe grise, elle jurait avec ses cheveux noirs encore et lui donnait un aspect aussi caractéristique que repoussant.

Il avait été porté sur le pavois de l'infamie par ses jeunes néophytes qu'il avait connus en prison ou aux bals des barrières.

C'étaient :

Georges Blaise, dit Boucher, né en 1844, vernisseur ;

Thauvin, né en 1857, relieur ;

Sœuvre, né à peu près à la même époque, fondeur;

Grand-Pierre Ciré, né en 1846, en Alsace-Lorraine;

Greffier, né en 1854, l'amant de la fille Mazuel;

Stolz, encore un jeune Alsacien;

Lecourt, né en 1841, ouvrier en store;

Pertuisot, né en 1857;

Fritz, garçon boucher, né en 1852;

Charlot, grillageur, en 1855;

Plantais, habitant au boulevard de Belleville, né en 1845;

Collon, dit la *Joue-Brûlée*, couvreur, né en 1853, et habitant la rue Tiphaine;

Mazuel, la fille publique, née en 1855, et demeurant rue Marie-Stuart;

Bonnard, Prussien, vidangeur, demeurant rue de Meaux.

Le *centre* de la bande MAILLOT se tenait à Belleville, rue du Chemin-Vert, dans une chambre où ils se réunissaient avec Georges, Thauvin, Sœuvre et Ciré, ses complices.

Lorsque la campagne de ses soldats du vol avait porté ses fruits, Maillot allait les confier à un receleur ou *fourgat*, nommé Calais ; ce dernier tenait, en apparence, une crémerie assez mal famée, rue du Faubourg-du-Temple.

Du 13 septembre 1874 au 11 octobre, sans compter l'assassinat de la veuve Rougier, la bande Maillot, dont les soldats sont, pour la plupart, sous la surveillance de la police, commet de nombreux vols. Elle dévalise les époux Luppé le 13 septembre, puis, le 25 du même mois, elle vole un homme ivre qu'elle rencontre à la barrière de l'École. Elle le dépouille au Champ de Mars, et c'est la fille Mazuel, concubine de Greffier, qui reçoit les dépouilles. Dans le mois d'octobre, Maillot, Georges et Thauvin volent un cultivateur à Issy ; plus tard, Stolz fait des propositions honteuses à un jeune homme qu'il rencontre sur la berge du Cours-la-Reine ; la bande le dépouille sous le pont de l'Alma. Enfin, un individu est volé, presque assommé par la bande Maillot dans le square des Arts-et-Métiers.

Ces scélérats peuvent commettre tous ces forfaits sans être arrêtés, quoiqu'ils soient sous la surveillance de la police, malgré Greffier, le souteneur d'une fille soumise, très connu des inspecteurs !

Même après le meurtre de la veuve Rougier, meurtre dévoilé plus tard par le chef de la bande, elle peut continuer jusqu'en 1873 ses ténébreux exploits.

Le meurtre de la veuve Rougier avait été médité bien avant le 15 août dans la chambre du Chemin-Vert; Maillot, réunissait alors ses principaux lieutenants pour examiner un nouveau coup qu'on ne trouvait pas.

C'était à la suite d'un vol manqué :

— Nous avions, dit Maillot, tous besoin d'argent. Il s'agissait encore d'en chercher. Cependant nous allions sortir sans avoir rien avisé, quand une voix dit :

— Si nous allions donner le bonjour à la bonne vieille Rougier?

— Comment, répliquai-je, vous connaissez aussi cette affaire-là, vous? Alors, tout le monde la connaît? c'est le secret de polichinelle?

Et sur la réponse de Maillot, on avisa sans retard au moyen d'en finir avec la rentière de la rue de Vaugirard.

On a vu, au début de ce chapitre, comment la Providence, dans les personnes du neveu et de la petite-fille de Mme Rougier, se chargea de retarder l'heure fatale de la veuve marquée par la bande de Belleville sur l'inspiration de Maillot.

Elle sonna, cette heure, un mois et demi après, le 2 octobre 1874, vers une heure du soir.

Alors plusieurs individus sortaient un à un du petit appartement occupé au premier étage par la veuve Rougier.

Depuis la visite du 15 août, la dame se méfiait des étrangers qui venaient rôder autour de sa maison, et les gens qui l'habitaient avec elle, avertis par de sinistres rencontres, étaient tous sur le qui-vive.

Trois heures après la visite de ces inconnus, sa voisine, la dame Gœffrin, frappe à sa porte, elle ne reçoit pas de réponse.

Comme on sait que la vieille Rougier se méfie des allées et venues des rôdeurs de Belleville, la vieille descend, elle avertit la concierge du mutisme de la veuve.

Elle est certaine qu'elle n'est pas sortie, la concierge monte à son tour et se fait reconnaître de là à Mme Rougier, même silence!

Les soupçons redoublent de la part des deux femmes; elles se rappellent les visages suspects des derniers visiteurs de la locataire du premier. La concierge se rend chez le commissaire pour se faire ouvrir la porte, pendant que la voisine reste sur le carré.

Un instant après, lorsque la porte de la veuve s'ouvre au nom de la loi, tous les gens de la maison reculent épouvantés. Ils trouvent la vieille dame étendue inanimée, la tête tournée contre terre. Elle est tête nue, ses cheveux sont roulés comme une corde, dont les bouts sont tournés tout autour de la nuque pour se rejoindre sur la poitrine.

Les voisins croient d'abord que la dame n'est qu'évanouie. Depuis longtemps, vu son âge avancé, elle se plaignait de la faiblesse de ses jambes. On crut d'abord qu'elle avait été frappée d'une attaque de

paralysie ; mais le doute ne fut plus permis lorsqu'on découvrit sur le cou, sur la poitrine, sur le visage des déchirures sanglantes et des traces d'une contraction violente.

On se hâte d'aller prévenir la famille de la dame.

Son neveu et sa petite-fille, en présence du cadavre de sa mère, se rappellent la visite intempestive des faux vérificateurs de peinture du 15 août. Ils n'en doutent plus, ce sont eux qui ont commis le crime de la rue de Vaugirard, crime médité depuis plusieurs mois.

Comme on l'apprit encore, trois mois plus tard, sur les aveux de Maillot qui se dénonça lui-même, c'étaient en effet ses soldats qui, par son ordre, avaient commis, préparé cet assassinat.

Il eut lieu le 2 octobre par Maillot, Georges et Thauvin, au moment où les compagnons de ces meurtriers faisaient le guet dans la rue de Vaugirard.

Et ce fut Greffier, l'amant de la fille Mazuel, qui conduisit, à cette date, Maillot et Georges jusqu'à la maison du n° 242.

Le matin, on s'était encore réuni à la chambre de la rue du Chemin-Vert ; il avait été convenu que cette fois c'était le tour du *coup de la veuve*.

Maillot avait distribué tous les rôles pour l'accomplissement de cet assassinat ; Thauvin et Georges devaient partager avec lui l'*honneur* de faire passer le *goût du pain à la veuve*. Les autres devaient s'échelonner dans la rue pour s'assurer de la tranquillité du quartier et donner l'éveil à la moindre alerte.

La bande partit en se partageant en deux ; on

prit l'omnibus du chemin de fer de l'Ouest. On arriva à la rue de Vaugirard, toujours en se scindant en deux camps.

Lorsque je demandai, pour ma part, à Maillot pourquoi il avait choisi de préférence Georges et Thauvin pour assassiner la veuve, il me répondit :

— Nous autres malfaiteurs, nous nous connaissons du regard. J'ai embauché Georges et Thauvin pour le meurtre, parce que n'étant pas sûr de moi pour ce genre d'ouvrage, moi qui ne suis qu'un grinche, j'avais besoin de deux bêtes féroces. Thauvin en était à son début, mais j'avais jugé que son premier coup serait un coup de professeur. Quant à Georges, dont j'avais fait la connaissance au bal de l'*Ardoise*, je savais qu'il ne flancherait pas une fois avec moi pour *barboter dans la saignante*. J'étais plus sûr de lui que de moi-même. Quant aux autres, ce sont des macqs et des tantes; ce n'est bon qu'à rouler la *renacle*.

Maillot, en me parlant ainsi, était sincère, si j'en juge par son attitude aux assises et par le rôle qu'il prit à la rue de Vaugirard.

Ce fut à deux heures de l'après-midi que l'omnibus de la gare de l'Ouest déposa la bande de Maillot qui, je l'ai dit, s'était divisée en deux groupes.

Georges, Thauvin et Maillot pénétrèrent dans la maison de la rue de Vaugirard.

Sœuvre, Ciré et Greffier firent le guet en s'échelonnant dans la rue.

Les autres se tenaient aux coins des rues adjacentes.

Lorsque les trois premiers individus frappèrent à

la porte de la dame Rougier, Maillot, qui s'était tracé son premier rôle, tenait un billet à la main. C'était un billet à ordre dont la signature, comme le corps du billet, était illusoire. Il entra, suivi de ses compagnons, et présenta le billet à la veuve.

La dame, très surprise, et qui n'avait pas plus de billet à payer qu'à recevoir, demande à voir et à examiner l'effet qu'on lui montre.

Elle prend ses lunettes, s'assied, vu la faiblesse de ses jambes, elle examine le billet, le rend à Maillot et dit :

— Je ne connais pas cela !

Au moment où elle tourne et retourne encore l'effet, Georges, après avoir laissé la porte entrebâillée pour laisser passer Thauvin, se place à son côté gauche, Maillot est à son côté droit.

Lorsque Thauvin pénètre à son tour chez la veuve, il referme la porte, Georges s'écrie :

— Eh bien! monsieur, quand vous voudrez!

C'est le mot convenu pour se ruer sur la victime.

Georges fond sur elle, Thauvin se couche sur son corps au moment où Georges la terrasse. Georges, pendant que Maillot lui tient la tête, fait disparaître ses mains dans l'intérieur du cou.

Il s'engage une lutte terrible.

Elle dure quelques minutes, dans laquelle la veuve fait entendre ces cris étouffés :

— Canailles, voleurs, assassins!

Alors Georges lui met un mouchoir sur la bouche. Thauvin, qui vient de fermer la porte, aide Georges à maintenir la veuve pendant que Maillot lui tient encore la tête.

Georges et Thauvin s'acharnent à fixer madame Rougier qui reste couchée par terre, la figure sur le plancher.

Pendant que l'un est collé tout de son long sur elle, l'autre, avec ses mains et ses ongles, lui laboure le cou; et Maillot s'empare de ses clefs, puis ouvre son secrétaire.

Mais les trois meurtriers n'eurent pas le temps d'accomplir jusqu'au bout leurs larcins comme ils avaient accompli leur meurtre.

Une fenêtre de la rue, faisant face à la fenêtre du rideau levé de l'appartement de la veuve vient de s'ouvrir. Georges s'en aperçoit, il n'a que le temps d'aller au rideau de la fenêtre de sa victime; il le tire, pendant que sa victime fait encore des soubresauts, c'est Thauvin, resté accroupi sur le corps, qui lui donne le coup de grâce.

Quand Georges revenait vers le corps, cette fois bien inanimé, Thauvin lui enleva l'alliance du doigt. Maillot, de son côté, faisait son métier de grinche; il enlevait deux timbales, une cuiller d'argent, une montre avec sa chaîne, puis 50 francs d'argent.

Mais le barbotage ne pouvait aller plus loin. Georges était inquiet depuis qu'il avait vu s'ouvrir la fenêtre vis-à-vis. Il conseilla donc à ses deux complices de déguerpir avant l'alerte donnée par les gens de la bande faisant le guet dans la rue.

Maillot, qui n'a participé qu'avec répugnance à l'étouffement de la victime, suit le conseil de Georges, malgré Thauvin qui, tout en étant le plus jeune des trois, éprouve la joie du fauve se délectant dans le sang du cadavre de sa victime.

Ils partent de l'appartement en emportant le maigre butin de leur meurtre odieux. Ils font signe, dans la rue, à leurs guetteurs de ne pas les suivre; ils se rendent tous, par différents chemins, à leur centre respectif, rue du Chemin-Vert.

Une fois la bande réunie, elle se dispute les maigres dépouilles de la veuve! La fille Maruel, l'entremetteuse de Calais, le fourgat de Maillot, s'emporte lorsque celui-ci ne veut donner qu'un prix dérisoire aux objets volés à la rue Vaugirard.

Ces récriminations dans la bande de Maillot amènent une rupture; Greffier, qui est à la fois le mari de la fille publique et la femme du voleur Ciré, s'emporte contre Maillot, qui a si mal conduit l'affaire. Il traite de couard Georges, qui a hâté trop vite la *fin de la représentation*. Thauvin, qui ne demandait qu'à rester auprès du cadavre, parce que, comme l'hyène, il se grisait à son odeur, Thauvin est de l'avis de Greffier.

La rupture est complète et définitive.

Maillot, comme il le dit plus tard, Maillot, qui n'était pas né pour l'assassinat, sort de la chambre de la maison de la rue du Chemin-Vert pour n'y plus rentrer!

Que fait-il durant les trois mois où il peut se soustraire à toutes les recherches, quoiqu'il soit en rupture de ban et sous la surveillance de la haute police?

Maillot se rend aux environs des maisons centrales, particulièrement à Poissy, où il cherche à embaucher de nouveaux récidivistes qui ont fait leur temps, pour les enrôler dans une nouvelle bande.

Mais Maillot n'est plus aussi sûr de lui depuis le meurtre de la veuve Rougier. Son image le poursuit comme un remords.

Il ne dort plus. Il voit toujours dans ses rêves le corps de la victime sur lequel Thauvin se couche comme un tigre sur sa proie, lui arrachant de son oreille ses ornements et de son doigt l'alliance de son époux.

Il entend toujours ces cris étouffés :

— Canaille, voleur, assassin!

Il se rappelle les paroles de la concierge de la veuve qu'il a vouée à la mort, lorsqu'il demandait des renseignements sur elle, en sa fausse qualité de négociant :

— Ah! monsieur, ma locataire du premier, c'est la crème des femmes! Lorsqu'elle jette deux sous aux pauvres, elle dit que ce n'est pas assez et elle en jette encore! Dernièrement elle s'était chargée d'un enfant trouvé; cependant la bonne femme n'est pas aussi riche qu'on le pense!

Le 8 janvier, Maillot, dévoré de remords, furieux d'être délaissé de sa bande, qui continue sans lui ses déprédations, fait connaître au commissaire de police du quartier Saint-Merry qu'il est un des assassins de la veuve Rougier, en même temps il dénonce tous ses complices.

C'est de ce jour que la police peut mettre la main sur ce Nestor de la bande. Dès ce moment, je me mets en rapport avec Maillot, dit le Jaune, le mouton volontaire de ses nombreux et indignes compagnons.

CHAPITRE XIX

LES CONFESSIONS DE MAILLOT, DIT LE JAUNE.

La lettre de reconnaissance que m'écrivit Maillot, à sa sortie de la Roquette, lorsque, par ses révélations, je fis commuer sa peine de mort en une détention perpétuelle, prouve que la franc-maçonnerie du crime, à laquelle Maillot appartenait, s'était trompée en le mettant à la tête de la bande des meurtriers de la veuve Rougier.

Maillot n'était qu'un voleur, ce n'était pas un assassin. Comme on le voit, par les premières péripéties de ce crime qui ressemble à tous les crimes commis par les pégriots, sur les veuves et sur les vieillards seuls. Ce n'est pas lui qui avait été d'abord désigné pour achever cette veuve.

C'était Georges, c'était Thauvin, deux bêtes féroces. Il est incontestable que si Maillot, par ses nombreux antécédents de récidiviste, n'eût pas été le chef *apparent* de cette bande de meurtriers, le

crime de la veuve Rougier fût resté impuni. Son exécution eût été mieux *faite*, la police n'eût jamais mis la main sur les auteurs.

Encore une fois, ce ne fut pas la police qui mit la main sur Maillot. Maillot, en se dénonçant lui-même, se livra à la justice, pour livrer par jalousie ou par remords tous ses nombreux complices.

Malgre la clémence de la justice et du chef de l'Etat, qui épargna à Maillot la peine de mort en raison de ses révélations, ses principaux complices, comme le prouve la lettre que je reçus de lui, ne se montrèrent guère reconnaissants des bienfaits qui jaillirent sur eux par le fait de ses révélations.

Pour eux, Maillot dit le Jaune, resta toujours un traître. Il fallut, comme on le verra plus loin, des précautions infinies de la part de l'administration des pontons, pour que Maillot, *vendu* à la police, ne fût pas exécuté par ses camarades, qui grâce à lui, ne durent pas être conduits de la prison de la Roquette à l'échafaud.

Et pour me servir de l'expression des bagnes, si Maillot *mangea le morceau*, c'était moins pour se faire valoir auprès des juges, que parce qu'il n'était pas de taille pour faire *un homme de la saignante*.

Dès qu'il a commis le meurtre de la veuve Rougier, Maillot se dérobe à ses compagnons, Georges et Thauvin. Il voudrait se dérober à lui-même; il erre seul, de rue en rue, il a peur de lui-même, il a peur du fantôme de cette vieille femme qu'il n'a étranglée qu'en tremblant et en détournant la tête.

Comme le dit Georges, il faut, pour qu'il *boive*

du sang, qu'on lui mette le nez dessus. Quant à Thauvin qui en est à son premier crime, et qui boit cependant du sang *comme il boirait du lait*, Maillot devient l'objet de tout son mépris, lorsqu'il apprend que c'est lui qui l'a dénoncé.

— Si c'était à refaire, disaient ces deux assassins qui avaient le tempérament des Lemaire, des Filon et des Troppmann, ce ne serait plus Maillot que nous mettrions à la tête d'une affaire. Maillot n'est qu'un *machabée !*

En termes du métier, un machabée est un *lâche* qui vend ses frères! Tout criminel repenti est pour la bande des assassins un réfractaire que la bande punit de mort!

C'était parce que j'avais bien jugé le meurtrier de la veuve Rougier, que dès la dénonciation volontaire au commissaire de police du quartier Saint-Merry, je résolus de faire appel à tout ce qui lui restait de bons sentiments, en aiguisant de plus en plus ses remords, et en lui faisant peur de la mort.

Je réussis, en me faisant son confident, en partageant ses douleurs, et en compatissant à ses infortunes, à lui tirer les étranges révélations qui me mirent sur la piste de tous ses complices : gens altérés de sang et plus gangrenés que lui par des débauches contre nature.

Ils avaient raison, ces misérables, incapables de remords, altérés de sang, pourris de vice, Maillot n'était qu'un machabée. Il n'avait pas même l'orgueil de son métier.

Car les voleurs, les assassins ne sont pas ce qu'ils paraissent être aux yeux du vulgaire, des ju-

ges et des geôliers, ils sont fiers de leurs crimes, comme les soldats, entre eux, sont fiers de leurs exploits!

Là, n'était pas le cas de Maillot, de là le mépris que lui ont voué ses auxiliaires! je le répète, la franc-maçonnerie du crime avait eu grand tort de le faire chef de la bande des meurtriers de la veuve Rougier.

Lorsque je visitai Maillot à la Roquette, je le surpris les larmes dans les yeux et les paupières rougies par les veilles.

Et au risque de passer pour dupe, je crois que c'était moins la peur de l'échafaud, que la peur causée par le fantôme de la veuve Rougier qui le rendait dans cet état,

Un jour il me dit :

— Monsieur Claude, je sais que vous vous intéressez particulièrement à moi, par le service que ma reddition volontaire et les révélations que j'ai faites ont rendu à la justice; mais je ne sais si je dois louer personnellement tout ce que vous faites pour me sauver de la mort, car la mort serait la fin de mes tourments.

Un autre jour, il ajoutait devant moi, en recevant, dans son cachot, un billet anonyme, annonçant qu'un de ses complices vendus par lui, se promettait de faire son affaire.

— Il me menace! mais il ne sait donc pas qu'en me tuant, il me rendrait service!

Lorsque je l'interrogeai sur ses antécédents, il me répondit ce qu'il répondit à peu près à l'audience.

— Que voulez-vous que je dise! Depuis l'âge de

sept ans je me suis trouvé seul sur le pavé de Paris. Enfant j'ai été abandonné au hasard. J'ai toujours été malheureux et je me suis perdu. Ma vie s'est passée dans les prisons et dans les bagnes. Et vous savez que là *on ne s'appartient plus !* c'est une fatalité. Je ne dirai pas que j'ai commis un *crime* par des circonstances indépendantes de ma volonté, cependant... ce n'était pas tout à fait...

Ici, il s'arrêtait, comme il s'arrêta à l'audience; lorsque arrivé à faire à peu près la même déposition, il me dit :

— Si j'ai tué, c'est que je n'ai eu personne à qui me recommander pour me sauver de moi-même. Je n'ai toujours eu en perspective que le vol. J'ai volé, j'ai fini par tuer.

Lorsque j'examinais son dossier judiciaire, je reconnaissais, dans tous ses méfaits, le caractère particulier aux pégriots. Maillot n'était pas un criminel comme Lemaire, ni même comme Poncet; c'était un escarpe adroit, endurci peut-être et qui regardait le vol comme une profession.

En 1841, il est condamné pour vagabondage et mendicité ; en 1846, pour vol à huit mois ; en 1849, pour vol à seize mois; en 1852, pour vol, par la cour d'assises, à dix ans de travaux forcés ; en 1862, pour rupture de ban, à treize mois d'emprisonnement.

Ce qui le poussa au meurtre, selon lui, c'était parce que, après cette dernière peine, on lui avait infligé dix ans de Cayenne qu'il n'avait pas mérités.

En pleine audience il réitéra ce qu'il m'avait dit :

— Une première fois, on m'envoya à Cayenne,

pour rupture de ban, c'était une injustice ; on la recommença. Il paraît que tout ancien forçat en rupture de ban est reconduit à Cayenne sans jugement, alors même qu'il n'a rien commis de mal.

— L'administration lui répondit le tribunal, agit en vertu d'une loi, vous avez été amené à Cayenne. Vous avez quitté Cayenne en 1872.

— Oui, monsieur, répond Maillot, j'ai été renvoyé par force, j'ai demandé à rester dans la colonie, mais on n'a pas voulu y consentir, malheureusement pour moi.

— Ainsi, fait observer le magistrat, ainsi vous vous plaignez deux fois ; d'abord, parce qu'on vous a ramené à la Guyane, ensuite parce qu'on vous a forcé d'en revenir. Cette fois quelle résidence vous a été fixée ?

— Caen, répond Maillot, et j'étais alors à Avignon. On ne m'a pas donné de secours de route. J'ai dû mendier le long de la route et je n'ai pas volé un sou.

— Cependant, arrivé à Caen, dit le juge, vous entrez chez Pezon, le dompteur, uniquement pour le voler, après l'avoir suivi.

— Non, monsieur, mon intention n'était pas de le voler.

— Vous avez commis cependant un vol important à son préjudice ?

— C'est possible, c'est l'occasion, mais je n'avais pensé à rien.

— Quelle a été l'importance de ce vol ?

— J'ai su depuis qu'il s'était monté à 6 ou 7,000 fr. Mais le principal coupable est parti. Je n'ai eu

que 1,500 fr., j'avais participé accessoirement.

— Muni de 1,500 fr., demande le magistrat, êtes-vous revenu à Caen?

— Non, termine Maillot, je suis venu à Paris.

Et là, il avoue en audience ce qu'il avait déjà dit au juge d'instruction, qu'il entrait alors en relation avec Georges, Thauvin et ses autres coaccusés.

A cette époque, c'est-à-dire au mois d'août 1874, l'affaire de la veuve Rougier était déjà en préparation par Georges et Thauvin. Elle avait eu même un commencement d'exécution; elle échoua par la présence des parents de la veuve, le 15 août, jour de la fête.

Dans ce moment-là, Maillot achevait de dépenser avec ses nouveaux camarades ce qui lui restait du produit du vol opéré chez le dompteur Pezon; il en faisait profiter sa bande, qui le destinait à n'être plus l'instrument d'un vol, mais d'un crime.

Car Maillot, je le répète, ne fut jamais qu'un instrument. C'était, pour la haute pègre, un fort habile Cartouche; c'était, pour les soldats du meurtre, un très mauvais Mandrin.

Maillot n'avait pas la bosse du meurtre.

Bien différents étaient ses deux associés, Georges et Thauvin. Sans eux la veuve Rougier eût obtenu grâce de la vie. Par deux fois, comme je l'ai dit précédemment, Maillot hésita à frapper la veuve. Ce fut Thauvin qui, une troisième fois, barra le chemin à Maillot, hésitant à commettre avec Georges ce forfait tant de fois ajourné.

Je ne rappellerai pas les incidents de ce crime que

'ai détaillé dans un précédent chapitre, et que Maillot raconta à l'audience avec une impartialité qui fit dire à l'un de ses complices :

— Maillot est un menteur; il voit à travers la *verte !* Demandez au commissaire de police si Maillot aime l'absinthe.

Et cependant ce Maillot, que Georges et Thauvin ne ménageaient pas, les sauva de la peine de mort par son impartialité, par son repentir. Lui, le plus coupable des trois, en ne montant pas sur l'échafaud, engloba dans la grâce qui lui fut accordée la remise de la peine capitale infligée aussi à ses deux complices endurcis.

Lui surent-ils gré de sa confession, de ses aveux à la justice, qui, après avoir perdu ses associés, les avait sauvés de la mort. On va le voir dans le chapitre précédent, par la correspondance d'un écrivain judiciaire qui suivit jusqu'à son ponton Maillot et ses complices sauvés de la peine de mort.

CHAPITRE XX

LES PONTONS ET LES CONVOIS DE FORÇATS.

Les révolutions ont cela de particulier, elles font retourner, par leurs réactions, les sociétés les plus avancées à leur point de départ. J'en ai eu la certitude par ce qui m'arriva. Il me fallut, après la Commune, pour avoir raison des nombreux bandits qui avaient profité de nos désordres, recourir au vieux système de Vidocq que j'avais tant répudié autrefois; il me fallut faire la chasse au voleur par les voleurs!

Il en fut de même pour les vieux moyens de répression et les anciens systèmes de bagnes et de pontons, en défaveur depuis trente ans. De nouveau on les mit en vigueur; le bagne de Brest refleurit comme au *bon* temps de Vidocq; les pénitenciers politiques et autres s'emplirent comme à l'époque des premières terreurs! Il n'y eut plus pour les forçats de cette époque assez de bagnes, assez de pon-

tons, de Brest à l'île de Ré et à Aix. Je cite pour prouver mon dire les journaux du temps.

« Les caves de l'Orangerie et de Versailles, écrit un journal de 1871, les baraquements de Satory se sont trouvés insuffisants pour renfermer les milliers de prisonniers que la défaite a mis entre les mains de l'armée. Il a bientôt fallu les répartir dans d'autres lieux et choisir ceux qui offraient les plus solides garanties contre les tentatives d'évasion ou de révolte.

« On ne pouvait trouver mieux que les pontons de nos grandes cités maritimes. Ce sont là, en effet, des forteresses dont l'isolement, au milieu de l'Océan, rend la surveillance bien plus efficace. Brest, notre grand port militaire, avait tout ce qu'il fallait pour donner un logement sûr aux ex-fédérés. On n'eut pas trop de peine à former trois escadres pénitentiaires de pontons, qu'on installa à une distance assez respectable de la rade.

« Une de ces escadres, composée des vaisseaux : le *Fontenoy* et la *Bretagne*, des trois transports : la *Renommée*, l'*Hermione*, la *Marne* et de la corvette cuirassée l'*Atalante*, fut installée dans la grande rade.

« La *Ville de Bordeaux*, le *Napoléon*, l'*Austerlitz* et l'*Yonne*, mouillés dans le voisinage de l'île de Trébéron, formèrent la seconde section, dont l'ensemble pénitencier fut complété par une troisième section embossée sous les feux du fort de l'Armorique, à quelques encâblures de l'île Ronde.

« Ces navires, commandés par un officier supérieur qui a installé son quartier général sur le *Fontenoy*,

sont sous les ordres d'officiers de vaisseau, surveillés par les équipages et gardés par des troupes d'infanterie de marine.

« Douze mille prisonniers environ sont répartis sur les pontons, qui peuvent chacun en contenir de sept à neuf cents, logés dans les batteries. Divisés par escouades de dix, les ex-fédérés font trois repas par jour. Le vin est absolument proscrit de leur ordinaire. A part cela, leur nourriture est à peu près la même que celle des matelots.

« Deux heures le matin et deux heures le soir, les prisonniers montent sur le pont pour y respirer la vivifiante brise de la mer. Il leur est permis de fumer pendant ce temps de promenade hygiénique.

« Ceux qui sont malades sont soignés, soit à l'hôpital maritime, soit au lazaret de Trébéron ; sur le nombre, on compte, en moyenne, quatre décès par jour!

« Il y a eu, alors que l'exaspération de la défaite n'était pas encore calmée, quelques tentatives d'insubordination à bord des pontons de Brest. Une répression *énergique* en a eu *facilement* raison. Les révoltés n'ont pas chance de réussir en pleine mer et dans ces conditions. Quant aux évasions, leur réussite est encore plus problématique. Outre la surveillance du bord, des chaloupes à vapeur et armées en guerre se livrent tout autour des pontons à un continuel va-et-vient. La mission spéciale de ces *mouches* marines est de surveiller nuit et jour les pontons et de signaler tout mouvement et tout incident qui ne serait pas réglementaire. »

Et trois ans après, ces pontons, sur lesquels des

répressions *énergiques* avaient facilement raison des prisonniers, existaient encore. J'en fournis la preuve par cette correspondance particulière adressée au *Moniteur;* je la reproduis d'autant plus volontiers qu'elle a trait particulièremeet à Maillot; elle est datée de Saint-Martin-de-Ré, en août 1875, lorsque les *politiques* ne faisaient que d'évacuer les citadelles.

La commission médicale, écrit cet autre correspondant, vient de visiter les forçats déposés à Saint-Martin-de-Ré, avant leur embarquement, dans les premiers jours du mois prochain, à bord du transport le *Rhin*, pour la Nouvelle-Calédonie.

« Il n'est peut-être pas sans intérêt de vous expliquer avec quel soin minutieux procède cette commission; car pour un aussi long trajet et avec une telle agglomération d'hommes, l'administration sanitaire doit prendre toutes les précautions possibles pour prévoir les *épidémies souvent inévitables* par suite du régime alimentaire ou des conditions climatériques des latitudes à traverser.

» Lorsque le dossier d'un individu est complet, c'est-à-dire lorsque toutes les juridictions successives jusqu'au recours en grâce ont été épuisées, l'homme est inscrit sur une liste, arrêtée par le ministre de l'intérieur, pour subir la visite médicale corporelle avant son embarquement.

« Je dois noter un point assez curieux. Depuis l'évacuation par les détenus politiques de la citadelle, certaines appropriations intérieures ont été faites, et, notamment, on a réuni deux cellules en une seule pour en faire un prétoire ou tribunal de-

vant lequel comparaissent tous les hommes qui ont une réclamation à adresser, ou qui doivent passer en jugement pour fautes contre la discipline. Or, ce prétoire est justement la cellule qu'occupait Henri Rochefort, avec Olivier Pain, pendant sa captivité à Saint-Martin-de-Ré, et qu'il n'a quittée que pour s'embarquer à bord de la *Virginie*.

« C'est dans ce prétoire que se passe la visite médicale. Deux gardiens en grande tenue, chapeau à claque, épée au côté, se placent près de l'estrade où sont les membres de la commission.

« Les hommes à examiner sont placés dans une pièce voisine, par catégorie de vingt, et afin d'accélérer la visite, sont déshabillés jusqu'à la ceinture.

« A l'appel de son nom, l'homme se présente devant la commission, décline ses nom, prénoms, âge, profession, lieu de naissance, la date et la cause de sa condamnation et sa durée. Son identité une fois bien constatée, le médecin lui demande s'il a des raisons de santé à faire valoir pour ne pas être embarqué ou pour être ajourné.

« Suivant sa réponse, on l'inscrit comme *bon à partir*, ou bien on le fait déshabiller complètement et chaque médecin, après l'avoir soigneusement visité, donne son avis, et on décide alors seulement s'il y a lieu de le réformer, de l'ajourner ou de l'embarquer.

« Puis la liste, une fois arrêtée en triple expédition, est envoyée aux ministres de la marine et de l'intérieur.

A proprement parler, il n'y a pas d'ateliers à Saint-Martin-de-Ré, bien que les forçats soient tous

occupés à travailler. Cela tient à ce qu'ils font un court séjour au dépôt, ce qui ne leur permet pas de faire un apprentissage.

Les uns font des tonneaux, les autres des sacs en papier; d'autres enfin sont vanniers; mais la plus grande partie est occupée à effilocher de vieux cordages pour en faire de l'étoupe destinée à calfater les navires.

Parmi les forçats que la commission a reconnus bons à être embarqués se trouvent les nommés Pitois, condamné pour incendie volontaire; Gros, qui, je crois, a été condamné pour assassinat d'un gardien dans la prison de Nîmes; Brest, le boulanger qui a fait brûler son enfant au Havre; Baladier, vieillard à cheveux blancs, qui paraît avoir soixante-cinq ans, et qui a été condamné pour fabrication de faux billets de banque; et enfin le fameux trio des Maillot, Georges et Thauvin, les assassins de la veuve Rougier, de la rue de Vaugirard.

On se rappelle l'émotion causée dans le public par cette affaire, non pas à cause du fond du procès, qui n'était qu'un assassinat ordinaire, mais à cause des étranges révélations qui se sont produites au cours des débats.

On sait aussi que les deux condamnés Georges et Thauvin ont juré de tuer Maillot à cause de ses révélations et qu'on a dû le séparer des autres détenus.

Il en est encore de même à Saint-Martin-de-Ré. Maillot occupe une cellule dans laquelle il dévide du fil de bitord. Parfois il s'arrête subitement dans son travail et se met à pleurer au souvenir de son

crime. La nuit, il se réveille en sursaut, pousse des gémissements et s'assied sur son lit pendant des heures entières, poursuivi par le remords. Cet homme est-il sincère? On est tenté de le croire en observant son attitude, et telle est aussi la pensée du personnel du dépôt.

Maillot, auquel on avait donné le surnom de *le Jaune*, à cause de son teint couleur de citron, pourrait être appelé aujourd'hui *le Gros*, car il a considérablement engraissé. Il passe ses heures de récréation et ses dimanches à lire, surtout des livres d'histoire ancienne, et n'a jamais mérité aucune punition.

Il n'en est pas de même de Georges, dont la violence de caractère a nécessité plusieurs fois des mesures énergiques. En ce moment encore il est en cellule, pour rébellion je crois.

Georges et Thauvin ignorent la présence à côté d'eux de Maillot, et ils l'ignoreront aussi à bord, car Maillot sera isolé d'eux.

Thauvin, sans être précisément un bon sujet, est moins exalté que Georges. Ses occupations consistent à plier et coller des sacs en papier, pour l'industrie de laquelle plus de trente forçats sont employés.

Parmi les détenus politiques extraits de la prison de Saint-Brieuc pour être conduits en Nouvelle-Calédonie, se trouve aussi un soi-disant nommé Gustave de Beaumont, ingénieur civil, qui avait trouvé moyen de se faire ajourner successivement à tous les départs, en laissant croire qu'il pourrait faire des révélations. Mais, après plusieurs remi-

ses, on a dû se décider à l'embarquer sur le *Rhin*.

Aussitôt que le *Rhin* sera arrivé en rade de l'île d'Aix, les forçats échangeront leurs costumes contre des effets d'équipement du marin, puis la canonnière la *Comète* se rend à Saint-Martin-de-Ré, où elle les embarque par escouades de quatre-vingts, sous la surveillance des gardiens du dépôt et d'un peloton d'infanterie de ligne.

Comme dernière faveur, les forçats ne travaillent plus deux jours avant leur embarquement. On leur permet de lire ou d'écrire à leurs familles. Cette faveur a aussi pour but de laisser reposer l'homme.

« Une fois à bord du *Rhin*, ils sont enfermés dans les *cages* ou prisons par groupes de soixante environ. On les fouille minutieusement, un dernier appel nominal et matriculaire est fait, le commandant du bord donne décharge de ses prisonniers au directeur du dépôt de Saint-Martin-de-Ré, un coup de sifflet prolongé retentit, suivi aussitôt du commandement :

« — Tout le monde à son poste pour l'appareillage !

« Et il ne nous reste plus qu'à souhaiter bon quart et bonne mer aux officiers et à l'équipage du *Rhin*. »

Ces cages, où s'entassaient les prisonniers par groupes de soixante, représentaient, avec leur effrayant aspect, les cages des bêtes féroces du Jardin des Plantes, sauf que les gardiens qui montaient la garde en dehors de ces grilles avaient l'ordre de se montrer moins doux que les gardiens ordinaires des félins.

Il fallait de temps en temps les faire sortir de ces cabanons pour qu'ils ne manquassent pas complètement d'air. Lorsqu'ils montaient sur le pont pour respirer, c'était à l'heure où la brise devient insupportable.

Trop d'air dans la nuit, pas d'air dans le jour, tel était le régime des convois de forçats partant pour la Nouvelle-Calédonie.

De l'aveu du correspondant que je viens de citer, il mourait *quatre* hommes par jour! Quant aux répressions énergiques qui avaient facilement raison des rebelles, on les connaît. C'est toujours la justice sommaire appliquée aux rebelles!

Que les philanthropes n'osent donc plus décrier l'ancienne *chaîne* des forçats où, du temps de Vidocq, les prisonniers marchaient à pied, deux par deux, traînant de lourdes ligatures, ou les portant dans une grossière charrette!

A cette époque l'air ne leur était encore pas marchandé. Ils ne risquaient pas de mourir entre eux par la suffocation, par les miasmes pestilentiels qui s'exhalent des cages de la batterie, à bord des pontons, ou des navires des pénitenciers!

La réforme des nouveaux convois de forçats vaut la réforme de nos prisons; la différence entre le convoi actuel et la vieille marche des forçats traînant leur chaîne, la différence entre l'ancienne prison du moyen âge et la prison cellulaire, c'est que le prisonnier succombe aujourd'hui plus souvent qu'autrefois, avant de subir sa peine définitive.

C'est à dessein que j'ai signalé, à propos de Maillot, dit le Jaune, partant par un de ces con-

vois, les mots du correspondant parlant de ses *étranges révélations.*

Comme on l'a vu par le chapitre précédent, ces révélations, je les avais provoquées en profitant de son repentir et de ses remords. Je lui avais fait avouer ce qui a depuis formé mon opinion absolue sur tous les *pégriots assassins*, tueurs de veuves ou de vieillards, c'est que ces *pégriots*, *guides* ou *toucheurs*, ne sont que les agents de la grande franc-maçonnerie du crime qui médite, combine tous ses attentats dans les prisons centrales ou au fond de leurs pénitenciers.

Malheur à celui qui *mange le morceau*, il est condamné à mort par les siens. Maillot en est la preuve. De l'aveu du correspondant que je viens de citer, il fut isolé de ses camarades dans la traversée, et cependant ceux-ci venaient de bénéficier comme leur complice de ses confessions, qui leur avaient valu la remise de la peine capitale.

Georges et Thauvin, écrit le correspondant, *ignorent la présence à côté d'eux de Maillot*, ils l'ignoreront aussi à bord, ils l'ignoreront toujours.

Pourquoi?

Parce qu'il y a, je le répète, dans le monde des voleurs une police tout aussi vigilante, tout aussi ombrageuse que la nôtre! Ses vengeances au bagne sont terribles contre les hommes comme Maillot, qui, élevés, nourris à l'école du crime, se mettent tout à coup franchement du côté de la loi et des gendarmes!

Il règne, malgré tous les juges d'instruction du monde, un profond mystère sur la population

croissante des malfaiteurs de toute la terre! Ce mystère, s'accuse de plus en plus, depuis le procès de Troppmann et la négation de Jud! Je le prouverai en reparlant de l'affaire Brazès : on verra une fois de plus que l'assassin ne désarme pas, même en face de l'échafaud!

FIN DU TOME SEPTIÈME.

M. le Rédacteur en
du journal la Liberté

Monsieur le Rédac

Je viens de lire dans ~~Votre no~~
~~du~~ ~~un~~ ~~autre~~ un article ~~article~~
sujet duquel je vous prie
vouloir bien insérer la réclama
après
Cet article est ainsi conçu
"
"
"

Je ne suis, en aucun cas, ap
connaître les ~~intentions~~ de M.
éral, Préfet de police ~~touchant~~
prétendue ~~réorganisation~~ du
article en question, mais je
~~finissant~~ qu'à aucun ~~titre~~

sauroit ~~être~~ question de mo[...]
ouvriguement ~~la phrase~~ q[...]
ouverture est ~~au mauvais~~ inexacte [...]
dirai plus elle est malveillante
envers moi, non de ~~votre part~~ [...]
le ~~rédacteur~~ j'en suis certain mais de cette da[...]
personne qui l'a suggérée ~~d~~
~~but~~ évidemment en vue de me
dans l'esprit ~~de l'ordre~~ mes sa[...]

Je ~~crois~~ ~~devoir~~ ~~le dire~~ ~~mo~~[...]
~~fi~~ suis un humble ~~soldat~~ [...]
dont les modestes attributions [...]
~~consistoient~~ consistent dans la re[...]
des ~~visiteurs~~ et je me trouverai
suffisamment récompensé par [...]

Je ne saurais vouloir jamai[s]
~~être~~ rien de plus

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME SEPTIÈME

P. I. Ma rentrée en fonctions..... 1

II. Assassins et malfaiteurs de Paris après la Commune..... 16

III. Le chef de la Mafia..... 43

IV. La fin d'une adultère..... 61

V. Bohémiens, Mendiants et Bandits..... 74

VI. Les crimes de Pédro et de Pille-Bourse... 95

VII. Le Prêtre et le Maçon..... 113

VIII. Le Patriarche de Limours..... 132

IX. Les crimes de Limours..... 146

X. La bande La Taille..... 161

XI. La place des Maris-Trompés et la maison des Suicidés..... 182

XII. L'affaire de la rue de Suresnes..... 201

XIII. Les Maniaques et les Affolés..... 220

XIV. L'assassin de la rue de la Vierge..... 239

CHAP. XV. Le Brigandage moderne et son tour du monde..... 253
— XVI. L'affaire Brazès..... 267
— XVII. Mère et courtisane..... 313
— XVIII. L'assassinat de la veuve Rougier..... 327
— XIX. Les confessions de Maillot, dit le Jaune.... 340
— XX. Les pontons et les convois de forçats... .. 348

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

4198. — Imprimerie D. BARDIN et Cie, à Saint-Germain.

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

VIII

1110-82.— IMPRIMERIE D. BARDIN ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN.

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ

SOUS LE SECOND EMPIRE

TOME HUITIÈME

PARIS
JULES ROUFF, ÉDITEUR
14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, 14

1882

Droits de traduction et de reproduction réservés

HV
8206
.P3
C6
1881

MÉMOIRES

DE

MONSIEUR CLAUDE

CHAPITRE PREMIER

LA POLICE DES VOLEURS.

— Je suis de l'herbe des prisons ! me disait souvent Maillot, que je ne quittai plus depuis que je m'en étais fait un confident.

— Dès mon enfance, ajoutait-il, j'étais destiné à faire le *barbot*, la flotte s'est trompée en faisant de moi un *butteur*.

Ces paroles, qu'il se plaisait à me répéter, dépeignent bien son caractère.

Ce voleur, ce pégriot n'était pas du bois dont on fait les Troppmann ou les Lemaire. La police occulte du monde des voleurs et des assassins s'était trompée

en en faisant un meurtrier. Elle a forcé sa nature et la police a trouvé en lui un révélateur sincère et un mouton précieux.

Ce qui transforma ainsi Maillot, ce fut moins l'intérêt que je parus lui porter que le remords qui le força à se livrer à la justice.

Grâce aux services qu'il rendit à la Sûreté, il dut de ne pas monter à l'échafaud. Pour ces services que je ne pus obtenir, même en face du bourreau, des Troppmann ou des Avinain, Maillot devint un objet d'exécration et de *mépris* de la part des soldats restés fidèles à leurs mystérieux capitaines.

Par ses complets aveux, Maillot dévoila la puissance de cette légion de bandits anonymes dont le mot d'ordre, en temps de révolution, se transmet d'un bout du monde à l'autre; et en temps de paix, dans les prisons centrales, car c'est là qu'un crime est longuement médité avant l'heure fixée pour son exécution.

Et Maillot, par sa sincérité, a fait connaître ce qu'était un toucheur, un pégriot, un chef d'attaque: le lieutenant responsable d'un capitaine inconnu qui en fait le chef temporaire de sa légion mystérieuse.

Maillot a prouvé, le premier, que l'assassinat de la veuve Rougier était arrêté, conçu, combiné, en dehors de lui, avant d'en devenir plus tard l'ordonnateur, quand, dans son centre, cet assassinat était déjà pour tous les bandits le *secret de polichinelle*.

Instrument inconscient de ce crime, Maillot n'est choisi qu'en second lieu par l'amant d'une fille publique qui l'improvise *chef d'attaque*.

Il n'est aussi qu'un instrument dans le vol important commis précédemment au préjudice du dompteur Pezon.

Maillot n'est encore, dans cette affaire, qu'un agent salarié. Pour son rôle d'éclaireur, il ne touche qu'une remise sur le chiffre du vol conçu par des criminels inconnus. Ils ne le choisissent que pour se faire ouvrir par ce récidiviste les portes de la caisse du dompteur Pezon.

Le plus souvent ces sortes de pégriots ne savent pas le nom de leur capitaine. La plupart du temps ces derniers ne les embauchent que par l'intermédiaire des filles publiques dont ils sont les souteneurs.

Si l'affaire en vaut la peine, ses bénéfices viennent grossir la *caisse des dépôts de Londres*, sinon, comme pour l'assassinat de la veuve Rougier, ses minces bénéfices restent entre les mains des mercenaires faubouriens, auteurs du crime.

J'indiquerai le tableau que j'ai précédemment annoncé, concernant la *franc-maçonnerie* du brigandage moderne. Je ne reviendrai plus sur sa marche occulte.

J'insisterai pour dire encore que les malfaiteurs qui figurent le plus souvent en cour d'assises ne sont, pour la plupart, que des subalternes de monstres introuvables.

Ceux-ci, plus fortunés, plus privilégiés, ont le monde entier pour se dérober à nos poursuites. Ils ont de l'or en abondance pour solder une police, dont les ruses, les expédients égalent ceux de nos plus fins limiers.

Pour Maillot, comme pour Poncet, comme pour Troppmann, le mystère plane sur tous leurs forfaits; on sent ce courant qui les porte du nord au midi de l'Europe, jusqu'au Nouveau-Monde.

En temps de paix, ils ne sont que quelques-uns; en temps de révolution, ils sont cent mille!

Par les faits criminels qui se sont successivement déroulés sous les yeux des lecteurs, on a pu se convaincre que je n'avance pas une hypothèse, que je parle d'après les agissements des bandits que j'ai pourchassés.

La captivité que j'ai subie, l'arrêt de mort qui devait me frapper prouvent la pensée occulte qui fait mouvoir le monde des scélérats.

Et je fus sauvé de la mort, moins par un des miens que par un de mes adversaires, un *Pifsoif!* tout en protégant, lui, un voleur, un chef de la sûreté, il ne vendit jamais son chef, parce que ce dernier était aussi l'un des chefs de sa contre-police.

Quant aux soldats de cette contre-police, ils se recrutent tout enfants dans l'enfer des grandes villes par la misère, par l'abandon qui les livrent, corps et âme, au vol et au crime!

Toutes les législations sont ainsi faites que, dès son début, un vagabond jeté au Dépôt reste parqué éternellement en dehors du monde légal!

Alors il appartient forcément à ce monde ténébreux qui ne désarme jamais devant la société!

Aujourd'hui, par ses secousses inconsidérées, par ses fautes passionnées, par ses contresens politiques, notre société houleuse, sans boussole, voit s'ac-

croître le nombre de plus en plus menaçant de ses parias!

Qu'on y prenne garde, le banditisme en profite; il a pour pourvoyeuse la misère, pour aides la paresse et l'égoïsme, cette plaie des sociétés repues!

Maillot en est un vivant exemple.

— Dès mon enfance, me dit-il, je fus abandonné par mes parents; la prison fut mon école.

Et l'on sait que la prison n'est que l'école du vice! On sait que le Dépôt est l'antichambre de cet antre ouvert par le vagabondage et fermé par l'assassinat!

Bien avant Maillot, Lacenaire le dit! Il est mis en rapport, dans la salle Saint-Martin, avec un grinche qui l'embauche, lui apprend l'argot et en fait sa femme!

Il entre au Dépôt, égaré; il en sort, perverti! Lorsque la voiture cellulaire emporte du Dépôt un vagabond qui, par son compagnonnage avec un voleur, ne tarde pas à le devenir, on peut dire que la voiture cellulaire le suivra partout, jusqu'à sa dernière heure.

Ce fut le cas de Maillot!

En 1841, encore enfant, il est condamné pour vagabondage et mendicité. Lorsqu'il paraît en police correctionnelle, il s'est lié au Dépôt avec des voleurs qui lui apprennent à ne plus mendier, et à faire le *barbot*.

Faire le barbot est son rêve, depuis qu'il est emmené par le panier à salade à la prison des Jeunes Détenus.

Comment n'envisagerait-il pas la société comme une ennemie? Sa famille le renie ou l'abandonne! Dès lors, il ne s'entendra plus parler qu'à travers le sourd roulement des lourdes roues de la voiture cellulaire, il ne sera plus regardé pendant cinq ans qu'à travers le guichet d'un cachot!

En 1846, lorsqu'il sort de la prison des Jeunes Détenus, il est rejoint par ses compagnons qui, du Dépôt à la prison, l'attendent pour l'embaucher et lui inspirer ses exploits.

Et de 1846 jusqu'en 1862, il ne cesse de se livrer au vol, son unique métier, sans soucis, sans remords, parce que « c'est le seul moyen qu'il possède, dit-il, pour gagner son pain et mener joyeuse vie. »

— Du reste, me répéta-t-il souvent à la Roquette, le métier de grinche ne m'a jamais déplu. J'avais la main leste. J'avais la besogne toute mâchée. Lorsque j'étais pris, la prison que je subissais n'était qu'une occasion de méditer un nouveau coup. A ma sortie, je trouvais toujours des camarades prêts à travailler avec moi. Les vols *bien faits* se méditent en prison. Les prisonniers se connaissent tous. Une fois en liberté, ils savent où se retrouver et se reconnaître.

Ainsi, de l'aveu de Maillot, les détenus, jusque dans la prison centrale, se communiquent leurs moindres secrets; leur unique pensée est de recommencer, en liberté, leur indigne carrière.

Par une police inconnue, ils entretiennent du dehors, des relations qui échappent à la surveillance de tous leurs gardiens.

La franc-maçonnerie du vol n'est gênée que dans le cachot cellulaire; là où les prisonniers travaillent en commun, leur franc-maçonnerie renoue ses relations qui se font sentir dès que le récidiviste est remis en liberté.

Et Maillot m'avoua que ce fut du jour où il fut envoyé à Cayenne qu'il ressentit, pour la première fois, un grand chagrin et une grande déception.

— Ce n'était pas, me dit-il encore, comme je l'ai fait accroire à l'audience, parce que ma translation à Cayenne fut une injustice que j'étais furieux, non, c'était parce que j'étais séparé de mes affiliés naturels. Car le vol est pour moi une vocation! Loin de France, je ressentais un vide affreux! Je n'étais plus dans mon élément, j'étais exaspéré! J'avais peur d'être poussé à quelque extrémité par des compagnons qui auraient exploité là-bas mes rancunes et ma fureur. Ce fut, hélas! ce qui arriva. Voilà pourquoi, excité au meurtre par mes compagnons de Cayenne, je demandai à rester au pénitencier. Tant qu'on m'avait commandé le vol, je nageais comme un poisson dans l'eau; dès qu'on me commandait le meurtre, j'avais peur de moi! Voilà pourquoi je demandais à la justice de rester à Cayenne! La justice ne l'a pas voulu! Et alors la veuve Rougier a vécu!

Il m'était impossible de ne pas croire à la sincérité de ce Nestor du vol et de ce novice dans l'assassinat, puisque plus tard, accablé de remords, honteux de son unique crime, il se livra à la police pour se délivrer de lui-même!

Il faut dire aussi que Maillot était bien à plaindre,

au milieu des siens, depuis le meurtre habilement conçu et si mal exécuté de la veuve Rougier. Ses complices, à la suite de sa rupture avec eux, l'avaient mis à l'index. Lorsque plusieurs mois après, il essaya d'embaucher, à leur sortie de prison, d'autres voleurs pour former une nouvelle bande, et courir à d'autres exploits, tous refusèrent de travailler avec lui. C'était un *machabée!*

Il était signalé par leur police. Il était excommunié par la confrérie toute-puissante du brigandage cosmopolite.

Ce fut pour se venger de ce mépris que Maillot dénonça les complices qui l'avaient aidé à tuer la veuve Rougier.

On a vu avec quels soins, avec quelle précaution la police légale protégea Maillot pour qu'il ne subit, en prison ni sur les pontons, les effets des représailles de ses complices.

Il est bien rare que dans les bagnes, dans les pénitenciers, ceux qui ont *mangé le morceau*, comme Maillot, ne subissent pas la peine de leurs délations.

Condamnés à mort par la police des voleurs, ils subissent leur supplice par ce qu'on appelle : l'*accolade*.

Voici en quoi consiste ce genre de supplice ;

Vingt ou trente forçats, amenés sur les chantiers, loin de la surveillance des gardiens, se pelotonnent avec intention contre le camarade incriminé et jugé.

Ils se massent contre lui avec un ensemble régulier, tellement puissant que le malheureux est pris

comme dans un étau, immobile et incapable de faire un mouvement.

Sa poitrine sent trente poitrines contre la sienne; s'il veut crier, soixante mains sont prêtes à lui fermer la bouche, à étouffer sa voix.

Il devient aussi incapable de respirer que de faire un mouvement; trente poitrines, soixante bras et jambes le pressent, l'enlaçent pour le broyer de haut en bas, comme autant de serpents.

L'*accolade*, c'est le supplice en grand du brisement des os et des chairs, imaginé jadis par l'inquisition; seulement, au pénitencier, les instruments de tortures sont des hommes.

Le flot humain de ses bourreaux presse de tous les côtés le corps englouti. A peine la victime peut-elle faire entendre un soupir, il est aussitôt étouffé par un grognement sourd de la multitude poussée, de plus en plus contre ce corps jusqu'à ce que mort s'ensuive.

Tel est le supplice de l'accolade, inventé par la police des voleurs au pénitencier et aux bagnes.

Rien ne dit que Maillot échappera à la vindicta[illegible] de Thauvin, à cette accolade, supplice ordinaire réservé aux traîtres par la police des voleurs.

Cette police ne se contente pas de venger les siens, d'avancer pour ceux qui les ont trahis les représailles de la justice.

Lorsque les guerres civiles entraînent avec elles la perte de la société, la police des voleurs trouve le moyen de créer des bandes qni se développent sur tous les points en révolte, à l'ombre d'une bannière politique.

La dernière heure de la Commune, la dernière heure de l'empire du Mexique : l'une qui sonne à Paris par l'incendie, l'autre qui sonne à Queretaro par la mort de Maximilien sont marquées également par l'apparition de ces chefs de bandits. L'un s'appelle à Paris L... de M..., Sicilien ; l'autre, le bandit S***, dont la *guerilla* devient, à un moment donné, la terreur du Mexique et de ses partisans.

Je n'ai pas à revenir sur la dernière heure de la Commune. Je dois dire que, lorsque le comité central n'existait plus à l'Hôtel de ville, il était remplacé par des chefs étrangers, bandits italiens et polonais, etc., etc., qui, dans l'incendie de la capitale, décrétaient, en toutes les langues, les lois les plus arbitraires, les plus atroces sous les flammes de Paris.

Quand les chefs de parti fuyaient la capitale ou s'y faisaient tuer, des chefs de partisans restaient sur les points incendiés pour ramasser les épaves d'un pouvoir battu, désespéré, à l'agonie !

Ce qui se passa dans la capitale, à la tête des fédérés candides qui ne s'en doutaient guère, s'étaient passés quelques années auparavant autour de Mexico.

Un des lieutenants de Maximilien, qui s'était endormi dans un camp de l'armée impériale, se réveille par la trahison des siens, au milieu d'une armée ennemie.

Il reconnaît parmi ses adversaires, au milieu de la *guerilla* qui le fait prisonnier, des bandits de *Sinaloa*. L'aspect de son chef, qui n'est qu'un vo-

leur et un assassin de profession, lui inspire l'idée de lui offrir sa montre et dix onces d'or s'il lui laisse la liberté. Il promet en même temps à ce chef mille piastres, à la condition que la nuit suivante il le fera sortir de la place s'il tient encore à la garder.

La proposition est acceptée sans hésitation par ce chef des bandits de Sinaloa. L'officier de Maximilien est libre, il est délivré de tous les soldats de ce partisan; celui-ci le laisse partir, il se contente de sa montre, de ses dix onces d'or, sans commettre l'imprudence d'aller à sa rencontre, ni d'attendre son retour pour réclamer ses mille piastres.

En temps de paix, la police des voleurs ne chôme pas. Elle s'exerce dans tous les pénitenciers de la terre. Si les chefs restent cachés dans leurs repaires, ils font agir leurs bandes. Elles communiquent avec tous les forçats du globe, par des signes mystérieux, inconnus de tous les gardiens et de tous les policiers.

Ils ont alors pour intermédiaire, la femme.

C'est par la fille publique, quelquefois une courtisane de haute volée ramassée d'abord dans la boue par un souteneur de bas étage, c'est par la fille publique que se commettent les vols les plus audacieux et les crimes les plus épouvantables.

Maillot en est un exemple. Jamais il n'eût été l'assassin de la veuve Rougier sans la fille publique Mazuel, la concubine de Greffier, son complice, qui recevait les dépouilles de la bande. Elle fut l'ordonnatrice de ce crime médité depuis longtemps dans les pénitenciers.

La fille Mazuel fut à Maillot ce que fut la fille Elisa à Poncet.

Ces deux pégriots revinrent de la Guyane assassins, après n'avoir été que de simples voleurs.

Les voyages forment l'éducation de la jeunesse... des bandits par le frottement de tous les scélérats de la terre.

Sans la femme, qui, dans un respectable milieu, est l'inspiratrice de toutes les vertus, comme elle est, dans un milieu infâme, l'inspiratrice de tous les crimes, sans la femme, la police ne compterait pas autant d'insuccès dans sa chasse aux criminels, les criminels ne seraient pas aussi nombreux.

Il arrive que, par le contact de ces filles, de très honnêtes gens se font les complices, par excès de scrupule, de leurs souteneurs. Je vais en citer un exemple :

Un bijoutier d'un des plus élégants quartiers de Paris, vieux garçon très riche, avait pour maîtresse une certaine dame dont la vie facile n'était pas exempte de fautes très condamnables.

Ce bijoutier se ruinait pour elle ; mais il se contentait de se ruiner pour ses beaux yeux, sans avouer les relations qu'il avait avec cette fille.

Pour tous ses clients plus ou moins titrés, cette hétaire n'était que sa cliente.

Un jour, sa maîtresse lui recommande un jeune ouvrier bijoutier, un graveur dont les allures aristocratiques, les façons dégagées, les regards fiers, démentent le caractère de son humble condition.

Le bijoutier, tout en acceptant les yeux fermés

ce jeune onvrier, s'étonne de son élégant aspect, si en dehors de son humble condition.

Sa maîtresse lui répond qu'il n'a pas à s'étonner de cela, c'est, au contraire, chose fort naturelle : des revers de fortune, des catastrophes de famille ont fait de ce jeune homme instruit, homme du monde, un pauvre ouvrier.

— Dans cette nouvelle condition, ajoute la maîtresse de son futur patron, il ne mérite que davantage la sympathie de son opulent amant.

Voilà donc le jeune homme installé chez le bijoutier à la mode.

Hélas! c'était introduire le loup dans la bergerie!

Ce jeune homme n'était qu'un habile pick-pocket envoyé de Londres et de Liverpool par l'intermédiaire de cette courtisane pour achever de voler son riche amant.

Quinze jours se passent; le graveur, qui a su capter par son intelligence son nouveau patron, lui annonce qu'une dame de sa connaissance, avec laquelle il a conservé des relations d'homme du monde, désire faire l'emplette d'une parure d'une centaine de mille francs, il ajoute :

— J'ai songé à vous faire plaisir en pensant à vous pour vous faire profiter de cet achat.

Le bijoutier, homme d'affaires tout en étant homme de plaisir, se félicite de plus en plus d'avoir pris pour commis un jeune homme qui a conservé d'aussi belles relations.

Il se hâte, pour le lendemain, muni de cent mille francs, de se rendre à un café où rendez-vous est

pris avec son noble commis et la grande dame.

Ils montent dans un cabinet particulier où la nouvelle cliente a donné rendez-vous au jeune homme.

Le patron et lui attendent longtemps la persoune désirée, le bijoutier s'impatiente, car l'heure de son déjeuner a sonné dans son estomac peu complaisant.

— Je suis tellement certain que Mme de X*** viendra, dit le commis, que je vous offre en attendant, un déjeuner qui sera pris sur ma commission.

Le patron ne se refuse pas au plaisir de faire cet honneur à son obligeant et intéressant employé. Ils déjeunent; la dame ne vient toujours pas.

La fin du déjeuner est très gaie, le jeune homme est sûr de sa cliente, et le patron est heureux d'être hébergé par celui qui lui promet une si belle affaire.

Du reste, le commis a une éducation, un esprit peu ordinaires; le bijoutier est tellement subjugué par son amphitrion qu'il ne s'aperçoit pas, à la fin du déjeuner, qu'il lui a glissé une certaine poudre dans son verre.

Cinq minutes après l'honnête industriel dormait du sommeil du juste. Le pick-pocket lui prenait sans façon le portefeuille aux cent mille francs mis en réserve pour l'achat offert par la grande dame.

Une fois le portefeuille du bijoutier passé de sa poche dans la poche du pick-pocket, il descend l'escalier du restaurant; il dit au garçon, qui connaissait et le jeune commis et le marchand du boulevard voisin :

— Je vais faire une course pour mon patron,

pendant qu'il cuve son champagne. Ne le réveillez pas. Une dame qui va venir le demander se chargera de le réveiller.

Il part.

Une heure après, une élégante, se présente ; elle demande à se faire conduire au cabinet particulier où sommeille le bijoutier volé.

Cette élégante n'est autre que la maîtresse de l'industriel ; elle le réveille en sursaut.

Celui-ci, qui croit avoir affaire à sa riche cliente tant désirée, s'apprête à se confondre, avec joie, en mille excuses.

Il s'arrête, la bouche béante, en reconnaissant, assise en face de lui, sa propre maîtresse.

En même temps un horrible soupçon traverse son esprit et lui fait froid dans le dos.

Connaissant par expérience la conscience très élastique de sa dame, il porte la main à sa poche et pousse une exclamation dont l'énergie trahit sa déception et son indignation.

La courtisane, en souriant, ne lui laisse pas le temps de se répandre en imprécations et en invectives ; elle lui dit :

— Ne cherchez pas où sont vos cent mille francs, pas plus que vous n'avez à chercher votre nouvelle cliente. Vos cent mille francs sont mis en lieu sûr par moi, qui suis après tout votre meilleure et votre plus chère cliente.

Le bijoutier est furieux, il ne parle de rien moins que de faire arrêter cette coquine avec son complice.

— Libre à vous, mon cher monsieur, riposte-t-elle, de faire mettre en prison votre maîtresse. Je vous en avertis, cette brutale vengeance, indigne d'un galant homme, sera pour vous le comble du ridicule. Je vous ai joué ce tour avec mon complice, comme vous l'appelez, uniquement pour me venger de votre ladrerie. Je vaux bien cent mille francs, après tout! j'ai pris ce que vous ne m'auriez jamais donné de bonne volonté! Maintenant, si vous ne m'estimez pas cent mille francs, en dehors du chiffre que votre munificence de boutiquier m'octroyait bon an mal an, j'exhiberai au tribunal vos lettres pleines de flammes et de confidences intimes. Vos éloges à mon égard ne feront que donner plus de prix à ma beauté aux yeux de tous vos clients! Prenez-garde, vous perdrez plus que cent mille francs en m'attaquant, vous perdriez votre réputation! et votre réputation, c'est votre fortune! Soyez raisonnable, quittons-nous et ne vous plaignez plus, puisque je suis payée selon ma valeur et d'après mes mérites!

Le bijoutier courba la tête, trop convaincu de la logique serrée de cette fine mouche, aussi présomptueuse que belle, aussi habile qu'audacieuse.

Elle partit; le bijoutier ne la suivit pas, heureux d'en être quitte pour cent mille francs, quoiqu'il trouvât la leçon un peu chère.

Mais il en voulait toujours au jeune coquin qui l'avait si habilement joué.

Il se promit bien, s'il le retrouvait jamais, de lui faire payer la leçon qu'il lui avait donnée en collaboration avec sa Circe.

Un jour, en se rendant chez un confrère, bijoutier comme lui, il voit dans son magasin un commis dont il croit reconnaître la physionomie.

Ses soupçons se réveillent ! ils se réveillent avec d'autant plus de raison que le jeune homme, à sa vue, dissimule son visage et prend un prétexte pour sortir.

Alors le bijoutier volé prend à part son confrère. Il lui raconte, tout en cachant, bien entendu, ses relations avec la complice de ce voleur, la soustraction de cent mille francs dont il a été victime par le fait de ce commis indigne.

Le confrère est d'autant plus enchanté de ce détail qu'il a à se plaindre d'une forte soustraction de montres depuis que ce jeune commis, qui lui vient d'Angleterre, de Liverpool, est employé dans son magasin.

— Mais, ajoute le confiant industriel, ce jeune homme a des allures si distinguées, un savoir, un tact si en désaccord avec sa condition, que je ne l'aurais jamais soupçonné.

Alors l'industriel déjà refait, lui dit qu'il pensait comme lui avant d'être convaincu que son commis si bien élevé et si sympathique, n'est que le dernier des filous.

Le second bijoutier, qui n'a pas les raisons du premier pour épargner son voleur, dépose une plainte au parquet. Il indique, sur les renseignements de son confrère, qu'il soupçonne son commis au sujet du vol de ses montres.

La police, sur sa plainte, lui envoie un agent qui

prend chez lui la qualité d'ouvrier ciseleur; il est chargé de surveiller de près le pick-pocket, qui ne se méfie encore de rien.

L'agent déguisé se fait donner par son prétendu patron les renseignements les plus précis sur ce voleur en bijouterie.

Il apprend qu'il est revenu de Liverpool à la suite de son précédent vol de cent mille francs. Une fois bien renseigné sur les antécédents du jeune commis, l'agent, le faux ouvrier, se lie avec ce commis; il ne le quitte plus. Il capte sa confiance, il fait avec lui, en dehors des heures de travail, des parties de plaisir entremêlées de copieuses libations! Ils vont aux bals, ils fréquentent les brasseries et ne tardent pas à être les meilleurs amis du monde.

Un soir, l'agent lui fait des confidences concernant les *trucs* de leur métier. Le jeune commis, croyant s'apercevoir que son copain ne possède, pas plus que lui, un grand fonds de délicatesse, commence à lui faire des confidences qui mettent l'agent sur la voie de son *désigné*.

Puis, au café, l'agent lui demande s'il n'a pas par hasard dans sa poche un morceau de vieux journal, pour allumer son cigare à la flamme d'un bec de gaz.

Le pick-pocket, sans attacher d'importance au carré de papier qu'il sort de sa poche et qu'il lui tend, lui donne par inadvertance, le morceau d'un journal de Liverpool, ville d'où il est descendu pour courir en France à de nouveaux exploits.

A la vue de ce journal, qui ne laisse plus de doute à l'agent sur l'identité de son voleur, il empoigne le

camarade au collet; il l'arrête au nom de la loi et le fait conduire au poste.

Les deux bijoutiers sont vengés.

La police, comme on l'a vu surtout par l'affaire Brazès, n'est pas toujours aussi heureuse. Bien souvent elle est déjouée par de fausses pistes que lui crée la contre-police des voleurs.

J'ai promis de revenir sur cette affaire sans solution.

Malgré les actives recherches de mes agents, la police fut fort déroutée dès l'origine de la découverte de cet assassinat. On a vu, par les différents et nombreux rapports que j'ai publiés dans le précédent volume, que des gens sans aveu, des complices peut-être, s'acharnèrent, par des rapports mensongers, à déguiser de plus en plus la vérité.

Chose incroyable si cette chose-là ne se passait pas en Angleterre, il s'est formé à Londres, dans la police des voleurs, une contre-police ou *agence*, tenue sans doute par des picks-pockets.

Le *volé* moyennant une assez forte remise, peut s'adresser à cette agence, pour rentrer en possession de ses valeurs soustraites. Il n'a qu'à envoyer à l'agence une personne sûre, qui promet sur serment de ne pas abuser de la *confiance des agents*.

A l'étranger notre police a contre elle la ruse des voleurs; en France, le système des théoriciens! Il en est de la police comme de la peine de mort, on n'en dira jamais assez de mal; pourtant c'est un mal nécessaire! Sans elle le bien ne pourrait plus se produire; sans elle le germe du mal envahirait le territoire, il ne produirait plus que des fleurs... du

mal. Le bien serait étouffé et il resterait sans défense. La société ne peut se protéger sans garde-fous!

Telle qu'elle est, notre police a bien encore de la peine à lutter à armes égales contre les malfaiteurs. Les criminels, aussi rusés que les policiers, emploient mille moyens pour les dépister. Quand viennent les révolutions, qui forcent les rênes du pouvoir à se détendre, les criminels n'hésitent pas à se mêler à notre police pour l'égarer et la condamner à l'impuissance. La police, tout en répudiant aujourd'hui l'ancien système, du premier et second Empire, est bien forcée, comme après la Commune, pour faire rentrer dans les prisons les échappés du bagne, de se servir de ceux qui, bandits comme eux, s'offrent à les trahir et à les rabattre à nos agents.

Ce fut mon cas.

Trois ans après la révolution, l'affaire Brazès me prouva que je ne luttais pas sans des difficultés inouïes contre les scélérats.

Lorsque, pour cette affaire, il fallut me mettre en campagne, les habitants du quartier, induits sans doute en erreur par des intéressés, furent les premiers à entraver mon enquête.

Ce que je n'ai pas dit encore, c'est que le malheureux Brazès, victime d'un assassinat, fut d'abord considéré comme ayant été frappé d'apoplexie.

Il y avait sans doute dans le voisinage des gens désireux de faire croire que Brazès était mort de mort naturelle.

Je vais citer un fait qui retarda l'action de la jus-

tice. Il est consigné dans les journaux de l'époque, qui disaient en propageant cette erreur volontaire :

« Hier matin, 5 décembre 1872, vers huit heures et demie, Brazès a été trouvé mort dans sa cave. Sur la déclaration d'un de ses parents, le commissaire s'est transporté sur les lieux en compagnie d'un médecin pour procéder aux constatations légales.

« Il fut reconnu que la mort, qui remontait à dix heures environ, avait dû être déterminée *par une attaque* d'apoplexie foudroyante.

« Cette opinion paraissait d'autant plus vraisemblable que ce cadavre portait à la tête une légère blessure qui semblait produite par la chute subite du corps sur un débris de bouteille.

« Mais, vers midi, un second examen médical a fait découvrir à la gorge, un peu au-dessous de la cravate, une autre profonde blessure faite certainement à l'aide d'un instrument tranchant.

« Aucun objet de cette nature ne se trouvant à portée du défunt, il y a lieu de présumer que le décès du sieur Brazès ne peut être que le résultat d'un crime.

« Et c'est alors que la magistrature ouvrit une enquête qui se poursuivit avec activité. »

On a vu, par la succession des rapports qui se contredisaient les uns par les autres, que la contre-police des malfaiteurs était aussi active que notre police pour mettre à néant des probabilités qui paraissaient conduire tout d'abord les rapporteurs sur les traces de la vérité. Plus on se croyait sûr de l'atteindre, plus elle fuyait devant eux.

C'est que l'œuvre d'une contre-police occulte

s'acharnait encore à dérouter mes inspecteurs ; je reviendrai sur cette affaire qui, au 23e rapport, ne se termine pas avec l'arrestation du boucher C***, dit le Terrible.

On verra si ce boucher a bien été le véritable meurtrier de Brazès ; en tous les cas, il n'était pas un chef de bande, pas plus que ne le furent Maillard, Marjotte et Maillot.

Aussi bien que le terrible boucher, Marjotte et Maillard sont restés à l'état de mythe pour la justice! Si Maillot fut pris en dépit de sa contre-police, qui du reste ne le protégeait plus, ce fut parce que Maillot se dénonça lui-même.

CHAPITRE II

LES FRÈRES RIVAUX.

Quelque temps après la guerre, un gentilhomme breton, qui s'était vaillamment battu sous les ordres de Cathelineau contre les Prussiens, un châtelain, maire de sa commune, quittait brusquement le domaine de ses pères, après avoir donné sa démission de maire.

Quelques jours après, c'est-à-dire au milieu de l'année 1872, un cavalier arrive au grand galop par le chemin de Louhan; il s'arrête tout à coup devant la maison du juge de paix, met pied à terre et s'élance dans le cabinet du magistrat.

— Je viens de tuer mon frère, dit-il, au château de K***, je l'ai tué à coups de revolver. Je vais me mettre à la disposition de la justice.

Il n'obtint pas de réponse du juge de paix ébahi.

Ce magistrat, par tradition, considérait son maire, un grand seigneur, comme son supérieur.

Sa famille, de temps immémorial, en Bretagne, était habituée à être entourée par les habitants et leurs fonctionnaires d'un légitime respect.

Et la bravoure dont ce descendant des preux avait fait preuve à la dernière guerre, n'avait pas peu contribué à entourer d'un nouveau prestige la noble famille de ce gentilhomme.

Le magistrat le croit fou.

Son opinion se confirme par la démission qu'il a donnée quelques jours auparavant comme maire, lui que les paysans adorent, autant par le prestige attaché à son nom, que par son affabilité qui n'est entachée que d'un peu de brusquerie, relevée du reste par un grand courage.

Il l'avait prouvé dans la dernière guerre.

Le juge de paix n'en doute pas, ce grand seigneur est fou.

Celui-ci remonte en selle, il poursuit sa route; il se rend au chef-lieu de son arrondissement, il sonne à la porte du procureur de la République et renouvelle sa première déclaration, en se constituant prisonnier.

D'abord le procureur de la République partage l'opinion du juge de paix.

Il se refuse à recevoir comme prisonnier un homme de cette importance, dont les portes du château lui ont été si souvent ouvertes par sa famille.

Il repousse son accusation faite par lui-même.

Au lieu de vouloir avertir le parquet, il veut consulter un médecin pour se persuader que M. de K*** est sous le coup d'une aliénation mentale.

Mais dans l'intervalle, le juge de paix a constaté malheureusement la vérité du fait. Transporté au château, il trouve dans la bibliothèque la mère de M. de K***, tout en larmes.

Un terrible et navrant spectacle s'offre à ses yeux : Mme de K*** est accroupie, rampante, plus que agenouillée auprès du cadavre de son plus jeune fils.

Le juge de paix est forcé de se rendre à l'évidence, en voyant le visage défiguré du malheureux jeune homme, frappé par un revolver.

Tout ce coin de la Bretagne ne tarde pas à être ému par le scandale de cet assassinat entre deux frères rivaux. Ce meurtre provoque un procès qui se déroule devant la cour des assises du Finistère.

Voici le fait :

Les deux frères Ollivier et Ernest de K***, habitaient avec leur mère, veuve depuis plusieurs années, le château de K***, en Lauhan.

Olivier, le Caïn de cet Abel, avait, avec moins de perversité, tout le caractère altier du héros biblique. Il était violent, emporté, ombrageux. Ernest, au contraire, était la douceur même, mais il avait cette douceur particulière au Breton, qui s'affirme par un entêtement mêlé à une certaine dose de finasserie.

Quoique Ernest eût les passions tout aussi vives que d'Ollivier, il les dissimulait sous un abord froid, concentré qui désespérait la nature fougueuse d'Olivier.

Elle s'exerçait d'autant plus volontiers contre son frère que sa mère préférait la nature douce et tranquille d'Ernest.

Cependant, malgré cette préférence, Ollivier en sa qualité d'aîné de la famille, dirigeait l'exploitation de tous ses biens. Dans le pays, il était tout-puissant, et il jouissait d'une grande considération, en sa double qualité de maire de sa commune et de lieutenant de louveterie de son arrondissement.

Malgré tout le privilège dont bénéficiait Ollivier, Ernest était le constant objet de sa jalousie, aussi violente qu'ombrageuse. L'affection dont l'entourait sa mère servait de prétexte à sa jalousie. Il ne fallait qu'une occasion pour qu'elle dégénérât en haine.

L'occasion ne tarda pas à éclater entre les deux frères.

Comme toujours ce fut une femme qui la provoqua.

Mais quelle femme?

Une servante!

Dès le commencement de l'année du crime, M^me^ de K*** avait pris à son service, en qualité de cuisinière, une nommée Marie, c'était une jeune fille âgée de vingt ans.

Les deux frères en devinrent amoureux.

Marie n'était pas précisément belle, mais elle avait les attraits de ses vingt ans. Elle jouissait d'une fraîcheur printanière et purpurine, et elle avait une candeur qui, chez une Bretonne, n'est pas exempte d'une certaine coquetterie.

Sans être malhonnête, Marie était légère, elle n'était pas fâchée, à l'exemple de la première femme, de faire valoir aux yeux des jeunes gentilshommes,

le fruit défendu qui perdit notre peccable et fragile humanité.

Son orgueil n'était pas médiocrement flatté, elle, une simple servante, de voir à ses pieds deux gentilshommes, dont le nom, de père en fils, avait fait trembler de respect et de crainte, les anciennes générations.

Possédés de plus en plus par la coquette, irrités par les manèges que la servante comme la grande dame, apprend en grandissant, les deux frères, jusque sous le toit maternel, ne cessèrent de poursuivre Marie de leurs protestations passionnées.

La jalousie haineuse qu'en éprouvèrent les deux frères ne tarda pas à transpirer dans la commune de K***.

Un jour Ollivier dit à qui voulait l'entendre :

— Ernest est bien heureux d'être mon frère, sans cela je lui plongerais du plomb dans la tête.

Un mois après une vive querelle éclata entre les deux rivaux.

Ernest poussé à bout, plus froid dans ses relations amoureuses qu'Ollivier, lui dit :

— C'en est trop ! et pour couper court à nos discussions, je vais demander l'expulsion de cette servante à ma mère.

Ollivier le prie, le supplie de n'en rien faire.

Mme de K*** comprend le danger que court sa servante dans sa maison. Elle va au devant de ses désirs, lorsque Marie est épouvantée du ravage que sa coquetterie a fait dans le cœur des deux frères.

Ollivier est déjà fou, Ernest plus raisonnable préfère son repos à sa passion, dès que la servante plus

légère que coupable, consent à recevoir le compte de M^me^ de K^***^.

Marie quitte le château.

En apprenant que Marie succombe sous la volonté de sa mère, partagée par son frère, Ollivier entre dans une violente fureur après avoir sollicité en vain M^me^ de K^***^ à revenir sur sa résolution.

Mais M^me^ de K^***^ est Bretonne. Elle est aussi indomptable devant la prière que devant les intimidations d'Ollivier.

Alors, Ollivier chef de la famille, quitte sa mère. Il court se répandre en injures et en incriminations contre son frère.

Ernest lui oppose un grand sang-froid, et après une entrevue des plus vives, il lui envoie cette lettre pour dernière réponse :

« Si c'est une affaire de cœur, je ne puis y croire. Si c'est une affaire d'amour-propre, je vous sauve du bagne. Vous savez qu'un fonctionnaire comme vous, ne peut violer une jeune fille sans être passible des galères à perpétuité. »

Ce billet montre l'abîme profond creusé entre les rivaux.

Cet écrit du flegmatique Ernest, est de l'huile jetée sur le feu. C'est à la suite de la réception de ce billet, dans la même soirée, qu'Ollivier adresse au préfet du Finistère, au sous préfet, sa démission de maire, de conseiller municipal et de lieutenant de louveterie.

En même temps il se dispose à quitter le château de ses pères. Il annonce sa résolution à sa mère qui se contente de lui répondre :

— Dieu ne te bénira pas de quitter ainsi les tiens !

— Cela m'est bien égal ! répliqua-t-il brusquement et en haussant les épaules d'un air de violent mépris.

Il se retire.

Il vit seul, éloigné de sa famille et de son pays ; il est persuadé qu'il est supplanté par son frère Ernest.

Il le traite de sournois, il ne doute pas qu'il a des relations avec la servante loin du château. Il ne lui a laissé le champ libre que pour mieux l'épier.

Il n'a plus qu'un but, se venger.

Il rôde la nuit autour du château.

Persuadé que dans la nuit, Ernest reçoit à l'insu de sa mère, la servante Marie, il se cache dans les arbres du parc. Il grimpe au haut des vases ornant le péristyle de l'escalier. Il épie, dissimulé derrière les vasques et les statues, les fenêtres vis-à-vis d'où il suit, d'un œil avide, fiévreux et fouilleur l'ombre de son frère.

Une nuit il a cru reconnaître Ernest en tête à tête avec une femme, il saute du péristyle dans un petit salon donnant dans une bibliothèque, il y est seul, il y pénètre presque en même temps que lui, il le surprend sans se montrer, sans faire de bruit, comme le félin guette et pourchasse sa proie.

Il est armé d'un revolver. Il tourne derrière Ernest qui s'asseoit dans un fauteuil en se disposant à lire attentivement un journal.

Ollivier sort son arme sans proférer une seule parole. Il lui tire à bout portant un premier coup. La

balle du revolver lui brise le crâne, il lui décharge un second coup qui lui traverse la tête.

Il ne s'arrête pas. Lorsque le malheureux Ernest s'agite dans les dernières convulsions de l'agonie, Ollivier l'achève. Il lui décharge un troisième coup.

Quand Ernest est bien mort, il jette son pistolet sur un meuble, il se rend à l'écurie du château, il court se constituer prisonnier à la ville prochaine.

Il dit au magistrat de la ville, ce qu'il a dit au juge de paix de son canton.

— Je vien[illegible] déclarer que j'ai commis un assassinat et demande la peine qui m'est due.

Lorsque Ollivier de K*** paraît en cour d'assises, on voit un homme de haute taille, très brun, et portant toute sa barbe; il est boiteux. Il est vêtu et ganté de noir. Quoique paraissant âgé de quarante ans, il n'en a que trente. Mais le ravage de la passion, les révoltes de sa conscience, ont miné, creusé ses traits très sombres et très durs.

Ollivier forme un constraste frappant avec son frère d'une douceur de jeune fille, et possédant une physionomie presque féminine.

Quant à Marie, cette servante qui désunit les deux frères rivaux, au point de les séparer par le bagne ou l'échafaud, c'est je l'ai dit, une jeune fille assez insignifiante, qui s'est trouvée très fière d'abord d'avoir été aimée par les deux fils de son aristocratique maîtresse.

Plus tard elle a reculé épouvantée du désordre apporté par sa faute dans cette maison. Elle a eu peur de sa légèreté enfantant des rivalités si terribles. Son âme honnête s'est réveillée. Elle a elle-

même demandé son compte à la mère de ses maîtres devenus ses esclaves !

Sa seule beauté est une remarquable fraicheur, dont l'éclat est relevé par la coiffure blanche des femmes de sa région.

Lorsque le jugement a lieu, Ollivier dont la passion s'est calmée par les orages qu'elle a provoqués, et par les remords de son fratricide, ne songe qu'à exploiter la première impression que son étrange conduite a produit sur le magistrat devant lequel il s'est constitué prisonnier.

Il laisse dire à son défenseur que sa famille, du côté maternel, se sont produits de nombreux cas de folie. Un aliéniste ajoute :

« Il est constant qu'au moment du crime, Ollivier de K*** avait perdu complètement la raison.

Mais le procureur de la République répond :

— Il a eu la folie provoquée par la passion, mais les passions qui poussent au crime, il faut les combattre, les dominer et non s'en faire une excuse.

Ce qui donne amplement raison au procureur de la République, c'est la nouvelle attitude d'Ollivier de K*** à l'audience.

L'accusé qui à la première session avait paru farouche, sombre, assez dédaigneux vis-à-vis de ses juges, a changé d'attitude. Après avoir donné quelques signes d'émotion, sur la plaidoirie du procureur de la République, il finit par pâlir et courber la tête, pour déguiser sa poignante émotion il cache sa tête entre ses mains.

Lorsque le magistrat achève de parler, Ollivier de K*** sanglote.

Ce n'est plus le gentilhomme du premier jour, immobile comme une statue, et comme si tout ce qui se passait autour de lui ne le regardait pas, tenant les yeux baissés et se croisant négligemment les bras sur la poitrine.

Lorsqu'il entend prononcer la sentence qui le condamne aux travaux forcés à perpétuité ; le fier gentilhomme relève la tête, il sent bouillir dans ses veines le noble sang de ses aieux flétris par son crime.

Il s'écrie avec plus de vanité que de raison, et en défiant ses juges :

— On avait le droit de m'ôter la vie, non, de me déshonorer !

CHAPITRE III

UN PRINCE DU MAROC.

Un jour, aux Champs-Élysées, par un beau soleil de printemps, se détachaient un burnous éclatant de blancheur et un turban magnifique coiffant un fier habitant du désert. Ce costume des âges bibliques était rehaussé par l'homme qui le portait.

Il pouvait avoir trente-cinq ans à peine ; il était brun de cheveux, quoique au teint blanc, ce qui est très rare dans les pays barbaresques. Il avait la décoration du Nicham. Tous les regards s'arrêtaient avec curiosité sur cet Africain, marchant à pas comptés. Ses membres trapus, pleins de force, se développaient sous la noble envergure de son burnous ; ses plis flottaient au vent en tranchant sur nos habits noirs et en rappelant avec une poésie inconnue de nos climats, les sables du désert où courent les Arabes et les lions !

L'homme au burnous, à la physionomie placide,

particulière aux Orientaux, rappelait également par son aspect le roi des animaux dont il avait l'allure et dont il aurait pu avoir la patrie.

Tout le monde, sur son passage, se reculait pour mieux le suivre des yeux, pour bien le contempler et l'admirer.

Lui, marchait sans sourciller, dans sa gravité; il savourait sous un air d'indifférence non exempte d'orgueil, l'hommage des Parisiens pour un enfant de Mahomet dont la souche vigoureuse a gardé jusqu'à la dernière génération son caractère léonin.

Tout à coup un individu, le chapeau sur l'oreille, les moustaches en brosse, la canne sous le bras, s'approcha sans façon et d'un air de défi contre ce fils du désert.

Désignant avec dédain la croix qui brille sur son burnous, il lui crie:

— Bonjour Napoléon J***. Depuis quand, collègue, portes-tu cet ordre? Tu t'es trompé d'époque, mon faux prince, pour te montrer devant les honnêtes gens qui t'entourent, avec ce costume de carnaval?

— Monsieur se trompe ou est fou! lui riposta l'homme au burnous, sans se départir de sa gravité, prêt à continuer sa route.

— Je te dis, misérable! insista l'inspecteur, car c'était bien un homme de la police, je te dis que tu n'es qu'un imposteur! Tu es Napoléon J***, un ancien enfant de troupe; comme je suis Bagasse, troun de l'air! Et tu n'es pas plus prince, que moi je suis pape!

Et Bagasse, car c'était lui, allait déjà requérir des

sergents de ville, très disposés à lui mettre la main sur le burnous, quand la foule, sur la prière de l'Africain, faillit faire un mauvais parti à l'agent.

Bagasse n'eut que le temps de s'échapper de la multitude qui allait l'arrêter à son tour pour avoir tenté de lui retirer ses illusions.

Dès que la foule eut appris par cet agent qu'elle avait devant les yeux un faux grand personnage jouant si bien son rôle, elle ne demandait plus qu'à rester sous son charme.

Car l'homme sera toujours de glace pour la vérité et de feu pour le mensonge!

Et mon agent inconsidéré, qui se fourrait par excès de zèle dans tous les guêpiers, faillit payer encore son manque de tact, son ignorance absolue des choses humaines.

La multitude ne savait plus à qui en vouloir, ou à ce prince ou à cet agent qui lui avait fait connaître un imposteur, jouant si bien, et au grand contentement du vulgaire, son rôle d'héritier de l'empereur du Maroc.

La multitude n'aime pas la police, surtout lorsqu'elle ne se manifeste plus pour la protéger contre elle-même. Elle protestera toujours contre son autorité lorsqu'elle s'attaquera à ses illusions, à son enthousiasme et à ses préjugés.

Le Parisien essentiellement badaud, aime tout ce qui plaît à son esprit et à sa curiosité. Il s'emballe pour tout ce qui lui rappelle ce que la Révolution lui a fait perdre : les prestiges des grandeurs et l'amour du faste.

Ne pouvant plus les retrouver chez lui, il les recherche chez l'étranger.

Détestant la police, parce qu'elle est encore une autorité, il aime à se leurrer avec les flatteurs de ses goûts et de ses manies. Il ne donne à personne le droit de le détromper, parce que la badauderie parisienne préfère à la vérité nue, le mensonge agréablement fardé.

Si Bagasse eût été pourvu d'un peu de tact, il n'eût pas abordé à brûle-pourpoint le magnifique personnage, dont la croix, les superbes allures, le magnifique costume lui avaient gagné l'esprit public.

Mon agent se retira donc honteux et confus devant un prince qui avait pour défenseur la foule prête à faire pour lui contre cet agent un rempart de sa masse menaçante !

Bagasse se contenta, à ce moment critique, de dresser un procès-verbal contre ce faux prince, portant indûment la décoration et se donnant un rang aussi mensonger que son costume.

Il est vrai que mon maladroit agent n'avait pas tout à fait tort en interpellant publiquement l'aventurier qui se targuait d'être l'héritier d'un trône.

Il agissait en vertu d'une déclaration formulée par un employé supérieur de l'inspection municipale, un nommé L***.

Le seul tort de Bagasse, c'était de s'être trop hâté d'arrêter cet aventurier, c'était de ne pas avoir assez pris ses précautions pour le traquer devant un public abusé.

Mais l'excuse de Bagasse se trouvait comme tou-

jours dans son manque de finesse, dans son envie démesurée de jouer un tour à un collègue bien plus avisé que lui, guidé par cette jalousie professionnelle qui existe entre inspecteurs.

A cette époque, cet aventurier était parvenu à tromper jusqu'à la corporation chargée de surveiller les malfaiteurs.

Tous les agents de la préfecture, on le sait, ne sont pas des anges!

Et, pour sa part, Napoléon J*** l'était beaucoup moins que les autres.

Ses antécédents vont le prouver.

Enfant de troupe, ancien soldat, éloigné depuis longtemps de sa famille, Napoléon J*** avait fait connaissance de la famille B***, dont le chef était employé au ministère; puis de l'abbé M***, aumônier de la prison de Saint-Lazare.

Esprit très ambitieux, très souple, très adroit, il était parvenu, par l'entremise de cet abbé, à se faire présenter à une grande dame du faubourg Saint-Germain qui s'occupa de lui donner une position.

En 1863, il entra, recommandé par cette dame, au contrôle général de la préfecture de police. Dans le mois de novembre de la même année, il fut nommé inspecteur, au traitement de 1,200 fr.

C'est de cette année que l'ambition de J*** se réveille et que les effets de son esprit intrigant, plein de ressource, se manifestent pour la première fois. Il ne s'appelle pas, de son petit nom, Napoléon pour rien!

De sa chrysalide policière sort l'homme du monde; Napoléon J***, l'intrigant, se métamorphose en prince marocain.

Son premier coup sur le terrain de l'intrigue vaut un coup de maître. Il est vrai qu'il l'avait préparé de longue main lorsqu'il était militaire en Afrique.

Ses premières étapes, dans nos provinces algériennes, devinrent le point de départ de sa transformation. Elles lui permirent de recueillir les renseignements nécessaires pour donner quelque vraisemblance à sa nouvelle incarnation.

Déjà il avait préparé ses premiers protecteurs, dans la famille B***, à ses mensonges et à expliquer ce qu'il y avait de vague et de mystérieux dans sa naissance.

Il disait, et ce fut ce qui l'aida à se faire patronner par le noble faubourg, il disait qu'il ne descendait pas du tout de la famille très roturière des J***, mais d'une famille princière qui touchait au trône du Maroc; il avouait que son véritable nom était *Abdallah el Guennari*.

Étant enfant, il avait été fait prisonnier, prétendait-il, à la prise de Tanger, il avait été élevé par la famille J*** qui l'avait adopté.

Une fois employé à la préfecture, il a le soin de présenter à l'appui de ses prétentions un soi-disant acte de naissance, au nom d'*Abdallah el Guennari*. Dans cet acte, il est né au palais impérial de Tanger, et il a grand soin de faire viser cet acte au nom du préfet de police et du contrôleur général, son patron.

Cette pièce, lorsqu'il la présente à ses dupes, lui a été remise, raconte-t-il, mystérieusement par un marabout de la part de sa mère qui, jadis, faisait parvenir des secours à Mme J***, passant pour sa vé-

ritable mère, afin de l'élever, au régiment, avec ses autres enfants, enfants de troupe comme lui.

Son père n'était, selon sa version, qu'un père complaisant, un sergent cantinier de M^me^ J***, une cantinière.

L'abbé M***, trompé par cette fausse pièce que l'inspecteur J*** s'est fabriquée lui-même, a la candeur de se prêter à ses manœuvres.

Une fois J*** accepté comme étant un Abdallah, un héritier plus ou moins présomptif de l'empire du Maroc, il prie le candide abbé de l'assister dans son abjuration de la foi musulmane à la foi catholique.

B***, son premier protecteur, devient son parrain; une dame, la parente de B..., sa marraine. La cérémonie a lieu avec une certaine solennité à l'église Saint-Eustache. L'Eglise croit faire une magnifique conquête en convertissant un prince musulman, héritier d'un trône !

Elle ne se doute pas que le fourbe est tout converti.

Comme l'inspecteur de police est encore un personnage double : prince pour ses protecteurs, ancien enfant de troupe pour se patronner de la préfecture, l'adroit Napoléon J... ne fait entrer dans la chapelle spéciale, affectée à son abjuration, que les personnes munies d'une carte particulière.

Je ne sais si l'église Saint-Eustache n'a pas consigné, au fond de sa chapelle, ce beau jour consacré à l'abjuration d'un fils de Mahomet, héritier du trône du Maroc!

En tous les cas, le faux prince, en qualité... de

prince, allait déjà du sacré au profane. Il fréquentait, à cette époque, la fameuse Cora P..., qui avait cochers de jour et de nuit et qui recevait le culte de... tous les princes de l'Europe.

Le prince musulman va plus loin, parce qu'il n'est pas fier, parce qu'il y a aussi bien des accommodements avec le ciel qu'avec la terre, il offre à cette fille d'Ève son cœur, sa main et son nom avec le turban qui les accompagne.

Non seulement Abdallah était bon prince en sacrifiant Sa Grandeur à l'Eglise, mais il sacrifiait jusqu'à sa dignité personnelle en abaissant Sa Grandeur au point de la mettre aux pieds de la plus célèbre pécheresse de cette époque, uniquement, disait-il, pour la faire rentrer dans le *giron du devoir !*

Sa conversion et son projet d'union parvinrent aux oreilles de la préfecture, dont il était encore le très humble employé.

On prouve à la courtisane qu'elle n'a affaire qu'à un faux prince. Elle le congédie.

Mais la préfecture s'est émue.

J..., en sa qualité d'homme double : employé à son bureau, prince à ses loisirs, J... prétend devant ses patrons qu'il n'est que l'interprète du prince Abdallah.

— La préfecture, dit-il un jour à M. M***, son directeur, doit me savoir gré, au lieu de m'accuser, de mes relations avec le prince. C'est sur mes instances que j'ai pu obtenir sa conversion, qui, dans l'intérêt politique de l'Algérie, sera d'un grand poids dans l'avenir de la France contre ses rivaux qui lui envient ses possessions africaines.

L'intrigant, l'aventurier, était déjà doublé d'un diplomate.

Et, pour mieux abuser l'administration dont il relève, il montre à l'appui de son dire une chaine, une montre d'un grand prix dont le prince Abdallah, prétend-il, lui a fait cadeau.

Il sait bien qu'il est suspecté de plus en plus par ses chefs; il reste néanmoins à la préfecture, parce qu'il a encore besoin d'elle.

Il fait copier à l'inspecteur R*** une pièce contenant des noms arabes, disant que c'étaient les papiers du jeune prince, dont l'Eglise a besoin depuis qu'il a abjuré sa religion.

L'inspecteur R***, qui était spécialement attaché à ma personne, me fait connaître cette particularité.

J'avise Œil-de-Lynx et Bagasse qui, sous les ordres de L***, font une perquisition dans sa chambre.

Alors Napoléon J*** se pose en martyr. Il dépouille l'employé pour mieux entrer dans la peau du prince; il dit que, par dignité pour lui-même, si le modeste employé n'a pas voulu avouer sa noble origine, c'était pour ne pas faire rougir sa famille.

— Mais puisque la police elle-même, ajoute-t-il, perce le mur de ma vie privée, je me récuse pour me retrancher à la place qui m'est due, sur les marches du trône de mes pères.

C'est en présence de B*** et de l'abbé M***, qui se persuadent que Napoléon J*** est bien prince, que se fait la perquisition provoquée par la police.

En 1866, année de cette perquisition qui n'a pas

de suites, Napoléon J*** donne sa démission d'inspecteur.

Maintenant il n'est plus que prince.

La famille B*** commence à avoir de sérieux soupçons sur son protégé, ancien enfant de troupe, ancien soldat, ancien inspecteur.

J*** qui, à l'aide de son titre, mûrit toujours le projet d'un riche mariage, a besoin encore de ses protecteurs. Pour dissiper leurs soupçons, notre intrigant imagine deux déclarations passées devant notaire affirmant que J*** avait été enterré à l'époque où sa mère avait recueilli, avec mission de l'élever, sur le champ de bataille de Tanger, un enfant trouvé qui n'était autre que lui, le faux J***, fils véritable d'un caïd marocain.

Vers la fin de 1866, J..., par l'intermédiaire de la famille B..., fait la connaissance d'une riche héritière, Mme veuve de P..., appartenant à une honorable famille anglaise.

Le prétendu prince, par M. P..., attaché au ministère, a une entrevue à Londres avec la veuve, qui, moins dégoûtée que Mlle Cora P..., consent à devenir la femme d'Abdallah.

Le mariage a lieu en Angleterre, il est célébré le 20 mars 1867.

On vient passer la lune de miel à Paris; on y donne des fêtes arabes, Abdallah s'aperçoit que ce qui lui manque le plus c'est le fond de la langue que possèdent ses moindres sujets.

Il prend des leçons d'arabe!

En homme avisé, ce n'est pas le premier venu

qu'il prend pour professeur, c'est l'iman Mohammed, un descendant du Prophète.

Il le prend à son service moins pour profiter de ses leçons que pour être très accrédité auprès des Arabes, et il fait encore apostiller son titre de prince par le cachet de l'iman.

On ne saurait avoir trop de précautions.

Sa femme, d'origine anglaise, est de bonne foi, et c'est de bonne foi qu'elle prend le titre de princesse Abdallah.

L'Angleterre, qui a toujours eu les yeux sur le Maroc, n'est pas fâchée, par l'entremise de ses consuls, de voir une de ses compatriotes appelée à partager avec son époux le trône d'un empire si voisin de nos provinces algériennes.

Un conseiller à la cour d'Alger et à la cour de Bordeaux a des doutes. Il sait que, dans le Maroc, il n'y a pas de famille du nom de *Il Guennari*.

Un procès, à cet effet, est sur le point de s'engager au nom du gouvernement du Maroc; l'Angleterre intervient pour défendre, par ses consuls, la princesse sa compatriote.

Voilà le prince Abdallah soutenu par la diplomatie; c'est pour lui un nouveau baptême. Désormais il peut se prévaloir de son titre de prince. La diplomatie est pour lui, contre sa patrie,

On arrive ainsi jusqu'au mois de mai 1871. A cette époque le marabout Achmet ben Guerrata, celui qui a *rebaptisé* (*sic*) le prince Abdallah, car sitôt marié il a repris la foi de ses pères! le marabout lui écrit de se mêler à l'insurrection des Arabes contre la

France. Il refuse par ces mots qu'il fait connaître à ses augustes concitoyens :

« Je ne puis prendre les armes contre ma patrie d'adoption ni autoriser contre elle une agression en mon nom. »

On n'est pas plus magnanime !

Cependant l'intrigant perce encore ; pendant qu'il refuse à *ses* concitoyens de porter la guerre civile en Algérie, il ne néglige pas de faire part au prince de Bismarck de l'intention hostile de *ses* Arabes contre la France.

Il propose au chambellan de préparer le terrain de la révolte en Algérie, il lui assure le concours des Marocains, dont il est appelé un jour ou l'autre à devenir l'empereur.

On n'est pas plus diplomate !

Durant ces manœuvres, la préfecture de police ne perd pas de vue notre aventurier, qui, jusqu'en 1872, ne cesse, en raison de son titre et de ses relations diplomatiques, de fréquenter toutes les ambassades.

L'ancien inspecteur L..., qui avait été son collègue au contrôle général, alors officier de paix, ne cesse de m'adresser rapport sur rapport contre ce prince de mauvais aloi qui, par ses relations, par son mariage, a fini par être très influent et très important.

Enfin une plainte est portée contre lui par B..., son ancien protecteur, parce que le faux Abdallah a oublié, une fois marié, de payer à B... une forte remise sur la dot qu'il lui a découverte.

Un mandat d'arrêt est lancé contre lui sur la

plainte de B..., sur les rapports de L...; et c'est Bagasse qui est chargé d'exécuter ce mandat.

On a vu, au début de ce chapitre, comment il s'acquitta maladroitement de sa mission.

Enfin, lorsque le faux Abdallah est de nouveau repris par Œil-de-Lynx et Bagasse, le prince nie avec aplomb tout ce qui est imputé à Napoléon J..., ancien inspecteur au contrôle général de la préfecture.

A son tour il dresse une plainte dans ces formes :

« Je me vois forcé, écrit-il, d'adresser au général Ladmirault et au président de la République une plainte contre l'agent-inspecteur L.., et ceux qui m'ont arrêté, pour avoir outrepassé leurs pouvoirs. »

Ce dernier trait d'audace en impose au gouvernement français.

Je suis appelé chez le préfet pour être consulté avec le directeur du contrôle général. Ce dernier certifie comme moi que le prince Abdallah a bien été le Napoléon J..., autrefois débaptisé à l'église Saint-Eustache, avant d'être *rebaptisé* à la mosquée d'Alger.

Par malheur, lorsqu'il faut retrouver à la préfecture les papiers qui certifient son identité par sa propre signature, tous les papiers le concernant ont été brûlés par la Commune.

Quand il est pris, quand il paraît à l'audience, il raconte, sans pouvoir être démenti, comment il a été recueilli par la famille J..., dont il a été *obligé* un moment de porter le nom.

— Mon père, dit il à l'audience, commandant

en France.

Il est impossible d
père et mère sont m
introuvable. Il est vra
régiment. Ils sont pl
dience, c'est à peine s'

Quant aux papiers d
Il n'a plus d'archives.

Il est vrai qu'un fait
qu'il a fallu hériter d'u
pudié son titre de princ
au modeste héritage pa

Alors le président lui

— Vous n'avez pas t
quand il fallait bénéficie
plus des droits princiers

Le fourbe ne répond p
pas ce qu'on lui dit.

Et lorsque le juge lui

— Pourquoi, en 1866

heureux de mon exil, qui date de l'âge le plus tendre.

Le faux Abdallah a réponse à tout, car les actes civils n'existent plus pour le confondre.

Enfin sa nouvelle famille est pour lui. A l'audience sa femme et sa belle-sœur demandent à s'asseoir près de l'avocat du prévenu.

Lorsque J... est bien persuadé qu'on ne peut produire aucun papier contre lui, il déroule un long parchemin daté de Tanger ; c'est son acte de naissance, daté de 1841, et antidaté sans aucun doute.

Il débute selon la formule musulmane :

« *Louange à Dieu et à lui seul.* »

Il se termine de cette façon :

« *Fait au palais de Tanger.* »

A cette date de naissance, J... se dit fils de Muley-Soliman.

Par malheur, un officier, un interprète de l'état-major algérien, dit :

— Il y a près de soixante ans que Muley-Soliman est mort.

J... n'est pas confondu pour si peu, il répond à l'interprète :

— Fils et petit-fils signifient la même chose en arabe. Vous n'ignorez pas que nous sommes ainsi quinze fils ou petits-fils de Muley-Soliman.

— Je l'ignore si peu, répond l'officier, que je sais qu'il y a deux cent cinquante princes marocains enfants ou petits enfants de Soliman, ils vivent tous en bon accord entre eux ; nul ne songe donc à se disputer le pouvoir, surtout au prix d'un crime! Ce que je sais encore, c'est que votre nom ne figure

pas sur la feuille impériale où sont consignés tous les noms des héritiers du trône, feuille très longue déposée chez le cadi, et qui ne compte pas moins de 25 mètres de long !

— Probablement, riposte l'audacieux imposteur, parce que, me croyant mort, mes frères ont oublié de m'y porter! C'était pour réparer cet oubli que ma famille avait fait rédiger l'acte de naissance que je viens de produire.

Enfin, lorsque le tribunal veut consulter des témoins appelés à reconnaître J..., ancien soldat, avant d'être inspecteur de la police, la concierge R... et la logeuse S... elles disent que celui qu'on leur présente n'est pas le J... qu'elles ont connu.

La logeuse G... se prononce d'une façon formelle. Elle répond à l'audience :

— J..., dont vous me parlez, est mort ! J'en suis sûre, il est mort sous la Commune.

— Prenez garde, reprend le président, qui flaire un faux témoignage, si vous persistez à induire la justice en erreur, je vous fais arrêter.

— Vous me couperiez le cou, reprend la logeuse, que vous ne feriez pas revivre celui qui est mort et que vous voulez me faire reconnaître ici dans la personne de monsieur.

— Gardes ! s'écrie le président, emparez-vous de cette femme.

Et la logeuse est emmenée entre deux gendarmes; elle médite en prison tout ce que son faux témoignage offre de chances nouvelles à l'imposteur, au faux prince Abdallah.

En effet, malgré les mensonges de l'imposteur, aucune preuve écrite ne vient les constater. La logique, le bon sens sont contre lui ; aucune main cependant ne peut arracher le masque qui recouvre les traits de l'ancien soldat changé en prince.

Rien de sérieux ne dit qu'il l'est, aucun acte ne dit qu'il ne l'est pas.

J... n'est condamné que pour avoir porté illégalement sur son costume arabe une décoration étrangère.

Il est condamné à un an de prison.

Cette année de martyre lui sera peut-être comptée pour le rapprocher du foyer de ses pères prétendus, et de ses deux cent cinquante frères, quand viendra le tour, pour ce prince, à monter sur le trône du Maroc.

CHAPITRE IV

LES PARRICIDES ET LES FRATRICIDES.

Le privilège du bourreau comme celui d'un chef de police est de se désintéresser des crimes de l'humanité.

Mercier, l'auteur du *Nouveau Paris sous la Terreur*, se demandait en parlant de Sanson, qui avait fait tomber la tête de Louis XVI, celle de la reine comme celles de Brissot et de Couthon?

« Que dit-il? que pense-t-il ?

« Je voudrais bien savoir ce qui se passe dans l'esprit du bourreau? Plus je rêve à cet homme qui préside au grand massacre de l'espèce humaine, plus mes idées se confondent.

« Comment dort-il après avoir reçu les dernières paroles et les derniers regards des têtes coupées?

« Que pense-t-il, lui qui fut longtemps payé des deniers du trône royal et qui coupa le cou à Louis XVI? Lui qui est payé par la République

pour faire tomber les têtes des républicains de tous les partis?

« Que pensa-t-il quand il reçut des excuses de la reine, lorsque, par mégarde, elle eut posé le bout du pied sur le sien, avant de lui livrer sa tête?

« Il va, il vient comme un autre; il s'assied au théâtre du Vaudeville, il rit comme un autre!

« Pourquoi pas?

« Cet homme fait son métier. Quand il exécute, il *ne pense pas!* Il n'est homme, qu'en dehors de la guillotine.

« On l'appelle, il vient, il se rend avec *indifférence* sur l'échafaud; il frappera tant qu'il y aura une tête qui se présentera à sa fatale machine avec laquelle il fait corps! »

Eh bien! l'on m'a fait le reproche que faisait l'écrivain Mercier à Sanson, lorsque, après avoir arrêté Troppmann, pourchassé La Pommerais et tant d'autres meurtriers, je m'attablais le soir à la porte des théâtres pour me mêler, paisiblement, à toutes les joies de la grande ville.

Moi aussi, en accompagnant avec le bourreau et le confesseur l'assassin à la guillotine, sous le masque de l'impassibilité, moi aussi, on m'a accusé de froideur, d'indifférence, d'insensibilité!

Il est vrai que pour accréditer cette opinion, lorsque le lendemain d'une importante arrestation on me questionnait sur les étranges péripéties de mes chasses à l'homme, je déroutais les curieux en leur répondant :

— Que vous importent les secrets de mon métier, je ne vous demande pas les vôtres?

Et les curieux, par dépit, disaient, comme écrivait Mercier en parlant de Sanson :

« Cet homme ne pense pas. »

Hélas ! s'ils avaient lu dans mon âme, ils auraient eu de moi une tout autre opinion. Ils auraient su que si, le soir, après un drame de cour d'assises dont j'avais préparé le scénario, je fréquentais aussi les spectacles, c'était moins pour me divertir que pour me dérober à moi-même.

Les désespoirs, les cris d'angoisses, les larmes de sang dans lesquels je vivais quotidiennement n'ont pu entièrement émousser mon âme. Si je me plongeais dans les plaisirs parisiens comme dans le fleuve de Léthé, c'était pour oublier !

Le tumulte de la foule joyeuse me gagnait, mais sans m'étourdir ; et si j'étais resté seul avec moi-même dans les loisirs que me laissaient mes horribles occupations, je n'eusse pu continuer longtemps mon épouvantable métier.

C'était peut-être pour la même raison que Sanson allait au Vaudeville après avoir souffert, et pensé, sous un visage impassible, en coupant tant de têtes !

Cependant Mercier avait raison quand il disait :

« L'exécuteur des hautes œuvres ne pouvait subir à son tour les effets de la fatale machine, *lui qui faisait corps avec elle.*

Malgré la même opinion qu'ont eue de moi mes contemporains, j'ai été moins privilégié que cet ancien exécuteur.

La Terreur de 1871 fut moins clémente pour Claude, que la Terreur de 1793 le fut pour Sanson !

Si je ne fus pas fusillé en 1871, ce ne fut pas la faute de ceux que la magistrature, sous l'Empire, m'avaient ordonné de poursuivre. Pourtant je n'avais été que l'instrument de la loi avec lequel un chef de police doit faire corps.

A ceux qui m'accusent d'égoïsme, d'insensibilité, j'oppose les lettres de reconnaissance que m'ont adressées les scélérats les plus endurcis.

Autant qu'il a dépendu de moi, j'ai arrêté pour eux le couteau de la guillotine. A l'exemple du vénéré abbé Crozes, j'ai allégé autant que possible le sort de tous les prisonniers, j'ai évité pour quelques-uns la peine capitale.

Autant j'étais implacable dans mes recherches contre les ennemis de la société sous l'Empire comme sous la République, autant j'ai eu vis-à-vis d'eux de sollicitude lorsqu'ils étaient condamnés par cette société, dont la justice m'avait fait le modeste et vigilant gardien.

Si, dans l'exercice de mes fonctions, je me suis montré aussi impitoyable qu'on a bien voulu le dire, des familles très honorables peuvent certifier de mon indulgence, une fois placé en dehors de mon service.

Plusieurs membres de ces familles qui jouissent aujourd'hui d'une influence et d'une importance considérables, auraient été en cour d'assises, si j'avais eu le caractère indifférent que m'ont prêté certains journalistes qui, sans doute, ont lu Mercier! Grâce au ciel, je n'ai été que ce que m'a fait la loi. J'ai su discerner le mal engendré par le mal, du mal provenant de l'égarement des passions.

Plus d'un commerçant, très considéré, si je n'eusse écouté que la rigueur de la justice, n'aurait pas joui de cette grande considération dont ils se sont montrés indignes dans leur jeunesse, à l'heure où la passion égare le cœur et les sens jusqu'à compromettre plus tard toute une existence!

Un instrument de la loi ne pense pas, a dit Mercier. Après lui, l'ont répété certains journalistes en parlant de moi. Je laisse à ceux que j'ai sauvés du déshonneur et que j'ai arrêtés sur la pente du crime le soin de répondre à mes détracteurs.

Oui, sur le terrain de la cour d'assises, devant l'échafaud, oui, dans mes chasses à l'homme, je ne raisonnais pas, parce que j'obéissais à mes chefs, comme le chien obéit au chasseur! parce que j'agissais sur l'ordre du mandat que j'avais reçu. Mais, sans mandat, je redevenais homme quoi qu'on en ait dit!

Comme homme privé, comme ami de mon semblable, j'ai sauvé bien souvent un égaré qui se mettait déjà dans le cas de trouver en moi un adversaire armé, au nom de la loi, contre tous ses ennemis.

J'ai dit dans un des premiers chapitres de ces Mémoires que la police, comme Asmodée, a le privilège de découvrir sur Paris les innombrables toits de ses foyers criminels.

Eh bien! sans ma sensibilité qui se déroba toujours derrière une marque de froideur qui est la même, à divers degrés, pour tous les serviteurs de la magistrature, plus d'une famille, aujourd'hui très recommandable, aurait été flétrie par l'opinion.

Les crimes ne se commettent pas que dans les bas-

fonds de la société. Ils sont même plus violents, plus *honteux*, plus condamnables dans les hautes sphères que dans le monde interlope qui lui n'a pas pour sauvegarde l'éducation.

Mon devoir a été d'étouffer bien des forfaits à leur début, dans l'intérêt de l'ordre social si compromis par notre envie de jouissances et notre âpreté au gain.

J'ai rempli ce devoir, autant par sentiment que par raison, pour rendre moins profond l'abîme où voudraient le voir tomber ses adversaires, pour triompher de sa perte et s'emparer de ses épaves.

Voilà comment un chef de police ne pense pas! comment un chef de police est insensible; insensible alors comme ce bourreau qui, sous l'Empire, se trouvait mal chaque fois qu'il faisait une exécution!

Un jour, je reçus à mon cabinet une dame en proie à la plus vive agitation. C'était une mère qui avait été frappée par son fils.

Ce fut avec une indignation dans laquelle se mêlaient la douleur et la colère qu'elle me montra son bras contusionné et presque fracturé.

— Le misérable, s'écria-t-elle, m'a battue, après avoir essayé d'ouvrir mon coffre-fort! Et voulez-vous savoir, monsieur Claude, quel est le voleur, l'assassin qui m'a mis dans cet état, c'est mon fils!

En terminant ces mots, la dame quitta le ton de la colère pour prendre celui de la douceur, puis elle finit par éclater en sanglots.

J'en eus pitié; j'essayai de la calmer en la priant

d'étudiant ; mais
les brasseries du
que le titre.

Il n'allait à aucu
même, il se faisai
concours par ceux
fesseurs.

Ses inscriptions,
buvait avec des fill

Ce fut à la suite
chez sa mère. Il ver
au jeu. Il était à la
son hôtel, autant p
que pour ne pas cou
présenté ivre et men

Il lui avait impé
gent.

Sur le refus forme
débauches, il était
reur.

Poursuivant son but infâme et voulant à tout prix de l'argent, il essaya, tout en la battant, à lui arracher la clef de son coffre-fort.

Heureusement que la servante était intervenue pour délivrer la mère aux prises avec son fils.

Et termina-t-elle :

— Sans l'intervention de ma bonne, mon fils me volait. Il me prenait, avec mes clefs, toute ma fortune déposée en différents titres dans mon coffre-fort !

— Eh bien ! madame, lui répondis-je, puisqu'un hasard providentiel vous a arraché des bras de ce parricide, essayez, maintenant qu'il a sa raison, de le faire revenir à de meilleurs sentiments, mais sans faire intervenir la justice ; car si la justice suivait son cours, elle déshonorerait jusqu'au nom de votre famille.

— Mais le misérable ! exclama-t-elle avec un désespoir qui redoubla ma pitié, a dit, monsieur, qu'il recommencerait ! Et il m'a dit que cette fois il s'arrangerait de façon à ne pas se rencontrer avec ma bonne pour accomplir son criminel projet ! Il n'a qu'un objectif, monsieur, mon coffre-fort, dût-il y arriver en marchant sur mon corps.

— Alors madame, lui répondis-je en voyant où elle voulait en venir, détruisez l'objectif.

— Que voulez-vous dire ? me questionna-t-elle avec intérêt.

— Sortez de votre coffre-fort, repris-je, les valeurs que vous y renfermez. Gardez-les toujours sur vous. Lorsque votre fils reviendra pour forcer vos meubles, dépistez-le. Et vous n'aurez plus à redou-

ter ses actes de violence dès que ces voies de fait ne pourront plus rien lui rapporter.

— Vous pouvez avoir raison, monsieur Claude, s'écria la dame plus réfléchie et plus calme. Et je crois que je n'ai qu'à me confier à votre sagesse et à votre expérience! Je l'avoue, en déposant au parquet une plainte contre mon fils, je n'avais qu'un but : le désarmer contre moi qui, en me quittant, devant ma bonne, n'a pas craint de me menacer de mort.

— Eh bien! madame, terminai-je au moment d'abréger sa visite, pour mieux vous mettre en garde contre lui sans recourir à la justice, ce qui serait funeste à toute votre famille, écrivez-moi tout ce que vous venez de me raconter. Si votre fils, dans un but d'argent, tente encore de vous assassiner, vous n'aurez qu'à m'avertir, j'enverrai moi-même votre plainte au parquet, parce que, alors, votre fils serait incorrigible et qu'il serait véritablement un parricide.

— Il l'est, monsieur, reprit la pauvre dame désolée, il l'est depuis qu'il a frappé sa mère; mais comme mère, je veux bien faire encore pour mon indigne enfant ce que vous me conseillez, mais c'est bien par pitié pour lui!

Et séance tenante, elle écrivit devant moi ce qu'elle venait de me raconter. Elle signa, les larmes aux yeux, ce douloureux rapport contre son enfant condamné par sa mère, avant de l'être par la loi!

Un an après, j'apprenais par les journaux la mort de la dame.

Je recevais l'ordre de la préfecture de faire des recherches sur les causes de sa mort, dans des circonstances mystérieuses qui, pour moi, étaient très explicables.

Cette dame avait succombé à la suite d'une nouvelle scène, entre elle et son enfant.

A la suite d'une entrevue douloureuse, très dramatique, d'après le récit qu'en firent les journaux, la dame avait pris le lit et ne s'était pas relevée.

Immédiatement sur l'ordre de la sûreté, au nom du procureur de la République, je dépêchai mes agents pour recueillir, dans la rue Dauphine, les bruits divers qui avaient trait à ce trépas tragique.

J'étais sûr, à l'avance, que les rapports de mes inspecteurs corroboreraient le terrible rapport signé de la défunte lorsque, vivante, elle avait écrit sa prophétie : *Qu'elle ne mourrait jamais que de la main de son fils !*

Avant que je reçusse un seul rapport de mes agents filant ce *désigné* par sa mère, que vis-je arriver à mon bureau ?

Qui ? le propre fils de cette dame.

Il ne pouvait mieux se jeter dans la souricière que je lui tendais.

Il me dit avec un aplomb qui me prouva qu'il ne connaissait rien des anciennes démarches de sa mère auprès de moi :

— Monsieur Claude, un pénible devoir m'oblige à recourir à votre ministère, ma mère est morte et elle n'est pas morte d'une maladie ordinaire.

— Je le sais, monsieur, lui répondis-je sévère-

ment, les journaux, avant vous, avant mes inspecteurs, ont eu le soin de m'en informer.

— Et c'est, riposta-t-il vivement, parce que les journaux peuvent induire aussi en erreur la justice, que je me fais un devoir de vous dénoncer celle qui a tué ma malheureuse mère.

— Ah! fis-je en souriant d'un air d'incrédulité, vous connaissez le coupable?

— *La* coupable, oui, monsieur Claude.

— Ah! répétai-je sur le même ton, c'est *une* et non un coupable?

— Oui, je sais, reprit-il d'un ton larmoyant, que je mis sur le compte de son hypocrisie, oui, je le sais, des journaux malveillants veulent faire peser sur moi une équivoque terrible. Cette équivoque augmente l'amertume de mes légitimes regrets, et elle me force à dénoncer la coupable. Et celle qui a tué ma mère, monsieur Claude, après m'avoir spolié, volé, c'est sa bonne!

Ah! exclamai-je en ouvrant une large bouche et cette fois véritablement intrigué.

Le fils, à son tour, me raconta ce qu'avait omis de me révéler la dame, victime de la jalousie de son enfant et des intrigues de sa bonne qui avait capté sa maîtresse à son détriment.

J'avais entendu la version de la mère, j'entendais la version du fils!

Depuis longtemps la servante de cette dame avait exploité les débordements de son enfant; l'affection qu'avait vouée la maîtresse à sa bonne avait grandi sur les dissentiments qu'activait cette domestique entre la dame et son enfant prodigue. La ja-

lousie de ce dernier, surexcitée, par le tort pécuniaire qu'il en éprouvait, l'avait monté à un tel point qu'il avait fini par se livrer à des voies de fait contre sa mère.

On a vu par la visite faite à mon bureau, jusqu'à quel point la servante était arrivée à diviser et la mère et l'enfant.

Ce fut à la suite de cette visite que la dame, conseillée par moi, mit à l'abri ses titres très compromis dans son coffre-fort.

Ce jeune homme ignorait ce détail en venant à son tour se plaindre à moi. Il me dit qu'à la suite d'une nouvelle scène avec sa mère qui voulait le déshériter au profit de sa bonne, il avait recommencé vis-à-vis d'elle une scène violente qu'il regrettait bien aujourd'hui.

Et les larmes dans les yeux, l'hypocrite ajouta :

— Monsieur Claude, j'ai battu ma mère! Je m'en repens; mon tort était de lui arracher les clefs de sa cassette. Je voulais lui ravir des titres qui, hélas! n'y étaient plus! Je viens de l'apprendre des voisins. Ces titres, depuis la première scène que j'avais eue avec ma mère, étaient sortis de son coffre et étaient cousus dans sa jupe. La bonne connaissait cette particularité. Ma mère est morte non pas des suites de la scène que j'ai eue avec elle, mais des suites de l'empoisonnement de ma mère par sa servante. Oui, monsieur, elle est morte empoisonnée! Parce que sa servante savait ce que je ne savais pas, moi, l'endroit secret où se tenaient cachés les titres de sa fortune qui se monte à trois cent mille francs : titres que ma mère avait cousus

dans une jupe qu'elle portait toujours sur elle. Et comme par ce legs de ma mère elle héritait de toutes ses hardes, cette misérable a empoisonné ma mère pour entrer plus vite en possession de son legs. Elle est morte après une scène excitée par cette bonne entre ma mère et moi, et c'est cette servante qui voudrait faire peser sur moi un crime qu'elle a commis, et dont elle seule profite. Voilà, monsieur Claude, la vérité; je la devais à la justice, aussi bien pour éclairer les juges que dans l'intérêt de mon honneur.

Je l'avais laissé parler sans l'interrompre, mais en étudiant bien ses paroles, ses gestes et sa joie, je devinais dans son larmoyant récit que les regrets qu'il exprimait provenaient moins de la perte de sa mère que de la perte de sa fortune.

Quand il eut fini, je lui demandai avec sévérité :

— Alors, monsieur, que voulez-vous faire?

— Ce que me commande ma dignité, ce qu'exige mon honneur bien plus que mes intérêts ! faire arrêter la coupable.

— Pour rentrer, lui dis-je avec mépris, dans votre argent.

— Pour venger ma mère, monsieur Claude, pour venger ma douleur, me répondit-il avec un geste indigné, qui tenait plus du comédien que d'un fils en deuil.

— Je vous comprends, monsieur, ajoutai-je; mais comme votre mère, avant de descendre dans la tombe, vous a accusé, vous, comme vous accusez sa servante, je serai obligé de vous arrêter avec celle que vous incriminez !

Le jeune homme devint très pâle. Il ajouta e opérant un haut-le-corps qui eût été très comique en toute autre circonstance, quoiqu'il essayât de le rendre solennel.

— Monsieur, la justice en disant cela avancerait un odieux mensonge. Je dis la vérité, moi. Et qui oserait me réfuter, quand tout le monde acccuse celle qui me ruine, après avoir tué ma mère!

— Qui! lui répliquai-je en sortant de mon bureau la plainte signée par sa mère, qui ! mais celle qui vous a donné le jour, celle qui, avant moi, avant l'opinion, vous a considéré comme un parricide!

A la vue de l'écrit de la dame, que je plaçai sous ses yeux, le jeune homme pâlit de nouveau; les yeux hagards, le front ruisselant de sueur, il se recula, épouvanté, et poussa un cri d'angoisse.

J'ajoutai !

— Refléchissez! votre plainte au parquet contre la bonne de votre mère sera accompagnée de cette autre plainte. Elle pèsera terriblement dans les plateaux de la balance.

Le jeune homme courba la tête, se tut, me salua, sortit et court encore!

J'appris un an après que le fils de cette dame, propriétaire, sans un sou, du fonds de sa mère, épousait une riche étrangère comptant encore sur son capital, envolé avec la jupe maternelle.

Le fils avait été dépossédé par sa bonne; à son tour le fils volait sa fiancée. Pour moi, la pauvre défunte avait seule payé les frais des calculs odieux d'un fils parricide et d'une bonne scélérate.

La bonne est devenue une riche propriétaire, le fils est un notable commerçant. Le crime comme la vertu a ici-bas sa récompense. Dans un monde meilleur, le parricide et la bonne empoisonneuse seraient au bagne!

Je connus un autre parricide qui faillit être commis par un homme très important, un fabricant d'étoffes dont le nom devint un moment universel, grâce aux réclames qui le posaient comme le modèle de la probité, et le représentant de toutes les vertus commerciales.

A bon vin pas d'enseigne, dit le proverbe; un policier ne se fie pas à l'étiquette propagée par les réclames de messieurs les industriels. La marque de fabrique ne fait pas l'homme qui s'en blasonne, surtout lorsque son blason n'est pour lui qu'un marteau battant monnaie sur la crédulité publique.

La vertu est modeste, celle qui s'affiche n'en est que le semblant. La véritable vertu, comme le véritable talent, se cachent. Comme la violette, ils ne se trahissent que par leur parfum; pour bien les sentir, il faut les chercher.

On ne saurait trop se méfier de la grande loyauté des industriels puffistes comme de la générosité proverbiale des philantropes de profession.

Les millionnaires de l'industrie, les petits manteaux-bleus de la philanthropie ne sont souvent que de grands orgueilleux. Les premiers n'ont qu'un but, amasser des écus; les seconds amasser de la gloire, tout en se grandissant sur la foule innombrable et sans fin des gens sans savoir-faire, des déclassés et des déshérités?

Depuis longtemps j'avais été à même de connaître très intimement un de ces notables industriels, par les services que lui avait rendus en mainte occasion la police ouverte et secrète.

Par son brevet sans garantie du gouvernement, ce fabricant était parvenu, à force de réclames, à s'accaparer tous les rivaux de son industrie dont il était devenu le roi suzerain.

Pour avoir raison de ses concurrents, il n'avait pas hésité à avoir recours à la police. Alors il se rendait chez ses contrefacteurs, sous un nom déguisé ; il y achetait des produits similaires. Lorsque le vendeur lui livrait sa marchandise de contrebande, il se faisait dresser un procès-verbal par un de mes agents que la préfecture mettait, par mes soins, au service de cet exclusif et fougueux industriel.

Comme il agissait au nom de la probité, son concurrent changé en contrefacteur était bien vite frappé par la justice. Et le roi suzerain ne trouvait plus autour de lui que des vassaux travaillant à sa fortune.

Je me hâte de le dire ; cet industriel est mort depuis longtemps ; son nom ne figure plus dans l'annuaire du commerce. En vain des gens malintentionnés chercheraient ici à éveiller un souvenir qui reste à peine dans le monde des affaires. Encore ce souvenir-là ne peut-il exister ici, parce que l'épisode qui le rappelle n'a jamais été connu que de moi et de la personne intéressée.

Un jour, je suis mandé en secret par un pli cacheté chez la mère de cet important personnage.

« comme ma condu
lettre, pourrait être l
comme étant l'acte d'u
sieur, vous qui êtes lié
le serviteur de la magi
véritable sens de mes
convaincue qu'après m
prouverez ma conduite;
râtre, elle est la conséq
gne de mon fils.

Je m'empressai de me
dame, très curieux de co
de cette vie parisienne.

Je fus reçu dans un riel
Germain, par des domesti
et affligé : la dame se mo

Lorsque je dis en tremb
mon nom au valet de cha
sitôt par la volonté de la

Quoique la pièce fût d
cherchai encore

prit. Elle remarqua, lorsque j'entrai dans sa chambre, ma surprise de la trouver seule dans un pareil moment.

Elle me dit, en essayant de se lever à demi sur son chevet :

— Monsieur Claude, vous cherchez ici mon fils, n'est-ce pas? Vous êtes très étonné de ne pas le voir auprès de moi pour recevoir mes derniers soupirs. Ma lettre devrait déjà vous expliquer la cause de son absence; je meurs entourée d'étrangers, de domestiques, parce que l'homme qui me tue, c'est mon fils!

Je reculai en poussant un cri d'horreur.

N'étais-je pas habitué à considérer ce grand industriel sous le jour favorable que me le montraient tous les journaux, le posant comme le champion de la loyauté commerciale?

La vieille dame ajouta :

— Écoutez-moi, monsieur Claude, si un jour mon fils, mon indigne fils, ose contester la légalité de mon testament, je veux que vous soyez juge entre lui et sa mère! Je meurs à cause de lui, à la suite d'une terrible catastrophe qui a avancé mes derniers jours. Voici ce qui s'est passé cette année aux bains de mer : Par une fatalité que nous ne cherchions ni l'un ni l'autre, car mon fils et moi nous sommes brouillés depuis vingt ans, je le rencontre près des falaises. Nous sommes seuls face à face. Alors il me demande s'il est vrai que je l'ai déshérité. Je lui réponds que, depuis vingt ans, depuis la mort de son père, où il a eu la déloyauté de ne jamais me payer la part qui me revenait sur un fonds dont

il n'avait que la gérance, il m'a assez *volé* pour que je puisse disposer à mon gré du reste de ma fortune. A ces mots, outré, ne se possédant pas de rage; il se jette sur moi, et me terrasse. Comme la mer était à deux pas de la falaise, il m'emporte et me jette dans les flots. Puis il se sauve comme un fou ; peut-être, j'aime à le supposer, comme Caïn poursuivi par son crime. Heureusement que des pêcheurs m'avaient aperçue. Ils me tirent de l'eau. Lorsqu'ils veulent me faire avouer le nom du misérable qui m'avait poussé dans la mer, vous pensez que, pour l'honneur de mon nom, je me suis bien gardée de le leur dire. Maintenant, à mon heure suprême, il se juge lui-même, le misérable; il n'est pas ici, dans cette maison que j'abandonne avec tous mes biens à mes serviteurs ! Comme cet acte serait illégal s'il n'était pas couvert par une vente simulée, j'ai déposé chez mon notaire une somme de cinq cent mille francs; cette somme est censée donnée par une de mes vieilles amies pour un achat déjà conclu, enregistré entre moi et cette amie. Il n'y a qu'elle et vous, monsieur Claude, qui connaissez cette vengeance d'une mère qui, toute sa vie, a été leurrée, dépossédée par son enfant, avant qu'il se décidât, le misérable, à avancer encore le terme de sa vieillesse. Car je meurs, monsieur Claude, des suites de la chute que le parricide m'a fait faire du haut des falaises !

Voilà, dans son horrible et rigoureuse simplicité, la confession que je reçus de cette dame.

Huit jours après elle mourait.

J'appris que son fils n'avait pas osé se présenter

chez elle; qu'il ne s'y présenta, pour le monde, que lorsque la mort eût fermé les yeux à sa mère. Il redoutait surtout que, jusque dans son dernier soupir, sa mère lui jetât à la face ce mot terrible : « Parricide ! »

Car ce que cet important personnage redoutait le plus, c'était l'opinion du monde.

Lorsque l'on apprit de quelle façon sa mère avait disposé de son bien, l'industriel ne réclama pas.

Malgré ses nombreux amis indignés, qui le pressaient de faire casser le testament de cette marâtre, le bon apôtre n'en fit rien.

— Je respecte, dit-il, les dernières volontés de ma mère, si injustes qu'elles soient.

On l'admira!

Il profita encore de cette fausse générosité. Sa belle et loyale réputation en grandit, sans passer cette fois par le guichet d'un courtier d'annonces.

Mais moi, présent aux ovations reçues par cet effronté industriel de la part du vulgaire, je lui dis, tout en lui frappant sur l'épaule :

— Vous faites bien, monsieur, de respecter les volontés de M^me^ votre mère, mais vous faites acte de mauvais fils en traitant d'injuste ce qui n'est qu'un acte de représailles maternelles.

En même temps je lui montrai la lettre que j'avais reçue de sa mère quelques jours avant sa mort.

L'industriel me regarda avec des yeux furieux; ils étaient effrayants de colère et de haine.

Depuis, je l'ai peu revu ; chaque fois que je le revoyais dans le monde, il m'évitait.

Ce grand industriel est mort fêté, considéré,

[illegible] sa mère, qu'il av
voulu assassiner, et qui
— Voleur ! assassin !
Ce déshérité de sa mèr
Ce riche, cet heureux
parfois le sort du der
moins pouvait-il faire enc
faire, lui, vivre seul avec
J'arrive aux fratricides.
J'ai parlé dans un chap
cide dont le scandale ému
eut lieu entre deux gentil
Je vais parler d'un fra
pelle les mêmes circonstan
un raffinement machiavé
employer ni connaître m
hommes d'un autre âge,
riérée.
Ce fratricide s'est enco
bourgeois.
Il y avait alors dans l

prendre d'une très jolie personne, elle avait grandi par les soins de la mère des jeunes gens dans la maison de commerce.

C'était une fort belle brune de dix-huit ans. Elle avait de grands yeux noirs dont les feux brillaient comme des perles de cette couleur, elle avait des cheveux ondulés dont la teinte de jais avait des reflets phosphorescents ; ils encadraient un ravissant visage. Sa blancheur de lis se mariait au teint purpurin de ses joues et de ses lèvres sensuelles. Elle avait un nez grec dont les narines, aux reflets roses, se dilataient à la moindre impression. C'était une nature attractive, aux charmes aussi irrésistibles qu'enivrants.

On ne pouvait la voir sans l'admirer; et elle éblouissait ceux qui l'admiraient. Il était impossible à quiconque voulait se défendre de l'aimer de lui trouver une imperfection. Elle joignait, à un visage qui rappelait celui de la mère de l'Amour, une attitude de reine qu'eussent envié les Amazones remises en honneur par les artistes des Médicis.

Lorsque l'aîné des deux frères vint à déclarer à sa mère qu'il était éperdument amoureux de sa protégée, celle-ci n'avait pas attendu sa déclaration pour fixer son choix.

Son choix s'était fixé sur le plus jeune des héritiers de la patronne de l'établissement.

Par malheur pour la jeune fille, comme on va le voir, son choix n'avait pas été heureux.

Le frère aîné, esprit faible, assez candide, vint solliciter trop tard la main de la jeune personne. très affectionnée du reste par la patronne de l'éta-

son frère, lorsqu'elle l
montable l'empêchait
mariage, qui pourtant
frère ne pensa pas du t

Il lui dit, avec un air
faitement étudiés :

— Mariez-vous, ma
nèges, vous avez cour
d'atteindre sûrement le
fortune! Quant à moi, j
ner mon nom à celle
l'inceste.

— Malheureux! exc
douloureux, c'est vous,
que j'excuse par la ja
conseillez, cet inceste,
d'hui!

— A d'autres, ma ch
crite personnage, qui av
licate situation, ce que v

La pauvre fille ne put rien tirer du jaloux et astucieux rival de son frère.

Pour cacher sa faute, il lui fallut bien épouser celui des deux qui avait le moins le droit d'être son époux.

C'était bien ce que voulait le perfide, moins jaloux de sa maîtresse que de celui qui la lui prenait de bonne volonté !

Ce mariage entrait dans les vues de ce frère haineux, à l'âme perfide, rêvant, par les moyens les plus infâmes, l'héritage de la maison de sa mère.

Il était trop adroit et trop lâche à la fois pour tuer brutalement, par le poignard ou par le revolver, son frère qu'il haïssait.

Il avait espéré que la passion ferait plus sûrement sa besogne, et qu'en préparant ses déchaînements il aurait plus vite raison de celui dont il voulait accaparer l'héritage.

Dès qu'il avait compris que la demoiselle de magasin était aimée en secret de son frère, il s'était empressé de lui faire une cour assidue.

Plus entreprenant ou plus heureux, il n'avait pas tardé à le supplanter, non par amour, mais par intérêt. Il avait espéré que cette jeune personne, victime de son esprit infernal, serait, à un temps donné, un instrument docile pour l'aider à miner les jours de son frère et le conduire au trépas !

Déjà sa terrible combinaison était à moitié réalisée lorsque son amante lui parla des propositions qu'elle avait reçues de son frère, condamné depuis longtemps par ce nouveau Caïn.

Dans un but homici
sa famille, avec le bo
pour s'accaparer, dan
mense fortune !

Lorsque cette fem
l'amant volontairemen
paix le jeune ménage.

Le traître entra da
drame qu'il avait prépa

Il recommença une a
aussi funeste que la pre

Une fois que son anci
de son frère, le monstre
Il prétendit qu'il l'aimait

Il lui dit en confidenc
pas à lui, après avoir
sie à ce qu'elle fût la fe
guerait tout à son heure

La malheureuse eut
d'affection, soit pour étou

Cette servante était appelée aussi à jouer un rôle neste dans ce scandale parisien.

Lorsque la femme accoucha, au bout de six mois mariage, l'ignoble mercenaire servant de trait union à ces incestes donna la première des soupns au mari.

La femme de chambre, payée par le frère, attenit avec impatience le dénouement de ce drame lultérin. Elle mit le mari sur la voie des explitions.

Et lorsque, pour la première fois après l'accouement de son enfant, le mari, très timidement, des reproches à sa femme sur l'arrivée un peu ématurée de son héritier, l'épouse se troubla.

Elle avait horreur de la dissimulation.

Dans son commerce incestueux avec les deux ères, sa position était intolérable. Elle déchira elle-même le voile qui recouvrait l'inceste dont le était et la victime et la coupable.

Aux honteuses et horribles révélations de sa mme, le mari se recula en poussant un cri d'épouinte plein d'indignation et de douleur.

Le malheureux aimait sa femme.

En l'accusant avec mollesse sur sa délivrance exaordinaire, il ne s'attendait guère à cette confesn qui lui brisait le cœur.

Lorsqu'elle eut achevé, il ne répondit à ces aveux rribles que par des cris d'angoisse. Il lui dit d'un ste solennel :

— Sortez, madame, ne profanez pas davantage n foyer !

Puis une fois seul, après avoir maîtrisé sa poi-

ce dont il se doutait, malheureux mari.

— Tout ce que t'a j'ai une excuse : l'oc porte ton nom. Je n tromper. Cette femr n'est qu'une messali cet enfant soit de mo de ton domestique!

A cette infâme accu tint plus! il cria à son

— Lâche! en tous le mant de ma femme, t pour toi, et pour mo créature. Oublies-tu nom, nom déshonoré line!

Mais le perfide au désespérée. lui opposa

Il se roula à ses pied

Il lui demande

Il lui dit d'un ton bref en le congédiant :

— C'est bien, plus un mot, ne prononcez plus le nom de ma femme, depuis que je connais par vous et par elle, l'étendue de mon malheur ! Maintenant vous le comprenez, il y en a un de trop ici, sortez !

Le frère sortit, l'oreille basse mais la joie dans le cœur.

Le lendemain lorsqu'on pénétra dans la chambre du malheureux mari, on le trouva mort ! Il s'était tiré un coup de revolver dans le crâne. L'infortuné n'avait pu survivre à sa honte, à son bonheur brisé par sa femme et par son frère.

Lorsque la mère connut cette catastrophe, le frère, qui etait la cause de la mort de son aîné, se jeta aux pieds de sa mère aussi irritée que désolée.

Il ferma la bouche à ses légitimes reproches, il mit sur le compte de la conduite de la femme du défunt, ses malheurs, son désespoir et son suicide.

Une mère ne demande qu'à pallier les fautes de ses enfants.

Lorsque la femme de chambre, payée par le fratricide, vint ajouter ses calomnies à celles de ce frère assassin, elle la crut sur parole.

Quand ce fut autour de la femme à être entendue, elle fut conspuée par la famille. En vain essaya-t-elle de s'excuser en soutenant qu'elle n'avait cédé qu'aux suggestions de son premier amant, véritable meurtrier de son mari, elle ne fut pas crue.

La mère irritée, indignée, lui répondit :

— Serpent, qui avez empoisonné mon foyer, qui

m'avez déjà privée d'un de mes enfants ! Ne calomniez plus le seul fils qui me reste !

Lorsqu'elle tenta de nouveau de se défendre, ce fut la femme de chambre qui, pressée par le frère rival, accusa à son tour la malheureuse.

Elle soutint effrontément que l'enfant dont elle était mère, n'était pas plus le fils de son mari que de son beau-frère !

Un domestique, le prétendu père de son fils, avait été aussi payé par l'infâme qui avait ourdi toute cette trame, ce serviteur jeta encore la dernière pierre à la malheureuse adultère.

Elle fut chassée honteusement de la maison.

Il ne resta au foyer maternel que l'auteur de toutes les victimes qu'il avait faites, pour devenir l'unique héritier de sa mère.

Il le fut en effet.

Un jour, je vis venir dans mon cabinet, la pauvre coupable, mais coupable surtout par la faute du machiavélisme infernal d'un homme sans conscience et sans entrailles !

Chassée du foyer où elle avait grandi pour déshonorer, par les calculs d'un fratricide, tous ceux qui l'avaient aimée, elle était sans pain, sans ressources, elle se mourait de misère.

Elle ne demandait rien pour elle, disait-elle, dans le procès qu'elle aspirait à faire contre sa belle-mère et son beau-frère. Elle demandait seulement la vie, sinon la fortune, pour son enfant. Quant à elle, bien punie, répétait-elle, elle ne demandait rien !

- Je suis habitué, du premier coup d'œil, à juger

l'innocence, fût-elle impénétrable pour le vulgaire, fût-elle marquée par les apparences les plus odieuses ; c'était le cas de cette pécheresse.

Frappé de ses malheurs, je la priai de me raconter mot pour mot tout ce qui avait trait au calcul de celui qui ne s'était fait son amant que pour la perdre.

Elle me raconta, sans omettre aucun détail, tout ce que je viens de raconter.

Lorsqu'elle eut fini, je lui répondis :

— Madame, je vous crois. Je vous crois sincèrement. Par malheur il faudrait me procurer une preuve matérielle de tous ces faits ; malheureusement les complices du misérable qui ont aidé à les envenimer, ne sont pas disposés à parler. Ne connaîtriez-vous pas, par hasard, en dehors de sa famille, un ami, un confident de votre ancien amant qui, au nom de la vérité, pourrait attester tout ce que vous venez de me dire ?

— Si fait, monsieur, me répondit-elle en se recueillant dans ses souvenirs. Je me rappelle que cet homme avait au cercle, un de ses amis, assez mauvais sujet, par parenthèse, et qui a pu le conseiller pour mener toute cette horrible machination.

Elle me dit le nom de cet ami.

Alors je poussai une exclamation de joie.

Cet homme était un grec qui s'était compromis depuis aux yeux de la justice, je tenais par lui la planche de salut de cette malheureuse. Habitué à nager pour mon propre compte, dans les flots fangeux de l'océan parisien, j'étais sûr, de repêcher

cette infortunée et son enfant, sur le point de se noyer.

Alors je la congédiai, en la priant de ne pas faire de procès, au nom de sa famille, pour ne pas grossir le chiffre des procès scandaleux.

Elle me tint parole, je tins la mienne.

Je fis venir ce grec, cet ancien ami, avant qu'il fut reconnu comme un grec, par le fratricide. Je lui dis que je connaissais ses menées dans l'intrigue qu'il avait ourdie avec le frère de celui qui s'était suicidé.

Il nia d'abord; comme il avait besoin de mon indulgence et de l'indulgence de la magistrature, il finit par tout avouer ; je le priai, je le sommai d'écrire ses révélations.

Il le fit, non sans rechigner, et en mettant tous les torts du côté du frère de la victime.

Une fois en possession de ce précieux papier, j'écrivis à l'héritier de l'importante maison de commerce, pour qu'il passât dans mon cabinet.

D'abord je ne reçus pas de réponse.

Je m'attendais à cet impertinent silence.

Par la haute position qu'il occupait dans la société, je n'étais pour lui que le chef des subalternes de la police.

Je ne m'arrêtais pas à cette première défection.

J'écrivis une seconde fois, je le priais alors de me voir au nom de son honneur, de son repos et de la haute considération dont jouissait sa famille.

J'étais sûr de le voir venir, guidé par la crainte, sinon par le remords.

Il vint en effet à mon cabinet à l'heure que je

lui avais assignée. Il se rendit à mon invitation, le chapeau sur l'oreille, avec l'air impertinent d'un homme profondément contrarié d'être dérangé par la police.

Lorsque je lui dis le but de l'entretien que je désirais avoir avec lui, au nom de la femme de son frère, de son enfant, lorsque je lui dis qu'il n'était pas bienséant de laisser croupir dans la misère une femme et un fils portant le nom d'une famille aussi fortunée qu'honorable.

Cet homme fit mine de ne rien entendre.

Il se leva tout d'une pièce de sa chaise, il s'écria :

— Monsieur Claude, ne me parlez pas de cette femme ni de son bâtard; cette femme mérite la juste réprobation de ma famille. Nous devons nier jusqu'à son existence. Ce que vous me demandez, serait de ma part un acte de faiblesse que la malignité publique interpréterait d'une façon odieuse contre moi. Parlons d'autre chose, si vous le voulez, mais ne parlons pas de cela?

— Pardon, lui répondis-je, je vais en parler encore, et si je vous en parle c'est pour éviter de la part de la malheureuse femme qui porte votre nom un procès scandaleux!

— Je ne crains pas le procès, me riposta-t-il en haussant les épaules.

— En êtes-vous bien sûr?

— Qu'est-ce à dire, monsieur Claude?

— Je fais en ce moment un appel à votre humanité!

— Et moi, monsieur, me répondit-il avec hauteur, j'étouffe tout sentiment d'humanité devant les

phrase à double enten

— Encore une fois
exclama-t-il en s'avan
naçant.

— C'est mon désir l
sortant la lettre de mo
moins vif j'aurais déj
au profit de la malheu
Vous ne craignez pas
j'en doute !

— Ce doute, monsie
çant des dents, est pour
en entendre davantage
quine me fasse un proc
ront ! Je défie qu'ils se
puisqu'aucune preuve en
les fautes, les crimes de
mon malheureux frère !

Déjà le misérable, sûr
rigeait vers la porte pou

votre victime, frappée par l'opinion, un rôle très intéressant. Ce rôle, en lui faisant rendre une fortune, fera retomber sur votre famille toute la honte que vous avez accumulée sur sa victime !

La vue de cette lettre, signée du nom de ce grec dont je rappellerai prochainement les prouesses, faillit pétrifier mon individu, d'abord si insolent.

Il frémit de la tête aux pieds ; il balbutia des mots sans suite ; ses lèvres étaient blêmes, ses joues étaient livides comme celles d'un cadavre.

Un moment il se retourna comme s'il eût eu peur d'avoir déjà des gendarmes derrière lui. Je devinai que le plafond de mon cabinet lui pesait comme s'il eût craint qu'il ne se transformât pour lui en un plancher de prison.

Enfin il me dit :

— Monsieur, je ne crains rien, je vous le répète ; la déposition de ce misérable peut cependant entamer ma réputation, parce que j'ai eu le tort de fréquenter autrefois ce drôle. Du reste, fit-il avec un sourire méchant, je ne m'étonne pas que ma coquine de belle-sœur ait un pareil scélérat pour avocat. Ce qu'elle fait là est trop fort. Je suis joué ! et, par respect humain, monsieur Claude, je ferai tout ce qu'on voudra. J'oublie mes droits, je cède... *au chantage.*

Il partit.

J'appris plus tard que la belle-sœur de ce fratricide vivait fort à son aise, que son enfant avait reconquis enfin les droits qu'aurait voulu toujours lui contester l'auteur de tous les maux de sa famille.

se prouvent. Elles sont
le pense dans ce monde
que n'a pas l'autre plus
par ses fautes, par ses h

Je pourrais m'étendre
ces fratricides: Dans le m
pelle une comédienne qu
faisaient sortir de Saint-I
son rôle à son théâtre.

Une fois que cette actr
réplique motivant son d
rentrée dans la coulisse, u
jusque dans sa loge; là il
qu'à ce qu'elle l'accompag
dant à la porte des artistes

Elle rentrait à Saint-La
entrée, toujours accompag
nège dura tant que son n
la pièce en représentation
de son procès fut entre le
truction.

l'intrigue bien plus accusé que le talent, avait une œur de seize ans d'une rare beauté. Plus âgée u'elle de dix ans, elle employait les loisirs que lui aissait sa profession à produire sa jeune sœur dans e monde des élégants et des désœuvrés.

Son commerce, qu'elle exerçait depuis longtemps ur le domaine de la galanterie, elle avait désiré 'étendre encore à l'aide de sa plus jeune sœur, beau- oup plus belle, mais bien moins expérimentée u'elle; double attrait pour les élégants qui fré- uentaient cette mondaine.

Par malheur pour elle, sa jeune sœur se montra ebelle à ses leçons. Son inexpérience en amour tait d'autant plus tenace qu'elle était augmentée l'une dose de vertu inconnue à son professeur.

L'élève se regimbait contre ses détestables leçons ; lle ne voulait donner son cœur qu'à l'homme qu'elle imait. Un jour sa sœur, exaspérée de ses résis- ances, provoquées par sa détestable éducation, la enferma avec un vieux galantin. Il essaya de la ioler.

La jeune fille résista ; elle menaça de poignar- ler son séducteur qui, le malheureux, avait payé l'avance son professeur, pour la leçon qu'il dé- irait donner lui-même à la belle innocente, dans ne maison isolée barricadée par cette sœur pré- oyante !

Le monsieur qui, après tout, ne voulait pas être ué par la pécheresse malgré elle, évita le poignard cette Lucrèce inattendue. Il s'esquiva de la mai- on barricadée.

A une heure du matin, la sœur, en revenant du

théâtre, apprend de celle dont elle avait si bien préparé le viol qu'elle était encore innocente et pucelle!

Alors elle entre dans une violente fureur. Elle prétend que *son indélicatesse* lui fait le plus grand tort, et que, plutôt que de rendre l'argent à celui qui l'avait payée, elle la tuera!

Dans sa rage, elle lui prend le poignard des mains, ce même poignard qui avait défendu sa vertu; elle en menace l'innocente.

La malheureuse n'a que le temps de se sauver de la maison maudite pour ne pas être frappée par cette odieuse proxénète.

Le lendemain, elle porte une plainte au parquet pour abriter sa vertu sous l'égide de la loi. Immédiatement la prison préventive s'ouvre pour l'infâme professeur de sa sœur, rebelle à ses odieuses raisons.

Voilà ce qui expliquait l'étrange escorte de cette actrice, qui n'entrait en scène qu'escortée par la force publique.

Comme le fratricide n'avait pas eu plus lieu que le rapt, comme l'argent avait été rendu au séducteur, qui n'avait rien séduit du tout, l'actrice de Saint-Lazare fut remise en liberté.

Elle continue aujourd'hui son commerce, cette fois sans l'exercer sur des mineures, ni sur la personne de sa sœur, qui, depuis cet événement, et pour se dérober à son infâme famille, est entrée en religion.

Elle est claquemurée aujourd'hui non plus dans un lupanar, mais dans un couvent.

Étrange contraste, c'est du monde interlope que

s'élèvent les plus grandes vertus. La fleur naît du fumier. Cet exemple console des odieux tableaux offerts trop fréquemment par la société tout entière.

Une société comme la nôtre, basée sur l'égoïsme, n'ayant plus pour point d'appui que l'amour du gain, est une société bien près de s'écrouler! Les secousses terribles dont ma vie a été si souvent ébranlée ne proviennent, hélas, que de ses défaillances!

CHAPITRE V.

LES INCENDIAIRES VOLONTAIRES.

A la suite des désastres de la Commune, j'étais littéralement ruiné. Si j'avais pu échapper à la mort qu'avaient méditée depuis longtemps contre un *serviteur* de l'Empire ses ennemis les plus acharnés, je n'avais pu éviter la ruine.

En conservant ma position, surtout par la protection de M. Thiers qui voulait changer mes fonctions en m'improvisant sous-chef de la police, après la victoire de l'armée de Versailles, il m'eût été facile de refaire ma fortune.

Je le répète, je n'ai jamais été ambitieux.

Amoureux de mon état, chercheur de pistes, je n'ai jamais pensé à autre chose qu'à courir sur les malfaiteurs, comme me l'ordonnaient mes chefs ; je n'ai jamais couru après les honneurs et la fortune.

Si la fatalité avait voulu que je fusse remplacé

de mes fonctions, après la Commune, comme le commandait déjà mon âge, je serais sorti à cette époque de la préfecture aussi pauvre que j'y étais entré.

Je me rappelle les reproches que l'on m'adressa, même parmi les miens, lorsque je refusais l'emploi supérieur qui m'était offert, à la rentrée des troupes dans Paris.

J'ai dit pourquoi je refusais d'être *sous-préfet de police*, parce que je ne voulais pas diminuer, dans un intérêt personnel, l'importance de la préfecture.

Je me rappelais trop les errements de l'Empire et les abus engendrés dans l'administration de la police, sous Napoléon III, partagée à cette époque entre deux pouvoirs qui s'annihilaient l'un par l'autre.

Au détriment de ma fortune, je ne voulais pas entraver, dans un but égoïste, la marche et les rouages de la magistrature, dont un chef de la sûreté n'est que le commis.

Cependant ma fortune privée souffrait de ce désintéressement dicté par ma conscience.

Je me rappelle que j'étais plus pauvre alors que le dernier de mes employés.

Après l'incendie de ma maison, la dispersion des membres de ma famille et de mes serviteurs, je vivais positivement au jour le jour.

A ce propos, je me rappelle un acte de probité d'une administration financière et qui honore l'humanité.

J'étais assuré pour une somme assez forte à une Société d'assurance. Prévoyant dans les fluctuations de ma carrière si accidentée une catastrophe

qui pût mettre en jeu et ma vie et ma fortune, je m'étais assuré, moi avec ma famille, pour une somme de cent mille francs, dont je payai régulièrement les intérêts par annuité.

Par malheur, la Commune vint, et il me fut impossible durant ma détention de payer encore ces annuités.

Lorsque je fus remis en liberté, le terme de mon traité était échu; ma maison, également assurée, était brûlée avec ma police d'assurance périmée.

D'après les règlements, j'étais déchu de mes droits comme propriétaire et comme rentier.

Lorsque la paix fut rétablie, lorsque le calme commença à renaître pour la sécurité des transactions et la marche régulière des affaires, je pensais à mes intérêts compromis.

Le repos de ma famille, les existences de tous les gens qui m'entouraient, me faisaient une loi de penser à eux, avant de penser à moi-même.

Un jour je me présentai à la compagnie d'assurance où tous mes droits étaient compromis, malgré les fonds que j'avais mis en réserve en cas d'une catastrophe que je n'avais pu prévoir aussi horrible que celle qui m'avait frappé coup sur coup.

Lorsque je me présentai aux bureaux de cette administration financière, quelle ne fut pas ma surprise, ma joie, en apprenant que ma police d'assurance avait été acquittée, et, qu'en outre, les intérêts de mon capital de cent mille francs avaient été payés par une personne tierce, employée à la compagnie, ayant généreusement répondu pour un cap-

tif de la Commune qu'il aurait bien pu ne pas revoir.

Immédiatement j'allai trouver le directeur pour lui exprimer ma reconnaissance ; en même temps je m'empressai de lui remettre l'argent et les intérêts si libéralement avancés.

Si je ne nomme pas cette compagnie, c'est que sa grande loyauté si connue n'a pas besoin du tribut d'éloges que lui devra éternellement un ancien chef de la police.

Et le directeur de cette compagnie me répondit alors :

— Monsieur Claude, modérez les élans de votre reconnaissance. En agissant avec vous, comme nous l'avons fait, nous agissions à coup sûr. Nous connaissons de longue date votre probité. Nous savions, en vous avançant cet argent, que vous nous le rendriez à gros intérêt. Et je ne vous le cache pas, le moment est venu de nous prouver votre reconnaissance.

— Je ne vous comprends pas, lui dis-je en regardant le directeur d'un air interdit.

— Et, ajouta-t-il en souriant, c'est nous qui allons être tout à l'heure votre obligé.

— Je vous comprends de moins en moins, continuai-je. Comment, c'est vous qui me sauvez de la ruine, et c'est vous qui serez encore mon obligé ?

— Parfaitement.

— Expliquez-vous ?

— N'êtes-vous pas chef de police?

— Eh bien! lui demandai-je, qu'a de commun un fileur de scélérats avec un directeur de compagnie de votre importance ?

— Beaucoup, par le temps qui court.

— Je serais curieux de l'apprendre.

— Soyez satisfait, reprit ce monsieur qui n'était pas fâché d'intriguer la police.

— Je vous écoute, lui répondis-je, très heureux de mettre mon zèle à votre service pour les bienfaits que j'en ai reçus.

— Voici ce dont il s'agit, reprit le directeur, après une pause qui m'engageait à l'écouter avec la plus sérieuse attention. Vous n'ignorez pas que depuis les incendies de la Commune, bien des gens tarés ou dans de mauvaises affaires, ont profité de la semaine sanglante pour s'incendier eux-mêmes, afin de faire accorder plus tard par le gouvernement, conjointement avec nos contre-assurances, des indemnités qu'ils ne méritent pas. J'ai à ce sujet des plaintes qui me sont revenues du conseil. Avant de les envoyer, par ordre de mon administration, au procureur de la République, j'ai attendu votre visite. Comprenez-vous, monsieur Claude, le service que j'attends de vous!

— Parfaitement, lui répondis-je ; vous voulez profiter de mon expérience pour me communiquer ces diverses accusations avant de les envoyer au parquet!

— Vous avez compris, me dit-il.

— Alors, monsieur le directeur, lui répondis-je, livrez-moi ces accusations et après en avoir fait un tri consciencieux, je vous indiquerai, après lecture, celles qui devront passer par les mains du procureur de la République.

— Je n'attendais pas moins de votre zèle, acheva

le directeur en me remettant une liasse de lettres qu'il était allé chercher dans la caisse d'un bureau, dont l'étiquette marquait ce mot terrible : *Dénonciations!*

En quittant le bienfaisant directeur qui ne négligeait pas son devoir dans les services qu'il rendait encore à ses clients, je me mis, une fois rentré à la préfecture, à consulter ces lettres accusatrices.

Je fus épouvanté de leur nombre considérable. A en croire tous ces dénonciateurs, signataires de ces accusations, la moitié de Paris, sur la fin de la Commune, avait passé son temps à incendier l'autre moitié.

J'écartai une partie de ces accusations, dont les dossiers pouvaient trop inquiéter les compagnies d'assurances et l'Etat qui entrait cependant pour une large part dans les dommages causés par la guerre civile.

Parmi les lettres que je conservais pour être remises au parquet, j'en remarquai une dont la teneur eut quelque retentissement devant les tribunaux.

Un homme du monde, un gentilhomme, grand joueur, fort connu du sport, en partie ruiné avant la guerre, demeurait avec sa femme chez sa belle-mère. Pour rentrer dans sa fortune, il n'avait pas hésité à essayer de brûler sa maison et sa belle-mère.

Après avoir mangé la dot de sa moitié, vendu son hôtel, ses chevaux et sa voiture, il était allé querir un gîte dans la propriété de la famille de sa femme, située au faubourg Saint-Germain.

La mère de son épouse, qui ne voulait pas être ruinée comme son gendre, avait mis tous ses biens sur la tête de sa fille, avec condition expresse qu'après sa mort elle seule en toucherait les rentes et que le capital en retournerait à ses enfants.

Elle avait pris ces dernières dispositions au moment de la guerre, après la catastrophe de son gendre qui, auparavant, était le maître absolu des biens de sa femme et de sa belle-mère. Cette veuve, une comtesse, avait mis d'abord, par amour pour sa fille, tout en commun dans le ménage de son beau-fils.

Les graves événements, survenus après la guerre, avaient empêché la belle-mère de terminer ses dispositions. En ce temps-là, la propriété du faubourg Saint-Germain restait encore sous le nom de son gendre.

Elle n'eut pas le temps faire changer sa police, quand éclata la Commune.

Après de vives et chaudes explications entre elle et son gendre, elle avait préféré rester dans sa propriété jusqu'à la dernière heure plutôt que de l'abandonner, craignant bien plus les représailles de sa famille que la vengeance des fédérés.

La dénonciation que j'avais sous les yeux prouvait que la belle-mère n'avait pas tout à fait tort. En effet, à la semaine sanglante, une partie de la propriété fut brûlée; il s'en fallut de peu que la belle-mère, qui l'habitait, ne fût incendiée avec une partie de son immeuble.

Un fait particulier, à l'encontre de tous les faits ordinaires, eut lieu sous la Commune dans ce quartier.

réactionnaire, le portier de la maison attira chez lui tous les pétroleurs; ce fut lui qui fit placer des barils de poudre dans la cour, après que tous les murs de la maison eussent été enduits au pétrole.

Et ce fut avec un soin atroce que cet indigne serviteur fit badigeonner particulièrement la chambre de la belle-mère.

Elle eût grillé si un fédéré, poussé par un mouvement de générosité, après avoir été secondé dans sa vilaine besogne par le portier, n'eût tiré de la chambre embrasée la femme que l'infâme concierge lui avait donnée à brûler!

L'accusation disait que, dans toute cette horrible machination, le gendre avait soudoyé largement ce concierge pour propager l'incendie, pour brûler une belle-mère, dont la mort aurait rendu une fortune à cet incendiaire volontaire, à ce meurtrier par la même occasion.

Après avoir fait un triage consciencieux de ces diverses dépositions dans lesquelles était relaté ce fait horrible, je les rendis considérablement allégées au directeur de la compagnie.

Le reste, bon pour le parquet, fut le partage des juges d'instruction.

Je fus chargé particulièrement de rechercher le gendre homicide et sa belle mère. Je dépêchai, contre ses complices, Œil-de-Lynx.

Quelques jours après je me rendis chez la dame en question; voici ce qu'elle me dit dès que je me fis connaître:

— Monsieur Claude, je ne doute pas que mon gendre ne soit un scélérat, mais ma fille en raffole.

Quant à moi, je ne puis rien contre mon gendre, dès que ma fille se place entre lui et moi. Tout ce que je puis tenter, c'est de sauvegarder son avenir. Maintenant, c'est fait, mes biens sont en mon nom ; cependant il n'est pas moins vrai, lorsque cette propriété était au nom de mes enfants, qu'elle a été brûlée en partie par les soldats de la Commune. Au nom de mon gendre, comme au mien, l'Etat et les compagnies nous doivent donc une indemnité.

— A moins, madame, lui répondis-je, c'est ce qui me procure l'honneur de ma visite, à moins que votre gendre n'ait été l'incendiaire volontaire de votre maison, en voulant par contre-coup vous incendier vous-même !

A ces mots, cette dame poussa un cri d'horreur. Elle se recula avec épouvante.

Elle connaissait bien son gendre, libertin, dépensier, très indélicat même, elle ne l'aurait jamais cru capable d'un pareil crime.

Elle s'en méfiait, sans le considérer comme un assassin.

— Mais, monsieur, se récria-t-elle, ce que vous me dites là est horrible. Des méchants ont égaré la police. Seul, mon concierge a fait le mal ! Et ma faiblesse a été de le conserver; car il a toujours eu des opinions détestables, ce misérable ! A la proclamation de la Commune, je me rappelle ses paroles :

« — Eh bien ! madame la comtesse, me dit-il en me narguant et en se frottant les mains, nous allons donc reprendre encore une fois le fusil? »

— Et alors, termina-t-elle, ce ne fut plus le fusil

qu'il prit, ce cannibale! mais la torche en attirant chez moi des pétroleurs de son espèce.

— Tous soudoyés par votre gendre lui ripostai-je.

— C'est faux! c'est faux! De qui tenez-vous ces détails?

— D'un fédéré moins endurci que les autres, de celui qui a badigeonné sur les conseils de votre concierge les murs de votre chambre à coucher.

— En tous les cas, reprit-elle, ce fédéré ne serait que le complice de ce misérable; de lui à mon gendre, il y a loin.

— Non, madame, repris-je, il n'y a pas aussi loin que vous paraissez le penser; car ce fédéré a été autrefois votre tapissier. Ce fut lui qui, naguère, a été requis par votre beau-fils pour orner votre appartement. S'il a hésité à la Commune à commettre l'horrible forfait qui vous visait personnellement, c'était parce qu'il vit derrière le concierge, votre gendre assistant aux péripéties d'un crime que tous deux n'osaient exécuter.

— Oh! monsieur! monsieur! exclama la malheureuse en sanglotant, ce que vous me dites est trop cruel pour moi! Non, non, cela n'est pas! parce que cela serait trop épouvantable. Pour vous croire, il faudrait que je revisse moi-même ce fédéré, ce tapissier que je me rappelle fort bien; il m'avait été recommandé en effet, une première fois, avant la guerre, par mon gendre.

— Soyez satisfaite, madame, lui dis-je en ouvrant aussitôt la porte de la chambre où je me tenais avec cette veuve.

Et le fédéré, que j'avais appelé en témoignage

contre les bourreaux de cette dame, parut sur le seuil. Je l'avais mandé pour s'offrir à nos yeux, accompagné de deux agents qui veillaient encore sur lui.

Voici ce qui s'était passé depuis que je possédais la dénonciation concernant ce gentilhomme. Une fois aux ordres du juge d'instruction, j'avais dépêché à Versailles Œil-de-Lynx auprès du concierge incriminé. Mon agent s'était mêlé, *en mouton*, à tous les captifs qui restaient encore à la prison de Saint-Pierre, il n'avait pas tardé à tirer des aveux du concierge; ces aveux l'avaient mis sur la piste du fédéré soudoyé par lui et son maître.

Une fois qu'Œil-de-Lynx eut placé le concierge en communication avec le fédéré pour partager avec cet ancien tapissier les bénéfices de son humanité, le fédéré avait avoué qu'il avait fort bien reconnu le monsieur qui avait fait entrer, avec le consentement du concierge, des tonneaux de poudre dans la maison. C'était le même monsieur qui autrefois, disait-il, au compte de son bourgeois, s'était entendu avec lui pour décorer la chambre de la comtesse, sa belle-mère.

Dès que ce fédéré avait été découvert par Œil-de-Lynx, je l'avais fait revenir à Paris pour répéter devant la dame tout ce que je savais déjà, tout ce qu'elle ignorait sur le compte de son gendre.

La déclaration de cet ancien tapissier qui, sans ce gentilhomme, n'eût jamais connu les dispositions de l'appartement de la belle-mère, fut un coup terrible pour l'incendiaire se brûlant lui-même afin d'en finir avec celle dont il était l'héritier.

Alors la belle-mère ne put douter de l'horrible danger qu'elle avait couru. Non seulement le gentilhomme n'eut pas l'indemnité qu'il espérait, mais il passa en cour d'assises et fut jugé comme un vulgaire criminel. Ce fut le premier dommage que je réparais au profit de la compagnie qui n'avait pas compté en vain sur ma reconnaissance.

Je ne m'arrêtai pas en si bon chemin ; la magistrature, grâce au paquet de lettres déposé chez le procureur de la République, découvrit chez plus d'un commerçant véreux, le même genre d'exploitation dirigé contre l'État et les compagnies.

Cependant tous les incendiaires volontaires n'ont pas été punis ; je connais plus d'un industriel qui doit à nos calamités publiques un retour de fortune qu'il n'aurait osé espérer sans les ravages opérés chez lui par les incendies de mai. Tous ceux qui ont tenu le balai, badigeonnant de pétrole leurs vieux murs, n'ont pas été des fédérés. Bien des commerçants n'ont pas attendu la visite des fuséens pour faire leur besogne dans l'intérêt d'une large indemnité.

Cette indemnité bienfaisante, en sauvant ces malhonnêtes commerçants de la faillite les qui menaçait bien avant la guerre, leur a permis d'ouvrir de splendides magasins sur l'emplacement de leur ancienne et pauvre boutique.

CHAPITRE VI

ENCORE LES ESCROCS ET LES VOLEURS.

J'ai parlé autrefois, à plusieurs reprises, des escrocs et des voleurs ; il faut que j'y revienne, car leurs tours sont intarissables. Les diverses associations qu'ils forment entre eux, toujours brisées par la police, se renouent au fur et à mesure que la police en détache les interminables anneaux.

Il y a quelques années une bande d'escrocs, agents d'affaires à cautionnements, s'était abattue de Londres sur Paris pour exercer une véritable piraterie dans le monde commercial.

Ces divers agents d'affaires entretenaient entre eux des relations très suivies, ils s'étaient entendus pour prolonger autant que possible leurs duperies.

Ils se renvoyaient de l'un à l'autre des employés, caissiers, garçons de magasins, commis comptables,

auxquels ils demandaient à tous un prix d'inscription, puis le premier mois de leurs appointements, une fois placés, quelquefois même un cautionnement.

Ils avaient fondé un journal qui recevait les offres et les demandes d'emplois, en faisant aussi appel aux fabricants de Londres et de Paris, voulant bien honorer de leur confiance ces estimables directeurs.

Ils possédaient à Paris, rue d'Enghien, une forte maison de commission. A peine improvisée, elle tirait à vue sur toutes les premières maisons de l'Europe, au nom des plus riches négociants de la terre.

Il va sans dire que cette maison ne pouvait pas durer plus de trois mois, car les traites étaient fictives. Malheur à ceux qui les payaient, sur des indications fournies par les comparses de cette maison suspecte, aux honorables négociants dont ils se disaient les intermédiaires.

Il va sans dire que les employés de cette maison de commission étaient tous fournis par l'*Agence de ces directeurs* de commerce, dont le journal ne devait vivre plus longtemps que les trois mois exigés pour l'accomplissement de cette vaste escroquerie.

Comme tous les employés fournis par cette agence devaient verser les chiffres du premier mois de leurs appointements dans la caisse de ceux qui les avaient placés, il se trouvait que la maison de commission avait des employés pour rien.

Deux mois après la création de l'agence de ces

bureaux de placement dont la maison de commission servait de déversoir, agence et comptoir de commerce disparaissaient. Ils n'attendaient pas la descente de la police, mise en éveil par leurs dupes craignant de perdre ou leur cautionnement ou l'argent des fausses traites de ces chevaliers d'industrie.

Cette maison de la rue d'Enghien, renforcée de son agence, emporta en trois mois pour une somme de cinq cent mille francs. Elle était prélevée aussi bien sur les employés crédules que sur les fabricants qui ne s'étaient pas assez renseignés sur la position sérieuse de leurs correspondants.

Un jour, bien longtemps après, la police mit la main sur un des organisateurs de la maison d'Enghien. Où le retrouva-t-elle? Dans une forte maison de commerce de Paris.

Voici comment il s'y était installé, après avoir fait disparaître d'accord avec ses associés, son bureau de placement, sa maison de commission et son journal.

Le rusé fripon s'était présenté devant le patron d'une importante maison comme étant une dupe de l'agence de la rue d'Enghien. Il avait dit que, trompé par le directeur d'un journal, il était entré comme caissier dans cette prétendue maison de commission dont la disparition avait fait si grand scandale dans le monde des affaires.

Il en était, prétendait-il, pour un cautionnement de caissier de 1,500 francs. Le patron avait eu pitié du pauvre diable qui, du reste, lui exhibait des

lettres de Londres dont la signature était très authentique.

Comme il parlait parfaitement l'allemand et l'anglais, le patron n'hésita pas à le prendre en qualité de commis comptable, chargé de la correspondance étrangère. Il resta cinq ans chez ce patron, jusqu'au jour où il devait être arrêté et écroué définitivement à Mazas pour détournements commis au préjudice d'un maître trop confiant.

En cinq ans, la valeur de ses vols ne s'estimait pas à moins de 500,000 francs. C'était son chiffre! juste 100,000 francs par an, dont une partie payait les toilettes de sa maîtresse et l'autre allait s'engouffrer à la Bourse.

L'histoire de ces agences, de ces maisons de commission, de ces commis infidèles, se renouvelle tous les jours dans les faits divers des journaux! Ils sont aussi fréquents que les vols à l'américaine dont j'ai tant parlé et qui se répéteront tant qu'il y aura des voleurs et des volés. Car les uns et les autres sont attirés par le même désir, la même soif du gain, la même envie de se tromper.

Il ne s'agit, pour celui qui tient à duper l'autre, que de bien varier ce genre de vol, aussi vieux que le monde.

Le meilleur tour qui ait été pratiqué au sujet de ce vol, est celui qui eut lieu autrefois dans une maison du passage Violet.

Un monsieur, de la dernière élégance, décoré de tous les ordres de la terre, se présente chez un changeur. Il dit au maître de l'établissement qu'il a des

titres à échanger contre espèces; ces titres, dont il indique la source, présentent une liasse si volumineuse qu'il n'a pu décemment les porter sur lui.

Il demande au changeur qu'il veuille bien faire venir chez lui un employé dont il est sûr, et que là il lui remettra les titres contre espèces.

— Comme vous ne me connaissez pas, monsieur, ajoute-t-il, je ne m'offenserai pas, une fois chez moi, si votre employé prend toutes les précautions inimaginables dans l'échange que je lui propose. Du reste, voici mon nom et l'hôtel où j'habite.

Le nom est celui d'un riche et noble étranger, très connu des agents de change; l'hôtel qu'il habite est des plus recommandables.

Le changeur acquiesce au désir du noble étranger; il compte à son plus fidèle commis, la somme de 50,000 francs représentés par les titres que le monsieur lui annonce.

Ils arrivent tous les deux à l'adresse indiquée. Le noble étranger introduit le commis dans son appartement; arrivé dans un riche salon, il dit au commis, en lui présentant lui-même la clef de sa caisse, une caisse enclavée dans le mur de ce salon, un coffre-fort tout en fer, dont l'aspect respectable donne une haute idée de l'importance financière du noble étranger.

— Monsieur, dit-il, en lui mettant la clef dans la main, veuillez remettre vous-même dans cette caisse les 50,000 francs dont vous êtes porteur; pendant ce temps-là, je vais vous chercher vos titres.

Le noble étranger passe dans la pièce à côté, pendant que le commis met lui-même la liasse de

illets de banque dans le coffre-fort, en ayant soin, ar prudence, en vue d'un importun ou d'un doestique trop curieux, de refermer aussitôt le paneau du coffre-fort.

Il attend le porteur de titres.

Le porteur ne revient pas.

Au moment où le confiant commis donne un derier tour de clef à la caisse, le voleur, de l'autre ôté, par une ouverture pratiquée à dessein derrière meuble, s'empare immédiatement des 50,000 fr.; les met dans sa poche, enfile le second escalier de on appartement et de la maison à double entrée, une donnant sur le passage, l'autre sur la rue.

Le commis attend longtemps dans le salon; omme on le pense, le voleur est loin, le tour aux 0,000 francs est fait!

Si les voleurs sont ingénieux, un chef de police 'est pas moins au courant de leurs trucs, qui vaent bien plus par la forme que par le fond.

Je me rappelle un certain Carpentier qui parvint, algré mes infatigables recherches, à échapper jusu'au Havre à toutes mes poursuites. Par un guignon ui semblait se mettre d'accord avec son activité et a ruse, chaque fois que j'arrivais dans une ville our le surprendre, il venait d'en partir deux heures aparavant.

Je devais ce retard malencontreux à l'heure de avant-dernier train qu'il avait pris pendant que je pourchassais.

Arrivé au Havre, je comptais le saisir au débotté, ans l'hôtel où il aurait probablement séjourné ant de s'embarquer.

gement; je ne pouvais dem
son extradition !

Lorsque j'arrivai au Havr
lui, mon malfaiteur était à
glais. Toutes mes courses a
rattraper, il était perdu pou

Fallait-il revenir bredoui

Hélas ! je savais trop ce
se chuchotait dans mes b
malheurs qui m'avaient att
tendu dire par mes employé
manquée, par ceux-là mêr
plus de bien :

— Ce pauvre Claude, il h
la cervelle les coups de cha
ça l'embrouille, et s'il n'ava
vices autrefois, on lui *casse*

Or à aucun prix, dans r
pour venger la justice, je n
Carpentier.

siter le bâtiment anglais, un magnifique vapeur.

Le capitaine me reçut avec la plus aimable cordialité; il me dit en français :

— Parbleu, monsieur, vous arrivez comme marée en carême !

D'abord je ne prêtai pas grande attention à ce qu'il me disait, cherchant, parmi les passagers, le compatriote suspect qui m'avait fait faire tant d'étapes inutiles de Paris au Havre.

Enfin je le découvris; il m'était signalé par sa photographie.

Je connaissais donc mon Carpentier et lui ne me connaissait pas. C'était encore pour moi, sur ce pont étranger, un très médiocre avantage.

Une fois que j'aperçus mon voleur, sans avoir l'air de le remarquer, je répondis enfin au capitaine :

— Qu'entendez-vous, monsieur, par vos paroles ? Et si je puis vous rendre le service que je reçois de vous en ce moment, en satisfaisant ma curiosité, comptez à l'avance sur moi.

— Monsieur, ajouta-t-il, voici ce dont il s'agit : Le bâtiment français qui est là, à côté du mien, donne cette nuit une fête splendide; il y a fête, bal, etc., à l'occasion de la fête du capitaine ! Vous comprenez que moi, un étranger, je ne puis demander, sans l'appui d'un Français, la permission de me mêler à cette fête. Mon gouvernement me blâmerait; tandis que cette démarche venant de vous, d'un Français à un autre Français... vous comprenez.

A ces paroles, qui étaient pour moi un trait de

Seulement, permettez-m
vation ; je ne suis, moi,
importance, un modeste
voir pour la première fo
comme je vais entendre
Palais-Royal à l'heure d
aviez avec moi, à votr
naïf et de plus d'importa
le navire d'à côté, ce de
que moi, les apparences.
un compatriote qui, ave
aux miennes auprès du c

— Ah ! c'est ma foi v
en se frappant le front,
un riche Français dont j
pour partir.

Il me désigna mon Car
mon voleur de l'air le pl

J'étais aux anges.

Mon Carpentier était à

train manifesté par moi et le capitaine que mon voleur se décida à passer comme nous du côté du navire français.

Dès que mon Carpentier eut mis le pied sur le pont du navire de ma patrie, je n'attendis pas qu'il se rendît auprès de son capitaine pour me faire connaître.

Lui posant une main sur l'épaule, tandis que j'exhibais de l'autre mon mandat, je m'écriai :

— Carpentier, au nom de la loi je vous arrête!

On voit d'ici la tête de mon voleur et celle du capitaine anglais, qui m'avait pris pour un badaud inoffensif. Je ne sais si l'Anglais s'amusa bien à la fête du Français. En tout cas, il ne put être plus heureux que moi, qui ramenais triomphalement entre deux gendarmes mon Carpentier à la prison du Havre, avant de le diriger sur la préfecture de Paris,

Ce voleur célèbre, je l'appris plus tard, faisait partie de cette fameuse bande de picks-pockets de Londres, dont le quartier général s'étend jusqu'à New-York. Et comme les capitaines de ces bandits, mon Carpentier n'entreprenait que des vols d'importance! Il ne volait pas moins de *cent mille francs*! disait-il en se rengorgeant.

Ces bandits de Londres, capitale du négoce, ont élevé le vol à la hauteur d'une institution; ils ont leur caisse de dépôt, leur caisse d'assurance, leur agence, etc., etc. Je l'ai déjà dit et je le répète à dessein.

Benson fut le fondateur de cette institution, qui fonctionne aujourd'hui dans tout le continent, aussi

bien contre les volés qu'au profit des voleurs, q
daignent aujourd'hui, moyennant remise, a
leurs victimes contre leurs propres déprédations.

Benson a été secondé par deux capitaines de la même force que lui, Wilson et Fulton, l'un sujet anglais, l'autre sujet américain; tous les deux, avant d'être capitaines de bandits, ont été de vrais capitaines de navire; leurs décorations, qui attirent la confiance des gens qu'ils veulent dévaliser, sont des décorations de bon aloi!

Lorsqu'ils entreprennent dans les grands centres de l'Europe une campagne, c'est ainsi qu'ils appellent leur manière d'opérer sur la fortune d'autrui, ils ne se mettent en personne à la tête de leur entreprise que pour rapporter à la Compagnie un ou deux millions.

A Londres, ils n'ont pour point de mire que la fortune des lords. Ils dévalisent de la cave au grenier tout un château; ils ne laissent pas un sterling dans sa caisse. Tout l'or et les diamants y passent.

Aussi n'est-il pas rare de trouver dans les journaux de France et d'Angleterre des annonces de gentilhomme indiquant l'énumération de sa fortune passée de sa caisse dans la caisse de la *Company des picks-pockets*. Chaque semaine, un noble volé promet, avec une récompense honnête, à qui ramènera dans le coffre-fort de son légitime propriétaire, le million que souvent la police elle-même, à Londres, est impuissante à retrouver; ce n'est point parce que les détectives, les policemen sont inférieurs aux nôtres, non, mais c'est que, au delà du détroit, policiers et voleurs fraternisent trop souvent ensemble,

on du caractère distinctif du peuple anglais,
marchand par excellence.
ndant les Carpentier, les Benson, les Wilson
Fulton ne dédaignent pas le vol classique
hez les changeurs et les bijoutiers, au moyen
tème suranné du vol à l'américaine, chan-
les valeurs fausses contre des véritables, fau-
n paquet d'argenterie par un autre qui ne
t le plus souvent que des chiffons arrangés
t.
aissant à fond les passions humaines, ils sa-
ue l'homme se laissera toujours prendre à
du gain. Chez les grands seigneurs, ils volent
naîtres, en s'introduisant chez eux comme
urs ou intendants.
prétexte de réduire le chiffre de leurs dé-
ces honnêtes intendants font d'abord d'utiles
es qui leur permettent de capter la confiance
noble dupe.
vu un fait de ce genre qui s'est passé chez
soupçonneux des princes, le duc de Bruns-

temps que les polices des trois pays les plus
lu monde, l'Angleterre, la France et la Bel-
s'entendent contre des forbans qui bientôt
aqueront pas seulement aux fortunes parti-
, mais aux caisses de l'Etat!
me je n'avance rien sans preuve, je raconte-
ait capital qui vient à l'appui de mon affir-

libération du territoire je fus chargé spécia-
secrètement de protéger les fourgons de

l'État qui emportaient, au profit de nos vainque
le dernier milliard de notre rançon.

La police des voleurs fut avertie, je ne sais c
ment de ma mission secrète ! Et il me fallut dé
dre la rançon de la France, contre tous les forb
de la terre.

La façon dont je m'y pris, pour rendre à l
marck, ce qui n'appartenait plus à ma malheure
patrie, fut assez ingénieuse, comme on le ve
dans un autre chapitre.

CHAPITRE VII

L'ART DE TRICHER A TOUS LES JEUX.

Après le grand prix, il s'opère depuis quinze ans, dans le monde du sport, une émigration générale.

Pour les *belles petites*, comme pour les gens du monde... frelaté, cette fuite du Paris élégant est une véritable désolation.

Les dames ne vivant que des louis des *autres*, les grecs engendrés dans les cercles vicieux, à l'instar des grands cercles de Paris, sont sur les dents.

Pour satisfaire encore leurs appétits, il faut qu'ils suivent le grand monde en villégiature, sous peine de mourir de faim dans Paris, qui n'est plus le *tout Paris*.

Alors la préfecture fixe ailleurs que sur la capitale ses yeux d'argus pour retrouver les fripons qui continuent au loin à spéculer sur les hasards de l'écarté, et sur nos petites dames abusant jusqu'à la licence des écarts de l'amour.

Il est du devoir de la préfecture de lancer son plus vigilant personnel sur toutes les plages normandes, dans le centre et aux confins de la France, à Trouville, à Dieppe, à Vichy, à Aix, etc., etc., partout enfin où se réfugient, avec le tout Paris, les tricheurs des deux sexes.

La préfecture est sûre de repêcher aux bords des deux mers ou des grands lacs, le même poisson qu'elle retire quotidiennement en plein hiver du fond de tous les enfers de la capitale.

Une fois, c'était sous le régime impérial, un riche étranger, décavé par le talent d'un grec émérite, avait adressé une plainte au parquet; il avait signalé d'une façon très précise celui qui l'avait allégé d'une somme de cent mille francs.

Comme le cercle dans lequel s'était passé ce vol était un cercle *autorisé*, on avait intimé l'ordre, à la préfecture, de n'inquiéter ce grec qu'après un nouveau tour de sa façon, opéré dans un cercle moins important que celui où avait été volé l'étranger.

Par prudence... ministérielle, j'étais chargé personnellement de l'arrestation de cet individu, dont je connaissais déjà les hauts faits peu exemplaires dans le monde de la grecquerie.

J'appris que mon grec, après s'être illustré à sa manière dans le cercle que le pouvoir tenait à respecter, parce qu'il était particulièrement patronné par la maison de l'empereur, j'appris, dis-je, que mon grec avait choisi Vichy comme point central de ses nouveaux exploits.

Immédiatement je m'y rendis, avec une certaine

somme que me fournit la préfecture, *par ordre*.

Il s'agissait, pour bien me mettre avec cet adroit filou, d'entamer une partie qui devait aboutir pour cet individu à la constatation d'un flagrant délit motivant le mandat d'amener que j'avais en poche à son intention.

Cet homme était un madré personnage. Il prenait à sa glu des dupes par des procédés inconnus aux grecs ordinaires. Sa manière d'opérer n'avait rien de brillant. Cet homme, comme tous les hommes forts, faisait volontiers *la bête* avec ses partenaires.

Il jouait mal en commençant, mais pour mieux amorcer ses dupes.

S'aidant d'une myopie simulée, il mettait sa maladresse sur le compte de la nature. Il donnait gauchement les cartes. Il se trompait de figures, annonçait mal! Mais une fois la partie bien engagée, il feignait, emporté par la fièvre du jeu, d'être sous le pouvoir d'une transfiguration soudaine.

Alors le rusé compère ne se trompait plus!

Le nez encore plus penché sur ses cartes, ses facultés, d'abord si rebelles, semblaient doubler de puissance sous la tension fiévreuse que lui commandaient l'amour du gain et la soif d'une éclatante revanche.

La revanche lui revenait si bien que le myope, le gaucher, voyait très clair, en se donnant cette fois très adroitement les meilleures cartes, dont la possession lui rendait au delà de ce qu'il avait perdu d'abord pour amorcer la galerie.

Et tous ceux qui avaient cru le piper ne tarda pas à être tondus !

C'était de cette façon qu'il avait gagné cent m francs dans un grand cercle de Paris dont on tenait pas à entamer la réputation; c'est de c façon encore qu'il espérait opérer à Vichy.

Et moi, d'un extérieur assez bonhomme, moi d l'âge inspirait cette respectabilité si chère aux gr j'étais char[illegible] Vichy de jouer dans son jeu et perdre l'or qui devait payer son importante c ture.

Je n'eus même pas la peine, à Vichy, pour pin mon grec, de dépenser l'or du gouvernement.

Un individu qui n'était pas de la police me vança à Vichy auprès de mon *signalé*. Ce fut qui se chargea à ma place de le prendre en flagr délit.

Lorsque j'arrivai dans cette localité si chèr tous les Césars, j'eus soin de m'enquérir des prin paux hôtels où l'on jouait gros jeu.

Usant de mon pouvoir discrétionnaire, je me ouvrir tous les livres où étaient inscrits les noms personnages marquants en tournée près des sourc je m'arrêtai à un hôtel tenant cercle où je lus titre d'emprunt de mon grec signalé.

Le soir même de mon arrivée à l'hôtel, je d cendis au salon, où l'on commençait à jouer l'éca d'une façon assez chaude.

Je vis un groupe de personnages se pressant tour d'une table où se tenaient deux joueurs d carté; dans l'un je reconnus mon homme, mon fa

myope, dont j'avais en poche et la photographie et le mandat.

Le nez collé contre ses cartes, mon personnage jouait encore à l'envers du sens commun ; celui qui lui tenait la partie était un monsieur d'un âge mûr, aux cheveux bruns, dont la figure affable, très fine, très intelligente, m'était inconnue.

Absorbé par l'attention que je prêtais à mon grec, qui faisait encore le Gaspard, je ne pouvais mettre un nom sur le visage de son partenaire, quoique bien certain, en observant de temps en temps sa physionomie, que ce partenaire, tout en imitant la maladresse de son myope, était aussi fort que lui.

Je me rapprochai avec intérêt de la table des joueurs d'écarté, sûr à l'avance que j'avais affaire à deux Gaspard.

Je devais en être bientôt convaincu, à la nouvelle partie engagée entre ces fins matois.

L'homme brun, avec toute la maladresse qu'il avait mise à répondre à la gaucherie de son myope, venait de perdre un billet de mille francs.

Il était temps pour mon grec de révéler ses talents, car on se couche de bonne heure à Vichy.

Il offrit donc à son partenaire de lui donner sa revanche d'un seul coup.

Ce à quoi s'empressa d'acquiescer son adversaire de son sourire le plus engageant.

Alors la scène change.

Elle fut relevée par une surprise aussi piquante que nouvelle, mais fort peu édifiante pour les joueurs.

A peine les cartes furent-elles échangées entre les

nées!

La foudre fût tombée qu'il n'eût pas paru plus

Il rougit, pâlit; puis s piège, il se leva de tab indignation.

Voyant que cette indi ceux qui s'étaient intér une retraite avant que l

— Monsieur, lui dit-i à un homme sérieux, n'ai engagé la partie bile, pour ne pas dire me retire; c'est ce que j vous!

— Et *prudamment* cria l'Italien qui se lev donne pas ici l'explica je sais aussi bien joue d'escamoteur, comme

Je jugeai utile d'intervenir dans le débat.

Au moment où le cercle des curieux se serrait contre les deux dupeurs dévoilés l'un par l'autre, je m'avançai d'un air goguenard et leur demandai :

— Pardon messieurs, vos noms? pour que je sache qui je dois arrêter, ou monsieur seul, qui m'est particulièrement signalé (et je désignai mon grec, déjà pressé par deux de mes agents qui m'avaient accompagné), ou vous et monsieur, si vous n'êtes pas qu'un escamoteur?

Alors la scène prit une physionomie toute nouvelle.

Mes deux agents avaient mis la main au collet de mon grec, honteux et confus et décidément perdu ; l'un deux s'apprêtait déjà à se détacher de mongrec pour empoigner aussi celui qui venait pourtant de le démasquer.

Mais ce dernier vint à moi et me dit, en face de la compagnie anxieuse, attentive aux moindres péripéties de ce différend :

— Pardon, monsieur l'*inspector* (ce personnage ne me connaissait pas encore), pardon! mais si vous m'arrêtiez comme complice du coup de *gilet* que je viens de dévoiler, il faudrait que vous arrêtassiez avec moi une partie de l'honorable société et vous-même comme étant de connivence avec ce grec.

— Hein! plaît-il? m'écriai-je assez ahuri.

— Veuillez avoir l'obligeance de fouiller dans vos poches, *signor*, et j'engage ceux qui m'entourent à vous imiter.

Pendant que, d'un geste, j'ordonnais à mes agents

d'emmener mon grec en attendant mon retour, je fis ce qu'il me conseillait.

Plusieurs indidus m'imitèrent.

Que trouvai-je alors dans une des poches de mon gilet?

Un paquet de cartes marquées aux atouts.

Je reculai terrifié.

Ma confusion fut partagée par plusieurs individus qui, ayant également mis la main à la poche, y retrouvèrent à profusion des cartes de mauvais aloi qu'ils rejetèrent sur le parquet avec autant d'indignation que dégoût.

Cela tenait presque de la magie!

J'avoue que l'émotion que j'avais causée dans le salon par l'arrestation de mon grec fut dépassée par la découverte que je fis dans ma poche conjointement avec la galerie.

Les autres personnages, en se montrant également leur découverte, furent tout aussi stupéfaits que moi; ils ne songèrent plus d'abord, tant leur surprise tenait de l'ahurissement, au grec démasqué.

— Messieurs, s'écria enfin l'homme brun en s'adressant à tout le salon, je m'appelle il signor Pazzini, j'arrive à Vichy en représentation. Avouez que je ne pouvais imaginer une meilleure réclame, en vous délivrant, par un tour de mon métier, d'un fripon qui en voulait particulièrement à votre bourse. Trois fois heureux, en cette circonstance, que ma réclame soit profitable autant à vous-mêmes et à moi qu'à la police.

En effet, c'était bien Pazzini; c'était bien l'homme qui a élevé le métier de prestidigitateur à la hau-

teur d'un art, et qui de longtemps ne sera pas remplacé.

Maintenant je m'étonnais moins de la façon ingénieuse avec laquelle cet homme de tact et de savoir venait de mettre son adresse au service des honnêtes gens pour les garantir de la manœuvre d'un dangereux fripon.

Et je ne m'étonnai plus comment cet habile Italien, avait deviné mon grec, en se laissant piper par lui pour mieux l'attirer sans doute dans le piége qu'il lui tendait.

Je m'expliquais maintenant pourquoi il avait flairé le fripon que je cherchais aussi.

A cette époque, cet Italien s'était livré spécialement à l'étude de l'art de tricher à tous les jeux, pour faire bientôt, au profit de la magistrature, la chasse à tous les grecs.

Et il venait de me prouver que ses études pratiques n'avaient pas été vaines pour démontrer de visu les tricheries des grecs dévoilées.

Jusqu'alors ce prestidigitateur à la mode n'avait consacré ses efforts qu'à amuser ses semblables ; il avait pensé que le moment était venu de donner au public qui l'avait enrichi une preuve de sa reconnaissance en dévoilant toutes les ruses des fripons.

Une fois que je fus sûr de l'arrestation de mon grec, placé sous la surveillance de la gendarmerie du pays, je me préparai à regagner Paris ; mais, avant de partir, je tenais à revoir Pazzini, autant pour le remercier de m'avoir aidé dans ma capture que pour apprendre le coup qu'il avait si bien

joué en confondant mon grec et nous confondant tous par son étonnante adresse.

Lorsque, pour la première fois, je fis connaître mon nom et ma qualité au prestidigitateur célèbre, il s'empressa de très bonne grâce à répondre à mon désir; il me dit :

— Je dois d'autant plus vous dévoiler mon secret, monsieur Claude, qu'un chef de la police doit tout connaître au profit des honnêtes gens, qui ne seront jamais trop armés contre les escrocs! Apprenez donc que je connaissais à Paris, comme vous sans doute, monsieur, le prétendu myope, qui a causé tant de ravages dans les cercles les plus en renom. Or j'ai étudié le coup de ce myope, je l'ai pratiqué après lui. Or voici comment ce grec opère le coup que je lui ai joué : Il a sous son habit, au dos de son pantalon, une poche dite *finette*, dans laquelle il place les cartes non biseautées qu'il doit substituer aux siennes dans la maison où il joue. Lorsque le jeu est le plus animé pour lui, il opère, par un tour de main, une soustraction qu'il efface par un autre jeu préparé et tenu en réserve dans une poche de son gilet ; cette poche est placée sur le côté gauche. Vous avez dû remarquer que, lorsque ce grec attendait le moment que je lui donnasse les cartes, il s'appuyait négligemment sur la table. Dans cette position, ses doigts se trouvaient aussi près que possible de son gilet.

Après avoir mis les cartes que je lui donnais dans sa *finette*, il les remplaçait donc par les cartes de son gilet. Ce qui rendait cette substitution assez

facile, c'est que notre grec avait son habit boutonné par le haut, de sorte qu'à la faveur de l'entre-bâillement par le bas il introduisait sa main masquée dans sa pochette.

Moi qui l'observais, moi préparé comme lui à son double truc, je n'avais plus qu'à attendre l'effet de sa substitution de cartes pour opérer le même manège et produire les mêmes résultats opérés par son procédé.

Ce *coup d'atout*, préparé par la finette et produit par la pochette, ne peut que donner les mêmes effets à celui qui connaît bien le truc. Tel fut mon fait. Pour couronner l'œuvre, vous avez vu comment je me suis débarrassé des autres cartes qui me restaient dans mes poches, et que j'ai reportées dans les vôtres et dans celles de tous nos voisins.

Cette fois, j'étais complètement édifié.

Alors je quittai Vichy pour accompagner mon grec jusqu'à la préfecture de Paris; je quittai Pazzini en manifestant le regret, dans mon intérêt personnel, de ne pouvoir profiter plus longtemps de ses leçons; alors il me dit :

— Ma campagne à Vichy est la dernière étape de ma carrière de prestidigitateur. J'ai déjà consacré mes loisirs à composer un *Manuel sur l'Art de tricher à tous les Jeux*. Il sera très utile pour les joueurs en voyage.

Puis me mettant dans la main, une petite brochure, il ajouta :

— Monsieur Claude, veuillez accepter de l'auteur ce manuel, intitulé : *le Code du parfait Tricheur*.

Ces articles du *Cod*
se résumer en trois
concernant la manièr
moyens s'opèrent pa
large; les autres pa
bonne carte ou de la
ce qui comprend le
à l'œil. Enfin, le prin
qui comprend la sub
telle que je l'ai indiqu
grec de Vichy qui po
à-dire toutes ses carte
de son gilet.

Là, ce n'est plus q
prend que Pazzini, en
habile, ait été un rud
grec le plus habile, l
faire le champion des
ces escrocs.

Pour un grec parfa

vaincue. Il faut pour que le grec se reconnaisse, qu'il pose les deux paquets de cartes de manière à ce qu'ils fassent saillie, ce qui lui permet de faire sauter la coupe en temps opportun.

Chaque grec a sa manière de couper, de transposer les cartes, c'est une question d'habileté.

Une fois le saut de coupe fait, le grec a le soin d'y glisser une *carte large*, point de repère marquant l'endroit où il doit faire sauter la coupe au mieux de ses intérêts.

Alors *il fait le pont*, moyen de gondoler son paquet de cartes à l'endroit de la coupe.

Il *file la carte*, c'est-à-dire il change une carte pour une autre.

Quoique les cartes biseautées, dit encore le *Manuel du parfait Tricheur*, soient aussi vieilles que le monde, elles ne sont pas moins restées une arme redoutable entre les mains des grecs.

Les cartes biseautées sont des cartes plus larges d'un bout que de l'autre. Plus les grecs sont habiles et moins les biseaux sont accentués.

Aux cartes biseautées se joignent les cartes teintées. Le grec frotte un chiffon légèrement imprégné de mine de plomb sur les cartes qu'il veut reconnaître. Il faut des yeux de lynx pour distinguer dans le jeu qu'il sert ou qu'on lui sert l'imperceptible nuance des cartes qu'il y a glissées.

Les *cartes marquées* d'une façon particulière par la bague que le grec porte à son doigt, par la façon de grouper les cartes, qui indique le jeu du partenaire, le tour de la *tabatière à reflet* qui renvoie aux yeux du grec les figures des cartes de son ad-

qu'un grec habile
plus haut, gagner
comme à l'affaire c
d'un prestidigitateu
comme lui, mais po
grecs, leurs indigne

CHAPITRE VIII

LA PLACE DE LA ROQUETTE ET LA PRISON DES JEUNES DÉTENUS.

J'ai parlé, au début de ces mémoires, de la prison de la Roquette au sujet de ses trois cellules *jaunes* où sont enfermés les condamnés à mort.

J'ai passé en revue, dans le cours de ce récit, les hôtes trop célèbres qui, depuis trente ans, les ont successivement habitées, avant de traverser la place où se dresse l'échafaud.

Depuis que les étais de la funèbre machine se montent de moins en moins sur les cinq dalles de la chaussée de la Roquette, le crime devient-il moins fréquent, moins menaçant ?

C'est à la société à répondre !

Quant à moi qui ai monté avec tous les assassins du second Empire et de la première période de la nouvelle République ce calvaire du crime, j'ai été trop près du criminel pour ne pas savoir que la peine de mort peut seule arrêter l'assassin.

La dernière heure d'un condamné est son unique supplice. Il n'y a que les moins coupables qui aient accepté la peine capitale comme une délivrance, ceux qui ont des remords.

Mais les criminels nés, les monstres n'ont pas de remords!

Comme je l'ai déjà dit : sur la place de la Roquette, entre les dalles de l'échafaud et la voie qui conduit au Père-Lachaise, se regardent deux prisons : l'une, la *prison des Jeunes Détenus* où se passe l'enfance du crime; l'autre, la Roquette, où chaque crime s'expie.

Sur la voie qui traverse cette place funèbre, les condamnés du ciel montent jusqu'au Père-Lachaise, les condamnés de la terre se déversent des deux côtés de la place sur la chaussée; ces *jugés* passent ou par la porte de la demeure des *réservés* aux *pénitenciers*, ou par la porte de la *pépinière du crime*.

A chaque heure du jour, la voiture cellulaire se croise sur cette voie avec un corbillard!

Pour finir avec la prison de la Roquette que j'ai décrite, bâtiment par bâtiment, après avoir parlé de ses trois cellules, je parlerai maintenant de ses deux salles de *réservés* et de *captifs* destinés aux *pénitenciers*.

C'est à la Roquette, en effet, que sont déposés ceux qui attendent l'ordre de leur départ pour quitter Paris, pour s'en aller aux pontons ou aux pénitenciers. Ces prisonniers sont souvent en compagnie avec des moutons révélateurs. A leur entrée à la Roquette, comme Maillot par exemple, ces

derniers demandent, par prudence, à être transférés dans cette salle pour ne pas être confondus avec leurs camarades dénoncés par eux.

La salle des *réservés* est une grande pièce, aux murailles hautes et nues, dans laquelle se trouvent d'ordinaire une vingtaine de détenus.

On sait, d'après ce que j'ai écrit sur la *police des voleurs*, comment punissent les grinches et les butteurs ramassés sur les dénonciations des moutons. La *vache* (la police) ne peut les préserver de leurs coups, car les vieux fagots sont sans pitié pour leurs dénonciateurs.

Une fois, un mouton négligea de demander un refuge à la salle des réservés; il fut reconnu par un dénoncé, il faillit être assommé par ses camarades à grands coups de sabots.

La salle des pénitenciers forme un vaste couloir à compartiments qui servent aussi de cellules de punition.

La plus terrible punition qu'on puisse infliger aux prisonniers de la Roquette, c'est le séjour dans ces cellules funèbres, rangés au nombre de dix.

« — J'ai peur, j'ai froid et je me sens mourir au fond de ces cercueils, me disait un *pénitencier* en pénétrant dans une de ces terribles boîtes. »

Les seuls prisonniers qui y entrent avec joie ce sont ceux qui ont évité, par grâce de l'État, la peine capitale.

Maillot et l'assassin de la rue de Monthabor sont passés de la cellule jaune dans la salle des *réservés* avec une certaine satisfaction.

On sait que Filon dut sa grâce moins à son repen-

faut : se [illegible]
force.

Lorsqu'on lui annonça s
role de ce cynique et ingra

« — J'en étais sûr! »

Que pouvait-on attendre
bienfaitrice pour la voler,
et le meurtre, ses instincts
vrogne?

Avant de sortir de la Ro
connaître les bâtiments
aux trois cellules des con
vent les *grands parloirs*.

Dans ces parloirs grillé
compartiments, les parent
ser du dehors avec les p
térieur.

Les uns et les autres ne s
la parole. Il existe assez d
grillages, pour que de ch
les gardiens puissent voir

discret escalier, aux appartements du directeur.

Alors on est près du greffe; on passe au vestibule sous une porte avoisinant la grande porte grillée qui ne s'ouvre d'ordinaire qu'en l'*honneur* de l'assassin qui vient gravir, à sa dernière heure, les cinq degrés de l'échafaud. Cette entrée de la Roquette donne à réfléchir.

La prison vis-à-vis, la prison des Jeunes Détenus, a un aspect moins menaçant. Sa forme est hexagone. Une porte ronde est enfoncée dans un avant-corps, flanqué de deux pavillons dominés par une tour centrale.

Ici point de grille, mais des murs, une porte qui s'ouvre sur une cour à arcades. Ici, c'est l'austérité de la prison moins sa terrible physionomie; c'est l'inflexibilité de la discipline qui se confond avec l'autorité paternelle. Elles se font sentir dans toute l'étendue de la prison des Jeunes Détenus.

Le système de la prison cellulaire est appliqué généralement dans cette prison, comme à Mazas. On y retrouve la même distribution, la même cellule, le même promenoir, la même chapelle.

Ce qui diffère ici de Mazas, c'est que le prisonnier ne peut rester plus de six mois à cette prison; comme à Mazas, les galeries des cellules convergent à la chapelle. Elle occupe la grosse tour ronde où aboutissent par autant de ponts les sections de cette prison hexagone, avec tourelles aux angles.

Avant de pénétrer dans la cour principale, divisée en six compartiments séparés par autant de bâtiments et de ponts reliés à la tour-chapelle, se trouve un deuxième vestibule, le vestibule de la prison.

De chaque côté s'enfonce un escalier conduisant aux cuisines sous la cour.

Ces cuisines prennent le rez-de-chaussée du bâtiment du milieu. Elles bornent un large fossé au-dessus duquel s'élèvent les six ponts de plain pied avec les cours.

Ces cours, de même aspect, sont formées par des corps de bâtiment en galerie qui aboutissent à la tour. On y voit un bassin, toujours le même pour les six tours, et six arbres de la même taille, comme si tout devait être uniforme, — l'œuvre de Dieu comme l'œuvre des hommes, — dans cette prison dont la désespérante régularité ajoute à la tristesse.

Comme à Mazas, la chapelle se relie, mais ici extérieurement, aux sections des galeries cellulaires. Pour y entendre la messe, il faut, à l'encontre de Mazas, que les jeunes détenus quittent leurs cellules, qu'ils entrent un à un dans des cellules mobiles disposées en gradins dans la chapelle commune.

La chapelle, ainsi que l'intérieur des bâtiments, a trois étages.

Son double étage supérieur est pris par le grand autel, devant lequel sont disposées en gradins les cellules mobiles rangées sous la coupole. Le premier etage est réservé aux parloirs.

Le travail est distribué dans toute la prison. L'apprentissage est continué ou commencé pour les jeunes détenus divisés en trois catégories :

1° *Les jugés ;*
2° Les prévenus ;
3° Les enfants en correction.

Sur chaque cellule on voit une carte où est inscrit le numéro du détenu. Sa couleur indique la catégorie à laquelle il appartient. La carte *blanche* pour le *jugé*, la carte *verte* pour le *prévenu*, la carte *rouge* pour la correction.

La cellule de la *Maison des Jeunes Détenus* est plus vaste, plus aérée que la cellule de Mazas. Sa fenêtre est sans grille ; elle prend tout le haut du cachot, plutôt un atelier qu'un cachot. Un indicateur est à la disposition du prisonnier pour appeler à toute heure du jour et de nuit son surveillant.

Pauvre surveillant, esclave de cet enfant mutin et maudit ; pauvre esclave, son sort n'est-il pas plus à plaindre que le prisonnier qui le commande jusque dans sa captivité ? De quoi n'est pas capable la malice de l'enfance cloîtrée vis-à-vis d'un geôlier, considéré par le jeune détenu comme son souffre-douleur ?

Lorsque j'étais obligé de monter à la Roquette, soit pour accompagner un condamné à l'échafaud, soit pour l'interroger encore au profit de la justice, je passais volontiers d'une prison dans l'autre.

Hélas ! je l'ai que trop de fois constaté, le prisonnier que je ne venais de quitter n'était le plus souvent que l'ancien pensionnaire de la prison d'enfance, non parce que la maison des Jeunes Détenus est l'école du vice, la pépinière du crime, mais parce que bien des criminels sont nés... criminels, comme d'autres naissent... le contraire de ces monstres !

Loin de moi l'idée de nier les bienfaits de l'éducation, l'existence de la perfectibilité humaine, mais je constate que pour bien des monstres, les bons

exemples et les bonnes paroles sont lettre morte.

N'y a-t-il pas des aveugles de naissance qui ne se doutent pas de la lumière? Peut-on jamais toucher et attendrir un cœur paralysé?

Jamais on ne pourra faire d'un Lemaire, d'un Dumollard ou d'un Collignon des êtres sensibles. Ceux-là qui commettent des crimes sans remords n'obéissent qu'à des instincts pervers.

Et ces instincts ne sont que la conséquence de leurs conformations physiques! Un Troppmann, un Lemaire, un Lacenaire, fût-ce un Lapommerais, se ressemblent à certains indices qui n'échappent ni à un magistrat, ni à un chef de la sûreté.

Ils se ressemblent par les yeux, par l'ossature de la tête, par la difformité des mains.

Gall et Desbarolles ont laissé, par leurs études précises, rudimentaires, un code infaillible pour reconnaître et classer les dévoyés trop disposés à enfreindre le code social.

Je dois l'avouer, au risque d'être accusé d'insensibilité, je me rendais souvent à la prison des Jeunes Détenus, moins dans le but de catéchiser ces petits drôles que pour m'assurer de ceux que je devais retrouver plus tard, par leurs fatales conformations, sur les bancs de la cour d'assises.

Je tenais à remplir mon cerveau de ces jeunes figures qui, en enrichissant ma mémoire, devenaient, dans l'intérêt de ma profession, autant d'archives vivantes.

Grâce à cette tension d'esprit provoquée par mes impressions et par ma spécialité de policier, j'ai

possédé la mémoire des physionomies à un degré qui a dépassé les bornes du croyable.

Je n'avais pas vu une personne cinq minutes que e l'avais classée à jamais dans mon esprit. Je la regardais aux yeux sans me préoccuper de ses traits, 'examinais ses mains. Et si elles étaient difformes, non homme était jugé.

Un jour, j'avais parié devant témoins que je reconnaîtrais mes hôtes ordinaires, sans me soucier le leur taille ni de leur physionomie. On me prit au mot; on couvrit d'un drap trois détenus afin de me dissimuler leur corps. On les enveloppa d'un voile dont les trous laissaient percer les yeux, dont les extrémités laissaient seulement les mains à découvert,

A la forme des mains, à l'éclat des yeux, je reconnus mes récidivistes et les désignai par leur nom.

Je fis autrefois à la prison des Jeunes Détenus une autre expérience sur trois garçons à peu près du même âge, de dix ans environ, dont les méfaits bien différents accusaient un tempérament et des appétits distincts. Je leur prédis leur destinée, que l'avenir ratifia.

Le premier, au regard d'aigle, au front altier, aux mains petites, nerveuses et fines, était emprisonné pour avoir tué, en jouant à la guerre, un de ses petits camarades. Il était à *la correction*.

Le second, aux yeux en dessous, au nez fort, à la bouche de raie, au front perdu sous une énorme touffe de cheveux noirs, avait été jugé pour vol. Il avait fait le barbot dans sa famille pour être ensuite

volé lui-même. Il était dans la catégorie des *jugés*.

Son père, un petit commerçant des faubourgs, avait reçu d'un de ses amis une somme de cinq cents francs en dépôt ; l'enfant, trompant la surveillance paternelle, pénétra la nuit dans sa chambre et s'empara de ce dépôt.

Le vaurien était déjà affilié à une bande de rôdeurs et de repris de justice. Il eut l'imprudence de se vanter devant ses camarades de son fait nocturne. Les bandits, ses frères, le firent entrer dans un cabaret pour arroser le *magot à papa* ; ils l'arrosèrent si bien qu'ils enivrèrent le porteur, et qu'ils le dépouillèrent à leur tour de son argent volé.

Lorsque le garnement se réveilla, il ne tarda pas à constater qu'il avait reçu une leçon de ses maîtres de la haute pègre. Ne lui restant plus qu'une quittance de son père à l'adresse d'un de ses clients, il se décida à aller la toucher pour ne pas être dénué de ressources.

Mais son père, averti, ayant porté contre son fils une plainte au paquet, fit arrêter immédiatement le jeune filou.

Furieux contre ses complices, qui l'avaient trompé le premier, le vaurien les dénonça. Sur ses déclarations, le commissaire fit arrêter tous les camarades de son âge, qui n'avaient pas tardé à le suivre pour leur apprendre à voler un des leurs !

Le troisième détenu à cette prison, également un *jugé*, était un petit être immonde, à la figure de Kalmouck, aux yeux obliques, au nez épaté, aux grosses lèvres sensuelles. Il avait les mains grasses et courtes, les pieds larges, plats et palmés, un gros

cou et des hanches proéminentes. C'était un anti-physique.

Voici ce dont il était accusé : Il avait tué un jeune enfant de son âge ; ce jeune garçon avait été trouvé étouffé dans un chantier de bois, après avoir subi les plus odieux outrages. Comme ce cadavre n'avait aucune trace de blessures, son meurtrier, qui avait joué avec lui toute la journée, avait été soupçonné, après avoir entraîné son camarade à subir ses infamies, d'avoir fait retomber sur lui toute une pile de bois ; cette pile, l'ayant couvert de la tête aux pieds, avait fini par l'étouffer.

Telle était l'œuvre infernale de cet immonde petit coquin amené comme jugé dans cette prison.

Lorsque je les eus bien examinés tous les trois : le premier, aux yeux brillants comme du diamant ; le deuxième, aux regards fouilleurs et sournois ; le troisième, aux yeux glauques, petits, obliques et chassieux, je devinai trois natures différentes, que leurs violents appétits devaient conduire à une fin tout aussi tragique.

La fatalité me les désignait par la paume de la main, beaucoup plus longue que les doigts, comme des êtres dominés par l'animalité, par les instincts les plus sauvages et l'absence absolue de sentimentalité !

Pour tous les trois, la main n'avait que trois lignes : larges et profondes, indiquant les passions violentes. La ligne de vie, creuse, rouge et large, signifiait aussi ce mot terrible : *assassinat*.

Je devinai que j'avais devant moi trois futurs meurtriers.

Et le moins meurtrier de ces trois futurs assassins devait être celui qui fit le plus parler de lui!

Le premier, qui, par sa bonne conduite à la prison des Jeunes Détenus, en sortit recueilli par la Société du *Patronage*, ne tarda pas à entrer dans une compagnie de discipline. Il fut incorporé dans l'armée d'Afrique; il se signala par des actes d'héroïsme qui, dans un autre milieu que sur un champ de bataille, eussent été signalés comme autant d'actes de férocité.

Rappelé à Paris sous le siège et pendant la Commune, ce lieutenant mourut à la tête de sa compagnie, en tuant autant de fédérés qu'il en trouva sur son passage. Il fut tué à son tour à bout portant sur une barricade. Par qui? Par un garde national fédéré qui n'était autre que son frère!

Le troisième, un nommé Bouda, dès l'âge d'homme fit métier de ses goûts infâmes et contre nature; il fut assassiné par un de ses amants, un voleur qui couchait avec lui dans un hôtel à l'usage des gens du même sexe, et tenu par ce Bouda!

Enfin celui qui avait des goûts bien moins développés pour le meurtre et que je jugeai, par son tempérament et sa première aventure, comme devant appartenir au monde des grinches, c'était, qui?

Le trop célèbre *Maillot*.

Il devait finir comme il avait commencé, par la délation!

Le patronage des enfants malheureux et qui s'occupe particulièrement du sort des jeunes détenus, date de l'Empire.

Sur le rapport du directeur de la prison, l'enfant laborieux et repentant est confié aux soins de cette philanthropique société. Alors le jeune détenu sort de la prison pour aller travailler dans les ateliers parisiens, tout en restant sous l'autorité pénitentiaire, dont il relève toujours.

A la moindre incartade, l'enfant est remis en cellule. S'il est jugé incurable, il ne retourne une seconde fois au cachot que pour peupler, après jugement, une maison centrale.

Dès l'âge de vingt ans, l'on n'est plus pensionnaire de la prison des Jeunes Détenus.

Autrefois, avant la paternelle protection de la Société du Patronage, l'enfant criminel sortait de ce dépôt idiot, sinon hébété; perclus, sinon infirme! Car dans la cellule des jeunes détenus, l'enfant, en grandissant et en passant ainsi de la puberté à l'extrême adolescence, risquait d'y compromettre aussi bien ses développements physiques que ses facultés morales.

Je vais avancer deux faits qui prouvent avec quels soins sont traités aujourd'hui ces jeunes prisonniers dans cette pépinière du vol et du crime.

Un jour, en traversant la cour, je trouvai à mes pieds un énorme morceau de pain lancé d'une fenêtre d'en face :

— Ah! s'écria le surveillant en ramassant le pain, si celui qui l'a jeté était chez lui, peut-être ne serait-il ni aussi dédaigneux ni aussi prodigue.

Une autre fois, je remarquai un indicateur qui était depuis longtemps resté fiché au guichet.

Le brigadier avait sans doute remarqué comme

moi cet appel fait en vain au gardien de ce cachot. Aussi lui demanda-t-il :

— Pourquoi n'avez-vous pas répondu au prisonnier?

— Oh ! celui-là, répondit le gardien, il demande toujours quelque chose !

— Qu'importe ! insista le brigadier, vous êtes ici pour répondre.

Et ce fut le brigadier qui pénétra pour lui dans la cellule du détenu.

— Que veux-tu? lui demanda-t-il.

— Je désire écrire à ma mère ! s'écria l'enfant sur un ton traînard et pleurard particulier aux Parisiens.

— Mais tu l'as vue hier, ta mère, objecta le surveillant, qui s'était empressé de suivre le brigadier.

— Cela ne fait rien, répliqua ce dernier, donnez-lui ce qu'il faut pour écrire à sa mère.

— Mais je ne sais pas écrire, exclama l'enfant en redoublant ses pleurs, à travers lesquels perçait une pointe d'ironie gouailleuse.

— Eh bien ! gardien, termina le brigadier, vous écrirez pour lui d'après ce qu'il vous dira et sur ce qu'il veut !

Voilà comment tous les gardiens sont les esclaves absolus de leurs jeunes et capricieux prisonniers.

Et ils sont plus de six cents à ce dépôt ! Tous ont les mêmes désirs, les mêmes volontés, les mêmes malices excitées par l'isolement insupportable auquel ils sont livrés.

L'uniforme des jeunes détenus est à peu près le même que celui des prisonniers d'en face, veste et

pantalon bruns. Plus d'un, par les considérations physiologiques que j'ai développées, en dépit du patronage dont ils jouissent, ira reprendre après ses vingt ans le même uniforme et la même existence.

N'appartient-il pas avant tout à la franc-maçonnerie du vol et du crime?

La bande qui l'a porté ici le reprendra là!

Puisque l'on a institué une société pour faire retourner au devoir des enfants égarés ou viciés, pourquoi l'administration des prisons ne tenterait-elle pas de faire pour les hommes mûrs ce que la Société du Patronage a tenté d'entreprendre en faveur de l'enfance criminelle?

Pourquoi ne créerait-elle pas un vaste atelier pour les prisonniers qui ont fait leur temps et qui ne peuvent trouver d'*ouvrage* ailleurs que dans les lieux infâmes, où ils retournent plus infâmes encore.

Jadis Vidocq a tenté cet essai. Il organisa, quelques années avant la révolution de Juillet, dans une propriété qu'il avait achetée près de la barrière du Trône, une fabrique de carton, avec l'intention très louable de n'y employer que d'anciens forçats pouvant justifier, depuis leur condamnation, d'une bonne conduite... relative.

L'idée était généreuse. Par malheur, elle venait de Vidocq!

Vidocq avait tant de fois vendu ses frères... du bagne que les repris de justice crurent que cette fabrique *modèle* cachait une souricière.

Cette fabrique ne leur disait rien de bon. Ils hésitèrent à se faire les ouvriers de l'ancien chef de la police de sûreté.

Puisque la société
cienne, ne pardonne
tenter de relever ce
la législation le relè

Ces idées de mort
faud s'éveillent d'ell
deux prisons qui se
dont les maigres arbr
l'échafaud ; sur cett
en cinq minutes, pa
se croise avec la voit

Partout, sur cette
honte et la mort qui

Cette place ne ma
moments, d'une certa
se signale, comme je
ces Mémoires, par se
ments de la foule lor
et des grandes funéra

que les marchands de couronnes du Père-
naise, feront fortune.
alheureusement pour les débitants de ce quar-
il n'y a plus aujourd'hui assez de grands hom-
ni assez de guillotinés!

CHAPITRE IX

L'ASSASSINAT DE LA RUE DES ÉCOLES.

A propos de cet assassinat qui, en 1872, émut tout Paris, on peut dire qu'il a été presque pour moi une affaire de famille.

Un jour, je vis entrer dans mon bureau un employé de la préfecture, les yeux égarés, les traits bouleversés par l'épouvante et la douleur, il me dit aussitôt :

— Monsieur Claude, il vient de se passer un horrible malheur ! En rentrant chez moi, j'ai trouvé une femme évanouie, toute couverte de sang. Je ne sais si elle est morte ou vivante, en tous les cas je vous préviens ; et au moment où le commissaire de police vient d'être averti, mon devoir était de vous avertir à mon tour.

— Ah ! m'écriai-je en me levant brusquement et en regardant cet homme bien en face, et où demeurez-vous ?

— Rue des Écoles, n° 14.

— Après, fis-je sur le point de sonner un de mes secrétaires, après... soupçonnez-vous l'assassin ?

— Je crois que c'est le mari de cette dame.

— Vous connaissez donc son mari ou tout au moins sa femme, puisque vous prêtiez votre appartement à l'un ou à l'autre dans un but coupable, sans doute?

— Je crois, balbutia-t-il, que j'ai eu affaire à l'amant de la victime lorsque je ne soupçonnais pas encore, je le jure, que cet homme était pour cette pauvre femme ce que je ne fais que d'apprendre.

— Par qui? lui ripostai-je impérativement.

— Je ne puis le dire!

— Très bien! m'écriai-je, après avoir violemment agité mon cordon de sonnette et en m'adressant à mon secrétaire S***, faites conduire monsieur à son domicile, rue des Écoles, n° 14, faites-le conduire par deux agents. Cernez mon bureau, pendant que je monte au parquet pour mettre monsieur en état d'arrestation et le préparer à subir un interrogatoire par le commissaire aux délégations judiciaires. Allez! Tout à l'heure je vous suis.

En laissant M. D*** tout étourdi de ma décision, je montai pour recevoir les ordres de mes chefs qui, déjà, par le commissaire de police du quartier, possédaient la déclaration de ce crime épouvantable, car le meurtrier lui-même venait de se constituer prisonnier.

Voici ce qui s'était passé, le 29 avril 1872, dans la maison du n° 14, rue des Ecoles, au domicile de M. D***, employé à la préfecture de police :

Vers les deux heures et demie, dans la journée, un monsieur se présentait dans cette maison, après s'être assuré qu'une dame voilée y avait pénétré un quart d'heure auparavant.

Il disait au concierge de le conduire dans la chambre du nommé D***, son ami, pour remettre un télégramme, très pressé, à une personne qui s'y trouvait.

Le concierge, en remarquant les traits altérés, l'emotion très visible de celui qui l'interpellait, hésita un instant. Il consentit, à la condition d'accompagner le personnage jusqu'à la porte de la chambre.

Arrivé sur le palier, l'inconnu frappa violemment à la porte en criant à haute voix :

— Madame Du Bourg !... comtesse, ouvrez, ouvrez ! c'est moi, votre mari.

Alors il se fit un grand bruit dans la chambre, on entendit une fenêtre s'ouvrant avec fracas, c'était la femme surprise qui faisait fuir son amant par la fenêtre.

Pendant ce temps-là, l'homme frappait toujours à la porte à coups redoublés, il répétait :

— Ouvrez donc ! votre fils est gravement malade, et il est inutile de vous cacher.

Il se fit un moment de silence. Le concierge, sur le palier, tenait déjà la rampe de l'escalier. Il ne savait quelle contenance tenir devant l'homme furieux qui tambourinait à la porte.

La porte ne s'ouvrait toujours pas.

Enfin elle s'ouvrit, le mari entra. Que vit-il en face de lui ?

Une femme presque nue, couverte d'un jupon, la chemise à moitié défaite, et à quelques pas d'elle, un lit bouleversé, encore chaud des baisers de l'adultère.

En face de cet époux outragé, l'épouse lui apparut aussi calme dans sa honte que froide dans son impudicité, elle lui cria, les bras croisés :

— Eh bien, oui, c'est moi ! Tuez-moi ! mais vous ne le tuerez pas, *lui !* car il n'y est pas !

Le mari portait une canne à épée, il dégaina.

Fou de honte et de colère, cherchant son rival et ne le trouvant pas, il se jeta en aveugle contre sa femme, dont la nudité autant que les outrages lui bouleversaient le cœur et les sens !

Il se rua sur elle comme un furieux.

Il retourna toute sa vengeance contre l'objet de sa jalousie, il porta de sa canne dégainée plusieurs coups qui atteignirent la malheureuse femme au sein, au ventre et à la cuisse.

Elle tomba, frappée de dix-huit coups, dont plusieurs étaient mortels.

Elle tomba, baignée dans son sang.

Puis le mari sortit, ferma la porte et garda la clef.

Pendant cette scène épouvantable, le concierge, glacé d'horreur, n'avait pas bougé sur le palier. Il s'était contenté de dire :

« — Je vais avertir la police. »

Une fois que le meurtrier est en possession de la clef, il pousse le timoré concierge Il descend quatre à quatre l'escalier, il se rend à l'église Saint-Nicolas-des-Chardonnets. Là, il demande un prêtre, il le

puis il lui laisse la cl
— Mon père, le te
chambre de la mou
voulez plus trouver q
Il sort de l'église, il
poste voisin, en décl
police tous les faits qu
Au moment où le m
sa victime, la malheur
de se traîner jusqu'à l
son amant; elle crie a
Personne ne répond
cierge, épouvanté, les
que la force de desce
trouver mal dans sa lo
Un pompier a vu d
de vin, ce qui se pa
la moribonde. Lorsqu'
que le prêtre muni de
trop tard, la femme, c

dès que le mari s'est fait reconnaître sur le carré. Il a gagné les toits.

Au moment où il a disparu, sa maîtresse a posé un doigt sur sa bouche comme pour lui recommander le plus profond secret.

Arrivé à l'extrémité de la maison, l'amant ne peut, un instant, aller ni en avant, ni en arrière; il se décide à se laisser glisser sur le toit de la maison voisine, qui est beaucoup moins élevé.

Il a pu gagner une lucarne et descendre par l'escalier d'une habitation donnant sur la rue des Bernardins.

Une fois à l'abri des atteintes du mari, il est allé trouver à la préfecture son ami D***, il lui raconte ce qui s'est passé: il lui fait part de ses craintes au sujet de la femme dont D*** protégeait l'adultère en lui prêtant son domicile.

Alors D***, pressé par son ami, s'était rendu à son appartement, en même temps que le prêtre et le pompier, pour voir la malheureuse assassinée qu'on transportait déjà de chez lui à la Pitié!

Alors D*** se décida à aller me trouver et à dénoncer ce drame sanglant qui venait d'avoir lieu chez lui.

Je devais être d'autant plus rigoureux dans mes recherches sur ce crime adultérin dont les auteurs se dénonçaient d'eux-mêmes, qu'ils appartenaient en partie à la préfecture.

Qui avait prêté la chambre à l'un des personnages, cause indirecte du meurtre de cette femme? Un employé de la préfecture de police!

Quel était son amant?

Un nommé F*** de P***, employé supérieur à la préfecture de la Seine!

Quels étaient les martyrs de ce crime?

Des gens appartenant au plus grand monde! La sœur de l'assassinée avait épousé un personnage dont le nom célèbre dans la marine est très populaire; la victime était d'une riche famille. Le comte du Bourg, le meurtrier, s'était montré digne et de son nom et de sa naissance en combattant l'ennemi comme officier sous les ordres de Chanzy.

Riche, vaillant, très estimé dans sa famille et dans sa province, le comte du Bourg était descendu au niveau du plus vulgaire des meurtriers. Il s'était fait assassin, conduit par sa folie sanguinaire provoquée par la passion la plus aveugle.

Il aimait sa femme à l'adoration, sa femme ne l'avait jamais aimé.

En présence de ce meurtre épouvantable, provoqué par le paroxysme de la jalousie d'un mari titré, par la démence hystérique de sa femme appartenant au grand monde, je devinai qu'il fallait mener jusqu'au bout et très sévèrement cette affaire; je pensai qu'il n'y fallait laisser aucun équivoque, aucun point obscur dont aurait profité la malignité publique.

Plus le meurtrier et la victime appartenaient à la haute classe de la société, plus il fallait frapper vite et fort pour éclairer la justice et contenter l'opinion. Du reste, par les tristes héros de cette affaire appartenant à mon administration, l'honneur de la préfecture était en jeu.

Je n'hésitai pas, sur ma recommandation, à

prêter à la magistrature un auxiliaire qui mena avec un tact, une habileté et une énergie extraordinaires cette affaire très scabreuse dès que ses auteurs faisaient partie de l'administration de la préfecture.

Ce fut M. Macé, alors commissaire aux délégations judiciaires, qui m'aida à suivre jusqu'aux moindres plis du voile qui recouvrait encore cet assassinat, où l'amant de la victime et son trop complaisant ami étaient deux de nos employés.

On a vu au début du crime que je n'hésitai pas à faire arrêter celui qui avait prêté sa chambre à ces coupables amants.

L'employé D*** fut mis en état d'arrestation ; tant que du Bourg, l'assassin de sa femme, resta écroué au Dépôt.

Il n'en sortit que pour être dirigé sur la prison de Sainte-Pélagie. D*** paya pour l'amant; celui-ci, très-prudent jusqu'au bout, après avoir laissé un cadavre derrière lui, jugea opportun de prendre la fuite, d'aller se réfugier à l'étranger.

A peine la victime fut-elle à la Pitié, que profitant des derniers moments qui lui restaient à vivre, je lui fis signer ces deux déclarations!

24 avril 1872.

Première déclaration.

« Je me nomme Mac-Leod (Denise-Isabelle), âgée de vingt-deux ans; natif de Villiers, près de Vendôme ; mariée à du Bourg (Arthur). J'ai, à Paris,

une sœur, Mme D*** T***. C'est mon mari qui a voulu me tuer. *Il a raison*. Je mérite mon sort et désire mourir. *Je ne dirai pas le nom de mon amant.* »

Deuxième déclaration.

« J'étais amenée dans la chambre de D***, l'ami de mon amant, vers deux heures et demie. Je m'étais déshabillée. J'étais seule avec mon amant depuis une demi-heure. Je n'avais que ma chemise et mon jupon quand mon mari est venu me surprendre. »

A la suite de ces déclarations, je pressai D***, toujours surveillé par mes agents, de me dire le nom de l'amant que ne voulait pas révéler son héroïque et malheureuse maîtresse.

Il me le fit connaître ; c'était un M. F*** de P***, protégé par la fuite, et plus protégé encore par la loi. Plus tard il ne consentit à parler, *par correspondance*, que lorsqu'il sut que son trop complaisant ami payait pour lui son inqualifiable abandon.

Voici ce qu'il écrivit aux juges :

« Je me nomme F*** de P***, employé à la préfecture de la Seine. Nous ne nous sommes vus, Mme du Bourg et moi, que deux ou trois fois chez D***. Le plus souvent Mme du Bourg venait me chercher à mon bureau. J'ai franchi la fenêtre de la chambre de D*** ; une fois certain que le mari venait nous surprendre et que c'était le seul moyen de sauver Mme du Bourg ! »

Lorsque M. du Bourg paraît à l'audience, son aspect fait pitié! Son visage est celui d'un hébété; son corps, tremblant la fièvre, est en proie à un frissonnement nerveux. Cet homme, très jeune encore, a pourtant la physionomie et l'aspect d'un vieillard!

C'est bien là une victime de l'amour, c'est bien là l'amant sans espoir qui brise l'idole de ses rêves, quand son idole ne répond ni à son culte ni à son adoration.

Il a tué sa femme qui ne l'aimait pas!

Peu lui importe de vivre depuis qu'il n'est plus à celle qui n'a pas voulu de lui!

Sa jalousie l'a rendu méfiant, cruel, elle l'a amené comme meurtrier sur les bancs de la cour d'assises; cependant il ne demandait à l'amour, c'est-à-dire à sa femme, qu'à être conduit sur un chemin de fleurs!

Mais sa femme ne l'a pas voulu.

Elle a hésité à l'épouser, parce qu'elle ne l'aimait pas! Une fois sa femme, elle a eu horreur de son mari, le jour surtout où elle en a aimé un autre!

Pourtant son mari a tout fait pour lui plaire! Il a reçu en dot 50,000 francs, il a dépensé pour elle 90,000 francs! Elle était jeune, jolie, ardente, coquette, un peu folle! Il ne demandait qu'à complaire à ses ardeurs, qu'à satisfaire sa coquetterie, qu'à s'associer à ses folies!

Amoureux, très amoureux de sa femme, il se lance avec elle dans le tourbillon des plaisirs!

Il espère, le pauvre homme! que dans la joie qu'elle éprouve en s'associant d'abord à toutes ses fantaisies, il lui prendra bien un jour la fantaisie de l'aimer. Il se trompe.

Hélas! un jour il a la triste conviction de son insuccès. Il se cache et il entend sa femme dire à Mme de B***, sa meilleure amie, et qui est aussi l'amie du mari :

— Je n'aimerai jamais D***, parce qu'il est *laid et bête!*

D*** est désespéré; il se plaint à Mme de B**, qui était chargée par lui de sonder le cœur de sa femme; Mme de B*** est si bonne qu'elle imagine une scène étrange pour ramener l'épouse à son mari désespéré. Dans cette scène de nuit, Mme de B** partage en tiers la couche de D*** et de sa femme!

Jusque dans le plus profond mystère de la vie conjugale, le malheureux mari est convaincu de l'indifférence de son épouse; elle n'hésiterait pas à laisser la place à Mme de B***, tant elle redoute un tête-à-tête avec M. D*** !

C'en est trop! Ne pouvant plus posséder sa femme, il cherche la mort dans la guerre! Il se conduit en héros sur le champ de bataille; il fait bon marché de sa vie, parce qu'il court au-devant du trépas, qui ne vient pas pour lui.

O bonheur! un rayon d'espoir vient luire dans sa nuit. Une espérance renait dans son cœur ulcéré! D*** est un héros! Et sa femme aime les héros! si elle ne peut aimer D***, elle a le droit de l'admirer, de trouver qu'il n'a plus celui de se faire tuer dès qu'il est père! Elle tremble pour l'avenir de son enfant! Elle tremble pour son père.

Il est bien près d'être aimé, comme le prouve cette lettre de sa femme, et comme l'indique ce passage, qui reste à jamais gravé dans son cœur :

4 décembre 1870.

« Arthur,

« Ce que j'écris m'arrache des larmes. Dès que je vous sens si loin de moi, dès que je sais que vous allez exposer votre vie, je ne puis vivre sans vous, car il y a maintenant entre vous et moi un enfant, et cet enfant ne peut rien être sans votre appui. Vivez pour lui, sinon pour moi. Bientôt nous serons trois. Que Dieu vous conserve, si ce trio doit être enfin un lien d'amour. »

Il est vrai que, trois mois auparavant, elle lui faisait ce terrible aveu :

« Arthur,

« Le jour où je vous donnai ma main, j'espérai sincèrement pouvoir vous donner un jour mon cœur. Mais plus je vais, plus la vie me devient impossible. La vie *à deux* est un enfer lorsqu'on ne s'entend pas. Vous souffrez de mon caractère, vous souffrez de mon indifférence! Que puis-je y faire?

« Mais si vous m'aimez comme vous le dites, si vous ne voulez pas ma perte, séparons-nous, mais sans haine, car la haine vient du mépris. Séparons-nous sans rancune, vivons loin l'un de l'autre. Il vaut mieux *souffrir seul qu'à deux!* »

Le 7 juillet 1870.

« Je compte à la vie à la mort sur votre parole.
« Vous êtes libre!

« DENISE. »

La seconde lettre, qui devance la première de cinq mois, est l'expression sincère de l'aversion de la femme pour son mari.

Celle qu'elle lui écrit ensuite, au moment de la guerre, lorsque son époux se bat contre les Prussiens, n'est que l'expression d'un sentiment égoïste inspiré par une affection nouvelle, l'amour maternel. Elle n'est pas sûre d'elle dans l'avenir et elle a peur de laisser son enfant orphelin. Ce passage de la lettre du mois de décembre n'est inspiré que par les alarmes d'une mère pour son enfant. Il ne s'adresse nullement à l'amour de M. D***.

Ce passage ne part pas du cœur de sa femme. Il est l'expression de son imagination surexcitée par le danger de celui dont elle porte le nom ; il ne provient que d'une crainte, celle de priver un fils de son père.

Une fois la paix revenue, le supplice d'être au contact de l'homme qu'elle n'aime pas, recommence à la torturer ! Cependant elle est encore sage, quoique belle; elle sent qu'elle ne le sera pas longtemps. Elle cherche toujours l'idéal que son époux n'a pu réaliser, tout en lui consacrant sa fortune, tout en essayant de lui sacrifier plus tard sa vie.

Le pauvre homme est convaincu de nouveau de son impuissance à se faire aimer de celle qui porte son nom.

Il s'en plaint de nouveau à M^me^ de B***; elle cherche à le consoler ; à l'audience, le tribunal lui demande si ses consolations n'étaient pas un peu intéressées.

Elle répond avec franchise :

— Je suis trop vieille pour avoir jamais eu cette pensée !

Est-ce Mme de B*** qui a mis sur la piste M. D***, lorsqu'il est persuadé que non seulement il n'est pas aimé, mais qu'il a un rival ? On n'a pu percer ce mystère. En tous les cas, lorsque le malheureux époux n'a plus aucun espoir d'être à sa femme, loin de la soutenir, c'est lui qui, au contraire, facilite sa chute. Il lui tend des pièges. Il envoie sa femme à l'hôtel, il simule un voyage.

Peut-être espère-t-il que l'absence rapprochera encore une fois les distances qui les séparent ; peut-être songe-t-il que leurs deux pôles seront bien près de se rencontrer, comme à l'époque de la guerre.

Mais il n'a plus d'espoir lorsque Mme de B*** reçoit la confidence de sa femme, une fois que celle-ci a rencontré l'homme qui doit l'éloigner de plus en plus de son mari.

« Non, non, je ne veux plus d'orage, écrit-elle, je préfère l'éviter. Voici les conditions que je vais proposer à mon mari, à moins que vous ne préféreriez les transmettre vous-même.

« Nous voir aux repas, *rien* de plus, *sauf* l'indispensable. Ma chambre se refermera sur moi et sur ma tristesse et ne se *rouvrira* jamais avant l'heure où je descendrai déjeuner.

« Je suis désolée de penser que je rends malheureux un cœur bon, loyal, qui m'aime ; je n'ai rien à lui reprocher. Mais que voulez-vous ? une antipa-

thie que je ne puis vaincre, et surtout une répulsion très forte, voilà ce qui fait mon malheur.

« Pardon de vous ennuyer de mes chagrins; mais à qui les dirais-je si ce n'est à vous? Et, en vous les avouant, cela me fait encore du bien.

« DENISE. »

Ainsi, Mme du Bourg l'avoue, elle n'a rien à reprocher à son mari; cependant elle fait de lui un martyr. Il était bon pour sa femme, qu'il aimait de toutes les forces de son âme, et elle n'a pour lui que de la répulsion. Une seule fois elle le rappelle, mais c'est par amour pour son fils, ce n'est pas pour lui!

La lettre écrite durant l'invasion n'est donc qu'une éclaircie dans le ciel d'orage qui menace ces époux si mal assortis. La foudre ne tardera pas à éclater.

Un jour M. du Bourg, ayant simulé un nouveau voyage, envoie sa femme à l'hôtel d'Angleterre.

Cette fois il a de sérieux soupçons. Sa femme a renoué connaissance avec un jeune homme qu'elle a connu quelque temps avant son mariage, M. F*** de P***; du Bourg a remarqué ses assiduités auprès de sa compagne. Il tient à l'épier, à prendre sur le fait une liaison qui motive la cause de l'aversion que son épouse nourrit contre lui.

Il part ou feint de partir, pour surprendre les coupables sur le fait et au moment psychologique. Il édifie, à l'aide de serviteurs gagés, tout un sys-

tème de surveillance à l'hôtel d'Angleterre. Il en fait une souricière.

M. F*** de P***, toujours prudent, se méfie de l'hôtel où réside son adorée. Il craint avec raison que ses portes ou son parquet ne recèlent quelques trappes.

Il ne veut pas se laisser prendre au traquenard tendu au logis conjugal. M^me^ du Bourg, aussi docile aux vœux de son amant qu'elle est insensible aux avances de son mari, consent à aller à la montagne dès que la montagne ne veut pas aller à elle.

C'est elle, le plus souvent, qui vient chercher son amant au bureau de la préfecture.

Où vont-ils? Dans l'appartement de D***, l'employé de l'administration de la police municipale.

C'est là que du Bourg les attend, instruit par sa police particulière, qui ne cesse de veiller sur les pas ou plutôt sur les faux pas de la femme adultère.

Lorsqu'il se présente, muni d'une canne à épée, à l'appartement de la rue des Ecoles, on peut dire que c'est la coupable qui va au-devant de son châtiment!

Non seulement elle ne fait rien pour l'éviter; non seulement elle laisse échapper son amant par la fenêtre, en lui recommandant le secret le plus absolu, mais elle emploie tous les moyens pour exciter la colère de son époux.

Une fois bien certaine que son amant est hors de danger, elle ouvre la porte du logis qui abritait leur adultère.

Pour ne permettre aucun doute à cet égard, elle

se présente en chemise, les bras nus, le sein nu, en face de son mari indigné.

Il voit, le malheureux, la couche encore défaite des amants, il constate l'empreinte de leurs corps entrelacés, sur les plis des draps et par leur désordre trop accusateur!

Une armoire à glace reflète encore les formes à peine déguisées de la femme sans défense, quoique trop armée de sa beauté qui vient de se donner à un autre.

Tout le sang du mari outragé monte à son cerveau. Cherchant en vain celui qui lui a ravi son amour, son bien, sa vie, il retourne sa fureur contre la femme. Elle l'irrite par ses défis. Il la tue.

Un concours de circonstances malheureuses s'acharne à la perte de cette femme; tout le prouve : l'absence de celui qu'il voulait punir, le mépris de celle qui le déshonorait, la peur stupide du concierge de la maison de la rue des Ecoles.

Il sort les mains teintes du sang de son épouse, en disant au concierge épouvanté :

— Sans votre lâche abandon, je n'aurais peut-être pas frappé ma femme.

A l'audience, tout l'intérêt est porté sur cette trop vaillante épouse et sur l'époux trop amoureux de sa femme; tout le dédain est pour le piètre amant qui s'est sauvé de la bagarre en y perdant la considération.

L'avocat demande à l'audience, en parlant de F*** de P*** en fuite :

— Où est-il donc, ce Don Juan de gouttières!

Tous ceux présents à l'audience ne peuvent que

plaindre cette femme, si vaillante dans sa faute, si soumise à l'heure de la punition suprême. N'a-t-elle pas écrit une heure avant de mourir, dans sa première déclaration :

« C'est mon mari qui a voulu me tuer, et il a *raison.* »

On admire son extrême délicatesse lorsqu'elle écrit avant de paraître devant le juge suprême :

« Je ne dirai jamais le nom de mon amant ! »

Cependant tout le monde cherche dans la salle cet amant qui se dérobe, cet être pusillanime préféré par la plus vaillante des femmes à un mari très brave, qui a fait son devoir en héros devant la France envahie !

Et cet homme, qui n'a pu être vaincu par la défaite de la patrie, est terrassé par l'amour d'une femme !

C'est l'histoire d'Hercule vaincu par Omphale.

Les héros de la Bible, comme ceux de la mythologie, Samson et Dalila, Hercule et Omphale, n'ont pas été plus heureux que le malheureux du Bourg, un héros aussi !

C'est qu'il ne suffit pas d'être brave, d'être dieu ou gentilhomme pour être aimé !

Il faut pour la femme que celui qu'elle aime soit blessé comme elle par la flèche du fils de Vénus, fût-il cent fois plus laid que l'amant de la reine

de Lydie, cent fois plus innocent que l'amant de Dalila!

Et du Bourg, comme l'écrivait sa femme, était laid et bête simplement parce qu'il n'était pas aimé.

Il était toutefois ce que n'était pas celui qu'elle préférait, un brave, un héros!

En tous les cas, du Bourg s'était cent fois sacrifié pour sa femme. Pour elle il avait mis à ses pieds sa fortune, son honneur, sa vie; tandis que l'autre, pour ne pas se compromettre, s'était sauvé par une fenêtre, sans même revenir pour réhabiliter la mémoire de celle qui s'était perdue pour lui!

Qu'importe! du Bourg n'était pas aimé.

Et l'avocat de ce mari qui ne demande même pas à être défendu, s'écrie avec raison, en montrant au tribunal cette victime de l'amour :

— Du Bourg est malheureux; sa femme l'a abreuvé, ne le flétrissez pas, au nom de l'adultère vierge!

En effet, du Bourg n'est pas flétri, une peine légère le condamne!

Il est assez puni par la mort de sa femme, qui s'est placée d'elle-même devant son épée et qu'il regrette encore! Les femmes admirent cette victime, tout en méprisant son amant, qui s'est dérobé aux coups du mari, mais non aux justes rigueurs de l'opinion.

Car si l'amant est mis hors de cause par le tribunal, il ne l'est pas pour la conscience publique!

CHAPITRE X

ZOÉ, LA BELLE FRISETTE.

Tous les souteneurs ne sont pas des forçats, mais on peut certifier, avec assurance, que tous les forçats sont des souteneurs.

Malheureusement la police, surtout la police des mœurs, a besoin de frayer avec ces misérables pour ne pas perdre de vue les criminels qui se meuvent dans la fange où grouille le monde des voleurs et des filles publiques.

Là encore, le crime reste souvent impuni ; car les associés des criminels, qui tiennent de près ou de loin à la police pour l'éclairer, sont les premiers quelquefois à la dérouter.

L'affaire qui se rattache à Zoé Garnier, fille publique, plus connue dans son quartier sous le sobriquet de : *Belle Frisette*, en est encore la preuve.

La Frisette, était une fille de vingt-sept ans,

de Lydie, cent fois plus innocent que la Dalila !

Et du Bourg, comme l'écrivait sa fem laid et bête simplement parce qu'il n'était

Il était toutefois ce que n'était pas ... préfet, un brave, un héros !

En tous les cas, du Bourg s'était cent fo pour sa femme. Pour elle il avait mis à sa fortune, son honneur, sa vie ; tandis q tre, pour ne pas se compromettre, s'était une fenêtre, sans même revenir pour ... mémoire de celle qui s'était perdue pour l

Qu'importe ! du Bourg n'était pas aim

Et l'avocat de ce mari qui ne devait ... à être défendu, s'écrie avec raison, en ... tribunal cette victime de l'amour :

— Du Bourg est malheureux : sa f... sous, ne le flétrissez pas, au nom ... venge !

En effet, du Bourg n'est pas flétri, ... gère le condamne !

Il est assez puni par la mort de sa femm s'est placée d'elle-même devant son épée et regrette encore ! Les femm... time, tout en méprisant ... aux coups du mari ... de l'opinion.

Car si l'am... bunal, il ...

CHAPITRE X

ZOÉ, LA BELLE FRISETTE.

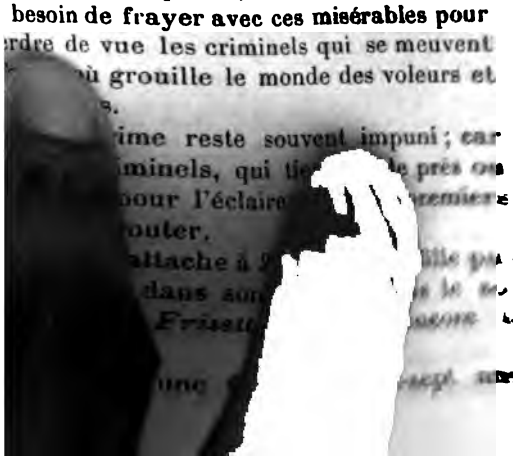

fort avenante ; elle avait un minois chiffonné, dont l'air égrillard plaisait aux libertins. Petite, très replète, avec une taille qui tenait dans les deux doigts, elle avait des allures prestes et un entrain endiablé.

Sa chevelure opulente était un peu crêpée sur le front. Elle ombrageait, sous des sourcils hardiment arqués, des regards perçants dont l'éclat mutin et très effronté lui attirait autant d'admirateurs que de clients.

Si elle avait de la chance dans son métier, elle n'en avait guère dans le choix de ses amants.

Elle avait eu d'abord pour Alphonses deux infirmes, deux rôdeurs de barrières, affreux voyous qui avaient fini par être *levés* par la police : l'un n'avait qu'une jambe, l'autre qu'une main.

On les désignait, dans la bande des rôdeurs, sous les surnoms de *Béquillard* et *Crampon*.

Ils utilisaient les loisirs que leur laissait leur métier de souteneur, en improvisant, le jour, dans les endroits déserts, des jeux de hasard. Les dupés qu'ils attiraient finissaient, quand ils n'avaient pas tout perdu au jeu, par être harponnés au crampon de l'un, avant d'être assommés par la béquille de l'autre.

Un jour, ils furent pris dans un des nombreux guet-apens tendus à leurs victimes. Zoé, la Frisette, qui avait besoin d'un soutien pour sauvegarder sa personne et sa recette, avait été obligée de prendre un nouveau défenseur.

Lasse d'avoir eu affaire à des infirmes, à l'âme

aussi tortueuse que le corps et qui remplacent leur chétivité par une cruauté dont elle avait eu tant à souffrir, Zoé était tombée d'un excès dans un autre.

Elle avait pris pour amant un colosse, fait comme Apollon, fort comme un hercule, son esprit épais était cependant aussi ténébreux que celui de ces avortons.

Les premiers n'avaient été que des voleurs, le second devint un assassin.

Un samedi, le 20 janvier de l'année 1872, la Frisette rentre chez elle, rue Cambronne, avec un homme, entre onze heures et minuit. Le lendemain matin on ne la revoit plus. Son logement reste fermé toute la journée du dimanche; et le lundi 22, les voisins alarmés, font ouvrir par un serrurier la porte de sa chambre.

La Frisette est trouvée inanimée dans son lit. On va chercher le médecin du quartier. Il constate que Zoé a succombé sous le coup d'une mort subite, à la suite d'une congestion pulmonaire.

Et l'inhumation s'accomplit sans obstacle.

Cependant les soupçons des voisins ne vinrent pas confirmer l'opinion du docteur ignorant. Le tiroir de sa commode en désordre, sa robe de soie, sa montre qui avaient disparu et qu'on retrouva sur une jeune personne, compagne légitime de l'époux temporaire de la belle Frisette, émurent enfin la police.

Des délations furent faites au commissaire du quartier. Il ne tarda pas à les renvoyer au parquet. Je fus chargé de m'occuper de cette affaire, d'en-

voyer des agents sur les lieux et dans la chambre de cette fille, où un docteur ignare n'avait vu qu'une mort naturelle.

Il fallait revenir sur une décision précipitée qui condamnait tout le monde.

C'est en une pareille circonstance que notre tâche est épineuse, à nous, serviteurs obscurs et infatigables de la loi.

Un chef de la sûreté, dont la mission est de découvrir un coupable, est tenu de ne jamais se tromper. Il faut qu'il entasse Pélion sur Ossa pour découvrir la vérité. Il est obligé d'exiger de ses limiers un travail de géant, afin de trouver la lumière tant recherchée par le juge d'instruction, et que le prévenu est si intéressé à étouffer.

Que de courses, que de fausses pistes, que de rapports reçoit le chef de police, avant de placer la magistrature sur un terrain solide où elle puisse exercer son action!

Presque tous les crimes, l'affaire Brazès l'a prouvé, et l'affaire de la Frisette le prouvait encore, ont des côtés impénétrables.

Brazès était mort, d'abord disait la science, d'une mort naturelle; elle en disait autant de la Frisette. Tout à coup la rumeur dément la science, et elle oblige la police à faire son devoir.

Encore une fois, comme pour Brazès, les preuves semblaient ouvrir un champ facile à mes investigations; on disait qu'on avait vu chez la femme de l'assassin les objets appartenant à l'assassiné. Mais était-ce bien la vérité?

Que de vérités paraissant évidentes, avaient été

détruites, comme pour l'affaire Brazès, à la suite de très sérieuses investigations.

Il pouvait en être de même pour Frisette qui avait eu tant d'amants voleurs, tant de clients disposés à le devenir! Comment pouvoir constater les traces d'un meurtre, depuis que la victime avait été enterrée?

Non, tout n'est pas fini pour un chef de la sûreté, lorsqu'il croit avoir mis la main sur un coupable.

Sa besogne, au contraire, ne fait que commencer. Il faut qu'il lutte corps à corps avec son criminel qui, jusque dans son cachot, a la méditation et le silence pour se défendre.

Que de fois, après sa tâche ingrate, délicate, hérissée de difficultés, un chef de la sûreté s'est avoué vaincu dans son assaut livré contre le crime; que de fois il a laissé le juge d'instruction sans preuves; que de fois le magistrat, faute de documents fournis par la police, a dû s'avouer vaincu à son tour!

Sous un gouvernement comme l'Empire, c'est l'autorité qui entrave les recherches de la justice, parce que le jour, trop éclatant de vérité, atteint jusqu'à son autorité même; on l'a vu dans les affaires Jud et Troppmann. Sous un gouvernement sans autorité, les mêmes effets se produisent par des causes contraires; les agents de ce gouvernement ballotté par l'anarchie, en butte aux représailles de tous les partis, sont les premiers atteints par leur esprit de rancune qui paralyse les efforts de la justice.

Malheureusement, sous tous les régimes, il existera trop de crimes impunis : les uns ne sont pas

vigoureusement poursuivis, parce que leur châtiment déconsidérerait une classe de la société, gardienne du repos public ; les autres, parce que, malgré la logique et le bon sens, leur poursuite ne peut avoir lieu, faute de témoignages sérieux.

Voilà ce que je craignais encore pour l'affaire de la belle Frisette.

Si le rapport, concernant les objets de cette fille trouvés chez la femme de son dernier souteneur, était un faux rapport dans le genre de ceux qui m'avaient été adressés pour l'affaire Brazès, où fallait-il trouver son meurtrier?

Heureusement qu'il n'en était rien pour cette fois.

Après avoir dépêché l'élite de mes agents, j'acquis la certitude que la rumeur publique avait eu raison contre le médecin de cette fille.

Sa couturière, une nommée Élisa, avait reconnu la robe de Zoé sur la personne de la femme de son dernier souteneur.

Alors, je fis une enquête qui fut couronnée de succès.

Maintenant il s'agissait de savoir si c'était le mari seul de cette femme qui avait fait le coup, s'il n'avait pas eu pour complices, avant leur arrestation, Béquillard et Crampon; si l'épouse du souteneur, sa recéleuse, n'était pas une autre complice de ce meurtre dénoncé par les voisins de Zoé, la Frisette.

Cette enquête nécessita un grand nombre de recherches. Je ne tardai pas à apprendre que le dernier souteneur de cette femme était un nommé Jean-Baptiste *Moreux*, repris de justice, soumis à la surveillance et résidant à Paris sans autorisation.

Comment avait-il pu se dérober à cette surveillance?

En prenant le nom de son frère, en travaillant sous son nom, comme ouvrier mécanicien, dans l'usine Cail.

Il avait épousé, en 1866, une honnête ouvrière. Il était parvenu à la tromper sur ses honteux antécédents; lorsqu'elle les connut, elle se sépara de lui.

C'était donc une honnête femme?

Si c'était une honnête femme, comment avait-elle sur elle la robe et la montre en or de la victime de son mari?

Après des renseignements certains et précis que je devais à mon vieil état-major! je dus renoncer à agir contre l'épouse de Moreux.

J'appris que l'assassin présumé de la *Frisette* avait exigé, en retournant chez son épouse, qu'elle portât la robe et la montre de celle qu'il avait préalablement assassinée.

Cette femme avait dit à mon inspecteur :

« Je n'ai pas revu mon mari depuis 1866. Je me croyais débarrassée à tout jamais de lui, lorsqu'il est revenu un jour me voir, en m'intimant l'ordre de me parer de cette robe et de ce bijou. Comme je suis très pauvre, j'ai fait ce qu'il m'a dit. Depuis, il n'est plus revenu. Dès que vous m'assurez que ces effets proviennent d'un meurtre, d'un assassinat, ce qui ne m'étonne pas de la part de ce misérable, je m'empresse de rendre ces objets à la justice. Quant à éclairer la magistrature sur les provenances de ce vol et de ce crime, cela m'est impossible; car

je n'ai revu mon mari qu'une seule fois, après ma séparation avec ce repris de justice. Tout ce que je puis affirmer maintenant, c'est qu'en me donnant cette robe et cette montre, ce misérable voulait probablement me compromettre! »

Je vis cette femme, et il me fut prouvé qu'elle disait la vérité. Du reste, son air honnête ne pouvait tromper personne.

Bientôt il surgit une nouvelle découverte qui dépista encore la police.

On avait retrouvé, sous l'oreiller de la victime, une tabatière d'homme.

Lorsque l'inspecteur montra cette tabatière aux voisins de la Frisette, quelques-uns la reconnurent comme ayant appartenu à son premier souteneur, à *Crampon*, le manchot!

Alors ce n'était donc pas Moreux qui avait couché la nuit du crime avec la Frisette?

C'était donc Crampon et non Moreux qui était son assassin?

Immédiatement je fis agir la *brigade des mœurs*. Elle dirigea toutes ses recherches vers les deux concurrents souteneurs, pour qu'elle m'éclairât sur leurs antécédents.

Crampon était encore en prison, Béquillard avait été élargi, à la suite de la rencontre nocturne qui avait motivé la rupture de la Frisette avec ces vauriens.

Voici à la suite de quelle circonstance.

La Frisette comptait au nombre de ses nombreux amants un vieillard libertin, nommé G***. Sa manie

ou son truc, pour obtenir à bon compte les faveurs des filles, consistait à porter toujours sur lui un porte-monnaie plein d'or. Il l'ouvrait devant les filles des rues pour exciter leurs convoitises. Une fois qu'il s'était bien réjoui avec elles, il ne leur comptait que juste le prix tarifé à leur lupanar ! Il sortait une pièce de monnaie isolée de son or, il fermait son porte-monnaie, qui s'ouvrait volontiers, avant de passer le seuil de la maison au *gros numéro*, mais qu'il refermait sans se désemplir, une fois ses désirs satisfaits.

La Frisette, qui était très avare, qui n'aimait pas jeter pour rien son bonnet par-dessus les moulins, se plaignit plusieurs fois à Crampon et à Béquillard du tour que lui jouait invariablement son client.

— Voilà trop longtemps, leur dit-elle, que le vieux me *la fait* au porte-monnaie. Il me faut son sac. Mais, avait-elle ajouté, pas de *mistoufle* à la *saignante*, je n'aime pas ça. Du barbotage tant qu'on voudra !

Crampon et Béquillard se le tinrent pour dit.

Ils guettèrent le vieux G***, chaque fois que la Frisette lui donna rendez-vous. G***, aussi licencieux que malin, se laissa prendre avec plaisir aux beaux yeux de la Circé.

Comme toujours, il exhiba son porte-monnaie, plein d'or, devant la fille de joie.

Zoé, pour bien préparer le guet-apens de ses souteneurs, donna divers rendez-vous au céladon, loin de son domicile : une fois rue Maubuée, une autre fois au café de Venise, et en dernier lieu aux Batignolles.

Mais rue Maubuée, comme au café de Venise, le plan *conçu* par la Frisette, Crampon et Béquillard échoua, grâce à mes agents.

G***, qui courait toutes les nuits les lupanars, avec son porte-monnaie magique, était filé aussi par la police!

Et sans qu'il s'en doutât, elle formait autour de lui une ceinture de sûreté qui le défendait mystérieusement contre ses fileurs suspects.

Deux fois, à la rue Maubuée, à sa sortie du café de Venise, il fut sauvé du crampon du Manchot et de l'arme de bois du Béquillard, après avoir ouvert à Frisette son porte-monnaie, plein de louis, qu'il montrait à toutes les filles, comme les raisins de la fable!

Lorsque Crampon et Béquillard se disposaient à le dévaliser pour venger Frisette de la nouvelle déception que le satrape lui avait encore causée, deux agents s'interposaient entre G*** et les souteneurs.

Ils partaient l'oreille basse, devant mes inspecteurs, en murmurant:

— Encore les vaches! Le sac du vieux reste à traire!

Mais aux Batignolles, en sortant du bal de la Reine-Blanche avec Frisette, G*** faillit se faire traire pour de bon.

Son porte-monnaie à la malice va passer décidément dans les mains des souteneurs.

A peine arrivée dans un endroit désert, Frisette quitte le bras de G***.

Un homme, couvert de haillons, privé de la main

droite, remplacée par un fort crocher de fer, se rue sur lui. Le Manchot, à l'aide du crochet qui lui sert de main, le harponne, le tient, et Béquillard va se jeter sur sa personne, la béquille levée sur sa tête.

Il va l'assommer, pendant que la seule main du Manchot cherche le précieux porte-monnaie.

Cette fois encore, la police veille.

Deux inspecteurs, qui suivent dans l'ombre mes deux vauriens, les empoignent au moment où G***, qui va être dévalisé et assommé, crie aux secours.

La force armée prête secours aux agents, Béquillard et Crampon sont coffrés.

La Frisette, un instant compromise, pour ne pas rejoindre ses complices *au bloc*, désavoue ses amants. Elle donne le change à la police qui désormais a les yeux sur elle; elle désavoue ses souteneurs, et elle prend, pour son Alphonse, Moreux le colosse!

Ce nouveau mariage, ou plutôt ce nouveau *collage*, comme on dit dans ce monde-là, est-il bien sincère?

Moreux, le titulaire de la Frisette, n'était-il qu'un plastron de Crampon? Celui-ci pouvait bien être le souteneur aimé? Car les infâmes amours ont aussi leur fidélité.

Tout le donne à penser; dès que Crampon est libre, après son guet-apens nocturne, c'est sa tabatière qu'on retrouve sous l'oreiller de son ancienne maîtresse. Il l'a donc revue la nuit du crime?

Faut-il mettre à l'actif de Crampon ce nouveau forfait, et en dégager le passif de Moreux?

Qui sait? c'est peut-être la jalousie féroce de Crampon qui lui a inspiré ce crime?

Comment admettre, cependant, que la robe et la montre aient été aussi en la possession de ce Moreux? La tabatière appartient bien à Crampon; mais il n'est pas moins vrai que la robe et la montre aient été en la possession de Moreux.

Peut-être Crampon et Moreux sont-ils ensemble les deux meurtriers; mais ils ne pouvaient pas se sentir. Béquillard l'affirme.

Alors je veux éclaircir mes doutes, après l'exhumation du cadavre constatant que cet assassinat de filles n'a pas varié depuis la *Belle-Cravate* et l'odieux *Philippe*, et qu'il a toujours lieu au moyen de la strangulation.

Je me fais donner tous les renseignements désirables sur les événements de la nuit, la veille du meurtre de Frisette.

Voici ce que j'apprends :

Cette fille boit, dans un café situé près de son domicile, un verre de malaga en compagnie d'un Allemand, nommé Stvemann.

Elle parle de Moreux qu'elle ne peut souffrir. Cet Allemand, que j'interroge, me rapporte textuellement les paroles qu'il tient de la Frisette :

— Je voudrais avoir un homme comme toi! Il me dégoûte ce Moreux. D'abord il *vezine* (il sent mauvais), puis il est marié! Rien ne me dit qu'il ne me serrera pas un jour la vis pour sa largue.

L'Allemand reste sourd aux propositions de la Frisette.

Elle s'en retourne seule à son domicile. Seule-

ment l'Allemand a cru avoir vu à sa porte, vers onze heures et minuit, un homme qui l'attendait.

Était-ce Crampon, était-ce Moreux?

Il ne peut l'affirmer à la justice, parce que l'ombre ne se détachait pas assez de la *nuit noire!*

Comme j'ai Crampon sous la main, depuis qu'il a été repris par le meurtre de la Frisette, je vais à lui et je lui montre sa tabatière.

— Vous dites, lui dis-je, que vous n'êtes pas l'assassin de la Frisette; eh bien, reconnaissez-vous cette tabatière? Que direz-vous au juge d'instruction, lorsqu'il vous prouvera que, la nuit du crime, cette tabatière, vous appartenant, a été découverte sous l'oreiller de la victime!

— Des bêtises! s'écria le Manchot, il y a belle lurette que cette tabatière n'est plus à moi, la Frisette en avait fait cadeau à son bel homme, le Moreux! Confrontez-moi avec ce serin! vous verrez alors que ce n'est pas moi qui ai serré la vis de la Frisette! Pourquoi diable l'aurais-je étouffée, dès que je n'avais pas les *benefs* de la chose! Voyons, c'est clair ça; on dit que vous êtes malin! Mais par vos *impairs,* vous me faites mal!

Ces paroles du cynique Manchot furent, pour moi, des traits de lumière.

Crampon, par sa jalousie contre Moreux, me mettait sur la voie de la vérité.

Alors je n'hésitai pas à les placer en présence dans le cabinet du juge d'instruction; comme tous les deux niaient d'être les meurtriers de la Frisette, on présenta à Moreux et à Crampon la tabatière trouvée sous l'oreiller de la fille publique, au mo-

ment où elle avait été étouffée par son assassin.

Moreux ne se rappelait pas ce fatal oubli, quand il avait tué dans ses bras sa victime. Comme il détestait autant Crampon que Crampon le haïssait, Moreux fut hors de lui quand on lui dit que Crampon soutenait que cette tabatière lui appartenait.

— Alors, dit-il, il me l'a volée ! car je la tiens de Frisette ; elle me l'a donnée quelques jours avant qu'on la bûche, elle me l'a donnée comme sa robe de soie et sa montre ! Et cependant elle n'était pas donnante, la Frisette !

— Très bien ! fit le juge d'instruction en me regardant avec intelligence. Mais si, au lieu d'avoir été donnée par Frisette ou volée par Crampon, cette tabatière avait été oubliée par vous, le jour du crime, dans le lit même de la victime?

— Collé ! exclama Moreux, frappé de stupeur, enlevé, c'est fait ! Monsieur le juge, vous êtes un malin, moi je ne suis qu'un imbécile !

Alors Moreux, une fois traqué par le juge d'instruction, qui l'avait pris à ses propres filets, n'hésita plus à faire les aveux les plus complets.

En présence de Crampon, dont la vue l'horripilait, il avoua son crime, et le mobile qui l'avait inspiré.

— Ne croyez pas, dit-il au magistrat instructeur, que c'était uniquement pour lui voler un sac de 300 francs qu'elle tenait caché dans un de ses tiroirs, ne croyez pas que c'était pour lui voler aussi sa robe de soie et sa montre, que je l'ai étouffée dans mes bras ! Non, non ! ç'a été plutôt parce qu'elle

m'embêtait toujours avec son Crampon! Oui, je l'ai étranglée, Frisette, je l'ai étranglée dans mes bras, parce que jusque dans mes bras elle ne faisait que me parler de lui! Ce Crampon en a toujours été un pour moi! C'est lui, non pas elle, qui me conduit à l'échafaud!

La cause était entendue, et le soir même Crampon était remis en liberté, quoiqu'en restant sous la surveillance de la police.

Lorsque, dans la prison de la Roquette, j'interrogeai Moreux, sur le motif qui l'avait engagé à faire cadeau à sa femme de la robe et de la montre de sa victime, il m'avoua :

— Je voulais compromettre ma femme; elle m'embêtait aussi bien avec sa vertu que la Frisette avec son affection pour le Manchot! Je n'aime pas qui me résiste. Frisette me supportait sans m'aimer, je l'ai tuée! Quant à ma femme, elle me méprisait, je n'étais pas fâché, en lui faisant un cadeau honteux, de répandre sur elle le mépris qu'elle avait pour moi! Je lui ai joué une niche, à mon imbécile de femme! Elle n'a pas réussi, pas plus que le tour du cou qui a fait tourner de l'œil à la Frisette! Ah! si elle m'avait aimé, celle-là, elle vivrait encore! Elle et la noce, voilà tout ce que j'ai aimé ici-bas! Puisque je ne l'ai plus, elle, pas plus que je n'ai du *fade*, Charlot peut aiguiser son couperet, je ne regrette plus ma tête; plus vite elle tombera, mieux ça vaudra!

Moreux était une brute.

Il avait la taille d'un colosse, la figure bestiale.

Frisette ne l'avait pris pour amant que parce qu'il

jouissait d'une force herculéenne ; et par son intelligence, presque nulle, elle espérait en faire l'instrument docile de ses volontés.

Par malheur, Frisette ne ménagea pas assez cette bête féroce.

Elle excita sa jalousie contre ce Crampon difforme, mais rusé comme un singe.

Elle espérait que Crampon lui reviendrait une fois qu'il serait sorti de prison.

La cupidité de Frisette l'engageait à ménager ce Crampon, qui avait plus d'un tour dans son sac dont pouvait bénéficier son ancienne maîtresse.

Mais Moreux n'était pas homme à servir de comparse à ces deux êtres liés ensemble par leurs passions malsaines et leur cupidité.

Moreux se vengea de l'infériorité qu'il avait, malgré sa force herculéenne, sur ces deux natures licencieuses et avides. Il tua la femme qui le tolérait sans l'aimer, qui lui disait souvent en face qu'elle ne l'aimait pas et qu'elle aimait Crampon !

La Frisette était, dans son genre, dans un monde infâme, ce qu'était la comtesse du Bourg vis-à-vis de son mari, dans un monde d'élite.

Moreux, c'est le du Bourg des barrières ! la même passion aveugle anime le scélérat Moreux et l'honnête du Bourg !

Jean-Baptiste Moreux était un repris de justice ; il était soumis à la surveillance ; il résidait à Paris sans autorisation avant de commettre un assassinat sur une fille soumise ; ses antécédents judiciaires remontaient à dix-sept ans ; Moreux, puni à quinze

ans pour coups et blessures, ne pouvait obtenir, après son meurtre, ni grâce ni merci.

Il fut condamné à mort, le 13 mai 1872. Moreux monta sur l'échafaud le 17 juin 1872. Il fut exécuté par le nouveau bourreau Rock. Il arriva sur la fatale machine en passant par l'entrée principale de la prison de la Roquette, sans faire de détour dans la galerie de gauche.

Lorsqu'il se présenta devant la guillotine, Moreux dit en soupirant, mais avec une résignation stoïque :

— Voilà pourtant où mène l'inconduite !

Lorsqu'il fut amené jusqu'à l'endroit où se dressait le terrible couperet, il le regarda sans trembler ; il le considéra un moment et dit avec un dédaigneux sourire :

— Ce n'est que ça !

Puis il se prêta, sans protester, à tout ce qu'exigèrent de lui les aides du bourreau.

Rock pressa un ressort et justice fut faite.

Le vénérable abbé Crozes, qui l'accompagna avec moi jusque sur la plate-forme, ne lui entendit pas proférer une plainte ; il parut se confesser avec indifférence.

Quand la terrible besogne fut finie, un aide du bourreau, dit, en regardant avec admiration son nouveau patron, pendant qu'il faisait rouler la tête dans le funèbre panier :

— Pour un coup d'essai, c'est réussi.

Telle fut l'oraison funèbre de ce dernier amant de Frisette, mort par amour pour elle ! Moreux, dans sa vie de forçat et de souteneur, ressentit,

sans s'en rendre compte, toutes les tortures de Desgrieux pour sa Manon, toutes les tortures du comte du Bourg pour sa Denise ; et la noble Denise expia son indifférence pour son élégant mari comme l'odieuse Frisette pour son grossier amant.

Les extrêmes se touchent, l'amour se niche partout.

CHAPITRE XI

LA MÈRE COUTELAS

S'il est un nom prédestiné, c'est bien le nom de la mère Coutelas !

Au mois d'octobre 1872, cette femme était accusée d'avoir assassiné son futur gendre, d'avoir voulu asphyxier sa fille, en essayant aussi à se donner la mort.

Comment avait-elle frappé celui qu'elle appelait déjà son gendre, cette trop véhémente belle-mère ?

Au moyen d'un énorme couteau de cuisine.

Elle n'y allait pas de main morte, la Coutelas !

Il est vrai qu'en sa qualité de blanchisseuse elle avait la main aussi lourde que la parole leste.

Pour s'aigrir encore le caractère, dont avaient souffert deux maris, cette femme, née Coutelas, femme Trelu, du nom de son second mari, se livrait à l'abus des alcools.

Lorsqu'elle était en état d'ébriété complète, sa fureur n'avait plus de bornes !

Il fallait qu'elle eût bien mauvais caractère pour s'en prendre, après la perte de ses deux époux, à ses enfants ! à Colin, jeune garçon naïf, âgé de vingt-quatre ans, tendre comme un agneau ; à sa fille, un ange de douceur, la bonne Lucile, qui pourtant ne voyait que par les yeux courroucés et très troubles de son ivrognesse de mère.

La femme Trelu demeurait, passage du Sud, avec Lucile et Colin ; elle avait consenti au mariage de sa fille, une enfant de son premier lit, avec le Colin susnommé, apprenti chez Trelu, séparé aussi de la mère et belle-mère de ces fiancés.

La Coutelas se faisait appeler dans le quartier de son prénom de Mathurine, pour ne pas porter son nom de naissance, trop caractéristique, ni le nom de son second mari, qui lui était antipathique comme le premier.

Par une bizarrerie de la nature, sa fille avait le caractère aussi souple que sa mère avait l'humeur acerbe.

Quant au fiancé de la jeune fille, il avait toute sa douceur. Ce couple rappelait par l'âge, par le tempérament, par les sentiments, celui d'Estelle et Némorin. Ils en faisaient revivre la chaste personnification.

Il fallait la placidité de Lucile-Estelle et de Colin-Némorin pour vivre dans l'enfer où le hasard et la naissance les avaient placés

Tout a un terme, même dans les âmes les plus soumises et les plus candides ! Elles furent mises

à l'épreuve par la terrible et fougueuse Coutelas.

L'orage qui grondait d'une façon permanente dans l'esprit de la terrible blanchisseuse finit par troubler le cœur de nos amoureux.

Un jour Mathurine Coutelas, qui avait encore plus bu que de coutume, poussa ses divagations auprès de son futur gendre jusqu'à décrier sa fille. Une ivrognesse n'a pas d'entrailles! Elle lui supposa, égarée par l'ivresse, un amoureux autre que son doux Colin.

L'amour est ombrageux; il provoque chez les plus débonnaires les colères de la bête fauve.

Némorin-Colin, piqué par le serpent de la jalousie, s'emporte devant Estelle; Lucile, peu habituée aux fureurs de son futur, devient une nouvelle Hermione.

Les vapeurs de l'ivresse de la bacchante belle-mère avaient allumé toutes ces fureurs d'Oreste.

Lorsque ces vapeurs furent dissipées, Mathurine se rétracta; elle prétendit que son gendre avait un bien mauvais caractère de se fâcher pour une plaisanterie qui avait mise si en colère la douce Lucile.

On ne badine pas avec l'amour!

La Coutelas devait bientôt connaître, aux dépens du bonheur de ses enfants, les tristes conséquences de cet adage.

Quinze jours après, le soupçonneux Colin reproche à la fille Lucile Alais d'avoir un amant.

— Il en est sûr, dit-il, puisque sa mère le lui a avoué un jour qu'elle était ivre, *in vino veritas!*

La mère n'était pas présente à cette scène, renouvelée du *Dépit amoureux*, et qui alla jusqu'à la

fameuse réplique : *Romprons-nous* ou ne romprons-nous pas ?

Alors Estelle monte chez sa mère ; elle se plaint des procédés de son futur. La Coutelas qui, par exception, n'a pas l'esprit troublé par l'ivresse, jure de venger l'honneur de sa fille.

La malheureuse ne se souvient plus qu'elle est la cause première de la jalousie de son futur gendre.

Elle congédie sa fille. Pour mieux tancer d'importance le mécréant qui a souillé la blanche hermine de son enfant, elle boit coup sur coup un flacon d'eau-de-vie.

Lorsqu'elle est ivre paraît Colin.

Il est sur le coup de la scène du : *Romprons-nous ou ne romprons-nous pas ?*

Comme la paille est rompue, à l'exemple de ces amoureux qui remplacent bientôt la paille par un baiser, il monte furieux chez sa future belle-mère.

Il lui réclame avec vivacité la robe de noce achetée par lui, en vue de son mariage.

La mère lui répond en lui appliquant sur la joue trois vigoureux soufflets.

Colin en tombe à la renverse.

Jusqu'alors il était bien habitué aux calomnies, aux injures de la blanchisseuse ; il n'avait pas encore appris à ses dépens qu'elle avait la main aussi lourde que le battoir.

Il est anéanti, glacé de stupeur. Il reste dans un coin de la pièce, aussi immobile qu'un dieu Terme.

Il n'en est pas de même de la fougueuse belle-mère ; une fois prise d'ivresse, elle voit tout à l'envers.

Sa fille adorée, dont elle est si fière, devient pour elle un monstre d'iniquité et de luxure.

Quant à son futur gendre, doux comme un agneau, qui déjà est rentré dans son humeur placide depuis les trois vigoureux soufflets qu'il a reçus, la mère Coutelas le voit sous un tout autre aspect

C'est un assassin! Il se recueille sans doute pour mieux tomber sur elle, après avoir tombé sur lui.

Il faut qu'elle tue le monstre pour ne pas être tuée!

Son insensibilité, loin de la calmer, la met hors d'elle.

La blanchisseuse saute sur un grand couteau qu'elle trouve à sa portée près d'un meuble où le soufflet s'est accoudé, la main sur sa joue endolorie.

Lorsqu'il aperçoit l'énergumène prendre un couteau pour l'en frapper, il quitte ce meuble pour esquiver l'arme meurtrière.

Colin n'est pas assez prompt; au moment où il se sauve, il reçoit la lame dans le dos; il pousse un cri et tombe sur le plancher.

Au cri de la victime, Lucile accourt.

Que voit-elle aux pieds de sa mère? Colin inanimé.

Lucile recule; sa mère lui montre le cadavre et l'arme qui l'a abattu; elle lui dit :

— Je me suis fait justice moi-même!

D'abord les deux femmes croient que Colin n'est qu'évanoui; la mère dégrisée, la fille revenue de son premier effroi, tentent de donner des secours au malheureux amoureux.

C'est peine inutile. La mort a été foudroyante.

Alors la mère et la fille se regardent avec stupeur.

Elles ne peuvent croire que cet homme n'est plus qu'un cadavre, lui qui, une minute auparavant, était encore plein de vie.

Elle le frotte du haut en bas, avec du vulnéraire; toutes les frictions sont inutiles; le corps reste insensible, et la plaie saigne toujours!

Enfin la mère est convaincue de l'irréparable malheur! Elle s'écrie, avec un geste de résolution énergique et d'un air implacable qui ne permet aucune réplique à sa fille soumise :

— Va me chercher une bouteille d'eau-de-vie! Puisque tu n'as plus de fiancé, puisque ta mère va être menacée par la justice, nous n'avons plus qu'à mourir!

Lucile, désolée de la perte de Colin, ne sait plus qu'obéir aux volontés de sa mère, elle va chercher sans protester la bouteille d'eau-de-vie demandée.

Une fois qu'elle est revenue, elle voit sa mère qui allume près du lit, aux pieds du cadavre, un réchaud de charbon.

— Maintenant, dit-elle, il s'agit de nous coucher.

Avant de s'étendre ensemble dans le lit funèbre, la mère habille sa fille avec la robe que lui a achetée le malheureux Colin.

Une fois qu'elle a paré son enfant, elle boit et vide avec elle le flacon d'eau-de-vie. Elles se couchent; la mère dit à Lucile en l'embrassant :

— Maintenant, ma fille, te voilà mariée et ensevelie!

Elles dorment sous l'empire des vapeurs du charbon et les vapeurs de l'ivresse.

Le réchaud flamboie.

La porte de la chambre est mal close, elle laisse transpirer dans toute la maison une odeur insupportable. Entre onze heures et minuit, cette odeur éveille des soupçons dans l'esprit de tous les voisins.

Les cris du mourant, les allées et venues des deux femmes, l'odeur du charbon, ont jeté des doutes intolérables chez tous les gens du quartier. Et ne pouvant plus tenir à ces inquiétudes, ils se décident à enfoncer la porte.

Un horrible spectacle s'offre à tous les yeux : une femme de cinquante ans, à la figure violacée, est étendue avec une jeune fille, habillée en mariée, dans leur funèbre lit.

Elles sont inanimées.

Le réchaud flambois toujours.

Pour comble d'horreur, un homme ensanglanté, à la plaie béante, gît inanimé au pied du lit où sont étendus ces deux corps de femme.

Immédiatement on avertit le commissaire.

Lorsqu'il arrive dans la chambre de la mère Coutelas, les premiers soins qui lui ont été prodigués l'ont déjà fait renaître à la vie.

Sa première parole est celle-ci, en parlant de sa fille :

— Cette petite p..., est-ce qu'elle n'est pas crevée?

La mère est encore ivre, ivre des fumées du charbon, ivre par l'eau-de-vie qu'elle a ingurgitée pour mieux se préparer à la mort!

Lorsqu'elle est dans cet état, la mère Coutelas, on le sait, voit son enfant sous les plus noires couleurs.

A son tour, grâce aux soins d'un médecin, sa fille sort de sa léthargie.

Lorsque Lucile se réveille, en croyant encore entrer à jamais dans l'éternité, les accusations de sa mère la font retomber du ciel sur la terre!

La mère Coutelas, toujours en proie à l'ivresse, impute à sa fille la pensée et les préparatifs du suicide!

Lorsque la mère Coutelas est tout à fait remise, lorsqu'elle est bien dégrisée, elle dément tout ce qu'elle a dit dans son délire.

Elle s'accuse du crime commis sur Colin. Sa fille, selon elle, est blanche et pure comme la couronne d'oranger qui orne son front livide.

Elle ajoute que c'est elle, elle seule, qui a voulu se tuer comme elle a tué Colin d'un coup de couteau!

Là encore elle dépasse le but assigné par la vérité.

Cette vérité est écrite par le billet que les femmes ont laissé à leur chevet, avant de vouloir se tuer.

Cet écrit, signé des deux asphyxiées, accuse en effet Colin, mais en prouvant que Colin leur était cher.

Il est ainsi conçu :

« Vous avez battu ma mère, nous mourons pour vous...

« Adieu.

« Lucile Alais.

« Femme Mathurine. »

Lorsque la police et le commissaire commencèrent leur enquête sur ce tragique événement, je reçus de la préfecture divers rapports contradictoires. Les uns posaient la femme Mathurine Coutelas comme une criminelle endurcie; les autres, sur la foi de la première accusation de cette folle, faisaient de la fille une profonde dissimulée qui, sous des dehors innocents et timides, cachait l'âme la plus perfide et la plus cruelle.

Ils allaient jusqu'à la dépeindre comme étant une enfant dénaturée qui, après avoir poussé sa mère à la débarrasser de son fiancé au profit d'un amant mystérieux, avait imaginé ce suicide pour se débarrasser aussi de sa mère.

Dans cette dernière hypothèse, le rapport ajoutait que la fille comptait bien sur ses facultés ébranlées pour la voir mourir par le charbon, après avoir eu l'art de lui faire tuer son amant.

Ce dernier rapport prêtait tant de dissimulations à cette innocente, qu'il concluait : cette fille a eu confiance en sa jeunesse pour ne pas mourir comme ses deux victimes, sa mère et son fiancé.

Tant de fiel ne pouvait entrer dans l'âme de Lucile.

Il était constant que ce qui avait dicté la pensée du rapporteur, c'étaient les paroles incohérentes de la mère Coutelas.

En état d'ivresse, elle voyait sa fille et son futur gendre à rebours : elle traitait sa fille en fille publique; son candide amoureux en suborneur et en assassin ! Pourtant c'était elle, elle seule, qui avait tué son futur gendre, comme elle avait voulu tuer sa fille.

Il ne me fut pas difficile de démêler, dans le rapport de mes inspecteurs, l'incohérence des paroles et des actions de la mère Coutelas, une folle, et de son enfant, une niaise!

Dans tout ce drame qui avait failli finir par la mort de trois personnes, après la fin tragique de Colin, la mère Coutelas n'avait obéi qu'aux effets terribles du *delirium tremens*, cas très rare cependant chez les femmes qui s'adonnent à l'ivrognerie.

Mais les abus excessifs qu'elle avait faits de l'alcool avaient ébranlé son cerveau. Ils avaient amené ce désordre de l'intelligence, qui accompagne souvent cette grave maladie.

Et c'était dans un des mirages provoqués par sa folie alcoolique qu'elle avait frappé son gendre, qu'elle avait voulu mourir avec sa fille!

Lorsque je vis la mère Coutelas, je me raffermis dans ma conviction.

C'était une femme de cinquante-neuf ans; elle avait l'air d'en avoir soixante-dix.

Sa figure bestiale, au nez violacé, aux yeux chassieux et au teint couperosé, était plutôt repoussante que féroce. Son front droit et carré dénotait cependant une grande force de volonté, que le *délire nerveux* avait changée en entêtement!

Quand elle ne buvait pas, sa figure reposée prenait un air stupide; quand elle était en proie à l'ivresse, ses traits avaient une animation extraordinaire.

Cette exaltation n'était que factice, ou tout au moins elle n'était que le symptôme du *delirium tremens* qui commençait à l'envahir!

Je fis cette remarque à certains médecins aliénistes. Ils remarquèrent en effet, comme moi, chez la mère Coutelas un état de délire, d'agitation, de tremblement des muscles, particulier aux individus adonnés à l'ivrognerie.

Il fallut toute la candeur d'âme de ces amoureux, il fallut enfin qu'ils fussent bien.... amoureux pour prêter l'oreille aux accusations de cette folle possédée de la fièvre alcoolique.

Cependant la mère Coutelas avait une telle influence sur sa fille, que celle-ci n'osa avouer à l'audience ce qui l'avait engagée à prendre Colin pour époux, avant de l'aimer sérieusement *pour lui-même*.

Enfin elle se décida à parler, elle dit aux juges :

— Ma mère me frappait souvent ; ce qui m'avait attachée à Colin, c'est qu'il me défendait et me consolait lorsque ma mère me battait !

A cet aveu, le magistrat réplique :

— Cependant, elle ne vous battait pas sans raison ?

— Sans raison, monsieur le président, comme c'est son droit, puisque je suis sa fille ?

— Ce n'est pas là une raison ! surtout la véritable raison, si toutefois on peut en admettre une pour une mère qui maltraite son enfant ! Vous vous dérangiez donc, puisque votre mère vous traitait de fille de rien ?

— Oh ! monsieur ! répond Lucile en souriant avec amertume, cela se dit tous les jours dans notre métier ! Et le mot P***, chez nous, n'a pas de conséquence.

— Vous voyez bien que si, réplique le juge, puisque c'est à cause de ce mot-là que vous avez eu toutes vos querelles, et que Colin est mort frappé par votre mère ?

Puis le juge interroge la Coutelas, qui a assez du meurtre de Colin sur la conscience, elle dit, en parlant de sa fille :

— C'est elle *qui a voulu se périr;* c'est moi seulement qui l'ai habillée de blanc !

Lucile craint tant sa mère qu'elle n'ose la démentir.

Lorsque le magistrat l'interroge sur la scène qui a provoqué l'assassinat de Colin, elle charge la victime pour innocenter celle qui l'a tant battue, avant de lui ravir son amant :

— Maman, dit-elle en parlant de Colin, lui a donné une gifle, c'est vrai, mais elle a été suivie par lui de plusieurs autres !

La fille mentait, pour blanchir sa mère.

Enfin lorsque la cour condamne la femme Trelu, née Mathurine Coutelas, à dix ans de réclusion, Lucile pousse des cris déchirants. Elle tombe évanouie. Elle a perdu Colin, elle perd sa mère qui la rouait de coups, qui lui a pris son fiancé et qui voulait lui prendre la vie? Qu'importe ! sa mère lui manque !

CHAPITRE XII.

UN CHEF DE GARE ASSASSIN.

Lorsque je partais en chemin de fer, pour me rendre, à Vincennes, à ma modeste maison de campagne, ou pour exercer mon infatigable métier, une pensée sinistre bien souvent m'obsédait.

Je me disais qu'il n'aurait fallu qu'un caprice, qu'une horrible pensée d'un chef de gare pour compromettre, par un affreux sinistre, des centaines d'existences!

Une machine déraillée, une fausse manœuvre ordonnée par un chef de gare, provoquant le choc de deux trains, n'eussent-ils pas suffi pour anéantir et pulvériser les voyageurs confiés à sa garde?

Ne tenait-il pas au gré de son caprice la destinée de cette foule obéissant à son ordre de départ?

Une pareille pensée ne pouvait venir qu'à un chef de sûreté, qui, par état, n'a présent à ses yeux que les tableaux épouvantables offerts par un monde

odieux qu'il est appelé, à tous les instants, à connaître, à surveiller et à poursuivre.

Un jour, cette pensée faillit devenir une réalité!

Je reçus un rapport concernant un chef de gare de la station d'Arcueil-Cachan, sur le chemin de fer de Paris à Sceaux.

Ce rapport disait : Qu'un nommé *Jambe*, chef de la station du chemin de fer de Sceaux, à la suite d'une discussion avec son inspecteur, avait tiré sur lui, et que ce dernier, blessé de deux coups de fusil, était entre la vie et la mort.

Le rapport finissait en constatant que le meurtrier, après avoir compromis la sécurité de ses voyageurs, s'était mis à la disposition de la justice. Il était déjà entre les mains des gendarmes.

Immédiatement je me rendis sur les lieux.

Voici ce que j'appris au moment où la victime de Jambe, chef de gare, expirait chez lui, dans son propre lit, frappé de deux coups de fusil dans la région du cou, avec du plomb de chasse n° 4; car ce double coup ne lui avait pas fait moins de cent vingt petites plaies entre l'épaule et les reins.

Cet inspecteur mourait deux heures après avoir reçu ce plomb meurtrier.

Je me rendis en toute hâte chez le commissaire de la localité, place de la Mairie, pour procéder à l'arrestation définitive de l'assassin déjà entre les mains des gendarmes.

C'était un homme de cinquante-deux ans, à la figure assez rude, dont l'expression farouche tenait plus du braconnier que de l'employé.

Il me dit en me voyant :

— Ah! monsieur, je donnerais ma vie pour sauver celle de mon inspecteur! Que voulez-vous, c'est fait!

Au moment de livrer cet homme à la justice, je m'informai des circonstances qui avaient amené ce crime, semant alors la terreur et l'effroi dans la localité.

Voici ce que j'appris :

Jambe, au moment où deux trains étaient en marche, était descendu sur la voie, malgré le règlement. Il était passé entre deux trains, en faisant des gestes désordonnés qui témoignaient de son exaltation.

Un inspecteur de la compagnie du chemin de fer arrive. Il aperçoit Jambe, debout entre les rails des wagons; et il remarque ses gestes désordonnés et sa figure exaltée.

Cet inspecteur s'arrête, aussi scandalisé que terrifié.

C'était Vigreux, employé supérieur du chemin de fer d'Orsay; son rôle et son activité égalaient la dureté qu'il exerçait envers ses inférieurs dans l'intérêt du service.

En apercevant Jambe, dont les allures insolites pouvaient avoir une importante gravité pour sa sûreté comme pour celle des voyageurs, il n'hésite pas à le faire venir, une fois le train passé.

Selon Vigreux, son incartade doit être gravement punie, car Vigreux est inflexible sur la discipline; il ne connaît que le règlement.

Par malheur, Jambe, son employé, a le caractère aussi cassant que Vigreux.

La scène qui suit l'incartade du chef de gare va le prouver.

— Monsieur, dit l'inspecteur à Jambe, une fois que celui-ci l'a rejoint sur le quai, en face du bâtiment de la gare; moins que tout autre, vous devriez être sur la voie quand le train passe!

— Cela ne vous regarde pas! lui riposte Jambe en haussant les épaules.

— Cela me regarde si bien, ajoute l'inspecteur exaspéré, que je vais envoyer par télégraphe l'ordre de vous faire remplacer.

— Vous ne ferez pas cela! exclama Jambe en roulant sur lui des yeux menaçants.

— Et pourquoi ne le ferais-je pas? reprend Vigreux avec un mauvais sourire.

— Parce que je vous tuerais auparavant comme un pigeon.

— Ah! oui, je sais, répond Vigreux, qui tient à faire connaître à Jambe qu'il est au courant de sa conduite, je sais, comme vous tuez en effet les pigeons des voisins, sous prétexte que vous avez un permis de chasse! Encore si vous ne faisiez que la maraude sur les pigeons, mais non! vous la faites aussi chez les maris! vous prenez leurs femmes, vous buvez leur vin, et c'est ce qui vous met dans l'état où vous êtes.

— Tout cela ne vous regarde pas encore! hurle Jambe, les poings crispés, prêt à fondre sur lui.

— Cela me regarde si bien, répond Vigreux sur le même ton, que je m'en vais demander votre remplacement.

— Si vous faites cela, je vous brûle la cervelle!

se récrie Jambe dans un état de surexcitation indescriptible.

Devant les allures menaçantes de Jambe, Vigreux recule vers le bâtiment de la gare en murmurant :

— Je m'en vais, il serait capable de faire un mauvais coup.

Pendant que l'inspecteur se dirige du quai vers la salle commune, le chef de gare, qui vient de recevoir les billets des voyageurs, rentre sous une porte latérale, voisine de la salle et s'ouvrant sur son bureau.

Alors Jambe y décroche son fusil à deux coups tout chargé. Pendant que Vigreux retraverse la salle des bagages, après avoir envoyé son ordre au télégraphe, Jambe épaule son fusil, il le vise dans la salle d'à côté, il fait feu.

Vigreux croit d'abord n'avoir été que légèrement atteint, il continue sa marche vers le quai, après avoir soulevé la planchette de la salle commune, qui la sépare de l'endroit des bagages.

Jambe s'imagine l'avoir manqué une première fois, il épaule de nouveau son fusil ; il le vise de nouveau quand il est sur le quai, et sa victime tombe sur la chaussée.

C'est le moment où le sifflet d'appel annonce un second débarquement de voyageurs.

Jambe reprend tranquillement sa fonction. Il reçoit les billets comme s'il n'avait pas tué son inspecteur que deux hommes de la voie transportent dans sa chambre attenant à son bureau.

Dès que son service est terminé, il s'informe de Vigreux qui a prononcé de lui-même son arrêt de mort, en menaçant son assassin de sa révocation.

Lorsqu'il apprend qu'il est dans son lit, qu'il va succomber des graves blessures qu'il lui a faites au cou et aux reins, la fureur de Jambe tombe tout à coup.

De la colère, il passe à la résignation.

Il crie à un facteur G***, avec qui il a déjeuné le matin et qui est peut-être la cause de ce drame :

— Allez vite chercher un médecin !

Puis apercevant un gendarme, arrivé à la gare à la nouvelle du sinistre, il ajoute :

— Ne cherchez pas le meurtrier, c'est moi ; ne me quittez pas, je suis à votre disposition.

Le gendarme l'arrête.

Tous ces détails étaient en partie consignés dans le rapport que j'avais reçu à la préfecture.

Ils corroborèrent les faits antérieurs que j'appris sur les lieux, avant d'emmener le prisonnier déjà livré à la force armée.

Voici ce que j'appris et ce qu'avaient laissé transpirer les paroles du vigilant inspecteur Vigreux, victime de son zèle.

Son chef de gare n'avait pas, en dehors de son service, une conduite très régulière.

Il abusait aussi de sa situation vis-à-vis de ses inférieurs !

Comme l'avait dit son inspecteur, il ne se permettait pas de considérer seulement les pigeons de ses voisins comme son gibier, il chassait sur le terrain des femmes des autres ! Il était un peu le mari des femmes de ses subalternes.

Aussi faisait-il très mauvais ménage avec son épouse qui se plaignait de ses infidélités.

Jambe aimait la femme du facteur G***. Il s'était fait l'ami du mari uniquement par affection pour sa moitié.

Mais le facteur G***, un malin, n'osa jamais se plaindre des assiduités de son supérieur auprès de son épouse, cependant il s'arrangea de telle sorte, sans rien avouer à celui qui le traitait en mari de Molière, qu'il força sa femme à lui redevenir fidèle.

Sans repousser la prétention de son supérieur ni ses avances amicales, ce qui n'était qu'un moyen pour l'amant de voir plus sûrement sa femme, le facteur obligea un jour sa moitié à lui refuser net sa porte.

C'était le lendemain où son infidèle avait été contrainte, par lui, à repousser les faveurs du chef, que le rusé facteur avait offert un copieux déjeuner au rival éconduit :

— Je suis bien heureux ! avait dit le madré facteur au chef de gare, ma femme me revient. Je ne connais pas son amant, mais elle m'a tout avoué, sauf la personne qui me trompe ! Me voilà remarié ! Je suis très heureux de faire part de ma joie à mon chef qui m'a tant prouvé l'intérêt qu'il me porte ! A votre santé ! et à la fidélité de mon infidèle !

On comprend si le rival du facteur, qui aimait d'autant sa femme qu'elle le congédiait, on comprend si le rival éconduit devait être content !

Ce jour-là, pour s'étourdir, agacé par le bonheur de l'homme qu'il ne pouvait plus coiffer, Jambe avait bu outre mesure avec le mari de sa maîtresse !

A la suite de ces libations successives, le chef de gare était revenu prendre son service.

Comme l'avoua l'amant dépité, il était si furieux de la déception qu'il venait d'éprouver, qu'excité par la rage, par l'ivresse, il en voulait à tout le genre humain.

Les femmes surtout lui faisaient horreur !

Exalté par son amour déçu, par le vin versé par le mari qui reprenait sa revanche, il se demandait si, pour se venger d'une façon éclatante, il ne devait pas s'en prendre à tout le monde?

Il en était là de ses amères réflexions, lorsque le chef de gare fut averti que le train passait!

Alors il se jeta comme un fou entre les deux voies, au moment où deux compartiments filaient en sens inverse sur les rails.

Il se demandait s'il ne devait pas les faire dérailler, pour se venger contre ces innocents voyageurs des souffrances qui le torturaient? Ou si, pour se délivrer de ses tortures, il ne devait se lancer en travers de la voie pour se faire broyer par l'un des trains.

Comme un malheur n'arrive jamais seul, pendant qu'il se faisait ces amères réflexions, en gesticulant à travers les sifflements des locomotives qui filaient tout contre lui, l'inspecteur Vigreux passa.

Il voit Jambe qui se démène comme un démoniaque entre les deux trains.

Vigreux, fort de ses devoirs, très inquiet pour les voyageurs, et qui a tout le caractère de Jambe, lui crie :

— Retirez-vous!

La vue de son inspecteur lui produit l'effet de la tête de Méduse; elle calme d'abord son exaltation, provoquée autant par l'ivresse que par la jalousie.

Après le passage des trains, il passe par-dessus la voie; il revient comme un chien docile vers le quai, où l'inspecteur lui crie encore, au nom du pouvoir qu'il tient de la Compagnie :

— Jambe, vous êtes révoqué!

On connaît la scène qui se produisit, après cette incartade.

Il est constant que l'esprit absolu de l'inspecteur ne le cédait en rien à celui du chef de gare, et il est cause des difficultés survenues entre lui et Jambe.

Du reste, la rapidité avec laquelle ce meurtre a lieu le prouve.

Elle devait être habilement exploitée par son défenseur, Me Lachaud.

Le repentir immédiat du chef de gare, son action, ses paroles en se dénonçant à la justice, le prouvent encore.

Malheureusement les antécédents de Jambe, en dehors de la régularité de son service, ne sont pas très exemplaires.

Vigreux connaissait la vie privée de ce chef de gare qui, par ses infidélités, rendait sa femme très malheureuse, il était déjà très prévenu contre son subordonné.

Voilà ce qui expliquait sa sévérité.

Il était au courant, comme toute la localité, des assiduités de Jambe auprès du facteur du pays; celui-ci, bien plus blessé dans sa vanité que dans l'af-

fection qu'il portait à sa femme, avait donc résolu d'en finir avec son rival.

Après avoir exploité la passion du chef de gare pour sa femme, il avait eu l'art de couper court à cet adultère lorsque ce mari débonnaire n'avait plus à en recueillir que le ridicule.

Sans cette malencontreuse passion, devenue tout à coup sans espoir pour le chef de gare, il n'eût pas été si exalté.

Sans le malheur qui mit sur ses pas le malencontreux inspecteur, il n'eût pas été révoqué; et Vigreux ne fût pas mort en payant ainsi de sa vie la révocation de son subordonné.

L'amour, qui perdit Troie, perdit encore un inspecteur et un chef de gare du chemin de fer de Paris à Sceaux!

L'avocat général saisit cette occasion pour fouiller dans la vie privée de Jambe et dans celle de toute sa génération; il prouva que le père de cet amoureux employé avait été autrefois accusé de viol sur sa fille.

Les passions les plus désordonnées, les plus coupables, étaient donc le mobile de cette famille aux enfants violents, indomptables, qui, dans leur furie amoureuse, allaient jusqu'au crime. Le père avait été incestueux, le fils assassin.

Mais l'intelligent défenseur de Jambe ne devait pas se tenir pour battu par ces accablantes paroles.

Il prouve à l'audience que si Jambe est, par nature, un caractère indomptable et passionné, Vi-

greux ne l'était pas moins dans ses excessives rigueurs commandées par un excès de zèle.

— Vous accusez, réplique l'organe du tribunal, Vigreux, un employé fort de sa conscience et rempli d'activité. Vous dites qu'il était dur envers ses inférieurs ! Mais il fallait qu'il fût ainsi dans l'intérêt du service.

— Alors, reprend le défenseur, Jambe était aussi bon employé que Vigreux, il avait les mêmes qualités et les mêmes défauts que son supérieur. Mais ces défauts n'allaient pas cependant jusqu'à causer la mort de ses inférieurs !

Et l'avocat de Jambe exhibe une lettre d'un autre chef de gare, un nommé Laurent, qui s'était pendu autrefois à cause d'un rapport de Vigreux.

L'habile défenseur exhibe, à la stupeur générale, une lettre de ce malheureux suicidé.

Cette lettre est datée du 7 août 1871, à minuit 40 minutes, heure de la pendaison de ce chef de gare ; elle commence ainsi :

« Je n'admets pas votre observation portée en mon rapport du 6, pas plus que celle du 7, exactement pareille. *Vous êtes une grosse bête!* »

Et cette lettre se termine ainsi :

« Je vais mourir en pensant à ma famille et à Dieu. Je suis catholique.

« *Signé :* LAURENT. »

Un administrateur supérieur de la Compagnie du

fection qu'il portait à sa femme, avai
d'en finir avec son rival.

Après avoir exploité la passion du
pour sa femme, il avait eu l'art de
à cet adultère lorsque ce mari débor
plus à en recueillir que le ridicule.

Sans cette malencontreuse passion,
à coup sans espoir pour le chef de gar
eût si exalté.

Sans le malheur qui mit sur ses pas
teux inspecteur, il n'eût pas été rév
geux ne fût pas mort en payant ainsi
revocation de son subordonné.

L'amour, qui perdit Troie, perdit en
joueur et un chef de gare du chemin d
ris à Sceaux!

L'avocat général saisit cette occasion
dans la vie privée de Jambe et dans ce
sa génération; il prouva que le père de
reux employé avait été autrefois accusé
sa fille.

Les passions les plus désordonnées, le
pables, étaient donc le mobile de cette fa
enfants violents, indomptables
amoureuse, allaient jusqu'
été incestueux, le fils
Mais l'intelli
pas se tenir
roles.
Il
to

chemin de fer est cité à l'audience. Il dit au tribunal qu'il n'a jamais su que le suicide de son surbordonné, le chef de gare Laurent, ait été causé par les rapports de Vigreux. Il n'a jamais eu connaissance de cette lettre.

Alors la veuve Laurent, également citée à l'audience, avoue en plein tribunal :

— Que si elle n'a jamais montré cette lettre à l'administration, c'est parce qu'elle craignait la vengeance de Vigreux, qui aurait très certainement agi contre elle vis-à-vis du directeur. Et elle a trois enfants !

Voilà donc qui est bien prouvé : la dureté de l'inspecteur Vigreux et celle du chef de gare Jambe. Si Jambe n'en est pas mort, comme Laurent; si, au contraire, c'est Jambe qui a tué Vigreux, c'est qu'il n'avait pas la résignation de son collègue.

Lorsqu'on entend les témoins de la défense, c'est le mari outragé, le facteur G***, qui blanchit le plus son rival.

Comme il n'a plus à le craindre, comme il sait mieux que personne que la surexcitation de l'amant de sa femme provient de son fait, il le montre comme une victime du devoir. Il se vante d'avoir été le premier, sur le désir de *son ami*, à aller chercher un médecin.

— Jambe, dit-il, n'est pas méchant, puisqu'il aurait voulu racheter, au péril de sa vie, celui qui, d'un trait de plume, le jetait sur le pavé.

On n'est pas plus débonnaire !

Le gendarme qui a arrêté Jambe tient à peu près le même langage que le mari sans rancune. Il n'en

est pas de même d'un cruel fumiste de la localité. Il ne pardonne pas au fougueux chef de gare l'attitude violente qu'il a prise vis-à-vis de Vigreux.

— J'ai vu Jambe, dit-il, épauler deux fois son fusil et tirer sur son inspecteur comme s'il tirait sur un lapin! Ma femme en est tombée évanouie, parce qu'elle croyait notre enfant blessé par le plomb de l'assassin!

Le tribunal rend un verdict affirmatif sur la question du meurtre, négatif sur celle de la préméditation. Des circonstances atténuantes sont accordées à Jambe; il est condamné à vingt ans de travaux forcés.

Sans l'amour de ce tendre chef de gare pour la femme de son facteur, ce meurtre ne serait pas arrivé, Jambe ne passerait pas encore aujourd'hui, dans son ancienne localité, pour *le Collignon* des inspecteurs!

CHAPITRE XIII

REPORTAGE ET REPORTERS.

C'est de l'Amérique que nous vient le *reportage*.

Les Yankees, gens très positifs, ont été les premiers à se faire marchands d'indiscrétions.

Ce qui n'était pour nous, sous tous les régimes, qu'une agréable distraction, dont s'accommodait notre caractère léger, curieux et frivole, devint pour les Américains un objet de trafic.

C'est l'Amérique, en passant par l'Angleterre, sa sœur ennemie, qui mit d'abord l'esprit du reportage en bouteille... d'encre et en colonnes de journal.

Aujourd'hui la France n'a rien à envier à ses voisins pour l'exploitation et l'exportation de la pensée d'autrui.

Un bon *reporter* français, qui jadis eût été policier du roi, est devenu le policier de ce nouveau souverain du monde : le *journalisme*.

Il est payé plus cher qu'un député, presque aussi

cher qu'un chanteur en vogue ou une tragédienne. . en voyage.

Les souverainetés se déplacent. Beaumarchais n'est pas resté en vain le patron d'un barbier bavard, Beaumarchais se ferait aujourd'hui... *reporter*, il n'irait plus, comme sous Louis XVI, payer ses indiscrétions à la prison de Saint-Lazare!

Jadis, il existait des policiers du roi. Dangeau ou Saint-Simon. Ils avaient pour mission d'amuser Sa Majesté très *chrétienne* avec les méchancetés de la cour et de la ville; aujourd'hui, il y a les policiers des grands journaux au service de la célèbre hétaïre ou du grand politique en vue.

L'espionnage, pour le compte du gouvernement, vaut l'espionnage pour le compte de la curiosité publique; seulement par euphémisme il a changé de nom. L'espionnage du reporter n'est que du... reportage!

Un habile reporter est le succès et la fortune d'un grand journal. Comme le solitaire du bon d'Arlincourt, il voit tout, entend tout, écrit tout, est partout!

Malheur à vous, si aujourd'hui vous défendez votre antichambre, votre salon ou votre alcôve contre les indiscrétions de l'infatigable reporter. Vous lui appartenez comme le moustique à votre peau, comme le termite à vos meubles; il bourdonne autour de vous, papillon, frelon, guêpe; vous êtes harcelé par son bourdon, mais si vous le blessez, il vous pique!

Il vit chez vous, il boit jusque dans votre verre; si vous le repoussez, vous le retrouvez jusque dans votre alcôve.

Laissez faire le reporter-termite, sinon il se changera en guêpe; laissez courir sa plume, sinon elle se transformera en dard.

Un jour, en 1873, le prince de Broglie voulut se défendre contre les indiscrétions d'un reporter moustique, termite ou guêpe. Il fut traité de manant, de mal appris, parce que le noble duc l'avait éconduit.

Le prince, fortement piqué à l'épiderme, fut forcé de recevoir chez lui le reporter pour ne pas être mordu jusqu'au sang!

Un malin journaliste dont j'ai déjà parlé, de Villemessant, provoqua le succès de son journal, en y accueillant à prix d'or tous les reporters du monde, pour les faire écouter à toutes les portes des célébrités contemporaines.

« Tous mes rédacteurs, disait-il, sont des *débrouillards*, mon journal est le plus lu, parce qu'il est le mieux renseigné. »

La préfecture, dont la mission secrète a pour but de ne pas ébruiter ses démarches, pour principe, de se méfier des indiscrétions, doit toujours se garer du reportage des journaux.

L'Empire avait trouvé un singulier moyen de se mettre en garde contre la police du reportage. Il avait créé à la préfecture *un bureau de la presse* qui recevait quotidiennement du secrétariat du préfet toutes les nouvelles municipales.

Il va sans dire que les reporters, qui passaient par le bureau de la préfecture de police, ne recevaient que les nouvelles agréables au gouvernement.

Un jour, vers les quatre heures, je reçus la visite d'un journaliste reporter; il me demanda la faveur d'un mot de recommandation auprès du secrétaire du préfet.

Il croyait, le naïf, être le premier à puiser à la source policière des nouvelles qui devaient faire sa fortune et celle de son journal.

Je l'adressai au bureau de la presse, il y trouva qui? Tous les camarades appartenant à sa profession. Il en sortit indigné et sans avoir rien demandé, convaincu, à tort, que tous ses confrères étaient des mouchards.

Malgré les précautions que prenait l'ancien régime pour donner des nouvelles qui ne pouvaient entraver l'action de la police, il n'était pas moins dangereux de mettre le journalisme au courant de nos agissements.

Le malfaiteur lit les journaux, il prend note de leurs indiscrétions. Nos dépisteurs n'étaient que trop dépistés par les *reporters* bien pensants, une fois qu'ils nous emboîtaient le pas pour filer aussi nos *désignés*.

J'ai toujours eu pour système de dérouter les reporters qui, au moment de l'exercice de mon mandat, venaient s'adresser à moi.

Tout en les recevant de mon plus gracieux sourire, avec cet air bon enfant qui m'a tant servi auprès des plus fieffés coquins, je prenais plaisir à dérouter ces rivaux en espionnage, je les trompais sans remords.

Un jour, un reporter du *Figaro* vint me demander à la permanence des renseignements sur Tropp-

mann, au moment où je revenais du Havre, après son arrestation.

Précisément j'avais devant moi un vulgaire gredin,, un affreux voyou que je faisais traîner au Dépôt.

Je n'hésitai pas à lui dire :

« — Le voici. »

Ce reporter ne pouvait connaître Troppmann, fraîchement sorti du bassin du Havre, et il écrivait à toute la presse :

« Troppmann est un homme de trente à quarante ans; il a les cheveux roux, le teint couvert de taches de rousseur et les joues couturées par la petite vérole ! »

Une autre fois, un autre reporter eut l'indiscrétion de me demander de le faire pénétrer à la Roquette, dans la salle des captifs réservés.

Il tenait, disait-il, à interroger la fleur des pois des héros de cours d'assises, dans l'unique intérêt de son journal et de ses abonnés.

Comme l'intérêt de sa profession était diamétralement opposé à l'intérêt de la mienne, je m'arrangeai de façon à ne pas me donner des verges pour me fouetter.

Je fis prévenir le directeur de la prison de la Roquette, je ne peuplai la salle des réservés que de *moutons* pris dans mon état-major, entre autres, Jarret-d'Acier, Requin et Œil-de-Lynx.

Lorsque le gardien de la salle des réservés ouvrit, par *ordre*, la porte de la salle à mon reporter, il n'y trouva que de faux bandits, mes inspecteurs.

Le journaliste voulait de l'horrible, du répu-

gnant, du *montant*, il fut servi à souhait, mais ce fut lui qui en fut le mauvais marchand.

A peine était-il dans la salle des réservés, que mes inspecteurs, changés en bandits, ayant pris des figures *ad hoc*, firent mine de vouloir se jeter sur mon reporter. Ils le contournèrent avec des airs de bêtes féroces, roulant des yeux farouches et se balançant d'une façon significative.

Mon reporter était dans ses petits souliers.

Plus mes faux bandits s'avançaient contre lui les mains dans les poches, prêts à y caresser la lame de leurs couteaux, plus mon reporter se reculait vers l'entrée du cachot.

— Tiens, disait l'un, c'est un *satigaud* de journaliste !

— Qu'est-ce qu'il vient faire ici? répétait un autre, ce *journaleux* de malheur? Nous manger dans la main pour jeter nos morceaux à *ses pantes*, sans doute?

— Si nous le *surinions!* ajoutait un troisième.

— Ça y est, continuait un quatrième ; comme cela, il ne *jaspinera plus de l'orgue* dans sa *serinette à caractères*.

— Déshabillons-la pour savoir si elle est tendre, cette bête d'encre !

Et joignant les gestes à la parole, mes moutons se massaient en formant le cercle autour du malheureux reporter, plus mort que vif.

La sueur perlait sur son front. Acculé contre la muraille, la bouche sèche, les yeux hagards, il n'osait plus se retourner pour frapper à la porte, car il

redoutait, en se retournant, de recevoir un coup de poignard dans le dos !

Mes moutons, qui se rappelaient la scène principale du *dîner de Madelon*, brandissaient déjà leurs couteaux sur la tête du journaliste ; ils murmuraient d'une voix lugubre.

— Je retiens la cuisse !

— Moi, les mains !

— Moi, l'entrecôte !

— Moi, la tête !

— Mangeons-le ! mangeons-le !

Alors le malheureux n'y tint plus.

Devant les bras armés de couteaux abattus sur sa nuque, il cria d'une voix haletante et dans des gestes indescriptibles.

— A moi ! à moi ! Au secours ! au secours !

J'arrivai sur ces entrefaites.

Comme un dompteur de bêtes féroces, je m'avançai contre mes faux bandits. Ils se reculèrent en grognant ; mes moutons ressemblèrent alors à des tigres apprivoisés par leur maître.

Mon reporter ne sut jamais qu'il avait été le jouet d'une mystification !

Il resta persuadé que j'avais été son sauveur et que j'étais venu pour le sauver des griffes de ces fauves.

Et ce journaliste, très disposé à l'indulgence pour les criminels, croyait les connaître d'assez près pour modifier maintenant ses sentiments à leur égard.

En sortant de la Roquette, il ne fut plus partisan de l'abolition de la peine de mort, comme en y en-

rant, après avoir obtenu de moi la faveur de converser avec *mes* bandits.

Et il n'avait plus envie de recommencer la conversation !

Serviteur discret et mystérieux de la loi, j'ai toujours défendu, contre l'épiement des reporters, le criminel en cause et le magistrat chargé de l'interroger.

Malgré mes sympathies personnelles pour les écrivains, elles ne se sont pas étendues jusqu'à dépasser en leur faveur les limites du devoir.

Non seulement j'ai élevé contre eux des forteresses pour protéger le prétoire des magistrats, mais, au risque de passer pour un inintelligent, un incapable, j'ai refusé de répondre à tous ceux qui me questionnaient sur une affaire pendante ou sur celle dont la conclusion n'était pas assez vieille en date.

— Ne me demandez rien, disais-je à tous les reporters, j'ai tant vu de criminels dans ma vie, il m'est tant passé d'affaires sous les yeux, que je m'embrouille avec mes dossiers ! Ma mémoire, bourrée de crimes, se perd dans tous ces scélérats ! Une fois une affaire terminée, ma malheureuse organisation veut que je ne m'en souvienne plus.

Et le reporter, convaincu de mon mensonge, s'en allait en haussant les épaules et en murmurant :

— Décidément on a raison! Depuis la Commune ce pauvre Claude n'est plus que l'ombre de lui-même !

Non seulement dans l'intérêt et pour la sécurité de la justice, je me donnai un brevet d'incapacité, mais je me décernai gratuitement un cachet d'égoïsme et d'insensibilité.

Lorsque, à l'exécution de Troppmann, l'empire eut la coupable condescendance de convier la presse, aux tristes agapes qui précédèrent la dernière heure de ce terrible assassin, je protestai à ma manière contre la faiblesse du gouvernement.

Lorsqu'il me fallut accompagner, après boire, après souper, les journalistes et les écrivains très curieux d'assister aux derniers moments de Troppmann, je dis à l'un d'eux, en ne parlant que du souper de la Roquette :

— Décidément, on mange mieux chez Bonvalet, la dinde était mal rôtie !

Cette parole, si elle eût été sincère, eût été celle d'une brute, au moment où le couperet de la guillotine s'abaissait sur l'homme qui rendait son âme à Dieu ; elle m'a été bien reprochée depuis.

Les journalistes qui l'ont reproduite ont mis de leur côté les honnêtes gens, pour m'accuser d'insensibilité.

Ils n'ont pas vu que cette parole n'était qu'une manière de me mettre un masque sur la figure, comme le bourreau Sanson s'en mettait un en guillotinant *indifféremment* Louis XVI, Marie-Antoinette, Charlotte Corday ou Couthon !

Aux reproches des journalistes, j'oppose les tributs de reconnaissance des familles honorables que j'ai sauvées des assises, les lettres d'actions de grâce, tant bafouées aussi par la presse, que m'ont adressées les scélérats les plus endurcis.

Je le répète, l'abbé Crozes et moi, nous avons plus fait contre la peine de mort que les légistes et les humanitaires de profession.

Non, je n'ai jamais été insensible ; car l'insensibilité est le plus souvent du domaine de la brute ! e seul reproche qu'on puisse me faire, c'est d'avoir laissé parler la loi avant mon cœur.

Je dis plus, lorsque ma responsabilité était à couert, lorsqu'il m'était enjoint, *par ordre*, de renvoyer la presse, comme pour l'affaire Troppmann, laude devenait alors *le bon enfant* que les romaners et gens de théâtre connaissaient si bien dans ur monde.

Je dois pourtant l'avouer, mon abandon, mon isser-aller, étaient encore de la malice. En ayant air d'ouvrir toutes grandes et à deux battants les ortes de la préfecture aux reporters, j'obéissais ncore à une arrière-pensée de mes chefs.

Les hommes d'Etat de cette époque avaient intérêt occuper les esprits avec les cancans fournis par s hommes compétents sur le trop fameux Troppann ; il leur était ordonné de les détourner à tout rix de la sombre politique de l'empire à son déin ; ils avaient tout intérêt en égarant l'opinion cacher les nombreux complices de ce meurier.

Le gouvernement, lui aussi, mystifiait son puic.

Et Me Lachaud a signalé cette mystification dans remarquable plaidoirie en faveur de Troppann, nouveau Jud moins heureux que lui, et mme lui un des héros sanguinaires du prologue l'invasion !

En devenant prolixe, au nom de mes directeurs, béissais donc à une consigne.

Le mystificateur qui donnait le change à tous les reporters, ce n'était plus moi, c'était celui qui déroutait le public, en faisant de Troppmann seul l'auteur de sept assassinats *en vingt minutes*, c'était le Maître !

En tous les cas, qui profita de mes indiscrétions vraies ou fausses ? Il faudrait le demander à Timothée Trimm, du *Petit Journal*, et à de Villemessant, le créateur du *Figaro*.

C'est du meurtre Troppmann qu'ont daté les plus grands succès de ces deux journaux, et ils ne furent jamais plus émouvants qu'à cette époque ; le ministre de l'intérieur le désirait ainsi en ouvrant pour l'un de ces rédacteurs les portes de la Justice.

En tous les cas, je reviens à ma conviction profonde : la police du reportage est l'adversaire de la police municipale. De son antagonisme naîtra un conflit très préjudiciable à la sécurité publique.

Autant l'une est discrète, mystérieuse et profonde, afin de mieux être armée contre les malfaiteurs, afin de donner au juge d'instruction le plus de renseignements possibles, autant l'autre est l'indiscrétion même.

La discrétion du policier est un devoir, l'indiscrétion du reporter n'est qu'un commerce.

Ecouter aux portes, révéler des conversations intimes, surprendre des affaires de famille, tout est pour le policier un métier nécessaire au sacerdoce du magistrat ; forcer les portes, les informations et amplifier les indiscrétions, est pour le reporter une profession qui ne profite qu'à la badauderie avide de scandales !

Un jour un reporter veut à toute force pénétrer chez un nouveau président de la République, pour donner à ses lecteurs, la primeur de ses faits et gestes.

Mais la consigne est formelle : défense expresse de ne recevoir aucun journaliste dans l'intimité de l'hôtel présidentiel.

Que fait mon reporter? Il paye un fumiste attendu à l'hôtel, il endosse ses habits et se rend à sa place, accompagné du petit savoyard classique, pour pénétrer dans les appartements les plus secrets du président.

Si les cheminées furent cette fois, mal ramonées, le président fut du moins complètement photographié, par un de nos reporters changé en fumiste.

Pour ma part, lorsque l'un d'eux me mettait en demeure de parler, je n'étais jamais à court : je lui fournissais un paquet de fausses nouvelles dont la singulière fantaisie le dégoûtait de revenir à la charge, une fois qu'il en avait reconnu l'invraisemblance.

Ce système de fausses confidences me valut les représailles de certains reporters qui, une fois bien mystifiés, ne se gênèrent pas pour m'appeler *le père Blagueur*.

Je me consolais de cette injure en me rappelant les services que j'avais rendus aux véritables piocheurs de l'art et de la littérature.

Car je n'hésitais pas, en conversant avec des romanciers et des dramaturges, à leur fournir, par mes plus vieux souvenirs, des anecdotes où la psychologie leur faisait naître des *scenario* pleins d'intérêt.

La vérité est plus puissante, par ses révélations inattendues, que l'imagination la plus féconde.

Plus d'un écrivain dramatique, en causant avec moi, à la porte du *café des Mousquetaires* ou du café du théâtre *du Châtelet*, a trouvé dans mes récits vagues mais frappés au coin de la vérité, des effets scéniques que leur talent n'aurait pu trouver sans mes demi-aveux.

Si le journalisme me doit peu de chose, l'art théâtral et l'art du romancier me doivent un grand nombre de leurs effets. Je les ai transmis à ces auteurs comme la société me les avait donnés.

Edouard Plouvier me mit en scène, par reconnaissance, dans un drame de cour d'assises que je lui fournis; Edouard Fournier, pour sa critique théâtrale puisa bien souvent aux sources de mes souvenirs dramatiques. Ces écrivains m'ont consolé, par leurs éloges, des critiques des reporters. Leur reconnaissance, soldée par leur talent, me console encore du reproche d'insensibilité que j'ai mérité de la part des chroniqueurs.

Un policier, au point de vue de l'art, restera toujours l'archiviste de l'écrivain. Vidocq et Canler ont été consultés plus d'une fois par Nodier, Balzac et par Alexandre Dumas. Vidocq, Canler, comme Claude, ont servi de fil d'Ariane quelquefois à ces remarquables esprits.

Des archives de la police est sorti le roman des *Compagnons de Jéhu*. Balzac doit à Vidocq l'histoire de *la Fille aux yeux d'or* et l'*Histoire des Treize*. L'art, en dépit de la politique, a été quelquefois reconnaissant à un chef de la sûreté;

Edouard Plouvier me l'a prouvé, en mettant ma physionomie en relief dans son drame : *le Mangeur de fer*.

Cet honneur vaut bien les diatribes dont j'ai été l'objet de la part de quelques reporters mystifiés parce que je ne pouvais répondre à leurs indiscrétions !

CHAPITRE XIV

UN ASSOCIÉ GÊNANT

Vers la fin de l'année 1872, une épouvantable calamité frappa la capitale et ses environs ; elle fut causée par le débordement de la Seine.

La Commune avait failli engloutir Paris dans les flammes. Maintenant la crue des eaux menaçait de l'envahir ; après le feu, l'eau. Décidément la capitale était maudite !

La police municipale et les maires n'eurent pas assez de leur personnel pour parer aux nombreux désastres provoqués par les débordements du fleuve.

Vers la fin de cette nouvelle et terrible année, Paris, avec ses campagnes submergées, ressemblait à Venise.

Lorsque l'on contemplait la ville du haut de ses collines, on eût dit un navire flottant sur un lac im-

mense. Alfort, Charenton, Bercy, Boulogne, Auteuil, étaient recouverts par les eaux.

Le niveau de la Seine, qui s'étendait jusque dans les bas-fonds de la préfecture et dans toutes les caves du quai des Grands-Augustins, allait déborder de ses quais.

Alors on vit ce que l'on n'avait pas vu depuis des siècles : des maisons entières courir sur les eaux, au risque de faire crouler les piles de ses ponts; des meules de toute sorte suivre le cours rapide des flots en courroux; des troupeaux de bestiaux morts, des herbages, des arbres tournoyer sur la houle des vagues! Pour ajouter à l'horrible de ce tableau, on vit des cadavres, qui avaient séjourné depuis longtemps au fond du fleuve, revenir à sa surface tourbillonnante.

La préfecture et sa police municipale étaient aux abois : au sinistre de la nature, qu'il fallait conjurer à toute minute, s'ajoutaient les découvertes de crimes mystérieux, que de nouveaux cadavres venaient signaler aux regards surpis et terrifiés.

Dans cette autre année terrible, j'eus à constater, par les cadavres mutilés que le débordement de la Seine rendit à ses rives, plus de cent noyés. Ils avaient dû mourir par les mains de bourreaux inconnus.

Hélas! c'est à peu près le chiffre que donne la stastistique annuelle des crimes opérés par le moyen de la submersion, crimes impunis grâce aux procédés des meurtriers, qui, par des ligatures puissantes et à l'aide des accidents de terrain, ont l'art de fixer toujours leurs victimes au fond de l'eau.

Pour prouver ici que je n'exagère pas, je vais

montrer que Londres n'a rien à nous envier au sujet de cette horrible statistique.

On calcule en moyenne, chez nos voisins, que plus de deux cents cadavres sont retirés chaque année de la Tamise.

Lors de mon précédent voyage à Scottland-Yard, je fus à même de constater que, dans l'espace de cinq années, on avait compté un total de *dix-huit mille* cadavres recueillis dans les districts de la cité et de la police métropolitaine. Sur ce total, mille cadavres étaient dus à des accidents. Dans un assez grand nombre de cas, le jury n'avait pu reconnaître la cause du décès. Pour ces cinq années, c'était une moyenne de près de cent vingt personnes par an qui avaient perdu la vie d'une manière mystérieuse dans la Tamise.

Et je me disais, depuis que le débordement de la Seine me donnait le même contingent :

— Que de victimes devaient reposer, en temps de calme, dans le lit des deux fleuves, pendant que les assassins continuaient de vivre au sein de la société !

Je me rappelle, grâce à une circonstance sinistre, que cette pensée me vint un soir que je me rendais à ma propriété de Vincennes.

Comme si le destin eût voulu répondre à ma mélancolie, je n'étais pas arrivé à la station située près de ma propriété que la nouvelle d'un grand malheur me força à reprendre le chemin de fer, sans avoir le temps de m'arrêter chez moi.

Un de mes agents, dépêché par l'administration, m'attendait à la gare, il me faisait connaître un

double meurtre; il avait eu lieu à Fontenay-sous-Bois, et comme on le pense, par le théâtre de ce nouveau drame, il n'avait aucun rapport avec les inondations.

Lorsque j'appris, par mon subordonné, les détails de ce crime, lorsqu'il me nomma son auteur un nommé Caillet, associé à un marchand de vins en gros, nommé Chatet, je fus très surpris.

Je connaissais depuis trois ans, vaguement il est vrai, ce Caillet, que je rencontrais en chemin de fer de Paris à Vincennes.

Avant la guerre, ce Caillet avait la réputation d'un très honnête garçon; sa réputation de travailleur, et d'homme rangé, l'avait fait rechercher de Chatet. Celui-ci n'avait pas hésité, sur la recommandation de sa femme, en 1869, de lui donner en mariage sa pupille; puis il l'avait associé à son commerce.

A cette époque je me rencontrais aux mêmes heures, à la gare de Vincennes, avec ce jeune homme, il avait l'humeur très communicative; il s'était lié très facilement avec un vieillard comme moi, d'apparence si débonnaire, et dont les anecdotes lui plaisaient infiniment.

A ses yeux, comme pour tous mes compagnons de voyage, je passais volontiers pour un petit rentier qui avait beaucoup vu, beaucoup retenu durant sa longue carrière de badaud parisien.

Caillet aimait à causer avec moi, et moi j'aimais à l'interroger dans l'intérêt de mon métier. Grâce à son humeur aussi gaie qu'expansive, je n'avais pas tardé à connaître tous les détails de ménage des

habitants de Fontenay-sous Bois, et à savoir particulièrement ses affaires.

En 1869, il m'avait fait part de sa chance, lui un ancien garçon épicier, possédant quelques économies, entrant tout à coup dans la famille de la pupille des époux Caillet, des gens très à leur aise.

Par le voisinage de ces opulents marchands de vins en gros, par la bonne harmonie qui avait déjà existé entre lui et les parrains de sa fiancée, il avait pu épouser celle qui lui procurait une position inespérée.

Comme on pense, je n'avais pas manqué de m'associer au bonheur de mon compagnon de route. J'étais sincère, car la figure très franche, très sympathique de ce jeune homme m'intéressait.

Lorsque vint la guerre, les circonstances funestes qui m'empêchèrent de retourner à ma propriété, me le firent perdre de vue.

J'appris plus tard, lorsque la paix fut rétablie, que Caillet, durant la guerre, s'était noblement conduit.

Par son héroïsme, il avait fait l'admiration de ses concitoyens.

Engagé dans les carabiniers, il avait toujours marché en avant; et quand la prudence de ses chefs lui commandait d'aller en arrière, lui, ajoutaient ses amis, *marchait encore*, toujours *de l'avant!*

Comment un pareil homme, si honnête dans ses relations commerciales, si brave durant la guerre, était-il devenu l'assassin de ses bienfaiteurs?

Il n'y avait plus à en douter, par l'ordre que je

reçus de mes chefs, par l'avis de l'agent qui m'attendait à la gare : c'était le Caillet que j'avais connu, sous d'aussi heureuses auspices, c'était lui qui était devenu le meurtrier de ses associés.

J'avais bien dans la main son signalement avec les détails de son crime ; mais, si je croyais en son signalement, ma raisou se refusait à croire à son crime.

Voici cependant ce qui s'était passé dans la journée, et ce qui avait motivé son arrestation :

Le matin cet associé de Chatet, qui était à la veille, pour des motifs que je vais exposer, de rompre son association, s'était levé de bonne heure ; il était allé chez son agréé, puis, après déjeuner, il avait dit à sa femme :

— Je vais prendre de l'argent chez Chatet.

Il se rend donc à son bureau, au moment où sa femme est remontée dans son appartement.

De chez elle, Mme Chatet entend deux coups de feu. Inquiète, elle descend quatre à quatre ; elle voit Caillet, en manches de chemise, qui l'attend armé de son revolver.

Il est hors de lui, il roule des yeux foudroyants.

Mme Chatet, qui se doute d'un terrible malheur, veut l'interroger ; lorsqu'elle n'est qu'à cinq pas de lui, Caillet lui dit, sans vouloir l'entendre :

— C'est vous qui l'avez voulu !

Et Mme Chatet reçoit de l'assassin, du meurtrier de son époux, deux coups de revolver, un dans le bras, un autre dans le bas-ventre.

Un gendarme s'empare de lui.

Lorsque la foule s'amasse autour de la seconde

victime agonisante, elle a déjà signalé que Caillet vient de tuer Chatet de deux coups de fusil.

Quand je me présente à Fontenay, j'interroge tous les voisins, avant de me présenter à la mairie, où Caillet est en état d'arrestation.

Je ne tardai pas à apprendre tous les détails du crime et les circonstances fâcheuses qui les ont amenés.

Je sus que ce jeune homme, si probe, si honnête et si franc, était bien changé depuis la guerre.

La fréquentation des remparts l'avait complétement métamorphosé. Il était devenu ivrogne et paresseux. Tout l'argent qu'il gagnait avec son associé passait en orgies; il battait sa femme lorsqu'elle lui faisait des remontrances.

Mme Chatet, qui aimait particulièrement sa pupille, avait pris en horreur Caillet; c'était elle qui avait conseillé la première à son époux de rompre, en 1871, son association.

En apprenant les intentions de ceux qu'en 1869 il regardait comme ses bienfaiteurs, Caillet entra dans de violentes fureurs. Il se grisa de plus en plus.

Un jour, il apprend qu'un nommé Testard va prendre sa place et acheter sa situation.

Il va trouver son futur remplaçant; il l'engage à lui dire la vérité.

Testard lui avoue :

— M. Chatet me demande 10,000 francs pour vous suppléer.

Caillet répond :

— Je suis ici, j'y resterai.

Testard, intimidé par son air menaçant, ajoute :

— Soyez tranquille, je ne vous déplacerai pas.

— Vous ferez bien, termine Caillet, sinon je vous traiterai comme j'ai traité les Prussiens.

On n'entend plus parler de Testard, et Caillet dit, en gouaillant son associé :

— Je sais bien que je vous gêne ! Mais je ferai tant le gêneur vis-à-vis de ceux que vous voudrez mettre dans mes jambes que vous serez toujours forcé de me garder.

— Peut-être, répond Chatet, qui avait assez de lui. Pour que tu ne boives pas notre fonds, je suis décidé à le vendre. Et, tu l'auras voulu, tu ne tarderas pas à mourir sur la paille.

Pressé par sa femme, Chatet, pour se débarrasser de cet associé gênant, fait mille démarches pour vendre leur établissement.

En apprenant les nouvelles intentions de son ancien bienfaiteur, Caillet lui répète avec rage chaque fois qu'il le voit :

— Décidément, vous êtes disposé à recevoir votre coup de fusil.

Lorsqu'il se décide à le tuer dans son bureau avec son fusil qui a tué tant de Prussiens, lorsqu'il s'arme aussi d'un revolver réservé pour son épouse, qui a poussé son associé à se détacher de lui, Caillet dit à cette femme, avant de la tuer à son tour :

— Chatet a voulu me faire manger de la paille Eh bien ! le voilà.

Puis il termine, en visant sa seconde victime :

— C'est vous qui l'avez voulu !

Voilà les renseignements que je recueillis en me dirigeant vers la mairie, où l'on retenait prisonnier

ce Caillet que j'avais autrefois connu si probe, si honnête et si héroïque.

Maintenant, les faits me le prouvaient, la guerre et la défaite avaient déraillé cette existence. Elle n'avait été si droite autrefois que parce qu'elle possédait au premier chef l'ambition et l'amour du gain.

Une fois que son ivrognerie et son avarice lui avaient fait connaître des déceptions auxquelles cette nature indomptable n'était pas habituée, ses mauvaises passions, qui sommeillaient, s'étaient violemment développées!

Elles avaient fini par lui faire commettre deux crimes.

Chatet succombait sur le coup de son premier meurtre; Mme Chatet mourait huit jours après des coups de revolver qu'elle avait reçus dans le bras et dans le bas-ventre.

Lorsque je me présentai à la mairie, muni d'un mandat que m'avait fait parvenir le juge d'instruction, Caillet me reconnut.

Une réaction s'était opérée dons tout son être, si exalté et si irascible.

Il vint à moi les larmes dans les yeux. Il ne me connaissait que sous la qualité que je m'étais donnée autrefois. Il me serra dans ses bras, en me prenant encore pour un modeste propriétaire des environs.

Et il me dit :

— Ah ! monsieur, je donnerais ce qui me reste à vivre pour être conduit au plus vite devant mes juges. Je suis un misérable, j'ai tué mes bienfaiteurs.

Qu'on m'amène devant des juges, dont je ne réclamerai pas l'indulgence.

— Jeune homme, lui répondis-je, avec moi, chef de la sûreté, vous ne pouvez être mieux servi!

Malgré les émotions auxquelles il était en proie, Caillet, à en juger par la surprise que lui causa ma réponse, me regarda d'un air stupéfait et hébété.

Il ne pouvait croire que cet homme à l'air si simple, et qui s'était tant complu à caresser ses rêves de bonheur et de fortune, était ce redoutable Claude, ce fléau acharné de tous les criminels, ce compagnon fidèle du bourreau, qui ne quittait plus les coupables, du premier jour où il les avait pourchassés, jusqu'à la dernière heure de leur agonie!

Cette fois je n'accompagnai pas le meurtrier Caillet à l'échafaud. Le jury, tint compte de sa violence et de son premier mouvement de colère, il ne fit condamner Caillet qu'aux travaux forcés à perpétuité.

CHAPITRE XV.

UN GARDIEN DE LA ROQUETTE ASSOMMÉ PAR UN PRISONNIER.

Diderot disait :

— Enfin j'aperçus une potence, je reconnus que j'étais dans un pays civilisé.

Un certain Alphonse Joly, prisonnier à la Roquette, condamné pour attaque nocturne aux travaux forcés à perpétuité, tenait à ne pas faire mentir le philosophe.

Il ne voulait pas plus de la prison que des travaux forcés. Il désirait voir se dresser pour lui le bois de justice. Il voulait prouver, qu'il était bien né dans un pays civilisé et que l'échafaud était digne de lui.

En effet, par ses antécédents, Alphonse Joly, qui n'avait que vingt-quatre ans, frisait déjà la peine capitale.

Vidangeur pour la forme, ce n'était au fond qu'un toucheur de la plus dangereuse espèce ; c'était un

Goliath, un Samson pour la force. D'un caractère énergique et d'une force indomptable, il y avait longtemps que Belleville et la place du Trône l'avaient proclamé la *terreur des barrières.*

Condamné en 1864 pour vols; lorsqu'il n'était qu'à l'état de *pégriot;* il avait subi, en 1866 et 1867, une nouvelle condamnation pour vol avec accompagnement de coups et blessures. Enfin, à sa dernière peine qu'il subissait d'abord à la Roquette pour attaque nocturne, il avait juré de ne pas aller aux pénitenciers, parce que, selon lui, sa dernière condamnation était aussi rigoureuse qu'injuste.

Il s'était promis de ne franchir le seuil de la prison que pour monter les gradins de l'échafaud.

La peine capitale, voilà mon apothéose! disait-il avec emphase, je veux être embrassé par Charlot.

Et voici ce qu'il fit pour avoir la tête décollée par le bourreau.

Dès le 7 juin, jour de son entrée à la Roquette, après sa condamnation injuste, selon lui, Joly s'était juré de *buter* un de ses gardiens : « Histoire, disait-il, de donner une leçon aux *vachers* et d'embrasser la *camarde.* »

Il tint parole.

Un jour, une des sœurs des hommes de la flotte est au parloir. Il veut y aller, parce qu'il prétend qu'elle lui dira le nom du vrai coupable dans l'affaire pour laquelle il a été condamné.

Havener, un des gardiens du dépôt, lui barre le chemin dans le couloir qui sépare ses loges grillées.

Joly toise son gardien, il le regarde d'un air de mépris, et lui dit :

— Qu'est-ce que ça te fait que je reste là?

Havener, pour toute réponse et d'une constitution très robuste, l'empoigne et le force à rétrograder.

Joly le laisse faire. Mais il a médité sa vengeance; il accomplit le projet qu'il médite depuis longtemps.

Il s'arme d'un long et lourd bâton, destiné à faciliter le transport par deux hommes d'un seau contenant soixante à soixante-dix litres de liquide. Il s'approche, sans bruit, par derrière du surveillant Havener.

Au moment où celui-ci lui tourne le dos et s'y attend le moins, il lui assène sur la tête un coup violent. Le gardien tombe baigné dans son sang.

Le colosse manie comme une plume son lourd bâton que deux hommes, d'une force ordinaire, porteraient à peine; il va recommencer pour achever d'assommer son gardien, déjà étourdi, inanimé sur le coup, lorsque deux collègues d'Havener se précipitent sur l'assommeur.

Ils ont bien de la peine à le ramener en cellule. Joly s'informe, une fois bien lié et garrotté, si le gardien Havener a survécu à sa blessure.

On lui répond que oui.

Il s'écrie en ricanant d'un air féroce :

— C'est dommage! Après tout, qu'est-ce que cela me fait, dès que j'ai mon compte.

Quand Joly se présente de nouveau devant les assises, il est tellement sûr d'être condamné à mort, qu'il porte un crêpe au bras gauche.

Il dit aux juges, avec une certaine ostentation :

— C'est mon propre deuil que je porte depuis quinze jours!

A l'audience, un curieux fait se produit. Ce n'est pas en vain que Joly a dit autrefois :

« — Il faut donner une leçon aux *vachers*. »

Car Joly trouve à l'audience une défense, sur laquelle il comptait bien pour se venger de tous les exécuteurs de la loi.

Cette défense, c'est celle de tous ses camarades de prison. Elle est signée de dix prisonniers. Ils prétendent que c'est le *lapin qui a commencé*. Si le camarade Joly a frappé son gardien avec une arme *qui aurait pu tuer un bœuf*, c'est que Havener l'avait d'abord bousculé à poing fermé.

C'était un mensonge.

Il était inspiré par cette police occulte des voleurs qui agit aussi bien dans les prisons préventives que dans les pénitenciers!

Ce vengeur des pègres et des assassins devenait alors l'instrument et le héros de leurs représailles.

Ils noircissaient à dessein leurs gardiens, devant lesquels ils paraissent hypocritement si soumis, en présence du public et de l'administration.

Ce mensonge, pour qui connaît un peu l'organisation des prisons, était insoutenable; mais il ne l'était pas vis-à-vis du public. Dans les débats, ce mensonge était une arme dans les mains de l'opinion publique, et elle tournait contre l'administration.

Les malfaiteurs, avec leur police, ont aussi une politique au service des adversaires de la société.

Mais il n'y avait pas ici que les adversaires, plus

ou moins intéressés, qui pouvaient se laisser prendre à ce gros mensonge.

Cependant n'ai-je pas dit en parlant d'eux, de leurs différentes prisons et surtout de la maison des Jeunes Détenus :

« Pauvre surveillant! à toute heure de jour et de nuit il est l'esclave de ses reclus ; c'est lui qui les commande, et c'est à son captif qu'il obéit. De quoi n'est pas capable un prisonnier vis-à-vis de son gardien qu'il considère comme son souffre-douleur? »

Et le cas de Joly le prouvait une fois de plus. Non seulement Havener avait été assommé par son prisonnier, assommé par derrière, mais encore il était calomnié par son assassin.

Sans deux gardiens qui étaient venus au secours de leur camarade, il succombait au deuxième coup de bâton, par cette arme qui, au dire même de ses calomniateurs, *aurait pu tuer un bœuf.*

Non seulement Havener ne s'était pas défendu, mais sans le secours de ses camarades, il était tué net au deuxième coup.

N'importe, au dire des prisonniers, c'était Havener qui avait commencé.

L'instruction détruisit cet échafaudage d'impostures, qui n'avait été élevé que par les calomnies de dix détenus intéressés à égarer l'opinion.

Non seulement Havener n'avait pas riposté parce qu'il était incapable de le faire, mais lorsqu'un second gardien le retint au moment de recommencer, Joly essaya encore de lui donner un coup de tête dans la poitrine, coup de tête si familier aux malfaiteurs !

Et il dit à ce dernier :

— Tiens-moi bien, sinon je t'enlève le ballon comme je l'ai fait pour ton brigadier en chef.

Au cachot, Joly, d'une force sans pareille, brise sa chaîne, il dit avec un rire féroce :

— La morale des prisons, c'est que les pauvres prisonniers n'auront jamais assez de leurs dents, de leurs poings pour donner des exemples aux *vachers* (gardiens).

Cette morale est si bien acceptée jusque chez les adversaires de l'autorité préventive, par les défis de Joly et de ses copains, que le directeur de la Roquette est obligé, par une lettre adressée au juge d'instruction, de démentir ses prisonniers ;

« La scène du meurtre de Joly, écrit alors ce directeur, a servi de prétexte à dix détenus pour dire :

« Qu'on avait assommé un de leurs camarades.

« Une enquête, faite par un inspecteur général, prouve *qu'il est absolument* interdit au surveillant de frapper un détenu. Un jour, un détenu mordit un surveillant, les soldats durent frapper le prisonnier pour lui faire lâcher prise avec le pommeau de leurs sabres.

« Le directeur Y***. »

Lorsque Joly entendit prononcer sa peine sans circonstances atténuantes, la peine de mort tant enviée par lui, il s'écria :

« — Je m'y attendais ! »

Il ajouta, en montrant avec forfanterie son crêpe au bras gauche :

« — Je l'avais prononcé, avant vous, mon arrêt! »

Sa forfanterie tomba devant l'échafaud.

Le jour de l'exécution de Joly, M. Ansart, chef de la police municipale, moi et l'abbé Crozes nous nous rendîmes à la Roquette.

Nous trouvâmes Joly debout; ses traits étaient fatigués, il n'avait pas dormi. Il reçut la fatale nouvelle en baissant la tête et en pâlissant.

— Je regrette, dit-il, le malheur que j'ai fait. Mon dernier vœu est que M. le préfet de police veuille bien donner de l'avancement au surveillant que j'ai essayé de tuer !

Arrivé sur l'échafaud, il tombe presque évanoui; il faut le soutenir pour le porter sur l'échafaud.

Lorsque justice se fait, Joly se dément lui-même, tant est grande la peur que cause la peine capitale. Ce n'est plus au bras gauche qu'il porte son deuil, c'est dans son cœur.

CHAPITRE XVI

LA VIERGE DE SAINT-LAZARE OU LA ROSIÈRE DE LA ROQUETTE.

Une dame du faubourg Saint-Germain, mariée à un baron, fils d'un ancien officier du premier empire, avait recueilli une jeune personne dont la beauté, la distinction, l'élégance ne répondaient guère à sa funeste et grossière origine.

C'était une ancienne pensionnaire de Saint-Lazare. La dame, très pieuse, très charitable, avait pris sous sa protection cette fille repentie sur la recommandation de son confesseur.

Quelques années après sa bonne action, elle avait fini par s'en repentir, malgré les bons renseignements qu'elle avait obtenus d'elle par l'administration de la prison.

A Saint-Lazare, où cette jeune fille avait fait son temps pour une peccadille dont elle s'était rendue coupable par la faute de son odieux entourage, on

avait signalé son repentir, sa soumission et sa conduite irréprochable.

Aussi le confesseur de la baronne, qui exerçait sur elle une grande influence, lui avait-il conseillé de sauver l'âme de cette jeune fille et de la sortir du milieu délétère qui aurait fini par la corrompre.

Cette enfant était si belle, si intéressante, que la baronne fut touchée de sa triste position et de ses malheurs immérités.

Comme cette dame était pleine d'affection, comme elle n'avait jamais eu d'enfant de son époux, un vieux libertin, elle n'hésita pas à s'attacher cette ancienne recluse, si remarquable par sa beauté, si touchante par sa douceur apparente, si attractive par son intelligence ; elle en fit sa dame de compagnie.

Elle s'empressa de donner des maîtres de tous genres à cette vierge de Saint-Lazare; vierge était le mot. Tous les médecins du dispensaire avaient constaté, durant sa détention, que, malgré le milieu infâme où elle avait vécu, elle était sortie de la prison comme elle y était entrée, avec tous les droits acquis à une rosière.

L'éducation et l'instruction que reçut la jeune fille, par les soins de sa protectrice, achevèrent d'en faire une personne accomplie.

Comme, par une grande délicatesse de sentiments de la part de la charitable dame, personne n'était à même de se douter de son origine malsaine, elle ne tarda pas à devenir l'objet de la considération et de l'admiration de l'entourage de la baronne.

Mais un jour, par le vide qui se fit autour de la dame, par l'enthousiasme passionné que la jeune fille inspira à son mari, par l'influence extraordinaire qu'elle exerça dans sa propre maison, sa protectrice crut s'apercevoir qu'elle avait recueilli, rechauffé un serpent dans ses lares !

Pourtant, rien dans sa conduite apparente ne pouvait motiver ses griefs, rien que l'abandon qu'elle remarquait autour de sa personne, depuis que sa protégée mettait sa protectrice au second plan vis-à-vis de son mari et du personnel de sa maison.

D'abord la dame s'en plaignit à son confesseur, mais lui ne lui conseilla que la résignation ! L'état de choses continuant, elle trouva que la résignation avait des bornes ; pour redevenir maîtresse chez elle, la noble dame ne songea à rien moins qu'à remercier sa protégée.

Comme elle connaissait aussi bien ses droits que ses devoirs, avant de prendre cette détermination, elle en parla à son mari.

En apprenant de sa femme ce nouveau caprice, le baron s'emporta :

Il lui répondit, avec une apparence de raison :

— Ce serait plus que de l'inhumanité de rejeter sur le pavé une jeune fille sortie de la misère? Puisque vous-même, madame, vous n'avez rien à lui reprocher, je vous défends de la mettre à la porte. Vous ne m'avez pas consulté pour recueillir cette enfant ; maintenant que je la connais, je vous défends, après avoir fait une bonne action, d'en commettre une mauvaise.

Les femmes ne se trompent pas en matière de

sentiment! Elle eut bien vite la mesure de la pa
sion que sa protégée avait su inspirer à son mari.

Comme elle n'avait, en effet, rien à reprocher
celle qu'elle considérait déjà comme sa rivale,
lui répugnait d'avouer complètement sa détestab
origine.

Du reste, si elle eût tout avoué à ce sujet à so
mari, il n'eût peut être pas manqué de lui dire
qu'elle s'était tant dit à elle-même autrefois :

— Plus cette fille est sortie de la fange, plus
appartient aux privilégiés de la fortune d'entour
de soins cette privilégiée de la nature; plus il e
de leur devoir de continuer une bonne œuvre.

Malgré la jalousie que lui inspirait celle qu'ell
considérait désormais comme une ennemie, la ba
ronne avait trop d'élévation dans le caractère pou
accabler sa protégée, qui n'avait rien fait, en ap
parence, pour provoquer l'abandon dont elle se pla
gnait.

Elle se promit d'épier sa dame de compagnie ; e
à la première faute causée par sa coquetterie, ell
était décidée à agir.

Malgré son mari, elle était résolue à faire valoi
ses droits, et, dans cette intention, elle n'hésita plu
à mettre la police de son côté.

Un jour, cette dame vint me trouver pour requé
rir deux agents qu'elle désirait faire entrer comm
serviteurs dans sa maison, afin d'épier sa prote
gée, devenue la protégée de son époux. Elle m
demanda en même temps des renseignements très
complets sur le passé peu édifiant de cette vierge
de Saint-Lazare.

— Madame, lui dis-je, je puis répondre à votre désir pour ce qui concerne mes agents, je ne puis répondre à votre question.

— Pourquoi, monsieur? me demanda-t-elle d'un air très étonné.

— Parce que notre devoir nous impose de ne révéler à personne la position judiciaire de ceux ou de celles frappés par la loi.

— Alors, monsieur, me répliqua-t-elle avec dépit, vous laisserez tromper une honorable famille par une coquine?

— Que vous avez eu l'imprudence, madame, de placer dans votre foyer pour qu'elle vous dispute peut-être un jour votre alcôve.

— C'est vrai, monsieur, me dit-elle d'un air désolé, j'ai été dupe de mon bon cœur, j'en suis la première punie.

— Tout n'est pas perdu, lui répondis-je, en désirant lui tendre une planche de salut, dès que la police met à votre disposition les agents que vous me demandez! Et croyez bien que si je ne puis vous satisfaire complètement, c'est que j'ai aussi un devoir à remplir, celui de ne tenir compte qu'à la justice des antécédents de ses incriminés.

Des mois se passèrent sans que j'entendisse parler de cette dame ni de mes agents.

Enfin, un jour, ils me revinrent; ils avaient été congédiés, comme étant de faux domestiques, par le baron lui-même. J'appris par eux que la baronne était morte.

— Alors, leur demandai-je avec curiosité, la

vierge de Saint-Lazare est arrêtée? Car je n'en doute pas, cette pauvre femme est morte à cause de cette fille?

— Ah bien oui! me reprit l'un d'eux, non seulement la vierge de Saint-Lazare n'est pas arrêtée, mais avant la fin de l'année elle épousera le baron!

Je ne revenais pas de ce que j'entendais.

Je connaissais bien la fourberie des femmes; je ne pensais pas encore qu'une échappée de Saint-Lazare put être assez adroite pour arriver, par ses intrigues ou par ses séductions, à supplanter, fût-ce dans le cœur d'un vieux libertin, une dame du faubourg Saint-Germain.

Mes agents me prouvèrent mon innocence en me racontant tout ce qu'ils avaient vu dans l'intérieur du noble baron.

Depuis que la baronne était venue se plaindre à moi, son intérieur était devenu intolérable. Le baron ne manquait pas une occasion de se trouver avec la vierge de Saint-Lazare. Alors, en sa qualité de dame de compagnie, elle avait toutes les clefs de la maison et la main haute dans sa gérance.

Elle avait l'esprit si entendu, elle avait tant d'intelligence, qu'elle était devenue indispensable pour le baron, à tel point que la baronne n'était plus, dans sa propre maison, qu'une superfétation intolérable!

La baronne était sur l'âge du retour; la vierge de Saint-Lazare était dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté.

En outre, elle paraissait être armée d'une vertu à toute épreuve.

Mes agents soudoyés par la baronne ne purent un instant mettre sa sagesse en défaut.

En vain l'un d'eux, jeune, très séduisant, très insinuant, essaya-t-il de braconner sur les terres du baron, il fut repoussé par son Egérie avec un dédain qui ne permit plus à l'espion de revenir à la charge.

Alors, d'accord avec son camarade, il essaya de changer de batterie. Tous les deux essayèrent de prendre le mari en flagrant délit d'adultère.

C'était ce que demandait la baronne, mais pour chasser, avec le moins d'esclandre possible, sa protégée devenue son ennemie.

L'adroite soubrette ne lui donna ni cette satisfaction ni cet avantage.

Chaque fois que le baron, irrité dans sa passion pour la vierge de Saint-Lazare, lui demandait un rendez-vous, elle le lui accordait.

Mais chaque fois que le baron et cette fille étaient en tête à tête, elle le désespérait par des paroles pleines de sens, de réserve et de vertu.

La fin de ces tête-à-tête se terminait invariablement par cette réponse de l'altière Lucrèce :

— Monsieur le baron, je suis touchée, je suis fière des préférences marquées que vous m'accordez; elles ne peuvent pour moi aller au delà du devoir.

Je dois tout à Mme la baronne, tant que vous serez mariés je ne serai jamais votre maîtresse.

Le baron s'en allait, tout penaud, la mort dans l'âme.

La baronne qui, par les soins de mes agents, savait toujours l'endroit et l'heure de ces rendez-vous,

n'en revenait que plus furieuse, plus chagrine contre son mari.

Celui-ci, irrité des dédains de celle dont il était fou, ne se gênait pas pour malmener son épouse, qui, après la désaffection de son mari, redoutait encore le ridicule et le scandale.

Enfin, pour le faire cesser, elle appela un jour son ancienne protégée; elle lui dit :

— Mademoiselle, il faut que vous sortiez de chez moi, il faut que cela finisse. Je ne suis pas dupe de votre fausse vertu, qui me retire de plus en plus l'affection de mon mari. Si vous étiez aussi honnête que vous le prétendez dans vos tête-à-tête avec le baron, il y a longtemps qu'ils auraient cessé et que vous seriez sortie de vous-même de chez moi.

L'adroite et odieuse fille lui répondit :

— En effet, madame, vous avez raison! Et je n'aurais pas attendu la leçon que vous me donnez, si je n'avais pas à répondre à votre défi et à un manque de loyauté à mon égard.

La dame se récria avec fureur :

— Impertinente! lui dit-elle, est-ce à une servante à me tenir un pareil langage?

La jeune fille lui répliqua :

— Est-ce donc, de la part d'une noble dame comme vous, une conduite bien digne de faire espionner une pauvre fille comme moi par la police? Je ne suis pas dupe, ma dame, des serviteurs que vous avez fait attacher à mes pas, je sais d'où ils sortent : de la rue de Jérusalem! Hélas! ma flétrissante origine me les a fait reconnaître quand je

croupissais encore dans le bourbier d'où vous m'avez sortie ! Alors, madame, vous étiez plus généreuse ! vous ne cherchiez pas à me flétrir; vous ne vouliez pas me faire tomber dans un piège ! Maintenant, si vous désirez savoir pourquoi je n'ai pas quitté votre maison, je vais vous le dire : Si vous ne m'aviez pas tendu des pièges indignes d'une dame comme vous, je serais déjà loin. Maintenant je ne partirai que lorsque je vous aurai prouvé que je puis encore partir d'ici comme j'y suis entrée, forte de ma conscience, de mes devoirs. Vous m'avez livré sourdement, dans l'ombre, un duel implacable; j'y réponds, moi, par un autre duel, face à face, madame, en plein jour et les yeux dans les yeux !

Ce fut au tour de la dame à courber le front devant cette échappée de Saint-Lazare, si forte de son impudence et de sa prétendue vertu !

Elle ne s'attendait pas à voir tous ses secrets dévoilés par celle dont elle avait tant à se plaindre ! Elle était plus confuse qu'indignée devant cette astucieuse et audacieuse créature.

Pour comble de malheur, le baron avait écouté cet entretien entre son épouse et sa rivale.

Celle-ci, lorsqu'elle quitta la perfide, le dégoût sur les lèvres, entendit de la chambre qu'elle venait de quitter, son mari rejoindre la vierge de Saint-Lazare.

Elle revint sur ses pas, elle écouta à son tour.

Voici ce qu'elle entendit, au moment où sa rivale feignait encore de fuir pour ne pas vouloir écouter le baron :

— Ah ! elle t'épiait, ma femme ! lui disait-il d'un air égaré ; ah ! elle tendait mille embûches contre toi, contre l'affection que je te porte ! Eh bien ! je le jure, tu seras ma femme puisque tu ne veux pas devenir ma maîtresse ! Avant peu, la baronne ne sera un obstacle ni pour toi ni pour moi, oui, je t'en réponds et je te le jure !

A ces mots, la malheureuse baronne poussa un cri déchirant ! Elle faillit s'évanouir ; son cœur était à jamais brisé.

Pour la première fois, elle comprit, elle devina le but que la vierge de Saint-Lazare voulait atteindre en épousant le vieux baron !

La baronne était exactement, dans la position que Balzac a si bien dépeinte dans son admirable roman des *Parents pauvres*.

Comme M^me^ Hulot, la baronne porta vivement la main à son cœur, en se sentant mortellement blessée.

Le soir, elle prit le lit.

La baronne n'avait plus aucune espérance de reconquérir l'affection de son époux. Il ne lui appartenait plus ; elle n'hésita pas à reprocher à son mari l'arrogante attitude qu'avait prise vis-à-vis d'elle une servante, autorisée par sa désavouable passion, pour l'insulter comme elle l'avait fait le matin même.

Le baron, loin de se défendre, n'hésita pas à se targuer de sa détestable folie.

Il fit plus, il approuva l'étrange conduite de sa dame de compagnie.

C'en était trop !

Une scène violente éclata entre les nobles époux.

Et, sans pitié pour celle qui était malade, au lit, qui était arrivée à l'âge le plus critique pour les femmes, le baron alla presque jusqu'aux voies de fait.

Il secoua la tête de son lit d'un geste de colère avec une violence inimaginable. Il provoqua chez la malheureuse une hémorragie qui ne tarda pas à la conduire au tombeau !

Voilà où l'avait amenée sa charité, après avoir recueilli une malheureuse qui tournait tous ses bienfaits contre elle.

Dès que la baronne mourut, la vierge de Saint-Lazare, maîtresse de la maison, de la fortune et du cœur du baron, n'hésita pas à mettre à la porte mes deux agents ; elle leur dit avec ironie :

— Messieurs, je ne veux pas que vous remplissiez dans mon futur ménage l'emploi que vous exerciez si bien avec la baronne. Vous n'avez pas réussi avec elle, vous pourriez peut-être réussir contre moi. Pour éviter ce désagrément, je prends les devants, je vous chasse !

Voilà ce que j'appris de mes agents qui, après la mort de la baronne, revenaient bredouille à la préfecture de police.

Il n'y avait pas que la noble dame qui avait été jouée par cette scélérate, puisque la femme du grand monde avait été aussi refaite que la police.

Je n'en doutais plus ; pour que la vierge de Saint-Lazare eût deviné tous les pièges qu'on lui tendait et qui n'avaient abouti qu'à la rendre plus forte vis-à-vis du baron, il fallait qu'elle eût conservé des accointances avec le monde scélérat d'où elle était

sortie; et qu'elle devait connaître tout aussi bien que le personnel de la police.

Lorsque je pressai de questions, à ce sujet, l'un des employés chargés de surveiller l'intérieur de la baronne, mes présomptions prirent plus de corps.

L'agent me dit :

— Oui, il est incontestable que la vierge de Saint-Lazare a été avertie de notre présence chez le baron. Je me rappelle que mon camarade et moi, nous fûmes très intrigués en la voyant sortir une nuit de l'hôtel, puis se diriger du côté du quai du Chatelet. Encore une fois, nous ne fûmes pas heureux. Arrivés tous deux à la rue de Rivoli, que la vierge de Saint-Lazare enfilait du côté de la Bastille, nous fûmes reconnus par elle. Alors elle se retourna vers nous et nous dit : « Coquins, vous m'espionnez, je m'en doutais; maintenant j'en suis sûre! Retournez à l'hôtel, sinon je vous brûle la cervelle! » Et elle nous montra un revolver à six coups, qu'elle avait sorti de sa ceinture. Nous retournâmes d'où nous étions venus, pour ne pas nous brûler tout à fait!

Ce renseignement me suffisait. Plus de doute! Malgré les apparences de vertu dont s'entourait cette échappée de Saint-Lazare, elle appartenait toujours à son monde infâme; elle aussi jouissait des bénéfices de la police des voleurs, qui trop souvent bat en brèche les plus adroites redoutes de nos limiers!

Un mois après, j'avais la certitude de ce que je ne faisais que de supposer, d'après les déclarations de mes agents.

Je recevais un billet anonyme, dont l'écriture

fine me disait qu'il était dû à une main de femme.

L'orthographe irréprochable de ce billet, sur un papier satiné et parfumé, me disait que la main qui l'avait écrit appartenait par le rang, sinon par la naissance, à la fine fleur de l'aristocratie.

Cependant le contenu de ce billet n'avait rien d'aristocratique.

C'était une dénonciation en règle d'une bande de rôdeurs de barrière, saltimbanques, assassins et voleurs, se tenant près de la Roquette, au fond d'une maison de la *rue des Rats*.

Cette dénonciation se terminait en disant que si l'on voulait se trouver à telle heure, tel numéro, dans la maison de la rue des Rats, on y pincerait la bande avec son chef, voleur et assassin de profession, récidiviste très connu, très dangereux, qui avait déjà *mangé du foin* et fauché *l'herbe des prés*.

Les dernières expressions de ce billet, qui appartenaient au langage des *professeurs de langue verte*, n'était nullement en cours dans le monde du faubourg Saint-Germain, elles me donnèrent tout à coup des soupçons.

Je me dis que la femme qui avait écrit ce billet, emportée par la joie, par ses anciennes habitudes des barrières, avait dépouillé sans s'en douter la femme aristocratique, et qu'il fallait, pour avoir commis cette imprudence, qu'elle eût un bien vif intérêt à dénoncer ces bandits?

Instinctivement, la *vierge de Saint-Lazare*, et son histoire, racontée par mes agents, me revinrent à la mémoire.

Je ne me trompais pas. Lorsque, sur l'ordre de la magistrature, j'envoyai ma brigade de sûreté pour traquer les bandits dans leurs repaires. La rafle ne fut pas aussi abondante que je l'avais cru.

Le chef et ses deux lieutenants ne furent pas arrêtés. Ils avaient eu vent de la dénonciation.

J'en eus la certitude par un de mes moutons qui, à Mazas, fit parler un des bandits arrêtés sur les indications du billet parfumé.

Ce scélérat dit dans son cachot à mon mouton :

— On la connaît la vache qui nous a fait traire! C'est la *vierge de Saint-Lazare*, la frangine du meg! Patience, la petite sœur n'a pas eu la chance de le faire mettre à l'ombre! Il est trop *à la coule*, le frangin! C'est au tour de la frangine maintenant à avoir son *atout*. Ah! elle n'a pas voulu que nous partagions son fade! Ah! elle veut avoir toute la corbeille de noces que lui envoie son futur époux! Eh bien, le frangin lui prépare aussi son petit cadeau! Patience, elle ne sera pas toujours à la noce, la *vierge de Saint-Lazare*, ou plutôt, comme nous l'appelions encore chez nous, la *rosière de la Roquette!* Patience!

La dénonciation de ce bandit à mon mouton fut pour moi un monde de révélations.

Lorsque le mouton eut achevé de faire parler son copain, j'étais tout à fait au courant des intrigues de cette infâme créature.

La rencontre qu'en avaient faite mes deux agents lorsqu'elle quittait, la nuit, l'hôtel du baron, n'était due qu'à ses pérégrinations vers l'endroit où se ca-

chait le monde ignoble dont la crédule baronne avait cru tirer à jamais cette fille perdue.

La *vierge de Saint-Lazare* était connue, en effet, à la rue des Rats, près de la prison si connue de son frère et de ses acolytes, sous le sobriquet de : la *rosière de la Roquette*?

Pourquoi les deux premiers noms, si chastes, de cet étrange sobriquet, étaient-ils accolés à deux noms si infâmes?

Je le sus plus tard, après la fin tragique de cette curieuse créature.

Avant comme après l'époque où la noble baronne avait tiré cette fille du bourbier où ses instincts la ramenaient sans cesse, la *vierge de Saint-Lazare*, pour la police, la *rosière de la Roquette*, pour les voleurs, n'avait dû ce double surnom qu'à sa conformation physique!

Elle était vierge, elle n'était digne d'être rosière, que parce qu'une infirmité, causée par une blessure faite à son jeune âge, ne pouvait l'en dispenser! Elle était vierge malgré elle; c'était une fille de saltimbanque. A dix ans, elle avait eu le malheur d'être foulée aux pieds des chevaux de sa baraque ambulante! Il lui était resté de cet accident une infirmité qui se qualifie d'une façon pittoresque dans le sexe féminin : en un mot c'était une créature barrée.

Malgré cette infirmité, la rosière de Saint-Lazare était dévorée de désirs d'autant plus ardents qu'ils étaient inassouvis!

Lorsqu'elle entra pour jouer son rôle d'innocente dans l'hôtel du baron, lorsqu'elle suivit toutes les

instructions qu'elle avait reçues de son frère, pour désunir le baron et la baronne, pour s'approprier ensuite, après la mort de sa victime, l'héritage de son mari, la vierge de Saint-Lazare ne renonça pas à sa vie d'autrefois.

De temps en temps, elle se rendait à la Roquette, à la rue des Rats, autant pour se concerter avec son frère que pour satisfaire, avec ses dignes associés, ses goûts dépravés. Mais sa conformation physique l'empêchait toujours de les satisfaire!

Aussi, les bandits, l'avaient-ils surnommée par dérision la *rosière de la Roquette*, comme autrefois la police, pour la singularité de la chose, l'avait qualifiée de : *la vierge de Saint-Lazare!*

Lorsque, avec le temps, la rosière forcée prit au sérieux son rôle de grande dame, elle finit par rougir de son origine.

Comme l'ingratitude était la base de ce caractère hypocrite et dépravé, elle en arriva jusqu'à maudire son frère qui l'avait lancée dans le grand monde, qui l'avait éclairée de ses conseils pour supplanter la baronne.

Maintenant qu'elle se voyait sur le point de devenir baronne, la *rosière de la Roquette* ne tenait plus à se souvenir des orgies de la rue des Rats! Dans l'intérêt de son avenir, elle voulait à tout prix rompre avec son frère, dût-elle l'y contraindre en le dénonçant à la justice.

Cette résolution lui était venue le jour où elle avait fait la rencontre de mes agents, alors qu'elle se rendait, en rechignant, au rendez-vous assigné par son frère et ses complices.

Et dès ce jour-là, la future baronne ne reparut plus en bacchante, elle ne figura dans aucune des orgies de la rue des Rats !

Son frère s'en plaignit.

Elle ne répondit pas à ses reproches.

Elle croyait que l'énorme distance qui séparait la femme du grand monde du forçat la rendait invulnérable.

Le frère lui prouva le contraire en se présentant lui même, sous la livrée du baron, à l'hôtel occupé par sa sœur.

Là, il lui montra les lettres de la *rosière de la Roquette* qui pouvaient aussi bien compromettre la vierge de Saint-Lazare que le baron qu'elle allait épouser !

La sœur du forçat courba le front, moins de honte que de rage. Elle jura de se délivrer du néfaste pouvoir de ce frère trop exigeant.

Ce jour arriva, la veille de son mariage avec le noble gentilhomme dont elle venait de tuer la première femme.

Après avoir fait voler, par un homme de sa bande les lettres qui pouvaient la compromettre, elle envoya à la police le billet que je reçus et qui pouvait, en même temps qu'il vengeait la justice, la venger de son frère !

Elle avait bien tué sa première protectrice ; elle pouvait bien renvoyer son frère au bagne ! Que ne ferait-on pas pour devenir baronne !

Par malheur, son frère n'était pas d'humeur aussi accommodante que la baronne, ni d'esprit aussi naïf que le baron.

On ne trompe pas les voleurs comme les gens de noble race.

Dès que le frère fut convaincu que sa sœur, une bohémienne sans nom, poussait l'ingratitude jusqu'à ne tenir aucun compte de l'avenir qu'il lui avait fait, ni des obstacles qu'il lui avait aplanis pour lui donner la fortune, dès qu'il fut bien assuré que sa sœur ne voulait pas partager cette fortune avec lui, son plan fut résolu.

Il décréta sa perte comme elle avait décrété la sienne en le dénonçant à la police.

Il ne se sauva d'abord de la souricière où la vierge de Saint-Lazare espérait le faire prendre, que pour la perdre à son tour.

Le jour où les bans de son mariage avec le baron sont affichés, la vierge de Saint-Lazare voit arriver un parent inconnu, très élégamment vêtu. Il s'annonce, il s'impose pour signer à son contrat.

Qui reconnaît-elle dans ce parent si élégant et aux manières si distinguées, cette sœur de voleur, cette fiancée du faubourg Saint-Germain? Qui?

Son frère?

Après la signature du contrat, le parent qui vient donner un nouveau lustre à l'aventurière, boit à son bonheur dans un repas d'accordailles.

A peine la belle fiancée a-t-elle porté le verre à ses lèvres qu'elle tombe foudroyée, elle est empoisonnée!

Le jour même, le frère de la vierge de Saint-Lazare se livre à la justice.

Il est évident que ce bandit ne recherchait pas sa

sœur, sa complice, uniquement pour les vols qu'elle lui procurait; il est évident qu'en se dénonçant après ce fratricide, le scélérat aimait sa sœur plus que lui-même!

CHAPITRE XVII

COMMENT JE SAUVAI NOTRE RANÇON CONTRE DES BANDITS, LORS DE LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE.

Au moment où l'Allemagne recevait par fourgons l'or de notre rançon, la police fut chargée de veiller sur nos sept milliards pour les préserver contre les tentatives des malfaiteurs.

On sait d'après ce que j'ai raconté, combien sont hardis et adroits nos bandits cosmopolites. Il y avait tout à craindre de leur audace, au moment où s'effectuait le payement successif de notre dette de guerre.

La police était avertie ; car une bande italienne ne craignait pas, sous les inspirations d'un chef mystérieux, de concevoir la pensée de voler nos vainqueurs.

On avait découvert une missive secrète d'un employé du ministère, qui avait envoyé à un bandit italien l'itinéraire des wagons portant à la frontière

d'Allemagne l'un des versements *en espèces* de nos sept milliards.

Cette missive avait été trouvée en possession de ce bandit, lorsque heureusement pour la France et pour la Prusse, le brigand venait d'être livré à la cour d'assises de Potenza.

S'il n'y avait eu qu'à laisser duper nos vainqueurs qui, depuis qu'ils ont pris leur revanche sur tous les empires de l'Europe, les jouent par leur ruse impénétrable et par leur instinct farouche, il n'y aurait pas eu grand mal.

Mais en cette circonstance, c'était la France, par la faute d'un mauvais Français, qui était placée dans la position du plaideur de la fable ; c'était notre nation qui aurait payé le larcin des Italiens.

Entre le larron allemand et le larron italien, le Français n'est qu'un enfant. Notre police avait donc fort affaire contre ces bandits exotiques, non moins adroits et non moins fourbes. J'ai montré l'adresse des Italiens dans l'affaire Orsini, où ses compatriotes faillirent enlever l'empereur, après s'être fait les complices d'une de ses plus dangereuses maîtresses.

Les Italiens, aussi astucieux que les Allemands, ont eu l'art de s'infiltrer profondément dans toutes les couches de la population française. Autrefois les Allemands ont attendu l'heure de fournir à la France son pétrole pour brûler Paris, comme les Italiens ont attendu le moment des grèves pour doter notre commerce d'ouvriers à *bon marché* qui, volontiers, jouent aujourd'hui du couteau contre les nôtres.

Il n'était pas étonnant qu'au moment de payer nos dettes, un nouveau larron, voulut piper son devancier à l'heure où la France lui payait sa rançon.

Un malin trouve toujours un plus malin que soi.

Mais à la capture de ce chef de bandits italien, la mèche de ce vaste complot avait été éventée.

Je fus chargé par M. Thiers, qui, à cette époque, ne se confiait qu'à moi, d'accompagner avec mon état-major de limiers les wagons chargés d'or, envoyés en Allemagne.

Encore une fois, je me retrouvai dans la situation où j'avais été placé, au commencement de la guerre, lorsque je gardais les bagages de Sa Majesté.

Hélas! ce n'était plus dans le même but que je me déplaçais, ce n'était plus pour diriger inconsidérément le train impérial vers Berlin; c'était au contraire pour protéger au profit de nos ennemis le prix de notre défaite causée par la faute d'un souverain qui avait rêvé d'abord faire de Metz à Berlin une course militaire n' aboutissant qu'à Sedan!

J'avoue que je quittai Paris, l'âme navrée! J'étais aussi attristé de veiller sur l'or de nos ennemis, que furieux d'être forcé de les défendre contre un second adversaire non moins dangereux!

Enfin, dans l'un ou l'autre cas, moi Français, j'étais forcé de m'allier à la Prusse, de m'armer pour sa défense, lorsque la Prusse nous prenait le plus pur de notre or, après nous avoir pris le plus pur de notre sang.

Et les ennemis mystérieux, que j'avais à combattre pour protéger nos wagons bondés d'or, n'étaient pas moins terribles que ceux que j'avais affrontés sur la ligne de Forbach.

On va en juger par l'attitude que prenait, en Italie, le chef de ces bandits qui passait à cette époque en cour d'assises à Potenza, après avoir commis, avec ses complices, cent homicides accompagnés de mutilations, viols, extorsions, violences et incendies.

Ce brigand, nommé Marco, venait d'envoyer en France ses soldats pour opérer ce vol audacieux sur les caisses de l'État, il était en train de répondre déjà de ses méfaits dans sa patrie :

D. — Vous confessez avoir fait le brigandage, lui demandait alors le président, dans le but d'attenter contre les personnes et leurs propriétés?

R. — Parfaitement ! répondait ce bandit ; car mon métier est d'attenter contre les personnes et les propriétés, comme le vôtre est de les défendre.

D. — Mais votre métier est infâme?

R. — Cela dépend du point de vue. Il y a des gens qui tuent avec la langue, moi et les miens nous tuons avec un couteau.

D. — Vous avouez donc que vous avez eu toujours l'intention de tuer et de voler?

R. — Sans doute, puisque je suis brigand.

D. — Direz-vous la vérité?

R. — Pourquoi pas; puisque ma tête ne tient plus sur mes épaules et qu'elle va appartenir au bourreau.

D. — Alors vous avouez tout ce que vous avez fait avec vos complices ?

R. — J'avouerai tout ce que j'ai fait, moi. Pour ce qui concerne mes complices, c'est autre chose ; n'attendez pas de moi que je n'en dise un mot, *je ne suis pas un traître !*

Il n'était pas un traître, en effet, mais il faisait des... traitres !

Il est vrai qu'il en faisait dans un pays étranger, j'allais presque dire dans un pays ennemi, pour duper encore ce pays battu... par surprise !

Au moment de la libération du territoire qui s'effectuait à mesure que nous payions notre rançon, Marco, par ses bandits, avait donc eu l'idée de s'approprier une portion de cette rançon.

Voici le moyen qu'il avait employé : il avait envoyé à Paris un de ses lieutenants, un voleur doublé de diplomate. Celui-ci avait fait connaissance au ministère des finances d'un employé, chargé aux écritures de copier le tableau des sommes versées pour payer nos milliards dus à la Prusse.

Moyennant un or corrupteur et des promesses insidieuses, le lieutenant de Marco s'était fait passer près de cet employé pour un agent du gouvernement italien ; il était parvenu à obtenir de ce commis tout ce qu'il désirait savoir, c'est-à-dire le chiffre de la somme envoyée en wagons, ainsi que l'itinéraire de ces wagons.

Le moyen de ce commis aux écritures, pour que son *état* des sommes à expédier passât de ses mains dans celles du bandit, était des plus simples.

Un garçon de bureau, que cet employé avait

on, était chargé, avant de porter
iste, de rejoindre sur sa route deux
tendaient, deux soldats de Marco.
rer le garçon de bureau au cabaret,
t en quelques minutes les chiffres
la somme à envoyer en Allemagne,
s des villes où devaient passer les wa-
de cette rançon.
ue faite, les Italiens se séparaient du
bureau; et la copie du travail de l'em-
ministère des finances passait des mains
tenant de Marco dans celles de son chef.
ci envoyait alors d'Italie les hommes néces-
pour opérer ce vol sur les lieux indiqués par
traîtres.

Lorsque la France et la Prusse se croyaient en sûres du trajet mystérieux qui devait s'opérer sur la ligne où nos milliards devaient passer de la Banque française à la Banque allemande, les bandits de Marco connaissaient aussi bien que les parties intéressées la voie où devait filer la fortune de la nation.

Heureusement, je le répète, que Marco, le chef de ce lieute[illegible]tait arrêté Dans ses papiers saisis, on retrou[illegible]ve des manèges du commis aux écriture[illegible]on de bureau du ministère des finance[illegible]

Mai[illegible]gissait de déjouer toutes ces tra-mes [illegible]ent ourdies.

Lo[illegible]ppelé pour les faire échouer, j'en-gag[illegible]ation de la police à ne rien brus-qu[illegible]x réussir contre nos nationaux, et

Et le ministre des finances, [illegible] tion de la sûreté, me donna pou voyage l'employé aux écritures bureau.

Ils étaient, soi-disant, délégués représenter leur administration au prussienne. Quant à moi et mes l quels je choisis Bagasse, Requin nous n'étions que les gardes auxi dépôt envoyé à l'ennemi par le senté par son commis, accompa de bureau.

Ces traîtres furent aux anges l qu'ils étaient choisis pour se re qu'eux-mêmes avaient indiqués :

Ils se promettaient bien, arr devait s'effectuer le vol, de donn à la bande italienne, au nez et : compatriotes.

Une fois les wagons chargés, [illegible]

Ces étrangers ressemblaient par leurs allures, par leurs costumes bizarres, par leurs figures creuses, aux yeux noirs, à ces pifferari que j'avais tant connus à Paris, après et avant la campagne d'Italie.

Lorsque le chauffeur du train s'arrêtait aux stations pour alimenter sa machine, pour doubler sa force de vapeur, je remarquai que les stations étaient de plus en plus envahies par des groupes de pifferari.

Ils s'approchaient avec une indiscrétion, frisant l'impertinence, de tous les fourgons dépassant de beaucoup en nombre les wagons en tête et en queue qui les accompagnaient.

Sous prétexte de nous demander l'aumône, ces Italiens s'accrochaient aux portières, moins pour nous adresser des regards suppliants que pour jeter des regards de convoitise sur les fourgons bouclés, fermés, cadenassés et remplis d'or.

Plus nous avancions vers la frontière, plus nous étions entourés de gens, aux manteaux en haillons, aux jambières multicolores, et aux chapeaux coniques.

Je remarquai sous leur ceinture et sous leur manteau le brillant de leur couteau et de leur revolver.

Le moment critique approchait.

Mais s'ils s'apprêtaient à l'offensive, je m'étais préparé, moi, depuis le départ de Paris à la défensive.

J'avoue que j'avais longtemps cherché pour trouver le moyen de déjouer les attentats préméditès par Marco qui, avant de passer en cour d'assises

en Italie, avait eu le temps d'envoyer en France son lieutenant pour exécuter son plan.

A mon tour j'avais réglé le mien sur celui de ses bandits pour mieux les prendre à leur traquenard. Ce n'était pas sans dessein que j'avais conseillé à la magistrature de faire partir avec moi les traîtres qui avaient favorisé les plans de Marco.

Voici ce que j'avais fait.

Dès que la direction de la sûreté m'avait remis les pièces trouvées chez ce chef de la bande italienne, pièces qui devaient confondre à un moment donné les employés du ministère des finances, j'avais tenu à ce que ceux-ci partissent avec moi.

Pourquoi?

Parce que dans un but machiavélique, très permis en face de pareils scélérats, j'avais averti l'état-major prussien du danger que courait leur milliard.

On comprend si les Allemands se mirent sur leur garde, une fois que je fus chargé, pour ne pas compromettre ma patrie, de les avertir du vol dont ils étaient menacés.

Aussi fus-je bien rassuré lorsque nos wagons parvinrent à la station la plus voisine de la frontière d'Allemagne.

A peine arrivé, je vois une avalanche de uhlans fondre sur un des côtés de la voie au moment où une centaine de pifferari, le couteau aux dents, le revolver au poing, se préparaient à s'élancer sur nos wagons en arrêt.

Immédiatement les lances des uhlans arrêtaient

les poignards et les revolvers braqués sur nos voitures.

Alors tout s'éclipse comme par enchantement, comme si mes Italiens étaient rentrés sous terre.

On ne les revoit plus.

Deux files de cavaliers allemands prennent les deux côtés de la voie ; ils défendent nos fourgons qui, avant de repartir, sont renforcés de wagons allemands remplis de soldats prêts à nous aider à continuer notre route.

La rançon due à la Prusse était sauvée !

Ce qui m'intrigua de plus en plus, ce fut de ne pas retrouver mes deux traîtres, l'employé et le garçon de bureau du ministère des finances.

A défaut des wagons qui n'avaient pu être enlevés ou détournés de la voie, j'appris bientôt que c'étaient les employés qui avaient été pris et capturés par les hommes de Marco.

Je l'appris par le chef des uhlans.

Avant de parler de ces infâmes qui furent punis par les bandits qu'ils n'avaient pu seconder jusqu'au bout, je dois dire quel avait été le plan de leurs complices.

Une fois nos wagons arrivés à l'avant-dernière station française, les Italiens devaient s'élancer sur nous. Ils se disposaient à nous entourer pour nous massacrer jusqu'aux derniers. Après leurs crimes accomplis la nuit, et dans le plus profond mystère, ils se rendaient maîtres des employés de la gare ; car ces Italiens semés tout le long de la voie étaient au nombre de cent, cent gaillards bien armés jusqu'aux dents et très résolus.

voici un que
wagon dans cette maison, isolée
champs.

Avant le jour, ils transvasaient
tures l'or destiné à la Prusse, tr
mettaient à conduire les voitures
d'Italie, par des chemins différents.

Ils étaient presque sûrs de n'êt
malgré le bruit, le scandale caus
provinces par cette audacieuse att
main armée, contre les caisses de
Car ces trois voitures n'étaient au
tures funèbres, des corbillards fer
de voyage achetés récemment aux
Et nos bandits étaient à peu prè
douaniers, quoique mis en éveil,
jusqu'à inquiéter les conducteurs
de mort.

Après avoir compté sur leur aud
rage, les bandits avaient compté
l'autorité vis-à-vis d'un cortège fu

Et ce bandit, trop bien gardé par la police italienne, ne put avertir son armée déjà en France pour jouer ce tour pendable aux débiteurs et aux créanciers de cette dette de guerre !

On sait que les Allemands sont rancuniers ; c'est là leur moindre défaut. Avant de partir avec nos wagons et leur escorte pour l'Allemagne, ils dépêchèrent un de leurs soldats dans la maison où s'étaient réfugiés les Italiens, très déconfits après leur déception.

L'Allemand eut ordre de leur dire :

— Rassurez-vous ! Il ne vous sera fait aucun mal, quoique nous connaissions vos mauvaises intentions. Comme il n'y a pas eu flagrant délit, nous n'avons pas à vous punir ! Il n'en est pas de même pour vous qui avez été trahis par ceux-là même qui vous avaient renseignés pour dépouiller notre gouvernement.

Et cet homme désigna à la vengeance italienne les deux Français que je n'avais emmenés avec moi que pour les confondre sur l'endroit de leur crime, mais non pour les tourner contre leurs complices, que cet Allemand, par rancune, transformait en bourreaux.

Une fois le uhlan parti, les wagons se remirent en marche comme s'il ne se fût rien passé ; seulement les deux Français furent enlevés. Ils remplacèrent dans la maison isolée le wagon aux pièces d'or filant vers la Prusse et bien gardé cette fois par les uhlans.

Comme le train arrivait à la frontière, comme nous ne tenions, ni moi ni mes agents, à entrer en

Allemagne, dès notre responsabilité couverte et la rançon sauvée, je manifestai l'intention de quitter les uhlans.

Après toutes les formalités exigées en pareille circonstance, je me disposais à partir avec ma brigade, lorsque le chef allemand me dit particulièrement en très bon français :

— Monsieur Claude, permettez-moi de vous serrer la main. Vous êtes un fidèle serviteur, un bon patriote. On vous connaît depuis Forbach, quand vous défendiez au péril de votre vie les trains de votre empereur. Je sais que votre intrépidité, votre adresse, votre sagesse ne se sont pas démenties même au service de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne. En bon Allemand, je dois vous dire merci et vous tendre cordialement la main.

— Et moi, monsieur, lui répondis-je en le toisant des pieds à la tête, en bon Français, je dois vous refuser la main que vous me tendez.

— Pourquoi — me riposta l'Allemand froissé, — après le service que je viens de recevoir de vous, pourquoi n'acceptez-vous pas le tribut de notre juste reconnaissance?

— Dispensez-vous, monsieur, repris-je avec hauteur, de cette reconnaissance. Dans tout ceci, en vous désignant des voleurs qui auraient pu mettre en doute la loyauté de la France, je n'agissais que pour la patrie et pour préserver son honneur.

— Vous êtes un bon patriote et vous savez aimer la patrie! me répondit-il prêt à me tourner le dos.

— Comme je sais haïr, lui ripostai-je, ceux qui nous haïssent si bien.

— Et pourtant, me répondit le chef de uhlans avec un sourire de défi qui m'agaça, et pourtant que vous êtes obligé de servir !

— Jusqu'au jour, ajoutai-je, où nous aurons le temps de retremper nos armes et de vous retrouver.

— Bah ! Quand ce temps-là viendra, il y aura longtemps que le Français ne pensera plus à la revanche !

— Détrompez-vous, continuai-je sur le même ton, tant que la France n'aura pas reconquis l'Alsace et la Lorraine, la France se souviendra, parce que la France souffrira ! Demandez à l'amputé s'il ne souffre pas toujours des membres que le fer lui a retranchés ?

— Comment ? très sérieusement, monsieur Claude, continua mon ennemi, vous voulez que nous vous rendions l'Alsace et la Lorraine ?

— Oui, lui répliquai-je, parce que si vous avez le droit de prendre notre or qui paye aujourd'hui notre présomption d'autrefois, vous n'avez pas le droit de mutiler une nation.

— Alors, fit-il avec dédain, vous croyez sérieusement à la revanche.

— Elle est écrite au fond de mon cœur ulcéré !

— Alors vous nous détestez ?

— Pour vaincre son ennemi, il faut comme vous savoir haïr.

— Et vous aimez votre patrie ?

— Autant que je vous déteste par l'amour que je professe pour ma patrie, car la mienne sait aimer et se faire aimer comme la vôtre, sait haïr et se faire haïr !

— Adieu, monsieur le Français, bien le bonjour!

— Au revoir, monsieur le Prussien, et au plaisir de vous revoir au delà du Rhin!

Et l'impudent uhlan me quitta en osant, avec un sourire captieux, me tendre encore la main.

Je m'obstinai à lui refuser la mienne.

Une fois à distance, je crois que je lui montrai le poing en forme de menace.

Et ce fut le cœur navré que je fuyais l'Allemand emmenant nos wagons avec notre or, et que mon devoir m'avait obligé de servir, comme le disait ce uhlan!

Pour me consoler de cette affreuse et humiliante position, je me rappelai les belles paroles écrites récemment par Paul de Saint-Victor :

« Que la France arme. Il y va de son honneur, de son existence, de sa liberté et de son servage. Il ne faut pas que l'ordre des faits s'accorde avec l'ordre de la nature découvert par « la concurrence vitale » de Darwin. D'après son système, la nature est un immense champ de bataille où les peuples luttent pour l'existence, où les races supérieures supplantent les races inférieures, la loi est dure, mais elle est la loi.

« La nature subit sans murmurer ce droit divin de la force, mais l'homme, doué de libre arbitre, peut corriger la fatalité.

« Il suffit d'un héros apparaissant au milieu d'un peuple condamné par la loi naturelle pour faire changer la face des choses.

« L'homme a une âme, l'univers n'en a pas!

« La Prusse a combattu la France non seulement

pour la vaincre, mais pour la détruire. Elle invoque contre elle la « concurrence vitale » de Darwin, la force primant le droit, l'anéantissement des races latines qui décroissent, par la race saxonne qui grandit. Le nombre a cherché à écraser une nation qui, individuellement, commandait autrefois à tous les Etats Pour la première fois la lutte, fermentée par la concurrence vitale, commence la lutte pour la vie, et une première fois, le nombre, c'est-à-dire la Prusse, a vaincu !

« Le destin semble avoir prononcé.

« Que la France n'accepte pas cette sentence ; qu'elle en appelle à son génie, qui éclaire et réchauffe le monde, qu'elle ait foi, comme autrefois, dans son immortalité nationale ; qu'elle veuille vivre et revivre et la France triomphera ! »

J'en étais là de cette pensée consolante qui me rappelait la *Haine sainte*, due à la plume patriotique de M. Paul de Saint-Victor, haine que je ressentais plus vivement par ma position, lorsque je me ressouvins des deux traitres qui nous avaient accompagnés.

Ces deux employés, je l'ai dit, n'étaient plus avec nous, depuis qu'ils avaient été signalés par nos ennemis à la vengeance des Italiens.

Comme ils appartenaient à la justice depuis que la magistrature connaissait leurs trahisons, je tenais à les retrouver.

Ils ne pouvaient pas être avec les Prussiens, puisque, par leur délations, ils avaient aussi bien desservi la Prusse que la France.

Alors j'avisai, avant de retourner en gare, la

maison qui avait servi de repaire aux bandits déjoués par nous et par les Allemands.

Que vis-je en entrant dans la première salle de cette habitation évacuée par tous les hommes de Marco ?

L'employé aux écritures et son garçon de bureau liés à deux poteaux, ils n'étaient plus que deux cadavres horriblement mutilés !

Leurs corps, des pieds à la tête, étaient criblés de coups de poignards ! Quelques-unes des lames de ces armes étaient restées fichées dans leurs corps sanglants.

Ils n'avaient plus trace humaine ; c'étaient deux amas de chair meurtrie, pantelante, sanguinolente, dépecée par cent poignards qui s'étaient abattus, une fois garrottés, sur ces deux traîtres.

Mes compagnons et moi, nous nous reculâmes de ces corps dont les lambeaux de chair et d'habits ne formaient plus qu'un horrible mélange d'os, de plaie, de sang et de boue !

La vengeance italienne avait devancé la justice française.

Comme toujours l'Allemand s'était placé derrière ces bourreaux pour les charger d'exécuter leur haine hypocrite.

L'employé du ministère des finances et son garçon de bureau avaient payé cher leur désir de frustrer l'Allemand de notre rançon.

Une fois revenu à Paris, je rendis compte à mes chefs de ma mission. J'appris comment l'Allemand avait eu l'art de tourner contre les espions de Marco ses propres bandits.

Ceux-ci avaient cru se faire justice eux-mêmes en tuant des gens qui n'étaient pourtant des traîtres que pour l'Allemagne et pour la France.

Encore une fois, la main des Italiens avait été conduite par le bras allemand; encore une fois l'Allemand accomplissait sa vengeance, sans en assumer la responsabilité.

CHAPITRE XVIII

LA CORDE DE PENDU

Pendant que j'étais à la Permanence, je fus appelé un jour par le directeur de la sûreté pour une affaire pressante.

Avant de me rendre à cette invitation, il me fallait expédier deux personnages qui me revenaient du Dépôt. Il était de mon devoir de les reconnaître avant de les livrer au juge d'instruction.

C'étaient une mendiante assez madrée et un ancien soldat de la Commune que la justice recherchait depuis longtemps.

La femme, une vieille vagabonde, avait trouvé un moyen assez ingénieux pour passer, sans rien faire, le restant de ses jours.

Elle allait, de porte en porte, dans les quartiers excentriques de Paris et dans les villages environnants, elle allait se faire héberger, non pas en

excitant, comme le commun des mendiants, la charité publique, mais la cupidité universelle.

Elle se disait la victime d'une famille riche et puissante qui l'avait dépouillée. Elle prétendait être l'héritière de deux millions qu'elle était à la veille de recueillir.

Moyennant un bon repas, un bon gîte et un bon lit, elle abandonnait à ses hôtes, s'ils daignaient encore accompagner leur généreuse hospitalité de quelques pièces de cent sous, toutes ses prétentions à son magnifique héritage.

Lorsque les dupes ouvraient une oreille complaisante à ses mensonges, elle n'hésitait pas, comme Ésaü, à abandonner, ainsi qu'elle le disait elle-même, son héritage à millions pour un plat de lentilles.

Elle avait si peu de jours à vivre !

A qui l'hébergeait, à qui lui lâchait quelques pièces de cent sous, elle donnait volontiers par écrit, ses millions en espérance.

Par malheur, ses hôtes finirent par devenir si nombreux qu'ils causèrent entre eux de la singulière héritière qu'ils avaient accueillie ; de confidences en confidences, ils finirent par avouer leurs spéculations, basées sur leur crédulité et leurs sottises !

En se montrant tour à tour la donation faite toujours de la même façon par la vieille madrée, ils n'eurent pas de peine à se convaincre qu'ils avaient été grossièrement pris à son piège.

Furieux d'avoir été dupés, ils portèrent une plainte au parquet. La justice finit par faire rattraper cette mendiante qui continuait de vivre avec

Elle fut envoyée au Dépôt, I
nombreuses donations inscrites
de ses châteaux... en Espagne
ses nombreuses vaches à lait !

L'autre personnage m'int
ment, c'était un nommé G***.
de bureau à la préfecture, q
avait été nommé chef de
Rigault.

C'était ce G... qui avait pré
préfecture et qui, d'après les
qui étaient restés à leur pos
sonnier à la Santé, avait été
général de ses bâtiments.

Il ne s'était retiré de la pr
elle était mise entièrement en

Cet homme était parvenu jus
soustraire à toutes les recherc
se livrer de lui-même lorsque,
serré de près par mes agent

plutôt de cynisme, il me prouva une fois de plus combien l'âme humaine est grosse d'envie et de méchanceté.

Il n'avait agi qu'en haine de ses chefs ; il ne s'était fait l'exécuteur des volontés de Rigault et de Ferré que par représailles contre ses supérieurs.

Hélas ! ce sont de semblables hommes qui se font d'ordinaire les séides de toutes les révolutions.

L'Église n'a pas de plus violents adversaires que ses déserteurs. La préfecture de police n'est conspuée et brûlée que par les écrits et la torche incendiaire de ses plus humbles employés.

Ce fut un servant de l'archevêché qui mit le feu aux portes de Notre-Dame ; ce fut un garçon de bureau qui fut chargé spécialement de brûler la préfecture de police.

Lorsque j'interrogeai cet ancien subalterne, il me répéta ce qu'il avait dit *aux enfants du tonnerre*, ses soldats pétroleurs :

— Pourquoi apporter des tonneaux remplis de poudre à la salle des Pas-Perdus. Du bon pétrole dans un certain nombre de bouteilles fera bien mieux notre affaire pour notre cuisine.

Lorsque je lui demandai si c'était Ferré ou Rigault qui lui avait donné l'ordre de brûler la préfecture, il me répondit :

— C'est Ferré. Et voici, ajouta-t-il, les propres paroles qu'il m'adressa à ce sujet : « *Surtout, n'oubliez pas les archives et le casier judiciaire.* »

Voyant que ce déserteur était si bien instruit sur les agissements de la Commune, je lui demandai comment il avait pu obéir à des hommes qui n'é-

taient en réalité que des usurpateurs du pouvoir légal!

Il me répondit :

— Mais Rigault n'agissait lui-même que sous les ordres d'un révolutionnaire à qui tous les nôtres obéissent : à Blanqui, c'est lui qui envoya Rigault à la préfecture de police. Et si, par l'entêtement de M. Thiers, on n'eût pas retenu Blanqui prisonnier, lors des troubles du 18 mars, la réaction triomphante n'aurait pas à déplorer le massacre des otages.

J'avais affaire, comme on le voit, à un communard endurci et vis-à-vis de moi et de ses juges, il se considérait moins comme un coupable que comme un vaincu!

En le trouvant si en veine de révélations, j'oubliai avec G... l'ordre présent que je venais de recevoir de mes chefs au sujet de affaire qui m'obligeait à quitter la Permanence, j'interrogeai encore ce réclusionnaire.

Après lui avoir demandé s'il connaissait, avant la révolution de mars, Raoul Rigault et Ferré, il me répondit :

— Pourquoi le cacherais-je, aujourd'hui qu'ils sont morts? Oui, monsieur Claude, je les connaissais depuis longtemps, je savais aussi le sort que Rigault et Ferré vous réservaient déjà, sous l'empire, pour se venger de vous et de vos agents! Mais, encore une fois, même jusque sous la Commune, vos agents ont été plus malins et plus forts que nous; voilà pourquoi je suis ici, pourquoi vous êtes, vous, où vous ne devriez plus être! Peut-être tout n'est-il pas fini?

Qui vivra verra ! Quant à moi, je le sais, je ne verrai plus rien. Mon compte est bon ! Mais je ne fais pas comme les autres, moi, je ne discute pas mes actes : j'ai tué, j'ai brûlé, je suis vaincu. Donc qu'on me tue !

Sans m'arrêter à ses menaces, je poursuivis mon enquête en lui demandant comment il se faisait qu'avec de semblables principes, ses supérieurs n'eussent pas commis plus de mal ?

— C'est la faute, répondit-il, de la réaction. Elle s'est mise dans nos rangs au 4 Septembre comme sous la Commune. Un exemple suffit pour vous le prouver : Lorsque mon *ami* Rigault fut délivré de la prison, le 4 septembre, un faux frère l'arrêta, il se dirigeait en toute hâte avec nous aux Tuileries au moment d'exterminer l'Impératrice qui y était encore ! Eh bien ! sans un *traître* qui offrit, rue du Bac, une chope à Rigault, Rigault entrait aux Tuileries, avant S..., qui, sous prétexte d'expulser l'Impératrice, eut le temps de la protéger avec les réactionnaires du 4 Septembre ! Quand Rigault reprit sa course pour faire l'affaire à la Montijo, l'oiseau était envolé, la cage appartenait aux baïonnettes de l'armée de Trochu !

Désormais j'en savais assez !

Non seulement j'étais convaincu que les adversaires de M. Thiers n'avaient pas plus désarmé que les partisans de l'empire, mais j'étais éclairé sur un point resté obscur pour moi, dans les événements encore si ténébreux du 4 Septembre.

J'avoue que les paroles de cet ancien fédéré ne me rassuraient pas plus, au début de la République,

que les anciennes menaces de Ferré et de Rigault au déclin du dernier règne.

En tous les cas, au risque de me donner un nouvel adversaire pour l'avenir, je m'empressai de renvoyer au juge d'instruction le réfractaire de la préfecture de police, avec la mendiante madrée, héritière de son million imaginaire.

Comme me l'enjoignait la direction de la sûreté, après avoir accompli ma mission, je me mis aux ordres de la magistrature pour recommencer, par la volonté du parquet, de nouvelles recherches et de nouvelles pérégrinations.

Ce jour-là, l'ordre que je recevais au nom du procureur de la République ne pouvait arriver plus directement, il s'adressait à un chef de la sûreté qui connaissait particulièrement la victime du nouveau sinistre qu'on lui signalait.

Il s'agissait d'un homme qu'on venait de trouver pendu dans le boudoir d'une hétaire célèbre.

Voici comment était arrivé le nouveau drame qui m'était signalé :

Une dame, une *belle petite* dont le nom m'était, hélas! trop connu, avait fait la connaissance, en Italie, d'un jeune homme, beau comme les amours! Elle n'avait pu résister aux séductions de cet Italien, à sa parole dorée, dont l'éloquence insidieuse avait autant de séductions que sa beauté plastique.

Sous le ciel enivrant de la Romagne, la Parisienne s'était enflammée pour ce don Juan transtévérin, au point de lui faire des confidences très délicates et très compromettantes.

Elle s'était livrée cœur et âme à ce compatriote de

Machiavel. Elle, la marchande d'amour très positive sous le ciel froid de sa patrie, elle avait fini par devenir l'esclave de ses caprices, la pourvoyeuse de ses plus ruineuses fantaisies.

Mais un beau jour, la raison reprit le dessus sur la folie. Cette dame se dit que son métier n'était pas de faire le contraire de sa profession, et qu'elle était trop jeune pour payer ses amants.

Sans rien dire à celui dont elle commençait à redouter le pouvoir et les séductions, elle l'abandonna un matin à son beau pays et à son beau ciel. Elle revint à Paris; là, elle se sentit sous son climat plus froid, dans son ancienne manière de vivre, la force d'oublier celui qui, à son profit, avait changé pour un moment son existence de courtisane.

Elle était parvenue à oublier son Italien qui lui avait coûté si cher.

Déjà elle réparait dans son monde les brèches que son bel amoureux avait faites à son cœur et à sa bourse, lorsque l'Italien, qui ne l'avait pas oubliée, lui retomba un jour dans son boudoir comme une bombe.

Mais à Paris, mon hétaire était tout à fait revenue maîtresse d'elle-même.

La volupté, sous le climat tempéré de nos latitudes, ne pouvait plus griser son cœur, émouvoir ses sens, ni étourdir son imagination, comme sous le ciel chaud de la Romagne.

L'Italien fut fort désappointé de retrouver une maîtresse si sûre d'elle-même à Paris, après avoir

rencontré à Rome une courtisane si faible et si tendre.

Voyant qu'elle n'était plus disposée à lui ouvrir son cœur et sa bourse comme autrefois, le jeune léonin changea tout à coup d'allures et de langage.

Ce qu'il ne pouvait plus demander dans le langage suppliant de l'amour, il l'exigea avec l'accent de la menace.

Ce Tartufe du Tendre se démasqua, il lui dit :

— Madame, vous oubliez que dans ma patrie vous avez juré d'être à moi pour toujours ?

— Mon cher monsieur, lui avait répondu cette hétaire, en amour, surtout chez nous, il ne faut dire ni jamais, ni toujours.

— Alors, vous n'aviez donc pour moi qu'un caprice ? lui demanda ce don Juan intéressé.

— Le caprice est ma loi ! le railla-t-elle. Il m'a forcée à vous aimer, comme il me force à vous oublier.

— Alors, reprit le don Juan entêté, je vous forcerai bien à refaire pour moi le code de votre galanterie.

— Je vous en défie, reprit la belle.

— J'accepte votre défi, termina l'Italien. Et vous ne m'auriez pas jeté ce défi, si vous vous rappeliez non seulement tout ce que vous m'avez dit, mais encore tout ce que vous m'avez écrit là-bas.

A ces mots, la mémoire revint à l'imprudente ! Elle se rappela que dans l'égarement de sa folie, elle s'était vantée à son amant d'avoir vendu autrefois la France à l'Allemagne.

Car cette femme, comme me l'apprit la note que le directeur de la sûreté me fit passer, n'était autre que Mme C***.

C'était bien l'implacable ennemie de Mme X***, mon espionne de Forbach !

C'était bien celle dont j'avais refusé, à deux reprises différentes, les dangereuses faveurs : la première fois lorsqu'elle venait m'apporter la liberté dans ma prison, la seconde fois lorsqu'elle venait implorer ma protection, dans mon bureau, au nom de l'amour maternel !

Et la fatalité voulait que, par ma position professionnelle, je fusse obligé de tirer d'un grand danger cette femme qui, quoique très habile d'ordinaire, s'était mise dans une situation très fausse, très dangereuse, en oubliant un moment, par caprice, son astuce de femme galante et de femme d'affaires.

La note que j'avais sous les yeux et qui relatait ce que je viens de signaler se terminait ainsi, écrite par Mme C***.

Lorsque, remise de sa stupeur devant les audacieuses paroles de son don Juan, l'Italien lui dit qu'il revenait lui rendre ses papiers compromettants et qui la signalaient comme une espionne, elle lui demanda :

— Et à quel prix estimez-vous ces papiers ?

— Ils sont trop importants pour vous, trop précieux pour moi pour ne pas les estimer au prix de vingt-cinq mille francs.

— C'est trop cher pour ma bourse ! Et comme votre indélicatesse touche aussi près que possible au chantage, je vous annonce que, pour vous punir

de votre audace et de votre lâcheté, je cours vous dénoncer au procureur de la République.

— Chez lequel on apprendra que vous n'êtes pas qu'une fille, que vous êtes une espionne!

— Il y a longtemps, ajouta cyniquement la belle, que l'on sait cela; apprenez donc, candide Italien, apprenez que depuis que je me livre à la galanterie, je ne fais pas commerce que de ma beauté, je fais aussi commerce de secrets.

Et Mme C***, toujours au dire de la note, laissa mon Italien, très ébahi à son tour de ce qu'il entendait. Il avait été habitué, sous le beau ciel de l'Italie, à ne voir dans son ancienne maîtresse qu'une courtisane passionnée, et non une *indicatrice* de M. Lagrange, à l'esprit aussi retors que celui d'un ancien procureur!

Mon Italien fut bien déçu dans ses calculs comme dans son espérance, lorsqu'il aperçut que Mme C*** le quittait pour mettre ses paroles en exécution.

En effet, elle l'abandonnait en l'enfermant à double tour pour aller chez le commissaire se plaindre d'un misérable qui s'était rendu chez elle en vue d'un chantage indigne d'un galant homme.

Cet Italien, à bout de ressources, n'avait fait cette démarche que dans un but de rattraper la fortune, il avait pensé que c'était le seul moyen qui lui restait pour échapper aux rigueurs de la justice.

Ce moyen, c'était aussi de se tuer chez sa maîtresse qui venait de le menacer à son tour du déshonneur, à la suite de ses flétrissantes propositions!

Et après ne l'avoir que faiblement accusé chez le commissaire, Mme C*** rentrait dans son domicile en y retrouvant un *pendu !*

Le malheureux s'était noué le cou à l'espagnolette de la fenêtre de son boudoir, parce que en arrivant à Paris il n'avait plus un écu pour vivre, parce que les papiers compromettants de sa maîtresse étaient sa dernière ressource; parce que ne pouvant les vendre, ces papiers trouvés sur lui pouvaient encore le venger et devenir une nouvelle arme contre sa maîtresse.

Quoique la note ne dît pas un mot à ce sujet, l'Italien l'avait fait entendre à la victime.

Aussi, pour l'intimider à son tour, s'était-elle bien gardée de trop se plaindre chez le commissaire.

Elle était revenue chez elle, uniquement pour donner le temps à son *chanteur* de bien réfléchir, d'abaisser considérablement, par peur de la police, le chiffre exorbitant qu'il avait affecté au rendement de ses écrits accusateurs !

Lorsqu'elle vit, en rentrant chez elle, son pendu qui avait pris trop à la lettre son indignation et ses menaces, elle n'hésita plus, cette fois, à faire sa déclaration à la police.

Elle n'attendit plus une descente des magistrats pour dénoncer ce cadavre trop gênant.

Comme je l'appris plus tard, cette femme, très prévoyante, ne fit sa déposition à la justice qu'après avoir ordonné à ses gens de cacher leur surprise et leur effroi. Ensuite elle s'enferma avec le cadavre,

avant d'aller dénoncer le suicidé au commissaire de police, sur une note écrite de sa main que l'officier civil renvoyait au parquet.

Lorsque le directeur de la sûreté me remit la note de cette femme fatale, il me dit avec un insidieux sourire dont je ne fus pas la dupe :

— Mon cher monsieur Claude, nul mieux que vous ne peut débrouiller le vrai du faux de cette scandaleuse affaire. Vous connaissez, je le sais, cette M^me^ C***, une bonapartiste que vous ne devez pas aimer, depuis que vous êtes au mieux avec M. Thiers. Je ne puis être plus utile au pouvoir républicain, en vous chargeant d'agir personnellement contre cette ancienne indicatrice de M. Lagrange.

Je n'étais pas assez sot pour ne pas comprendre l'amertume des paroles de mon supérieur, qui comme tant d'autres étaient restés attachés au pouvoir déchu.

Et deux ans après la défaite de la Commune, malgré les horribles dangers que je venais de traverser, j'étais encore menacé.

Il était clair que ce chef m'en voulait de la situation nouvelle que m'avaient fait prendre mon patriotisme et mes attaches au président de la République.

Et d'un autre côté, je prévoyais par la conversation que j'avais eue avec G***, le protégé de Rigault, que tous les ennemis du pouvoir actuel n'étaient pas morts sous les chassepots de l'armée de Versailles.

J'étais donc de nouveau entre Charybde et Scylla. En vérité, ce n'était pas la peine d'avoir échappé à la mort lorsque j'étais relégué comme otage au fond de la prison de la Santé.

Et je voyais poindre aux deux pôles opposés le double grain qui menaçait la France d'un nouveau cataclysme.

L'opinion que je me formais, à un âge où l'espoir n'est plus permis, me remplit de tristesse.

La visite qu'on me forçait à rendre à Mme C***, mon ennemie intime, n'était pas faite pour rendre à mon âme assombrie un peu de sérénité.

Lorsque je me rendis chez cette dame, je trouvai son hôtel entouré de curieux, un grand désordre régnait dans son intérieur.

Je me présentai, suivi du commissaire de police du quartier. Immédiatement, sans me faire reconnaître, sur l'ordre de l'officier civil, je fis transporter à la Morgue le cadavre de l'Italien pendu à l'espagnolette du boudoir de Mme C***.

Lorsque tous les préliminaires de cette funèbre expertise furent accomplis, il me restait un plus pénible devoir à accomplir, c'était d'interroger Mme C***, d'agir sur la note qu'elle avait envoyée elle-même au parquet.

J'avoue, après tous les souvenirs affreux ou passionnés qui m'attachaient à ma plus cruelle ennemie, que j'aurais préféré être dans la situation de l'homme qui venait de se tuer pour elle.

Une fois le commissaire parti avec le cadavre, je me trouvai seul en tête à tête avec cette femme

dans la même pièce où une nouvelle dupe de ses folies venait de succomber.

— Eh bien! monsieur Claude, me dit-elle, assise sur un canapé, en m'engageant à en faire de même, les bras croisés et tout en dessinant sur ses lèvres un sourire qui me donna le frisson, — eh bien! nous voilà donc une fois encore en tête à tête. Il est vrai que celui-ci n'est pas plus agréable pour nous deux que les deux autres. C'est votre faute ou la faute des gens qui se liguent, malgré moi, contre mes caprices, ma volonté ou mes intérêts! Personnellement, il n'eût tenu qu'à vous d'être mon ami! Vous ne l'avez pas voulu, incorruptible chef de la sûreté, tant pis pour vous!

— Madame — l'interrompis je avec aigreur — quoique chef de la sûreté, habitué à voir et à connaître toutes les infamies, dispensez-moi de me rappeler celles que vous avez commises et auxquelles j'ai constamment refusé de m'associer.

— Toujours aimable, monsieur Claude, toujours galant!

— Je suis peut-être, répondis-je, aimable quand je ne suis pas dans l'exercice de mes fonctions. Mais ici je ne suis que le mandataire de la justice. Répondez-moi donc au sujet de ce malheureux Italien, trouvé mort dans votre chambre. Ne me parlez pas d'autre chose, je vous en prie, au besoin je vous l'ordonne.

— Est-ce que cette fois, me répondit-elle d'un air ironique, vous avez contre moi un mandat d'amener? parce qu'un drôle a voulu me faire *chanter*, après m'avoir *volée?* Parce que n'ayant pu réussir

dans ses sales manœuvres, il s'est fait justice comme il le méritait!

— Non, madame, repris-je, je n'ai pas mission de vous arrêter; je n'ai que l'ordre de vous interroger au sujet du cadavre trouvé chez vous.

— Ah! c'est heureux.

— Oui, lui répondis-je avec amertume, c'est très heureux pour vous; et c'est plus de bonheur que vous n'en méritez!

— Non, le bonheur n'est pas pour moi, mais pour vous! osa-t-elle me répondre.

— Je ne vous comprends pas, fis-je d'un air inquiet.

— Allons donc! vous ne seriez pas alors de la police! Vous savez bien que votre Thiers n'en a pas pour six mois dans le ventre; vous savez bien que vous jouissez de votre reste, et que l'autre que vous avez trahi, que vous vous êtes refusé de servir quand je vous apportais son pardon, est sur le point de revenir en France.

— Qui, l'autre?

— Notre seul souverain possible, notre empereur! Vous pensez bien que si vous m'arrêtiez aujourd'hui, pour me punir de servir à ma manière Napoléon III jusque dans le camp prussien, vous savez bien que cette arrestation-là me serait comptée contre vous, à l'heure de la justice!

— Madame, lui dis-je en essayant de sourire, permettez-moi de ne pas partager votre confiance. En attendant l'heure de la justice, comme vous l'appelez, et que j'appelerais, moi, l'heure des repré-

sailles, obligez-moi à ne répondre que sur l'objet qui m'amène.

— Monsieur, me dit-elle d'un air piqué, je n'ai rien autre chose à dire que ce que j'ai écrit au parquet.

— Pardon, lui répondis-je avec sarcasme, si cet homme s'est tué parce qu'il n'a pu vous rendre les papiers qui prouvent que vous avez trahi la France, ces papiers n'existent pas moins pour vous condamner tant que nous resterons sous le régime républicain.

— Vous pouvez avoir raison, monsieur Claude, me dit-elle en sortant de son corsage un paquet de lettres qu'elle déchira en mille morceaux, mais ces papiers les voilà, et ils n'existent plus maintenant.

Elle se leva, alla à la fenêtre après laquelle l'Italien s'était pendu; puis elle fit voler dans l'espace les mille morceaux de ces compromettants papiers.

— Maintenant, monsieur le chef de la sûreté, fit-elle en revenant avec moi s'asseoir sur le canapé, je puis vous compléter les renseignements que vous êtes venu chercher ici. Sachez qu'après avoir aperçu, la première, le cadavre de cet homme qui venait de se pendre chez moi, par désespoir et pour me compromettre encore, je me suis mise immédiatement en règle avec la justice. Puisque cet homme était venu pour me menacer, dès que je ne voulais pas acheter des secrets que j'avais eu la sottise de lui révéler, c'était donc parce que ces papiers, en cas d'une acceptation immédiate de ma part, étaient

déjà sur lui? Il venait pour conclure une affaire, donc il devait posséder sur lui l'objet de son marché. En le fouillant, avant de faire parvenir ici qui que ce soit, je pus me convaincre que je ne m'étais pas trompée. Avant de dénoncer ce cadavre, de le faire connaître à mes gens, j'eus la précaution de fouiller dans ses poches pour ravoir ces papiers auxquels il attachait tant de prix. Et vous le voyez, sa mort me les a livrés gratis. Mort ou vivant, cet homme ne peut rien contre moi. Et vous, à qui j'ai dit la vérité, vous n'avez plus, je pense, qu'à vous retirer, dès que vous savez tout ce que vous devez strictement, légalement connaître!

— C'est vrai, madame, lui répondis-je en me levant, et en désirant autant qu'elle abréger cet entretien avec une femme qui me rappelait tant d'horribles souvenirs, je n'ai plus qu'à rendre compte de mon entrevue avec vous à qui de droit, après la levée du cadavre.

— Ah pardon! me répondit-elle en se levant à son tour, et en allant à l'espagnolette. Attendez! prenez donc, dans votre intérêt, un bout de cette corde de pendu.

Elle tira le cordon d'embrasse qui, à la fenêtre, avait servi à la pendaison de l'Italien; elle m'en remit un morceau.

— Madame, lui répondis-je en regardant ce qu'elle me plaçait dans la main, que signifie cette plaisanterie?

— Je ne plaisante pas; car je suis très super-

stitieuse, et je crois au pouvoir de la corde de pendu.

— Eh bien! après?

— Eh bien! vous savez que la corde de pendu porte bonheur.

— Et c'est dans mon intérêt que vous l'offrez, vous mon ennemie?

— Oui, parce que, moi, je suis du moins une généreuse ennemie, parce que je sais que le temps est proche où vous aurez bien besoin d'un talisman.

— Madame, lui répondis-je en revenant au milieu de la chambre après m'être avancé une première fois près de la porte, veuillez vous expliquer, je ne comprends pas les énigmes! Si c'est une mystification, veuillez aussi m'en donner la clef.

— Allons donc, fit la sirène haussant les épaules, si vous ne me compreniez pas, vous ne voudriez pas d'explication. Vous n'êtes pas sans lire les journaux; vous n'êtes pas, vous un policier, sans connaître le grand mouvement de réaction qui s'opère en faveur de notre parti. Vous n'êtes pas sans ignorer que ce que je vous avais prédit, quand je voulais vous faire fuir de la prison de la Santé, va s'accomplir. Oui, avant un an l'empire reviendra! La Commune a donné le dernier coup à la République; elle a réduit à l'impuissance les hommes du 4 Septembre! Au prochain plébiscite, en dépit des services rendus par M. Thiers, c'est Napoléon III qui sortira de l'urne; vous le savez bien, vous qui tâtez le pouls à la population! Vous savez bien que tous les vo-

tes des campagnes sont acquis, par rancune contre les vainqueurs de la Commune. Il en est de même pour les votes de l'armée, qui se rallie de plus en plus à Napoléon III, pour le forcer à abdiquer au nom de son fils à sa majorité. Car si Sedan est le cheveu de l'empire, la défaite de la Commune est devenue, comme les massacres de Transnonnain, le cheveu de la République du 4 Septembre et de la République de Thiers! Mieux que moi, vous êtes placé pour connaître ce mouvement de réaction, que les impérialistes ne se gênent pas de signaler en le mettant à leur avoir et en le résumant ainsi dans leurs journaux : « L'empire reviendra bientôt. La première condition en France, et pour *bien reconnaître la monarchie*, c'est de s'appeler Bonaparte. »

— Madame, lui dis-je, prêt à revenir vers la porte, je ne lis jamais les journaux, car je ne suis qu'un modeste policier, au service de tous mes chefs, blancs, bleus ou tricolores...

— Oui, je le sais, me riposta-t-elle avec un sourire aigu, ils seraient rouges au besoin que vous les serviriez aussi bien; et je ne sais pourquoi vous avez refusé de reprendre du service sous la Commune.

— Probablement, madame, repris-je exaspéré, parce que vous la serviez avec votre ami Rigault, comme vous avez servi l'empire, en vendant à l'étranger les secrets de la France, ce qui me vaut le désagrément qui m'a forcé à vous rendre la visite que vous me fîtes la dernière fois à la préfecture.

— Toujours aimable! me riposta-t-elle en se pinçant les lèvres. Mais vous m'avez habituée depuis longtemps à vos amabilités comme à vos humiliations! Moi, au contraire, je suis bonne fille, et je ne vous en veux pas.

— Pourtant, madame, lui répliquai-je d'un air aigre-doux, je vous ai porté le dernier coup lorsque je vous ai frappée naguère, si je ne me trompe, dans votre seule affection.

— Oui, en effet, dans mon affection maternelle! Mais ma sœur, qui est aussi une femme adroite, m'a presque rendu mon enfant. Car ma sœur n'est pas comme vous, tout d'une pièce! A mesure que mon parti reprenait le dessus, elle se rapprochait de moi. Quoiqu'elle se soit mariée depuis peu, elle une républicaine socialiste, avec un sectaire qui, si nous succombons, deviendra ministre peut-être, sous la République *rouge*, elle ne dédaigne plus mon amitié, au contraire. Dernièrement, le gage que je mis moi-même à notre réconciliation a été la promesse formelle qu'elle me rendrait mon enfant! Or ma sœur, une républicaine qui fraye avec tous les partis vaincus, peut devenir avec moi, contre vous, une ennemie terrible! Sous l'empire, vous n'aviez qu'un ennemi, Raoul Rigault, aujourd'hui vous avez deux spectres à redbuter : l'empire, que vous avez déserté, et la Commune, qui, comme l'empire, peut renaître de ses cendres! Comprenez-vous, monsieur Claude, pourquoi vous avez tant besoin de cette corde de pendu? M. Thiers n'est plus un pont assez solide pour vous aider à passer par-dessus toutes vos palinodies! Et, n'en doutez pas, c'est une af-

faire de temps, vous êtes perdu avec votre protecteur ! Avant peu, si vous tenez à votre peau, si vous voulez de nouveau la sauver, je vous conseille de ne pas perdre la corde de mon pendu. N'oubliez pas que sa corde porte bonheur ! et aujourd'hui que vous êtes menacé de tous les côtés, parce que vous êtes un entêté, parce que vous n'avez jamais voulu m'écouter, plus que jamais vous avez besoin de ce talisman.

— Parce que, madame, lui répondis-je en la saluant, je n'ai fait qu'exécuter mon devoir ! et c'est tant pis si les circonstances sont en désaccord avec ma conscience !

— Votre conscience, fit-elle en me reconduisant, vous me faites mal ! Mais, si vous aviez eu une conscience, vous ne vous seriez jamais fait le serviteur de M. Thiers ! Dites donc que vous n'avez écouté que les leçons hypocrites dictées par votre parti.

— Madame, fis-je en la saluant, je ne suis pas un politique moi, je suis un chef de la sûreté. Je ne vous comprends pas encore.

Et je partis !

Mais en partant, ô faiblesse humaine ! je tâtai avec force dans ma main, au fond de ma poche, la corde de ce pendu.

Encore une fois j'étais placé, comme sous la fin de l'empire, dans une situation double. Les dangers étaient plus grands pour moi en 1873, car j'avais alors contre moi non seulement ceux qui

m'avaient visé au fond de ma prison, mais le
versaires de ces mêmes ennemis!

Il en coûte d'écouter les cris de sa conscien
une époque comme la nôtre, où tout est obli
jusqu'à l'honneur!

CHAPITRE XIX

DEUX COUPS DE FEU PROVOQUÉS PAR UN NOYÉ

Vers la fin de l'année où se passèrent les précédents événements que je viens de raconter, la Seine montait toujours.

La crue devenait si forte que les meules de la manutention militaire du quai de Billy étaient arrêtées. Du pont Picard au pont National, les quais de la gare étaient submergés. A Bercy, des familles entières furent surprises, comme à Alfort, dans leur sommeil, par la subite et terrifiante irruption des eaux.

Tous mes agents avaient changé, par l'inondation, leur service de terre en service maritime. Ils allaient, par brigades et en bateau, de rue en rue, comme dans les lagunes de Venise. La nuit, on les voyait, munis de torches, sortir des fenêtres des gens éplorés ou affolés. Ils les déposaient dans des barques

ou les disputaient à leurs habitations, toutes prêtes à s'engloutir ou à s'effondrer.

Depuis Alfort jusqu'à la Grenouillère, l'œil n'embrassait qu'une immense nappe d'eau. La capitale montrait de partout les débris de sa nef submergée. On ne voyait plus que des clochers, des extrémités de monuments et de toits plus ou moins intacts.

L'eau menaçait de déborder des ponts formant par leurs parapets autant de cordeaux jetés sur ce vaste jeu d'échiquier uni comme un miroir mouvant.

C'était sinistre, solennellement terrible. Un homme cependant qui, à cette époque, était heureux comme un poisson dans l'eau, c'était Requin.

Sa nature de squale faisait merveille au milieu de ce sinistre, répondant si bien à ses instincts d'amphibie carnassier.

Il n'était pas de jour, pas de nuit que, secondé par ses amis Bagasse et la Fouine, Requin ne repêchât des gens prêts à se noyer ou qu'il ne découvrit des cadavres que l'inondation faisait sortir du fond des eaux.

Un jour, il trouva, au canal Saint-Martin, un cadavre qui fut reconnu pour être celui d'un cocher, demeurant rue d'Allemagne; un autre jour, c'était un corps de femme, pouvant accuser une quarantaine d'années et qu'il repêchait quai Jemmapes. Ces deux corps, transportés à la Morgue, furent reconnus par leurs voisins et leurs parents. Quant à leurs meurtriers, ils restèrent introuvables.

Une autre fois, Requin, assisté de Bagasse et de la Fouine, retira du quai d'Orsay un homme d'en-

viron cinquante ans. Il avait la bouche bâillonnée, les deux jambes repliées et fortement liées ensemble par des courroies; les mains étaient également garrottées et repliées derrière le dos.

La découverte de ce cadavre, qui paraissait avoir séjourné dans l'eau depuis plusieurs semaines, donna lieu à une minutieuse enquête. A la suite des constatations légales et scientifiques, il fut prouvé que cet homme avait été l'objet d'un crime épouvantable; le cadavre fut transporté à la Morgue. Dans l'intérêt de la justice, une photographie fut exposée dans la salle publique, elle représentait le malheureux tel qu'il avait été trouvé dans la Seine, bâillonné et ligoté.

Mais les précautions de la magistrature furent inutiles; personne ne reconnut la victime; les assassins auraient joui longtemps de l'impunité si un autre crime n'était venu quelques mois après les dénoncer à la vindicte publique.

Vers la fin de la même année, dans un de nos départements de l'Ouest, un homme gisait inanimé à la lisière d'un bois, dans un endroit désigné sous le nom du *carrefour du poirier de Judas*.

Lorsque des gens du village avoisinant la ferme de Breil s'approchèrent de l'homme étendu au pied d'un des arbres de ce carrefour, quel ne fut pas leur effroi de voir un cadavre couché la face contre terre! Il avait à la tête, près de la tempe droite, deux plaies béantes d'où s'était écoulée une large mare de sang.

Il était tellement défiguré qu'il était impossible de le reconnaître; seulement il fut constaté par un

vétérinaire de l'endroit que la mort de la victime remontait à plusieurs heures.

Le bruit de la terrible nouvelle se répandit jusqu'à la ferme de Breil. La femme de ce fermier, alors absent, se rendit sur le lieu du sinistre; elle dit à ceux qui l'entouraient :

— Comment, imbéciles! vous ne le reconnaissez pas? C'est mon homme! Il se sera tué par accident, il aimait trop la chasse!

Cette reconnaissance, faite avec autant de cynisme par la femme du fermier, mit le comble à l'indignation.

On savait depuis longtemps que la jeune fermière de Breil détestait son mari, qu'elle lui préférait un domestique, nommé Patouron, dont les antécédents étaient aussi peu honorables que sa conduite à la ferme.

Le fermier de Breil, au contraire, était la loyauté, la bonté mêmes; il fallut qu'il fût marié avec une femme aux mœurs aussi dépravées que l'étaient celles de son épouse pour qu'elle lui préférât un scélérat de l'espèce de ce Patouron.

Depuis le premier mois que ce domestique avait été engagé par le fermier, le mari, la femme et l'amant demeuraient tous trois ensemble dans le principal corps de bâtiment. Cela durait depuis quatre ans.

Comme les maris seront toujours les gens les moins clairvoyants du monde, la femme du fermier lui avait fait aisément comprendre que son domestique ne pouvait plus les quitter.

Sa femme s'était chargée de persuader à ce mo-

dèle des époux que Patouron lui était indispensable. Il lui était en effet, bien plus indispensable, ce second mari, que le premier.

Ce Patouron en avait pris tout l'emploi; il s'en acquittait mieux que le titulaire. Aussi le mari légal avait-il fini par gêner nos deux amants, qui pourtant ne se gênaient guère.

Le mari était si confiant qu'il prenait cependant encore pour lui les prévenances intéressées de son domestique de *confiance*, n'agissant jamais que sur les ordres de sa maîtresse.

Pour Patouron, sa maîtresse était bien nommée! Si la fermière de Breil était l'épouse, pour la forme, du fermier, elle était bien plus en réalité et l'épouse et la maîtresse de ce domestique adoré.

La belle fermière, dans tout l'éclat de la jeunesse, dans toute la force de la passion, se gênait si peu que tout le monde, excepté le mari, connaissait ces relations coupables entre la fermière et son serviteur.

Aussi, lorsque le frère du mari vint passer quelques jours à la ferme, il ne tarda pas à découvrir l'adultère qui s'était glissé dans ce ménage... à trois.

Il fut outré de la confiance de son frère pour sa femme. Comme il savait que, dans ces sortes de choses, il faut mettre très discrètement le doigt entre l'arbre et l'écorce, il fit part d'abord de ses soupçons à sa belle-sœur.

Il lui dit en forme de menace :

— Si vous ne rompez pas vos liaisons avec votre domestique, j'avertirai mon frère, pour l'honneur de ma famille. Je pars, je ne veux pas être témoin

plus longtemps de ce scandale ; si à Gentilly, où je demeure, je n'ai pas une lettre de vous qui m'annonce de Breil le départ de votre amant, c'est moi qui le ferai chasser par une lettre que j'écrirai à mon frère sur tout ce que j'ai vu ici. Vous êtes avertie ! tenez-vous le pour dit !

Le frère partit.

C'était un homme d'énergie. Sa force de caractère était aussi accentuée que la faiblesse d'esprit de l'époux bénin de la belle et passionnée fermière.

La femme, furieuse, qui ne voulait à aucun prix cesser d'aimer ni de voir son amant, alla tout lui raconter.

Celui-ci, qui avait intérêt à remplacer, de nom comme de fait, son patron, dit à son amante :

— Je connais votre beau-frère ! il fera ce qu'il dit ! Puisque nous sommes aussi décidés à ne plus jamais nous quitter, il s'agit, avant de nous débarrasser de ton époux, de faire disparaître celui qui est encore plus gênant que lui, ton beau-frère ; ce dernier nous menace de Gentilly, allons-y le trouver.

Ce qui fut dit fut fait.

Il fut aisé pour les deux amants de trouver un prétexte plausible auprès du confiant époux, afin de rattraper le beau-frère.

A peine ce dernier était-il de retour à Gentilly qu'il reçut la visite de la fermière et de son amant.

Ce dernier lui avouait cyniquement, du consentement de sa maîtresse, la passion qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre ! Et Patouron lui enjoignait en son nom, au nom de sa belle-sœur, de garder

un secret qui, révélé par lui, devait lui coûter la vie.

Le frère du fermier, indigné de l'audace, du cynisme des coupables, leur répondit que, « en présence de tant de corruption, il était de son devoir de tout dénoncer à son frère, pour qu'il se débarrassât de deux misérables comme eux ! »

Il n'avait pas achevé ces paroles, que la femme et l'amant se jetaient sur lui à l'improviste.

L'amant le frappait au cœur, la femme, qui avait pris la précaution de se munir d'une grosse corde, le liait aux pieds, aux mains et le bâillonnait pendant que son amant l'achevait à coups de poignard.

L'endroit et la maison habités par le frère du fermier étaient déserts.

L'assassinat de la victime, le ligottement du cadavre eurent lieu sans qu'aucun bruit transpirât du dehors !

Une fois l'homme assassiné, l'amant et sa maîtresse profitaient de la nuit pour jeter le cadavre dans la petite rivière de la Bièvre.

Le lendemain matin, les deux criminels reprenaient le chemin de la ferme de Breil, bien certains que le beau-frère ne parlerait plus !

C'était donc son cadavre qu'on retrouvait plusieurs semaines après, lorsque l'inondation l'avait fait sortir des eaux stagnantes de la Bièvre pour le porter et le faire échouer par les flots houleux de la Seine et jusqu'au quai d'Orsay !

Pour les deux amants, qui ne pouvaient plus vivre l'un sans l'autre, le premier forfait n'était qu'un premier et terrible début.

Une fois revenu à la ferme, Patouron, qui ne possède la fermière que pour devenir fermier à son tour, n'hésite pas, après avoir poignardé et noyé le frère de son maître, à empoisonner à son tour ce dernier.

C'était au mois de juillet, par une chaleur excessive; Patouron, qui est plein d'égards en apparence pour le mari de sa maîtresse, lui offre un verre de citronnade; il a eu le soin d'y dissoudre le phosphore d'un paquet d'allumettes et d'y ajouter deux insectes venimeux dits *mourons*.

Mais le fermier a la santé robuste, il boit le poison sans en ressentir les effets, sans même s'être plaint d'en avoir été malade.

Patouron en est étonné, sa maîtresse stupéfaite. Il faut recommencer!

Comme le mari s'inquiète de ne plus avoir des nouvelles de son frère, comme sa disparition à Gentilly peut donner lieu à des commentaires qui peuvent être éclaircis par le frère encore vivant, il faut qu'il meure; et par cette double raison, il faut qu'il disparaisse au plus vite.

De concert avec sa femme, Patouron propose une partie de chasse à son maître, chasse à l'affût, au *carrefour du Poirier de Judas*.

Il faut avouer que le nom de ce carrefour est bien trouvé par les acteurs qui vont y figurer.

C'est Patouron qui, toujours aux petits soins pour son maître, se propose de lui bourrer son fusil! Il le bourre de façon à le faire éclater, pour qu'il puisse déjà se tuer lui-même.

Une fois amené à l'affût par son serviteur, le fer-

mier tire sans se tuer, comme il a bu sans s'empoisonner la citronnade versée par son meurtrier.

Patouron ne se sent pas de rage.

Cette fois il se servira lui-même

Placé également à l'affût au carrefour du Poirier de Judas, il épaule son fusil; il vise non pas un gibier, mais son maître.

Il l'atteint à l'oreille!

Mais il ne le tue pas.

Alors il n'a plus à hésiter; il s'avance contre son rival dont la vie est si dure à arracher; voici à ce sujet ce qu'il dit à l'audience:

— Comme il avait l'air de souffrir, de beaucoup souffrir après le premier coup que je lui avais donné, j'ai cru lui rendre service en lui en donnant *un second à bout portant.*

En effet, le misérable Patouron, bien digne du nom donné au carrefour où il a amené son maître pour l'immoler, n'hésite pas à l'achever dès qu'il n'a pu le faire tuer ni le tuer du premier coup!

Il lui loge dans la tête la seconde décharge qui le défigure, au point que sa face n'est plus qu'une plaie horrible qui le rend méconnaissable.

C'est cette odieuse femme qui a conduit le bras du meurtrier, c'est cette meurtrière qui ose venir à son tour sur le théâtre de son crime pour reconnaître la victime et s'écrier avec forfanterie :

— *C'est mon homme!*

Lorsque la justice informe, on reconnaît que le fusil de l'assassin a été bourré avec les feuillets d'un livre d'école : le *Petit Jean*, ce livre est trouvé dans un coffre fermé et serré à clef par Patouron.

Du reste, lorsqu'il paraît en cour d'assises, l'amant de la belle fermière reste dans son rôle, il dit aux juges :

— Je ne me repens pas de ce que j'ai fait; si le fermier de Breil était encore à tuer, je le tuerais encore.

Patouron est connu par la violence de son caractère.

En 1870, il a été condamné à trois mois d'emprisonnement, avant d'être accusé d'un double meurtre et ses victimes ont eu le très grand malheur d'être liées à une femme passionnée et criminelle, et à un homme plus criminel encore.

Quant à la maîtresse de Patouron, elle ne se montre pas à l'audience ce qu'elle a été, durant cet horrible drame qu'elle a pourtant conduit du premier jour où elle a noué son intrigue avec l'odieux rival de son mari.

Elle prétend qu'elle est innocente du crime de son époux, innocente du meurtre de son beau-frère.

Elle défie quiconque de lui dire qu'elle a fait le voyage de Breil à Gentilly pour jeter avec son amant le corps de son beau-frère dans la Bièvre; quant à la mort de son mari tué à bout portant par son amant, elle ajoute :

— C'est au contraire Patouron qui m'a menacée de me tuer, si j'avouais qu'il avait tué pour moi mon mari.

Patouron s'accuse, pendant que sa maîtresse se décharge en le chargeant encore.

Il est constant que la maîtresse et l'amant jouent

là un rôle différent, dont n'est pas dupe la justice.

Pour les confondre tous les deux, le président précipite les débats ; il dit à la femme :

— Vous avez été la maîtresse de Patouron, dès les premiers mois qu'il est entré à votre service. Cette liaison a duré quatre ans. Vous avez voulu la cimenter par le sang lorsque, en dépit de la faiblesse de votre époux, elle était sur le point de se briser ! Un homme de cœur, comme votre beau-frère, s'est élevé contre vous et contre votre amant pour protéger et défendre votre époux, alors vous vous êtes montrés avec Patouron tels que vous êtes : deux assassins. Au lieu d'une victime, vous en avez voulu deux. C'est le noyé qui a provoqué le coup de feu qui a tué son frère. Vous êtes unis par le meurtre comme par l'adultère ! femme Briel, ne le niez pas, vous avez été la maîtresse de Patouron.

— Je ne le nie plus ! exclama la fermière, revenue à la franchise.

— Et avez-vous dit, ajoute le président, que si Breil mourait, vous l'épouseriez ?

— C'est faux ! se reprend-elle en revenant à son hypocrisie.

— C'est bien, termine le président en se tournant vers Patouron, moins dissimulé, la cause est entendue. Votre maîtresse vous a conseillé les crimes et vous les avez exécutés.

A la suite de l'audience, le tribunal rend son verdict. La fermière est condamnée aux travaux forcés à perpétuité, son domestique, à la peine de mort.

Ces deux monstres, qui ont laissé deux cadavres derrière eux, sont pourtant à la fleur de l'âge. L'inspiratrice de ce double forfait n'a que vingt-deux ans; Patouron compte vingt-trois ans à peine. Tant de scélératesses pouvaient-elles entrer dans l'âme de ces deux amoureux, unis par la passion, mais unis plus encore par le crime?

CHAPITRE XX

UN MOYEN RADICAL DE PAYER SES DETTES

Un jour, dans la rue de Rivoli, vers une heure, deux coups de feu retentissaient ; ils mettaient en émoi tous les gens du quartier, car ils s'étaient fait entendre dans l'endroit le plus central de Paris, où le monde élégant finit, où le monde des affaires commence.

Cette double détonation presque spontanée, aussi terrifiante qu'insolite, dans un centre où l'on est plus accoutumé au brouhaha commercial qu'à ce bruit menaçant, frappa tout le monde de stupeur.

En un clin d'œil, les portes furent garnies de voisins ; ils s'élancèrent vers la maison où s'était produite cette inexplicable et double explosion.

On vit sortir de la porte cochère un jeune garçon, les traits altérés par l'épouvante ; il alla se heurter contre deux gardiens de la paix,

accourus à l'endroit d'où étaient partis les deux coups de feu.

Sur quelques mots prononcés avec terreur par cet enfant, les gardiens s'empressèrent de se placer en sentinelle contre la porte d'où le sinistre venait de leur être signalé.

Pendant que l'on allait quérir le commissaire, ces gardiens contenaient la foule massée contre la maison, prête à la forcer pour connaître le drame qui venait de se passer.

Voici ce que l'on constatait dans une pièce-bureau du deuxième étage d'où était partie cette double détonation.

Deux hommes étaient étendus ou couchés, l'un sur la table, l'autre sur le parquet ; ils étaient inanimés ; ils avaient la figure méconnaissable par le sang qui coulait de leurs blessures.

L'enfant, sur les indications des gardiens de la paix, venait de faire entrer chez son patron un inspecteur, pour constater chez le commissaire ce qui s'était passé dans le bureau.

Et voici ce que dit cet inspecteur et ce qu'il apprit du jeune garçon.

L'homme qui avait la tête fracassée, la face et le front presque enlevés par un premier coup de revolver, et dont la poitrine était restée courbée sur la table-bureau, c'était M. Ludovic C***, un agent d'affaires, âgé d'environ quarante-cinq ans ; il était très connu dans le quartier, et jouissait d'une réputation relativement honnête... quoique agent d'affaires.

Le second individu, étendu sur le parquet, et qui devait avoir tenu le revolver dont le premier coup avait frappé M. C***, était le client de l'homme qu'il venait de tuer.

L'attitude de ces individus suffisait sans qu'il eût besoin du témoignage du jeune témoin de ce meurtre, pour reconnaître de quel côté avait été l'assassin.

Indubitablement c'était l'homme qui était étendu sur le parquet.

A peu de distance de sa main, on retrouva, en effet, le revolver qui, avant de l'atteindre, avait dû frapper l'agent d'affaires.

Le premier coup avait été pour la victime, le second pour le meurtrier.

La mort imprégnée sur leurs traits n'avait pas eu le temps d'effacer les impressions qui avaient animé ces hommes une heure auparavant.

Celui qui était couché par terre, malgré la blessure qu'il s'était faite aussi à la tête, avait les traits décomposés par le désespoir et la colère; celui dont le corps était resté contre son bureau avait une attitude ne trahissant, au milieu des nombreux papiers qui l'entouraient, aucune émotion violente.

Il était évident que M. C*** remplissait encore son mandat contre cet exécuté, au nom d'une personne tierce; et M. V***, exaspéré des rigueurs de cet homme d'affaires, après une chaude discussion, avait voulu en finir avec M. C*** par les armes, ne pouvant pas en finir avec lui par les chiffres.

Du reste, ce fut ce que le jeune clerc apprit à l'inspecteur en lui montrant les deux corps inanimés.

Lorsque la première constatation fut faite, l'inspecteur, suivi du clerc de l'homme d'affaires, se rendit immédiatement chez le commissaire.

L'officier civil arriva sur les lieux, voici ce qu'il écrivit au parquet en appelant l'attention de la magistrature sur ce double meurtre qui mettait en émoi tout le quartier :

« Vers deux heures de l'après-midi, écrit-il, je me suis rendu, avec mon secrétaire et l'inspecteur J***, au domicile de Ludovic C***. Nous avons trouvé dans son cabinet deux hommes ne paraissant donner aucun signe de vie. L'un, M. C***, a la joue et le front labourés par une balle qui est venue se loger dans le crâne. La mort a dû être instantanée. L'autre, M. V***, marchand de vins, a une égale blessure qui, quoique moins grave, parce qu'elle lui a rasé la tempe, ne paraît pas moins mortelle. Il est évident, par la position de M. C***, comme par la position de M. V***, tant morale que physique, que le premier a été l'agresseur, le second le meurtrier.

On a retrouvé sur le bureau de la victime des créances dues à l'insolvabilité du meurtrier. Il est prouvé que c'est à la suite d'une vive discussion, entre le débiteur et celui qui représentait ses créanciers, que l'un, dans un mouvement de colère, a frappé l'autre, et que le premier s'est fait ensuite justice.

Sans anticiper sur les appréciations de M. le juge d'instruction, il est de notre devoir de signaler un fait qui certifie de la part du meurtrier que son mouvement homicide n'est pas un mouvement irré-

fléchi, car on a retrouvé à côté de lui un pistolet lui appartenant et qu'il avait emporté de chez lui pour commettre cet attentat.

Du reste, le clerc présent à la discussion de MM. C*** et V***, nous affirme que son patron n'avait aucune arme en sa possession; et d'après son dire, lorsque la discussion a été close entre M. C*** et le M. V***, ce dernier a tiré son revolver de sa poche et l'a frappé à bout portant.

Voici comment aurait eu lieu la fin de cette scène, toujours d'après le dire du clerc accouru au moment du meurtre :

— Ainsi aurait dit M. C*** à V***, vous ne voulez pas payer ?

— Non, aurait répondu V***. parce que je ne le puis pas! parce que, par votre faute, vous avez fait tant de frais au compte des parties intéressées, que je me vois dans la nécessité de faire failite.

— Cela ne me regarde pas, aurait répondu C***, tant pis pour vous, vous serez *vendu!*

A ces mots, M. V***, toujours d'après le dire du jeune clerc, aurait tiré un revolver de sa poche.

Sans prononcer un mot, au moment où C*** écrivait quelques lignes au bas des créances de V***, celui-ci aurait ajusté l'homme d'affaires et l'aurait tué.

Puis, avant que le jeune clerc, épouvanté, fût arrivé jusqu'au meurtrier, celui-ci aurait tourné contre ui le revolver qui venait de faire un premier cadavre; à son tour, il se brûlait la cervelle.

Il tombait affaissé sur le parquet, tandis que sa victime, ne donnait plus signe de vie. »

Telle était la première déposition émanée du commissaire de police, à la suite de sa perquisition faite au domicile de la victime.

Dès que cette déposition fut mise entre mes mains, je complétai cette enquête.

Avant de me rendre au cabinet d'affaires du sieur C*** où devaient se trouver, sans aucun doute les deux cadavres, je me dirigeai au domicile de V***, marchand de vins.

Il demeurait aux environs des Halles; j'appris à sa famille le malheur qui venait d'arriver à M. V***, provoquant la mort de celui qui l'avait menacé de la faillite, et comment il avait préféré la mort à la ruine, car V*** avait voulu se venger sur l'homme qu'il considérait, à tort ou à raison, moins comme le mandataire que comme le promoteur de sa prochaine faillite!

Je trouvai une famille au désespoir! Je jugeai que ce terrible accident, qui venait la frapper, était moins causé par le désordre de son chef que par la fatalité!

Un peu moins de rigueur de la part de l'homme d'affaires, un peu moins de vivacité chez le marchand de vin endetté, eussent arrêté cet horrible événement qui, maintenant, plongeait deux familles dans le deuil et dans les larmes.

Que de crimes, que de suicides sont, en effet, provoqués par des crises commerciales dont vivent trop grassement les agents d'affaires? Cette plaie ne fait que s'envenimer depuis que l'ambition est venue tourner la tête à de pauvres diables qui cherchent la fortune plutôt dans le crédit que dans le travail.

' en était un vivant exemple.
nme rangé, très probe, mais d'une imagination
, il avait compté sur les ressources de son es-
our subvenir à ses besoins et surtout aux
s dévorants de sa famille.
forçant ses échéances plus fortes que le pro-
e ses recettes, son passif avait fini par dé-
r son actif!
'était jeté dans les bras des agents d'affaires
en lui promettant de plaider sa cause auprès
s créditeurs, avaient au contraire rendu ces
ers plus exigeants pour profiter eux-mêmes
uvais état de ses affaires et pour en retirer
s grosses épaves.
tait encore le cas de V*** vis-à-vis de C***, son
e d'affaires. Lorsque le malheureux se vit tout
p ruiné! lorsqu'il apprit sa ruine par celui qui
it pris ses intérêts que pour mieux préci-
son désastre et en jouir, il s'était pris de

ès lui avoir reproché ses manèges usuraires
avaient livré pieds et poings liés à ses créan-
il n'avait pas hésité, devant la faillite qui le
norait, et plongeait sa famille dans la misère,
d'un coup de revolver celui qui le tuait mora-
rt et civilement!
plan était tracé dès sa sortie de chez lui; car
rendant chez l'homme d'affaires, V*** s'était
d'un revolver.
meurtrier, s'il existait encore, n'aurait donc
voquer, devant les tribunaux, le bénéfice des
stances atténuantes!

Il faut avouer, cependant, que l'homme d'affaires, tué par ce débiteur irascible et récalcitrant, achetait bien cher son moyen trop radical de réclamer ses créances !

Hélas! l'histoire lamentable et terrible de ce malheureux créancier, placé en face de son débiteur est plus commune qu'on ne le pense.

Que de suicides sont causés par le mal dont était aussi dévoré l'assassin de l'agent d'affaires C***?

Que de drames pareils restent ignorés ou qui se passent de la même façon dans le monde commercial?

Les cadavres de la Seine et de la Morgue, les suicides à domicile, ceux qui se perpétrent au faite des monuments publics, sont pris la plupart dans le contingent des faillis, dont les pages de journaux sont pleines !

Que de morts sont causées par les arrêts du tribunal de commerce !

Que de crimes sont dus aux rigueurs des juges consulaires et des auxiliaires parasites qui vivent des produits de leurs arrêts !

Telle était la clef du mystère du double meurtre de la rue de Rivoli.

En continuant mon enquête sur ce double meurtre, son mystère ne me fut pas dévoilé du premier coup, je n'en étais encore qu'au début.

Lorsque viendra la fin du drame qui dénoua enfin l'intrigue embrouillée de l'affaire Brazès, je reviendrai aussi sur l'histoire du double meurtre de la rue de Rivoli et sur sa conclusion.

CHAPITRE XXI

LES DEUX COUCHANTS

Un homme bien plus inquiet que moi, depuis que les vainqueurs de la Commune étaient exposés aux rancunes de leurs violents adversaires, c'était le nouveau chef de l'Etat, c'était M. Thiers.

La réaction ne lui pardonnait pas d'avoir repoussé la royauté, ses ennemis lui pardonnaient moins encore de faire de la République une mosaïque composée d'éléments contraires à la démocratie !

Comme moi, il restait à peu près seul, au nom du bon sens, à savourer des lauriers dont le parfum ne lui dissimulait pas le poison.

Il avait constamment un œil sur Genève, où se tenaient les chefs de la Commune parvenus à se soustraire aux arrêts de Versailles ; il avait un autre œil du côté de la Manche, où se grossissait l'état-major de Napoléon III qui n'avait pas abdiqué,

malgré la déchéance prononcée par Jules Favre.

Alors je suivais avec inquiétude les agissements de la police du chef d'Etat, dont les nombreux agents surveillaient, de Chilehurst à Genève, les mouvements bonapartistes et fédéralistes contre le *libérateur du territoire*.

M. Thiers, qui n'avait que des complices et pas d'amis, s'isolait de plus en plus dans sa grandeur.

Ce fils de la Révolution n'avait pas de plus cruelle ennemie que la Révolution elle-même, dont les adeptes n'étaient plus dans son camp.

S'il penchait à gauche, il était menacé d'être dévoré par elle; s'il penchait à droite, il était sûr d'être escamoté !

La France ne le tenait en équilibre que par la reconnaissance qu'elle devait à ce serviteur bourgeois, dont les services rendus n'étaient plus aussi appréciables, depuis qu'ils avaient été..... rendus !...

M. Thiers, le dernier parlementaire de la monarchie de Juillet, était comme le disaient ses adversaires de la Chambre, dans la position d'une servante qui, exaspérée de l'ingratitude de ses maîtres, est sur le point de leur rendre son tablier.

Ce n'était pas de bonne volonté que M. Thiers, depuis la guerre contre Paris, avait été obligé de céder le commandement de *son* armée au maréchal de Mac-Mahon, son futur remplaçant ! Ce n'était pas de sa propre autorité qu'il voyait revenir à la Chambre, des députés qui avaient essayé de réconcilier la Commune vaincue avec ce qu'on appelait le pouvoir légal

Encore une fois, le jeu de bascule politique recommençait entre la droite et la gauche; M. Thiers, avec le centre gauche, reprenait son vieux jeu où, toute sa vie, il eut le rôle de Bertrand.

Alors M. Thiers, très défiant de sa nature, voyait partout des fantômes, de Genève à Chislehurst.

De son côté, l'ancien prisonnier de Wilhelmshœhe constatait avec satisfaction, ainsi que le comité internationaliste, les progrès de l'opposition.

L'ex-empereur travaillait de plus en plus ses nombreux adeptes qui, depuis Sedan, ne cessaient de songer à avoir leur revanche sur le 4 Septembre :

« La droite, écrivait alors l'auguste exilé, se croit assez forte pour opposer une barrière solide aux envahissements de la démagogie. Le nom de Mac-Mahon est un symbole d'ordre; mais n'a-t-on pas vu trop souvent, *malgré l'armée et les honnêtes gens*, ce que peut, dans le désordre, *l'armée des révolutionnaires*. Que M. Thiers reste donc *encore* dans ses attributions de chef de l'État, tant qu'il pourra travailler avec succès à la réorganisation de la France, et préparer le pays au choix d'un *gouvernement définitif par le suffrage universel*. »

A cette époque, la province était travaillée par des circulaires bonapartistes. A Chislehurst, les officiers de Metz n'attendaient que le moment de passer la Manche; Bazaine se mettait en France à la disposition de la commission militaire, espérant bien que son jugement serait cassé par ses camarades du régiment en train de tramer avec l'exilé de Londres, une nouvelle entrée à Boulogne.

A la préfecture de police, mes chefs, qui étaient restés ceux de l'Empire, ne doutaient pas de ce mouvement bonapartiste de Chilehurst combiné avec le mouvement socialiste de Genève.

M. Thiers, au courant des intrigues qui se faisaient sentir jusque dans son entourage, était sur les dents.

Quoique j'eusse refusé la *sous-préfecture de police*, je recevais des ordres supérieurs qui m'enjoignaient, en dehors de la magistrature, de surveiller les sourdes menées qui partaient de la frontière et du détroit.

Malgré moi, je me trouvais dans la position de M. Lagrange, j'étais chargé de ses attributions qui répugnaient tant à mes principes et à mon caractère.

En un mot, par la position tendue du nouveau chef de l'Etat, la police politique était rétablie.

Non seulement les anciens espions que n'avait pas renvoyés le gouvernement du 4 Septembre, étaient conservés, mais on avait augmenté leur salaire, et on leur avait adjoint des auxiliaires.

Un nommé D***, chassé de Suisse parce qu'il était trop connu des réfugiés, un ancien agent de M. Lagrange, était revenu à la Préfecture pour devenir le secrétaire du préfet de police, avant d'être sous-préfet en province.

Durant la Commune, D***, sous un nom de guerre, avait si bien traqué les insurgés à travers le feu et l'incendie, qu'il avait été nommé, après avoir passé à la Préfecture de police, sous-préfet d'un département.

ait encore un sous-préfet à poigne.
s sa région, il conserva sa qualité d'espion,
pour mission de surveiller les provinces
s jusqu'en Suisse.
ous-préfet n'était, en réalité, que le chef des
s cosmopolites qu'il lançait à Genève pour
er les proscrits.
ommé D*** avait ordre de poster des agents
ute la frontière pour instruire le gouverne-
ur ce qui se passait dans les clubs genevois.
encore sous les yeux les ordres écrits de ce
réfet, chef d'espions, payé sur les fonds
:
e craignez pas, écrivait-il à ses inspecteurs
ève, de payer des dîners, des billets de théâ-
au besoin des *filles* aux proscrits ! Il faut à
rix perdre nos conspirateurs dans l'esprit de
ulation genevoise. »
espions se le tenaient pour dit. Les soldats de
isaient à Genève, au profit de leur maître et
uisant leur qualité, des bombances de toute
. Le plus souvent ils se disaient des commis
eurs envoyés de Paris. Au besoin, ils mon-
t des correspondances de leur prétendue mai-
t pour mieux entrer en relations avec les
is du chef de l'Etat, ils leur payaient de plan-
: repas et *le reste*.
me les appointements de ces agents provo-
s étaient loin de suffire à leurs dépenses, ils
ient des gratifications en raison des désor-
u'ils avaient ordre de perpétrer contre leurs

La France accablée d'impôts pour réparer les désastres de l'invasion, était pourtant encore assez riche pour payer sa police à l'étranger?

J'avais mission de recevoir de ce sous-préfet ses correspondances et celles que ses subordonnés lui envoyaient, afin de les remettre moi-même au chef de l'Etat, dont j'avais *toute la confiance*.

Dans l'une de ces correspondances, on disait que la femme d'un des espions de D*** faisait *d'excellents dîners en tête à tête avec lui* pour lui rendre compte des menées des internationalistes filés, et les acheter au besoin par son mari et son cher fils! »

En vérité, cette correspondance m'édifiait sur la moralité de cette étrange famille.

Quant à M. Thiers, qui était réduit pour son salut à reprendre les traditions policières de l'Empire, était-il mieux servi par les membres de son comité secret dont D*** était le chef, dont les nombreux subalternes s'appelaient pour moi comme pour la Préfecture, *Bois*, *Fer* ou *Cuivre*?

Pour s'en convaincre, il eût fallu que M. Thiers assistât avec le directeur D*** aux fins dîners que se donnaient entre eux ces limiers de la République.

« On parle beaucoup, se disaient-ils, tout en trinquant à Napoléon III, de remettre l'empereur sur le trône, cela pourrait bien arriver plus tôt que ne le pense M. Thiers. »

En vérité, c'était bien la peine pour le chef de l'État de dépenser tant d'argent pour être si mal servi.

M. Thiers se rendit compte de la fragilité du

terrain qui fuyait sous ses pieds, lorsque, au commencement du mois de janvier 1873, il apprit que l'ex empereur très décidé à reparaître en France, voulait en finir avec la maladie qui le minait depuis si longtemps, en raison *des devoirs que l'avenir pouvait lui imposer.*

Le chef de l'Etat, affolé sur le coup de cette nouvelle, s'empressa comme Louis XI de rassembler ses compères, d'aviser avec eux un moyen de déjouer la ligue ourdie par ses puissants adversaires. Son cabinet de Versailles devint une nouvelle chambre noire où se révélaient les moindres complots s'attaquant à sa suzeraineté. Il dîna avec les préfets du Nord et de la Manche qui, par leur situation, avaient l'oreille tendue du côté du détroit.

Enfin n'y tenant plus, pour mieux connaître l'attitude des bonapartistes de Chislehurst, il se prépara à faire le voyage de Calais.

Avant de partir, le chef de l'Etat, plus sûr de moi que de toute ma police, se décida à m'entretenir secrètement à Versailles, dans le but de me faire faire un voyage à Londres, intéressant à la fois son ambition et ma *sécurité*, m'écrivait-il dans un billet secret.

Naturellement, il m'y appelait pour m'interroger sur l'objet de ses inquiétudes, depuis que l'exilé de Chilehurst, coûte que coûte, voulait recommencer la mission *que la Providence lui imposait pour la quatrième fois.*

Lorsque je me trouvai face à face avec mon illustre protecteur, je lui trouvai les traits altérés. Sa parole était plus cassée, plus sifflante que d'ha-

bitude, il me dit en se croisant les bras, après avoir rajusté fébrilement ses lunettes sur le nez :

— Vous êtes exact, mon cher Claude !

— L'exactitude, lui répondis-je en l'observant et en scrutant le fond de sa pensée, est le devoir d'un policier.

—Vous savez la nouvelle ? m'interrogea-t-il brusquement, comme si la pensée qui l'obsédait ne demandait qu'à éclater de son cerveau et à s'échapper de ses lèvres.

— Oui, lui ripostai-je, pour ne pas lui laisser le temps de rester sur ses mortelles inquiétudes, oui, l'on dit que l'empereur consent à se faire l'opération de la pierre à Chilehurst, opération qu'il a toujours ajournée au palais des Tuileries, parce qu'il se prépare à monter à cheval pour être conduit par son état-major aux Tuileries.

— Et vous croyez cela possible, vous, après Sedan? exclama Thiers de sa voix la plus aiguë et en pirouettant sur les talons.

— Tout est possible, après la Commune ! lui répondis-je avec un soupir.

— Ah ! fit le chef de l'Etat en me regardant dans les yeux, voilà pourquoi je voulais rendre ce retour funeste impossible, en vous mettant à la tête de ma police, en créant, à côté de la police municipale, la direction de la police politique dont vous auriez été le chef. Mais vous ne l'avez pas voulu, entêté que vous êtes !

— Parce que, monsieur Thiers, lui dis-je avec dignité, j'ai trop vu de près les abus de cette police-là, sous l'Empire.

— Taisez-vous, taisez-vous ! s'écria-t-il en frappant du pied. Avec vos scrupules d'honnête homme, vous n'êtes qu'un *imbécile!*

A ces mots qui me cinglaient profondément, j'oubliai la distance qui séparait un policier comme moi de cet illustre homme d'Etat, et lui dis, comme si je n'avais pas devant les yeux l'homme qui, malgré ses erreurs, venait de racheter la France :

— Monsieur Thiers, voilà un mot qui me peine et qui me blesse. Si pour être un ami de son pays, tout en restant l'esclave de l'hiérarchie; si dans l'intérêt de l'administration. vous me retrouvez, malgré votre haute protection, malgré le bien que vous me portez, Claude comme devant, Claude le policier, Claude l'honnête homme, je consens à rester pour vous le plus grand des imbéciles !

M. Thiers lut sur mes traits contristés la peine qu'il m'avait causée par son épithète malsonnante.

Faisant une pirouette pour mieux opérer un revirement mental sur lui-même, il ajouta :

— Pardon, mon vieil ami, je croyais parler à un diplomate ! Vous me rappelez que je n'ai devant moi qu'un vieux camarade qui, il y a vingt ans, par affection me sauva des griffes de Maupas ! C'est parce que je me souviens de vos services rendus que je vous traite en camarade, que je vous reproche en terme familier la *sottise* que vous avez faite en n'acceptant pas autrefois la sous-direction de la police.

— Mais, monsieur Thiers, lui dis-je en souriant, vous ne vous souvenez donc pas de tout ce que vous me disiez, il y a vingt ans ?

— Non, quoi ?

— Qu'un employé de l'Etat doit toujours obéir à l'homme d'Etat qui le commande!

— Eh bien ?

— Eh bien, supposez que demain l'empereur rentre aux Tuileries, vous prenne votre place, vous n'auriez donc fait en moi un directeur de police que pour vous arrêter, pour vous prendre au collet et vous remettre encore une fois au cachot?

— C'est ma foi, vrai! exclama Thiers ouvrant la bouche d'un air étonné.

— Et aujourd'hui, je ne vous le cache pas, les amis de l'Empire le disent partout, M. Thiers est *brûlé!*

— Et je vous devine, s'écria ce petit grand homme, prenant en pitié ma pusillanimité, ma courte vue! vous vous dites : M. Thiers est à son couchant! Cette fois-ci, la nuit qui enveloppera son déclin ne sera plus une nuit de Décembre, et cette nuit-là n'aura plus de grands jours pour lui!

— Je ne dis pas cela !

— Non, vous le pensez !

— Hélas! répliquai-je à ce diplomate dont la finesse en eût remontré à tous les policiers de la terre, — permettez de vous répondre que je vous juge un peu, sauf le génie qui nous sépare, comme moi-même. En effet, la prison que j'ai subie sous la Commune m'a fermé tous les horizons, surtout à une heure comme la nôtre où l'horizon n'est plus doré que par notre couchant!

— Bah! bah!... fit Thiers, rajeuni par le clairon que je vais faire sonner à l'approche du danger,

vous verrez, mon bon Claude, vous verrez ! Il n'y a pas d'âge en politique ; si j'avais eu vos découragements, je n'aurais pas fait le tour de l'Europe pour sauver la France. A soixante-dix ans, en dépit de mes collègues qui m'excluaient de leur gouvernement, je n'aurais pas été leur sauveur, après être devenu le libérateur de la France.

— Tout le monde, repris-je, n'a pas comme vous le privilège de retarder les heures sur le cadran des années.

— Enfin, reprit M. Thiers piqué, parce qu'il n'aimait pas qu'on lui rappelât trop longtemps son âge; voulez-vous, oui ou non, me servir?

— Oui, me hâtai-je de lui répondre, si c'est uniquement pour vous servir.

— Très bien; je reconnais votre dévouement et je puis me fier à votre parole ; donc je puis compter sur vous. Alors, vous allez partir pour Chislehurst comme policier?

— Oui, mais sans mandat officiel ?

— Pourquoi ?

— Parce que là-bas, tous vos ennemis sont les miens.

— Vous les craignez donc?

— Non pour ma conscience, mais pour vous.

— Vous partirez, continua avec joie, vous partirez pour me rendre compte de tout ce qui se passera là-bas, au sujet du retour de Napoléon et de l'opération chirurgicale qu'il tente pour ce retour.

— Oui, mais à la condition que le rapport que je vous adresserai à ce sujet ne sortira pas de vos

mains. C'est l'ami que je sers, ce n'est plus le chef de l'Etat.

— Et cette fois l'ami se souviendra, me dit-il avec entrain.

— Pas en me faisant de nouveau chef de la police, au moins?

— Vous êtes incorrigible ! Comme politique, vous ne faites que des sottises; comme ami, vous êtes admirable. Allons, je compte sur vous, adieu, vous partez demain; au revoir, à Calais, où je vous rejoindrai, où je vous prouverai qu'un homme comme moi, à son couchant, est encore bien près de son aurore.

Je partis, en admirant ce petit homme qui se jouait, en politique, des difficultés, des entraves les plus sérieuses pour s'attacher par elles à la fortune, dans les moments où la fortune paraissait le plus se retirer de lui.

On verra dans le chapitre suivant que la Providence fut plus forte que l'imaginative de M. Thiers, pour rendre inutiles ma mission en Angleterre et le voyage de Calais inspiré par les vives inquiétudes du chef de l'Etat.

CHAPITRE XXII

LA SECONDE MORT DE NAPOLÉON III

Le 10 janvier 1873, quand je m'embarquais à Calais pour suivre, au delà du détroit, les instructions du chef de l'Etat, ma mission était remplie ; M. Thiers n'avait plus à avoir d'inquiétudes, Napoléon III était mort.

Il venait de succomber à la suite de l'opération de la pierre qu'il avait subie sans incident sérieux, mais qui trois jours après l'amenait à une sourde agonie.

Comme Morny, son frère, il succombait en dormant, après avoir *épuisé* sa vie d'aventurier.

Déjà, le 24 décembre, d'après la note que je recueillis en arrivant à Chislehurst, j'appris que sir Henry Thompson, William Gall et sir James Pajet avaient eu une longue consultation avec les docteurs Conneau et Corvisart, médecins ordinaires de l'ex-empereur.

A l'unanimité, les docteurs anglais et français avaient décidé que la maladie dont était frappé depuis longtemps Napoléon III s'aggravait de plus en plus.

L'opération s'accomplissait trente mois après avoir été jugée urgente. Le 1er juillet 1870, l'empereur était déjà très souffrant, il était tombé plusieurs fois en proie à des syncopes alarmantes. Alors une grande consultation avait eu lieu. Les médecins consultants étaient à cette époque les docteurs Nélaton, Ricord, Fauvel, Sée et Corvisart.

Mais la guerre survint, et l'on cacha l'état grave de la maladie de l'empereur à l'impératrice.

Ce fut donc trente mois après que l'opération, déclarée urgente au 3 juillet 1870, fut fixée au 2 janvier 1873.

En 1873, la France impériale commençait sourdement à renaître par ses anciens officiers, par ses anciens préfets, ses anciens maires remis en place. Ils attendaient, sans dissimuler leur impatience, le retour à Paris du revenant de Chislehurst.

Le 6 janvier, les symptômes de sa maladie incurable s'étant déclarés, l'empereur n'hésita pas, entre les mains d'Henry Thompson, célèbre et habile praticien, à subir l'opération tant de fois ajournée.

Pour lui, l'opération, dans ses heureux résultats, c'était plus que la vie, c'était le retour au trône.

La première opération eut lieu le 2 janvier, à trois heures et demie.

A l'aide du chloroforme, le broiement de la pierre fut commencé ; les résultats furent aussi heureux qu'on pouvait le désirer.

A ce moment de crise suprême, toute la France était partagée en deux camps, camp thiériste ou républicain d'un côté, camp impérialiste de l'autre.

A cette heure, la vie ou la mort du *gouvernement* de M. Thiers était suspendue à la vie ou la mort de Napoléon III.

Aussi, lorsque l'on apprit, à Paris, que le premier résultat de l'opération avait réussi, les organes du gouvernement en nièrent les heureux effets.

De son côté, le journal le *Pays* détruisit les bruits inquiétants du pouvoir répandus à dessein contre le souverain déchu ; il répondit à ses ennemis intéressés :

« L'empereur, à la suite de son opération, a passé une nuit parfaitement calme ; rien dans son état ne justifie les bruits alarmants de l'agence du gouvernement. »

Aussi, le 6 janvier, se préparait-on à faire une nouvelle cure, lorsqu'un léger incident la fit retarder de quelques heures.

Les journées du mardi, du mercredi se passèrent sans phénomènes nouveaux ; cependant l'état de l'empereur étant plus grave, les médecins le veillèrent à tour de rôle, sans appréhender toutefois un danger sérieux.

Mais, vers les dix heures, le baron Corvisart, qui veillait auprès du malade, remarqua un affaiblissement notable dans le pouls. Il constata certains symptômes alarmants qui ne pouvaient échapper à l'œil de ce docteur éminent.

Aussitôt il fit appeler le praticien Thompson et le docteur Conneau.

Ils accoururent, ils comprirent avec effroi que la fin de l'empereur approchait et qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre.

On alla chercher l'impératrice. Elle se précipita dans la chambre du malade. Le pouls battait de moins en moins de seconde en seconde. Il ne se sentait presque plus. Elle s'approcha plus près de lui. Elle lui donna un baiser. L'empereur était en léthargie. A peine ouvrit-il les yeux pour embrasser faiblement l'impératrice qu'il reconnut cependant encore.

Puis il se tourna vers Conneau, son vieil ami et son sauveur à Ham; il lui dit à voix basse, comme répondant à sa persistante pensée :

« Conneau, vous étiez à Sedan! »

Tel fut son adieu suprême à la vie et à ses espérances!

Napoléon III était mort.

Il était dix heures trois quarts.

L'abbé Godard, dès l'avertissement du baron Corvisart, lui avait administré les derniers sacrements; par un mouvement spontané, les témoins de cette scène s'étaient précipités à genoux sur le lit de celui qui avait été l'empereur des Français.

Alors un cri de suprême douleur se fit entendre. L'impératrice, à bout de courage, tomba un moment évanouie. Puis, reprenant son énergie, toujours si inutile dans les phases qu'elle traversait depuis trois années, elle se redressa fiévreusement; elle tomba sur le lit de l'auguste mort qu'elle baigna de ses larmes.

Le comte Clary, à la nouvelle de cette mort inat-

tendue, se rendit à Woolwich pour chercher le prince impérial.

Deux heures s'écoulèrent avant que le prince pût connaître la mort de son père.

Il était encore à la porte du vestibule de Campden-Place, devant la chambre du mort, qu'il ignorait le malheur qui le frappait.

Pour le préparer à la terrible nouvelle, on lui avait dit que Napoléon III était à toute extrémité.

Il courut comme un fou jusqu'aux appartements de son père, en criant à ceux qui l'entouraient :

— Mais enfin, s'il est arrivé un malheur, pourquoi ne pas me le dire?

Ce fut ainsi qu'il parvint jusqu'à la chambre mortuaire. Là il rencontra l'impératrice.

La mère se jeta dans les bras de son fils, en lui criant à travers ses sanglots :

— Hélas! *je n'ai plus que toi, Louis!*

Le prince se précipita dans la chambre, il se jeta aux pieds du lit, il récita à voix haute une courte prière; puis, sans verser une larme, il embrassa son père.

A la nouvelle de la mort de l'ex-empereur, mort si inattendue, lorsqu'il se préparait à revenir en France, au risque d'y fomenter en trois ans une troisième guerre civile, les journaux anglais hostiles à la France, c'est-à-dire presque tous, firent l'éloge exagéré de Napoléon III.

Les éloges de la presse anglaise, c'était la continuation de la haine traditionnelle contre la France, c'était le coup de grâce donné au neveu de son prisonnier de Sainte-Hélène!

La révélation de la première consultation qui eut lieu aux Tuileries, le 1er juillet 1870, au sujet de la maladie de l'empereur, provient d'une conversation du docteur Sée en présence du docteur Ricord, celui-ci en atteste la complète exactitude dans le journal l'*Union médicale*.

« Il résulte de ces faits, ajoute le journal spécial, que les médecins français, au 1er juillet 1870, avaient aussi formellement que possible diagnostiqué l'existence d'un calcul vésical chez l'empereur, et conseillé dès lors une exploration directe et immédiate.

« Il est prouvé, dès cette date, que ce n'est que *trente* mois après cette consultation que les prévisions et les diagnostics de nos compatriotes ont été vérifiés par les médecins anglais. »

« Et par cette date, écrit un journal français de cette époque, ce document de l'*Union médicale* acquiert une importance historique très considérable. Il est probable que si cette consultation du 1er juillet 1870 eût été communiquée à l'impératrice, l'opération eût eu lieu. L'impératrice eût demandé et obtenu le traitement immédiat de son époux ; et la déclaration de la guerre, faite trois jours après cette consultation, eût été certainement différée, puis abandonnée. »

A quoi tiennent pourtant les destinées des hommes, des souverains et des empires ?

Lorsque je débarquai en Angleterre, sous un nom inconnu, lorsque j'appris la terrible nouvelle qui frappait de stupeur les bonapartistes alors présents à Londres, je me gardai de me présenter à eux.

Je savais bien que, par mon dévouement au régime nouveau, par mon entêtement à ne pas le trahir, malgré mon origine, j'étais pour les bonapartistes, comme pour les fédérés, un égal objet de mépris et d'aversion.

Cependant, je ne voulais pas être venu pour rien à Londres.

En lisant les journaux de France, après la mort de Napoléon III, je devinai que, pas plus d'un côté que d'un autre, les haines et les espérances des partis n'étaient éteintes.

Bonapartistes et fédérés se disputaient avec plus de violence sur le cadavre encore chaud de Napoléon III.

Dès la mort de l'auguste exilé, je vis arriver à Campden-Place tous les anciens généraux du second empire, puis des hommes de mauvaise mine, sortis des antres du Wapping, que je reconnus pour avoir appartenu à l'état-major de la Commune.

Ces derniers étaient attirés peut-être autour du cercueil de feu Napoléon III, pour le menacer d'une seconde mort dans la personne de son fils? Je le craignais, en lisant surtout ce qu'écrivait en France l'ami le plus dévoué de l'ex-impératrice.

Voici quelles étaient les paroles de cet abracadabrant journaliste, excitant à Londres les représailles des vaincus de Décembre et du 18 Mars, contre leurs anciens vainqueurs en deuil!

« — Debout! écrivait ce maladroit mousquetaire de l'empire. Debout, l'empereur est mort, serrons-nous autour de son fils. *L'empereur est*

libre de toute responsabilité.
donc par la grande porte, celle d
France *ira d'elle-même à Napol*

Ces attaques directes au gouver
ces excitations à la haine contre
pas bonapartiste, lorsqu'on voya
à Londres, pour la cérémonie
de notre armée, ne me rassura
ment.

Je craignais un terrible conflit
ment de l'ex-empereur.

Durant ma longue carrière d
agi, en dehors des ordres de m
près mon jugement, jugemen
était aussi bien basée sur ma r
inspiration.

D'après tout ce que je voyai
lisais, je me disais que l'anci
Tuileries, en se rendant à Cam
rait pas impunément la foule de
Wapping.

Alors je me rappelai qu'à mon premier voyage j'avais visité à fond, grâce à l'obligeance d'un de ces misérables, le *Club des Proscrits* de White-Chapel.

Je me souvins de la taverne de *l'Aigle noir* dans laquelle mon guide, moyennant six pence, m'avait appris que, lorsqu'un des associés du *Club des Proscrits* mourait, l'honneur de porter à son convoi l'étendard de son association n'était réservé qu'à ceux qui avaient tenté de tuer un prince ou un roi.

La vue de ces vagabonds de White-Chapel m'inquiétait. Je me disais qu'ils ne se rendaient pas à Campden-Place uniquement pour voir passer tous les anciens sénateurs, maréchaux, généraux et préfets de l'ancien empire, et s'associer surtout à un pieux devoir.

Guidé par ma seule inspiration, je me rendis à Scottland-Yard, je fis une nouvelle visite à son superintendant, qui n'avait pas les mêmes motifs que mes illustres compatriotes pour me regarder d'un mauvais œil.

Lorsque je le vis, je lui exposai ma crainte au sujet de la foule immense qui accompagnait, d'une façon sinistre, les grands personnages débarqués de France pour assister au convoi de l'ex-empereur.

Le superintendant me répondit :

— Rassurez-vous, monsieur Claude, il ne sera fait aucun mal au jeune prince. Le cabinet de la reine, comme je vous le faisais pressentir autrefois, a su prendre aujourd'hui les mesures d'ordre nécessaires. L'un des trois proscrits désignés au club de *l'Aigle noir* pour *assassiner le prince*, au

moment où le convoi se mettra en marche, sera pris sur le fait non par nous, ce qui serait *trop grave*, mais par un Français, averti par notre police.

Alors j'appris, de la bouche du superintendant, tout ce que je pressentais et redoutais : trois proscrits du club des régicides avaient été désignés pour tuer le fils de Napoléon III au moment où il suivrait le corps de son père. C'étaient un Belge, un Français et un Italien.

Ce fut l'Italien que l'on choisit pour viser le jeune prince, le 14 janvier, au moment où il devait suivre à pied, devant toute l'ancienne cour de son père, le corps de Napoléon III.

Mais l'Italien, avant d'accomplir son horrible et odieux attentat, fut découvert, livré à la police par un prince de la maison de l'ex-empereur.

Désormais, pour que cet attentat ne pût se renouveler contre le rejeton direct de l'Empire, après la funèbre cérémonie, il fut confié au comte Clary.

L'Italien, interrogé par la police, se contenta de répondre :

— On nous a devancés, nous recommencerons !

Ont-ils devancé, en effet, l'arrêt du destin ? En tous les cas, par la mort prématurée de ce fils qui n'a pu venger la mémoire de son père, Napoléon était destiné à mourir deux fois, et l'avenir le condamnait à s'éteindre jusque dans sa génération !

Lorsque je revins en France, à Calais pour y rejoindre M. Thiers, je ne l'y trouvai pas.

Je retournai à Paris, dès que je lus dans les

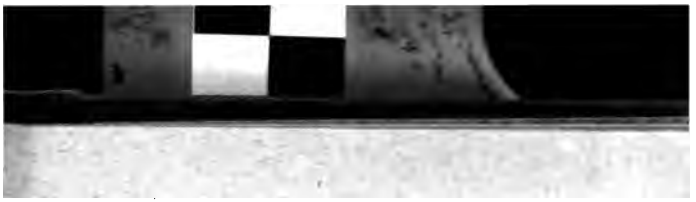

journaux que M. Thiers renonçait à tout jamais à son voyage à Calais.

Je crus sans peine ces organes de l'opinion publique, puisque le chef d'Etat n'avait plus rien à redouter de l'homme dont il avait fait un des premiers l'empire.

Me voici bientôt arrivé à la fin de ma carrière administrative.

Hélas, je ne veux pas fatiguer trop longtemps encore mes lecteurs, en m'étendant outre mesure sur les déboires qui devaient m'atteindre avec la chute de M. Thiers !

Quelques chapitres sur mon existence politique suffiront à tracer toute ma vie si accidentée de policier, et le lecteur sera au bout de cette vie de travail et d'épreuves.

Là, il me verra de nouveau en butte à la mauvaise foi et à la haine des partis; de nouveau il me retrouvera aux prises avec les humiliations, les tourments infligés ordinairements aux plus grands coupables.

Mais, je ne me plains pas !

Ces calamités, je devais les éprouver dès qu'elles m'arrivaient, portées sur le flux et le reflux d'une société houleuse, et les fluctuations sociales dans lesquelles, malgré moi, je crois avoir trop vécu !

FIN DU TOME HUITIÈME.

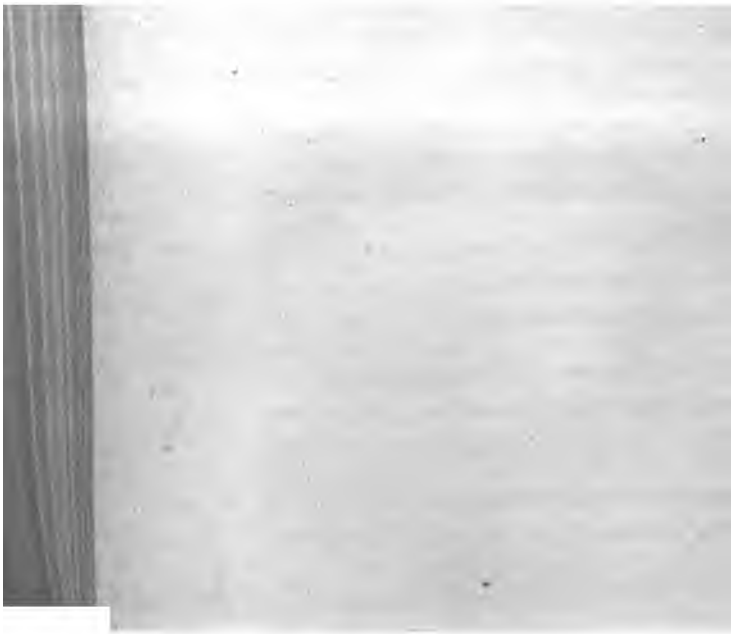

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME HUITIÈME

CHAP. I. La Police des voleurs..... 1

— II. Les Frères rivaux..... 23

— III. Un Prince du Maroc..... 33

— IV. Parricides et Fratricides..... 50

— V. Les Incendiaires volontaires..... 88

— VI. Encore les escrocs et les voleurs... 100

— VII. L'art de tricher à tous les jeux..... 113

— VIII. La place de la Roquette et la prison des Jeunes détenus..... 127

— IX. L'assassinat de la rue des Écoles..... 144

— X. Zoé, la Belle-Frisette..... 163

— XI. La Mère Coutelas..... 181

— XII. Un Chef de gare assassin..... 193

— XIII. Reportage et Reporters..... 206

— XIV. Un associé gênant..... 220

CHAP. XV. Un gardien de la Roquette assommé par un prisonnier..... 2
— XVI. La Rosière de la Roquette ou la Vierge de Saint-Lazare..... 2
— XVII. Comment je préservai notre rançon contre des bandits lors de la libération du territoire..... 2
— XVIII. La corde de pendu..... 2
— XIX. Deux coups de feu provoqués par un noyé. 2
— XX. Un moyen radical de payer ses dettes.... 3
— XXI. Les deux couchants..... 3
— XXII. La seconde mort de Napoléon III..... 3

FIN DE LA TABLE DU HUITIÈME VOLUME.

1440-82. — Imprimerie D. BARDIN et Cie, a Saint-Germain.

ETÉ.

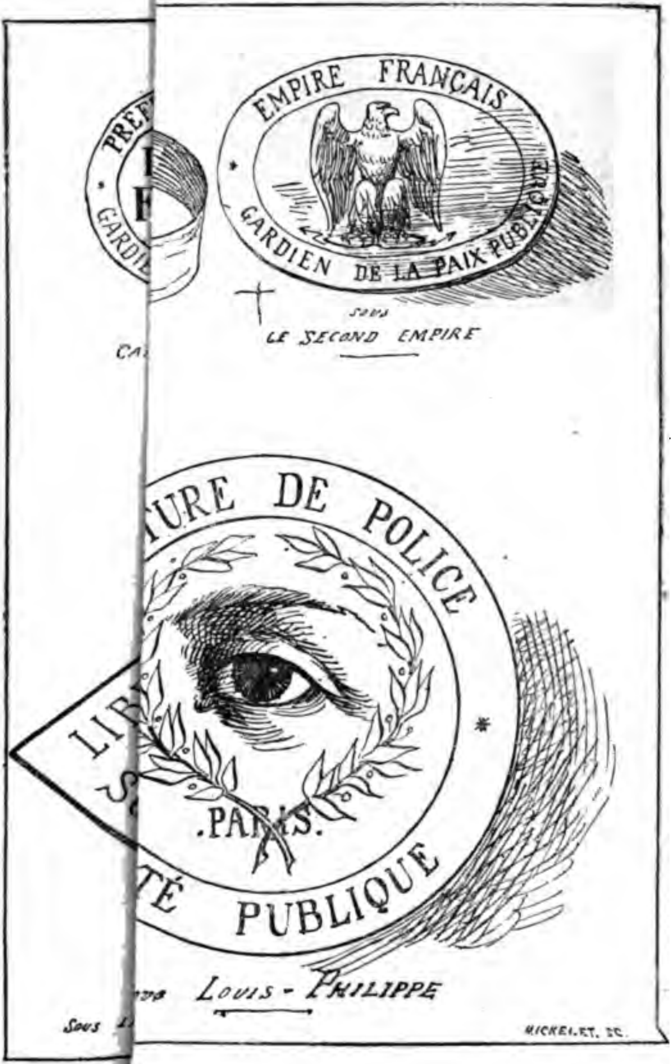

sous LE SECOND EMPIRE

Louis - Philippe

MÉMOIRES

DE

Mr CLAUDE

CHEF DE LA POLICE DE SURETÉ

SOUS LE SECOND EMPIRE

TOME VIII

HUITIÈME ÉDITION

PARIS

JULES ROUFF, ÉDITEUR

14, CLOITRE SAINT-HONORÉ, 14

Bibliothèque JULES ROUFF

PARIS, 14, rue Cloître Saint-Honoré, 14, PA[illegible]

Collection à 3 francs le volume

Alexis BOUVIER

La Grande Iza.
La Femme du Mort.
Le Mouchard.
La Belle Grêlée.
Malheur aux Pauvres.
Mademoiselle Olympe.
Le Mariage d'un Forçat.
Les Créanciers de l'Échafaud.
Mademoiselle Beau-Sourire.
Iza Lolotte et Cie.
La Princesse Saltimbanque.
Les Soldats du Désespoir.
Le Fils d'Antony.
Bayonnette, histoire d'une jolie fille.
Auguste Manette.
La Bouginotte.
La Rousse.

Princesse OLGA

Vie galante en Russie (Effeuillons la marguerite.)

Jean BRUNO

[illegible]

A. WAH[illegible]

[illegible] moderne.

[illegible] BROT

[illegible]

[illegible]

Jules MARY

La Faute du Docteur Madelo[illegible]

Paul SAUNIÈRE

Monseigneur.
Le Secret d'or.

Camille ALLARY

Laurence Clarys.

Alexis CLERC

Si nous causions Femmes.
Frère Nicephore.

Odysse BAROT

Les Amours de la Duchesse [illegible]
John Marcy.
Le Procureur impérial. — Le Clocher de Ch[illegible] — Le Condamné.

Jules LERMINA

Les Mariages maudits.
La haute Co[illegible]

Paul DE SAINTE-MARTE

Une Attaque [illegible]

Henry DE KOCK

La Fille d'un [illegible]rs.

Ch. PIGUET

Moi et l'Autre.

Henri ROCHEFORT

Mademoiselle [illegible]
De Noumé[illegible]
Les Naufrageurs.

Pierre DELCOURT

[illegible]e [illegible]crétion).

VAST RICOUARD

La [illegible]seuse de [illegible]

Yves GUYOT

[illegible]

A. CARCASSONNE

Théâtre [illegible] Comédies en vers à l'usage des Fa[illegible] [illegible] des Pensionnats. — 2 francs.

[illegible] W. Rémois et Cie, 50, rue de Paris.

UNIVERSITY OF M
3 9015 06307 9159